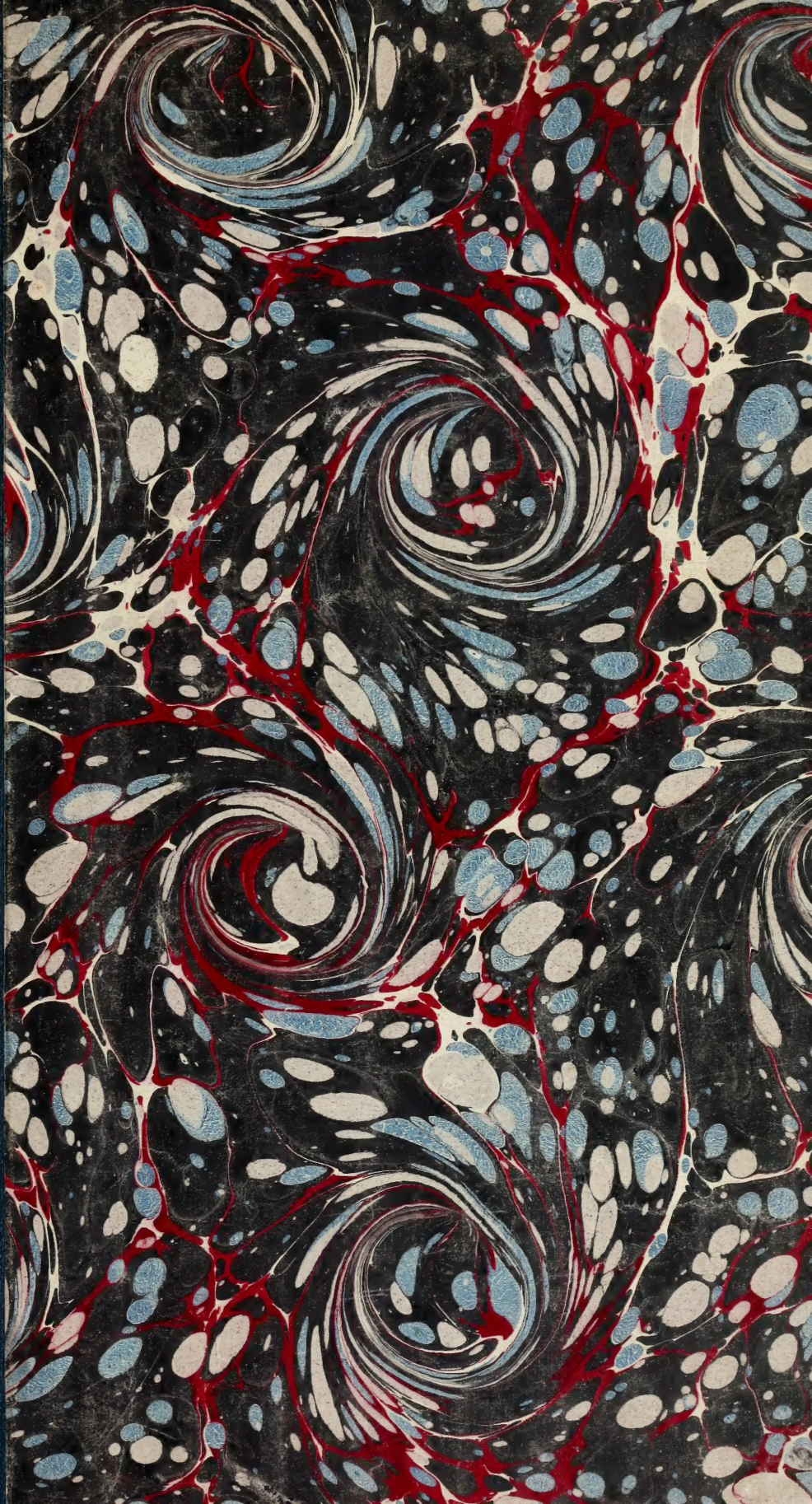

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1894

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCIV

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ,
DES CORRESPONDANTS HONORAIRES ET DES CORRESPONDANTS
DU MINISTÈRE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française de Rome, rue Leroux, 7.

Vice-présidents :

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Chabouillet (Anatole), conservateur honoraire du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

Secrétaire :

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Membres titulaires :

Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Four, 8, à Sceaux.

Cagnat (René), professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Courajod, conservateur adjoint au Musée du Louvre, rue Vital, 43.

Guiffrey, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

La Blanchère (R. de), inspecteur général des archives et bibliothèques, rue Poncelet, 47.

Longnon (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 50.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes, place des Vosges, 9.

Müntz (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École des beaux-arts, rue de Condé, 14.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Reinach (Salomon), attaché des Musées nationaux, rue de Lisbonne, 38.

Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27.

COMMISSION DE PUBLICATION
DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président :

. . . . . .

Vice-président :

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Secrétaire :

Cagnat (René), professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Membres titulaires :

Babelon, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Four, 8, à Sceaux.

Boeswillwald (Émile), inspecteur général des Monuments historiques, rue Hautefeuille, 19.

Derrécagaix (Le général), directeur du service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140.

Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Houdas, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 29.

La Blanchère (R. de), inspecteur général des archives et bibliothèques, rue Poncelet, 47.

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Milne-Edwards, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

Périn (Georges), rue de Douai, 65.

Reinach (Salomon), attaché des Musées nationaux, rue de Lisbonne, 38.

Saladin, architecte diplômé du Gouvernement, rue de Bourgogne, 41.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

Allmer (Auguste), correspondant de l'Institut, à Lyon.

Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes.

Beaurepaire (Charles de Robillard de), correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure.

Blancard (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

Bouriant, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.

Buhot de Kersers, président de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

Chevalier (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans.

Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.

Delattre (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.

Deloye, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon.

Desnoyers (L'abbé), conservateur du Musée archéologique d'Orléans.

Dézeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Grandmaison (Charles de), correspondant de l'Institut, archiviste du département d'Indre-et-Loire.

La Borderie (Arthur de), membre de l'Institut, à Vitré.

Merlet (Lucien), correspondant de l'Institut, archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Palustre (Léon), ancien président de la Société française d'archéologie, à Tours.

Port (Célestin), membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire.

Poulle (Alexandre), ancien président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).

Révoil (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.

Saige (Gustave), conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais de Monaco.

Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Teissier (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

Arbaumont (Jules d'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Arbellot (Le chanoine), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Aubenas, procureur général en retraite, à Fréjus (Var).

Baguenault de Puchesse, membre de la Société historique et archéologique d'Orléans.

Barbey, vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Berthelet (Charles), à Arlay (Jura).

Bigarne (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

Brocard, membre de la Société historique et archéologique de Langres.

Canat de Chizy (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.

Chatel (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

Chevreux, archiviste du département des Vosges.

Contades (De), membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, à Magny-le-Désert.

Dain, professeur à l'École de droit d'Alger.

Dehaisnes (Le chanoine), ancien archiviste du département du Nord, à Lille.

Dion (A. de), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dissard, conservateur des Musées de la ville de Lyon.

Drouyn (Léo), membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.

Ducis (L'abbé), ancien archiviste du département de la Haute-Savoie.

Dupré, ancien bibliothécaire, à Bordeaux.

Estaintot (Le comte d'), avocat, à Rouen.

Frossard, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre.

Garnier (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).

Gautier (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).

Gide, professeur à la Faculté de droit de Montpellier.
Godard-Faultrier, conservateur du Musée Saint-Jean, à Angers.
Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon.
Hérelle, professeur au lycée de Cherbourg.
Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Jussieu (De), ancien archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.
Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.
Laurière (De), membre de la Société des antiquaires de France, au château de Russas, par Montembœuf (Charente).
Leblanc, ancien conservateur du Musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).
Lechevalier-Chevignard, professeur à l'École des arts décoratifs, à Paris.
Leclercq de la Prairie, président de la Société archéologique, historique et scientifique, à Soissons.
Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.
Leroy, archiviste de la ville de Melun.
Lescarret, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Liénard, membre de la Société philomathique de Verdun.
Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans.
Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).
Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
Montégut (De), ancien magistrat, à Larochefoucauld (Charente).
Mowat, membre de la Société des antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.
Paillard, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).
Parrot (Armand), membre de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Pastoureau-Labesse, ancien ingénieur de la marine, à Bordeaux.
Poquet (Le chanoine), curé de Berry-au-Bac (Aisne).
Pothier (Le général), à Montpellier.
Prarond (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.

Rames, pharmacien à Aurillac.
Revillout, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.
Robert (Zéphirin), conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.
Rochambeau (Le marquis de), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré (Loir-et-Cher).
Rochas d'Aiglun (Le lieutenant-colonel de), à l'École polytechnique.
Rostan (Louis), à Saint-Maximin (Var).
Rouchier (Le chanoine), à Viviers (Ardèche).
Sabatier, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.
Sabatier (Camille), conseiller de préfecture du département de la Seine.
Saurel (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Sauvage (Le docteur), conservateur du Musée de Boulogne-sur-Mer.
Tartière, archiviste du département des Landes.
Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, boulevard Raspail, 213.
Vallentin (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar.
Verlaque (L'abbé), à Fréjus (Var).
Verneilh (Le baron Jules de), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyraseau (Dordogne).
Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes.
Voulot (Félix), conservateur du Musée d'Epinal.
Zeys, premier président de la Cour d'appel d'Alger.

CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

Albanès (L'abbé), docteur en théologie, à Marseille.
Allain (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.
André (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.
André (Ferdinand), ancien archiviste du département de la Lozère, rue Rougier, 14, à Marseille.
André (Francisque), archiviste du département de l'Aube.
Armand, professeur au lycée de Marseille.

Audiat (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Barbier de Montault (Le chanoine), à Poitiers.
Bardon, receveur des domaines, à Nîmes.
Basset, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
Baye (Le baron Joseph de), membre de la Société des antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).
Bayet, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Lille.
Bazin, proviseur du lycée de Reims.
Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Beauchet-Filleau, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).
Beaune (Henri), avocat, à Lyon.
Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or).
Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.
Bertholon (Le docteur), à Tunis.
Berthomieu, membre de la Commission archéologique de Narbonne.
Bleicher, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.
Bondurand, archiviste du département du Gard.
Bordier, contrôleur civil, à Maktar (Tunisie).
Borrel, architecte, à Moutiers (Savoie).
Bourbon, archiviste du département de l'Eure.
Bourdery (Louis), avocat, à Limoges.
Bourgeois, archiviste du département de Loir-et-Cher.
Braquehaye, directeur de l'Ecole municipale de dessin, à Bordeaux.
Brossard, archiviste du département de l'Ain.
Brun-Durand, à Crest (Drôme).
Brutails, archiviste du département de la Gironde.
Cabanès, secrétaire de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.
Caillat, architecte, à Tunis.
Cardaillac (De), conseiller à la cour d'appel de Poitiers.
Carrière, membre de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.
Carsalade du Pont (Le chanoine de), président de la Société historique de Gascogne, à Auch.
Cartailhac, directeur de la *Revue d'anthropologie*, à Toulouse.
Carton (Le docteur), médecin-major de 2e classe au 19e régiment de chasseurs, à Lille.

Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Cerf (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.
Chantre, sous-directeur du Muséum de Lyon.
Chénon, professeur à la Faculté de droit de Rennes.
Collignon, inspecteur du service des Monuments historiques, à Tlemcen (département d'Oran).
Collin de Plancy, secrétaire d'ambassade, rédacteur au Ministère des affaires étrangères.
Combarieu, archiviste du département du Lot.
Cornillon, conservateur du Musée de Vienne (Isère).
Cotteau, correspondant de l'Institut, à Auxerre.
Couard-Luys, archiviste du département de Seine-et-Oise.
Courmeaux, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la ville de Reims.
Dejeanne (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.
Demaeght (Le commandant), président de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.
Demaison, archiviste de la ville de Reims.
Domergue, géomètre, à Constantine.
Douais (Le chanoine), à Toulouse.
Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.
Dumoutier, directeur de l'enseignement, à Hanoï.
Dunoyer de Segonzac, archiviste du département de la Sarthe.
Du Paty de Clam, receveur des contributions diverses, à Gafsa (Tunisie).
Durand (Georges), archiviste du département de la Somme.
Durieux, archiviste de la ville de Cambrai.
Dutilleux, chef de division à la préfecture de Versailles.
Duval, archiviste du département de l'Orne.
Eck (Th.), conservateur du Musée de Saint-Quentin.
Esnault (L'abbé), prosecrétaire de l'évêché, au Mans.
Espérandieu, capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Bastia.
Estienne, archiviste du département du Morbihan.
Fage (René), avocat, à Limoges.
Farges (Le capitaine), chef du bureau arabe, à Biskra (département de Constantine).
Favier, conservateur de la Bibliothèque municipale de Nancy.
Finot, archiviste du département du Nord.

Flamare (De), archiviste du département de la Nièvre.
Fleury (Paul de), archiviste du département de la Charente.
Flourac, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
Fougères, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.
Fouquet (Le docteur), archéologue, au Caire.
Foureau (Fernand), à Biskra (département de Constantine).
Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.
Fréminville (De), archiviste du département de la Loire.
Galien-Mingaud, archiviste de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.
Garrigou (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.
Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Gauthier (Jules), archiviste du département du Doubs.
Germain (Léon), membre de la Société française d'archéologie, à Nancy.
Giraud, conservateur du Musée archéologique de Lyon.
Grasset (Le comte de), ancien archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône, à la Tourelle, par Mazargues, près Marseille.
Gsell, professeur à l'École des lettres d'Alger.
Guesde, à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe).
Guesnon, ancien professeur de l'Université, à Arras.
Guibert (Louis), membre de la Société archéologique et historique de Limoges.
Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.
Guillaume (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
Guyot, professeur à l'École nationale forestière de Nancy.
Habasque, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
Haillant, membre de la Société d'émulation, à Epinal.
Hannezo, lieutenant au 4e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie).
Huart, conservateur du Musée d'Arles.
Imbault-Huart, consul de France, à Canton (Chine).
Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.
Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.
Jarry (Louis), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Julien-Laferrière (Mgr), évêque de Constantine.

Julliot, membre de la Société archéologique de Sens (Yonne).
Labrouche, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.
Lacroix, archiviste du département de la Drôme.
La Croix (Le P. de), à Poitiers.
Laigue (De), consul général de France, à Cadix.
Laurent, archiviste du département des Ardennes.
Laurent, conservateur du Musée de peinture, à Tours.
Le Breton (Gaston), conservateur du Musée céramique de Rouen.
Lechat, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier.
Le Clert, conservateur du Musée archéologique de Troyes.
Lemire (Charles), ancien résident de France en Annam, boulevard de Latour-Maubourg, 14, à Paris.
Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron.
Lennier, directeur du Muséum du Havre.
Leroux, archiviste du département de la Haute-Vienne.
Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.
Leymarie (Camille), conservateur de la Bibliothèque communale, à Limoges.
Lhuillier, chef de division à la préfecture de Melun.
Libois, archiviste du département du Jura.
Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers.
Loriquet, archiviste du département du Pas-de-Calais.
Luzel, archiviste du département du Finistère.
Maître (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.
Marionneau, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
Marsy (Le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.
Masqueray, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.
Maxe-Werly, membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Mély (De), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).
Michel, conservateur adjoint du Musée Saint-Jean, à Angers.
Mireur, archiviste du département du Var.
Molard (Francis), archiviste du département de l'Yonne.
Monlezun, chef de bataillon au 4e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie).
Montessus (Le docteur de), président de la Société des sciences naturelles de Chalon-sur-Saône.

Morel (L'abbé), curé de Chevrières (Oise).

Morel (Léon), receveur particulier des finances, en retraite, à Reims.

Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Mougins de Roquefort (Le docteur), conservateur du Musée d'Antibes.

Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.

Nicaise (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Œlhert, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Laval.

Pacqueteau, syndic des gens de mer, à Ténès (département d'Alger).

Parfouru, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Paris, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Pasquier, archiviste du département de l'Ariège.

Pélicier, archiviste du département de la Marne.

Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Péraldi, conservateur du Musée d'Ajaccio.

Pérathon (Cyprien), à Aubusson (Creuse).

Piche (Albert), à Pau.

Pigeon (Le chanoine), membre de la Société académique de Coutances.

Pilloy (Jules), ancien agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.

Pitre de Lisle, conservateur du Musée archéologique de Nantes.

Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Montauban.

Privat, lieutenant-colonel du 141e régiment d'infanterie, à Marseille.

Prudhomme, archiviste du département de l'Isère.

Prudhomme (Le capitaine), bibliothécaire de la ville de Constantine.

Reymond (Marcel), 4, place de la Constitution, à Grenoble.

Ricard (L'abbé), professeur honoraire de faculté, boulevard de Longchamp, 104, à Marseille.

Richard (Alfred) archiviste du département de la Vienne.

Richard (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

Richemond (Meschinet de), archiviste du département de la Charente-Inférieure.

Ricouard, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.

Rocher, consul de France, à Meng-Sû (Chine).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).

Rondot (Natalis), fondateur du Musée industriel, à Lyon.

Roschach, archiviste de la ville, conservateur du Musée de Toulouse.

Roserot, archiviste du département de la Haute-Marne.

Rostand (Eugène), publiciste, à Marseille.

Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme.

Rousset, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Uzès.

Rupin (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Saint-Genis (Victor), conservateur des hypothèques, rue Gaillon, 12, à Paris.

Sainte-Marie (De), consul de France à Santander (Espagne).

Soucaille (Antonin), ancien professeur de l'Université, à Béziers.

Soulice, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Pau.

Suisse (Charles), architecte diocésain, à Dijon.

Swarte (Victor de), trésorier-payeur général des finances, à Melun.

Thiollier, membre de la Société historique et archéologique du Forez *La Diana*, à Saint-Étienne.

Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

Triger (Robert), membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, au Mans.

Trihidez (Le chanoine), président du Comité de géographie de la Société industrielle de Reims.

Trutat, directeur du Muséum de Toulouse.

Vayssière, archiviste du département de l'Allier.

Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.

Villepelet (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.

Villers, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Villey, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Caen.

Vissière, premier interprète de la légation de France, à Pékin (Chine).

Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SECTION

D'ARCHÉOLOGIE

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SECTION

D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1894.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 1893 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Le Clert, correspondant du Comité à Troyes, envoie une note sur un torques en bronze orné de figures humaines, trouvé à Barbuise et conservé au musée de Troyes. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Reims, envoie la photographie d'une statuette de marbre représentant Vénus, et une note sur un Génie ailé en bronze, trouvé à Saint-Just (Marne). — Renvoi à M. de Barthélemy.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Inscriptions antiques de la Corse, par M. Espérandieu.

Quelques belles monnaies de l'ancienne Grèce, par M. Farcinet.

Table des matières contenues dans les dix premiers volumes publiés par la Commission de l'inventaire des richesses d'art et des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, par M. Perrier du Carne.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Auguste Longnon rend compte d'une demande de subvention

présentée par la Société archéologique de l'Aube. — Le Comité, considérant le nombre et l'importance des travaux de cette Société, émet un avis favorable.

M. de Barthélemy rend compte d'une communication de M. l'abbé Hamard, correspondant du Comité, à Hermes :

« M. l'abbé Hamard, dont le nom est bien connu des membres de la Section d'archéologie depuis les fouilles heureuses faites par lui à Hermes, sa paroisse, fait connaître les résultats de nouvelles recherches exécutées dans des substructions de l'époque romaine. Il y a recueilli une statuette de Mercure tenant une bourse et un caducée, plusieurs fibules, trois styles et une petite sonnette : tous ces objets sont en bronze. Il mentionne, en outre, une monnaie gauloise à la légende -VANDIILOS, deux bronzes de Néron, deux bronzes de Trajan et deux de Marc-Aurèle.

« M. Hamard signale ensuite une caverne explorée par lui récemment ; c'est un cône renversé ayant 5 mètres de profondeur ; au milieu il constata la présence d'une sépulture, et dans la partie inférieure les traces d'un foyer et une grande quantité de charbon. Le cône était complètement comblé et M. Hamard l'a vidé en allant de haut en bas. Le remblai contenait une pointe en fer, des silex taillés, une grande quantité de fragments de poteries et des charbons.

« La sépulture contenait un squelette de femme et un vase en terre noire. — Il semble que la base du cône servit longtemps d'habitation ; un chemin encaissé y aboutissait ; plus tard, on aurait comblé la partie supérieure jusqu'à la moitié de l'excavation pour y mettre la sépulture, et enfin on aurait achevé de remplir le vide jusqu'à la surface du sol. »

Le rapporteur demande le dépôt de la note de M. l'abbé Hamard aux archives du Comité.

M. Courajod rend compte d'un mémoire de M. Demaison, correspondant du Comité à Reims, sur les architectes qui ont présidé à la construction de la cathédrale de Reims. L'auteur a déjà fait connaître ses conclusions à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1891, et une exacte analyse en a été donnée dans le *Bulletin du Comité*[1]. Depuis, l'auteur a revu et complété son tra-

[1] Année 1891, p. XXXIII et XXXIV.

vail; ses conclusions n'ont pas été modifiées, elles sont toujours aussi remarquables et aussi sûres; il y a donc lieu d'imprimer cet intéressant mémoire dans le *Bulletin* [1].

M. de Lasteyrie fait un rapport sommaire sur une communication de M. de Fréminville, ancien archiviste de la Corse, aujourd'hui archiviste du département de la Loire, relative aux tours de défense qui se dressent encore çà et là sur les côtes de la Corse, et qui furent, pour la plupart, élevées au XVIe siècle. M. de Fréminville a trouvé dans les archives de l'île divers documents relatifs à la construction et à la garde de ces tours. Il y a intérêt à les publier dans le *Bulletin* [2] en même temps que les plans et coupes d'une ou deux de ces petites forteresses qui sont généralement toutes élevées sur le même modèle.

M. de Lasteyrie fait le rapport suivant sur la conservation de la porte Rivotte, à Besançon :

« Il y a quelques mois, l'autorité militaire a fait abandon à la ville de Besançon d'une partie des fortifications formant le corps de place, avec autorisation de les démolir. Dans la portion de remparts ainsi condamnée à disparaître se trouvent plusieurs vieilles tours du XVe ou du XVIe siècle, que le Ministre de la guerre a heureusement prescrit de conserver comme magasins, et une porte construite en 1546 et que l'on nomme la porte Rivotte. La conservation de cette porte n'ayant pas été prescrite par le Ministre, il s'est trouvé un certain nombre de personnes pour en demander la destruction sous le prétexte, toujours invoqué en pareil cas, qu'elle gêne la circulation. Le conseil municipal a heureusement compris que cette porte, avec ses deux tours intactes et son avant-corps dans le style de la Renaissance, avait un intérêt artistique, archéologique et historique, qui ne permettait point de la sacrifier. Malheureusement cette décision du conseil, prise à une faible majorité, a été l'objet de violentes critiques. Une campagne a été entreprise dans la presse locale contre la porte Rivotte, et les sociétés savantes de Besançon, notamment l'Académie de cette ville et la Société d'encouragement du Doubs, craignant que les adversaires

(1) Voir ci-après, p. 1 et s.
(2) Voir ci-après, p. 47 et s.

de sa conservation ne finissent par triompher des bonnes intentions du conseil municipal, se sont adressées au Comité d'archéologie pour le prier de faire appel à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts et d'obtenir de lui une intervention énergique en vue de sauver ce monument.

« Le Comité ne peut, malheureusement, exercer en pareille matière qu'une action officieuse. C'est la Commission des monuments historiques qu'il aurait fallu saisir pour obtenir le classement de la porte Rivotte, seul moyen efficace de la mettre à l'abri du vandalisme qui la menace. Le danger, heureusement, est provisoirement écarté. Le conseil municipal de Besançon s'est, en effet, réuni le 27 novembre dernier et a décidé de conserver la porte. On ne saurait trop l'en féliciter. Il convient seulement d'appeler son attention sur un point. Pour concilier les intérêts de l'archéologie et ceux de la circulation, il a décidé qu'on demanderait au service des Ponts et chaussées une étude en vue de pratiquer, dans les deux tours qui flanquent la porte, des passages pour les piétons. Sans vouloir médire des ingénieurs auxquels ce travail pourra être confié, il est bien à craindre que le monument n'y perde quelque chose de son caractère. Le service des Ponts et chaussées compte une foule de constructeurs habiles, mais qui ne professent point, en général, un respect bien scrupuleux pour les vieux édifices. Le conseil municipal de Besançon ferait donc bien, avant de mettre à exécution le projet dont il a prescrit l'étude, de le soumettre au contrôle d'archéologues ou d'architectes suffisamment familiers avec l'art du moyen âge. Il serait ainsi certain de concilier, autant qu'on peut le faire, tous les intérêts qui peuvent se trouver en conflit. En attendant, on ne peut trop le féliciter de ses bonnes intentions et de l'intelligente décision qu'il vient de prendre. »

Le Comité approuve les observations contenues dans ce rapport et invite l'administration à les recommander à l'attention du Conseil municipal de Besançon.

M. de Lasteyrie communique une note de M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, sur de récentes découvertes faites dans la crypte de la cathédrale de Chartres. L'établissement d'un calorifère dans le bras Nord du transept a donné lieu à des fouilles considérables qui ont fourni divers renseignements archéologiques intéressants. On a retrouvé deux des fenêtres de la crypte bâtie par Ful-

bert après l'incendie de 1020. L'une d'elles, remaniée au XIIe siècle, l'autre intacte. Auprès, on a dégagé les fondations d'un des porches qui furent élevés au XIe siècle en avant des principales entrées de la cathédrale. Enfin on a retrouvé un angle de mur qui paraît avoir appartenu au transept de l'église carolingienne qui précéda celle de Fulbert. La plupart de ces débris n'ont pu être conservés; il est donc fort intéressant de publier le plan et la vue des fouilles que M. Merlet a joints à sa notice [1]. Le Comité pourrait aussi émettre le vœu que la mieux conservée des fenêtres, qui s'ouvre sur la cage du calorifère, soit complètement dégagée afin que les archéologues qui auraient intérêt à l'étudier puissent toujours l'aborder.

M. Edmond Le Blant rend compte d'une communication de M. Cazalis de Fondouce relative à une inscription de l'époque mérovingienne trouvée au Mas des Ports, près de Lunel (Hérault). Il en propose l'impression dans le *Bulletin*. — Adopté [2].

M. Edmond Le Blant lit une note sur deux inscriptions chrétiennes récemment trouvées à côté de l'église Saint-Pierre, à Vienne (Isère) [3].

M. Eugène Müntz fait un rapport sommaire sur une lettre de la Société archéologique de Bordeaux, relative à un projet de restauration du tombeau du pape Clément V, à Uzeste (Gironde).

M. de Lasteyrie fournit divers éclaircissements sur ce projet qu'il a eu occasion d'examiner personnellement et dont il a déjà entretenu la Commission des monuments historiques. Il pense que c'est à cette Commission qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour conserver ce qui reste de ce tombeau et le réparer dans la mesure nécessaire. Il propose donc de renvoyer à la Commission des monuments historiques la lettre de la Société archéologique de Bordeaux.

M. Müntz s'associe à cette proposition, qui est adoptée.

M. Salomon Reinach rend compte sommairement d'un rapport adressé au Comité par M. Théophile Eck sur les fouilles récemment

(1) Voir ci-après, p. 66 et s.
(2) Voir ci-après, p. 58 et s.
(3) Voir ci-après, p. 62 et s.

exécutées à Saint-Quentin sur la place de l'Hôtel de Ville. Il en propose l'insertion au *Bulletin*[1]. — Adopté.

Le Comité procède ensuite à l'examen des propositions à faire à M. le Ministre pour les distinctions honorifiques qui devront être décernées à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 41 et s.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1894.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

Le procès-verbal de la séance du 12 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, envoie une note sur la découverte faite à Genouilly, près de Graçay (Cher), d'une pierre portant une inscription que l'on suppose être en langue gauloise. — Le Comité ne pouvant se prononcer sur ce monument sans en avoir une reproduction exacte, il est décidé qu'on demandera à M. Buhot de Kersers de vouloir bien en envoyer un estampage ou une photographie.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Cadix, envoie une note sur une inscription latine trouvée à Cadix, avec un plan de la ville et un estampage. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Le Blant transmet au Comité une note de M. Cornillon sur une statue d'évêque trouvée à Vienne (Isère). — Renvoi à M. Courajod —; et une note de M. Braquehaye sur un chapiteau creusé en forme de bénitier que l'on conserve au musée de Bordeaux. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Jacques Nouailler, peintre émailleur (*1605-1674*), par M. Bourdery.

Archéologie contemporaine. Le port des fardeaux dans les Pyrénées, par M. Frossard.

1° *La tribune peinte de l'église d'Aire* (*Ardennes*); 2° *La chalcographie de la ville de Reims* (*1618-1892*), par M. Jadard.

1° *Manuel complet de lottinoplastie, précédé d'une histoire de cette découverte;* 2° *Bernay et son arrondissement. Souvenirs et notices historiques et archéologiques*, par M. Lottin de Laval.

Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle, par M. Alfred Richard.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour, croit devoir rappeler à la Section les pertes douloureuses qu'elle a faites en ces derniers temps en la personne de M. Aurès, correspondant du Comité à Nîmes, et de Mgr Chevalier, correspondant à Tours.

« L'un de nos plus anciens correspondants, dit-il, le vénérable M. Aurès, vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Nous connaissons tous ses nombreux et intéressants travaux sur la métrologie antique, les recherches qu'il a consacrées, sur ce point spécial, à la colonne Trajane, à la Maison carrée, aux monuments de Tebessa. Elles se sont également étendues à la céramique des anciens, à leurs marques de fabrique, aux bornes milliaires, à l'emplacement du camp de Marius. Nous perdons, avec cet homme de bien, un confrère tout dévoué à nos études et dont l'activité ne s'est jamais démentie.

« Mgr Chevalier était, comme M. Aurès, inscrit depuis de longues années sur les listes du Comité. Il habitait Tours. C'est aux monuments de cette ville ou de la région avoisinante qu'il a consacré ses principaux travaux. Il fut un des collaborateurs les plus assidus de la Société archéologique d'Indre-et-Loire, et c'est dans le Bulletin ou les Mémoires de cette compagnie qu'il a fait paraître ses principaux travaux, notamment ses *Origines de l'Église de Tours*, son *Histoire de l'abbaye de Noyers*, son édition de l'*Histoire de Marmoutier* de Dom Martène, enfin les *Recherches historiques et archéologiques sur les églises de la Touraine du VIe au XIe siècle*, qu'il publia avec l'abbé Bourassé. Ses dernières recherches furent consacrées aux fouilles de Saint-Martin de Tours, au milieu desquelles il croyait avoir retrouvé les substructions de l'église bâtie au Ve siècle par saint Perpet. On sait que sa thèse a été sérieusement contestée, et il cherchait de nouveaux arguments pour la défendre quand la mort est venue le frapper. Le Comité jugera sans doute qu'il y a lieu d'insérer au procès-verbal de la séance l'expression du profond regret avec lequel il a appris la mort de ces deux vaillants travailleurs. »

M. Anatole de Barthélemy rend compte de deux communica-

tions de M. Léon Morel, correspondant du Comité à Reims. Il s'agit de deux statuettes dont M. Morel est propriétaire et dont il a bien voulu envoyer la photographie. L'une est en marbre blanc, l'autre en bronze.

« La statuette en marbre fait partie de la collection de M. Morel depuis 1880; elle provient de la succession du colonel Olivier, l'un de ses prédécesseurs à la recette particulière de Nyons. M. Olivier disait que cet objet provenait de l'île de Milo, où il aurait été trouvé quelques jours après la prise de Sébastopol. Malgré sa provenance prétendue qui fait penser à la Vénus de Milo, avec laquelle elle a ce caractère commun de ne plus avoir de bras, j'ai peine à croire que nous soyons en présence d'un objet antique. Son style, ses formes indiquent plutôt une œuvre de la Renaissance[1].

« La statuette en bronze, trouvée aux environs de Saint-Just (Marne), semble à M. Morel être un génie ailé, peut-être de l'époque gallo-romaine. La photographie de cet objet m'a paru si singulière que je n'ai pas hésité à demander à son possesseur communication de l'original, afin de le soumettre au Comité; il a accédé à mon vœu avec la plus grande obligeance. J'ai pu constater ainsi que la statuette avait été adaptée à son socle, au moyen d'une vis, à une époque moderne; de plus, qu'elle paraissait formée de plusieurs parties soudées. S'il fallait avoir une opinion sur la date de cette statuette, je serais porté à penser qu'elle pouvait faire partie d'un piédestal de croix ou d'autre objet analogue, du XVe au XVIe siècle, où elle aurait figuré comme pied d'angle. »

M. Alexandre Bertrand rend compte d'une communication de M. Louis Le Clert, conservateur du Musée de Troyes, et relative à deux torques de bronze récemment acquis par ce musée.

« Le premier a été donné au Musée de Troyes par M. Soufflet. Il est orné de figures humaines et a été trouvé à Courtavant (Aube).

« M. Louis Le Clert a eu raison de nous faire part de cette découverte, dont il a très bien compris l'importance. Les torques décorés de figures humaines sont, en effet, relativement très rares. Un seul, celui de Courtisols appartenant à notre correspondant, M. Morel, nous avait été signalé. M. le baron Joseph de Baye, dans deux communications faites à la Société des antiquaires de

[1] Cf. ci-après, p. XLII.

France, en 1884 et 1886[1], nous apprit qu'il en existait quatre autres découverts dans la même région : l'un à Cernay-les-Reims, un second à Bussy-le-Château, un troisième à Mareuil-le-Port, un quatrième enfin à Aulnizeux, tous quatre, comme celui de Courtisols, recueillis dans une des nombreuses sépultures gauloises du département de la Marne. Le torques de Courtavant, découvert dans l'Aube, ne modifie pas sensiblement l'aire géographique du torques à tête humaine. Il appartient jusqu'ici exclusivement au Belgium de César. M. de Baye avait déjà constaté ce fait, mais sans y attacher l'importance qu'il mérite. Il faisait remarquer également[2] que «s'il était difficile de démontrer que le torques «était porté par toutes les populations gauloises, il était bien établi «que cet ornement était encore, cinquante ans avant notre ère, «en usage chez les Senones, les Aulerques-Diablintes, les peu«plades armoricaines, les Calètes, les Boiens, les Velocasses, les «Bellovaques, les Carnutes, les Suessions et les Éduens». L'étude des médailles en dehors des découvertes archéologiques le démontre. Cette seconde remarque vient corroborer la première et ajouter à sa valeur historique. De nouvelles observations, la découverte de monuments sur lesquels le torques est l'apanage des dieux et des déesses gauloises, monuments ayant à peu de choses près la même distribution géographique que les monnaies au torques, permettent aujourd'hui d'affirmer, avec une extrême probabilité sinon avec certitude, que le torques, dans le principe, était un symbole d'autorité religieuse ou militaire, non pas chez les Celtes, si l'on prend ce terme dans son sens le plus large, mais chez les tribus appartenant à la grande famille celtique qu'Amédée Thierry a désignée sous le nom de Kimrique, dont les Senones, les Bellovaques et les Suessions en Gaule, comme les Boiens sur la rive droite du Rhin, sont les plus éclatants représentants. Le torques a pu être ensuite un simple ornement, même un ornement de femme, comme aujourd'hui la croix chrétienne, sans que cet usage profane, cette dégénérescence de date récente, enlève rien à sa valeur première. L'étude de l'ornementation du torques, l'apposition des têtes humaines comme motif de décoration, s'il n'y faut pas voir un emblème religieux, prend dans cet ordre d'idées un grand intérêt.

[1] 5e série, t. IV, p. 124 et s., t. VI, p. 112 et s.

[2] *Le torques gaulois*, Caen, 1886, p. 21 (Extr. du *Bull. monum.*, t. L).

M. Salomon Reinach fait en ce moment sur les motifs pré-romains d'ornementation un travail d'où ressortira la démonstration, qu'il y a eu parallèlement à la conquête kimrique des influences artistiques dont nos torques, nous en sommes persuadé, seront une des preuves les plus sensibles. Nous devons donc savoir gré à M. Louis Le Clert d'avoir mis au service de la science ce document nouveau.

« Le Musée de Troyes possédait déjà depuis 1857 un autre torques que notre correspondant a eu raison de rapprocher du premier, bien que l'existence des têtes humaines qu'il y voit gravées nous semble problématique. Les têtes, des têtes grossières, sont bien visibles sur son dessin. Nous n'avons pu les apercevoir distinctement sur l'original que M. Le Clert a eu l'amabilité de nous communiquer. Mais s'il y a absence de têtes humaines, l'anneau flanqué de deux petites boules et surmonté d'une troisième, motif répété trois fois comme sur le torques de Courtavant, et aux mêmes places, le rattache naturellement à la même série. Ce second torques devait d'ailleurs être d'autant plus naturellement rapproché du premier qu'il provient également d'un cimetière gaulois du département de l'Aube, le cimetière de Rouillerot (commune de Rouilly-Saint-Loup).

« La communication de M. Louis Le Clert mérite donc d'être publiée avec dessins à l'appui [1]. »

M. Longnon fait un rapport verbal sur une communication de M. Tavoillot relative à la commune de Villemanoche (Aube). Il en propose le dépôt aux archives. — Adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen des mémoires envoyés pour le prochain Congrès de la Sorbonne. Divers rapporteurs sont désignés pour en rendre compte à la première séance du Comité.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 76 et s.

SÉANCE DU 12 MARS 1894.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 1894 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Les Sépultures mérovingiennes et l'art barbare dans l'Ouest de la France, par M. Lièvre.

Tableau de Claude Deruet dans l'église de Méricourt, par M. Ch. Guyot.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

MM. Courajod, de Montaiglon et Schlumberger sont chargés de l'examen de divers ouvrages pour lesquels le Ministère a reçu des demandes de subvention.

M. Cagnat rend compte d'une communication de M. de Laigue, correspondant du Comité, qui a envoyé une inscription de Cadix, nouvellement découverte, où on lit :

LIBERALIS
PVER C S
ANN · V
H·S·ES·T·T·L

Liberalis puer c(arus) s(uis) ann(orum) V; h(ic) s(itus) es(t). T(ibi) t(erra) l(evis).

M. Courajod rend compte d'une communication de M. Cornillon relative à une statue de pierre découverte à l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne :

« M. Cornillon a communiqué au Comité, par envoi du 17 janvier

1894, une «découverte archéologique» qui vient d'être faite à l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne et qui a été l'objet d'un article publié par lui dans un journal de la localité. «Il y a quelques «jours, dit notre correspondant, dans l'épaisseur du mur de la face «Sud, les maçons ont retiré une statue de pierre, brisée en deux; «les fragments réunis ont montré un prélat dont *le costume indique «les premiers siècles du christianisme.*»

«Bien que l'auteur de la communication ait négligé d'adresser au Ministère une photographie de la statue dont il parle, et bien que nous manquions d'éléments d'appréciation directe, cependant nous devons avouer qu'il nous est impossible de partager son avis. La statue supposée des premiers siècles du christianisme ne saurait remonter au delà de la fin du XIIIe siècle. Il est même probable qu'elle ne date que du XIVe. Nous savons, en effet, par une description sommaire, insérée dans l'article signalé plus haut, que le personnage dont il s'agit, abbé ou évêque, est «revêtu de la chasuble», que la bande qui contourne le col est enrichie d'ornements «trilobés», qu'on distingue une partie de la crosse dont l'extrémité s'arrondissait sur la poitrine, que les pieds du *gisant* reposaient sur un lion accroupi, enfin que «le profil de la statue est aplati et que les vêtements semblent écraser le corps», «signes caractéristiques de l'époque», ajoute l'auteur, pour appuyer son attribution *aux premiers siècles du christianisme.*

«Nous répondrons, au contraire, signes caractéristiques du style des figures couchées du XIVe siècle.

«Il y a lieu de remercier M. Cornillon de sa communication et de la déposer aux archives du Comité.»

M. Courajod rend compte d'un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

La séance est levée à 3 heures moins un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À LA SORBONNE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

PRÉSIDENCE DE M. LEVASSEUR.

La 32e réunion des Délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 27 mars, à 2 heures précises, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. E. Levasseur, membre de l'Institut, président de la Section des sciences économiques et sociales du Comité.

Sont présents : MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; Himly, Léopold Delisle, Edmond Le Blant, Alexandre Bertrand, Mascart, Servois, Anatole de Barthélemy, Charles Tranchant, docteur Hamy, Frédéric Passy, Chabouillet, Gazier, Ch. Maunoir, J. Flach, Edmond Perrier, Lièvre, chanoine Arbellot, de Marsy, Seré-Depoin, Flammermont, Enlart, Léon Morel, Léon Maître, Louis Duval, Couard-Luys, de l'Estourbeillon, René Fage, Prarond, de Mély, Braquehaye, Letaille, etc.

M. Levasseur prend la parole en ces termes :

« Au nom du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes, je déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes. Ce n'est pas le moment de faire un discours. Vous êtes tous venus de Paris et des départements, renonçant aux loisirs des vacances de Pâques pour travailler, et nous avons tous hâte de commencer

nos travaux. Permettez-moi d'arrêter seulement un instant votre attention sur le caractère de notre Congrès.

L'idée date de loin. Lorsque en 1834 M. Guizot instituait un comité chargé de diriger les recherches et la publication des documents inédits, il invitait par une circulaire les sociétés savantes des départements à se mettre en rapport avec le Ministère de l'Instruction publique afin de leur assurer deux conditions de succès : l'encouragement de leurs efforts et la publicité de leurs travaux.

Depuis ce temps, les rapports n'ont pas discontinué et les Ministres de l'Instruction publique se sont appliqués à procurer aux sociétés savantes les deux conditions que M. Guizot déclarait essentielles.

En 1861, M. Rouland annonçait que la distribution solennelle des prix accordés aux sociétés savantes, à la suite du concours qu'il avait institué pour le meilleur dictionnaire géographique d'un département ou d'un arrondissement, aurait lieu le 25 décembre, à la Sorbonne, et serait précédé de trois séances solennelles dans lesquelles les membres des sociétés seraient admis à faire des lectures. C'est le premier Congrès des Sociétés savantes.

Le second a été tenu en avril 1863, et ces solennités se sont renouvelées presque sans interruption tous les ans. Nous inaugurons aujourd'hui le 32e Congrès.

Vous êtes tous convaincus de l'intérêt de ces réunions : votre présence l'atteste. Outre les encouragements que donnent aux sociétés les récompenses honorifiques décernées par M. le Ministre de l'Instruction publique, outre la publicité que vos travaux vont recevoir par la lecture, la discussion et l'impression, ces réunions ont encore l'avantage de mettre en contact familier des hommes dont beaucoup ne se connaissent que de nom, par leurs écrits, et dont beaucoup aussi qui se connaissent n'ont pas d'autre occasion d'échanger leurs idées par la conversation; ce rapprochement crée des relations amicales qui sont profitables aux études de chacun et, par conséquent, à la science. C'est assurément un des profits, et non le moindre, que procure le Congrès des Sociétés savantes.

Je dois vous faire connaître la composition du bureau et le lieu des séances de chacune des cinq sections du Congrès. »

Le Président du Congrès donne ensuite lecture de l'arrêté ministériel constituant les bureaux des sections du Congrès.

Le bureau de la Section d'archéologie est ainsi constitué :

Président de la Section : M. Edmond Le Blant.
Secrétaire : M. Robert de Lasteyrie.

Présidence des séances :

Mardi 27 mars : M. Edmond Le Blant.
Mercredi 28 mars, matin : M. Chabouillet.
Mercredi 28 mars, soir : M. Alexandre Bertrand.
Jeudi 29 mars, matin : M. Héron de Villefosse.
Jeudi 29 mars, soir : M. Anatole de Barthélemy.

M. le Président invite ensuite les membres du Congrès à se rendre dans les salles affectées à leurs sections respectives.

La séance est levée à 2 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 27 MARS 1894.

PRÉSIDENCE DE M. LE BLANT.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

MM. de Marsy et Léon Maître sont désignés comme assesseurs.

M. Enlart communique des notes sur les origines de l'architecture gothique en Espagne et en Portugal.

Les rapports de l'Espagne et du Portugal avec la France ont été constants du XIe au XIVe siècle. Durant cette période, l'influence française n'a cessé de se faire sentir tant par voisinage que par exportation dans l'architecture de ces contrées. Les principaux agents de ces exportations sont les moines de Cluny et de Cîteaux et les évêques français qui furent promus à un grand nombre de sièges espagnols à la faveur des croisades contre les Maures. A l'époque romane, on remarque déjà dans l'architecture espagnole l'influence du Languedoc, de l'Auvergne, de la Bourgogne et peut-être de la Normandie; à l'époque gothique, on y constate celle de l'Aquitaine, du centre de la France et de la Normandie, avec quelques souvenirs des influences précédentes. Une série de photographies comparées est présentée à l'appui de ces remarques [1].

M. l'abbé Bourdais lit un mémoire sur l'œuvre architectonique de Foulques Nerra. Il rappelle le rôle considérable joué par ce grand personnage dans les événements du début du XIe siècle. Grand batailleur, ce fut en même temps un grand constructeur d'églises. C'est à lui qu'on doit la fondation de l'abbaye du Ronceray, à Angers, malheureusement reconstruite presque totalement au XVIIIe siècle par les moines de Saint-Maur, et qui est aujourd'hui occupée par l'école des arts et métiers; c'est lui qui fit bâtir la magnifique église de Beaulieu-lès-Loches, dont les belles ruines existent encore, et le prieuré de Saint-Maurice de Château-Gontier. Il éleva dans les

[1] Voir ci-après, p. 168, le texte *in extenso* de cette communication.

diverses parties de ses domaines de nombreux châteaux; l'un d'eux, celui de Langeais, existe encore; c'est un curieux donjon rectangulaire en petit appareil. On lui attribue également, mais sans être certain que ce soit justifié, le magnifique donjon de Loches, énorme masse de pierre encore bien conservée; de même pour le donjon de Montbazon, aux environs de Tours, et ceux de Montrésor et de Montrichard.

M. l'abbé Brune donne lecture d'un mémoire sur les œuvres d'art conservées dans l'église de Baume-les-Messieurs (Jura). Baume était le siège d'une des plus puissantes abbayes de l'est de la France; elle fut sécularisée en 1760; mais elle a gardé d'assez nombreux restes de son ancienne splendeur et l'on peut, en s'aidant des anciens inventaires, se faire une idée des richesses qu'elle a possédées. Quatre de ses autels remontent au xve siècle. Le retable du maître autel est une magnifique œuvre flamande qui fut donnée par la ville de Gand à l'abbé Guillaume de Poupet, en 1525. L'église possède un curieux portrait du même abbé, et plusieurs autres bons tableaux sur bois du xvie siècle. De belles stalles, dues à l'abbé Amé de Châlons, garnissaient jadis le chœur; elles étaient d'un modèle fort simple, mais d'une rare élégance. Le mauvais goût de l'abbé Ch. Maurice de Broglie les a fait remplacer par de vulgaires boiseries. Heureusement que l'église de Clairvaux (Jura) a pu en recueillir une partie; on les y voit encore.

L'église de Baume-les-Messieurs contenait jadis un grand nombre de tombeaux. On y voit encore celui de l'ermite Renaud, mort en 1104, qui n'est intéressant que par son inscription; celui de Mahaut de Châlons, dont l'effigie en relief est un bon spécimen de l'art du xiiie siècle; celui de Renaud de Bourgogne, beau sarcophage orné de quatrefeuilles en relief, surmonté de la statue couchée du défunt en costume de guerre, les pieds sur un lion; celui d'Alix de Villars, beau monument du xve siècle, dont les statues ont beaucoup souffert, mais qui a pourtant gardé sous ses arcatures quelques figurines intactes. Citons encore ceux de deux abbés, Amé de Châlons et Guillaume de Poupet, enfin toute une série de dalles funéraires avec ou sans effigies, qui ont été publiées déjà par M. Bernard Prost. M. l'abbé Brune a pris la peine de photographier la plupart de ces monuments; il en fait circuler des reproductions.

M. Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs, lit un mémoire sur les églises romanes du diocèse de Besançon. Il en existe encore une vingtaine, conservées à des degrés divers; la plus intéressante est la cathédrale de Besançon. Elle a double abside, ce qui est une tradition carolingienne. Des portions très importantes de l'édifice roman peuvent se reconnaître encore sous les ornements gothiques qui furent ajoutés à la construction primitive entre 1237 et 1290, lors des restaurations rendues nécessaires par l'incendie de 1212.

L'église de Faverney est la plus curieuse des églises romanes du diocèse après la cathédrale. Elle a été construite par les moines de la Chaise-Dieu qui vinrent y remplacer, en 1132, les premiers religieux qui y avaient établi une abbaye. Grandecourt, Marast et Contrefontaine appartiennent également à la deuxième moitié du XIIe siècle. M. Gautier fait passer des plans et des photographies qui permettent d'étudier les principaux caractères de ces édifices.

M. de Lasteyrie fait remarquer que l'église de Faverney présente un plan qui paraît dénoter une influence germanique; il a donc peine à croire fondée la tradition qui voudrait que cette église ait été bâtie par des moines venus de la Chaise-Dieu. Il montre également que la cathédrale de Besançon se rattache beaucoup plutôt à l'école bourguignonne qu'à celle des bords du Rhin.

M. Gauthier reconnaît la justesse de cette observation; mais en ce qui concerne Faverney, il rappelle que ce plan n'est pas exclusivement propre à l'école germanique et qu'on le trouve dans diverses parties de la Bourgogne.

M. Jules Gauthier lit ensuite une étude sur le *Psautier de Bonmont*, magnifique manuscrit à peintures du commencement du XIIIe siècle. Une miniature représentant l'abbé Walterius semble donner la date du volume. Cet abbé gouverna le monastère de 1195 à 1207, mais le style de l'enluminure semble indiquer plutôt le milieu du XIIIe siècle. Ce manuscrit s'est conservé à Bonmont, sur les bords du lac de Genève, jusqu'au XVIe siècle. Mais l'abbaye ayant été supprimée par la Réforme en 1536, le psautier fut recueilli par le doyen d'Arbois, Alexandre Glanne, et conservé depuis dans sa famille. Aujourd'hui, c'est un des ornements de la bibliothèque de Besançon [1].

[1] Voir ci-après, p. 131, le texte *in extenso* de cette communication.

M. de Lasteyrie donne lecture d'une note de M. Delord, professeur au collège de Romans, relative à diverses antiquités récemment découvertes dans le département de la Drôme. Au lieu dit Caraboni, entre Valence et Romans, on a trouvé une jolie Vénus en bronze; à Tournon, sur les bords du Rhône, une lampe antique en terre grise; à Clérieux, d'assez nombreuses médailles romaines et deux bagues. M. Delord communique en même temps la photographie d'une figurine en terre cuite, analogue à celles que Tudot a recueillies en Bourbonnais, et qui a été trouvée à Saint-Quentin-la-Poterie, près d'Uzès (Gard).

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 28 MARS 1894.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. Bertrand, membre de la Société d'émulation de l'Allier, rend compte des dernières découvertes archéologiques faites dans le département de l'Allier. Il donne des détails sur une ancienne voie romaine venant de Lyon et dont les traces ont pu être reconnues sur un grand nombre de points, soit dans la ville de Moulins elle-même, soit aux abords de la ville, et particulièrement autour d'Iseure. Des fouilles faites en divers points ont fait découvrir des restes d'époques assez diverses, notamment des silex, des poteries romaines, de nombreuses médailles impériales, des fibules de types variés, dont une ornée d'émaux. Çà et là on a trouvé des restes d'habitations, dont les cloisons paraissent avoir été formées de clayonnages revêtus d'argile que l'on faisait cuire sur place. Des fragments de verre à vitre, dont M. Bertrand fait circuler des échantillons, ont été recueillis en assez grand nombre dans ces habitations. On y a ramassé également beaucoup de fragments de poteries romaines en terre rouge, soit unies, soit à relief, et de ces figurines en terre blanche, si communes en Bourbonnais; malheureusement aucune de ces dernières n'était entière.

M. Bertrand lit encore une note sur une taillerie de silex découverte à la Goulenne, près de Digoin (Saône-et-Loire). Cet atelier est tout à fait analogue à celui qui fut découvert il y a deux ans aux Berthelots, près de Bert (Allier); la plus belle pièce que l'on y ait recueillie est un silex, dans lequel M. Bertrand croit devoir reconnaître un instrument pour la préparation des peaux.

M. Braquehaye, correspondant du Comité à Bordeaux, fait con-

naître un fragment de mosaïque trouvé à Carthage en 1848, et aujourd'hui possédé par M. Bonie, conseiller à la cour de Bordeaux. C'est un morceau d'encadrement dont la décoration consiste en poissons multicolores d'un bon dessin. M. Braquehaye en fait circuler un dessin de grandeur d'exécution.

M. l'abbé Pigeon lit un mémoire sur les embaumements des corps à l'époque mérovingienne. On sait combien les pratiques imaginées pour la conservation des corps remontent à une haute antiquité. Les procédés d'embaumement des Egyptiens ont été maintes fois décrits; mais ce que l'on sait moins, c'est qu'à l'époque mérovingienne, des procédés analogues étaient couramment employés, et avec un succès remarquable si l'on en juge par les nombreux procès-verbaux de visite de corps saints que le moyen âge nous a laissés. M. Pigeon fait connaître, d'après les textes hagiographiques, les moyens que les chrétiens du VIe au IXe siècle employaient pour assurer la conservation des reliques des saints personnages, objets de leur vénération.

A partir de Charlemagne, l'usage des embaumements a commencé à se perdre. Au XVe siècle, il reprit une certaine vogue, mais on ne connaissait plus les anciennes recettes, et de nombreux exemples prouvent que les embaumeurs de cette époque étaient infiniment moins habiles que leurs prédécesseurs des temps mérovingiens [1].

M. Pilloy décrit une curieuse épée gauloise en fer, découverte dans une grévière à Moy (Aisne). Cette épée possède encore sa soie, sa bouterolle de bronze et une partie du fourreau de même métal y attenant. La bouterolle a une dizaine de centimètres de long; elle est constituée par deux animaux fantastiques ressemblant à des serpents et qui forment deux renflements en demi-cercle. M. Pilloy fait circuler de bons dessins de cette belle épée [2].

M. Pilloy lit ensuite un mémoire sur l'équitation à l'époque franque. Il a recueilli de nombreux dessins de fibules, de rondelles, de boucles, sur lesquelles on voit des cavaliers; et quoique beaucoup d'entre elles soient d'un art très grossier, il est possible de

[1] Voir ci-après, p. 138, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 146, le texte de cette communication.

trouver dans ces figurations d'intéressants renseignements sur le harnachement des chevaux.

Les nombreux cimetières fouillés dans le nord de la France, dans l'Aisne, la Marne, la Normandie, n'ont pas fourni beaucoup de pièces de harnais. Cependant on y a recueilli des éperons, et M. Pilloy a pu en dessiner des modèles assez variés. La plupart sont en fer; le musée de Stuttgard en possède un en argent. Les cavaliers n'en portaient habituellement qu'un au pied gauche. Ils n'avaient point d'étriers. M. Pilloy en a recueilli un ou deux dans l'Aisne; il les soumet au Congrès, mais la date n'en est pas très certaine, et il est probable qu'ils appartiennent à une époque plus avancée du moyen âge. En résumé, tout semble indiquer que, parmi les guerriers francs, les fantassins étaient infiniment plus nombreux que les cavaliers; que l'éperon était un accessoire assez commun à l'époque franque, et que l'étrier ne fut en usage que depuis l'époque carolingienne [1].

M. Richard, archiviste de la Vienne, lit une étude sur les tombes mérovingiennes du Poitou, et en particulier sur certains signes inexpliqués que l'on trouve sur les couvercles d'une partie de ces tombes. Ces signes sont des espèces de tridents, ou de figures à trois branches. L'auteur de la communication y voit le symbole de la Trinité. Il pense que c'est une protestation contre les doctrines ariennes qui niaient ce dogme.

M. de Lasteyrie trouve l'explication donnée par M. Richard téméraire. Prétendre expliquer des signes informes qui se remarquent sur certaines tombes, est aussi inutile que de chercher un sens à toutes les marques de tâcherons que l'on peut recueillir sur les anciens monuments. Pour justifier l'hypothèse formée par M. Richard, il faudrait au moins citer des inscriptions mérovingiennes faisant allusion au dogme de la Trinité. Or, si des invocations à Dieu ou au Christ se trouvent souvent dans l'épigraphie de cette époque, on ne voit pas que la Trinité ait occupé grande place dans les formulaires épigraphiques.

M. de Vesly rend compte des fouilles qu'il poursuit depuis trois ans avec M. Victor Quesné dans la forêt de Bord et sur le plateau

[1] Voir ci-après, p. 149, le texte de cette communication.

de Tostes (Eure). Diverses villas ont été retrouvées dans la forêt. M. de Vesly a dressé un plan très soigné des fouilles et a exécuté de bons dessins des objets découverts. Il les communique au Congrès.

La séance est levée à 11 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 28 MARS 1894.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le baron de La Morinerie lit, au nom de M. Audiat, un mémoire sur le *Terrier de Courcoury*, grand tumulus situé sur les bords de la Charente, en amont de Saintes, à 6 kilomètres environ de cette ville. On le nomme dans le pays le *Terrier de la Fade*, c'est-à-dire de la fée, et de curieuses légendes se racontent dans le pays sur les riches trésors qu'il renferme dans ses flancs. Une découverte importante y fut faite jadis d'un trésor qui donna lieu à un véritable roman judiciaire, que M. Audiat a pris la peine de raconter en détail.

M. Héron de Villefosse donne lecture, au nom de M. de Laugardière, de la Société des antiquaires du Centre, d'une notice sur deux inscriptions gauloises qui ont été récemment découvertes à Genouilly (Cher). La première et la plus importante de ces inscriptions contient deux parties, l'une en latin, l'autre en caractères grecs et en langue gauloise. La seconde inscription n'est qu'un court fragment. M. de Laugardière donne un essai d'interprétation de ces curieux monuments et les compare minutieusement aux autres textes du même genre que l'on a recueillis dans les différentes parties de l'ancienne Gaule [1].

M. d'Arbois de Jubainville s'associe aux considérations développées dans le mémoire de M. de Laugardière. Il insiste pourtant sur plusieurs points de détail qui soulèvent d'assez sérieuses difficultés.

M. le Président donne communication d'un mémoire envoyé par

[1] Voir ci-après, p. 127, le texte de cette communication.

M. Corot, de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, sur des découvertes d'antiquités faites à Savoisy (Côte-d'Or). Ces trouvailles ont permis de constater que cette localité est un fort ancien centre d'habitation. On y a trouvé de nombreux silex, des objets de bronze et des sépultures de l'époque mérovingienne, formées de grands sarcophages en pierre. Une carte archéologique dressée par l'auteur permet d'embrasser d'un coup d'œil toutes les découvertes faites aux environs de Savoisy.

M. Halna du Fretay, de la Société archéologique du Finistère, lit une étude sur les cimetières préhistoriques explorés par lui en Bretagne. Il décrit un assez grand nombre de sépultures qu'il a découvertes sous des roches brutes, à l'extrémité du Finistère. Ce sont des incinérations qui paraissent remonter aux plus anciens âges.

M. Imbert donne lecture, au nom de M. Masfrand, de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, d'une communication sur les découvertes préhistoriques faites dans l'arrondissement de Rochechouart. M. Masfrand a fait un inventaire très complet des monuments préhistoriques de cette région, et des outils recueillis dans les fouilles.

M. Morel communique un certain nombre d'objets anciens recueillis par lui. Le plus curieux est un élégant vase antique de verre, en forme de poisson, qui provient probablement d'Arles, en Provence, et dont M. Morel fait circuler une photographie.

Il communique aussi une statuette en marbre qu'il a acquise du colonel Olivier, ancien receveur des finances à Nyons, qui prétendait l'avoir achetée dans l'île de Milo.

Il montre encore la photographie d'un masque en marbre blanc, du xve siècle probablement, et qui provient de Carpentras. C'est une pièce à rapprocher des masques étudiés jadis par M. Courajod.

Enfin il présente au Congrès un groupe en bronze d'une douzaine de centimètres de haut, formé d'une figurine avec un ours, monté sur une sorte de colonne à large base. M. Morel, se rappelant que l'impératrice Théodora, avant d'épouser Justinien, exerça la profession de montreuse d'ours, suppose que ce groupe reproduit quelque monument commémoratif élevé en souvenir de cette princesse.

M. Héron de Villefosse ne croit pas que l'on puisse accueillir sans réserves les conclusions de M. Morel sur deux des objets qu'il vient de montrer. Le colonel Olivier a probablement été la victime d'un mystificateur en achetant sa statuette de Vénus, comme une œuvre antique provenant de l'île de Milo. Cette figure n'est point en marbre, mais est faite d'une sorte de composition qui lui en donne l'apparence. Elle paraît être une imitation moderne de la Vénus de Médicis.

Quant au prétendu groupe qui représenterait l'impératrice Théodora, c'est bien un bronze antique, mais il est de date plus ancienne que l'époque de Justinien, et ne saurait être la reproduction en petit de quelque monument commémoratif, car on y voit encore une amorce qui prouve que c'était le manche de quelque instrument.

M. Passilé, conseiller général du Morbihan, communique les résultats d'une fouille faite récemment au lieu dit le Bougaren, à Bernon près Sarzeau (arrondissement de Vannes), dans une lande où subsistent des restes de cromlechs; on a découvert 17 haches en pierre sous un monument mégalithique, dans une petite cavité pratiquée au centre d'un cercle et entourée de terre battue. Une pierre plate recouvrait la cavité qui semble avoir contenu une sépulture à incinération. Une des haches est en jadéite, percée d'un trou. La pierre qui surmontait cette cavité semble avoir fait partie d'un cromlech. Plusieurs découvertes analogues avaient été faites précédemment dans les environs de Bernon.

M. Halna du Fretay remarque qu'il ne peut y avoir de doute sur la nature du monument : c'était bien une sépulture à incinération.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 29 MARS 1894.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. Charles Le Bourg communique un mémoire intitulé l'*Homme et le bronze*. Après un tableau des premiers développements de l'esprit humain et des premières industries dans lesquelles l'emploi du feu permit bientôt de substituer le métal à la pierre pour la confection des armes et des bijoux, l'auteur décrit les procédés primitifs de fabrication des armes et des œuvres d'art du bronze dans l'antiquité; il attribue tous ces objets au genre de fonte dit « à cire perdue » et conclut en émettant l'espoir que ce procédé trop délaissé soit repris de nos jours dans l'intérêt de la statuaire.

M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, donne lecture d'un mémoire de M. Magon, professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Marseille, décrivant une ancre phénicienne conservée au musée Borély, à Marseille. Cette ancre consiste en une lourde masse de plomb, formée de deux bras fixés à un cadre carré. M. Magon, s'inspirant des procédés encore en usage dans certains pays d'Orient pour la fabrication des ancres, montre comment celle-ci devait être faite. Son essai de restitution est accompagné d'une série de figures qui expliquent la forme et le fonctionnement de l'ancre.

M. Maître dit quelques mots des ancres de pierre trouvées dans les fouilles du port de Nantes.

M. Albert Naef fait une communication sur des fouilles entreprises par lui à Harfleur en 1893, dans des substructions déjà fouillées mais imparfaitement étudiées par Fallue, en 1840. Les constructions, prises alors pour les restes d'une villa, sont en réalité celles d'un petit temple ou *sacellum* romain, ou plutôt de deux

sanctuaires romains accolés. Cette disposition est semblable à celle du double temple de Champigny-lez-Langres étudié par M. Babelon, et à celle d'un petit sanctuaire découvert par M. Gaston Le Breton.

Les fragments recueillis par M. Naef lui ont permis de reconnaître que ce temple était d'ordre dorique. Il a pu restituer la dimension des colonnes, déterminer la forme de la corniche et des modillons. Il a même retrouvé les traces d'une décoration polychrome tant intérieure qu'extérieure, rehaussée par l'incrustation de scories vitreuses dans les enduits. Ce sanctuaire a dû être détruit vers l'an 400 de notre ère.

M. Naef fait connaître ensuite les objets découverts au cours de ses fouilles et déposés au musée du Havre. Ils consistent en une nombreuse série d'objets d'os, de fer, de bronze ou de potin, et de terre cuite, parmi lesquels on remarque un trépied de bronze articulé, un petit bœuf en terre cuite blanche, des clefs et les débris d'une foule de vases de tous genres, dont deux très beaux avec figures en relief. L'auteur pense qu'Harfleur doit être identifiée avec la station de *Caracotinum* et espère que de nouvelles fouilles amèneront des trouvailles non moins intéressantes.

M. Guignard observe que l'une des clefs dont M. Naef a présenté la photographie ne semble pas gallo-romaine.

M. Naef répond que si la forme de cette clef ne semble pas appartenir à l'antiquité et si l'on peut admettre qu'une clef relativement moderne ait été perdue sur le terrain des fouilles, il faut toutefois remarquer que la composition du métal est la même que dans les autres objets trouvés au même lieu.

M. Héron de Villefosse fait observer que toute une série de petits sanctuaires ruraux semblables à celui d'Harfleur ont été trouvés et publiés par la Société éduenne, que les vases découverts à Harfleur ont leurs analogues à Lillebonne et à Lezoux, et que la marque POT. doit être sans doute rapprochée du POTTACVS trouvé en Auvergne.

M. Naef signale ensuite quelques objets d'archéologie de provenance étrangère qui sont conservés au musée du Havre. On y voit des statuettes égyptiennes, un cercueil de momie, des vases provenant du musée Campana, quelques ampoules; enfin une amphore assez curieuse, ornée de reliefs retouchés à la pointe sèche

et de peintures polychromes. On y voit, au milieu d'ornements géométriques, un griffon, des oiseaux, des animaux d'un style tout à fait asiatique, tels qu'on en trouve sur les poteries de Rhodes et de Corinthe. On y voit aussi des coureurs et un combat de coqs. Ce vase est à rapprocher des amphores panathénaïques.

M. Héron de Villefosse fait observer que ce vase rentre dans une série connue qui est représentée par plusieurs spécimens exposés dans la salle corinthienne au musée du Louvre.

M. l'abbé Voillery, membre de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune (Côte-d'Or), donne lecture d'un mémoire sur les plus anciens monuments d'architecture de la région éduenne. Il étudie successivement la colonne de Cussy, dans laquelle il pense que l'on doit reconnaître un monument triomphal élevé en l'honneur de Constantin; la fontaine de Saint-Martin, à Beuray-Beauguay, petit monument fort mutilé, mais qui semble être une construction antique dont certains détails rappellent la décoration de la porte d'Arroux, à Autun; le tombeau de saint Andoche, à Saulieu; la chapelle de Saint-Baudèle, à Beaune, qui remonterait aux temps mêmes du martyre de son saint patron; la chapelle de Saint-Flocel, à Beaune, et l'église Notre-Dame de la même ville, qui conserveraient encore des restes remontant au xe siècle; l'abbaye de Saint-Martin-de-l'Aigle, près Beaune, construite avant l'an 1000, et où l'on voit encore des restes d'appareil en épi; les églises du Petit-Auxey et de Saint-Aubin, qui contiendraient encore des restes de constructions plus anciennes; enfin l'église d'Antheuil, où se voit un bénitier avec une inscription indéchiffrable; et celle de Semond, qui possède une crypte où furent ensevelis saint Florentin et ses compagnons.

MM. Héron de Villefosse et Enlart ne peuvent accepter toutes les conclusions de ce mémoire. Ils font remarquer que si des textes d'une valeur plus ou moins grande attribuent à tous ces monuments des dates de fondation fort ancienne, aucun des débris dont M. l'abbé Voillery a présenté des dessins ne semble pouvoir remonter à des époques aussi reculées.

M. le lieutenant Denis communique une étude sur la nécropole romaine du Kef. Elle a fourni de très nombreux spécimens de poteries. M. Denis fait passer des dessins représentant les principales formes de ces vases; elles peuvent se rapporter à trois types prin-

cipaux; ce sont les lacrymatoires qui dominent. Dans les sépultures d'enfants, on a trouvé en grand nombre une espèce particulière de vases qui devaient être des biberons. Toutes les médailles recueillies dans les sépultures étaient numides, sauf deux d'Antonin le Pieux et de Lucille. Parmi les objets divers dont la découverte mérite d'être signalée, il faut citer surtout un strigile décoré d'une ornementation au pointillé.

La séance est levée à midi moins un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 29 MARS 1894.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à 2 heures et quart.

M. Léon Maître, archiviste du département de la Loire-Inférieure, lit une étude sur les châtelliers paroissiaux de la Bretagne. On sait que l'on désigne sous le nom de *châtelliers* des enceintes en terre, formant des espèces de camps retranchés que l'on attribue ordinairement à l'époque des grandes invasions. Beaucoup de villages doivent leur nom à quelque enceinte de ce genre, et la Loire-Inférieure seule en compte 17 ainsi nommés. M. Bélisaire Ledain et depuis lui M. le colonel de La Noë ont étudié avec soin ces camps. Mais doit-on admettre qu'ils remontent tous à la fin de la domination romaine? M. Maître ne le pense pas. Il en est beaucoup qui ont servi de lieu de refuge au moyen âge pour les populations rurales, et souvent l'on construisit dans leur enceinte une église paroissiale. Beaucoup d'autres durent leur origine aux établissements métallurgiques, si nombreux dans la région armoricaine, et ont servi à protéger les populations industrielles avant l'établissement du système féodal. Aussi trouve-t-on souvent des châtelliers dans des localités qui n'ont jamais été le siège d'une châtellenie féodale.

Dans une même localité, M. Maître cite deux emplacements dont l'un se nomme le *camp* et l'autre le *châtellier*, ce qui montre que l'on a affaire en ce cas à des établissements qui ne sont pas exclusivement militaires. Beaucoup de châtelliers ont été établis en improvisant des fortifications à des localités déjà heureusement situées. Les châtelliers sont souvent situés dans des bas-fonds, au milieu des taillis, dans des endroits difficiles à découvrir, loin des voies romaines et des constructions féodales. Ils n'affectent en rien

la régularité antique, n'ont pas de ressemblance avec les constructions féodales; ils ont servi de retraite aux populations du IVe au XIIe siècle. Ermoldus Nigellus, biographe de Louis le Débonnaire, parle de ces refuges des Bretons au milieu des marais, dans des endroits inaccessibles.

M. Gabriel Fleury, dans une note sur l'origine des châtelliers dans le Maine, essaye de prouver que les retranchements en terre qui portent ce nom appartiennent à différentes époques; il propose une classification correspondant aux périodes préhistorique, gauloise, romaine et du moyen âge. Il appuie ses dires sur l'étude et la comparaison des divers systèmes relevés dans ces fortifications, sur les plans, les enceintes, les talus et les fossés, dont les proportions sont variables suivant les époques.

M. Richard dit qu'en Poitou un châtellier est une enceinte régulière qui remonte à l'époque gauloise ou à l'époque romaine.

M. Martial Imbert considère que les châtelliers ont été habités de tout temps, et qu'il n'y a pas de châtelliers gaulois, ou romains, ou du moyen âge nettement caractérisés. M. Imbert croit les châtelliers moins anciens que ne le dit M. Maître; il ne faut pas conclure de la présence de débris gaulois ou romains dans ces enceintes que leur édification doive être fixée à ces époques.

M. Georges Musset confirme cette opinion, au moins pour ce qui concerne la Saintonge.

M. Vauvillé donne des renseignements sur plusieurs enceintes de l'époque gauloise qu'il a fouillées de concert avec M. le colonel de la Noë, et à l'aide d'une allocation du Ministère de l'Instruction publique[1]. La première est celle de Châtelet, commune de Montigny-l'Engrain (Aisne). On y a retrouvé les restes d'une muraille de l'époque gauloise, sur laquelle était établi un autre mur en gros appareil. L'enceinte de l'Étoile (Somme) remonte également à la période gauloise; elle en circonscrit une plus petite qui paraît être du moyen âge. Sur le territoire de la commune de Liercourt, près d'Abbeville, il en existe une troisième de la même époque, peut-être même plus ancienne, que l'on désigne sous le nom de Catelis-sur-Liercourt ou de Camp de César sur Érondelle. Ces

[1] Cf. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. L, p. 314, et t. LII, p. 85 et 90.

exemples prouvent que les enceintes désignées sous le nom de *châtelet* ont quelquefois une origine très ancienne.

M. Roque-Ferrier appelle l'attention du Congrès sur les vestiges encore subsistants de l'enceinte de l'ancienne ville d'*Altimurium*, dans la commune de Murviel-lez-Montpellier (Hérault). Cette enceinte constitue le plus vieux spécimen d'architecture militaire existant dans cette partie de la France. Elle mérite donc d'être conservée; or les propriétaires du voisinage y puisent comme dans une carrière, et tout récemment encore une partie importante de cette enceinte vient d'être détruite. Il est nécessaire que l'on appelle l'attention du Gouvernement sur la conservation de ces restes.

Le Congrès s'associe à ces conclusions et invite l'administration à transmettre la note de M. Roque-Ferrier à la Commission des monuments historiques.

M. Jules Monméja, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, lit un mémoire sur les mosaïques et les carrelages vernissés de l'église abbatiale de Moissac. Après avoir décrit les fragments de mosaïque qui nous sont parvenus du pavage primitif de cette église, et dont il suppose, un peu témérairement peut-être, qu'une partie pourrait remonter au temps de saint Didier, évêque de Cahors au VIIe siècle, il examine en détail les carrelages émaillés qui remplacèrent au XIIIe siècle les mosaïques romanes, et dont des restes importants subsistaient encore dans le cloître au début de ce siècle. Enfin, il étudie un très important morceau de ce carrelage, découvert en 1880 dans la chapelle supérieure de l'hôtel abbatial de Moissac et recueilli par le P. Belbèse, qui a fait de cet hôtel un véritable musée [1].

M. Georges Musset, correspondant du Comité à la Rochelle, fait une communication sur «l'art de terre» à la Rochelle, et présente quelques spécimens de cet art. La fabrication de la poterie, très ancienne dans le pays, s'est conservée en Saintonge pendant tout le moyen âge, bien que les inventaires n'en fassent pas mention; mais les fouilles nous fournissent d'une manière irréfutable la preuve de l'existence de cette industrie. Il faut arriver au XVIe siècle pour trouver mention des objets en poterie : tout le monde connaît les

[1] Voir ci-après, p. 189, le mémoire de M. Monméja.

travaux de Bernard Palissy et sa découverte des rustiques figulines, mais les recherches de l'illustre artiste ne restèrent pas longtemps à l'état isolé.

M. Musset a eu la bonne fortune de trouver quelques noms de potiers faïenciers à peu près contemporains de Palissy : en 1545, « Lyet de la Mothe, marchand potyer de terre », établi à la Chapelle-des-Pots, en Saintonge, et qui vend de la poterie de terre au commerce de la Rochelle; en 1551, Jean Morillon, potier de terre au même lieu, s'engage à fabriquer des formes de terre pour raffiner les sucres importés à la Rochelle; en 1553, Pierre le Vasseur et Nicolas Courault, tous deux potiers de terre, établissent une poterie et construisent des fours dans la rue du Temple, à la Rochelle. Ils s'engagent à cette occasion envers leur propriétaire à lui vendre tous les produits de leur fabrication.

M. Georges Musset a recueilli au musée de la Rochelle, dont il a la direction, une curieuse série de débris de toutes sortes provenant des remblais des fortifications du XVIe et du XVIIe siècle, et du canal Maubec qui sépare les quartiers Saint-Nicolas et de la Villeneuve.

A cette série appartiennent de nombreux fragments d'objets en terre vernissée, tels que bustes de personnages : bourgeois, magistrats, femmes ornées de collerettes; vases à pied couverts de coquillages en relief; chevaux harnachés et éléphants servant de pied à des égouttoirs; oreilles de plats à oreillettes représentant des têtes de saints ou autres effigies.

Les travaux de reconstruction de l'hôtel de la gendarmerie, qui occupe l'emplacement de l'ancienne manufacture de faïences de la Rochelle, ont permis à M. Musset de retrouver dans le sol de nombreux débris de la fabrication du XVIIIe siècle. On peut signaler d'abord des instruments de fabrication qui portent encore la trace des couleurs et des vernis employés à la Rochelle. Ajoutez à cela d'innombrables fragments de faïences aux décors jaunes, bleus, rouges et verts, dont les tons confirment absolument les attributions faites dans l'*Histoire de la faïencerie rochelaise.*

M. Félix Thiollier, membre de la Société archéologique du Forez, *la Diana*, lit un mémoire sur les églises romanes du département de la Loire. Il fait passer sous les yeux des membres du Congrès un très grand nombre de dessins représentant les plus

curieux de ces monuments. Les églises du Forez relèvent en général de l'école bourguignonne, ce qui n'est pas étonnant puisqu'elles dépendaient de l'archevêché de Lyon, capitale ecclésiastique de tout le pays bourguignon. Mais le Forez, placé sur les confins de l'Auvergne, a subi aussi l'influence artistique de cette province, et certaines de ses églises, comme celles de Chandieu, de Firminy, de Saint-Priest-la-Prugne, en fournissent la preuve. Parmi les plus curieux édifices du Forez, M. Thiollier signale l'église de Verrières, près de Saint-Germain-Laval. Elle est assez délabrée, mais avec quelque dépense il serait facile d'en assurer la conservation pour de longues années encore. Le Congrès émet le vœu que la Commission des monuments historiques veuille bien s'occuper de cet intéressant monument.

M. Thiollier demande au Congrès d'émettre un autre vœu pour que le Ministère aide la Société éduenne à reprendre les fouilles du Mont-Beuvray. M. Héron de Villefosse appuie cette proposition, qui est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 31 MARS 1894.

PRÉSIDENCE DE M. SPULLER,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le samedi 31 mars a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Cultes, l'assemblée générale de clôture du Congrès des Sociétés savantes.

Le Ministre est arrivé à 2 heures, accompagné de M. Xavier Charmes, directeur du Secrétariat.

Il a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, par M. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris, et par les hauts fonctionnaires de l'Université.

M. Spuller a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite MM. Milne-Edwards et Mascart, membres de l'Institut, vice-présidents de la Section des sciences du Comité; à sa gauche : MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la Section d'histoire et de philologie; Edmond Le Blant, membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie; Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, vice-président de la même section; Gaston Boissier, membre de l'Institut, président de la Commission des musées scientifiques et archéologiques; Charles Scheffer, membre de l'Institut, président de la Section de géographie historique et descriptive.

M. le général André, commandant de l'École polytechnique; M. Lépine, préfet de police; M. Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, président du Bureau des longitudes; M. de Rozière, membre de l'Institut, sénateur; M. Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut; M. Himly, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres; MM. le général Derrécagaix; Anatole de Barthélemy, de l'Institut; Ch. Maunoir; Glasson, de l'Institut; Charles Tranchant, vice-président de la Section des sciences économiques; Frédéric Passy,

de l'Institut; Servois, garde général des Archives nationales; Oppert, de l'Institut; A. Héron de Villefosse, de l'Institut; Lyon-Caen, de l'Institut; de Foville, directeur des monnaies; Davanne, Jacques Flach, René Cagnat, Henri Cordier, Kaempfen, directeur des Musées nationaux, ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle on remarquait MM. Georges Morel, Gidel, de Hérédia, ancien ministre; Ludovic Halévy, de l'Académie française; sir Wallace Mackensie, ancien secrétaire du vice-roi des Indes; lord Reay, sous-secrétaire d'Etat des Indes dans le ministère anglais; Stoerk, professeur de droit, membre de l'Institut de droit international; MM. Trélat, député; Couard-Luys, Bruel, Joret-Desclozières, Fernand Daguin, Camoin de Vence, le marquis de Croizier, le chanoine Hyver, Ludovic Drapeyron, Armand Gasté, Eugène Châtel, J.-F. Bladé, Thiollier, Mareuse, Léon Morel, René Fage, Louis Duval, le chanoine Trihidez, Henri Beaune, Doumet-Adanson, Drioux, le chanoine Arbellot, Louis Demaison, Léon Maître, Ulysse Robert, Désiré André, Lièvre, Seré-Depoin, le docteur Carton, le lieutenant Denis, Jules Finot, le comte de Marsy, Quarré-Reybourbon, etc.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Levasseur, membre de l'Institut, président de la Section des sciences économiques et sociales du Comité, qui a lu une étude sur la situation économique des États-Unis [1].

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

C'est la seconde fois que j'ai l'honneur de me trouver en présence de la nombreuse et brillante assemblée que le Congrès des Sociétés savantes a le privilège de réunir chaque année dans Paris. Après sept années d'intervalle, je vous retrouve, Messieurs, sans doute dans les mêmes sentiments que je vous ai connus autrefois; je veux parler de votre dévouement à la science et de votre zèle à poursuivre des travaux toujours estimables, souvent de premier

[1] Voir ce discours dans le *Journal officiel* du 1er avril 1894, p. 1517 et suiv., et dans le *Bulletin de la Section des sciences économiques*, 1894.

ordre et qui malheureusement restent trop inconnus. Quant à moi, Messieurs, si vous me permettez de le dire, je reviens avec les mêmes dispositions que j'apportais à notre première rencontre. J'éprouve toujours le vif sentiment de la reconnaissance qui vous est due pour tous les services que vous rendez à la science; je ressens le même respect de votre liberté intellectuelle, le respect de vos labeurs et de votre temps, que vous savez si bien employer. Enfin, j'ai toujours la préoccupation, plus grande encore aujourd'hui, s'il est possible, qu'à l'époque où je vous adressais la parole pour la première fois, la préoccupation de ce que vous pouvez, de ce que vous devez faire pour l'éducation intellectuelle et morale de cette démocratie, à laquelle vous appartenez comme nous et dont vous n'avez pas le droit de vous séparer, de cette démocratie qui désormais règne et gouverne en France, et qu'il est en votre pouvoir, si vous le voulez, de faire aussi sage qu'elle est forte, afin de la rendre digne des destinées qui l'attendent.

Messieurs, quand je vous parle de la gratitude qui est due à vos services, je ne fais pas seulement allusion à celle que tous ceux qui s'intéressent à la science vous doivent pour vos recherches si patientes, si persévérantes, et pour les résultats si dignes d'attention que vous consignez dans vos mémoires; je veux parler surtout des services que vous rendez, chacun dans votre sphère, à cette foule innombrable qui ne vous connaît pas et qui, d'ailleurs, ne s'occupe ni de vos personnes ni de vos ouvrages, mais dont il est cependant possible, et dont il serait si désirable de réformer les idées, en ce qui vous touche, si on lui montrait ce que vous apportez d'exactitude, de conscience, d'amour de la vérité, dans vos recherches et dans vos travaux.

Rien ne serait plus utile, en effet, Messieurs, que de bien établir pour le grand public ce qu'un savant qui semble être absorbé dans ses études solitaires et personnelles peut faire dans une grande démocratie, quand ce ne serait que donner le bon exemple, l'exemple du bon emploi du temps et des facultés de l'esprit, l'exemple de la sûreté dans les informations, de la précision dans les idées, poussée jusqu'au scrupule. C'est le propre du vrai savant de ne risquer jamais une opinion, sans l'avoir contrôlée, vérifiée, non pas dix fois, vingt fois, mais cent fois. L'homme de science ne s'avance qu'avec circonspection, et sa devise est toute en ces deux mots : Prudence et sincérité. C'est ainsi que les savants agrandissent

le domaine de la science, mais c'est aussi par là que, comme je le disais tout à l'heure, ils peuvent contribuer, concourir à l'éducation intellectuelle et morale de la nation. Ah! Messieurs, si tout le monde pouvait vous suivre, si seulement tout le monde pouvait vous voir! S'il était possible que dans ce pays où l'on entend tous les jours tant de gens élever la voix, le plus souvent sans rien savoir de ce qu'ils ont à dire, s'il était possible à ces imprudents de vous connaître et de vous apprécier dans vos méthodes, certainement, à votre école, ils apprendraient que la vraie sagesse comme la vraie science consiste à ne rien dire et à ne rien faire qui puisse être démenti par les faits qui ne déclament pas, eux, mais qui s'imposent. Ce serait là, Messieurs, une excellente leçon de politique pratique à l'usage de notre démocratie; et ne lui rendissiez-vous que ce service-là, que je regarderais comme un devoir de vous en remercier aujourd'hui.

Messieurs, vous continuez à vous occuper, dans chacune de vos cinq sections, de toutes les parties des connaissances humaines. Les plus anciennes sociétés qui se sont instituées parmi vous sont, pour le plus grand nombre, des sociétés d'archéologie et d'histoire. Encore aujourd'hui ces sociétés sont les plus nombreuses comme les plus actives, et spécialement cette année on est en droit de dire que la section du Congrès qui s'occupe d'histoire et d'archéologie a fourni des travaux importants.

Ainsi que l'indique leur nom, ces travaux portent sur les annales de la France, sur les points de notre histoire nationale et locale les plus obscurs; on en arrive ainsi à traiter une infinité de questions de détail. Je n'ai garde de détourner de semblables sujets d'études ceux d'entre vous qui les ont embrassés. L'étude de l'histoire, si excellente en elle-même, portera toujours les meilleurs fruits. A cet égard, j'ai eu l'occasion de dire devant vous, Messieurs, que l'on ne doit pas séparer le présent du passé.

Permettez-moi de répéter qu'il n'y a pas deux France, l'ancienne et la nouvelle. La France d'aujourd'hui procède de celle d'autrefois, et c'est une obligation sacrée pour ceux qui aiment vraiment leur pays de garder pieusement aux ancêtres la reconnaissance qui leur est due de nous avoir fait ce que nous sommes.

Les savants ne se trompent donc pas en revenant incessamment sur le passé de la France. Me permettrez-vous cependant de vous dire, sans empiéter en rien sur votre liberté, que, si vous tenez à

donner plus de vie à vos sociétés, il sera nécessaire, et nous en dirons les raisons tout à l'heure, que vous deveniez de jour en jour plus attentifs à ce qui se passe sous vos yeux, autour de vous, dans notre société contemporaine, si bruyante, si affairée, et dont vous n'avez pas le droit de vous abstraire.

Non, Messieurs, soyez-en convaincus, je ne veux rien entreprendre sur votre liberté. A cet égard, tous les ministres qui depuis soixante ans se sont succédé au poste que j'occupe, tous, depuis le jour où l'illustre M. Guizot, faisant appel aux sociétés savantes de province, a cherché à les réunir pour leur donner un centre et un organe commun, tous les ministres se sont appliqués à répéter, sous des formes diverses, les paroles mémorables de l'homme d'État qui a laissé une trace si profonde dans nos institutions d'éducation publique. Je veux vous redire ces paroles à mon tour : elles sont utiles; elles sont belles :

« Il ne s'agit ici, écrivait M. Guizot dans sa circulaire à vos devanciers, d'aucune centralisation d'affaire et de pouvoir. Je n'ai nul dessein de porter atteinte à votre liberté, à l'individualité des sociétés savantes, ni de leur imposer quelque organisation générale ou quelque idée dominante. Il s'agit uniquement de leur transmettre d'un centre commun les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur venir d'ailleurs et de recueillir à ce même centre les fruits de leur activité, pour les répandre dans une sphère plus étendue. »

Dans ces quelques lignes, on trouve à l'état de germes vivants et féconds, de germes qui, en se développant, ont donné tous leurs fruits, on trouve tout ce qui a été fait par les divers ministres de l'Instruction publique qui, sous tous les régimes, se sont succédé rue de Grenelle; et cette grande convocation à Paris, ces congrès annuels des sociétés savantes, répondent précisément, exactement, dans leur objet comme dans leur résultat, à la pensée primitive de M. Guizot. Chacun est donc prêt à proclamer l'indépendance nécessaire aux hommes d'étude et de science, à respecter la liberté qu'ils apportent à choisir la matière même de leurs occupations, et même à défendre cette liberté, si elle pouvait être menacée, par les meilleurs moyens. Messieurs, sur ces différents points tous les ministres se sont répétés, parce que tous sans exception éprouvent pour les sociétés savantes les mêmes sentiments : ils leur sont dévoués parce qu'ils les aiment. Vous savez bien, parce que c'est une

vérité dite depuis longtemps, vous savez bien que l'amour n'a qu'un mot qu'il répète sans cesse.

Ainsi s'explique comment ni les uns ni les autres, nous n'avons jamais, dans les séances solennelles, de grandes nouveautés à vous offrir. Nous venons ici pour vous adresser des félicitations et des remerciements, et si à l'occasion vous nous permettez, parmi nos paroles de louange, de glisser quelques conseils, c'est encore nous, Messieurs, qui restons vos obligés.

Je parlais tout à l'heure des encouragements que l'État vous doit. Ces encouragements ne peuvent se produire que sous une forme vraiment utile; nous devons vous fournir des instruments de travail de plus en plus complets et bien appropriés, en vous permettant d'acheter des livres et d'enrichir vos collections. Nous vous envoyons déjà les publications les plus coûteuses, qui sont souvent les plus nécessaires. Il nous plairait singulièrement de vous mettre à même de poursuivre vos recherches, soit dans vos fouilles, soit dans vos laboratoires, en vous offrant quelques subsides.

Mais ici, Messieurs, j'éprouve une certaine confusion à reconnaître que nous n'avons pas toujours les moyens de faire tout ce que nous voudrions. A qui la faute? Hélas! Messieurs, la faute en est, non pas aux hommes, mais aux circonstances si critiques, si douloureuses que la France a traversées depuis près d'un quart de siècle. Ah! que ne pouvons-nous, de tant de millions reconnus nécessaires et donnés avec tant de patriotisme, de tant de millions que nul ne songe à détourner de leur destination sacrée, la défense de la patrie, que ne pouvons-nous distraire au moins quelques parcelles, le denier de la science, l'obole de la patrie aux savants! Avec quelle joie nous aimerions à vous apporter le strict nécessaire, ne fût-ce que pour vous mettre à même de continuer votre tâche!

Verrons-nous un jour cet heureux temps où l'on fera de l'argent autre chose qu'un moyen de tuer des hommes? Sans tomber dans des utopies, même les plus nobles de toutes, il ne nous est nullement interdit de l'espérer. Patience et persévérance, c'est la devise des hommes comme vous; que cette devise devienne la nôtre, celle de tout le monde. Attendons avec confiance des jours meilleurs; mais vous, Messieurs, en attendant, comptez toujours sur les profondes sympathies du gouvernement républicain.

A toute époque, ceux qui s'intéressent aux sociétés savantes ont

désiré une plus grande publicité pour leurs travaux; ce Congrès a pour objet de l'assurer. Il est certain, en effet, que bien des mémoires que vous nous apportez sur tous les sujets, et qui nous viennent des différents points du territoire, resteraient absolument inconnus si, heureusement, nous n'avions à vous offrir la publicité du *Journal officiel*. Cette publicité est encore bien incomplète et bien insuffisante, mais enfin elle vous permet de vous lire, au moins en abrégé, et c'est déjà quelque chose. Après vous être fait entendre de vos savants confrères, vous arrivez au public. Vous n'avez pas travaillé pour vous seuls, et c'est une des grandes satisfactions que vous puissiez goûter.

Reste la question des récompenses. Il n'a pas semblé digne de vous que l'on persévérât dans la pratique qui a été longtemps suivie de faire de cette réunion annuelle une solennelle distribution de prix. Je crois, Messieurs, qu'en renonçant à cette coutume on a eu raison. Vous n'êtes plus des élèves, vous êtes des maîtres. Il n'était pas séant de vous traiter comme des jeunes gens. Et puis, laissez-moi vous le dire, il faut bien reconnaître, bon gré mal gré, qu'il y a quelques différences entre ceux qui ont la barbe blanche et qui redescendent les pentes de la vie et ceux qui s'apprêtent à débuter en escaladant les sommets. Ainsi donc, on ne donne plus de prix, au sens classique du mot, mais l'État tient à marquer, par les distinctions les plus hautes qu'il puisse accorder, l'estime et le respect que le pays porte à vos études et à vos travaux qui sont autant de services rendus à la nation.

Aussi bien, conformément à l'usage, j'apporte, au nom de M. le Président et du Gouvernement de la République, les récompenses de cette année. Trois croix de chevalier de la Légion d'honneur ont été décernées, moins encore, s'il m'est permis de le dire, à telle ou telle individualité, si éminente et si intéressante qu'elle soit, qu'aux sociétés savantes dont ces individualités font partie. Ce sont les sociétés savantes qui sont honorées dans la personne de leurs membres. La première de ces croix de la Légion d'honneur est donnée à M. Armand Gasté, professeur à la faculté des lettres de Caen. Ce n'est pas comme professeur, bien qu'à ce titre même il l'ait méritée, que M. Armand Gasté doit la croix que je suis heureux de lui remettre. Il la doit à son titre ou plutôt à ses fonctions, à son labeur de secrétaire infatigable d'une de nos plus anciennes sociétés de province, l'Académie des sciences, arts et belles-lettres

de Caen. C'est à ses travaux d'histoire locale, à ses recherches sur la littérature normande, c'est enfin à la série d'études si intéressantes qu'il a publiées sur les anciens Vaux de Vire et qui lui ont permis de restituer à qui elles appartiennent ces pièces longtemps attribuées à Olivier Basselin, alors qu'elles datent d'une époque bien postérieure, réfutant ainsi l'erreur où était tombé un homme que l'on croyait impeccable, l'illustre Littré lui-même, jouet, dans la circonstance, d'une supercherie littéraire dont l'histoire des lettres françaises offre encore d'autres exemples.

La seconde décoration est accordée à M. Fernand Daguin, membre de votre Section des sciences économiques et sociales, attaché laborieux, assidu et dévoué à la bibliothèque de législation étrangère qui est instituée auprès du ministère de la Justice, traducteur savant et fidèle de documents législatifs venus des différents pays de l'Europe, et plusieurs fois choisi comme secrétaire général dans divers congrès internationaux de législation. Il m'est particulièrement agréable de remettre cette récompense à M. Fernand Daguin, en présence d'une délégation de l'Institut de droit international, qui tient à l'heure présente les séances de son Congrès à Paris. Je suis vraiment heureux de dire aux membres de cet Institut qu'il y a là comme une preuve évidente de l'intérêt que la République porte à leurs travaux comme à leurs personnes.

Enfin, la troisième décoration est décernée à un voyageur, aussi courageux que distingué, à un vaillant missionnaire de la science et de la politique, à M. Fernand Foureau qui, dans le Sahara algérien, a su accomplir des courses pénibles, des explorations périlleuses, grâce auxquelles on a pu dresser, sur les données les plus précises, la carte du désert, c'est-à-dire la carte de l'inconnu. Ainsi le nom de M. Fernand Foureau se trouve rattaché, d'une manière définitive, à cette conquête du continent noir qui a si longtemps effrayé la vieille Europe et qui faisait dire à l'antiquité : *Africa portentosa!* Il est au premier rang de ceux qui ont aidé la France à prendre sa part de possession dans ce grand domaine où l'activité des Français du xxe siècle voudra certainement se déployer. Aussi, c'est au nom des services qu'il a rendus à notre empire colonial que je lui exprime la gratitude de la patrie.

Ah! Messieurs, la patrie moderne, la patrie actuelle, la patrie de demain, puissiez-vous, de plus en plus, dans vos études quoti-

diennes, porter le sentiment de ce que vous pouvez faire pour sa prospérité, pour sa grandeur.

Ce n'est pas, croyez-le bien, que je veuille prétendre que le savant doive se préoccuper d'autre chose que de l'objet même de la science qu'il étudie.

La science pour la science, la recherche de la vérité pour la vérité, c'est une grande et noble chose; ce n'est pas tout à fait la même théorie que l'art pour l'art, mais cela y ressemble beaucoup; en tout cas, ce n'est pas ce qui convient à notre temps. Et pourquoi? En voici la raison : que vous le vouliez ou non, Messieurs, vous appartenez, et ceux qui viendront après vous appartiendront bien plus encore à une société incessamment travaillée par toutes sortes de besoins et de convoitises, de passions et de désirs qui font comme une sorte de tumulte au milieu duquel, en êtres intelligents et libres que vous êtes, vous ne pouvez pas faire autrement que de chercher à vous reconnaître. Avant d'être des gens d'étude, des hommes de science et de labeur, il vous sera de plus en plus impossible de ne pas être des hommes comme les autres. Le niveau de l'égalité politique et sociale passera sur toutes les têtes.

Ne vous en effrayez pas. Que peut-il en arriver? Les temps que nous traversons vous invitent déjà; plus tard, ils vous feront une loi de prendre votre part des efforts communs, de vous mêler aux agitations et aux luttes de tous; il n'est plus au pouvoir de personne de suivre, du rivage, les flots qui ballottent le navire de nos destinées. C'était autrefois le privilège des sages, mais ces époques sont passées et le poète-philosophe ne donnerait plus le même conseil. Il n'est plus possible que l'élite de la nation se sépare de la foule et ne veuille pas la connaître; il n'est plus possible que ceux qui savent abandonnent ceux qui ne savent rien; ce serait établir le plus profond, le plus violent, le plus dangereux écart entre les enfants du même pays. Ah! Messieurs, ce sont précisément ces séparations arbitraires qui, à certaines heures critiques, risquent d'amener des déchirements funestes.

Aussi, je vous le demande, pourquoi refuseriez-vous de vous associer à l'œuvre d'apaisement et de conciliation que le Gouvernement de la République a entreprise dans notre pays, qui en éprouve un si grand besoin? N'est-ce donc rien qu'un ministre de la République ose vous convier avec une entière confiance à cette tâche nécessaire? N'y a-t-il pas là pour vous le signe évident qu'il s'est

passé quelque chose de nouveau et de grand dans le monde? Mais quoi? Messieurs, le voici : il est arrivé que la démocratie s'est emparée de ce pays, qu'elle le tient, qu'elle le possède, et qu'il faut entrer dans la démocratie si l'on ne veut pas sortir du pays. Je ne parle pas de partis politiques, veuillez le remarquer. Je ne dis pas que le parti républicain, auquel j'appartiens depuis que je pense, je ne dis pas, je ne veux pas dire que le parti républicain, qu'un parti quelconque, fût-ce le mien, a conquis la France; ce serait cependant la vérité, mais je veux éloigner toute idée de parti. Je crois que vous n'entendriez pas avec satisfaction un homme public, parlant au nom du Gouvernement, vous entretenir de la victoire de son parti personnel; les partis, vous les ignorez ou plutôt vous les dominez, en les abandonnant à leurs querelles et à leurs passions.

Mais, Messieurs, ce que vous ne pouvez pas ignorer, ce que vous ne pouvez pas dominer, c'est ce fait social si considérable de la démocratie prenant possession de la France et, comme je le disais tout à l'heure, y régnant et y gouvernant comme la seule souveraine, l'unique maîtresse. Qu'en résulte-t-il, Messieurs? C'est que les affaires de la démocratie ce sont maintenant vos affaires puisque ce sont celles de la nation elle-même, et vous êtes tous, Messieurs, quelles que soient vos opinions, trop bons Français pour ne pas vous intéresser désormais à ce qui est la France.

Ah! sans doute, les regrets sont permis et certains souvenirs sont sacrés. Mais si attaché qu'on soit au passé, on ne vit pas pour le passé, on ne fait que l'étudier afin de le bien connaître; mais on vit dans le présent et on travaille pour l'avenir.

Travailler pour l'avenir, Messieurs, c'est là votre tâche pour des temps comme ceux-ci, et, dès à présent, il faut vous rapprocher de la démocratie, non certes pour la flatter, mais pour l'instruire. Ne faut-il pas, en effet, que la démocratie elle-même arrive à se convaincre que si elle n'est rien qu'une foule indisciplinée, inculte et violente, elle entraînera la chute immédiate de la France? Or, Messieurs, ce n'est pas pour que la France risque de perdre la moindre parcelle de son patrimoine d'honneur et de vertu, la plus petite part de ce glorieux héritage de la Grèce et de Rome, qui l'a placée à la tête des nations modernes, ce n'est pas pour cela que notre pays s'est constitué en République. Non, Messieurs, la France de nos jours entend rester la France de tous les temps, et dans

notre démocratie les meilleurs d'entre nous n'ont pas d'autre devoir que de remplir la mission qui leur appartient et continuer les traditions de la France.

Tout à l'heure, dans le rapport si intéressant que l'éminent M. Levasseur nous a lu sur la jeune nation américaine, il nous a dépeint l'énergie déployée par ce peuple neuf sur ce continent vierge; il nous a décrit les prodiges accomplis par cette activité toute-puissante et qui n'a pas été connue dans le monde ancien. C'est vrai. Tout est prodigieux dans ces contrées transatlantiques, non seulement les merveilles de l'agriculture, mais celles de l'industrie; tout y est extraordinaire et les moindres choses semblent y prendre des proportions gigantesques. Mais il ne faut rien exagérer, même en parlant de l'Amérique, et ce n'est pas sans une réelle satisfaction d'esprit que j'ai entendu M. Levasseur redresser des erreurs qui ont cours sur la grande culture aux Etats-Unis. Une fois de plus, nous avons eu la confirmation de ce grand fait, que les théories du code civil sur le partage des biens, directement issues de la Révolution française et de ses principes, sont la vérité même, au point de vue de l'agriculture, pour arriver à la division de la propriété et à la multiplication des propriétaires. Il n'en est pas moins vrai qu'aux Etats-Unis on fait tout dans des proportions qui nous sont inconnues. Il y a, dans ce pays, une telle surabondance de vie, que l'on est porté à croire que l'avenir du monde est là, dans ces sociétés si nouvellement et si puissamment constituées, auprès desquelles les sociétés de la vieille Europe semblent atteintes de débilité et de décrépitude.

Pour procurer la culture intellectuelle de leur démocratie, les Américains se sont imposé les plus grands sacrifices. Dans ce pays où des villes de 1,500,000 habitants, comme Chicago, peuvent se fonder en moins d'un demi-siècle, où l'on voit des rues de 35 kilomètres là où régnaient le désert et la solitude, où l'on habite des maisons de vingt étages, et où tout semble à l'avenant, on rencontre aussi de riches et généreux particuliers qui dotent les universités, les collèges ou les écoles publiques, qui leur lèguent des sommes énormes et telles que nous devons courber la tête de confusion, en songeant au maigre budget que nos maigres ressources nous permettent d'attribuer aux plus pressants besoins intellectuels d'un grand et noble pays comme la France. C'est ainsi qu'en Californie un homme et une femme ayant perdu leur enfant, en sou-

venir de leur profonde douleur et comme pour la consoler, ont voulu fonder une université à laquelle ils ont assuré toute leur fortune, c'est-à-dire la modeste somme de 130 millions.

Qu'est-ce que prouve une telle libéralité? Que les Américains sentent le prix de la haute culture intellectuelle. Cette culture, ils ne peuvent pas se la donner comme ils le voudraient, mais leurs efforts dans ce sens sont incessants et d'autant plus méritoires qu'ils n'ont pas, comme nous, des sociétés de tous genres ayant un passé et des traditions.

C'est à peine si, depuis vingt-cinq à trente ans, dans quelques grandes villes de l'Union, on a réussi à fonder quelques académies. Il est vrai que, dans ce pays, où le temps est de l'argent, ces académies n'ont pas de loisir à perdre dans des recherches d'histoire locale. C'est à peine si les États-Unis d'Amérique comptent un siècle d'histoire.

Le plus ancien anniversaire qu'on ait pu célébrer jusqu'à présent dans l'Union a été le 250e anniversaire de la fondation de l'université de Cambridge ou de Harward College, auprès de Boston. J'y ai assisté, au mois de novembre 1886. La cérémonie a consisté en une réunion qui n'était guère plus nombreuse que celle qui nous rassemble, mais cette réunion a été singulièrement attachante et, pour un Français, fort instructive.

Les élèves de l'université étaient accompagnés, dans ce jour solennel, de leurs pères et de leurs grands-pères; tous ces Américains appartenant à trois générations, à un moment donné, sur un signal du recteur, se levèrent pour entonner à pleine voix le choral de Luther, témoignage éclatant de la reconnaissance que les États-Unis gardent à l'un des plus glorieux fondateurs de la liberté d'examen proclamée par la Réforme, hommage rendu par les premiers de la société américaine au grand principe sur lequel repose toute la civilisation moderne.

Le centenaire de cette université de Cambridge, où j'ai pu voir de mes yeux trois générations d'hommes qui se sont succédé sur les mêmes bancs, a excité dans toute l'Union une curiosité extraordinaire. Le président des Etats-Unis, celui qui est encore aujourd'hui à la tête de l'Union, le président Cleveland, avait été invité à cette cérémonie et il s'était rendu à l'invitation. Je me souviens de l'avoir entendu prononcer un des discours les plus étonnants que j'ai entendus dans ma vie. Je n'en dirai qu'un mot,

et vous verrez comment ce mot se rattache au sujet de ce discours.

Il faut dire tout d'abord que l'université de Cambridge n'est pas du parti du président Cleveland; elle appartient au parti républicain, et le président des États-Unis est l'élu du parti démocrate. M. Cleveland avait été combattu avec la dernière énergie par les professeurs, par les élèves et par leurs parents eux-mêmes. Le président de l'Union américaine se trouvait donc à Harward College dans un milieu peu favorable, et cette réunion se passait six mois après son élection.

Mais, Messieurs, telle est la puissance de la vérité, quand c'est un homme d'intelligence et de courage qui l'exprime, qu'à peine le président avait-il commencé son discours, qu'il s'était emparé des esprit et des cœurs. Marchant droit à l'ennemi, permettez-moi d'employer cette expression, il osa se vanter, lui, premier magistrat de la République, de n'être que ce qu'on appelle, dans un langage moins décrié peut-être aux États-Unis que chez nous, un «politicien».

«Soit! dit-il, je ne suis qu'un politicien, mais je suis arrivé à la première magistrature de notre nation, et savez-vous ce que je compte faire de l'autorité que mes fonctions m'attribuent? Vous donner un conseil, et le voici : Vous appartenez tous à la classe cultivée, à des familles riches; vous êtes les petits-fils et les fils de ceux qui ont fondé la liberté et la grandeur des États-Unis; vous n'êtes pas de ceux que l'on appelle des politiciens, et déjà vous formez une aristocratie. Eh bien, votre devoir, si vous voulez mettre un terme à cette domination des politiciens que vous affectez de mépriser, c'est de prendre part aux affaires publiques et de servir la patrie en toutes circonstances, de n'affecter ni dédain ni mépris pour personne, de vous mêler à vos concitoyens, de vivre de leur vie, de vous rapprocher de la démocratie et de la servir en l'aimant.»

Messieurs, je ne regretterais pas le voyage que j'ai fait en Amérique, n'y eussé-je entendu que ces seules paroles. Je suis tenté de les redire aux membres des sociétés savantes.

Oui, Messieurs, il faut de toute nécessité que tous ensemble nous concourions à l'éducation générale de la démocratie.

Il faut que tous nous nous associions à ses luttes, à ses efforts, à ses souffrances et que nous en fassions l'objet capital de notre

vie, parce qu'il y va des destinées mêmes de la France, parce que, comme je le disais tout à l'heure, il ne faut pas laisser s'abaisser en France le niveau intellectuel, il ne faut pas que notre pays tombe du haut rang où nos pères l'ont porté. Si pareil malheur nous arrivait, nous serions indignes de continuer leur histoire et encore moins dignes de l'écrire.

C'est surtout aux savants que je m'adresse, c'est pour eux que je voudrais finir en disant que ces réunions sont excellentes et qu'elles peuvent porter au dehors les meilleurs fruits. Entendez-moi, Messieurs, nous avons tous besoin les uns des autres. C'est pourquoi cette politique de réconciliation, de concorde et d'apaisement, dont je suis le très humble, mais très ferme organe, peut et doit être bien comprise par les hommes de paix et de bonne volonté que sont les savants. Personne n'est mieux en état qu'eux de faire passer dans l'esprit public ce vaste courant d'idées qui revivifiera notre nation.

Depuis que la République est installée dans ce pays, le parti républicain s'est toujours réclamé de la science. Il a toujours voulu élever la démocratie et la porter là où elle doit être, sur les sommets de la société. L'année prochaine nous célébrerons l'anniversaire d'une des grandes fondations de la Convention nationale, de l'Institut de France. Ce jour-là nous voudrions voir réunis les hommes de science et de liberté, accourus de toutes les parties de l'univers; nous leur montrerions qu'au-dessus de nos querelles de partis, au-dessus de nos passions, à l'exemple de nos pères nous avons su mettre le Sénat de l'esprit humain.

Je ne voudrais pas finir, Messieurs, sans vous dire quelques mots de ceux que nous avons perdus pendant l'année qui vient de s'écouler. Parmi les membres du Comité, il n'en est que deux dont nous ayons à déplorer la perte. L'un, le jeune Julien Havet, qui nous appartenait en quelque sorte par droit de naissance, car ici tout le monde sait de quelle famille de savants il était issu; l'autre, M. Waddington, qui m'a précédé à cette place et qui vous a adressé la parole par deux fois comme Ministre de l'Instruction publique.

Avant d'entrer dans la vie politique, M. Waddington comptait parmi vos membres les plus dévoués et les plus savants. J'ai eu l'occasion de rendre à ce patriote, à ce grand serviteur du pays les hommages qu'il a su mériter. Il convient d'évoquer encore son sou-

venir dans cette assemblée, et vous ne me saurez pas mauvais gré, Messieurs, si je dis que M. Waddington, avant de servir le gouvernement républicain, a été de ceux qui ont le mieux servi la science.

Mais il est d'autres noms qu'il faut répéter ici. L'art a été cruellement éprouvé le jour où la musique française a perdu Charles Gounod. Sa dernière œuvre vient d'être exécutée aux applaudissements de tous ceux qui l'ont entendue, applaudissements, je ne dirai pas mêlés seulement de regrets, tout pénétrés de cette sensibilité profonde et émue que le talent de Gounod excitait dans tous les cœurs. Je citerai aussi Cavelier, le grand statuaire, homme de règle et de mesure, donnant le bon exemple dans la vieillesse la plus avancée après avoir honoré la sculpture française par des œuvres admirables.

Parmi les savants proprement dits, je citerai d'abord le nom de Frémy, qui a été pendant longtemps à la tête du Muséum d'histoire naturelle où il avait succédé à Gay-Lussac et Pelouze, comme professeur. Puis, le grand médecin Charcot, fondateur de l'école de la Salpétrière, dont la renommée était européenne, qui attirait autour de sa chaire, non seulement les étudiants français, mais ceux de tous les pays. Artiste, philosophe, penseur, et, avec cela, homme de précision et de rigueur dans les recherches les plus délicates, tel était Charcot. Son nom est assuré de ne pas périr.

Enfin, pour finir, un vieux professeur du Collège de France, M. Adolphe Franck, qui a été autrefois un des maîtres de notre jeunesse et qui s'en est allé après une vie pleine de jours et de travail, laissant à tous le souvenir d'une conscience rigide et pure et d'une passion ardente dans toutes les questions où il croyait que la vérité était engagée.

J'ai rappelé l'enseignement de M. Franck. Permettez-moi, Messieurs, un souvenir personnel. C'était, il y a longtemps, dans l'hiver de 1858. Nous étions réunis autour de la table du Collège de France où M. Franck venait s'asseoir toutes les semaines. Nous suivions les leçons qu'il nous donnait sur la philosophie stoïcienne, nous l'admirions quand il nous parlait de Marc-Aurèle. Comme l'a dit un de nos maîtres les plus chers et les plus éminents, M. Gaston Boissier, non seulement M. Franck croyait tout ce qu'il disait, mais il aimait tout ce qu'il disait. Emporté par ses convictions, sa parole s'animait et son éloquence devenait pénétrante. Un soir, le

jour tombant, dans l'obscurité et presque dans le silence, il nous représenta l'empereur romain sur les bords du Danube glacé, dans sa tente, méditant sur les problèmes de la nature et s'appliquant à rechercher tout ce qui pouvait être utile au perfectionnement de son âme. M. Franck nous le donnait pour exemple en nous disant : «Jeunes gens! voyez ce maître du monde; il n'est préoccupé que d'une chose, la seule qui vaille la peine de vivre : la recherche de la vérité. Aimez la vérité comme Marc-Aurèle l'a aimée, et laissez vos cœurs s'ouvrir aux plus nobles sentiments de justice, de charité sociale, de dévouement à la vérité et à la patrie!»

Je ne puis mieux faire, Messieurs, que de vous laisser sous l'écho de cette grande parole. Pour me servir d'une expression de Taine, Marc-Aurèle est une des plus nobles, la plus noble peut-être des âmes qui aient vécu, et jamais on ne rappellera trop son souvenir.

M. Xavier Charmes a donné ensuite lecture du décret conférant des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur, et M. de Saint-Arroman des arrêtés ministériels décernant des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie [1].

Ont été nommés :

Chevalier de la Légion d'honneur :

M. Gasté (Armand-Édouard), correspondant du Comité, lauréat de l'Institut, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Officiers de l'Instruction publique :

MM.

Bouillon-Landais, conservateur du musée de Marseille.

Buisson (Émile-Jean-Baptiste), membre de la Société normande de géographie, à Rouen.

Biais (Émile), membre correspondant du Comité des sociétés des beaux-arts des départements.

Jarry (Louis), correspondant du Comité à Orléans.

[1] Nous ne donnons ici que les nominations intéressant les Sections d'archéologie et d'histoire.

Lex, correspondant du Comité à Mâcon.

Loriquet (Henri-Marie-Félix), correspondant du Comité, membre de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.

Musset (Georges), correspondant du Comité, conservateur du musée de la ville de la Rochelle.

Rebillet (Francis), chef de bataillon d'infanterie breveté, chef d'état-major de la brigade d'occupation de Tunisie.

Le docteur Verrier (Eugène), secrétaire perpétuel de la Société africaine de France.

Officiers d'Académie :

MM.

Barisien (Ernest), capitaine au 145e régiment d'infanterie, détaché au service géographique de l'armée.

Bernelle (René), membre correspondant de l'Académie d'Hippône, à Bône (Algérie).

L'abbé Bouillet (Auguste-Nicolas-Victor), correspondant de la Société des antiquaires de France.

Le docteur Brémaud, membre de la Société académique de Brest.

Brette (Armand), membre de la Société d'histoire de la Révolution.

Cabanes (Charles), membre de la Société des études coloniales et maritimes.

Du Châtellier (Paul), archéologue.

Chiris (Marcellin), membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, et de la Société d'études scientifiques et archéologiques du Var.

Cornevin (Charles-Ernest), membre de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

Coyecque (Ernest), membre de la Société de l'École des chartes.

Duplessis (Robert), capitaine d'infanterie breveté, attaché au service géographique de l'armée.

Duval-Gozlan (Léon), collaborateur artistique des publications de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord.

Le marquis de l'Estourbeillon (Régis), vice-président de la Société archéologique de Nantes.

L'abbé Gary (Justin), secrétaire général de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Lanéry d'Arc (Pierre), lauréat de l'Institut, membre de la Société historique de Provence.

Le Clerc (Louis-Georges), correspondant du Comité, conservateur du musée archéologique de Troyes.

Le vicomte de Potiche, membre de la Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches.

L'abbé Poullaine, curé de Voutenay (Yonne), donateur d'importantes collections archéologiques au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Saglio (Robert), ancien élève de l'École des beaux-arts, architecte, à Paris.

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais.

Toussaint (Paul), capitaine d'infanterie breveté, attaché au service géographique de l'armée.

La séance est levée à 3 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1894.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Bourdery, correspondant du Comité à Limoges, envoie copie de l'inventaire d'une maison de quincaillerie de Limoges, en 1667, et l'estampage d'un fer à gaufres daté de 1671. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Giraud, correspondant du Comité à Lyon, envoie copie de l'inventaire du mobilier et de la boutique d'un fourbisseur lyonnais, en 1555. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte, adresse un index historique et archéologique de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, fait hommage au Comité d'une brochure intitulée : *Les fouilles de la tour de Vésone, à Périgueux.*

Ce travail sera déposé à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Courajod rend compte d'une communication de M. Braquehaye, relative à un fort beau chapiteau du musée de Bordeaux. Le rapporteur montre que c'est une œuvre du XIIe siècle.

L'ordre du jour appelle la préparation du programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1895. M. le Directeur avise la Section que, dans sa dernière séance, la Section d'histoire a nommé une commission pour étudier les modifications qui pourraient être apportées au programme du Congrès. Il demande si la Section d'archéologie ne croit pas opportun de faire de même en ce qui la concerne. Cette proposition est adoptée et la Section décide que

le bureau, assisté de MM. Longnon, Maspéro, Müntz et Schlumberger, se joindra à la commission nommée par la Section d'histoire.

Sauf réserve des propositions que cette commission pourra faire, le programme de 1895 est arrêté. Il sera publié en annexe au procès-verbal de la présente séance.

M. Héron de Villefosse demande s'il n'y aurait pas lieu de reprendre, comme on le faisait jadis, l'examen et l'analyse des mémoires publiés par les sociétés savantes de province et qui trop souvent n'ont pas la publicité dont ils sont dignes.

Une discussion s'engage sur cette proposition. Y prennent part MM. Charmes, Reinach, Maspéro, de Lasteyrie; finalement la Section renvoie l'examen de cette question à la commission chargée d'étudier la réforme du programme.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

POUR 1895.

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

5° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités, parfois curieuses, qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce,

en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections, dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

6° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement des marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

7° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département, réputés antérieurs à l'an 1000.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an 1000 est, pour l'histoire de l'art en France, la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des documents présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

8° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des

monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

9° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

10° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été

fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

11° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

12° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite, que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

13° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

14° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un

canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'État, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un «intérêt national» au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants, font disparaître ou dénaturer les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province à se faire les défenseurs de ces richesses, à en dresser la liste, à en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

SÉANCE DU 21 MAI 1894.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Brun-Durand, correspondant du Comité à Crest (Drôme), envoie copie de l'inventaire des biens meubles, garde-robe et bibliothèque du jurisconsulte Ponce Clair de Valence, en 1348. — Renvoi à M. Guiffrey.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Une journée à Sens, par M. Leroy;
Une publication nouvelle sur les monuments de la France, par M. de Marsy.

MM. Guiffrey, de Montaiglon et Müntz sont chargés de rapports sur divers ouvrages pour lesquels on a demandé une subvention.

M. de Barthélemy lit un rapport sur une demande de subvention faite par la Société nivernaise des lettres, sciences et arts. Le Comité émet un avis favorable.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur une demande de subvention faite par la Société éduenne, à l'effet de reprendre les fouilles du Mont-Beuvray. Le Comité émet un avis favorable.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des Antiquaires du Centre. Le Comité, considérant les frais faits par cette Société pour l'entretien du musée lapidaire qu'elle a créé, émet un avis favorable.

M. Maspéro lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une demande de souscription a été adressée au Ministère.

M. de Montaiglon rend compte de plusieurs communications qui ont été renvoyées à son examen :

« La première est l'inventaire du mobilier de la boutique d'un fourbisseur lyonnais, en 1555. M. Giraud, conservateur du musée archéologique de Lyon, a pris le soin, en nous en envoyant la copie, d'y joindre des notes abondantes. On connaît sa compétence en matière d'armes, car c'est lui qui a publié la partie relative aux armes dans le catalogue de la collection Spitzer. Il y a donc lieu d'imprimer l'inventaire qu'il nous envoie.

« La seconde communication est de M. Bourdery, de Limoges; c'est l'inventaire après décès d'un quincaillier de Limoges nommé Jean Cybot et décédé en 1667. Ce marchand vendait de tout, comme c'était l'usage au moyen âge; aussi le document abonde-t-il en termes techniques, qui étaient sans doute très clairs au XVIIe siècle, mais qui ne le sont pas toujours pour nous. M. Bourdery a pu en expliquer une partie grâce à la connaissance qu'il possède du patois local; mais il y en a un certain nombre pour lesquels il a l'honnêteté d'avouer qu'il ne comprend pas. Nous en avons vainement cherché le sens, dans le dictionnaire de Furetière et dans le supplément au Dictionnaire de l'Académie, de Thomas Corneille, les premiers recueils qui aient fait entrer les termes de métiers dans la lexicographie française. Mais ces ouvrages sont bien incomplets et ce n'est qu'en imprimant des inventaires locaux comme celui de Jean Cybot que l'on pourra trouver la clef de bien des termes qui, sans qu'on le sache, se sont parfois conservés jusqu'à nos jours dans certaines provinces [1].

« Il y a également lieu de mentionner la courte note que M. Bourdery a envoyée sur un fer à gaufres du XVIIe siècle, avec l'estampage au crayon des deux plats. Ce fer à gaufres est daté de 1671; il a appartenu au pâtissier Aubin Dauvergne.

« Génis (*Génitz*, au XIVe siècle) est aujourd'hui une commune du canton d'Excideuil (Dordogne); mais au XVIIe siècle, cette localité était réellement en Limousin, comme l'indique l'inscription gravée sur le fer; elle dépendait du juge d'appeaux de Ségur.

« L'aspect du fer à gaufres est exactement celui des fers à hosties,

[1] M. Bourdery ayant publié cet inventaire, le Comité n'a pas cru devoir en ordonner l'insertion dans le *Bulletin*.

et il est de mêmes dimensions que la plupart de ces derniers. Mais tandis que nous avons vu, en Limousin, de très nombreux spécimens intéressants de fers à hosties, nous croyons que les fers à gaufres analogues à celui dont nous envoyons les estampages sont assez rares.

M. de Barthélemy communique au Comité le moulage d'un objet en pierre en forme de coupe sur lequel on lit une inscription que M. Le Blant croit pouvoir attribuer au vi^e siècle. Il promet d'envoyer une notice sur cet objet.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission pour préparer la revision de la liste des correspondants du Comité. MM. de Barthélemy, Cagnat, de Montaiglon et Reinach sont désignés pour faire partie de cette commission à laquelle s'adjoindra le Bureau.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 11 JUIN 1894.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Badin de Montjoie, membre de la Société archéologique de Sens, envoie des empreintes de sceaux des familles de Maumont et de La Celle. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Cadix, envoie l'estampage d'une inscription latine découverte à Algonodalès. — Renvoi à M. Le Blant.

M. Pitre de Lisle, correspondant du Comité à Nantes, envoie une notice sur des épées de bronze découvertes dans la basse Loire. — Renvoi à M. Bertrand.

M. A. Thomas, correspondant honoraire du Comité, propose une interprétation de deux passages d'une communication de M. André, insérée au *Bulletin archéologique* de 1892. — Renvoi à M. de Barthélemy.

MM. Guiffrey et Müntz lisent des rapports sur des demandes de souscription.

M. Guiffrey rend compte d'une communication de M. Brun-Durand, correspondant du Comité à Valence, relative à un inventaire après décès d'un jurisconsulte de Valence au xive siècle. Il demande le renvoi de ce document à la Commission des inventaires, qui pourra l'insérer dans le recueil dont un volume est actuellement sous presse. — Adopté.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur de récentes découvertes faites à Vienne (Isère), à Sainte-Colombe (Rhône) et à Brèze, près de Serrières (Ardèche) [1].

[1] Voir ci-après le texte de ce rapport.

M. Babelon donne lecture du rapport suivant, sur l'état des fouilles poursuivies à Cherchel par M. Victor Waille :

« M. Waille annonce qu'au mois de mai dernier il a repris, sur la place de Cherchel, les fouilles qui, il y a quelques années, ont amené les belles découvertes que l'on connaît, en particulier le diplôme militaire du soldat Lovessius, et l'inscription relatant la carrière du gouverneur de Maurétanie, Licinius Hiéroclès.

« Ces fouilles se poursuivent grâce à l'intervention bienveillante du maire actuel de Cherchel, M. le commandant Lombard ; elles sont exécutées par un détachement d'une vingtaine de détenus, placés sous la direction du capitaine Sordes, que M. Waille appelle son nouveau et zélé collaborateur. Le chantier des fouilles est installé dans la partie comprise entre le mur d'enceinte du village et la promenade publique, tout près de la mer. « Nous « marchons, dit M. Waille, dans la direction du Sud, cherchant « les murs, les dégageant méthodiquement, et vidant les apparte- « ments et les cours aussi soigneusement que possible. A l'aide de « brouettes nous jetons les terres à la mer, au moins pour les « portions de terrain que nous sommes dispensés de recombler, de « sorte que nous finirons par avoir une sorte d'ensemble et des con- « tours faciles à relever. »

« Comme découverte, M. Waille signale seulement deux salles, l'une de 14 mètres sur 8, l'autre de 4 m. 15 sur 5 m. 45, pavées en béton, dans lequel on a noyé des copeaux de marbre, avec une bordure de mosaïque, dont les éléments ont la forme trapézoïdale. Sur le sol de la plus petite de ces chambres, on a recueilli deux monnaies communes, au nom de Juba II. Il y a aussi parmi les débris des morceaux de mortier colorié, qui indiquent que les murs et les plafonds étaient peints.

« En somme, M. Waille ne signale rien d'important, mais de sérieux indices lui permettent de croire que l'emplacement des nouvelles fouilles est bien choisi, et il espère prochainement d'intéressants résultats archéologiques. »

M. Babelon, qui a examiné le contenu d'une boîte contenant les objets expédiés de Cherchel par M. Waille, signale :

1° Une soixantaine de monnaies en bronze, de l'empire romain, principalement du IVe siècle. Aucune de ces monnaies n'offre

d'intérêt particulier, à l'exception d'un grand bronze à l'effigie de Julia Paula, femme d'Eliogabale ; au revers, CONCORDIA. Cette pièce est assez rare, mais le cabinet des médailles en possède deux variétés ;

2° Une bague en bronze, dont la forme ne manque pas d'intérêt, et qui porte des traces de dorure; le chaton, en pâte de verre, est très détérioré ;

3° Trois bracelets en bronze, de modèles différents, mais de forme barbare et sans ornements ;

4° Six épingles à cheveux en ivoire, avec des têtes diversement sculptées ;

5° Un chaton de bague en cuivre, sur lequel est grossièrement gravée une image qui paraît représenter un soldat s'appuyant sur sa lance, et tenant son bouclier devant sa poitrine ;

6° Deux petites rondelles en or, d'une ténuité extrême; les bords de l'une sont découpés comme ceux d'une roue dentelée.

« M. Waille, ajoute M. Babelon, annonce que sur la place de Cherchel il vient de découvrir, à 4 mètres de profondeur, une vaste salle bordée de mosaïque, dont le parquet est fait d'un béton incrusté de marbre. Les travaux ne sont pas encore assez avancés pour qu'on puisse se prononcer sur la nature de ces ruines. »

M. Héron de Villefosse rend compte d'une communication de M. Louis Bertrand, correspondant du Comité à Philippeville. Il s'agit d'une tête laurée, en marbre blanc, trouvée avec d'autres objets au cours des travaux faits à Philippeville pour des constructions nouvelles. Cette tête, dont M. L. Bertrand envoie la photographie (face et profil), mesure en hauteur, du sommet de la tête au menton, 0 m. 21 ; la largeur de la face est de 0 m. 10. Elle est entièrement usée et dans un état qui laisse beaucoup à désirer. La couronne de laurier indique qu'elle représente un empereur. D'après la forme de la tête et certaines particularités de la chevelure, notamment les quatre mèches disposées sur le front, il est probable que cet empereur est Septime Sévère. M. Bertrand a recueilli également, dans les ruines d'un édifice romain, un chapiteau en marbre blanc, et la moitié du *catillus* d'un moulin en grès dur.

M. Cagnat rend compte au Comité de l'état des publications entreprises par le Ministère de l'Instruction publique, sur l'initiative de la Commission de l'Afrique du Nord :

« Les publications qui ont paru jusqu'à ce jour sous le patronage et sur l'initiative de la Commission de l'Afrique du Nord forment trois séries distinctes : une série grand in-folio, qui est réservée aux ouvrages pour lesquels ce format est absolument indispensable; une série in-4°, qui comprend elle-même deux séries : la série grand in-4°, pour les albums et les ouvrages comportant de nombreuses planches, et la série petit in-4°; enfin, une série in-8°.

IN-FOLIO.

« Nous n'avons encore entrepris dans le format in-folio qu'une publication : la *Carte archéologique de la Tunisie*, que nous établissons d'accord avec le Ministère de la guerre, et avec l'aide des brigades topographiques de Tunisie. Les deux premières livraisons ont paru. Elle contiennent huit cartes : Bizerte, Djebel-Achkel, Tunis, La Goulette, Hammamet, Nabeul, Mateur, Oudna. La troisième livraison est en cours de publication. Les quatre cartes : La Marsa, El-Ariana, Metline, Porto-Farina, sont à la gravure; le texte qui doit les accompagner est en grande partie rédigé.

IN-QUARTO.

« La série grand in-4° a été ouverte par la collection des catalogues des musées d'Algérie. Trois de ces catalogues ont paru : ceux du musée d'Alger par M. Doublet, du musée de Constantine par MM. Doublet et Gauckler, du musée d'Oran par M. de la Blanchère. Le fascicule relatif au musée de Cherchel, qui est l'œuvre de M. Gauckler, est entièrement imprimé et ne tardera pas à être mis en vente. Le manuscrit du catalogue du musée de Lambèse, que je me suis chargé d'écrire, est prêt pour l'impression.

« Dans ce même format paraît l'étude sur Timgad, que nous publions avec M. Boeswillwald. Les deux premiers fascicules sont en vente.

« C'est aussi dans cette série que viendra prendre place la notice sur la basilique de Tébessa, dont M. Albert Ballu nous a soumis une restitution fort habilement exécutée, et dont nous avons décidé la publication.

« La série petit in-4° compte déjà deux ouvrages : la *Géographie comparée de l'Afrique romaine*, publiée par MM. Tissot et Reinach, et mon *Armée romaine d'Afrique*. Un troisième ouvrage ne tardera pas à être livré à l'imprimeur : les *Fastes de l'Afrique romaine* jusqu'à Dioclétien, par M. Pallu de Lessert. Enfin, M. Diehl sollicite de nous l'impression de son travail sur l'occupation byzantine de l'Afrique, couronné par l'Institut. J'espère que nous pourrons, l'an prochain, accepter sa proposition.

IN-OCTAVO.

« Deux volumes seulement font partie de la collection in-8° : les *Instructions pour la recherche des antiquités dans l'Afrique du Nord*, que nous avons tenu, vous vous en souvenez, à adresser, il y a quatre ans, à tous ceux qui pouvaient être nos auxiliaires dans l'exploration et la description du pays; et les *Recherches archéologiques en Algérie* de M. Gsell.

« Je pourrais facilement grossir cette liste, si je voulais vous entretenir des ouvrages que quelques-uns de nous préparent ou font exécuter par leurs élèves, mais je n'ai pas cru devoir escompter l'avenir dans ce rapport; il vous suffira, je l'espère, de savoir ce que nous avons déjà publié ou ce que nous sommes assurés de faire paraître dans un avenir très prochain. »

Le Comité donne acte à M. le Secrétaire de la Commission de l'Afrique du Nord du dépôt de ce rapport qui témoigne de l'activité de cette Commission.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1894.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance, qui contient plusieurs demandes de souscription à divers ouvrages d'archéologie. MM. Cagnat, Chabouillet, Courajod et Maspéro sont chargés de l'examen de ces demandes.

M. Alexandre Bertrand rend compte en ces termes d'une communication de M. Pitre de l'Isle, relative aux développements du Musée de Nantes :

« Lorsque, il y a une dizaine d'années, M. Pitre de Lisle fut placé par la municipalité à la tête du Musée, les vitrines ne contenaient que trois épées de bronze : l'une, d'un caractère tout particulier, découverte, en 1785, dans la tourbière de Montoir (Loire-Inférieure); les deux autres recueillies au commencement de ce siècle dans les travaux exécutés dans la même tourbière. Par suite de circonstances heureuses, le Musée possède aujourd'hui 21 épées entières et 128 poignées ou lames brisées. Aucun musée de France ne possède une collection aussi nombreuse.

« La Loire, dans la traverse du port de Nantes, s'ensable facilement. De tout temps il a fallu lutter contre cet ensablement, mais on opérait autrefois à l'aide de dragues de médiocre puissance qui ne remuaient que les couches supérieures. Un nouveau système de dragues permet de pénétrer dans les sables jusqu'à une profondeur de 20 pieds; d'immenses dépôts de sable et d'argile sont incessamment enlevés au fleuve et rejetés sur les prairies basses de Chantenay, où ils servent de remblai pour les chantiers de ce quartier industriel. Cette tourbe aqueuse forme

actuellement une nappe de plus de 100 mètres d'étendue. Certes, écrit M. Pitre de Lisle, ce diluvium artificiel ne laisse pas d'être fort désagréable à explorer. Le chercheur doit s'armer de solides bottes de marais pour affronter ce flot sans cesse renouvelé sous le jet de la drague. Mais la peine que se donne l'archéologue est largement compensée par les résultats. Tout le vieux fond de la Loire nantaise, les riches dépôts formés par les siècles, viennent s'étaler sous ses yeux; depuis la lame de silex taillée à petits éclats jusqu'à la lance des invasions normandes, l'épée à croix de la guerre de Cent Ans, et le Sacré-Cœur des Vendéens noyés en 1793, tout le passé historique du pays vient défiler parmi les épaves arrachées au vieux fleuve.

« Il y a lieu de féliciter M. Pitre de l'Isle de ces recherches, et des heureux résultats qu'elles ont donnés. »

M. Chabouillet rend compte sommairement d'une communication de M. Badin de Montjoie relative à des empreintes de sceaux des familles de Maumont et de La Celle. Ces empreintes n'offrent pas assez d'intérêt pour mériter un commentaire; il suffira de les déposer aux archives du Comité, et de remercier l'auteur de la communication.

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur une inscription chrétienne découverte à Cadix, et dont copie a été envoyée par M. de Laigue, consul de France en cette ville :

« M. de Laigue a communiqué au Comité des travaux historiques un fragment d'inscription découvert en Espagne, dans le bourg d'Algonodalès, à 80 kilomètres sud-est de Cadix, et qui porte ces deux lignes incomplètes :

...LI·FRVCTVOSI·AV...
...T(?) SCVLPTVM...

« Notre correspondant veut bien rappeler qu'il y a quelque temps déjà, lorsqu'il a présenté ce même marbre à la Société des antiquaires de France, j'ai appelé son attention sur l'intérêt que lui donne la présence du nom de Fructuosus, célèbre évêque de Tarragone, martyrisé en 259, et dont Ruinart a publié les actes dans son recueil des *Acta sincera* (p. 219). Je n'hésitais pas à voir dans ces débris le reste d'une inscription contenant une liste de reliques.

Des monuments de cette espèce, il est deux types trouvés également dans la Bétique et où se lisent les mots suivants :

SVNT IN HOC ABTARIO
SACRI ESTEPHA RELIQVIAE
NVM·XV

STEPHANI	BAVDILI
LVCRETIAE	PAVLI·CONF
SATVRNINI	NAZARII
SEBASTIANI	EVLOGII
FRVCTVOSI	TIRSI
AVGVRII	VERISSIMI
EVLALIAE	MAXIMAE
	ET IVLIAE [1]

HIC SVNT RELIQVI
RM CONDITE IÐ
..I·STEFANI·IVLIA...
..ICI·IVSTI·PASTO
..VCTVOSI AVGV...
..LOGI·ACISCLI·ROM...
..I·MARTINI·QVIRICI
..T ZOYLI·MARTIRVM
DEDICATA·HEC BASI
..CA ÐXVII·KAL
..ANVARIAS ANNO SE
..VNDO PONTIFICA
..VS PIMENI·ERA OC
LXVIII [2]

« A l'appui de mon observation, M. l'abbé Duchesne a, dans la même séance, fait justement remarquer que les lettres AV gravées après FRVCTVOSI pouvaient être le début du nom du diacre Augurinus, martyrisé avec l'évêque. La syllabe LI, qui reste en tête de la première ligne, doit être, comme on le voit par les inscriptions qui précèdent, la finale du nom au génitif d'un autre saint.

« Il serait hasardeux de rechercher comment le mot SCVLPTVM

(1) Hübner, *Inscriptiones Hispaniae christianae*, n° 57.
(2) Anno 630, *Ibid.*, n° 85.

pouvait se rattacher au reste de la légende. On peut toutefois se rappeler que, sur quatre marbres bien connus, le mot *sculpere* est employé pour désigner le travail de la gravure[1]. »

M. Eugène Müntz lit un rapport sur une demande de souscription.

La séance est levée à 3 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,
R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

[1] Arringhi, *Roma subterranea*, éd. de Paris, t. II, p. 120; Orelli, n° 4222; L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 4095; Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 413.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1894.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Directeur du Secrétariat donne connaissance à la Section d'un arrêté ministériel en date du 10 novembre 1894, nommant M. Edmond Le Blant, président honoraire, et M. Alexandre Bertrand, président titulaire de la Section d'archéologie du Comité.

M. le Président rappelle au Comité la perte qu'il a faite depuis sa dernière réunion en la personne de M. Léon Palustre, décédé à Tours le 26 octobre dernier, après une courte maladie. Les membres de la Section d'archéologie connaissent tous l'activité scientifique de M. Palustre, le rôle qu'il a joué à la tête de la Société française d'archéologie, les services qu'il a rendus en continuant la publication du *Bulletin monumental* après la mort de M. de Caumont, la place enfin qu'il avait prise dans le monde des arts et de l'érudition par la publication de son beau livre sur la Renaissance française. M. le Président est certain d'être l'interprète des sentiments unanimes de ses collègues en proposant d'envoyer à la famille de M. Palustre l'expression de leurs sentiments de condoléance, et de décider que mention en sera faite au procès-verbal de la séance. Il ajoute qu'il serait désirable qu'une notice détaillée sur la vie et les travaux de M. Palustre fût insérée au *Bulletin*. — Cette proposition est adoptée et M. de Barthélemy veut bien se charger de la rédiger.

Le Comité a fait une autre perte pendant le cours de ses vacances, en la personne de M. de Laurière, décédé le 3 octobre. Ce savant, obligeant et modeste, fut pendant de longues années un des plus utiles auxiliaires de la Société française d'archéologie. S'il a pris peu de part aux travaux du Comité, il a en revanche entre-

tenu de trop utiles relations avec beaucoup de ses membres pour que M. le Président ne croie répondre aux sentiments de tous en proposant d'insérer au procès-verbal de la séance l'expression des regrets du Comité.

M. le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance :

M. Michel Bourrières, de Cahors, sollicite une mission dans le midi de la France et le nord de l'Espagne pour y étudier les cromlechs, les alignements, les temples païens de ces régions et l'influence qu'y a exercée sur l'expulsion des Maures le culte de Notre-Dame de Roc-Amadour. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Cartailhac, correspondant du Comité à Toulouse, rend compte de l'état d'avancement du travail que le Comité lui a confié en vue de l'achèvement du Dictionnaire archéologique de la Gaule. Il s'engage à remettre son manuscrit au mois de mars.

M. l'abbé Chevallier, curé de Montbré, membre de l'Académie de Reims, envoie la photographie du retable de Germigny. — Renvoi à M. Müntz.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Reims, envoie deux planches de dessins représentant un couteau ou lance en silex trouvée dans les tourbières de Vert-la-Gravelle; une flèche en bronze à tranchant transversal, un rasoir en fer avec son manche en forme de col de cygne, et des vases en verre provenant d'une sépulture gallo-romaine de Vert-la-Gravelle; enfin la copie d'une stèle en pierre trouvée à Reims. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Jules Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie une note accompagnée de dessins sur les monnaies gauloises trouvées à Vermand (Aisne). — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Pitre de l'Isle, correspondant du Comité à Nantes, envoie une note accompagnée de dessins et de photographies sur une tombe et une brique ornementée découverte dans les fouilles de l'église Saint-Similien de Nantes. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Bondurand, correspondant du Comité à Nimes, envoie l'estampage d'une inscription du xve siècle à Nimes. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Perrault-Dabot, archiviste de la Commission des monuments historiques, envoie une notice sur un portrait inédit de Charles le Téméraire avec trois photographies. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. de Lasteyrie présente au Comité de la part de M. de Cardailhac, avocat à Tarbes : 1° une notice accompagnée de photographies sur des émaux limousins du XIIIe siècle; et 2° une notice sur des sculptures gothiques conservées dans l'église de Fontarabie (Espagne). — Renvoi à M. Courajod.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Note sur une statuette-applique de la Vierge en émail champlevé, par M. Bourdery. (*Extrait du Bulletin archéologique*).

L'Eucharistie dans les arts, dans l'ancienne province de Champagne, par M. le chanoine Cerf.

1° *Le canton de Ville-en-Tardenois, artistique et monumental;*
2° *La vallée d'Ardres*, par M. l'abbé Chevallier.

Recueil des cachets d'oculistes romains, par M. le capitaine Espérandieu.

1° *Jean Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette;*
2° *Les noces d'or de la Société archéologique de Sens*, par M. de Marsy.

1° *Observation au sujet de la conservation des objets découverts dans les travaux publics et pouvant offrir un intérêt scientifique ou artistique;*
2° *Proposition de modifications à apporter au projet de loi sur la conservation des monuments historiques élaboré par l'Académie belge d'archéologie;*
3° *Note sur quelques antiquités belgo-romaines recueillies à Tongres et sur l'âge des tourbières de la vallée de la Haine;*
4° *Ateliers et puits d'extraction du silex en Belgique, en France, en Portugal, en Amérique;*
5° *De la classification et de l'organisation scientifique des musées d'archéologie*, par M. de Münck.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Cagnat, au nom de la Commission de l'Afrique du Nord, communique au Comité diverses notices que cette Commission a jugées dignes de l'impression. Il est décidé qu'elles seront insérées au *Bulletin*.

M. de Lasteyrie, donne lecture de la note suivante qu'il a reçue de M. Lex, correspondant du Comité à Mâcon :

« A Gleizé, arrondissement et canton de Villefranche (Rhône), le propriétaire d'un immeuble sis au lieu dit *La Chapelle* a trouvé au mois d'avril dernier un sarcophage antique dans les circonstances suivantes. Désirant approfondir sa cave, qui n'est autre chose que la sacristie d'une ancienne et vaste chapelle du xve siècle transformée aujourd'hui en habitation particulière, il creusa le sol au long de l'un des murs et de manière à reconnaître les fondations. Arrivé à une profondeur de 0 m. 50 environ, il constata que ces dernières reposaient sur un bloc de pierre blanche du pays dont il découvrit peu à peu la face antérieure. Celle-ci mesurait 2 mètres de long sur 0 m. 90 de haut. J'en ai relevé sur place l'inscription :

ET MEMORIAE ETERNE
VALERIAE·CARINE·MATRI PIENTISSI
ME VITALIVS·FLORVS·FILIVS E HERES
D PIA MEMBRA SAXO CONDITA M

P H S D

« Les lettres étant d'une netteté parfaite, je crois que l'on peut considérer ma lecture comme exacte.

« Depuis, le propriétaire, M. J. Roche, a dégagé le sarcophage, privé d'ailleurs de couvercle, dans toute sa largeur, qui est, extérieurement, de 0 m. 80. De l'évidement rectangulaire, qui mesure 1 m. 70 sur 0 m. 45, il n'a extrait que des pierres, du gravier et des fragments de tuiles à rebords.

« Il y a quelques mois, M. Roche avait déjà trouvé, en défonçant un coin de son jardin, tout contre le mur et au nord de l'ancienne chapelle, un sarcophage en plâtre, qui malheureusement a été brisé, mais dont la forme, d'après les indications que j'ai reçues, offrait cette caractéristique d'être ronde à l'extrémité de la tête et plate à celle des pieds.

« Plus loin on exhume de temps à autre des ossements humains. Il semble donc que ce lieu ait reçu des sépultures de toutes les époques. »

MM. Courajod, Maspéro, Müntz et Salomon Reinach rendent compte de divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1894.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

La Société historique et archéologique du Forez «la Diana» adresse au Ministre une demande de subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

La Société archéologique de Châtillon-sur-Saône adresse une demande de subvention pour la continuation des fouilles de Vertillum. — Sur la proposition de M. Héron de Villefosse et de plusieurs autres membres qui rappellent les résultats déjà obtenus dans cette localité par la Société de Châtillon, le Comité émet un avis favorable.

M. Bondurand, correspondant du Comité à Nimes, envoie une note avec estampage sur une inscription du XIIe ou du XIIIe siècle. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. le capitaine Espérandieu, correspondant du Comité à Marseille, envoie une note sur deux inscriptions récemment découvertes à Nimes et à Marseille. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Giraud, correspondant du Comité à Lyon, envoie copie d'un texte de 1643 sur le dosage des métaux. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Labande, conservateur du Musée Calvet à Avignon, envoie copie d'un inventaire du trésor de la cathédrale de Carpentras en 1322. — Renvoi à M. Eugène Müntz.

M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes, rend compte des fouilles par lui faites à Saint-Similien de Nantes. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Le palais de l'Isle à Annecy, par M. le chanoine Ducis.

Antiquités du Mont-Héraple, examen d'une fouille faite par M. Huber en 1892, par M. le colonel de La Noë et M. Maxe-Werly.

Étude sur les carrelages du moyen âge; dalle funéraire de Jean de Troussey, abbé d'Évaux, mort en 1404. — Note sur les anciens moules à gâteaux. — Examen de quelques questions numismatiques et historiques, non encore suffisamment étudiées, par M. Maxe-Werly.

Des produits de la charge des prévôts généraux de la Monnaie d'Avignon.

Les monnaies de Louis Ier d'Anjou frappées à Avignon (1382).

Du mode de nomination des prévôts généraux de la Monnaie d'Avignon.

Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon.

Observations sur le monnayage des évêques de Gap.

Un atelier monétaire à Courthézon (1270).

Du degré d'instruction du personnel des monnaies d'Avignon et de Villeneuve-lez-Avignon à la fin du XVIe siècle.

Marques de la Confrérie du Saint-Esprit de l'Aumône de la rue de l'Épicerie et de l'Aumône générale d'Avignon.

Signification de la légende bilinéaire de quelques doubles deniers pontificaux frappés à Avignon.

Jetons d'aumône valentinois à retrouver.

Le seigneuriage des ateliers pontificaux de Sorgues, d'Avignon et de Carpentras.

Notes sur les Pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange.

Les manuscrits de l'Avignonais Gaucher Blégier.

De l'ancienneté de l'usage du marc en Dauphiné.

L'atelier temporaire de Valence, 1592.

De la réception des filles des compagnons à la Monnaie d'Avignon.

L'atelier temporaire de Sisteron (1591-1593), par M. Roger Valentin.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

Plusieurs demandes de souscriptions ont adressées au Ministère. M. de Barthélemy est chargé de les examiner.

L'ordre du jour appelle la discussion des titres des candidats à présenter au Ministre pour la place de membre résidant de la Section d'archéologie du Comité. Une liste de trois noms est dressée et sera soumise au Ministre.

M. de Barthélemy donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin :

« M. Pilloy a transmis une étude sur trente-neuf monnaies gauloises recueillies à Vermand par un collectionneur de cette localité. Les inventaires de cette nature ont toujours une grande utilité parce qu'ils font connaître d'une manière certaine la provenance des pièces et servent à les classer et à les localiser. On en a des exemples à Alise, au Mont-César, à Chantenay, au Mont-Beuvray, à Pommiers près de Soissons, etc.; les catalogues descriptifs ne sauraient être trop multipliés; bien souvent on déplore le soin avec lequel les inventeurs de trésors et les marchands réussissent à cacher les provenances, au grand préjudice de la science.

« Depuis longtemps on trouve des monnaies gauloises à Vermand; M. Pilloy fournit à ce sujet de précieuses indications; malheureusement jusqu'à ce jour on n'en a pas pris note méthodiquement. Cela aurait été particulièrement intéressant. Vermand, en effet, est peut-être le seul *oppidum* gaulois qui soit resté un centre de population pendant la suite des siècles; l'*oppidum* devint cité gallo-romaine, puis siège d'un évêché; il n'est pas possible de douter que cette localité n'ait été primitivement la capitale du Vermandois.

« Dans ce centre habité depuis au moins dix-huit siècles, il est tout naturel que l'on trouve des monnaies romaines et des monnaies gauloises en quantité. Celles-ci appartiennent en général aux temps qui virent et suivirent la conquête des Gaules; elles ont dû probablement avoir cours assez longtemps avec les monnaies romaines; c'est un fait qui a été constaté dans les découvertes multipliées de la forêt de Compiègne.

« Les monnaies exhumées à Vermand appartiennent à la Gaule septentrionale; il y en a une de la Bretagne insulaire. Je crois qu'il ne serait pas inutile d'insérer dans le *Bulletin* la communication de M. Pilloy; dans ce cas il faudrait reproduire deux des

types dont il a envoyé le dessin : l'un qui porte la légende SOLLOS, parce qu'il donne une idée plus complète que la gravure de l'*Atlas des monnaies gauloises;* l'autre parce que, bien qu'il soit très barbare, il ne semble pas encore avoir été gravé. »

M. Alexandre Bertrand rend compte d'une communication de M. Léon Morel, correspondant du Comité à Reims :

« Ce zélé correspondant a adressé au Comité :

« 1° Le dessin d'une stèle funéraire découverte à Reims, rue de Courcelles, sur l'emplacement d'une chapelle en construction. — M. Léon Morel lit ainsi l'inscription :

·D·M·
AMMVS
AVITIANI
SVESSIO

« Cette stèle n'est pas inédite; elle a été signalée, il y a quelque temps déjà, à la Société des antiquaires de France, qui en a publié l'inscription dans son *Bulletin* de 1894;

« 2° Le dessin d'un couteau en silex, de grandeur naturelle (0 m. 15 de long), provenant des tourbières de Vert-la-Gravelle (Marne);

« 3° Le dessin d'un rasoir de fer trouvé à Asfeld (Ardennes), d'une forme inusitée et ressemblant plutôt à un couperet;

« 4° Le dessin d'une flèche en bronze à tranchant transversal découverte à Cavaillon;

« 5° Le dessin d'une œnochoé en verre et d'un vase à boire en verre également trouvés dans une sépulture gallo-romaine à Vert-la-Gravelle. — Ces deux vases sont remarquables par leur conservation, mais n'offrent point d'intérêt particulier, non plus que les objets précédents. »

Le rapporteur propose le dépôt de ces dessins et des renseignements qui les accompagnent au musée de Saint-Germain, où ils seront classés et pourront être consultés avec fruit. — Cette proposition est adoptée.

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. Bondurand, archiviste du département du Gard et correspondant du

Comité à Nimes. Il s'agit d'une inscription en minuscule gothique du XVe siècle, recueillie à Nimes, dans une maison de la rue de la Calade, où elle servait de seuil de porte. L'emploi fait de cette pierre depuis de longues années en a rendu la lecture extrêmement difficile. Tout l'angle supérieur de gauche est complètement fruste; le texte n'offre pas d'ailleurs un grand intérêt, c'est une prière. Voici ce que M. Bondurand a pu en lire :

[Domine, qui.....] adesse no*n* dedignaris
[.....] sas et cui nu*n*qua*m*
[.....] adesto indicat*i*oni-
bus [.....] isti tui, *sanc*tissime pa-
stor, [.....prec]ibus glo*rio*se Virgi*nis*
Marie [.....] o*m*niumq*ue* *sanctorum*, ange-
lorum, [scriptorum sacr]a[*rum* p]aginarum, p*rophet*a*rum*,
apo*stolorum*,
marty*rum*, *con*fesso*rum*, virginu*m* et o*m*nium civium
super-
no*rum* [.....] venia*m* et gaudia
tua perpetua, [quando li*n*que]mus presens *secul*um,
mirandâ letitiâ [pr*e*]electorum, jam exutos corp*o*re
suscepto nos indue pa*ter*nitatis clem*en*tiâ. Amen.

L'endroit où cette pierre a été trouvée n'étant pas éloigné de la cathédrale, M. Bondurand conjecture avec quelque vraisemblance que cette inscription en provient, et qu'elle a pu orner jadis la chapelle des morts de cet édifice. Ajoutons qu'elle vient d'être donnée au Musée de Nimes.

M. de Montaiglon rend compte de deux communications de M. Pitre de Lisle, conservateur du Musée archéologique de Nantes, relatives aux fouilles exécutées récemment sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Similien à Nantes. Les mêmes découvertes ayant fait l'objet d'une communication de M. Léon Maître, qui a été renvoyée à l'examen de M. de Lasteyrie, ce dernier est invité à fondre en un rapport d'ensemble les communications précitées et les observations de M. de Montaiglon.

M. de Montaiglon rend compte d'une communication de M. Perrault-Dabot, archiviste de la Commission des Monuments historiques, relative à une miniature représentant Charles le Téméraire,

assez singulièrement habillé d'un vêtement composé mi-partie d'une longue robe et de l'armure de guerre. Au-dessus de lui ses armes, et autour des figures de vertus. Le tout est surmonté d'un Christ en croix et entremêlé de phylactères portant des devises. Cette miniature paraît avoir formé la partie supérieure d'un rouleau de parchemin plus ou moins long; mais comme elle a été coupée, nous ignorons complètement ce que contenait le texte de ce rouleau. Le portrait du duc de Bourgogne est intéressant. Il rappelle celui qu'on admire dans la galerie du duc d'Aumale, sur un tableau du même temps, qui représente Charles le Téméraire portant des reliques à une église. M. Perrault-Dabot ayant joint à sa communication plusieurs photographies, il sera facile de reproduire cette miniature dans le *Bulletin* en même temps que la notice que lui a consacrée M. Perrault-Dabot et qui mérite d'être imprimée.

M. Salomon Reinach lit un rapport sur une demande de mission présentée par M. Michel Bourrières, pour étudier les monuments mégalithiques du midi de la France. Le Comité, considérant que l'objet de cette demande paraît singulièrement vague et que d'ailleurs le fonds des missions doit être réservé surtout aux missions à l'étranger, estime qu'il n'y a pas lieu d'accueillir cette demande.

MM. Courajod, de Lasteyrie, de Montaiglon, Müntz et Perrot rendent compte de divers ouvrages pour lesquels des demandes de souscription ont été adressées au Comité.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

RAPPORTS

ET

COMMUNICATIONS

LES ARCHITECTES
DE LA CATHÉDRALE DE REIMS,

PAR M. LOUIS DEMAISON,

correspondant du Comité, à Reims.

Les artistes du moyen âge n'ont eu aucun souci de la postérité. Ils ne se sont nullement préoccupés de leur célébrité posthume, et n'ont point songé à attacher leurs noms aux chefs-d'œuvre qui devaient faire l'admiration des siècles futurs. Nous sommes tentés aujourd'hui de leur reprocher cette indifférence, qui met trop souvent à l'épreuve la légitime curiosité des archéologues. Quand on étudie les somptueux monuments du XIIe et du XIIIe siècles, cathédrales, cloîtres ou églises monastiques, on voudrait pénétrer tous les secrets de leur histoire, savoir leur date et leur origine, et connaître les hommes de génie qui en ont tracé les plans et dirigé les constructions. Mais combien ce désir est rarement satisfait! Les documents sont rares et leurs révélations nous paraissent habituellement trop discrètes; ils ne nous fournissent que des renseignements vagues et incomplets, et malgré les recherches les plus approfondies, on aboutit fréquemment à de simples conjectures plutôt qu'à des solutions bien certaines.

Il en est ainsi pour la cathédrale de Reims. On s'est demandé maintes fois à qui revenait l'honneur d'avoir conçu le plan de ce merveilleux édifice; bien des auteurs ont traité cette question; aucun ne l'a résolue, et les plus compétents d'entre eux ont été forcés de reconnaître qu'elle reste encore indécise[1]. Je parle ici des érudits sérieux et non des écrivains superficiels qui se montrent

[1] Voir en particulier la *Description historique et archéologique de Notre-Dame de Reims*, par M. l'abbé Tourneur, 6e édition (Reims, 1889), p. 17-18.

peu difficiles sur le choix des preuves, et auxquels les affirmations gratuites coûtent fort peu. Ceux-ci ne sont jamais embarrassés et se prononcent avec aisance sur les problèmes les plus délicats. Le public, qui n'y regarde pas de très près, les croit sur parole et fait crédit à leurs opinions les plus contestables, eussent-elles été vingt fois réfutées par des arguments très solides. Nous allons voir un exemple frappant d'une de ces erreurs devenue si populaire, que les efforts multipliés de la critique n'ont pu encore la déraciner. Mais si trop d'hypothèses sans valeur ont été émises au sujet des architectes de la cathédrale de Reims, si, d'autre part, des savants autorisés ont considéré la question comme presque insoluble, nous ne pensons pas que l'on doive renoncer définitivement à toute investigation. Et nous n'aurons pas besoin même de pousser bien loin nos recherches : nous avons sous la main de précieuses inscriptions qui nous paraissent être d'une importance décisive en la matière. Ces documents épigraphiques ne sont point inédits, mais l'on s'est mépris jusqu'à présent sur leur date et sur leur véritable caractère; aussi ne leur a-t-on pas accordé toute l'attention qu'ils méritent au point de vue de l'histoire de la cathédrale[1]. Seul entre les archéologues rémois, M. Louis Paris en a saisi l'intérêt; il a reconnu que ces textes nous révèlent les noms des premiers architectes de notre monument, des maîtres de l'œuvre qui lui ont consacré successivement leur science et leur talent dans le cours du XIIIe siècle[2]. Ces vues nous semblent fort justes; nous nous efforcerons de les reprendre pour notre compte, de produire à l'appui de notre thèse de nouveaux arguments, et de fournir sur les inscriptions plusieurs explications qui en fixeront le sens et la valeur. Nous ne prétendons pas sans doute arriver sur tous les points à une certitude absolue, mais nous espérons avoir au moins les probabilités en notre faveur; les questions d'archéologie et d'histoire sont souvent si obscures, qu'on ne saurait exiger davantage.

[1] Nous devons dire toutefois que certains érudits, dans des publications récentes, ont porté un jugement très exact sur ces inscriptions, et ont échappé aux fausses traditions qui ont cours à Reims sur les architectes de la cathédrale (M. Anthyme Saint-Paul en son *Histoire monumentale de la France* [Paris, 1888], p. 164; et M. Gonse, *L'art gothique* [Paris, 1891], p. 189, et *La France historique et monumentale* [Paris, 1892], p. 5). On trouve déjà en germe dans ces ouvrages l'opinion que nous développons dans le présent travail.

[2] *Le jubé et le labyrinthe dans la cathédrale de Reims*, Reims (1885), p. 30-32.

Avant d'entrer dans le vif de notre discussion, il nous faut déblayer le terrain et procéder à l'élimination des opinions plus ou moins sérieuses, émises à différentes époques sur le sujet qui nous occupe. Cette besogne a été déjà faite par certains de nos devanciers[1], mais nous jugeons utile de la recommencer ici, car c'est, croyons-nous, un préliminaire indispensable de notre étude.

Parmi tous les architectes qui ont été considérés comme les auteurs de Notre-Dame de Reims, il faut citer en première ligne Robert de Coucy. Sa réputation a commencé au XVIIIe siècle, et depuis, elle n'a fait que s'accroître. Elle est due en partie à Anquetil, auteur d'une histoire de Reims qui avait le grand mérite d'être courte et accessible au commun des lecteurs, et qui, à ce titre, a obtenu jadis beaucoup de succès. Cet historien déclare sans hésiter que la cathédrale « a été bâtie sur un dessin... donné par un architecte de Reims nommé Robert de Coucy, et sous sa direction[2] ». Il n'en a pas fallu davantage pour que cette opinion fût partout accréditée. Rien pourtant ne la justifie, et il est très facile d'en démontrer l'inexactitude. Nous avons en somme fort peu de renseignements sur ce Robert de Coucy auquel on a fait une telle célébrité; nous connaissons simplement son nom, sa profession et la date de sa mort, et ces détails trop sommaires ne nous ont été conservés que par deux documents historiques : une brève mention d'un nécrologe et une épitaphe qui se trouvait autrefois dans le cloître de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, et dont le texte nous a été donné par divers auteurs. Suivant D. Marlot, le plus ancien et le plus autorisé d'entre eux, on voyait l'effigie de Robert, portant un compas à la main, gravée sur une dalle tumulaire en pierre blanche, autour de laquelle on lisait l'inscription suivante :

Cy gist Robert de Coucy, maistre de Nostre Dame et de Saint Nicaise, qui trespassa l'an M CCC XI[3].

Notre artiste a été, comme on le voit, maître de l'œuvre de Notre-Dame de Reims, et cette simple indication a suffi pour qu'on lui attribuât la part principale dans la construction de cette église.

(1) M. Louis Paris, *op. cit.*, et M. l'abbé Tourneur, *Description de Notre-Dame de Reims*, 6e éd., p. 15-17.

(2) *Histoire civile et politique de la ville de Reims*, Reims (1756), t. I, p. 352.

(3) *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 636; *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. III, p. 331.

Par une singulière distraction, on n'a tenu aucun compte de la date de sa mort, et l'on n'a pas vu l'étrange contradiction qui en résultait. Si, en effet, Robert a trépassé en l'an 1311, comment a-t-il pu donner le plan de la cathédrale, commencée en 1211 [1], juste un siècle auparavant? Comment l'aurait-il fait, puisqu'il n'était pas né? Son rôle a donc été forcément plus modeste; il s'est borné à continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, et à diriger, à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, les travaux qui se concentraient alors vraisemblablement dans les premières travées de la nef et au grand portail [2].

On avouera maintenant que sa renommée a été quelque peu surfaite; mais elle était si bien établie dans la première moitié de ce siècle qu'un des maîtres de la science archéologique, Jules Quicherat, l'a acceptée en 1849 sans aucune protestation. Dans son mémoire sur l'album de Villard de Honnecourt, il donne Robert de Coucy pour l'auteur de la cathédrale de Reims, et le fait, nous ne savons pourquoi, mourir en 1241 [3]. Viollet-le-Duc va plus loin encore : avec son imagination d'artiste, il nous parle de notre légendaire architecte comme s'il l'avait connu intimement, et nous initie à tous ses projets. «L'œuvre, dit-il, fut confiée à un homme dont le nom nous est resté, Robert de Coucy...» Le plan qu'il avait conçu était vaste, mais «il doutait de pouvoir l'exécuter tel qu'il l'avait projeté; il doutait de l'étendue des ressources, et peut-être de la constance des Rémois...». Villard de Honnecourt était son contemporain et son ami... «Il n'en était pas à son coup

[1] C'est à tort que la plupart des auteurs modernes fixent à l'année 1212 la date initiale des travaux de construction de la cathédrale. La chronique de Saint-Nicaise de Reims, d'accord avec d'autres documents anciens, nous donne la date de 1211 (Pertz, *Script.*, t. XIII, p. 85).

[2] Un érudit de la fin du XVIIe siècle, J.-F. Félibien, avait déjà vu assez clair dans cette question, et mis Robert de Coucy à sa vraie place. Dans son *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes* (à la suite des *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* d'André Félibien, édition de Trévoux, 1725, t. V, p. 246), il rappelle que Robert de Coucy a travaillé à la cathédrale, mais, ajoute-t-il, «on ne peut dire quelle part il eut dans la construction de cet édifice : ..... l'épitaphe qu'on voit sur sa tombe dans le cloître de Saint-Denis de Reims fait assez connoître qu'il en eut la principale inspection, *du moins pendant qu'on l'acheva*». Notre vieil auteur a raison, et les écrivains postérieurs auraient dû suivre son avis.

[3] *Revue archéologique*, t. VI (1849); *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, moyen âge, p. 243.

d'essai, lorsqu'il commença l'œuvre en 1212, et peut-être était-il déjà d'un âge avancé; toutefois il cherchait sans cesse, comme tous ses contemporains, des perfectionnements à l'art laissé par le XIIe siècle[1]. » Il était d'un âge avancé en 1212, lui qui mourut, comme on sait, cent ans plus tard, en 1311! Que dire d'une pareille conjecture? Viollet-le-Duc, dans le premier volume de son grand ouvrage, avait déclaré que l'on ignorait le nom de l'architecte de la cathédrale de Reims[2]. Nous aimons mieux cette prudente réserve. La critique sérieuse ne permet pas de suppléer trop hardiment au silence de l'histoire, et de tenter la biographie d'un personnage qui nous est uniquement connu par les cinq ou six mots d'une épitaphe.

Mais cette sécheresse des documents ne fait pas l'affaire des amateurs de pittoresque. On nous a donc introduit en plein dans le domaine de la fiction, et l'on nous a servi des élucubrations de haute fantaisie. Les origines de la cathédrale de Reims ont fourni le thème d'une vraie scène de roman historique. M. Tarbé nous représente l'archevêque Albéric de Humbert pleurant sur les ruines de l'ancienne église détruite par un incendie, et commençant par donner, pour relever son temple, « tout l'argent dont il pouvait disposer[3] ». Puis apparaît « l'immortel Robert de Coucy », qui a conçu un plan admirable, mais n'est pas sans éprouver quelque crainte pour le succès de son entreprise. « L'architecte, sûr de son génie, doutait de ses ressources et faisait part de ses inquiétudes à l'archevêque : « Commencez, dit Albéric à Robert, Dieu et les hommes « nous aideront. » Et il en fut ainsi[4]. » Le croirait-on? Ce dialogue, qui était de la part de M. Tarbé un simple artifice littéraire, a été pris au sérieux, absolument comme s'il avait été emprunté à quelque ancienne chronique. Viollet-le-Duc s'en est visiblement inspiré dans le passage que nous venons de citer plus haut; enfin, il y est fait allusion jusque dans un article récent de la *Gazette des beaux-arts*[5]!

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. II, p. 315-317, 320. — Viollet-le-Duc revient encore sur l'amitié de Villard de Honnecourt et de Robert de Coucy dans une note du tome II, p. 354.

(2) T. I, p. 111.

(3) Cette libéralité de l'archevêque n'est confirmée par aucun document ancien.

(4) *Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments* (1844), p. 252; *Notre-Dame de Reims* (2e édit., 1852), p. 24.

(5) L. de Fourcaud, *L'art gothique*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 3e période, t. VII (1892), p. 60. L'auteur cite le prétendu mot d'Albéric de Humbert,

Et il est probable que cette fausse monnaie restera encore longtemps dans la circulation.

Il est certains esprits qui veulent concilier à tout prix de prétendues traditions avec les données historiques qui leur sont contraires. Robert de Coucy avait si bien la faveur du public, qu'il a paru téméraire de l'en déposséder. On a donc imaginé un subterfuge, une théorie complaisante qui pût mettre tout le monde d'accord. On a prétendu qu'il y avait eu deux Robert de Coucy, le père et le fils, d'autres disent l'oncle et le neveu[1]. Le plus ancien de ces deux personnages aurait pu vivre dans la première moitié du XIIIe siècle, et être, par conséquent, l'architecte de la cathédrale. Cette hypothèse a été mise en circulation par un écrivain rémois du siècle dernier, Bidet, auteur de mémoires manuscrits, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de Reims. Des chanoines de Saint-Denis lui avaient affirmé, paraît-il, que l'épitaphe de Robert, déplacée en 1718, était ainsi conçue : *Ci gisent Robert de Coucy, maistres de Nostre Dame...* D'où il fallait conclure que la dalle funéraire recouvrait les restes de deux architectes du même nom[2]. Mais une pareille formule d'épitaphe est tout à fait invraisemblable et absolument inadmissible[3]. Que fait-on de la fin de l'inscription : ... *qui trespassa l'an* M CCC XI? Nous devons nous en tenir au

comme s'il était historique. — Cf. l'*Histoire et description de Notre-Dame de Reims* par M. l'abbé Cerf, t. I, p. 37; et les *Voyages pittoresques dans l'ancienne France* par Taylor, Champagne, t. I (1857), p. 131, où la même anecdote est reproduite. Voir aussi Gailhabaud, *L'architecture du Ve au XVIIe siècle*, t. I (1858), notice sur la cathédrale de Reims. — Le plan de la cathédrale a été attribué à Robert de Coucy par la plupart des écrivains rémois de la première moitié du siècle : Géruzez, *Description historique et statistique de la ville de Reims* (1817), t. I, p. 307; Povillon, *Description historique de Notre-Dame de Rheims* (1823), p. 15, etc.

(1) Voir L. Paris, *Le jubé et le labyrinthe dans la cathédrale de Reims*, p. 32.

(2) « Des chanoines réguliers de Saint-Denis qui ont vu ôter cette épitaphe ont assuré qu'elle étoit pour le père et pour le fils qui avoient le même nom, et qu'elle portoit : Ci gisent Robert de Coucy, maîtres de Notre-Dame et de Saint-Nicaise... » Bidet, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de la ville, cité et du diocèse de Reims*, t. II (1758), p. 147 (manuscrit de la Bibliothèque de Reims). La pierre tumulaire de Robert de Coucy, comme on voit, paraît avoir été déjà égarée ou détruite à l'époque où écrivait Bidet; elle avait été ôtée du cloître de Saint-Denis, lors de changements opérés en 1718, et sans doute perdue, par suite d'une regrettable incurie. — Cf. l'*Histoire de Notre-Dame de Reims* de M. l'abbé Cerf, t. I, p. 48, 394, 399.

(3) Voir à ce sujet les justes observations de M. l'abbé Tourneur, *Description historique de Notre-Dame de Reims*, 6e éd., p. 17.

texte donné par Marlot; s'il ne reproduit pas très fidèlement l'orthographe de l'original, nous avons du moins tout lieu de le croire exact quant au fond. L'assertion de Bidet peut, du reste, s'expliquer dans une certaine mesure; il est probable que l'inscription portait bien en effet : *Robers de Couci, maistres de Nostre Dame*..... Et les bons chanoines de Saint-Denis, peu experts en matière de philologie, — ce qui au XVIIIe siècle était bien excusable, — ont pris pour l'indice du pluriel l'*s* qui dans l'ancienne langue française marquait le nominatif singulier. Voilà, croyons-nous, toute la source de leur erreur.

Cet expédient peu scientifique qui consistait à dédoubler la personne de notre architecte, a eu un incroyable succès. Robert de Coucy l'aîné a pris place dans l'histoire de l'art. Il figure dans le *Dictionnaire des architectes français* de M. Lance [1], et dans celui de M. Bauchal. Ce dernier biographe le fait vivre jusque vers 1260, époque où il aurait été «remplacé par son fils»; il lui attribue le chœur, le rond-point, les chapelles et une partie du transept de la cathédrale de Reims, ainsi que l'église abbatiale de Maubuisson [2]. C'est beaucoup pour un artiste qui n'a jamais existé. Répétons donc une bonne fois que ce personnage est absolument fictif, et qu'il doit être éliminé à tout jamais de l'histoire. Nous n'osons espérer pourtant que notre protestation soit bien écoutée. Tout récemment encore, l'édilité rémoise, dans un élan de reconnaissance, a donné le nom de Robert de Coucy à une rue voisine de la cathédrale. On nous opposera avec persévérance la tradition locale, sans songer que cette tradition si vénérable n'est pas autre chose qu'une invention du XVIIIe siècle. Comme l'écrivait, il y a déjà assez long-

[1] T. I, p. 164-165. Les deux Robert de Coucy, père et fils, ont chacun leur article dans cet ouvrage. Le second aurait été le personnage désigné par l'épitaphe de Saint-Denis. Quant à l'autre, on le fait naître dans la première moitié du XIIIe siècle, et on lui attribue les chapelles, le chœur et les bas-côtés de la cathédrale, jusqu'à la hauteur des corniches. Or le chœur, achevé en 1241, a été commencé en 1211. Il aurait donc fallu que Robert de Coucy y travaillât dès son berceau!

[2] *Nouveau dictionnaire biographique et critique des architectes français* (Paris, 1887), p. 138. A la page suivante, nous trouvons la biographie de «Robert II de Coucy», dont la part dans la construction de la cathédrale reste indécise, et dont les travaux «ont dû être confondus avec *ceux de son père*». Cependant l'auteur, dans une note (p. 138), reconnaît sagement que «le seul point incontesté, c'est qu'un architecte du nom de Robert de Coucy mourut en 1311». On ne saurait mieux dire, et ceci doit couper court à toutes les biographies purement imaginaires.

temps M. Louis Paris, en dépit de toutes les démonstrations les plus précises, Robert de Coucy restera toujours, aux yeux du public, « l'immortel auteur de Notre-Dame de Reims[1] ».

On a mis aussi parfois en avant le nom de Villard de Honnecourt[2]. Cette attribution est moins fantaisiste que la précédente, et elle s'accorde mieux avec les données chronologiques; on ne peut cependant invoquer en sa faveur aucune preuve suffisante. Sans doute, dans le précieux album que Villard nous a laissé, on trouve des dessins assez exacts de certaines parties de la cathédrale de Reims; mais ce sont de simples croquis exécutés par cet architecte pour son instruction personnelle, au cours de ses nombreux voyages, et rien absolument, ni dans les dessins eux-mêmes, ni dans les notes qui les accompagnent, n'autorise à supposer qu'il ait pris une part quelconque à la construction de notre édifice. M. Quicherat, qui a fait de son œuvre une étude si approfondie, n'y a relevé aucun témoignage favorable à cette hypothèse; au contraire, d'après ses recherches, l'un des croquis de Villard, représentant une fenêtre des basses nefs de Notre-Dame de Reims, aurait été tracé seulement vers 1244, peu de temps avant son départ pour la Hongrie[3]. Or, à cette date, il y avait déjà trente-trois ans que l'on travaillait à la cathédrale.

Dans un ouvrage récent, nous avons lu, non sans surprise, les lignes suivantes : « Villard de Honnecourt fit en 1215 un projet pour le chœur de la cathédrale de Reims, en association avec son ami Pierre de Corbie; mais leur projet ne fut pas accepté. En 1227, ils auraient commencé la cathédrale de Cambrai sur les plans qu'ils

(1) *Le jubé et le labyrinthe dans la cathédrale de Reims*, p. 32. Ce mémoire, publié à part en 1885, a été écrit vers 1850. M. Louis Paris l'avait déjà donné en 1856 dans le *Bulletin monumental* (t. XXII, p. 540-551), sous le titre de *Notice sur le dédale ou labyrinthe de l'église de Reims*. — Cf. l'*Histoire de Notre-Dame* de M. l'abbé Cerf, t. I, p. 394.

(2) Voir L. Paris, *op. cit.*, p. 33; et l'*Histoire de Notre-Dame* de M. l'abbé Cerf, t. I, p. 47 et 390.

(3) *Notice sur l'album de Villard de Honnecourt*, dans la *Revue archéologique*, t. VI (1849), et dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, moyen âge, p. 243 et suiv.; cf. Lassus, *Album de Villard de Honnecourt*, p. 47 et pl. XIX. — Sur les raisons qui s'opposent à l'attribution de la cathédrale à Villard de Honnecourt, voir aussi la *Description de Notre-Dame de Reims* de M. l'abbé Tourneur, p. 15, et la notice sur la cathédrale de Reims donnée par M. Gonse dans la *France artistique et monumentale* de M. Henry Havard, t. I, p. 5.

avaient présentés pour Reims[1]. » Ce sont là des assertions qui ne sont nullement fondées. On voit, il est vrai, dans l'album de Villard l'esquisse d'un chœur d'église qu'il avait imaginé de concert avec Pierre de Corbie[2], mais rien ne prouve que ce projet remonte à l'année 1215, ni surtout qu'il ait été destiné à Reims; il semble même n'avoir été réalisé nulle part[3]. Quant au chœur de la cathédrale de Cambrai, dont Villard paraît bien avoir été l'auteur, il n'a point été construit sur ce plan, mais sur le modèle du chevet de Notre-Dame de Reims, tel qu'il existe aujourd'hui[4].

Parmi tous ceux à qui l'on a décerné le brevet d'architecte de notre cathédrale, il en est un dont les titres, nous devons le reconnaître, semblent à première vue beaucoup mieux justifiés. Nous voulons parler de Hugues Libergier[5], qui commença en 1229 l'admirable église de Saint-Nicaise, si malheureusement détruite à l'époque de la Révolution, et trépassa en l'année 1263, le samedi après Pâques. Ces dates nous sont fournies par son épitaphe, gravée autour de son effigie sur sa dalle funéraire, précieux monument qui, par une chance vraiment remarquable, a pu échapper au vandalisme et trouver un asile dans la cathédrale[6]. Après Robert de Coucy, Hugues Libergier a été le plus favorisé de tous les candidats proposés par les archéologues rémois[7]; on pouvait admettre,

(1) Bauchal, *Nouveau dictionnaire biographique des architectes français*, p. 568; cf. p. 133-134. — Viollet-le-Duc, de son côté, a avancé, sans aucune preuve, que Pierre de Corbie pourrait bien être l'auteur des chapelles absidales de la cathédrale de Reims (*Dict. de l'architecture française*, t. I, p. 111). Cette conjecture, que rien n'autorise, a été reproduite par M. Lance, *Dict. des architectes français*, t. I, p. 160, et par M. Gonse, *L'art gothique*, p. 231.

(2) Lassus, *Album de Villard de Honnecourt*, pl. XXVIII.

(3) Quicherat, *Mélanges d'archéologie*, moyen âge, p. 240.

(4) Id., *ibid.*, p. 241 et suiv.; Lassus, *op. cit.*, p. 45 et suiv. (cf. pl. XXVII).

(5) Nous l'appelons *Libergier* pour nous conformer à l'usage. Mais il serait peut-être préférable, suivant les procédés de la langue moderne, d'employer la forme du régime. On suit généralement cette règle aujourd'hui pour les noms propres du moyen âge. C'est ainsi qu'on écrit *Philippe Mousket* et non plus *Mouskés*, *Adenet le Roi* et non *Adenés li Rois*, etc.

(6) Cette pierre tombale a été assez fréquemment figurée. Voir Taylor, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, Champagne, t. I, pl. 75; Cerf, *Histoire de Notre-Dame de Reims*, t. II, p. 385; Gonse, *L'art gothique*, p. 232, et *La France artistique et monumentale*, p. 23.

(7) Libergier est donné comme l'auteur du plan de la cathédrale par le rédacteur d'une notice insérée dans les *Affiches rémoises* de Havé, année 1779, p. 104; par Gérard Jacob, *Description historique de la ville de Rheims* (1825), p. 60; par la

non sans quelque vraisemblance, qu'il avait dirigé à la fois la construction de Saint-Nicaise et de Notre-Dame de Reims, car ces deux églises, à peu près contemporaines, avaient entre elles d'étroites affinités[1]. Quand on analyse les divers éléments de leurs portails, on y constate une grande similitude : mêmes dispositions dans les gables et les pinacles des porches, dans le deuxième étage des tours ajouré par de larges baies, et dans l'étage supérieur flanqué de quatre pinacles d'une extrême légèreté. Saint-Nicaise avait des flèches qui manquent à la cathédrale, mais pour celle-ci, les flèches étaient aussi, comme on sait, dans le plan primitif. A l'intérieur, les piliers de la nef avaient la même forme dans les deux édifices, les travées se composaient des mêmes éléments, modifiés seulement en quelques détails : arcades très élancées, larges fenêtres divisées par un meneau et ornées d'une rosace à leur partie supérieure, triforium ouvert sur une galerie, ou, pour mieux dire, sur un étroit couloir régnant à la base des fenêtres. La ressemblance est non moins frappante, si l'on compare les plans de ces églises avec leurs cinq chapelles rayonnant autour du chœur, leur transept peu saillant, leurs tours faisant partie de la façade et portant sur la première travée des collatéraux[2].

Biographie universelle de Michaud, t. X, p. 88, art. Robert de Coucy; par M. Louis Paris, dans un article anonyme sur le labyrinthe de la cathédrale de Reims publié dans le *Magasin pittoresque*, t. XV (1847), p. 112; et plus récemment par M. Lance, *Dictionnaire des architectes français*, t. I, p. 164. — M. Louis Paris, autrefois partisan de cette opinion qu'il a depuis justement abandonnée, a contribué, si nous ne nous trompons, à lui faire donner une consécration quasi-officielle, en déterminant jadis la municipalité de Reims à imposer le nom de Libergier à la rue ouverte en face du grand portail de la cathédrale. Voir l'*Histoire de Notre-Dame* de M. l'abbé Cerf, t. I, p. 390 et 392.

[1] Voir la *Description de Notre-Dame de Reims* de M. l'abbé Tourneur, 6e éd., p. 18. — Pour l'étude du portail de Saint-Nicaise, on peut recourir à la belle gravure exécutée en 1625 par le graveur rémois Nicolas de Son, ou bien, à défaut de cette pièce aujourd'hui assez rare, à la gravure donnée dans Marlot, *Metrop. Remensis hist.*, t. I, p. 613. Voir aussi les dessins et plans du clocher, du fronton et du porche, dans le *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc, t. III, p. 391, 392; t. VII, p. 147, 297, 299 et 300.

[2] Il existe dans la collection d'estampes de la Bibliothèque de Reims, un dessin à la sanguine représentant l'intérieur de l'église Saint-Nicaise, au moment de sa démolition. Ce dessin, quoique fort grossier, fournit des indications utiles. Nous en dirons autant d'un croquis assez informe d'une travée intérieure de la nef, conservé aux Archives nationales, dans un dossier de plans des bâtiments du monastère de Saint-Nicaise, datés de 1657 et 1658 (Série N. Marne, IIIe classe,

Suivant Marlot, Hugues Libergier aurait construit tout d'abord le portail de Saint-Nicaise, les deux tours et la nef; le reste du monument, c'est-à-dire le transept, le chœur et les chapelles, aurait été continué vers la fin du XIIIe siècle par Robert de Coucy[1]. Le savant bénédictin rémois ne nous cite aucun témoignage ancien à l'appui de son opinion; peut-être cette attribution de la façade principale à Hugues Libergier est-elle fondée uniquement sur le fait que la tombe de cet architecte était placée près du grand portail : *Juxta valvas vestibuli majoris.* On voudrait d'autres preuves encore; cependant la thèse de notre historien n'a rien d'invraisemblable en elle-même, et elle est si bien confirmée par l'architecture de l'édifice que nous ne voyons pas d'objections à lui opposer[2]. La construction de la cathédrale a eu lieu dans un ordre tout différent. Il est certain que l'on a terminé en premier lieu le chœur et le transept, puis la nef et le portail. C'est là un point sur lequel architectes et archéologues sont complètement d'accord[3]; l'étude

n° 4). Tout rudimentaire qu'il est, il nous montre la disposition des piliers et des arcades du triforium, et nous donne les dimensions en hauteur de chacun des étages. Quant au plan de l'église, on en trouve un fort exact et très bien exécuté dans le même dépôt (Série N. Marne, Ire classe, n° 1), compris dans un grand plan d'ensemble de l'abbaye, dressé à la fin du XVIIIe siècle. Le plan gravé dans l'édition française de Marlot (t. III, p. 334) est assez défectueux.

(1) *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 636; *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. III, p. 331. — Cf. Félibien, *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes*, t. V, p. 245.

(2) Si l'on se reporte, en effet, à la vue de l'abbaye de Saint-Nicaise donnée dans le *Monasticon gallicanum* (t. I, pl. XL), on reconnaît sans peine que le chœur et le transept de l'église sont plus récents que la nef et le portail; ils offrent de vastes fenêtres divisées par trois meneaux et munies de rosaces, dans le style du XIVe siècle. Ainsi que le conjecture Marlot, cette partie de l'édifice a dû être commencée en 1297, époque à laquelle on voit les moines de l'abbaye de Saint-Thierry accorder à ceux de Saint-Nicaise la permission de tirer des pierres de leurs carrières situées entre Trigny et Hermonville (*Metr. Rem. hist.*, t. I, p. 636). On y travaillait encore en 1345; une charte datée du 6 mai de cette année nous montre l'abbé de Saint-Nicaise faisant prendre des matériaux dans les carrières de Vrigny pour la construction de son église : « ..... In quibus quidem fossis seu quarrieriis..... capi, levare et percipere facit lapides dictos gallice *de burge*, pro edificiis ecclesie Sancti Nichasii Remensis et ad edificiendum in eadem ecclesia. » (Archives de la Marne, à Reims, fonds du Chapitre métropolitain, Vrigny, liasse 1, n° 3.) Au reste, le transept ne fût jamais achevé. Voir Marlot, *Histoire de la ville de Reims*, t. III, p. 332.

(3) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française*, t. II, p. 320 et suiv.; Cerf, *Histoire de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 42 et suiv., *Dates de construc-*

du monument, aussi bien que le témoignage des textes, nous fournit à ce sujet des données très sûres. Le grand portail de Notre-Dame, moins sobre d'ornements et plus chargé de sculptures que celui de Saint-Nicaise, est d'une date sensiblement plus récente; on peut l'attribuer, dans ses parties les plus anciennes, au dernier quart du XIIIe siècle. L'autre, au contraire, par la pureté de ses lignes et le style de son ornementation, est bien une œuvre qui a pu être commencée en 1229. Hugues Libergier, mort en 1263, n'a donc pu diriger à la fois la construction des deux portails. L'air de parenté qu'offrent ces églises ne prouve pas nécessairement qu'elles soient dues à un même auteur; on peut en conclure seulement qu'elles ont été élevées, sous une inspiration commune, par des artistes appartenant à une même école.

On a remarqué aussi, non sans raison, que l'épitaphe de Libergier indiquait uniquement sa qualité d'architecte de Saint-Nicaise [1]. S'il avait cumulé avec ce titre celui de maître de l'œuvre de Notre-Dame, l'inscription en aurait fait mention sans doute, comme il est arrivé plus tard pour Robert de Coucy. Mais nous avons un motif plus puissant encore pour le mettre à l'écart : un document fort curieux nous donne les noms des quatre premiers architectes de la cathédrale, et Libergier n'y figure pas. C'est à ce texte qu'il faut demander la solution du problème si longtemps et si vainement cherché ailleurs.

On sait que les noms des architectes de la cathédrale d'Amiens, Robert de Luzarches, Thomas de Cormont et Renaud, son fils, ont été conservés par une inscription enchâssée dans le labyrinthe qui existait autrefois dans cette église [2], et dont la destruction si regrettable a été consommée seulement en 1825 [3]. La cathédrale de Reims n'était pas moins bien partagée : elle avait aussi un labyrinthe, où l'on voyait les noms et les effigies des grands artistes

tion de la cathédrale de Reims, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 226 et suiv.; Tourneur, *Description de Notre-Dame de Reims*, 6e éd., p. 9-10; L. Gonse, dans *La France artistique et monumentale*, t. I, p. 5.

(1) Gerf, *op. cit.*, t. I, p. 398; Tourneur, p. 17.

(2) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 368. Cf. *Annales archéologiques* de Didron, t. VII, p. 230; E. Amé, *Les carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance*, p. 46.

(3) Suivant d'autres renseignements, cette destruction serait la conséquence d'une restauration faite vers 1830 ou 1840 (*Bulletin archéologique*, 1886, p. 367).

qui l'avaient bâtie au XIIIe siècle. Tel est le fait bien simple, mais presque toujours méconnu jusqu'à présent, que nous nous efforcerons de mettre en évidence.

Le labyrinthe de Reims, situé dans la troisième et la quatrième travée de la nef, à partir du grand portail, affectait la disposition d'un carré, flanqué aux quatre angles de compartiments de forme polygonale. Une ligne de dalles blanches, bordée de pierres noires, partait de l'un des côtés et aboutissait à un compartiment central, après avoir décrit maintes sinuosités fort compliquées. Chacun des compartiments offrait une figure; celles des polygones placés aux angles représentaient les maîtres de l'œuvre de Notre-Dame; des légendes indiquaient leurs noms et la part que chacun d'eux avait prise à la construction de l'édifice. Notre labyrinthe était primitivement l'objet d'une sorte de pèlerinage, d'un exercice analogue au chemin de la croix : on le parcourait à genoux, dit-on, en récitant certaines prières. Mais à la fin, ces pratiques pieuses étaient tombées à peu près en désuétude, et les oisifs se faisaient un simple amusement de suivre les lignes qui s'entre-croisaient en tous sens. Ce jeu parut inconvenant au clergé du XVIIIe siècle; aussi la suppression du labyrinthe fut-elle décidée en 1778; un trop généreux chanoine y consacra la somme de 1,000 livres, et l'œuvre de destruction s'accomplit, sans qu'on ait songé à sauvegarder le moindre débris de ce précieux monument [1].

Heureusement, un artiste du XVIe siècle, Jacques Cellier, nous en a laissé un dessin assez fidèle qui a été reproduit de nos jours dans plusieurs ouvrages d'archéologie. Ce dessin, conservé actuellement dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale [2], est accompagné de l'explication suivante :

[1] Cerf, *op. cit.*, p. 77-80; Tourneur, p. 95; L. Paris, *Le jubé et le labyrinthe dans la cathédrale de Reims*, p. 29 et suiv.; Tarbé, *Reims*, p. 280; Povillon, *Description de Notre-Dame de Rheims*, p. 153; Géruzez, *Description de Reims*, p. 315. Le chanoine qui fit les frais de cette destruction s'appelait Jean Jacquemart; il était trésorier du chapitre. Dans une curieuse conclusion capitulaire qu'a publiée M. Louis Paris (p. 35), ses confrères lui expriment leur reconnaissance pour sa libéralité, et décident immédiatement qu'il y a lieu de s'entendre avec l'architecte «de labyrinthi eversione». — Quelques débris du labyrinthe servaient encore, il y a peu d'années, paraît-il, de pavage dans une maison de la rue du Bourg-Saint-Denis (Cerf, p. 78).

[2] Ms. français 9152, fol. 77. — M. Louis Paris a publié un fac-similé du dessin et de la légende qui l'accompagne, dans sa notice sur *Le jubé et le labyrinthe*

«C'est le dedalus qui est dedans la nef, et les personnages qui sont dedans représentent les architectes qui ont conduict l'œuvre de l'édifice de la dicte église.»

Il est regrettable que Cellier ne nous ait pas donné aussi le texte des légendes jointes à ces figures. La copie la plus ancienne que nous en possédions a été faite au siècle suivant par Pierre Cocquault, chanoine de Reims, à une époque où les inscriptions étaient déjà fort effacées et usées depuis longtemps par les pas des curieux et des fidèles. Cette copie se trouve à la Bibliothèque de Reims, dans les volumineux mémoires manuscrits de ce laborieux auteur[1]; faite sur un original en mauvais état, elle n'est point littérale et elle présente sans doute quelques lacunes; mais malgré tout, elle nous est fort utile et nous fournit des renseignements que l'on ne

dans la cathédrale de Reims, p. 28. Des figures du labyrinthe d'après Cellier ont été données aussi dans le *Magasin pittoresque*, t. XV (1847), p. 112 (article de M. Louis Paris), et dans les *Carrelages émaillés*, par E. Amé, p. 47. Le labyrinthe est représenté également dans le plan de la cathédrale de Reims gravé dans *L'architecture du ve au xviie siècle*, de Gailhabaud, t. I. — Il en existe aussi plusieurs figures anciennes, indépendantes de celle de Cellier : 1° Dans le *plan général de l'église cathédrale de Reims*, dessiné par Clouet et gravé par Denizard en 1772, on voit le labyrinthe à la place qu'il occupait dans la troisième et la quatrième travée de la nef. Ce beau plan est exécuté à une assez grande échelle; le labyrinthe a environ 0 m. 07 de côté, et se trouve reproduit dans tous ses détails avec beaucoup d'exactitude. Les portraits des maîtres de l'œuvre y sont assez informes; ils devaient être déjà fort effacés en 1772, et bien moins nets qu'au temps de Cellier. La figure du compartiment central fait défaut; mais on remarque à l'entrée du labyrinthe, au dehors, deux autres figures que ce plan seul nous donne, et sur lesquelles nous aurons à revenir. On lit dans la légende du plan, sous la lettre B : «Labyrinthe dans lequel sont inhumés les maîtres des ouvrages.» — 2° La Bibliothèque de Reims possède dans ses collections d'estampes un grand dessin manuscrit du labyrinthe (0 m. 41 de côté), offrant uniquement le tracé des lignes, sans les figures ni les inscriptions. Au-dessous est une assez longue «Dissertation sur le labyrinthe», servant de légende explicative. Ce dessin paraît être fait d'après le plan de Clouet; il a pour auteur Pierre Robin, chirurgien rémois, qui jouit au xviiie siècle d'un certain renom. Celui-ci a signé son œuvre en inscrivant la mention suivante à la marge inférieure de la feuille : «Hæc collegit, scripsit et delineavit Petrus Robin, chirurg., anno 1779.» — 3° Gérard Jacob, dans sa *Description historique de la ville de Rheims* (Reims, 1825), a publié, probablement aussi d'après Clouet, une gravure médiocre de l'«ancien labyrinthe de la cathédrale avec les figures des architectes qui y ont travaillé». Ces figures sont mal tournées et présentées d'une façon défectueuse. Le cuivre de cette gravure est conservé aux archives de Reims, mais elle est tellement insuffisante qu'on ne pourrait songer à en faire un nouveau tirage.

[1] T. III, fol. 26 r°. — P. Cocquault mourut le 11 janvier 1645.

pourrait se procurer ailleurs. Voici donc, dans tous ses détails, la notice que notre chanoine consacre au labyrinthe :

« . . . Vers le grand portail, dit-il, entre six pilliers du milieu de la nef, sur le pavé d'icelle, est un compartiment ou dédalle, faict de marbre noir, et a douze lignes ou traict distant de tous costés, distant également l'un de l'autre d'unze poulces de largeur; le tout a en quarré xxxiiij pieds.

« Au milieu du dit dédale, y a un rond large de six pieds et demy, dans lequel est insculpée la représentation de celuy qui l'a faict, avec quelque escriture à l'entour, laquelle ne se peult congnoistre.

« Autant y en a aux quatre coingts d'iceluy dédale, où sont représentations et escriture : premier en celuy qui est près de la chaiere du prédicateur en la dicte église, qui est en entrant à main gauche, est l'image d'un maistre Jehan Le Loup[1] qui fut maistre des ouvrages d'icelle église l'espace de seize ans et commencea les portaux d'icelle.

« En l'autre, du mesme costé, est l'image d'un Gaucher de Reims qui fut maistre des ouvrages l'espace de huict ans, qui ouvra aux vossures et portaulx.

« En l'autre, qui est d'autre costé, vis à vis et opposite de ceste cy, est l'image d'un Bernard de Soisson qui fit cincq voûtes et ouvra à l'o, maistre de ses ouvrages l'espace de trente-cinq ans.

« En la dernière, qui est à l'opposite de la dicte chaiere du prédicateur, est l'image d'un Jehan d'Orbais, maistre des dits ouvrages, qui encommencea la coiffe de l'église.

« Ces quatre dernières rotondités ont cincq pieds de largeur. »

Pierre Cocquault nous donne, comme on voit, le sens et le contenu des inscriptions, plutôt qu'une copie intégrale. Au XVIIIe siècle, un Rémois, curieux du passé, a essayé de les déchiffrer de nouveau et d'en publier une transcription aussi fidèle que possible; malheureusement leur état de dégradation s'était notablement aggravé, et elles étaient devenues à peu près illisibles. Les observations faites alors ont été consignées dans un article anonyme sur le labyrinthe de la cathédrale, inséré dans le numéro du 28 juin 1779 des *Affiches rémoises*, feuille hebdomadaire dirigée par le journaliste Havé[2].

[1] Le manuscrit porte, mais certainement à tort, *Jehan de Loup*.

[2] Page 104. Cet article s'accorde presque mot pour mot avec la dissertation qui accompagne le dessin du labyrinthe du chirurgien Pierre Robin (voir ci-

« Autour de cinq des figures, nous dit notre auteur, sont des inscriptions que le temps a presqu'entièrement détruites, et dont nous avons cru devoir conserver les restes. Voici ce qu'il nous a été possible d'y reconnaître.

« On lit autour de la première figure, à main droite en entrant : *Cette image est en remembrance de maître Bernard de Soissons qui fut maitre de l'église de céans... fit cinq voutes.*

« Autour de la seconde à main gauche :... (*Gaucher de Reims*) *qui fut maitre de l'église de céans sept ans et ouvra a vosures... dor...*

« Autour de la troisième à main droite par haut : *Cette image est en remembrance de maître Jean d'Orbais qui fut maître de l'église de céans...*

« Autour de la quatrième à main gauche par haut : ... (*Jean Loups*) *qui fut maître de l'église de céans seize ans et encommença ...* (*le portail*).

« L'inscription de la figure du milieu est entièrement effacée; elle doit être celle de Hugues Libergier. »

Ces copies ont été reproduites par la plupart des auteurs qui se sont occupés du labyrinthe de Reims[1]. Les notes de Cocquault étaient cependant plus complètes et auraient dû mériter la préférence[2]. Sans doute notre journaliste a fait de son mieux, mais les

dessus), soit que celui-ci ait emprunté sa notice aux *Affiches rémoises*, soit que les *Affiches* aient reproduit, au contraire, un travail dû à sa plume. Cette dernière hypothèse nous semble la plus vraisemblable; en effet, l'article du journal omet des mots et des phrases qui se trouvent dans la dissertation manuscrite, et qui ont été supprimées sans doute à dessein; tel est un passage où l'auteur élève une protestation contre l'acte de vandalisme du chanoine Jacquemart. Le texte des inscriptions paraît être moins bon dans le manuscrit de Robin que dans les *Affiches;* il présente plusieurs divergences d'ailleurs assez insignifiantes. Le voici, avec les variantes indiquées en italiques : « Cette image est *la* remembrance de maitre Bernard de Soissons qui fut maitre de l'église de ceans..... *il* fit cinq voûtes. — Gaucher de Reims fut maitre de l'église de ceans sept ans et ouvra a vouzure *dou*..... — Cette image est *une* remembrance de maitre Jean d'Orbois qui fut maitre de l'église de ceans. — ..... Jean Loup qui fut maitre de l'église de ceans seize ans et *en commence*..... »

[1] MM. L. Paris, E. Amé, dans les ouvrages déjà cités. M. l'abbé Cerf est le seul, à notre connaissance, qui ait publié le texte de Cocquault (*Histoire de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 78-79). — Géruzez (*Description de la ville de Reims*, p. 315) donne par erreur dix-huit ans d'exercice à Gaucher de Reims. Cette inexactitude se retrouve dans Povillon, *Description de Notre-Dame de Rheims*, p. 154, et Tarbé, *Reims*, p. 280.

[2] Nous avons encore sur le labyrinthe quelques renseignements d'une date

textes qu'il avait sous les yeux étaient si mutilés qu'il n'a pu les lire entièrement. Certains mots fort importants, encore visibles au XVIIe siècle, lui ont échappé; ceux qu'il place entre parenthèses ont été restitués par lui pour combler les lacunes. Il paraît avoir commis en outre des erreurs de copie : ainsi il assigne sept ans à la durée des fonctions de Gaucher de Reims, au lieu des huit ans indiqués par Cocquault; cette divergence vient probablement d'un trait effacé dans le chiffre VIII donné par l'inscription. De même il a lu à tort après le mot *vosures* les lettres *dor;* il faut remplacer le *d* par un *p*, et reconnaître ici le commencement du mot *portaux*, que la copie de Cocquault nous a conservé : « . . . *qui ouvra aus vosures et portaus* », telle est sûrement la leçon correcte. Plusieurs archéologues, faute d'avoir fait cette rectification au texte des *Affiches rémoises*, ont avancé que Gaucher de Reims avait travaillé à des « voussures d'or[1] » ! Cette somptueuse décoration n'a, bien entendu, jamais existé dans la cathédrale, et il faut renoncer à cette brillante, mais fantaisiste interprétation.

intermédiaire entre l'époque de Cocquault et celle de la publication des *Affiches rémoises;* mais ils ont assez peu d'importance. Parmi des notes du chanoine Jean Lacourt (mort en 1730), transcrites à la suite d'un exemplaire de la *Metropolis Remensis historia* de Marlot, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'archevêché de Reims, on trouve (t. II, fol. 58 r°) un résumé de la teneur des inscriptions du labyrinthe, qui concorde bien avec les données de Cocquault, sans rien ajouter toutefois à nos connaissances. « La première figure, dit Lacourt, près de la chaire, est de Jean Loup, qui a commencé le grand portail. (Ceci est une simple conjecture de notre chanoine; l'inscription ne semble pas l'avoir dit aussi nettement.) La deuxième, du même côté, est de Gaucher de Reims, qui travailla aux voûtes et aux portaux; la troisième est de Bernard de Soissons, qui fit cinq voûtes et la grande roze du portail. Ces trois ouvriers ont travaillé cinquante-neuf ans à l'édifice de Notre-Dame. La dernière, en remontant, est de Jean d'Orbais. » (Cf. Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 722; Cerf, *Notre-Dame*, t. I, p. 79.) — Vers le premier quart du XVIIIe siècle, le chanoine Weyen nous a donné l'inscription de Bernard de Soissons dans une liste qu'il nous a laissée des épitaphes de la cathédrale de Reims et du cloître : « Cette image est en remembrance de maître Bernard de Soissons, maitres de l'église de ceans. » Elle est sans date, ajoute-t-il, dans le cartouche du bas du labyrinthe, du côté du palais (*Catalogue des chanoines de l'église de Reims*, manuscrit de la Bibliothèque de Reims, fol. 488 r°). Quant aux inscriptions des autres architectes, il les passe sous silence.

[1] Bauchal, *Nouveau dictionnaire biographique des architectes français*, p. 246. Cf. L. Paris, *Magasin pittoresque*, t. XV, p. 112; *Le jubé et le labyrinthe*, p. 30; E. Amé, *Carrelages émaillés*, p. 48. L. Paris a appelé à tort Gaucher de Reims *Gauthier*, erreur qui a été reproduite par M. Amé et par M. Gonse (*L'art gothique*, p. 189, et *La France artistique et monumentale*, t. I, p. 5).

En somme, malgré ses erreurs et ses lacunes, la copie publiée dans le journal d'Havé a bien sa valeur; elle sert de contrôle à la notice de Cocquault, et nous en démontre la parfaite exactitude.

Chacun des maîtres des œuvres figurés dans le labyrinthe avait à la main les attributs de sa profession. Jean Le Loup tenait une équerre; Jean d'Orbais avait un compas et d'autres objets qu'il est impossible aujourd'hui de déterminer; Bernard de Soissons semblait tracer un cercle avec un compas; quant à Gaucher de Reims, on ne distingue point sur le dessin de Cellier les instruments dont il devait être muni. Ces quatre personnages sont bien, ainsi que l'a fait judicieusement observer notre artiste du XVIe siècle, «les architectes qui ont conduict l'œuvre de l'édifice[1]».

Tel n'a pas été l'avis de la plupart des archéologues rémois. On a généralement assigné au labyrinthe une date beaucoup trop récente, et l'on a méconnu tout l'intérêt qu'il offre pour l'histoire de l'art[2]. Nous avons déjà dit que ce monument se trouvait dans la troisième et la quatrième travée de la nef, à partir du portail; or, d'après une opinion universellement reçue à Reims, les trois premières travées n'auraient été commencées qu'au XIVe siècle[3]; c'est

[1] Outre ces figures, il y en avait encore deux autres à l'entrée et en dehors du labyrinthe; elles sont représentées, ainsi que nous l'avons vu, sur le plan de Clouet et Denizard, mais Cellier les a omises. L'auteur de l'article des *Affiches rémoises* en fait mention et nous apprend «qu'elles paraissent n'avoir point eu d'inscriptions, à moins qu'elles n'aient été détruites». On n'a pas manqué d'y voir les effigies des deux Robert de Coucy, père et fils, ou si l'on préfère, oncle et neveu (Voir Cerf, *Notre-Dame*, t. I, p. 396; L. Paris, *Le jubé et le labyrinthe*, p. 32; cf. *Magasin pittoresque*, t. XV, p. 112). Le collaborateur des *Affiches* conjecture avec plus de réserve «qu'elles désignent Robert de Coucy et un autre artiste dont le nom nous est inconnu». Il est possible, en effet, qu'on ait ajouté après coup, à côté des images des maîtres du labyrinthe, celles de deux de leurs successeurs; mais en l'absence d'inscriptions et de détails précis sur ces figures, nous ne pouvons nous prononcer sur leur signification.

[2] On s'est mépris aussi, à notre avis, sur le caractère du labyrinthe, en avançant que les architectes devaient y avoir leur sépulture (Povillon, *Description de Notre-Dame de Rheims*, p. 154; Géruzez, *Description de la ville de Reims*, p. 315; Tourneur, *Description de Notre-Dame*, 6e éd., p. 96; cf. la légende du plan de Clouet). La formule des inscriptions : «Cette image est en remembrance.....», ne ressemble pas à une épitaphe, et indique plutôt un monument commémoratif.

[3] Tourneur, *Congrès archéologique de France*, session de Reims, 1861, p. 219; *Description de Notre-Dame*, p. 10, 63, 93; Cerf, *Histoire de Notre-Dame*, t. II, p. 224 et suiv.; *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 231 et suiv.

donc à cette dernière époque seulement que le labyrinthe aurait pu être établi à la place qu'il occupait. D'autre part, Bernard de Soissons, suivant l'inscription qui nous le fait connaître, «*ouvra à l'o*», c'est-à-dire vraisemblablement à la rose du grand portail; et cette rose, on en reporte l'exécution entre les années 1381 et 1391 [1]; on a même été jusqu'à prétendre récemment, en s'appuyant sur un texte, suivant nous mal interprété, qu'elle avait été construite en 1434 [2]. Il en résulterait que Bernard de Soissons serait un architecte du XVe siècle, et le labyrinthe, par conséquent, un ouvrage presque moderne!

Ces idées ont bien fait leur chemin : dans un répertoire biographique publié, il y a peu de temps, on plaçe au XIVe siècle nos

[1] On fait grand état, pour fixer l'âge du portail, de prétendues dates de 1381 et 1391, gravées, la première «à la naissance du premier étage, dans les arcatures qui font face au palais de l'archevêché», la seconde sur la même face de la tour, au pied de l'une des statues de la galerie des rois (Cerf, *Histoire de Notre-Dame*, t. 1, p. 45, *Bulletin archéologique*, 1885, p. 232; cf. Tourneur, *Description de Notre-Dame*, p. 10). M. l'abbé Cerf a eu l'obligeance de nous communiquer des moulages de ces dates, et nous avons pu nous convaincre qu'elles n'ont aucune authenticité. Elles sont tracées en chiffres arabes, d'un caractère absolument moderne, et remontent tout au plus au XVIIe siècle. Ce sont peut-être, non des dates, mais des mesures, des cotes dont le sens nous échappe, et qui auront été inscrites à l'occasion de quelque restauration. — Il faut éliminer aussi une certaine date de 1394, qu'on dit être gravée sur l'une des statues du groupe de la Visitation, placée à droite de l'entrée principale du grand portail (*Bulletin archéologique, l. cit.*). Elle est l'œuvre d'un maçon ou d'un sculpteur du XVIIIe siècle. On y lit, en effet, très nettement : 1739 4e oc(tobre), et non pas 1394.

[2] Il s'agit d'une conclusion capitulaire du 3 février 1434 (vieux style), dont voici la teneur : «Deliberatum est in capitulo et conclusum quod *arcus jam inceptus inter duas turres ecclesie* perficiatur.» (Extraits de conclusions du chapitre de Reims, recueillis au XVIIIe siècle par Pinchart, ms. de la Bibliothèque de Reims.) On a voulu faire l'application de ce passage à l'arc qui surmonte la baie dans laquelle est inscrite la grande rose du portail (*Bulletin archéologique*, 1885, p. 233, 234); mais cet arc, encadrant une large ouverture pratiquée dans la façade, ne peut guère passer pour un arc *unissant les deux tours*. Il faut donc chercher une autre explication, — d'autant plus qu'il est impossible de rajeunir à ce point la rose et le labyrinthe. — On a prétendu aussi que le nom de Gaucher de Reims se trouve gravé «dans la quatrième ouverture de l'escalier de la tour des cloches» (*Bulletin archéologique*, 1885, p. 234). A ceux qui voudraient tirer de cette inscription quelque donnée chronologique, nous pouvons affirmer qu'elle n'a aucune valeur. On y lit, non pas *Gaucher de Reims*, mais *Gauché* tout court, en lettres absolument récentes. Ce Gauché est un maçon ou un visiteur quelconque de la cathédrale qui s'est amusé à écrire son nom, il y a peut-être une cinquantaine d'années.

quatre maîtres des œuvres, on établit sans hésiter leur succession et l'on donne à chacun d'eux des dates fort arbitraires[1]. Quant à nous, nous les jugeons plus anciens d'un siècle, et l'ordre dans lequel on veut nous les présenter nous semble également inadmissible. Les objections que l'on nous oppose sont loin d'être irréfutables. D'abord la cathédrale de Reims, ainsi que nous essayerons de le démontrer ailleurs, était bien plus avancée à la fin du XIIIe siècle qu'on ne le croit souvent. La rose du grand portail est très certainement antérieure au XVe siècle; nous doutons que la date de 1434 puisse être acceptée par aucun des érudits auquel l'art du moyen âge est familier. Viollet-le-Duc, si bon juge en pareille matière, n'hésite pas à attribuer au XIIIe siècle cette œuvre si remarquable[2], et nous partageons entièrement son avis.

Il nous manque à la vérité bien des éléments de critique pour apprécier exactement l'âge du labyrinthe. N'ayant plus sous les yeux le texte original des inscriptions, nous sommes privés des secours de la science paléographique; mais, autant qu'on peut en juger par les croquis un peu sommaires de Jacques Cellier, les costumes des personnages représentés sur ce monument sont bien ceux de l'époque de saint Louis et de ses premiers successeurs, époque, du reste, où les labyrinthes ont été le plus à la mode. D'un autre côté, ainsi qu'on le verra plus loin, nous connaissons avec certitude quatre architectes de la cathédrale au XIVe siècle : Robert de Coucy, mort en 1311; Colard, qui vivait en 1328; Gilles, maître de l'œuvre en 1352, dont nous avons découvert le nom dans les archives de Reims; enfin, Jean de Dijon, qui avait la direction des

[1] « Les quatre architectes qui conduisirent l'œuvre *après ce dernier* (Robert de Coucy) furent Jean Loup (1311), Gaucher de Reims (1327), Bertrand (*sic*) de Soissons (1344), et Jean d'Orbais (1382) » (Bauchal, *Nouveau dictionnaire biographique des architectes français*, p. 138). Ces dates sont répétées en d'autres endroits de cet ouvrage avec quelques variantes : Jean Loup succède à Robert de Coucy vers 1312 et meurt vers 1328 (p. 387); il a pour successeur Gaucher de Reims (p. 246), qui est remplacé vers 1346 ou 1347 par Bernard de Soissons (p. 535); Jean d'Orbais devient ensuite maître de l'œuvre vers 1382, et reste en fonctions jusqu'en 1412, époque à laquelle il est remplacé par Colart de Givry (p. 188). Nous verrons plus loin combien toutes ces données sont inexactes. — Sur la place assignée à ces architectes dans le cours du XIVe siècle, voir aussi l'*Histoire de Notre-Dame de Reims* de M. l'abbé Cerf, t. II, p. 230.

[2] *Dictionnaire de l'architecture française*, t. VIII, p. 58; cf. t. II, p. 322. Viollet-le-Duc pense que cette rose a été faite vers 1250; nous pensons qu'on doit lui assigner comme date approximative le dernier quart du XIIIe siècle, vers 1280.

travaux de Notre-Dame en 1390. Or, ni les uns ni les autres ne figurent dans notre labyrinthe. Comment expliquer cette omission, si l'on admet que le labyrinthe nous révèle justement la suite des maîtres qui se sont succédé dans le cours du XIVe siècle? On est donc forcé d'en reculer la date et de le juger antérieur à Jean de Dijon, à Gilles, à Colard et à Robert de Coucy, qui autrement auraient dû prendre place à côté de leurs confrères.

Nous croyons même possible de préciser cette date encore davantage. Le labyrinthe de la cathédrale d'Amiens avait beaucoup de rapports avec celui de Reims, malgré des dispositions un peu différentes; comme lui, il présentait les images et les noms des architectes qui avaient dirigé la construction de l'édifice. L'un de ces deux ouvrages avait pu être fait à l'imitation de l'autre; en tout cas, ils semblaient avoir été le produit d'une commune inspiration, et devaient être à peu près contemporains. Or, le labyrinthe d'Amiens avait une date certaine : son inscription apprenait qu'il avait été exécuté en 1288 [1]. On serait donc, à notre avis, peu éloigné de la vérité en assignant à notre monument la date approximative de 1290. Ainsi les maîtres qui y sont figurés sont bien ceux qui ont bâti la cathédrale au XIIIe siècle.

Il nous reste à étudier la part que chacun d'eux a prise à cette œuvre, et à fixer leur rang dans l'ordre chronologique.

Le compartiment central du labyrinthe, plus large d'un pied que les quatre autres, offrait, ainsi qu'on l'a vu, l'effigie d'un personnage, accompagnée d'une inscription déjà indéchiffrable au temps du chanoine Cocquault. Ce mystère impénétrable a donné lieu à toutes sortes de conjectures. On a voulu reconnaître dans cette figure l'architecte principal de Notre-Dame; on y a vu tantôt Hugues Libergier, tantôt Robert de Coucy, suivant l'opinion que l'on professait en la matière [2]. M. Louis Paris a été beaucoup mieux inspiré en invoquant ici l'exemple du labyrinthe d'Amiens [3]. Au centre de ce labyrinthe était le portrait d'Évrard de Fouilloy, évêque d'Amiens

[1] *Bulletin archéologique*, 1886, p. 368.

[2] Sont en faveur de Hugues Libergier : les *Affiches rémoises*, 1779, p. 104; Gérard Jacob, *Description historique de la ville de Rheims*, p. 60; L. Paris, *Magasin pittoresque*, t. XV, p. 112. Les partisans de Robert de Coucy sont : Tarbé, *Notre-Dame de Reims*, p. 112, et *Reims*, p. 280; M. l'abbé Cerf, *Histoire de Notre-Dame*, p. 395.

[3] *Le jubé et le labyrinthe dans la cathédrale de Reims*, p. 31.

en 1220, au moment où l'on commença la cathédrale. Il en était de même sans doute à Reims; l'inconnu placé dans le médaillon central devait être l'archevêque Albéric de Humbert qui posa, en 1211, la première pierre de l'église. L'analogie frappante qui existait entre les deux labyrinthes autorise cette conclusion; nous ajouterons que le dessin de Cellier paraît bien représenter un prélat revêtu de ses habits pontificaux.

Nous abordons maintenant un problème important, mais fort délicat, la question de savoir dans quel ordre on doit classer les quatre maîtres dont les noms nous ont été si heureusement conservés. Le simple examen de la place qu'ils occupaient dans le labyrinthe ne nous mène à aucun résultat certain; pour savoir dans quel rang ils se sont succédé, il faut utiliser les renseignements qui nous sont donnés sur leur participation à la construction des diverses parties de la cathédrale. Ces renseignements sont un peu vagues, et laissent encore bien des points dans l'indécision, mais ils peuvent servir de base à des conjectures à tout le moins fort acceptables; d'ailleurs, c'est notre seule ressource.

Le premier de nos architectes paraît être Jean d'Orbais «qui commença la coiffe», c'est-à-dire le chevet de l'église[1]. On sait que ce chevet est avec le transept la partie la plus ancienne, celle qui a été terminée avant toutes les autres. C'est en l'année 1241 que le chapitre de Reims prit possession de son nouveau chœur[2]. A Jean d'Orbais revient donc le mérite d'avoir commencé la cathédrale, et peut-être d'en avoir tracé le plan. Il tirait son nom du bourg d'Orbais en Champagne, et en était sans doute originaire[3]. Or, il est à remarquer que ce bourg possédait une fort belle église

[1] L'emploi du mot *coiffe* dans ce sens, par une métaphore analogue à celle qu'exprime le mot *chevet*, ne saurait être contesté. On le retrouve encore dans le langage du XVIIe siècle. Une cote inscrite à cette époque sur une charte du mois de décembre 1329, conservée aux archives de Reims, mentionne «la closture faicte derrière *la coiffe* de l'église St-Nichaise» (Fonds de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, liasse 13, clôture du monastère; Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, p. 599). Si l'on consulte le texte de la charte, on voit qu'il s'agit bien d'un mur élevé derrière le chevet de l'église. J'ai donc commis une erreur en avançant dans une note communiquée à M. E. Héron de Villefosse, il y a quelques années, que la coiffe commencée par Jean d'Orbais pouvait être «la voûte centrale du transept et le clocher qui devait la surmonter» (*Histoire de l'abbaye d'Orbais*, par Dom Du Bout, p. 652).

[2] Chronique de Saint-Nicaise de Reims, dans Pertz, *Script.*, t. XIII, p. 86.

[3] *Histoire de l'abbaye d'Orbais*, p. 652, note.

abbatiale bâtie vers l'an 1200[1], dont Jean peut bien avoir été aussi l'architecte. Il reste aujourd'hui de ce monument le transept et le chevet; ce dernier paraît imité du magnifique chevet de Saint-Remi de Reims, construit vers 1170, qui a servi de modèle à plusieurs édifices importants de la région[2]. A l'extérieur surtout, l'analogie est frappante; on observe les mêmes dispositions dans l'abside, les contreforts et les chapelles du collatéral. Mais quand on étudie l'intérieur de l'église d'Orbais[3], on constate que le style est un peu plus moderne, et annonce déjà l'architecture de la cathédrale de Reims. Les proportions du triforium sont réduites; point de larges et vastes galeries, comme dans les cathédrales de Laon, Noyon et Paris, comme au croisillon méridional de la cathédrale de Soissons; rien qu'une galerie étroite régnant à la base des fenêtres, ainsi que dans la cathédrale de Reims. Les fenêtres hautes de l'abside d'Orbais sont d'assez grande dimension; elles se composent de deux baies géminées à lancettes, surmontées d'une rose à six lobes; le remplage des fenêtres de notre cathédrale est fait sur le même dessin. En résumé, l'église d'Orbais semble former une transition entre Saint-Remi et Notre-Dame de Reims; il y a là une filiation très curieuse à étudier, que nous recommandons à l'attention des archéologues. Nous ne savons si Jean d'Orbais a été

[1] On n'a pas de renseignements bien précis sur la date de la construction de l'église d'Orbais. Dom Du Bout pense qu'elle a été bâtie vers la fin du XIIe siècle par le zèle et les libéralités de Thibaud III, comte de Champagne, ou au commencement du siècle suivant par Thibaud IV, son successeur. «Cette conjecture, dit-il, se tire d'un manuscript intitulé : *Singularités d'Orbaiz*, écript par un ancien religieux, le 25e jour de novembre 1609, ... qui marque «qu'il y a quatre cens «neuf ans que le corps de l'église fut renouvellé par un comte Thibaud, et ne s'en «voit aucun titre ni chartres, d'autant que l'abbé Nicolas de la Croix avoit enlevé «tous les papiers, titres et autres renseignemens qui ont été perdus depuis» (*Histoire de l'abbaye d'Orbais*, publiée par M. E. Héron de Villefosse, p. 133-134; cf. p. 259). Cette tradition, qui fixe à l'année 1200 environ les origines de l'église d'Orbais, tout en n'étant malheureusement confirmée par aucun document ancien, paraît assez vraisemblable et s'accorde très bien avec l'architecture de l'édifice.

[2] On peut citer particulièrement l'église Notre-Dame de Châlons, dont le chœur offre, avec celui de Saint-Remi, une grande affinité. Le chœur de l'église de Saint-Symphorien de Reims, bâti vers 1209 et détruit à l'époque de la Révolution, était aussi, dit-on, imité de Saint-Remi (Marlot, *Metropolis Remensis hist.*, t. II, p. 240).

[3] Une bonne photogravure de l'intérieur du chœur est donnée dans l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais*, p. 145, ainsi qu'une gravure de l'extérieur du chevet, p. 133.

l'auteur de l'église de son pays natal; la chose, comme nous l'avons dit, est possible, mais rien ne permet de l'affirmer[1]. Il paraît au moins qu'il a puisé à Orbais des inspirations pour l'entreprise immense dont il s'était chargé à Reims; par une heureuse rencontre, la comparaison de deux monuments vient nous fournir un intéressant commentaire d'une inscription bien courte, peu explicite et jusqu'à présent trop négligée[2].

Le successeur de Jean d'Orbais a été, à notre avis, Jean Le Loup, maître des ouvrages de l'église pendant seize ans, qui « com-

[1] Cette attribution est donnée par Lance, *Dict.*, t. I, p. 226 (cf. Bauchal, *Dict.*, p. 188, et Gonse, *L'art gothique*, p. 189); mais les preuves historiques font défaut. — Jean d'Orbais a peut-être été aussi l'architecte de la chapelle de l'archevêché de Reims; en effet, ce charmant édifice est du même temps que le chevet de la cathédrale, et offre avec lui une très grande analogie de style. M. E. Amé a fait justement observer que « tous les détails de la chapelle sont identiquement semblables à ceux de l'immense église qui l'avoisine », et il en conclut avec raison qu'un même architecte doit avoir présidé à leur construction (*Annales archéologiques* de Didron, t. XV [1855], p. 218-219). — Enfin, malgré la prudence qui s'impose en matière d'hypothèse, n'est-il pas permis de croire que Jean a pu bâtir également l'élégante chapelle du château de Baye, situé non loin d'Orbais? Il y a certainement une parenté très étroite entre cette chapelle et celle de l'archevêché. Elles sont absolument contemporaines, et l'une paraît avoir servi de modèle à l'autre. La ressemblance est particulièrement frappante, à l'extérieur, quant à la disposition de l'amortissement des contreforts, dont les sommets n'atteignent pas la corniche supérieure, mais s'y rattachent par de petits dosserets de forme prismatique.

[2] M. L. Gonse (*L'art gothique*, p. 189) a été amené, comme nous, à faire cette comparaison, et il a reconnu que le chœur à chapelles rayonnantes de l'église d'Orbais « rappelle le style de l'abside de Reims ». Mais il n'ose encore en tirer des conclusions trop formelles, et tout en reconnaissant que l'architecte primitif de Notre-Dame de Reims « était sûrement un des quatre maîtres d'œuvre dont les noms étaient inscrits sur le labyrinthe », il déclare « qu'on ne sait quel ordre chronologique il faut observer entre eux », et que « la question reste impénétrable ». Dans un travail plus récent (*La France artistique et monumentale*, publiée sous la direction de H. Havard, t. I, p. 5), il se prononce plus nettement en faveur de Jean d'Orbais : « D'après la similitude qui existe entre l'abside de Notre-Dame de Reims et l'abside de la belle abbatiale d'Orbais, lieu de naissance de Jean d'Orbais, c'est à ce dernier qu'on devrait accorder la préférence. Il se pourrait cependant que le nom cherché fût celui d'une cinquième figure, qui était au centre du labyrinthe. » Cette figure, comme nous l'avons dit plus haut, ne paraît pas représenter un maître de l'œuvre, et la préférence donnée à Jean d'Orbais est pleinement justifiée par l'inscription qui accompagnait son image dans le labyrinthe. M. Gonse n'a pas connu la teneur exacte de cette inscription; nous sommes heureux de voir que, même sans le secours de ce texte qui lui aurait enlevé sûrement toute incertitude, il est arrivé à des conclusions très voisines des nôtres.

mença les portaux d'icelle». Il s'agit vraisemblablement ici des façades du transept, et en particulier du portail septentrional, dont l'ornementation accuse le milieu du XIIIe siècle.

Gaucher de Reims, maître de l'œuvre pendant huit ans, continua les travaux de Jean Le Loup, en ouvrant «aux voussures et portaux». Ces expressions, il faut l'avouer, ne sont pas très précises, et l'application n'en est pas facile; on ne sait en quelle partie de l'édifice placer les voussures dont il est ici question. Il faut y voir probablement certaines portions des voûtes du transept.

Bernard de Soissons vint ensuite et remplit ses fonctions pendant le long espace de trente-cinq ans. Il fit cinq voûtes, c'est-à-dire, d'après nos conjectures, les voûtes de cinq travées de la nef; enfin il «ouvra à l'o», ou pour parler suivant le langage moderne, à la rose de l'église[1]. On peut se demander si cette mention n'a pas trait à l'une des roses percées dans les façades du transept. L'absence de toute autre qualification prouve, croyons-nous, que l'expression s'applique à la grande rose, à la rose par excellence, à celle qui orne le portail principal et qui fait encore aujourd'hui notre admiration. Elle est à la vérité d'une date sensiblement plus récente que les roses du transept, mais elle appartient bien au XIIIe siècle, ainsi que nous l'avons déjà reconnu, et Bernard de Soissons a fort bien pu en être l'auteur.

L'inscription du labyrinthe ne nous renseigne pas sur la durée des fonctions de Jean d'Orbais, soit que cette indication ait fait réellement défaut, soit qu'elle ait été de bonne heure illisible. Mais on peut y suppléer par un calcul très simple. La cathédrale a été commencée en 1211; le labyrinthe est de 1290 environ, et les règnes successifs de Jean Le Loup, Gaucher de Reims et Bernard de Soissons, occupent ensemble une période de cinquante-neuf ans; il en résulte que Jean d'Orbais a rempli son rôle pendant une vingtaine d'années. On peut donc, en combinant toutes ces données, assigner à peu près à nos architectes les dates suivantes : Jean d'Orbais, 1211 à 1231; Jean Le Loup, 1231 à 1247; Gaucher de Reims, 1247 à 1255; Bernard de Soissons, 1255 à 1290. Nous ne donnons pas, bien entendu, ces dates comme établies d'une façon rigoureuse, la date du labyrinthe qui nous sert de

[1] Cette comparaison d'une fenêtre ronde, et en particulier d'une rose d'église, à un O, est familière au moyen âge; on en trouve plusieurs exemples dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de M. Godefroy, t. V, p. 549.

point de départ n'étant elle-même qu'approximative. Mais si ces hypothèses ne sont pas absolument certaines, nous espérons du moins qu'elles se rapprochent autant que possible de la vérité.

Il reste acquis, et ceci est le point le plus important de nos conclusions, que les quatre maîtres dont le labyrinthe nous a révélé les noms sont les premiers auteurs de la cathédrale, ceux qui en ont dirigé la construction au XIIIe siècle, et que l'on s'est trompé en les plaçant au siècle suivant. Jean d'Orbais a eu le mérite d'inaugurer les travaux; l'inscription le dit formellement, il commença la coiffe de l'église, et nul ne pourrait prétendre que ce chevet a été commencé seulement au XIVe siècle. Jean d'Orbais est donc le principal architecte de Notre-Dame; il faut maintenant lui rendre tout l'honneur qui lui est dû, et lui restituer les titres et la réputation que Robert de Coucy et Hugues Libergier ont usurpés jusqu'à présent.

Le chanoine Cocquault, dans ses mémoires manuscrits, nous fournit encore le nom d'un autre architecte, ancien sans aucun doute, mais qui ne figurait pas dans la série des portraits gravés dans le labyrinthe. «En l'année 1642, nous dit cet annaliste, fut trouvé une tombe entre les pilliers hors de l'église vers le palais, vis à vis la chappelle du palais, qui estoit sur quatre pilliers, sur laquelle y estoit écrit : *Cy gist maistre Adams qui fut maistre de l'ouvre.* L'on estime qu'il continua la coiffe et le chœur. Fut veu son tombeau : il estoit inhumé dans les fondements des pilliers, couvert de cisselures de pierre, appellé *crusilles*[1].» Notre auteur ne nous dit pas sur quoi il s'appuie pour attribuer à ce maître Adam la continuation du chevet et du chœur. Cette conjecture paraît fondée uniquement sur la place qu'occupait la tombe entre les contreforts de l'église, en face de la chapelle du palais de l'archevêché, c'est-à-dire au pied du mur du chevet, du côté méridional. Une telle raison est en elle-même fort insuffisante; on a pu sans doute, au moyen âge, inhumer à dessein l'architecte d'un édifice religieux dans le voisinage de son chantier, près des constructions auxquelles il avait, pendant sa vie, consacré ses talents et ses efforts; mais il faut bien admettre aussi que l'emplacement de la sépulture a pu

[1] Bibliothèque de Reims, *Mémoires de P. Cocquault*, t. III, fol. 26 r°. Cf. Cerf, *Histoire de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 79; Tarbé, *Reims*, p. 316; Bauchal, *Dictionnaire des architectes français*, p. 2.

être déterminé dans ce cas par un tout autre motif, et l'on doit se garder de lui prêter une signification qu'il n'avait peut-être pas en réalité.

La date qu'il convient d'assigner à maître Adam n'est pas sans nous causer quelque embarras. Faut-il y voir un architecte antérieur au XIIIe siècle, l'auteur, par exemple, des importants travaux que nous savons avoir été exécutés dans la vieille cathédrale carolingienne de 1140 à 1161, sous le pontificat de l'archevêque Samson[1]? Nous donnerons sans hésiter à cette question une réponse négative. Si Adam avait vécu et était mort au XIIe siècle, son épitaphe eût été écrite en latin; or, d'après Cocquault, elle était rédigée en français[2]. Mais d'autre part, nous ne nous permettrons pas de la rajeunir outre mesure; le monument funéraire, autant qu'on peut en juger par la description assez obscure de notre chroniqueur, avait des caractères vraiment anciens. Ces ciselures de pierre, ces *croisilles*, qui ornaient la tombe au dire du consciencieux annaliste, appartiennent à un style gothique encore peu avancé; on n'aurait point employé ce mode de décoration dans le cours du XIVe siècle, et encore moins au XVe, à l'époque où l'architecture flamboyante avait son plein épanouissement[3]. Nous avons donc affaire très vraisemblablement à un monument du XIIIe siècle, et c'est dans cette période qu'Adam doit, à notre avis, trouver sa place. Mais comment expliquer alors son exclusion du labyrinthe? Il est possible que ses fonctions aient été de très courte durée; sa participation aux travaux de la cathédrale aura été trop peu importante pour qu'on ait jugé à propos d'en transmettre le souvenir à

[1] Samson fit rebâtir entièrement la muraille droite de cet édifice (Archives de Reims, nécrologe du chapitre, XIIIe siècle, fol. 103 v°; Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 338).

[2] M. Amé (*Annales archéologiques* de Didron, t. XV, p. 218) fait vivre Adam à la fin du XIIe siècle, et pense qu'il a pu être l'architecte de la chapelle basse de l'archevêché, dont il fixe la construction à l'année 1196, en s'appuyant sur le texte d'une donation faite à cette date par l'archevêque Guillaume de Champagne aux chapelains desservant sa chapelle (Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 427). Mais il n'est nullement prouvé qu'il s'agisse ici de la chapelle *actuelle* de l'archevêché, fût-ce même la chapelle basse. Celle-ci ne nous paraît en aucune façon plus ancienne que la chapelle qui la surmonte; les deux étages ont été bâtis en même temps et d'un seul jet au XIIIe siècle, peut-être par Jean d'Orbais, suivant la conjecture que nous avons émise ci-dessus.

[3] L'épitaphe elle-même, au point de vue grammatical, indique une date relativement assez ancienne. On remarquera, par exemple, l'*s* du cas sujet conservé dans le mot *Adams*.

la postérité[1]. C'est là une explication assez plausible; ceux qu'elle ne satisferait pas complètement ont encore la ressource d'admettre qu'Adam a pris rang à la suite des quatre architectes du labyrinthe, c'est-à-dire après Bernard de Soissons, dans les dernières années du XIIIe siècle. Si l'on s'en tient à la première hypothèse, et si l'on suppose, avec le chanoine Cocquault, que notre mystérieux personnage a continué le chevet et le chœur, on en fera un successeur de Jean d'Orbais. Mais cette opinion, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, ne nous semble pas fondée sur des raisons assez solides, et le champ reste ouvert à toutes les conjectures.

Nous arrivons maintenant au XIVe siècle, et nous rencontrons enfin, — cette fois d'une manière très authentique, — le fameux Robert de Coucy. Il mourut, nous l'avons déjà vu, en l'année 1311, le 12 novembre suivant un nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis de Reims[2], après avoir été en même temps maître de l'œuvre de

[1] Le même fait se serait présenté pour l'un des architectes de la cathédrale d'Amiens, suivant M. de Lasteyrie. Une charte du mois de septembre 1260, récemment découverte par notre confrère M. Durand, archiviste de la Somme, fait mention d'une maison appartenant à un certain Renaud, maître de l'œuvre : «..... domum quondam magistri Renaudi cementarii, magistri fabrice Beate Marie Ambianensis». Ce Renaud, d'après les termes de ce document, devait être déjà mort en 1260; il ne pourrait donc être identifié avec Renaud de Cormont, qui vivait encore en 1288, date à laquelle il exécuta le labyrinthe de la cathédrale. Et pourtant l'inscription de ce labyrinthe passe son nom sous silence. «Bien des causes, dit M. de Lasteyrie, peuvent expliquer cette omission. La plus plausible est peut-être que cet homonyme de Renaud de Cormont aura exercé trop peu de temps les fonctions de maître de l'œuvre pour que l'auteur de l'inscription ait cru utile de le mentionner.» (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 366-370.) Mais l'on peut aussi faire rapporter dans le texte de la charte le mot *quondam* à *domum*, plutôt qu'à *magistri Renaudi*. Le sens serait alors : «La maison qui appartint autrefois à Renaud», et non «la maison de feu Renaud»; et avec cette interprétation, rien ne s'oppose plus à ce que nous ayons réellement affaire à Renaud de Cormont. Telle est actuellement, croyons-nous, l'opinion de M. de Lasteyrie.

[2] «Pridie idus novembris..... Obiit magister Robertus de Coucy, magister fabricæ ecclesiæ Beatæ Mariæ Remensis, qui legavit pitantiis nostris xx libras parisiensium pro anniversario suo faciendo.» Inventaire des chartes et copie du nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis (Bibliothèque de Reims, deux vol. mss. in-12, écrits en 1732), t. II, fol. 716 v°. Une seconde copie de ce nécrologe se trouve dans le ms. H l. 11 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, volume in-4° provenant de l'abbaye de Sainte-Geneviève, et daté de l'année 1753. L'indication de la mort de Robert de Coucy est au folio 165 v°. Elle fait défaut dans un autre nécrologe de Saint-Denis, conservé à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 4334), dont la rédaction

Notre-Dame et de Saint-Nicaise. S'il a remplacé directement Bernard de Soissons vers 1290, il est resté en fonctions pendant une vingtaine d'années. Mais ce calcul est loin d'être certain; il faut tenir compte de maître Adam, qui a pu être le successeur immédiat de Bernard. Dans ce cas, l'avènement de Robert a dû être un peu retardé, et son règne a été nécessairement plus court. Il est moins difficile de se prononcer sur la part qu'il a prise à la construction de la cathédrale. C'est assurément au grand portail de cet édifice qu'il a surtout collaboré; en effet, dans les premières années du XIVe siècle, — nous le savons par des documents contemporains que nous avons récemment découverts, — les efforts des constructeurs se concentraient principalement sur ce portail, et avaient pour objectif l'achèvement de la façade et l'érection des tours, efforts que les misères de la guerre de Cent ans devaient bientôt singulièrement ralentir. Notre architecte a eu, sans nul doute, un rôle considérable dans l'accomplissement de ces travaux, mais on lui a fait trop d'honneur en le regardant comme l'auteur du grand portail, et en voyant dans cette admirable conception architecturale le fruit de son génie créateur[1].

Ceux qui ont étudié avec soin Notre-Dame de Reims ont été frappés de la merveilleuse unité de ce monument, où les parties les plus récentes se combinent très heureusement avec les éléments d'une date ancienne, et les continuent sans interruption, sans transitions brusques, sans ces déviations du plan primitif, si fréquentes dans les édifices qui ont été l'œuvre de plusieurs siècles. Ici tout est en parfaite harmonie, tout semble exécuté d'un seul jet, et l'on a peine à reconnaître à première vue les longs et pénibles travaux de nombreuses générations successives. Il est certain qu'il y a eu dès l'origine de la construction un plan complet, tracé par les premiers architectes, et suivi fidèlement par leurs successeurs. Le dessin du grand portail a été fixé à l'avance comme tout le reste. Nous avons déjà insisté sur la ressemblance frappante que ce portail offrait avec la façade principale de l'église Saint-Nicaise; comme celle-ci, il est une conception du premier tiers du XIIIe siècle,

primitive remonte, du reste, au XIIe siècle. — Ce legs de 20 livres parisis, fait par Robert aux religieux de Saint-Denis pour la fondation d'un anniversaire, nous explique pourquoi il a eu sa sépulture dans le cloître de cette abbaye.

[1] Tourneur, *Description de Notre-Dame de Reims*, p. 18; L. Gonse, *L'art gothique*, p. 188, et *La France artistique et monumentale*, p. 4.

produite sous l'influence d'une même inspiration et des principes artistiques d'une même école. Ces rapports étroits ont été invoqués, à tort suivant nous, en faveur de Robert de Coucy[1]; ce maître ayant été à la fois architecte de Notre-Dame et de Saint-Nicaise, on en a conclu qu'il s'était inspiré du portail de cette dernière église, et lui avait emprunté les éléments architectoniques que nous retrouvons dans le portail de la cathédrale. En un mot, cette belle façade ne serait qu'une imitation tardive, due entièrement au talent et à l'imagination de Robert de Coucy. Nous ne saurions partager cette opinion. Nous l'avons déjà dit, la façade occidentale de Notre-Dame était, lorsque Robert prit la direction des travaux, non seulement commencée, mais beaucoup plus avancée qu'on ne l'a cru jusqu'à présent[2]. Cet architecte s'est conformé au plan que lui avaient légué ses prédécesseurs; il a pu le modifier en quelques points de détails, en particulier pour le style de l'ornementation, mais il en a respecté les grandes lignes. S'il y a une parenté évidente avec le portail de Saint-Nicaise, cette parenté remonte beaucoup plus haut. Ainsi Robert de Coucy n'a fait que poursuivre avec intelligence et succès l'entreprise de ses devanciers; comme les autres architectes qui ont continué l'œuvre des premiers maîtres du XIIIe siècle dans le cours des âges suivants, il a travaillé sur des données qui ne lui appartenaient pas en propre, et nous ne connaissons de lui aucune conception originale justifiant son immense réputation. A quoi tient souvent la célébrité! Les artistes du XIVe siècle dont nous allons nous occuper y avaient peut-être presque autant de titres; mais leurs noms sont restés enfouis jusqu'ici dans les liasses et les cartons des archives de Reims. Robert de Coucy, au contraire, a eu la chance de laisser derrière lui une épitaphe qui s'est trouvée placée en évidence dans le cloître d'une abbaye, et qui a réussi à captiver même l'attention d'un siècle en général assez indifférent à l'art du moyen âge. Voilà pourquoi son nom figure partout, depuis les dictionnaires d'architecture jusqu'aux plus modestes manuels, et est gravé aujourd'hui à la place d'honneur, sur la frise du palais du Trocadéro, parmi ceux des maîtres les plus éminents de l'architecture française!

Notre devoir d'historien consciencieux nous oblige, après avoir

[1] Tourneur, *l. cit.*

[2] « Le style de la façade de la cathédrale de Reims, écrit avec raison M. Gonse, appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle » (*L'art gothique*, p. 188).

fait nos réserves au sujet de la renommée un peu exagérée de Robert de Coucy, à sauver d'un injuste oubli ceux qui sont venus à sa suite. Nous savons quel a été son successeur, grâce aux indications d'un précieux registre contenant un état des immeubles de Reims imposés en 1328 pour les frais du sacre de Philippe VI. Il s'appelait maître Colard, et possédait dans le «quarrel de la Chièvre», sur la paroisse Saint-Symphorien[1] une maison évaluée à la somme de 20 livres. Notre document, avec la sécheresse d'une pièce d'ordre administratif et financier, ne nous donne pas d'autre détail; il nous fournit simplement un nom et une adresse, sans nous procurer les moyens de faire avec le personnage une plus ample connaissance. Malheureusement aucun autre texte ne nous a permis de satisfaire cette curiosité.

A la même époque figurait parmi les propriétaires du «quarrel de Moronvilliers», c'est-à-dire dans l'îlot de maisons limité aujourd'hui par la place Saint-Maurice, la rue Neuve, les rues des Carmes et du Barbâtre, un artiste dont le nom mérite d'être connu, Gilles, maître de l'œuvre de Saint-Nicaise[2]. Il avait dans ce quartier une masure évaluée à la somme de 100 sous[3]; et cet immeuble d'apparence modeste n'était pas du reste son seul bien : il possédait encore sur la paroisse Saint-Denis, dans le «quarrel Gillet de Saint-Michel», cinq maisons évaluées à 50 et à 15 livres[4], ce qui témoigne d'une situation de fortune assez prospère. Si ses talents lui avaient acquis une large aisance, ils avaient contribué aussi à le mettre en renom, car lorsque Colard fut mort ou eut pris sa

[1] «Collart, maistre de l'euvre Nostre Dame, une maison, XX livres.» Registre de 1328, fol. 20 r° (Archives de Reims, *Sacres*, liasse 4, n° 6; Varin, *Archives administratives de Reims*, t. II, p. 518). M. Tarbé est le seul auteur, à notre connaissance, qui ait signalé l'existence de cet architecte (*Reims*, p. 201). — Le «quarrel de la Chièvre» correspond au groupe de maisons compris actuellement entre les rues Cérès, des Marmousets, Sainte-Marguerite et de l'Hôpital.

[2] Il est resté inconnu jusqu'ici aux historiens et aux biographes, sauf à M. Tarbé, qui lui consacre une ou deux lignes dans *Reims*, p. 339.

[3] «Maistre Gille, maistre de l'oivre de S. Nichaise, une masure, C s.» Registre de 1328, paroisse Saint-Étienne, fol. 29 v°.

[4] «Maistre Gilles de Saint-Nichaise, IIII maisons, L livres. — Maistre Gilles de Saint-Nichaize, une maison, XV livres.» *Ibid.*, fol. 39 r°. Quoique le titre de maître de l'œuvre ne lui soit pas donné ici, nous pensons qu'il s'agit bien du même personnage. — Le «quarrel Gillet de Saint-Michel» paraît être l'îlot de maisons compris maintenant entre la rue Brûlée, la rue Marlot et la rue du Jard

retraite, il fut chargé de le remplacer comme architecte de Notre-Dame. Nous le voyons paraître, avec cette qualification, dans une demande qu'il intenta en 1352 par-devant le bailliage de Reims contre un charron, afin d'en obtenir la restitution de deux roues de charrette qu'il lui avait confiées pour y faire une réparation [1]. Nous retrouvons en 1358 «maistre Gilles de Saint-Nichaise», mentionné parmi les contribuables de la paroisse Saint-Jean dans un compte des deniers communs de l'échevinage [2]. Il s'agit bien ici, croyons-nous, de notre architecte, et non d'un homonyme, car la paroisse Saint-Jean était voisine de l'abbaye de Saint-Nicaise, et Gilles devait naturellement habiter à proximité de l'église dont il dirigeait les travaux, et dont il tirait même son surnom.

On remarquera ici le cumul de fonctions que l'on a déjà observé pour Robert de Coucy. Il est intéressant de constater une fois de plus les étroites relations qui existaient, au point de vue artistique, entre la cathédrale et l'église Saint-Nicaise. On voit que ces chefs-d'œuvre de l'art gothique ont été confiés à deux reprises, dans le cours du XIVe siècle, aux soins d'un même architecte, de celui qui jouissait sans doute dans toute la région de la plus grande renommée et qui passait pour avoir le plus de mérite. Les travaux des deux édifices étaient du reste à cette époque déjà assez avancés pour que l'activité d'un seul maître ait pu y suffire.

Quelques années plus tard, en 1389, lorsque mourut l'archevêque Richard Picque, l'architecte de la cathédrale était Jean de Dijon. Dans le compte de l'exécution du testament du prélat, dont le manuscrit original est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Reims [3], on apprend que «Jehan de Dijon, maistre de l'euvre Nostre-Dame», reçut 10 livres «pour faire la fosse du dit sei-

[1] Archives de Reims, *Registre des plaids en prévôté du bailliage de Reims*, t. V, audience du lundi 7 mai 1352 : «Maistre Giles, *maistre de l'ueuvre de Nostre Dame de Reins*, fit demande à Poncelet de Mouson, charlier, de 11 rues ferrées à charrette que il ou ses commandemens bailla au dit Poncelet ou son commandement, à son estelier, pour y mettre 1 aissis, et il ne les puest ravoir, mais li refuse rendre sur ce requis» (fol. 53 v°). Gilles est appelé un peu plus loin (fol. 56 v°) «maistre Gile de S. Nichaise», ce qui met hors de doute son identité avec l'architecte de Saint-Nicaise, mentionné dans le registre de 1328.

[2] Archives de Reims, *Comptes des deniers communs de l'échevinage en 1358* (vol. I, compte 8), paroisse Saint-Jean : «De maistre Gilles de S. Nichaise..... XI escus.» Varin, *Archives administratives de Reims*, t. III, p. 107.

[3] Ms. H. 652/642.

gneur[1]», 8 sous «pour la fausse biere de l'eveque», c'est-à-dire pour le catafalque qui figura dans la cérémonie funèbre, enfin 24 sous «pour avoir parfait les lettres de la tombe[2]».

La réputation de cet artiste paraît avoir franchi les limites du pays rémois. Il fut appelé à Troyes en 1402 pour visiter, en qualité d'expert, l'église Saint-Étienne de cette ville; il y resta six jours pendant la semaine de l'Assomption, fit un rapport, ordonna plusieurs travaux, et reçut 5 écus pour son déplacement et ses honoraires[3]. Il vivait encore à Reims en 1409 et en 1411; dans deux actes de nominations de procureurs, faites le 18 août et le 1er décembre de ces années par les habitants de la ville, on le voit citer au nombre des notables, avec la modeste épithète de maçon que s'attribuaient souvent les maîtres des œuvres au moyen âge[4].

Son nom semble indiquer qu'il tirait son origine de la capitale de la Bourgogne. Nous ne le croyons pas cependant; en effet, ce nom de *Dijon* était déjà répandu à Reims au XIVe siècle[5], et s'ap-

(1) Fol. 56 r°.

(2) Fol. 58 r°. Varin, *Archives administratives de Reims*, t. III, p. 751 et 752. Dans l'édition assez incorrecte de l'*Inventaire après le décès de Richard Picque*, publiée par M. Tarbé en 1842 pour la Société des bibliophiles de Reims, Jean de Dijon est appelé, par suite d'une faute de lecture, *Jehan d'Uon* et *J. de Duon* (p. 66 et 69). M. Tarbé reproduit cette erreur dans un autre de ses ouvrages (*Reims*, p. 376), où il nous parle de «Jean d'Huon, maistre de l'œuvre de Notre-Dame», qui aurait tiré son nom du moulin d'Huon, situé dans le voisinage de Reims!

(3) Jean de Dijon se rend à Troyes en 1402, pendant la semaine de «l'Assumpcion Nostre Dame», pour visiter l'église Saint-Étienne et ordonner «plusieurs choses à faire, qui furent mises par escript et vehues par monseigneur l'evesque et messeigneurs, et demeura par six jours entiers, auxquels furent donnés par mes dits seigneurs v escuz». (Lance, *Dictionnaire des architectes français*, t. I, p. 224; Bauchal, *Nouveau dictionnaire des architectes français*, p. 186). Cette mention est tirée d'un compte de l'œuvre, conservé aujourd'hui au Musée britannique (ms. 15,803). Voir Al. Assier, *Les arts et les artistes dans la capitale de la Champagne, 1250-1680*, dans la *Champagne encore inconnue* (Paris, 1876), t. II, p. 114. — Un Jean de Dijon, peintre, figure aussi dans un compte de l'œuvre de la cathédrale de Troyes, de l'année 1383 (Quicherat, *Mélanges d'archéologie*, moyen âge, p. 213 et 214); mais ce doit être très probablement un homonyme de notre architecte.

(4) «Jehan de Dijon, masson.» Archives de Reims, *Registre des actes émanés de la juridiction volontaire des échevins*, 1406 à 1412, fol. 45 r° et 75 v°; Varin, *Archives administratives de Reims*, t. III, p. 835 et 842.

(5) Un «Guyot de Dijon» est cité dans le registre de 1328 (voir ci-dessus), paroisse de Saint-Symphorien, «quarrel du Trésor», fol. 18 v°. «Pierre de Dijon

pliquait probablement aux membres d'une même famille, originaire peut-être du pays bourguignon, mais fixée en Champagne d'assez longue date.

Jean de Dijon dut mourir vers l'année 1416. Il eut pour successeur à cette époque Colard de Givry[1], qui fut investi pendant trente-six ans des fonctions de maître des ouvrages de Notre-Dame, et trépassa le 18 décembre 1452. Nous sommes redevable de ce renseignement aux mémoires manuscrits du chanoine Cocquault, qui nous ont fourni sur divers points des détails si intéressants, et nous ont été d'un si grand secours pour nos recherches[2]. Colard de Givry devait appartenir à une vieille famille de constructeurs; plusieurs documents du XIVe et du XVe siècle nous donnent les noms de Gilet, Colesson et Henri de Givry, tous maçons, qui se rattachaient vraisemblablement à la même lignée[3]. Colard se signala principalement par l'exécution du jubé de la cathédrale[4], chef-

l'ainsné», parent sans doute de Jean, est avec lui au nombre des habitants qui ont participé aux nominations de procureurs de 1409 et 1411 (fol. 45 v° et 75 r°). On retrouve aussi un Pierre de Dijon (le même vraisemblablement), parmi les notables réunis pour délibérer avec le conseil de ville le 13 et le 22 juin 1429 (Archives de Reims, *Conclusions du conseil de ville*, registre I, fol. 116 r° et 118 r°; Varin, *Archives législatives de Reims, Statuts*, t. I, p. 738). Enfin les *Comptes des deniers communs de la ville de Reims*, année 1440-1441, mentionnent un présent de vin, fait au nom de la ville à «maistre Jehan de Dijon, secretaire», qui appartient peut-être à la même famille (Reg. III, fol. 34 r°; Varin, *Statuts*, t. I, p. 651).

(1) On voit combien on s'est trompé en faisant de Colard de Givry le successeur de Jean d'Orbais (Bauchal, *Dictionnaire*, p. 126).

(2) «Le dit pulpitre (le jubé de la cathédrale) fut faict par un Colart de Givery, maistre des ouvrages de la dicte église l'espace de trente six ans, mort l'an 1452, le XVIII décembre, enterré près du portail du milieu, au bas d'une tombe blanche.» (Bibl. de Reims, Mémoires de P. Cocquault, t. III, fol. 25 v°.)

(3) «Gilet de Givery, masson.» Archives de Reims, *Comptes des deniers communs de l'échevinage en 1358* (vol. I, compte 8), paroisse Saint-Jean (Varin, *Archives administratives de Reims*, t. III, p. 107). «Colesson de Givery, masson», et «Henry de Givery, masson», figurent avec Jean de Dijon dans l'acte de nomination de procureurs du 18 août 1409, déjà cité (fol. 45 r°; Varin, *Archives administratives de Reims*, t. III, p. 835).

(4) D'après les mémoires du chanoine Cocquault (voir ci-dessus). Bidet, dans ses mémoires manuscrits conservés aussi à la Bibliothèque de Reims (t. II, p. 32), assure que le jubé fut construit par Colard de Givry en 1420; il devait avoir été commencé vers 1418. Voici, en effet, ce qu'on lit à cette date dans le ms. de Cocquault, t. III, fol. 623 v° : «L'imaige du crucifix qui est en la nef de l'église de Reims fut faicte en cette année, et pour la faire comme elle est, avec les deux imaiges de la Vierge et saint Jehan, fut donné par devotion, par gens qui ne vou-

d'œuvre de sculpture, qui malheureusement ne trouva pas grâce devant le mauvais goût du XVIIIe siècle, et fut impitoyablement détruit pour faire place à une simple grille, au temps où le trop bienfaisant chanoine Godinot procédait, sous prétexte d'embellissements, à l'anéantissement des monuments les plus précieux [1]. Ce jubé, dont les anciens auteurs vantent la délicatesse et l'élégance [2],

lurent estre nommées, trois cens escus d'or, par acte du chappitre de Reims.» Une conclusion capitulaire du 15 août 1419 nous apprend que cette somme fut présentée au chapitre par Jean le Verrier, maître de la fabrique et chanoine, «pro uno crucifixo in eadem ecclesia faciendo super pulpitum, cum imaginibus beatæ Mariæ Virginis et sancti Johannis evangelistæ». (Cf. Cerf, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 237.) Le jubé avait été exécuté sans doute peu de temps avant les statues qui devaient le surmonter. Il paraît toutefois que l'œuvre de Colard de Givry n'avait pas été achevée entièrement; elle a été complétée, et peut-être remaniée et renouvelée dans la seconde moitié du XVe siècle. C'est ainsi qu'on peut, à notre avis, expliquer les passages suivants des mémoires de Cocquault, dont la teneur semble, au premier abord, en contradiction avec les renseignements que cet annaliste nous a précédemment fournis : (Année 1455.) «L'on commença en ce temps de faire le pupiltre de l'église de Reims, lequel en aultre lieu l'on appelle le jubé» (t. III, fol. 705 r°). — (Année 1456.) «L'église de Reims pour sa pauvreté ne peut faire achever ce qu'elle avoit commencé, sçavoir le jubé duquel est parlé l'année précédente» (fol. 706 r°). — Marlot assure aussi que le jubé a été commencé en 1455 (*Histoire de la ville de Reims*, t. IV, p. 208). Ce que nous savons de son architecture concorde assez bien avec cette date; il est donc probable qu'il a été alors, sinon reconstruit intégralement, du moins restauré et orné dans le goût de l'époque. Ces travaux, ainsi que l'indique Cocquault, durèrent longtemps; un procès-verbal du 8 août 1492 constate l'achèvement récent «du pupiltre de l'église, du costé dextre d'icelle», qui avait coûté la somme de 1,600 livres tournois (Archives de Reims, *Fonds du chapitre, fabrique*, liasse 18, n° 7; cf. l'*Histoire de Reims* de Marlot, édition de l'Académie de Reims, t. IV, p. 669, pièces justificatives). Nous savons, par une conclusion capitulaire de 1485, que cet achèvement du jubé fut l'œuvre d'un maître maçon nommé Denis Aubert (Cerf, *Bulletin archéologique*, 1885, p. 238). C'était un artiste de talent et d'une compétence reconnue en ce genre de construction, car il fut appelé en 1484 ou 1485 à Troyes par Jacques Levacher, maître des œuvres de la cathédrale, pour visiter un pilier du jubé de cette église (Assier, *Les arts et les artistes dans la capitale de la Champagne*, p. 115; Bauchal, *Dictionnaire des architectes français*, p. 19).

[1] On trouve de nombreux détails sur le jubé et sur sa démolition en l'année 1744 dans Tarbé, *Reims*, p. 282; Cerf, *Histoire de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 81-86; L. Paris, *Le jubé et le labyrinthe dans la cathédrale de Reims*, p. 11-24.

[2] On en a une description dans les mémoires de Cocquault, t. III, fol. 25 v°, et une figure dans le recueil de dessins de Jacques Cellier, auquel nous devons déjà la représentation du labyrinthe (Bibl. nat., ms. fr. 9152). Cette figure a été publiée par M. Paris en tête de son mémoire sur le jubé; elle a également servi de

pouvait suffire à la gloire de notre vieux maître[1], mais il ne se borna pas à cultiver l'art religieux; on le voit aussi remplir, pour le compte de la ville de Reims, le rôle d'architecte et d'ingénieur. En 1425 et en 1428, il travaille aux fortifications[2] et procède à la visite « des eaux et rivières de la cité[3] ». Au mois de mars 1429, il participe à la construction de l'une des tours des remparts, la tour de Chanteraine, située à l'angle sud-est de la ville, au bord de la rivière de Vesle[4]. Durant sa longue carrière, il a dû accomplir bien d'autres ouvrages, mais les documents de nos archives ne nous font rien connaître de plus, et ne fournissent pour sa biographie que des éléments beaucoup trop rares. Nous savons seulement encore qu'il fut enterré dans la cathédrale, au bas de la nef, sous une dalle en pierre blanche, où était gravée une épitaphe relatant son nom, ses qualités et la date de sa mort[5]. Cette épitaphe a eu le sort de tant d'autres monuments historiques; elle a disparu sans que personne se soit préoccupé d'en assurer la conservation[6].

modèle à une lithographie donnée dans l'*Histoire de Reims* de Marlot, édition de l'Académie de Reims, t. IV, p. 208.

(1) Il dut diriger aussi les travaux entrepris en 1427 pour l'achèvement des tours de la cathédrale, grâce aux libéralités du cardinal Guillaume Fillastre (Cerf, *Histoire de Notre-Dame*, t. I, p. 45; *Bulletin archéologique*, 1885, p. 232).

(2) « A Colard de Givery, masson, ... et autres personnes, pour ouvrages fais et maneuvres achettéez pour la dicte ville, depuis le XXIe jour du mois d'avril l'an mil CCCC et vint six jusques au XXVIIIe jour de ce mesme mois, ... XXIII l. XV s. p. » (Archives de Reims, *Comptes des deniers patrimoniaux*, reg. I, 1425-1426.) — La même mention se trouve dans le compte de 1428-1429, pour des travaux faits du 10 juillet au 2 octobre 1429.

(3) « A maistre Colart de Givery, masson, Jehan de Barbaise, Coleçon Macardiau, Jehan de Sëez et Jehan Labbé, fossier, la somme de VI l. XVI s. p., pour avoir vacqué par certainnes journées à la visitacion des eaues et rivières de ceste cité. » (*Ibid.*, Compte de 1428-1429.)

(4) « A maistre Colart de Givery, masson, ... et à pluseurs autres....., pour les ouvrages par eulx fais et maneuvres à eulx achettées pour la tour de Chanterainne et les demi ronds ordonnez estre fais environ la fermeté de la ville, depuis le Ve jour de mars mil IIII^c vint nuef au XIIe jour du dit mois ensuivant, la somme de cent deux livres X s. XI d. p. » (*Ibid.*, Compte de 1429-1430.)

(5) Voir la note de Cocquault reproduite ci-dessus. Le chanoine Weyen, dans son *Catalogue des chanoines de l'église de Reims* (ms. de la bibliothèque de Reims, fol. 488 r°) nous dit que l'épitaphe de Colard se trouvait « dans la nef, au bas », et était ainsi conçue : « Cy gist maistre Colart de Giveri qui fut maistre de l'œuvre de cette eglise, 1452. »

(6) Nous devons dire toutefois qu'il existe dans la cathédrale, près de l'entrée

Nous voici parvenu à la seconde moitié du xve siècle, et nous arrêterons ici nos investigations. L'année 1481, date du terrible incendie qui réduisit en cendres les combles de la cathédrale, ouvre en effet une période nouvelle. Depuis lors, les travaux d'achèvement ont été suspendus, et l'on s'est appliqué d'abord à réparer le désastre, puis, dans les âges plus rapprochés du nôtre, à lutter contre les ravages du temps et à restaurer les parties de la construction qui en avaient subi les atteintes. Ces restaurations ont aussi leur intérêt, mais un intérêt bien moindre que les travaux entrepris en vue de l'exécution du plan primitif. D'ailleurs, à partir du xvie siècle, les documents deviennent plus nombreux; l'histoire de Notre-Dame de Reims est mieux connue et n'offre plus guère d'obscurités. Il n'en était pas de même pour les siècles qui ont vu cette admirable église naître et prendre ses développements successifs. On connaissait les noms de quelques-uns des maîtres qui avaient contribué à cette œuvre, mais lorsqu'il s'agissait de préciser leur rôle et d'établir leur ordre chronologique, on n'avait à produire que des conjectures fort incertaines. Nous avons tâché d'apporter un peu de lumière dans cette difficile question, et nos efforts n'ont pas été inutiles, puisque nous avons pu dresser une liste comprenant les noms de dix architectes de la cathédrale, du xiiie au xve siècle, avec des dates, les unes vraisemblables, les autres précises et fondées sur les documents les plus authentiques. Un tel résultat pourra paraître assez satisfaisant à ceux qui comprennent les difficultés de semblables recherches. Voici donc, pour nous résumer, cette liste qui servira de conclusion et d'épilogue à notre travail :

Jean d'Orbais, 1211 à 1231 environ.
Jean Le Loup, 1231 à 1247.
Gaucher de Reims, 1247 à 1255.
Bernard de Soissons, 1255 à 1290.
Adam, vers 1290 (?).
Robert de Coucy, mort en 1311.

du grand portail et dans une situation correspondant assez bien à celle qu'indiquent Cocquault et Weyen, une large dalle tumulaire en pierre blanche qui pourrait bien être le monument de Colard de Givry. Malheureusement, elle est complètement fruste, et l'on ne voit plus trace de l'effigie qui a dû y être gravée. L'inscription qui se voyait sur la bordure est aussi effacée; on n'en lit plus que les derniers mots, tracés en caractères du xve siècle : ..... *li face pardon de ses meffais.*

Colard, maître de l'œuvre en 1328.
Gilles de Saint-Nicaise, 1352, 1358.
Jean de Dijon, 1389, 1402, 1411.
Colard de Givry, 1416 à 1452.

Nous ne donnons pas, bien entendu, ce catalogue comme définitif. Il s'y trouve des lacunes qui seront peut-être comblées, grâce à de nouvelles études. Mais nous pensons du moins avoir posé une série de jalons et de points de repère dont on sera forcé de tenir compte à l'avenir, et sur lesquels il faudra désormais se guider pour pénétrer plus profondément dans l'histoire de la cathédrale de Reims.

L. Demaison,
Correspondant du Comité.

LES FOUILLES

DE LA PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE,

À SAINT-QUENTIN (AISNE).

(Communication de M. Théophile Eck, correspondant du Comité, à Saint-Quentin.)

Les découvertes que l'on a faites en 1893 à Saint-Quentin, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ont eu pour résultat de réveiller, et probablement d'éteindre en même temps, le débat pendant entre cette ville, incontestablement fort ancienne, et l'antique bourgade de Vermand.

Ce débat, qui portait sur l'identification d'*Augusta Veromanduorum*, est plus de deux fois séculaire.

Pour remanier le nivellement de la place que je viens de nommer, pour y établir un réseau d'égouts, et surtout pour la préparer à recevoir le futur monument destiné à glorifier l'héroïque résistance des habitants, lors du siège de 1557, la municipalité fit exécuter de profondes tranchées.

C'est dans ces tranchées, à une profondeur moyenne de 1 m. 60, que les découvertes ont été faites.

Indépendamment des substructions d'une église depuis longtemps détruite, de sépultures et de nombreux objets des derniers temps du moyen âge et de la Renaissance, il fut fait une constatation de grande valeur au point de vue de l'origine, du passé et de l'étendue de Saint-Quentin.

C'est ainsi que les fondations de nombreuses maisons remontant indiscutablement au Haut-Empire romain, associées à quantité de débris antiques, ont été rencontrées çà et là, avec un tronçon de chaussée romaine dont on ignorait l'existence, et qui est conservé dans toutes ses parties.

Toute la série de vases, depuis les grandes amphores à pointes, depuis le *dolium* à panse ronde et large ouverture, jusqu'aux pote-

ries minuscules et élégantes de la belle époque, s'est rencontrée là avec la multiple variété de ses formes et de son coloris. Beaucoup de ces récipients, d'une pâte fort dure, étaient lisses, mais d'autres avaient été striés et décorés à l'aide de l'ébauchoir, de la molette, du peigne ou du poinçon. Les seules pièces importantes que j'ai pu recueillir sont une lagène jaune bien complète, évidemment du IVe siècle, et la partie supérieure d'un énorme vase plus ancien, pouvant mesurer 0 m. 60 ou 0 m. 70 de hauteur. Le goulot d'un vase semblable, un *dolium* apparemment, trouvé seul dans la même tranchée, avait un diamètre de 0 m. 22.

A mentionner le grand nombre de fragments de cette poterie rouge à glaçure silico-alcaline, improprement appelée samienne[1], assez semblable à de la cire à cacheter. Ceux que j'ai pu réunir appartenaient à des râpes, écuelles, coupes et plats. Si beaucoup étaient lisses ou simplement gravés de traits, d'autres étaient façonnés de reliefs sous la traditionnelle ligne d'oves, avec imbrications de feuilles, palmettes, médaillons, fleurs, guerriers au repos, personnage nu s'exerçant à la course, etc. La texture, l'extrême finesse de la pâte, le coloris inattaquable de tous ces fragments, sauf celui qui montre des personnages, leur assignent comme date le Ier et le IIe siècle de notre ère.

C'est sur le fond de l'un d'eux qu'on peut lire l'estampille VOSII-CVNNVS, imprimée de façon rétrograde et en relief. Cette marque peu commune n'a encore été rencontrée qu'à Londres.

Non moins curieux est un morceau de panse d'un récipient de céramique grise, fait au moule, alors que les profondes dépressions de l'intérieur, à l'endroit des reliefs extérieurs, indiqueraient presque la façon au repoussé. Deux figurines fortement saillantes, à tête de bœuf ou de cynocéphale, se montrent de face et représentent un individu mâle, demi-nu, placé sous un édicule, les épaules couvertes d'un court *pallium*, et tenant dans ses bras soit son *phallus* démesurément long, soit un serpent à face humaine qu'il paraît vouloir étouffer ou réchauffer. Le sujet est assez obscur

[1] Ces vases n'étaient pas toujours importés; ils étaient façonnés un peu partout dans les provinces et colonies romaines, comme dans la métropole, ainsi que l'ont suffisamment prouvé les fours trouvés dans différents endroits, encore garnis de toute une variété d'ustensiles complets et de rebuts de fabrication. Consulter au sujet de notre région : *Découverte d'objets antiques à Etréaupont* (*Aisne*), dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 473 à 477.

et un peu usé par le frottement. Je n'ose voir dans cette représentation une forme toute nouvelle, de pure fantaisie et quelque peu égyptisante d'Apis tenant la vipère Urœus. Le vase entier devait être un objet de luxe, car il est complètement doré.

La céramique plastique proprement dite n'a fourni qu'un seul échantillon de basse époque, et encore est-il mutilé, puisque nous n'avons que la partie inférieure du corps. C'est une réplique barbare du prototype si connu de la Vénus Anadyomène, dont les coroplastes Arvernes et Éduens inondèrent la Gaule. Dans cet exemplaire, Vénus sort de l'écume de la mer, le bras gauche collé au corps et tordant de la main droite sa longue chevelure.

D'assez nombreuses officines produisaient ces figurines qui ont une destination funéraire toute occasionnelle. On a retrouvé les fours qui les cuisaient, ou des types complets, à Vichy, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Toulon-sur-Allier, Montpellier, Chantenay et jusque dans le Finistère [1]. Je noterai comme intéressant directement notre région, la trouvaille faite à Aubenton, canton de la Capelle (Aisne), d'une dizaine de statuettes représentant Vénus debout, se tordant les cheveux, associée à Junon-Lucine ou la déesse mère [2].

A ajouter une fibule en bronze fort commune, pouvant être attribuée au IIIe siècle, un médaillon de même métal de 0 m. 044 de diamètre, orné de cercles concentriques en creux sur l'une de ses faces et fortement patiné, plusieurs verreries dont un couvercle et une charmante petite ampoule bien irisée, des défenses de sangliers ayant tenu lieu d'amulettes, une épingle en os à tête ronde, longue de 0 m. 12, un fragment de l'enduit coloré de rouge qui couvrait les murs intérieurs de l'une des maisons de la place, il y a seize ou dix-sept cents ans, des monnaies en bronze et potin de Néron, Trajan, Pertinax et Gallien.

Jusqu'ici on avait la quasi-certitude que jamais la grand'place de Saint-Quentin n'avait reçu d'habitations à aucune époque de son histoire, et ce qui contribuait à répandre cette croyance, c'est que durant la fin de l'occupation romaine, sous les rois de la première race et sous les premiers monarques Carolingiens, deux villes absolument distinctes, disait-on, séparées par la place actuelle de l'Hôtel-de-Ville (alors terrain absolument désert et neutre, suppo-

[1] Consulter le *Catalogue du Musée départemental de Moulins*, 1885.
[2] *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. III (1854), p. 338.

sait-on encore) formaient les agglomérations composant, d'abord, la ville romaine (*Augusta Veromanduorum*), sur le penchant de la colline, au midi, ensuite la ville nouvelle ou le Monastère (*vicus Sancti Quintini* un peu plus tard), assise sur le plateau même.

En l'an 883, après la prise d'*Augusta* et du Monastère par les Normands, le comte-abbé bénéficiaire Teutrick, voulant mettre les deux cités à l'abri d'une nouvelle destruction par les barbares du Nord, les réunit dans une enceinte commune, et c'est de ce jour que toutes deux prirent le nom de Saint-Quentin.

Il vient d'être établi par les fouilles, que la ville romaine s'étendait beaucoup plus loin qu'on ne l'avait cru jusqu'ici, et c'est là un indice précieux entre tous de l'importance du municipe dont je m'occupe. Au surplus, les sept ou huit mille incinérations découvertes au XVIIe siècle, les nombreuses antiquités de toute nature, et les milliers de médailles romaines trouvées depuis peu sous l'ancienne ville ou sous ses abords immédiats, sont un indice de son importance à l'époque gallo-romaine.

Je rappelais, au début de ce court mémoire, que les localités de Saint-Quentin et de Vermand ont toujours prétendu, l'une et l'autre, être l'*Augusta Veromanduorum* des itinéraires. Tout doute disparaît maintenant. Les fouilles qui ont été faites en 1885, 1886 et 1887 dans le village même de Vermand, et surtout autour du vaste camp qu'il possède, ont aidé à établir la vérité sur le point controversé. Le problème paraît donc résolu, en même temps que le débat devra être définitivement clos.

Trois preuves irréfutables ont déjà été invoquées pour attribuer définitivement à la ville de Saint-Quentin le bénéfice d'avoir été le centre administratif, militaire et religieux du pays pendant une partie tout au moins de la domination romaine. Ces preuves sont : 1° *Les Actes du martyre de saint Quentin et de la première invention de son corps*, qui remontent au commencement du VIIe siècle, car les *Actes* primitifs ne sont pas venus jusqu'à nous ; 2° les indications fournies par les itinéraires et plus particulièrement la *Table Théodosienne ;* 3° les monnaies romaines trouvées à Saint-Quentin (*Augusta Veromanduorum*) et à Vermand (*Civitas Veromanduorum*).

Qu'a-t-on trouvé jusqu'ici à Saint-Quentin ? Rien que des médailles du Haut-Empire, alors que Vermand ne nous livre à peu près exclusivement que des médailles du Bas-Empire jusques et y compris Arcadius.

J'ai donné, à cet égard, dans les *Deux cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin*[1] des détails tels, que l'évidence saute aux yeux. Au surplus, ce n'est point ici le cas de me livrer à une redite.

Notre ville, cependant, n'a pu conserver jusqu'à la chute de l'Empire cette suprématie qu'elle s'était acquise dès le début sans doute de la conquête. La différence parfaitement tranchée de deux époques dans les trouvailles de monnaies est bien faite pour nous étonner; aussi admettons-nous plus que des présomptions en faveur de la solution produite par certain auteur anonyme du XVIIe siècle, et voyons-nous dans le trop laconique récit de Flavius Vopiscus, un document d'une importance telle, que je dois le consigner ici.

Vopiscus rapporte que l'empereur Probus «se rendit avec de grandes forces dans les Gaules, agitées par des troubles civils depuis la mort de Posthumius, et occupées par les Germains depuis celle d'Aurélien. Il y remporta de tels avantages, qu'il reprit aux barbares soixante villes des plus renommées, avec tout le butin qu'ils y avaient amassé, et dont la possession, ajoutée à leurs richesses, les enorgueillissait beaucoup. Comme ils parcouraient impunément nos côtes et même toutes les Gaules, Probus, après leur avoir tué quatre cent mille hommes qui occupaient le territoire romain, chassa le reste au delà du Nècre[2] et de l'Elbe[3], et rentra en possession de tout le butin qu'ils avaient fait sur les Romains; puis il bâtit des villes et des forts sur le territoire des barbares, et il y mit des troupes[4]».

Entrer dans des détails me conduirait trop loin; aussi me bornerai-je à dire que des découvertes sérieuses m'autorisent à réitérer comme il suit l'opinion que j'exprimais en 1888.

Nous n'avons plus aucun doute sur le rôle qu'*Augusta Veromanduorum* aurait joué durant les deux premiers siècles de notre ère et une partie du troisième : elle fut la ville principale des Veromandues. Mais brusquement, en l'an 275, au moment où la Gaule entière faillit sombrer, la prise de possession du pays par les Germains et les Lygiens ayant eu pour conséquence de ruiner cette

(1) Paris, Ernest Leroux, 1891.

(2) Le Neckar ou Necker.

(3) Ne serait-ce pas l'Albe de Souabe?

(4) *Vie de Probus*, XIII à XV (collection Nisard).

cité, sans doute mal défendue, ses habitants auraient fui vers le vieil *oppidum* de Vermand, distant seulement d'un peu plus de deux lieues, et s'y seraient installés pour toujours, en fortifiant l'énorme mamelon qui porte aujourd'hui encore le nom de *Camp de César*. Jusque-là ce *castellum* avait été de peu d'importance; mais la venue subite d'un tel flot de population lui aurait fait conquérir la suprématie sur la ville désertée, et cet avantage, il l'aurait conservé jusqu'à ce que la plus terrible des invasions, celle des Vandales et des Goths, en 407, l'ait anéanti à son tour.

Cette destruction dernière se trouve confirmée par mes fouilles, ainsi que par les médailles que depuis longtemps on trouve en grand nombre à Vermand; il n'en a été recueilli *aucune* qui soit postérieure à Arcadius.

Théophile Eck,
Correspondant du Comité.

TOURS GÉNOISES

DU LITTORAL DE LA CORSE.

(Communication de M. de Fréminville, archiviste de la Loire.)

Encore actuellement, tout le littoral de la Corse est garni de vieilles tours (d'après un document officiel de l'administration des Ponts et chaussées, il y en aurait 67), les unes bien conservées et à l'aspect trapu, les autres tombant en ruines, édifiées pour la plupart au XVIe siècle par l'administration Génoise afin de servir de postes d'observation en même temps que de petites citadelles contre les Barbaresques qui sillonnaient la Méditerranée. Sur la côte occidentale, elles occupent les promontoires avancés à des altitudes variant de 20 à 200 mètres environ, et sur la plage orientale, elles sont placées de distance en distance de telle façon qu'à l'est comme à l'ouest un signal donné de l'une d'elles pouvait être aperçu de ses voisines. Pendant plusieurs siècles, elles ont servi à prévenir, à l'aide de feux, les habitants des côtes, des dangers qui les menaçaient, et à leur donner refuge s'ils n'avaient point le temps de se réfugier à l'intérieur des terres. On ne pouvait, à la vérité, compter beaucoup sur ce dernier secours, si l'on considère l'exiguïté de ces constructions destinées en principe à abriter seulement quelques hommes de garde. A part les citadelles d'Ajaccio, Bastia, Bonifacio, Calvi et Corte, ce sont les seuls restes d'architecture militaire qui subsistent dans l'île, et à ce titre, il m'a paru intéressant de les étudier au double point de vue de leur construction et de leur service intérieur ou garde, d'après les documents que j'ai recueillis dans les Archives départementales de la Corse au cours de mon dépouillement du fonds du *Civile governatore*[1].

[1] Arch. départ. de la Corse, série B.

I. Construction.

Au gouverneur seul appartenait le droit d'autoriser la construction des tours. Le chapitre X des *Statuti criminali dell'isola di Corsica* défend à toute personne de construire ou de faire construire « des maisons-fortes, des *tours* ou forteresses quelconques » sans sa permission écrite, sous peine d'une amende de cent écus et de la destruction de la tour. De forme ordinairement ronde, rarement carrée comme à Sarravale [1], à Porto [2] et à l'une des tours du territoire d'Olmeto [3], elles peuvent toutes se ramener au type de celles de la Parata (à l'entrée du golfe d'Ajaccio), de Figari, d'Olmeto et de Senetose [4]. Leur hauteur totale varie de 12 à 17 mètres, sur 10 mètres de diamètre à la base et 7 mètres de diamètre à la hauteur du cordon ou au niveau de la plate-forme, à l'intérieur des mâchicoulis, ce qui revient à dire qu'également calibrées en dessous de ceux-ci jusqu'au cordon, elles descendent ensuite en plan légèrement incliné jusqu'au sol.

Fig. 1. — Amer de Senetose.

Les instructions données par les gouverneurs, en 1549, pour la construction de la tour de Santa Maria della Chiapella (cap Corse)

[1] Commune de Pidigrigio, canton d'Omessa.
[2] Territoire d'Ota, arrondissement d'Ajaccio.
[3] Arrondissement de Sartène.
[4] Arrondissement de Sartène, côte occidentale.

sont : que l'édifice doit atteindre *sessanta palmi* jusqu'à la dernière *troina* (?), plus au-dessus 8 *palmi* pour les *bechatelli* et *piombatogii*. Le *palmo* étant le quart du mètre, soit 0 m. 25, les 68 *palmi* donnent une hauteur de 17 mètres. On devait y faire des archères, 3 *troine* (?), une forte porte de bois garnie de fer, une citerne pouvant contenir 80 *mezzaruole* et qui serait alimentée par l'eau tombant de la dernière *troina* (?).

Les charges imposées aux constructeurs de celle de Pietranera (cap Corse), à peu près à la même époque, prescrivent 12 *palmi* (3 mètres) d'épaisseur de muraille à la base des fondations, *a scarpa de cinque palmi uno*, pour se réduire à 5 (1 m. 25) à la hauteur du cordon et se maintenir jusqu'en haut. Il devra y avoir 28 *palmi* du ras du sol au cordon, 25 du cordon au faîte, soit une élévation de 13 m. 25; deux voûtes, une au ras de la porte, et l'autre pour soutenir la plate-forme; la largeur ou le diamètre pris à la hauteur du cordon sera en tout, *netto e brutto*, de 30 *palmi* (7 m. 50); à la cime, *guardiola* large de 6 *palmi* (1 m. 50).

Il n'est pas sans intérêt de savoir quel était le prix de revient de la main-d'œuvre. On demandait, en 1579, 15 livres et 19 sols de la *canne* [1] de construction pour la tour sise à Pietrabugno (dont il ne reste pas de trace aujourd'hui). La chaux conduite sur le chantier se payait 14 sols le *staio* [2]; les pierres, 2 livres et 10 sols la *canella* [3]; les journées d'hommes, 10 sols; celles des femmes, 5 sols.

Pour parer à la dépense, trois ou quatre hommes étaient élus pour imposer les villages et lieux qui devaient être protégés par la tour dont l'emplacement était désigné par le *luogotenente* (lieutenant du gouverneur). Un mandataire était désigné par le gouverneur pour avoir la haute main sur la construction et sur le recouvrement des impositions fixées par les hommes dont nous venons de parler. Il recevait de lui, à titre d'avance, une certaine somme d'argent prise sur le trésor, ainsi que des matériaux, avec obligation de rendre le tout dans un délai déterminé, en donnant des garanties préalables.

Ces frais d'édification constituaient une charge onéreuse pour

[1] Une *canne*, en terme de maçonnerie, se mesure par 25 mètres de hauteur sur 25 centimètres de largeur et 3 centimètres d'épaisseur.

[2] Le *staio* équivalait, en 1562, à 86 litres 836.

[3] La *canella* ou *cannella*, mesure pour les pierres, de 1 mètre de hauteur, de 1 m. 50 de longueur et de 3 mètres de largeur.

les *pièves* (circonscriptions répondant aux cantons actuels), qui cherchaient souvent à l'éviter; c'est ainsi qu'en 1597, le gouverneur ayant eu le dessein de construire une tour alla Porragia près de l'embouchure du Golo, les procureurs des pièves de Casinca, Orezza, Ampugnani et Casacconi le supplièrent de renoncer à ce projet, alléguant la pauvreté des habitants de ces contrées.

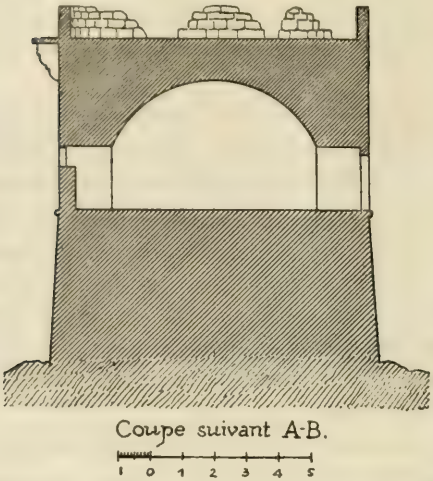

Fig. 2. — Amer de Senetose.

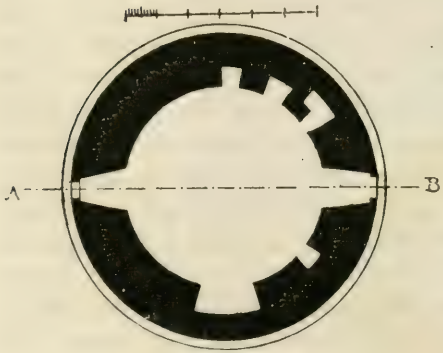

Fig. 3. — Amer de Senetose.

Les plans que nous donnons des tours de *Senétose* (fig. 3), de la *Parata* (fig. 4 et 5), de *Figari* (fig. 6), d'*Olmeto*, rentrent à peu de chose près dans les proportions architecturales de celles de *Santa Maria della Chiapella* et de *Pietranera :*

La Parata (fig. 4 et 5) mesure 12 mètres d'élévation; 7 m. 30 de diamètre à la plate-forme; elle est composée de deux étages voûtés. On accédait à la porte donnant du côté de la terre par une échelle mobile; face à cette baie et donnant sur la mer se trouvait une fenêtre. Dans la paroi de ce premier étage sont deux excavations : l'une, du côté droit, renferme l'ouverture de la citerne ménagée dans la construction de la partie inférieure de la tour; l'autre est le foyer de la cheminée qui venait aboutir aux mâchicoulis; une trappe était ménagée au sommet de la voûte pour

communiquer avec le second étage, également pourvu de deux fenêtres. Une seconde trappe permettait d'arriver à la plate-forme.

La tour de *Figari* (fig. 6) offre les mêmes dispositions que la précédente; on aperçoit sur la plate-forme la *guardiola*.

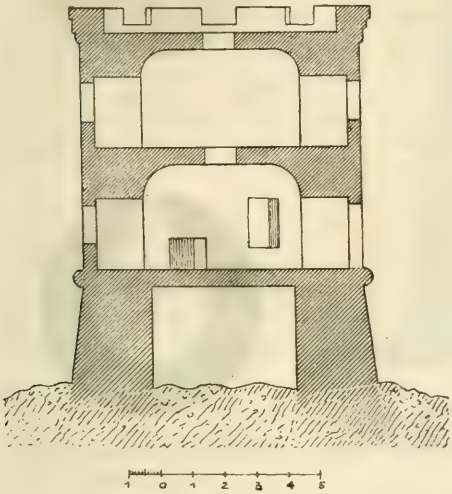

Fig. 4. — Tour de la Parata.

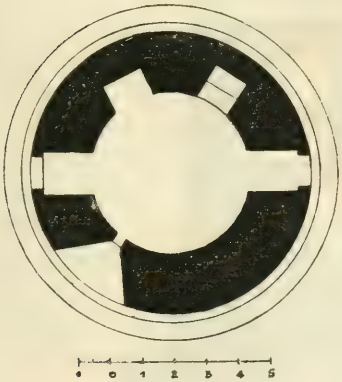

Fig. 5. — Tour de la Parata.

La tour d'*Olmeto* a 12 mètres d'élévation, dont 6 mètres de la base au cordon et 6 mètres du cordon au sommet. Son diamètre à la base est de 7 m. 60; à la hauteur du cordon, 6 m. 60; de la plate-forme, 6 m. 60.

La tour de *Senetose* (fig. 1, 2 et 3) mesure 12 m. 40 de hauteur, dont 4 m. 70 de la base au cordon, 5 m. 30 du cordon au sommet de l'étage, 2 m. 40 au-dessus. Elle a 10 m. 17 de diamètre à la base, 9 m. 65 à la hauteur du cordon, 9 m. 65 au sommet.

Le diamètre de la salle de garde est de 6 m. 35; l'épaisseur des murs, prise au sommet des deux ouvertures (porte et fenêtre) du côté de la terre et du côté de la mer, 1 m. 65.

La largeur des ouvertures pour porte et fenêtre, de 1 m. 30 à l'intérieur, se réduit au dehors à 0 m. 55; la porte de l'escalier ménagé dans l'épaisseur des

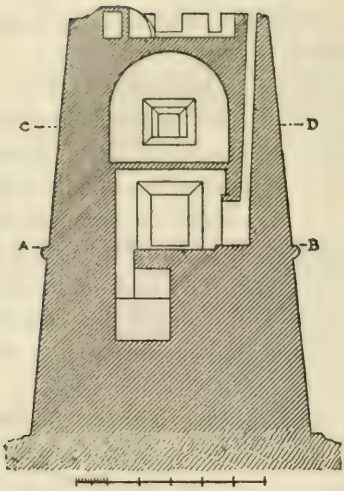

Fig. 6. — Tour de Figari.

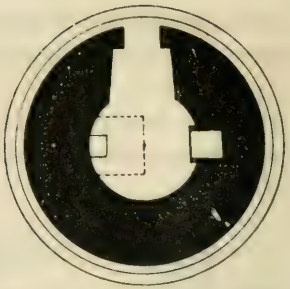

Plan à la Hauteur A-B

Fig . 7. — Tour de Figari.

Plan à la Hauteur C-D

Fig. 8. — Tour de Figari.

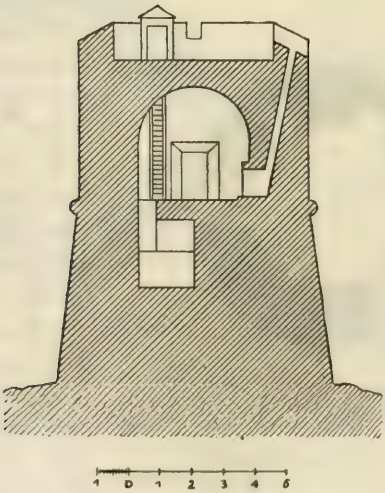

Fig. 9. — Tour près de Bonifacio.

murs pour donner accès à la plate-forme a 0 m. 55 de large; l'ouverture de la citerne, 0 m. 50; la cheminée, 1 m. 70.

Ces données sont applicables à toutes les tours de la côte, ainsi que nous avons pu le contrôler par plusieurs visites et par les renseignements qui nous ont été donnés, qu'elles soient composées d'un ou de deux étages. Autour de plusieurs sont encore des vestiges de murs d'enceinte, comme à la Parata. Elles sont, depuis un décret de 1857, sous la dépendance de l'administration des Ponts et chaussées, qui les a reçues du département de la Guerre et en utilise quelques-unes comme amers.

II. Garde.

En 1568, la tour de Salenzara[1] était occupée par un capitaine et quatre hommes, dont les premiers devoirs nous sont connus par les prescriptions du *Libro rosso* ou recueil des décrets promulgués par les magistrats suprêmes de Gênes[2] : « *e che quelli pontualmente debbano sera e matina dare li segni di foco e fumo per li corsari e vascelli che navigano.* »

L'assiduité à leur poste était de rigueur. En décembre 1580, un homme de garde est condamné à un an de bannissement pour avoir quitté sans autorisation la tour à laquelle il était attaché. Plus tard, quelques négligences générales ayant été signalées, le Sénat de Gênes, par lettres du 17 mai 1612, a promulgué le règlement suivant à appliquer « *in tutte le torri dell' isola tanto di quà quanto di là da' monti da osservarsi dai capi e torregiani,* » sous peine de deux ans de galères :

1° Défense de sortir plus d'un homme à la fois pour un laps de temps qui ne doit pas dépasser deux jours et seulement pour des causes urgentes, telles que pour aller chercher des approvisionnements ou la solde;

2° Obligation de monter quotidiennement sur la plate-forme avant et après le coucher du soleil pour examiner s'il n'y a pas de corsaires en vue et, dans ce cas, faire les signaux accoutumés;

3° Défense de se faire remplacer; ceux qui sont payés pour la garde des tours doivent remplir personnellement leur mission;

(1) Arrondissement de Sartène, sur la plage orientale.

(2) Réédités par Pierre Marati, dans sa *Pratica manuale,* t. I, p. 81, § 9. Collection du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, à Bastia.

4° Obligation de renseigner immédiatement les navigateurs qui les interrogeraient sur la sécurité de la route qu'ils suivent;

5° Chaque soir, les tours doivent communiquer entre elles par les signaux conventionnels faits par le feu.

Les capitaines commandants de ces petites vigies-forteresses étaient nommés pour deux ou trois ans, au traitement de 200 à 250 livres par an; ils tenaient leur nomination des gouverneurs, et au moment de leur prise de possession, leurs prédécesseurs devaient, en leur remettant armes et munitions, les faire reconnaître par la garnison, si l'on peut employer cette expression pompeuse pour trois ou quatre hommes qu'ils avaient sous leurs ordres.

Dans quelques tours, deux soldats étaient envoyés pour deux mois et on leur adjoignait au moins deux marins d'expérience qui, eux, résidaient dix-huit mois, au salaire mensuel de 12 livres; dans d'autres, comme dans celle de la Calla d'Agnelo (territoire d'Ersa, cap Corse), on mettait, en 1562, deux hommes *idonei e marinari* et un garçon de 15 ans, celui-ci à 50 livres de traitement par an, ceux-là à 100 livres. En dehors de cette solde moyenne de 10 livres par mois, ils recevaient aussi quelquefois des vivres; au commencement du XVIIe siècle, les habitants de Corbara, Santa Reparata et Monticello (dans l'arrondissement de Calvi) fournissaient, par an, un *bacino* d'orge et, par semaine, deux pains par feu aux *torregiani* de l'Île-Rousse, lesquels étaient des gens du pays.

Les habitants du territoire protégé par les tours devaient un certain impôt pour le salaire des gardiens, impôt réparti entre les localités par les commissaires nommés par le gouverneur général. On le prenait sur les droits acquittés par les patrons des bateaux qui venaient charger du vin, 6 deniers par *boute* pour les patrons corses et génois, et le double pour les étrangers (le patron du bateau ne payait en réalité que le tiers des 6 ou 12 deniers, les deux autres tiers étant à la charge du vendeur). Un autre impôt de 6 deniers par an était assigné sur chaque filet et devait concourir, avec celui sur les boutes de vin, à former la somme nécessaire. S'il manquait quelque chose, le complément devait être soldé par les communautés intéressées au *prorata* de leurs ressources.

J. DE FRÉMINVILLE.

I

CHARGES IMPOSÉES AUX CONSTRUCTEURS DE LA TOUR DE PIETRANERA [1] EN 1585.

E primo, la torre dovera essere in forma tonda. Il fondamento si cominciara grosso a moraglia palmi dodeci, andando a piombo de dentro e de fora a scarpa de cinque palmi uno, e sequendo questo ordine si trovera al par de il cordone grossa la moraglia palmi cinque.

Da il piano della campagnia sino al cordone sara alta palmi vinti otto, da il cordone in alto palmi vinticinque, a piombo de moraglia grossa palmi cinque.

Si li fara due volte, una al paro della porta al par de il cordone, e l'altra de sopra che formara la piazza da alto.

Il diametro de detta torre, cioe la sua largezza, sara al paro de il cordone netto et brutto palmi trenta. Si li fara le sue difese da alto comode per difendere coperto il piede della torre e la campagnia.

Si li fara anchora una guardiola alla cima larga palmi sei netto e piu un palmo con dar la moraglia. Si intende che faccia il suo astraglo alle due volte bono e ben conditionato, e darla compita fra uno anno dopo la deliberazione, e stare a suo risico anni quatro doppo la havera consignata compita. A che restera gli doveranno essere fatti i suoi pagamenti a terzeri, cioe un terzo allo inprincipio della fabrica, un terzo quando fara il cordone e fatta la prima volta, e lo ultimo pagamento quando sara compita detta fabrica.

Doverano sapere quelli o quello che vora fare detta torre che restano obligati ad accettare tutte le giornate, calcina, petre che li popoli di Lota vorano dare in disfalcamento della loro tassa, cioe la calcina condotta a pe di muro, soldi quattuordeci il staio, le petre, due lire soldi dece la canella, le giornate de huomi, soldi dece il giorno, e quelle de donne soldi cinque il giorno.

II

CHARGES IMPOSÉES AUX CONSTRUCTEURS DE LA TOUR DE SANTA MARIA DE LA CHIAPELLA, ARRONDISSEMENT DE BASTIA, DANS LE CAP CORSE.

Si notifica per parte delli signori Giacobo Santo da Mare e Achille Cibo ad ogni e qualunque singula persona quale volesse interprendere a tutte sue spese e scarso di fabricare o fare fabricare e in tutto fornire la torre di Santa Maria di la Chiapella, in tutto e per tutto, sotto li modi e forme che

[1] Hameau de San Martino di Lota, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bastia.

da basso si dirano, debia comparere in la Bastia alli XXVII del presente mese di settembre, perche quel giorno sara posta alla callega e deliberata a quella persona quale si oblighera di farla a minor pretio.

Che debba compire detta torre alta con tutto il circuito del muro sino a la mesura de palmi sessanta, non computate le . . . da l'ultima troina(?) in su quale habbino a essere alte palmi otto sopra detta troina con li suoi bechatelli piombatogii tutto al intorno del muro di detta torre; che il muro di detta torre perfino alla detta ultima troina debbia seguire e essere della medesima grosessa come quella del muro che al presente gia vi e fatto; e detta torre sia ben compita con quelle archere fatte alla moderna che li bisognano bene infrascata di dentro e di fuori.

Item, faccia doe troine oltre quella che adesso vi e fatta. Item una porta di bon legname grosso coperta di ferro. Item s'habbia a fare dentro detta torre una cisternetta de meserole 80, alla quale si dia la caduta di l'acqua da l'ultima troina di detta torre. Item si debbia aconciare detta torre in quella parte dove il mare ha rotto, e murarla talmente che resti ben fortificata a risico e pericolo per anni doi di colui interprendera la fabrica di detta torre. Item che sia tenuto e obligato a fornire detta torre, di tutto ponto in tutto e per tutto come si e detto disopra, al piu tarde per tutto lo mese di agosto del 1549 prossimo venturo, e questo sotto pena de scudi cento cinquanta d'oro.

Item si dichiara che il pretio overo pagamento qual si hara a fare a colui interprendera detta torre, si li esborsera le doe terze parte per tutto ottobre prossimo da venire, delle quali pero sia tenuto a dare sigorta idonea di fabricare di essi denari detta torre, e l'altra terza parte per tutto ottobre di l'anno di 1549 prossimo.

III

GARDE DES TOURS. — ARTICLES DES REQUÊTES PRÉSENTÉES PAR LES *ORATEURS*, EN 1573.

§ XLIV. — Item, che le torri di Corsica guardate modernamente da soldati quali solamente sono mandati per doi mesi, doi soldati per torre, non possono essere ben guardate ne proviste, come si vede ogni giorno, ricordano alle signorie vostre serenissime per guardarle si doveriano dall'Illustris. signore Governatore darne per atendere a persone maritime delle piu sufficienti che vi attenderanno, con farli dare sigurta di osservare gli ordini e instruttione che per cio si faranno, e li doi eletti con stipendio di lire dodeci il mese per ciascuno, e si diano al manco tempo per diciotto mesi, e quelli che saranno eletti loro propri vi debbano stare e non mettere altri in suo luogo senza licenza dell'Illustrissimo signor Governatore.

(Extrait du *Libro rosso* des Archives départementales de la Corse, p. 239.)

IV

SALAIRE DES GARDIENS.

Refferimo al prefato signor commissario essere di parere che li guardiani di essa torre debbano essere doi homini idonei e marinari e uno garzone di eta al meno d'anni quindeci, e che del continuo di giorno stare debbano in quella doi di essi, e di notte tutti tre; a quali debba essere pagato ogni anno per il loro salario libre ducento cinquanta di moneta di Genova, da essere repartite tra loro, cioe l. 100 per chadauno di essi homini, e l. 50 al garzone, in questo modo cioe la medieta del loro salario respettivamente a Natale prossimo da venire, e l'altra medieta al primo di luglio che sara al fine de l'anno che havranno servito detti guardiani in detta torre, il quale pagamento dovra essere fatto a detti guardiani in detti tempi per li procuratori respettivamente delli paesi e popoli che qui appresso dichiaramo.

(Extrait de règlement concernant la tour de la calla d'Agnelo et celle della Finochiarolo, 1562.)

(Rapport des commissaires délégués pour la répartition de l'impôt.)

V

GARDE. — EXTRAIT DES REQUÊTES PRÉSENTÉES PAR LES *DOUZE*, EN 1620.

Decimo, Dagli huomini, popoli e comunita della Corbara, Santa Reparata e Monticello anticamente fu fabricata a loro spese una torre sopra l'Isola Rossa, nella giurisdizione di Balagna, e vi mantenevano continuamente duoi guardiani delli loro paesani, alli quali pagavano per loro mercede un bacino d'orzo ogni anno, e doi pani per foco ogni settimana, e questo duro molto tempo; parse poi bene a loro signorie serenissime ponere in luogo di detti paesani alla guardia di detta torre, tre soldati di quelli del presidio di Calvi, che tuttavia vi mantengono a loro stipendio, stante il qual stipendio, dovrebbero li detti huomini delle dette torri essere fatti essenti da pagare il detto bacino d'orzo e pani per foco che tuttavia pagano; onde li predetti dodeci suplicano loro signorie serenissime voler huomini delle dette comunita gratiare liberandoli dal detto peso o quel meglio.

(*Libro rosso* des Archives départementales de la Corse, p. 456.)

INSCRIPTION

DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE,

TROUVÉE AU MAS DES PORTS

(HÉRAULT).

Communication de M. Cazalis de Fondouce.

Cette inscription a été trouvée en labourant une terre du *Mas des Ports*, près de Lunel, département de l'Hérault, dans le courant du mois de janvier 1893. Le soc de la charrue l'a ramenée à la surface d'une profondeur d'environ 0 m. 60 à 0 m. 65. M. E. Castelnau, propriétaire de ce terrain, a bien voulu, après avoir fait porter la pierre à Montpellier, me prévenir de sa découverte et, sur ma demande, il en a fait don à la Société archéologique, dans le musée épigraphique de laquelle elle a pris place.

Le Mas des Ports occupe l'emplacement d'une ancienne localité qui paraît avoir eu au moyen âge une certaine importance, bien qu'il n'en existe plus de nos jours aucun vestige. Les noms de *Saint-Pierre* et de *Notre-Dame-des-Ports*, ainsi que les débris que l'on trouve dans les terres qui portent ces noms, en rappellent seuls le souvenir[1].

Le lieu de *Port* ou *des Ports*, en latin *de Portu* ou *de Portubus*, situé sur la côte de l'étang de Mauguio, vers l'embouchure du Vidourle dans cet étang, tirait son nom d'un port qu'on y avait pratiqué. C'était, à ce qu'on prétend, une ville considérable[2]. Dans tous les cas, il y avait deux églises dépendantes de l'abbaye de Psalmodi, l'une sous l'invocation de la Vierge, l'autre sous celle de saint Pierre, ce qui indique bien une certaine importance. Deux

[1] Les points de ces deux terres où l'on rencontre ces débris sont distants l'un de l'autre d'environ 500 mètres. Le *Mas des Ports* est situé entre les deux, mais plus près de celui où se trouvait Notre-Dame, et que l'on nomme encore l'*Église*, que de celui appelé *San Peyre* ou *Saint-Pierre*.

[2] *Histoire de Languedoc*, t. II, p. 21.

conciles y furent tenus au mois de novembre 887 et au mois d'avril 897.

C'est à peu près tout ce que nous connaissons sur l'histoire de ce lieu. L'épitaphe qui vient d'être découverte nous autorise à penser qu'il existait déjà bien avant le IXe siècle, puisqu'elle marque la sépulture d'un de ses habitants à une époque de beaucoup antérieure.

Le champ dans lequel cette découverte a été faite est appelé *la Paillasse*, nom qui n'a aucune signification historique, mais il confine à la pièce appelée *San Peyre*, dont le nom marque l'emplacement de l'ancienne église de *Saint-Pierre-des-Ports*.

On doit s'attendre, étant connues les habitudes du moyen âge, à rencontrer les vestiges d'un cimetière aux alentours de cette église, et, en effet, l'on a trouvé à diverses reprises, dans les terres voisines, des auges sépulcrales en pierre; mais il ne paraît pas que l'on ait jamais signalé sur celles-ci ni bas-reliefs ni inscriptions. D'ailleurs, ce sanctuaire ayant subsisté jusqu'après l'époque carolingienne, ces tombes pouvaient se rapporter à des sépultures bien plus récentes que celles dont nous nous occupons.

Celle-ci ne nous est manifestée que par l'inscription qui devait perpétuer la mémoire du mort, tracée sur un bloc de pierre calcaire assez grossière et de faible dimension. C'est une dalle quadrangulaire, assez mal équarrie, d'environ 0 m. 10 d'épaisseur, ayant 0 m. 46 de hauteur avec une largeur variant de 0 m. 41 à 0 m. 43. Tout autour règne un bandeau plat de 0 m. 03 à 0 m. 05 de largeur, auquel succède une gouttière de 0 m. 02 de profondeur, puis un boudin qui se relève au niveau du bandeau et qui entoure un champ quadrangulaire, creusé à 0 m. 02 au-dessous du niveau de la bordure. C'est sur ce champ qu'est gravée l'inscription.

Les caractères de celle-ci sont inégaux [1], mal alignés, quelques-uns pourtant assez correctement tracés pour qu'on puisse y retrouver le souvenir d'une époque qui n'était pas encore bien éloignée. En somme, le caractère de l'ensemble est un défaut d'élégance, de régularité et de soin, qui se retrouve, d'ailleurs, sur la plupart des monuments de la même époque et ne permet pas de comparaison avec ceux des temps classiques.

[1] Les plus petits ont 0 m. 018 de hauteur; les grands, qui sont aussi les plus plus nombreux, ont 0 m. 038.

L'inscription est distribuée sur huit lignes, dont la seconde doit, pour la lecture, s'intercaler entre le troisième et le quatrième mot de la première, ce qui, avec l'inégalité des lettres, est une preuve de la négligence et du peu d'expérience du lapicide.

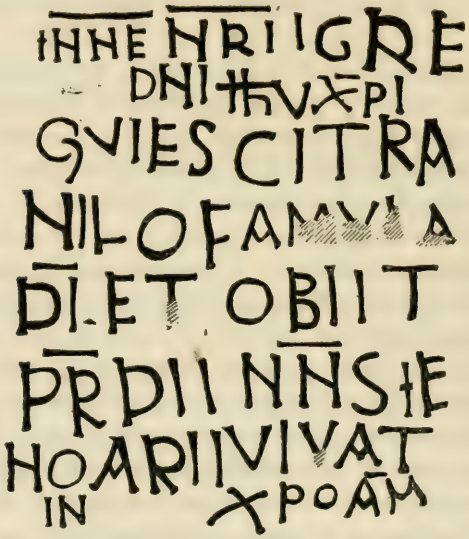

In nomine nostri Domini Jhesu Christi. Ic requiescit Ranilo famula Dei et obiit pridii nonas Jenoarii. Vivat in Christo. Amen.

La forme des lettres, les formules employées, le nom du mort, l'ensemble enfin de cette inscription montre, au premier abord, qu'elle appartient à une haute antiquité et qu'elle doit être antérieure à la fin du VIIe siècle.

En appliquant à son étude détaillée les procédés indiqués par M. Edmond Le Blant, on peut arriver à fixer sa date d'une façon à peu près certaine.

L'absence du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, l'invocation qui ouvre l'épitaphe, *In nomine nostri Domini Jhesu Christi*, l'indication du jour du décès, *obiit pridii nonas Jenoarii*, semblent indiquer une basse époque; mais, d'autre part, la formule simple *Hic requiescit*, l'acclamation qui termine l'épitaphe, *Vivat in Christo, Amen*, sont, au contraire, des caractères d'ancienneté.

Le mélange de ces caractères d'ancienneté et de basse époque

nous amène à considérer l'inscription du Mas des Ports comme devant appartenir à une époque de transition, c'est-à-dire à la fin du ve ou au commencement du vi^e siècle.

La forme des caractères, *h* à deux jambages inégaux, N à barre diagonale n'atteignant pas l'extrémité des hastes B, E, F, P, R dont la haste dépasse les membres transversaux, O plus petit que les lettres qui l'entourent, V affectant exclusivement la forme V, s'accorde parfaitement avec cette attribution.

Enfin nous constatons le mélange du jour du décès avec une acclamation comme dans une inscription datée de l'an 491 [1], tandis que l'emploi simultané des formules *Hic requiescit* et *famula Dei* rapproche notre inscription de deux autres trouvées dans la Viennoise et datées, l'une de l'an 514, l'autre de l'an 516 [2].

Il me paraît, d'après tout cela, que je ne serai pas trop téméraire en émettant l'opinion que l'inscription du Mas des Ports peut se placer entre les années 485 et 550.

Je dois encore signaler la forme *Jenoarii* pour *Januarii* [3], *ic* pour *hic*, et I pour E dans *pridie*.

Il ne me reste plus, pour terminer, qu'à dire quelques mots de la personne à laquelle se rapporte cette épitaphe.

C'était une femme chrétienne, une personne laïque, mais probablement recommandable par sa foi et sa piété, comme l'indiquent la qualification de *servante de Dieu* (*famula Dei*), l'invocation qui ouvre son épitaphe et l'acclamation qui la clôt.

Elle se nommait *Ranilo*. Ce nom, d'origine probablement germanique, n'est pas, je crois, très commun. Du moins, il n'est pas de ceux que l'on rencontre le plus habituellement dans les chartes du moyen âge en Languedoc. Je ne l'ai rencontré que deux fois, dans des chartes des années 908 et 949 [4].

Cazalis de Fondouce.

(1) N° 436 du premier *Recueil* de M. Le Blant.

(2) *Nouveau recueil*, n°s 126 et 147.

(3) On trouve *Genuarias* dans une inscription d'Amiens. Le Blant, *Épigraphie chrétienne*, p. 27.

(4) *Histoire de Languedoc*, t. II, pr. col. 49 et 90.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

TROUVÉES À VIENNE (ISÈRE).

Rapport de M. Edmond Le Blant, sur une communication de M. Cornillon.

Dans une lettre en date du 15 décembre, le zélé conservateur du musée de Vienne (Isère) m'annonce que, depuis quelques jours, les fouilles avaient été reprises autour de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, face sud, près de la chapelle capitulaire. « Des tombes de diverses formes, m'écrit-il, ont été mises au jour; mais presque toutes portent des traces d'effraction; les dalles qui les recouvraient étaient brisées et les inscriptions écartées. » Deux tombeaux seulement ont été retrouvés intacts avec leurs épitaphes. Comme plusieurs autres de la même ville, ils appartiennent à des religieuses.

La première des légendes est ainsi conçue :

IN HOC TVMVLO REQVI
ESCIT BONAE MEMORIAE
ANANTHAILDA SANC
TIMONIALIS CVI DN̄S
AETERNAM REQVIEM TRI
BVAT SEMPER DEVOTA SVIS
PAVPERIBVS LARGA OBIIT
VIIII MAII P̄C VENANTI RE
SVRRECTVRA IN PACE

Si je laisse de côté les formules *quo*, *quod* ou *ubi fecit januarius dies XV* et autres de ce type, il est rare de voir, dans les inscriptions chrétiennes antiques, le jour du mois indiqué autrement que par les nones, les ides et les calendes. De la forme devenue nôtre que nous trouvons ici : VIIII MAII, « le 9 mai », nous avions déjà des exemples sur des marbres des années 517, 574, 579, 618[1]; celui que l'on vient de découvrir est daté de l'an 509; il a donc ici le premier rang, car j'hésiterais à tenir compte d'une autre inscrip-

[1] Marini, *I papiri diplomatici*, p. 376 A; Muratori, 2004, 1; *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 114; Perret, *Catacombes*, t. V, pl. LXXIII, n° 11.

tion de l'an 452 dans laquelle l'indication du jour du mois a été gravée après coup [1]. *Ananthailda* était probablement l'une des religieuses du célèbre monastère de Saint-André, fondé à Vienne vers la fin du ve siècle [2]. La forme de son nom me paraît nouvelle; il ne figure pas dans les relevés de vocables germaniques connus jusqu'à cette heure. La date VIIII MAII PC VENANTI montre qu'au 9 de mai 509, le nom d'Importunus, seul consul pour cette année, n'était pas connu en Gaule [3].

La seconde des inscriptions a été découverte sous un vieux mur. Au contraire de la précédente, elle est d'une formule confuse et difficile à traduire exactement. En voici la teneur :

MERITIS PARITERQVE
ET NOMINE CELSA · HIC
CORPVS CAELEBEM NAM
SPIRITVM CAELO · REFVDIT
ALMO MVNDANA SPRE
VIT CARNE SVBACTA CRV
CI · MÆTVENSQVE PROS
PERA · SEMPER ADVERSA
RIDENS · SIC SODALES CVNC
TAS DIVINCTAS HABENS ·
SESEQVE PRAEBVIT OMNI
BVS ALVNNAM NON IN
PAR DECEM · SAPIENTIBVS PV
ELLIS · ACCENSO OLIVO SPON
SVM PRAESTOLATA XPM
CVIVS · DEP · IIII · NON · MART · PC · AGAPITI

« Celsa, grande par ses vertus aussi bien que par son nom, rend ici (à la terre) son corps virginal et au ciel protecteur, son âme. Elle a méprisé le monde et soumis sa chair à la croix, redoutant la bonne fortune, souriant toujours à l'adversité. Ses compagnes étaient ses obligées; elle se montrait pour toutes (?) une mère. Egale aux dix vierges sages, elle est venue empressée au-devant du Christ-époux, en portant sa lampe allumée. Son corps a été déposé le quatre des nones de mars, après le consulat d'Agapitus. »

Cette légende, comme on l'a vu, débute par deux *quasi versus* :

. . . . . Meritis pariterque et nomine Celsa
Hic corpus caelebem nam spiritum caelo refudit almo.

[1] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 8630.
[2] Hauréau, *Gallia christiana*, t. XVI, p. 193.
[3] Relandus, *Fasti consulares*, p. 678.

La plaque de marbre où se lisent ces vers barbares était, lorsqu'on l'a exhumée, entière et encastrée encore dans une dalle de pierre. Rien ne manque donc au début de la légende, bien que le premier hexamètre soit incomplet. Cette particularité nous montre une fois de plus avec quelle inintelligence les *epitaphistæ*, comme parle Sidoine Apollinaire, copiaient les modèles dont ils faisaient usage pour se faciliter la besogne. Celui dont se sont servis l'auteur de notre *nænia* et un autre lettré de même force [1] a son type, sinon son prototype, dans le début d'un petit poème de saint Damase [2] :

Corpore, mente, animo, pariter de nomine Felix.

Un fragment de marbre trouvé à Vienne, en 1888, près de l'église Saint-Pierre et que j'ai publié d'après une copie de M. Allmer [3], porte ce qui suit :

MOLV
LEBR
VMCAE
ASPREVI
MMETVEN
EXADVERSAR
TISINGENIOXP
VSDEP·III·IDVSIANV
SILVCCINDIC·XIIII

Cette inscription mutilée, quelque peu postérieure à l'épitaphe de *Celsa* et dont il serait peut-être utile de revoir la copie, paraît avoir été conçue en partie dans les mêmes termes. La comparaison de cette dernière permet de lire dans les lignes 3 à 6 du fragment les mots *spirit*VM CAE*lo*, *mundan*A SPREVI*t*, METVEN*s*, ADVERSA R*idens*; peut-être l'adjectif *celebem* était-il à la deuxième ligne.

Bien que rien sur notre marbre ne le dise d'une façon absolue, *Celsa* devait être une fille vouée au service du Seigneur. J'en ai pour garant l'allusion aux dix vierges sages que nous retrouvons à la fois dans les offices latins relatifs aux religieuses et dans leurs

[1] *Inscript. chrét. de la Gaule*, n° 481 A ...PARITER ET NOMINE....
[2] *Carmen XV.*
[3] *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 120 A.

épitaphes [1]. Il en est, je crois, une autre marque. Comme le marbre d'*Ananthailda*, celui de *Celsa* n'indique pas l'âge des défuntes. C'est là une particularité non sans exemple dans les inscriptions funéraires des religieuses, une marque suprême de leur détachement des choses d'ici-bas : les années passées sur la terre, loin de la patrie céleste, ne valaient pas qu'on les comptât.

La mention du post-consulat d'Agapitus, notée au 4 mars 518 sur la tombe de *Celsa*, se retrouve encore au 4 décembre dans une inscription de la même année [2]. Le nom de *Magnus*, désigné alors seul comme consul et pour l'Orient [3], n'était donc pas connu en Gaule.

Edmond Le Blant,
Membre du Comité.

[1] *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 33, 34.
[2] *Ibid.*, t. I, n° 14.
[3] Cf. Relandus, *Fasti consulares*, p. 678 et 685; De Rossi, *Inscript. christ. rom.*, t. I, p. 434.

FOUILLES

DANS LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

(Communication de M. René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir.)

Les fouilles entreprises à l'intérieur de la cathédrale de Chartres, dans le but d'y établir un calorifère, viennent d'être enfin terminées. Au mois de juillet 1891, on avait commencé à cet effet des travaux de terrassement dans le transept méridional et l'on y avait pratiqué des trous de sondage aux quatre extrémités; mais on rencontra de sérieuses difficultés pour construire en cet endroit, sans nuire à l'architecture du monument, la cheminée d'appel nécessaire pour activer le tirage du calorifère, et l'on dut renoncer à ce projet. Ces fouilles firent découvrir deux fenêtres, qui éclairaient anciennement la crypte de la cathédrale, et dont l'une datait de l'époque même où l'évêque Fulbert entreprit de réédifier la basilique chartraine après l'incendie de l'année 1020 [1].

Cette première tentative étant restée infructueuse, les architectes songèrent à installer les foyers de chauffage au carré du transept de la cathédrale. Aux mois d'août et de septembre 1891, de nouveaux trous de sondage, qui ne mirent au jour que des substructions encore mal déterminées [2], furent creusés le long des murs intérieurs de la crypte. Mais l'emplacement ne fut pas non plus jugé convenable. Pour y accéder, en effet, il aurait fallu pratiquer sous le sol même de la crypte des galeries en maçonnerie, et l'on recula devant cette entreprise trop coûteuse.

[1] Cf. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1892, p. 244-246, et R. Merlet, *Date de la construction des cryptes de la cathédrale de Chartres*, Chartres, Garnier, 1892, in-8°. — Nous avons donné un dessin de cette fenêtre dans notre travail intitulé: *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 83.

[2] Voir au sujet de ces fouilles la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, du mois d'octobre 1891.

On se décida enfin à adopter, pour y mettre le calorifère, l'espace compris entre les deux colonnades qui supportent la plus haute voûte du transept nord de l'église. Ce choix était très heureux : car, non loin de là, touchant à la sacristie, existe une tourelle[1], servant de cage à un escalier presque abandonné et facile à transformer en corps de cheminée. De plus l'accès des foyers était assez simple à établir de ce côté; il suffisait, en effet, de percer une muraille de 5 mètres environ d'épaisseur pour parvenir à une galerie, construite au XIIIe siècle sous le bas-côté oriental du transept et aboutissant au dehors vis-à-vis de la tourelle de la sacristie. Le 25 octobre 1893, les ouvriers se sont mis à l'œuvre, et le 18 novembre suivant les travaux de déblai, poussés avec activité, étaient complètement achevés.

Le dallage du transept a été d'abord enlevé; il datait du temps même de la construction de la cathédrale, c'est-à-dire du XIIIe siècle, et était formé de larges carreaux rectangulaires en pierres de Berchères, de dimensions assez inégales et n'offrant pour la plupart aucun intérêt. Certaines de ces dalles cependant présentaient sur leur face inférieure diverses moulures de style gothique : ce qui prouve que l'architecte du XIIIe siècle s'est servi pour paver la cathédrale d'un assez grand nombre de pierres sculptées, telles que fragments de corniches, tailloirs de chapiteaux, etc., qui avaient été jugées alors trop défectueuses pour être employées à l'ornementation de la basilique.

Les ouvriers ont ensuite déblayé jusqu'à 4 mètres de profondeur l'emplacement compris entre les trois murailles de soutènement du transept et le mur de la crypte. La fosse, ainsi délimitée par d'anciennes maçonneries, offre la forme d'une salle rectangulaire de 4 mètres de hauteur sur 11 m. 50 de longueur et 10 mètres environ de largeur[2]. C'est là que seront posés les foyers destinés à chauffer la cathédrale tout entière. La muraille septentrionale AC

[1] Sur cette tourelle, construite au commencement du XIVe siècle par le chanoine Guillaume de Chaumont, voir un article paru dans le supplément de la *Voix de Notre-Dame de Chartres* du 11 novembre 1893 et intitulé : *Un bienfaiteur du calorifère de la cathédrale au XIVe siècle.*

[2] Cette fosse est désignée par les lettres ABCD sur le plan des fouilles qui est joint à ce rapport. J'ai marqué par des hachures obliques les fondations du transept septentrional, qui, au XIIIe siècle, fut accolé à l'église de Fulbert. Celle-ci est figurée en noir sur le plan. La lettre P indique la galerie septentrionale de la crypte.

de cette salle a été construite au XIIIe siècle et sert de fondation à la façade du transept; elle est parementée avec soin en pierres de Berchères ou de Prasville. Les deux murailles latérales AB, CD ont été également bâties au XIIIe siècle pour soutenir les deux bas-côtés du transept. Enfin le mur méridional BD n'est autre, comme je l'ai dit, que celui de la crypte édifiée entre les années 1020 et 1024 par l'évêque de Chartres, Fulbert.

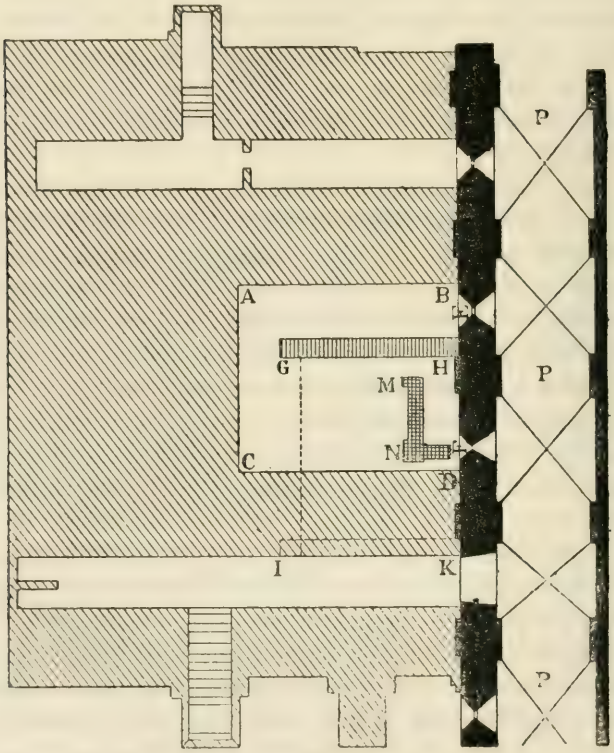

Plan des fouilles de la cathédrale de Chartres.

Les terres de remblai qui ont été tirées de la fosse et jetées au dehors ne contenaient, contrairement à l'attente générale, que peu d'objets intéressant l'art ou l'archéologie. Outre quelques fragments de marbre ou de poterie, on a seulement trouvé diverses monnaies, enfouies plus ou moins profondément sous le dallage. L'une de ces monnaies est une obole d'argent au type chartrain, portant au revers

la légende CARTIS CIVITAS; elle date de la fin du XIe siècle et a déjà été décrite par Cartier[1]. On a également exhumé un denier d'argent de Geoffroi IV, vicomte de Châteaudun (1200-1235)[2], et un denier de billon d'Hervé, comte de Nevers (1199-1223)[3]. Enfin, en creusant les fondations des piles qui supporteront les traverses en fonte sur lesquelles sera de nouveau posé le dallage du transept, on a, parmi diverses poteries de l'époque gallo-romaine, rencontré une monnaie de l'empereur Constantin, à une profondeur de 7 mètres environ au-dessous du sol de la cathédrale[4].

Le mur de la crypte que l'on vient de découvrir (pl. I) mérite de fixer l'attention des archéologues, car, depuis l'incendie de 1194, qui nécessita la construction de la cathédrale actuelle, jamais un aussi important débris de la basilique du XIe siècle n'avait été mis au jour. C'est l'une des façades latérales de l'église de Fulbert que l'on a ainsi dégagée sur une longueur de près de 10 mètres et depuis les fondations mêmes du monument jusqu'à une hauteur de 2 m. 50 au-dessus de l'ancien sol. La muraille est extérieurement parementée en silex et recouverte d'un enduit de mortier; elle servait autrefois de soutènement à un bas-côté qui fut abattu au XIIIe siècle. Deux fenêtres sont apparues dans cette portion de muraille; elles prenaient primitivement le jour au dehors et servaient à éclairer la crypte, avant que d'autres constructions fussent venues les masquer. Elles ne sont pas de même structure : l'une F, tout appareillée à l'extérieur en briques et pierres tendres, a un aspect fort archaïque; elle est contemporaine du mur dans lequel elle est percée, c'est-à-dire qu'elle date comme celui-ci du premier quart du XIe siècle. Toutes les fenêtres de la crypte furent, dans le principe, semblables à celle-là et par conséquent différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Une preuve certaine de ce fait vient d'être mise en lumière, et voici en quoi elle consiste.

La seconde fenêtre E, dont il me reste à parler, plus large et

(1) Cartier, *Monnaies au type chartrain*, p. 45, n° 11.

(2) Cf. *ibid.*, p. 133, n° 1.

(3) Cette monnaie a été décrite par Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. I, p. 315. Au droit on lit la légende ERVIS COMES, et au revers NIVERS CIS.

(4) On est arrivé au sol naturel à 8 m. 50 de profondeur; au-dessus, jusqu'au niveau du dallage, le terrain était entièrement formé de remblais.

plus haute que la première, est absolument identique par ses dimensions et son appareil aux dix-huit fenêtres romanes qui actuellement distribuent le jour dans l'église souterraine. Elle est en pierres dures, taillées avec une grande finesse et séparées par des joints de peu d'épaisseur. Entre cette fenêtre et la baie primitive que j'ai déjà décrite, les fouilles ont fait apparaître un contrefort H, qui a été, lui aussi, bâti en même temps que le mur de la crypte, dont il contrebute la voûte intérieure. Ce contrefort est extrêmement plat [1] et est formé d'assises de pierres assez grossièrement taillées, entre lesquelles sont placées de distance en distance des briques posées verticalement et noyées dans une épaisse couche de mortier. Il est évident qu'à l'origine ce pilier devait être à égale distance de chacune des fenêtres qui l'avoisinaient. Or aujourd'hui il n'est plus au milieu, et se trouve plus rapproché de la fenêtre E, que nous avons dit être la plus large et la plus haute. Il en résulte que celle-ci a été agrandie postérieurement à la construction du contrefort. D'ailleurs la taille fine des pierres et le soin avec lequel elles sont jointoyées indiquent suffisamment que l'époque où cette baie et toutes celles de la crypte qui lui sont semblables ont été refaites doit être voisine du milieu du XIIe siècle. On estima sans doute alors que l'église souterraine ne recevait pas suffisamment de lumière par les ouvertures primitives, qui sont très étroites, et l'on résolut de les exhausser et de les élargir.

Ce fait d'un remaniement de toutes les fenêtres de la crypte à une époque que l'on peut juger approximativement être le milieu du XIIe siècle, me conduit à examiner une nouvelle question, qui est de savoir quelles variations a subies d'âge en âge le niveau des terrains autour de la cathédrale. Les fouilles que l'on vient de faire jettent un jour nouveau sur ce problème encore mal éclairci. Lorsqu'on pratiqua en 1891 des trous de sondage dans la croisée du transept, on rencontra à 5 mètres de profondeur une sorte d'aire en mortier, indiquant l'emplacement du dallage d'une ancienne basilique. Ce dallage, établi à peu près au même niveau que le sol actuel de la crypte, devait être celui de l'église qui fut incendiée

[1] Il mesure 1 m. 75 de largeur sur 42 centimètres seulement d'épaisseur. Son soubassement, enfoui à plus d'un mètre au-dessous de l'ancien sol, a été mis au jour par les fouilles. On a également trouvé dans les remblais avoisinants une des pierres du glacis de ce contrefort; cette pierre a son arête inférieure abattue et légèrement entaillée en dessous de façon à former larmier.

en 1020. Cette église serait donc aujourd'hui enfouie à une assez grande profondeur, et, depuis les premières années du XIe siècle, les terrains environnant la cathédrale se seraient exhaussés de 3 mètres au moins. On sait, par les récits des auteurs contemporains, que l'incendie qui détruisit la basilique chartraine dans la nuit du 7 au 8 septembre 1020 fut d'une violence extraordinaire. Le monument fut ruiné de fond en comble. Aussi, lorsque l'évêque Fulbert entreprit de le réédifier sur de nouvelles proportions, ne songea-t-il pas à déblayer les décombres qui étaient considérables, et, comme il entrait dans ses projets de construire sous la nouvelle église de vastes cryptes s'étendant dans toute la longueur de l'édifice, il se contenta d'aplanir ces décombres qui formèrent de toutes parts un épais remblai. Les fondations de la cathédrale furent établies par Fulbert au haut de la colline, dont le sommet n'était point alors comme aujourd'hui transformé en plateau, mais offrait une pente s'inclinant sensiblement vers l'orient et le midi. Cette pente fit que Fulbert, pour éclairer sa crypte, put ouvrir du côté de l'est et du sud des fenêtres d'une assez grande hauteur, tandis que du côté du nord, où le terrain allait en montant, il fut forcé de donner aux mêmes ouvertures des dimensions très restreintes. En effet, la galerie méridionale de la crypte ne se trouvait guère qu'à 1 mètre en contre-bas du sol extérieur, alors que la galerie septentrionale était enfouie en terre de près de 2 m. 50; et comme ces galeries souterraines n'avaient que peu d'élévation sous voûte, Fulbert se vit contraint, suivant la pente ascendante du terrain, de diminuer la hauteur des baies qu'il avait percées extérieurement au ras du sol[1]. C'est ainsi que la fenêtre primitive, découverte en 1891 dans le mur méridional de la crypte, mesurait 1 m. 75 d'élévation, tandis que celle qui vient d'être mise au jour dans le mur

[1] Il est certain que dans le principe comme aujourd'hui les fenêtres de la crypte s'ouvraient extérieurement au ras du sol. Les fouilles, en effet, ont fait apparaître du côté du nord, non loin de la baie construite par Fulbert, une muraille GH du XIe siècle, perpendiculaire à celle de la crypte et sur laquelle la ligne du sol était indiquée par une assise horizontale de pierres de taille, établie exactement au même niveau que l'appui extérieur de la fenêtre. Les fondations autrefois enfouies de cette muraille étaient en maçonnerie de silex non parementée, tandis que la partie apparente était en pierres de taille. Cette muraille avait été rasée après l'incendie de 1194; mais on avait laissé la dernière assise en pierre, laquelle émergeait sans doute à peine au-dessus du sol.

septentrional n'a que 75 centimètres de hauteur[1]. Lorsqu'on remania les fenêtres de l'église souterraine vers le milieu du XIIe siècle, on les rétablit toutes suivant un plan horizontal[2], et on nivela le sol autour de la cathédrale[3]. Depuis ce temps jusqu'à nos jours, on veilla constamment à ce qu'aucun nouveau remblai ne vînt à se former, car il était devenu impossible d'exhausser encore une fois les baies de la crypte, puisque leurs ouvertures atteignaient intérieurement les voûtes mêmes du souterrain.

En résumé et d'une façon approximative, on peut dire qu'au Xe siècle et jusqu'à l'incendie de 1020, le niveau des terres environnant la cathédrale était en contre-bas du niveau actuel de 3 mètres au nord, de 4 mètres à l'est et de 4 m. 50 au sud[4]. L'incendie de 1020, la ruine de la basilique carolingienne et la construction de la nouvelle église produisirent de toutes parts un remblai de près de 3 mètres d'épaisseur. Par conséquent, à dater de cette époque jusqu'aujourd'hui, le sol n'a pour ainsi dire subi aucune variation du côté du nord, tandis qu'il s'est élevé de 1 mètre à 1 m. 50 du côté de l'orient et du midi, par suite d'un nivellement général qui fut opéré vers le milieu du XIIe siècle.

Les fouilles ont fait apparaître, outre la muraille et les deux fenêtres de la crypte dont je viens de parler, diverses substructions

(1) Il serait à souhaiter que l'on dégageât à l'intérieur de la crypte cette seconde fenêtre F, qui est actuellement bouchée par une maçonnerie de peu d'épaisseur. Cela permettrait aux archéologues de comparer cette baie primitive avec celle que l'on a dégagée du côté du midi.

(2) A la suite de ce remaniement, l'appui des fenêtres de la crypte fut exhaussé de 30 centimètres environ du côté du nord, comme en ont témoigné les dernières fouilles. Depuis l'année 1020 jusqu'en 1150 environ, les terrains ne s'étaient donc élevés que d'une trentaine de centimètres de ce côté.

(3) Ce nivellement général fut sans doute nécessité par la construction des deux clochers de la cathédrale auxquels on travailla de 1134 à 1170 environ.

(4) Il est certain qu'autour de l'abside les terrains se sont exhaussés depuis le Xe siècle de 4 mètres environ, comme le prouvent les fenêtres qui éclairaient alors le caveau de saint Lubin. Ce caveau, ancien martyrium de la basilique carolingienne, date du IXe ou du Xe siècle, et les fenêtres, dont je viens de parler, ont leur appui enfoui actuellement à 4 mètres sous terre. — Cette différence de niveau de l'ancien sol suivant l'orientation était causée, comme je l'ai expliqué plus haut, par l'inclinaison de la colline sur laquelle était bâtie la cathédrale, inclinaison qui n'existe plus aujourd'hui. Je suppose, d'après la hauteur respective des deux fenêtres de Fulbert, récemment découvertes dans les galeries septentrionale et méridionale de la crypte, que la pente du coteau, à partir du nord, s'abaissait de 1 mètre environ à l'abside et de 1 m. 50 du côté du sud.

assez curieuses. La plus ancienne de ces substructions était un mur perpendiculaire à celui de la crypte et situé vis-à-vis de la petite baie F du XIe siècle, en avant de laquelle il avait été complètement abattu sur une longueur de 0 m. 40 environ. Ce mur MN, qui avait 0 m. 65 de largeur, était parementé en petites pierres cubiques disposées par assises régulières. Il offrait, à une distance de 1 m. 70 de la fenêtre, un brusque retour à angle droit et remontait vers l'est, parallèlement à la crypte. A 3 mètres plus loin, il avait été démoli et l'on en perdait la trace. Il rappelait, par son appareil, le mode de construction de l'époque mérovingienne et pouvait dater du VIIIe ou du IXe siècle[1]. Il était, en tout cas, certainement antérieur à l'année 1020, car Fulbert avait été obligé de l'abattre pour faire passer le mur de sa crypte[2]. La saillie rectangulaire qu'il formait, en dehors de la cathédrale du XIe siècle, pourrait indiquer que c'était l'angle d'un ancien porche ou bien d'un clocher[3].

Les fondations d'une autre muraille perpendiculaire à l'église de Fulbert ont été également découvertes entre le contrefort primitif de la crypte et la fenêtre E du XIIe siècle. Ces fondations HG mesuraient près de 9 mètres de longueur; elles étaient formées d'un massif de maçonnerie en silex et en terre, sans aucun mortier. et servaient de soutènement à un mur large de 1 mètre. Ce mur était parementé, au-dessus du niveau de l'ancien sol, en pierres de taille; mais il n'en subsistait que les dernières assises touchant à la muraille de la crypte dans laquelle il était engagé. Dernièrement, lorsqu'on a achevé de le démolir, on a reconnu qu'il avait été appliqué après coup contre la façade latérale de la crypte, et l'on a constaté en même temps qu'il avait été construit antérieurement à la fenêtre du XIIe siècle E, dont la garniture extérieure en pierres de taille était accolée contre lui. Il avait donc été bâti entre

(1) On retrouverait sans aucun doute, sous la galerie septentrionale de la crypte, les fondations de ce mur qui doivent la couper transversalement et se poursuivent peut-être au delà.

(2) En démolissant ce mur, on a trouvé, parmi les matériaux dont il était formé, un fragment de pierre sculptée, ayant appartenu à un bas-relief de l'époque gallo-romaine. Il n'est pas possible de dire ce que représentait ce bas-relief : on distingue seulement l'une des jambes d'un animal qui paraît être un cheval.

(3) Il faut observer, cependant, que les fondations de ce mur n'étaient pas profondes et reposaient sur des remblais, ce qui prouve que cette muraille n'a jamais pu soutenir une lourde construction.

les années 1020 et 1150 environ, c'est-à-dire qu'il datait très probablement de la fin du XIe siècle.

Si l'on cherche à savoir quelle sorte d'édifice ce mur supportait autrefois et que l'on consulte le texte des anciens obituaires du chapitre de la cathédrale, où ont été inscrits, depuis près de mille ans, les notices nécrologiques de tous les bienfaiteurs de l'église de Chartres, on voit que, dans la seconde moitié du XIe siècle, l'on entreprit, aux frais de certains chartrains généreux, la construction de trois vestibules ou porches donnant accès dans la basilique. Un chanoine, nommé Raimbaud, fit bâtir vers 1050 l'un de ces porches à l'ouest, en avant de la façade principale; à la même époque, le médecin Jean en fit faire un autre du côté du sud; enfin un troisième porche, placé sans aucun doute au nord, fut érigé grâce aux libéralités du chanoine André, qui décéda vers 1090 [1]. Tout tend à prouver que le mur HG, dont on vient de retrouver les fondations, était l'un des montants latéraux de ce porche septentrional et du perron qui y conduisait. Les ouvriers, en faisant les fouilles, ont remarqué que les remblais, à droite de ce mur, étaient d'une grande dureté, ce qui prouve qu'ils étaient plus anciens que ceux du XIIIe siècle, lesquels offraient peu de résistance à la pioche. Par conséquent, dès le XIIe siècle, il existait en cet endroit un vaste terre-plein, qui enveloppait le contrefort H et masquait la petite fenêtre F du XIe siècle [2]. Ce terre-plein, par raison de symétrie, devait embrasser l'espace compris entre deux contreforts, avec la fenêtre F au milieu. Il formait ainsi une sorte de butte, appliquée contre la basilique de Fulbert et mesurant 11 mètres de longueur sur 8 à 9 mètres de largeur [3]. Cette butte, à n'en pas douter, per-

[1] «Idibus aprilis, obiit Ragemboldus, subdiaconus et canonicus Sancte Marie, qui dedit magnam partem sue possessionis ad edificationem vestibuli frontis hujus ecclesiæ. — VIII Kalendas januarii, obiit Johannes medicus, qui istius ecclesie dextri lateris vestibulum fecit. — V Kalendas octobris, obiit Andreas, sacerdos et canonicus Sancte Marie, qui, ad edificium vestibuli hujus ecclesie, reliquit agripennem vinearum et dimidium.» (R. Merlet et abbé Clerval, *Un manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 149, 159, 177.)

[2] J'avais déjà émis comme hypothèse que la conservation de cette fenêtre primitive F et de celle qui lui correspond au midi était due à la construction de deux porches qui auraient masqué, de part et d'autre, chacune de ces ouvertures et auraient empêché qu'on ne les remaniât au XIIe siècle. La découverte du mur HG me semble changer cette hypothèse en un fait certain.

[3] J'ai indiqué sur le plan des fouilles en HGIK, par des lignes pointillées, l'emplacement de ce terre-plein, sur lequel étaient établis le perron et le porche.

mettait de monter à l'église supérieure et devait servir d'assiette à un perron et à un porche. Il est également certain que le porche était en majeure partie construit en charpente, car ses fondations, que les fouilles ont mises au jour, avaient peu de stabilité et n'ont jamais pu supporter qu'une légère construction.

On voit, d'après ce qui précède, que les diverses substructions récemment découvertes sous le sol de la cathédrale étaient dignes d'intérêt. Il est regrettable que l'on ait été forcé de les démolir pour poser le dallage de la salle où sera établi le calorifère. Mais si ces antiques débris ont déjà disparu, la photographie et le plan joints à ce mémoire en rappellent l'aspect général et permettent d'en retrouver l'emplacement.

René Merlet,
Archiviste d'Eure-et-Loir.

TORQUES EN BRONZE

ORNÉS DE FIGURES HUMAINES

CONSERVÉS AU MUSÉE DE TROYES.

(Communication de M. Le Clert, correspondant du Comité à Troyes.)

Un membre de la Société des antiquaires de France, M. le baron J. de Baye, a publié dans les mémoires de cette Société[1] deux intéressantes études sur les sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise. L'idée de ce travail lui avait été inspirée par un rapport de M. Alexandre Bertrand, vice-président de la section archéologique du Comité. En adressant des félicitations à M. Morel à propos de la découverte faite par lui à Courtisols (Marne), en 1879, d'un torques orné de figures humaines, le savant directeur du musée de Saint-Germain constatait, en effet, que cet établissement ne renfermait rien de semblable et que le mode de décoration employé pour le torques de Courtisols n'avait été jusqu'ici signalé que sur certains vases de bronze recueillis sur les bords du Rhin. La seule exception, alors connue par M. Bertrand, était un bracelet en or trouvé dans le tumulus de Waldalgesheim, près Mayence, et publié par Lindenschmit[1].

Dans ses notices, dont je crois devoir donner ici une analyse, M. de Baye passe en revue :

1° Le torques trouvé à Courtisols. C'est un collier à tampons ou extrémités massives, près de chacun desquels est placée, du côté extérieur, une tête humaine, imberbe. Le reste de l'ornementation consiste en reliefs ayant la forme d'un S terminé par des volutes.

[1] 5e série, t. IV, p. 124, et 5e série, t. VI, p. 112.
[2] *Alterthümer*, t. III, fasc. 1, pl. I.

2° Un torques trouvé à Cernay-lès-Reims, terminé comme le précédent par des tampons ayant l'aspect de deux disques ou sphères comprimées. Près de ces tampons, et séparées seulement par une sphère régulière, on voit deux têtes en saillie, à face allongée et nez proéminent. Les yeux sont en relief et les sourcils très arqués. Ce torques est aussi agrémenté de dessins en S souvent répétés.

3° Un torques trouvé à Bussy-le-Château (Marne), appartenant à la même catégorie que les deux précédents, c'est-à-dire terminé par deux tampons. Les deux têtes humaines qui l'ornent sont placées près de ces tampons, à l'extérieur, dans la partie la plus développée. Les yeux sont ronds et surmontés de sourcils très accentués et de forme cintrée.

4° Un autre torques, également à tampons, portant à l'extérieur des figures dont la détermination paraît assez difficile. Il provient de Mareuil-le-Port (Marne). Les yeux sont fortement accentués par un sillon circulaire; plus bas, une rainure transversale peut être prise pour le nez d'une tête humaine ou le bec d'un oiseau.

On ouvre ces quatre colliers en saisissant les bouts et en les écartant. Comme la tige fait ressort, ils reprennent leur position primitive dès qu'on les abandonne à eux-mêmes.

La partie du collier qui avoisine le tampon et sur laquelle se trouvent les têtes humaines est toujours la plus ornée.

Le diamètre des tiges métalliques qui forment le corps des colliers va toujours en augmentant jusqu'aux deux extrémités qui constituent l'ouverture.

5° Enfin un torques, d'un aspect différent, trouvé à Aulnizeux (Marne) et portant aussi des têtes humaines, lequel présente deux sections, une grande et une petite, qui s'ajustent très exactement lorsque le collier est fermé. Les extrémités de la plus petite section sont perforées intérieurement de manière à se laisser pénétrer par des goujons ou pointes mousses, placés aux deux bouts de l'autre section.

Chacune de ces parties a sa décoration spéciale. La plus petite porte un ornement en forme d'anneau, ayant un diamètre de 20 millimètres, prenant naissance sur le côté extérieur de l'arc de cercle, flanqué de deux petites boules ou sphères et surmonté

d'une troisième boule de même dimension que les deux précédentes. Le tout a été coulé d'un seul jet. Les motifs de décoration de la grande section sont au nombre de trois, espacés régulièrement et placés l'un en face de l'ornement de la petite section, et les deux autres sur les côtés, parallèlement l'un à l'autre.

Chacun d'eux présente l'aspect d'un losange allongé formant relief et portant au milieu une forte saillie en forme de boudin accosté de deux filets. A chaque extrémité du losange est placée une tête humaine en relief, circonscrite par une double rainure et disposée de telle façon que le bas de la face repose sur la pointe du losange. Des coups de burin indiquent les yeux, le dessin du nez et la bouche.

Diamètres de ces colliers :

Torques de Bussy-le-Château, 0 m. 118;
Torques de Cernay, 0 m. 120;
Torques de Courtisols, 0 m. 123;
Torques de Mareuil, 0 m. 130;
Torques d'Aulnizeux, 0 m. 140.

Comme résultat de ses études, M. de Baye conclut que le petit nombre de pièces portant des figures humaines démontre le bien fondé de l'opinion généralement admise, d'après laquelle l'art gaulois, à l'origine, ne comportait pas de semblables représentations, pas plus que celles des autres êtres animés.

Suivant le même auteur, les torques qu'il a passés en revue appartiennent à la période gauloise, dans laquelle les monnaies sont absolument inconnues, et, par conséquent, peuvent remonter au moins au IVe siècle avant notre ère[1]. Il pense aussi que ces objets n'ont pas été importés, car ils offrent la reproduction frappante des motifs d'ornementation qui se rencontrent fréquemment sur des objets gaulois dépourvus de sujets empruntés au règne animal.

Vu l'intérêt que présente l'étude de l'art décoratif chez les Gaulois, je suis heureux de pouvoir signaler au Comité la présence, dans la collection archéologique du musée de Troyes, de deux torques portant la représentation de la figure humaine, et d'augmenter ainsi la liste des objets de ce genre signalés par M. de Baye.

[1] Ces conclusions sont très contestables. (*Note du rapporteur.*)

Le premier de ces torques[1] a été trouvé à Rouillerot, hameau de la commune de Rouilly-Saint-Loup (Aube), et a été offert au musée de Troyes par M. Petit-Bigle, en 1857. On ne possède aucun document relatif aux circonstances dans lesquelles il a été recueilli[2].

Ce collier a un grand air de famille avec celui d'Aulnizeux. Comme lui, il est décoré sur le pourtour d'un anneau flanqué de deux petites boules et surmonté d'une troisième de même dimension. Cet ornement, qui ne se montre qu'une fois sur le torques d'Aulnizeux, est répété en trois endroits du torques de Rouillerot et à intervalles égaux. Entre chacun de ces anneaux, le torques porte une sorte de nœud en relief composé d'un demi-boudin ou tore, entouré de deux filets perlés. Bien que le collier soit très oxydé, nous croyons reconnaître sur chacune des trois boules qui accompagnent l'anneau adhérent au cercle le tracé de figures humaines fait à coups de burin[3]. Sur les boules les moins altérées, la figure est entourée d'un sillon profond qui l'encadre comme dans un capuchon. Peut-être l'artiste a-t-il eu l'intention de représenter ainsi une longue chevelure?

Au-dessous des anneaux et de chacune des deux boules qui les accompagnent, on a frappé sur le corps du collier, à l'aide d'un poinçon, un ornement circulaire avec un point au milieu.

Le collier, qui fait ressort, n'est coupé qu'en un seul endroit; une de ses extrémités porte un petit goujon qui pénètre dans la cavité de l'extrémité opposée.

L'autre torques[4] vient d'être offert au musée de Troyes par M. Soufflet, propriétaire à Courtavant[5].

En 1890, M. Soufflet, alors qu'il tirait de la grève dans une carrière au lieu dit *les Vieilles-Grèves*, commune de Barbuise, section E du plan cadastral, a trouvé dans une sépulture, à près de 2 mètres de profondeur, le collier en question et deux anneaux en bronze, tout unis et fondus d'un seul jet.

Le plus grand de ces anneaux, qui semble avoir été porté à la

(1) Diamètre du torques, à l'intérieur : 0 m. 127. Épaisseur de la tige : 0 m. 007.

(2) Voir A, pl. II.

(3) Ces têtes, si elles existent, ne sont plus visibles pour nous sur l'original. (*Note du rapporteur.*)

(4) Voir B, pl. II.

(5) Commune de Barbuise (Aube).

jambe, a un diamètre, à l'intérieur, de 0 m. 075, et l'épaisseur de la tige, qui est cylindrique, est de 0 m. 008.

L'autre anneau, qui est un bracelet, a un diamètre de 0 m. 06, et l'épaisseur de sa tige, également cylindrique, est de 0 m. 007.

L'ornementation du torques a une grande analogie avec celle des torques de Rouillerot et d'Aulnizeux; il porte, en effet, sur le pourtour extérieur de sa tige, trois anneaux flanqués chacun de deux boules et surmontés d'une boule semblable. Ces trois anneaux sont placés à distance égale. Entre chacun de ces ornements, au-dessus et au-dessous du torques, se trouve une figure humaine vue de face, imberbe, ayant des yeux en amande et des sourcils arqués qui rejoignent un ornement en saillie enveloppant la figure et représentant peut-être une chevelure. De chaque côté de la tête partent des volutes allongées qui s'amortissent sur un cordon perlé; à chaque extrémité, un triangle, accusé par une profonde rainure, termine l'ornementation.

Le mode de fermeture est le même que celui des torques d'Aulnizeux, avec cette différence toutefois que dans ce dernier les goujons sont placés sur la plus grande section. Le diamètre du collier, pris à l'intérieur, est de 0 m. 125.

Quant à la tige de bronze, elle est ronde, mais n'a pas partout le même diamètre; plus grosse à l'endroit ou se trouvent les figures, elle s'amincit au-dessous des anneaux. Son plus fort diamètre est de 0 m. 01.

Les torques ornés sur leur pourtour d'anneaux accompagnés de petites boules étaient certainement une mode adoptée par la tribu qui habitait les environs de Barbuise. Celui qui nous occupe n'est pas le premier trouvé dans la localité. En effet, en 1867, un cultivateur a découvert dans cette même *contrée des grèves* un squelette reposant à 0 m. 40 de profondeur sur un lit de cendres, au milieu d'un entourage en pierres brutes[1]. Ce squelette portait un collier en bronze entièrement fermé, de l'épaisseur du doigt, ciselé et orné de trois anneaux accolés chacun de trois boules auxquelles étaient appendues trois fibules de bronze tors. Il avait un bracelet de bronze également fermé, portant, une seule fois représentées,

[1] Voir *Dictionnaire paléoethnologique de l'Aube*, par M. Ph. Salmon, p. 46. — M. Salmon relate cette découverte d'après une communication de M. Gérost père, archéologue à Villenauxe.

les mêmes décorations que le collier, et un anneau de jambe, de même métal mais ouvert et décoré comme le bracelet.

Disons encore que quelques années après, en 1871, au-dessous de cette même sépulture on en a découvert une autre beaucoup plus profonde, présentant un carré de 2 m. 50 de côté sur 1 m. 35 de profondeur, et délimitée par une muraille en pierres brutes de 0 m. 66 d'épaisseur sur une hauteur de 0 m. 40. Le guerrier qui y avait été enterré, avait entre les jambes une épée de bronze avec son fourreau en bois dont la bouterolle en bronze a été retrouvée en place. Un couteau de bronze était glissé sous la poignée de l'épée. Une longue épingle en bronze à enroulements gisait sous la clavicule droite[1].

Un troisième torques en bronze, orné comme les précédents de trois anneaux accompagnés de boules, a été trouvé en 1885 dans une sépulture, sur le territoire du Plessis-Barbuise[2], lieu dit *la Bouverie*, avec un bracelet et une fibule ouvragée également en bronze[3]. M. Alexis Jeanson, auteur de cette découverte, s'est empressé d'en faire hommage au musée de Troyes. Cette sépulture, comme une autre trouvée dans le voisinage et renfermant deux corps accompagnés de deux fibules en bronze, ne contenait ni poteries, ni médailles.

L. Le Clert,
Correspondant du Comité.

[1] Pour cette sépulture, voir le *Bulletin monumental* de 1875, article de M. Morel. — *L'Age du bronze*, statistique, p. 12 et p. 164, article de M. E. Chantre. — Le *Musée préhistorique* de MM. Gabriel et Adrien de Mortillet, nos 877, 920 et 1139. — Ph. Salmon, *Dictionnaire paléoethnologique de l'Aube*, au mot *Barbuise*.

[2] Commune limitrophe de Barbuise.

[3] Des fibules semblables à celles-ci ont été trouvées dans le cimetière de Vert-la-Gravelle (Marne). A la naissance de l'épingle, elles présentent deux enroulements faisant ressort et, à l'extrémité opposée, une tige qui s'allonge, puis se recourbe gracieusement pour venir s'appuyer sur son point de départ. Le bout de cette tige est en forme d'olive surmontée d'une petite boule. (Voir : *Cimetière gaulois de Vert-la-Gravelle*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1891, p. 321.)

FRAGMENTS DE MOSAÏQUE

TROUVÉS

DANS LES RUINES DES PETITS PALAIS DES SULTANS

À SIDI-BOU-MÉDINE (PRÈS DE TLEMCEN).

(Rapport de M. Saladin, sur une communication de M. Collignon.)

Ces fragments ont été découverts dans les ruines des petits palais des sultans à Sidi-Bou-Médine par M. Collignon, inspecteur des fouilles qu'y a fait faire le service des Monuments historiques.

Ces mosaïques se composent de petits cubes de terre cuite non émaillée qui devaient former des dessins géométriques, dont on n'a d'ailleurs pu retrouver aucun élément à peu près complet.

Ce qui donne le plus grand intérêt à cette découverte, c'est la façon dont les cubes formant cette mosaïque étaient assemblés : ce n'est pas par un ciment plus ou moins calcaire, mais bien par un mastic bitumineux que ces cubes étaient collés pour ainsi dire au sol; la section horizontale de la base dans ces petits cubes étant plus petite que leur surface supérieure, il résultait de cette disposition que le joint entre les cubes se trouvait assez large du côté du bitume pour maintenir complètement ceux-ci; de cette façon, le joint supérieur pouvait être rendu aussi fin que possible.

Ces mosaïques provenaient probablement d'une piscine des petits palais des sultans de Tlemcen et remontent par conséquent au XIIIe siècle de notre ère.

C'est la première fois que je vois un spécimen de ce genre de mosaïque dont l'emploi n'était pas connu encore, du moins que je sache.

Sur ma proposition, la Commission a décidé que ces intéres-

sants spécimens seraient transmis à M. le Directeur des beaux-arts pour être exposés au musée de la Manufacture nationale de Sèvres.

H. Saladin,

Membre de la Commission archéologique
de l'Afrique du Nord.

INSCRIPTIONS INÉDITES
DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE

RELEVÉES

PAR LA BRIGADE TOPOGRAPHIQUE DU SUD ALGÉRIEN [1].

La brigade topographique du Sud algérien, dirigée par M. le capitaine Rouvier, a recueilli dans la province de Constantine, entre Oum-el-Bouaghi, Aïn-Beida, Khenchela et Youks-les-Bains, les inscriptions qui suivent et qui sont inédites pour la plupart.

1. — Henchir-Cheragrag.

A R I B V
M E C H I E T
V A LXXX
ITEM VXOR
EFIVS · SAH 5 (*sic*)
NAMT · MV
SAVIS · V · A
LXV

Cette inscription figure déjà au *Corpus* [2]. D'après l'estampage, il n'y a certainement pas [*Ma*]*nibus* à la première ligne.

2. — Henchir-Metkides. — Fragment. Copie de M. le lieutenant Martinez.

pr{AESIDE VICE PR}

[1] [M. Toutain a bien voulu examiner à ma place les estampages qui nous avaient été communiqués par le Service géographique de l'armée et rédiger ce rapport. R. C.]

[2] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 2306.

3. — Henchir-Soma[1].

DIS
MANIBVS
AVALASCARIS MAGARSAE FILIO
TASCVRI FLAVI FAVSTI FILIA
CONIVX ET FILI COCCEIVS ET SEVERVS
PIISSIMO PATRI VIX ANNIS LXIV
H S E

Cette inscription a été revue et copiée par M. le lieutenant Martinez, qui affirme avoir lu sur la pierre *Avalascaris*, au lieu de *Aumascaris*, que donne le *Corpus*. Il ajoute que le texte tout entier est très lisible.

4. — Djemma-Titaya. Copie du même.

IN NOM
INE▒▒RIS
TI II▒IDE
O LAV▒E▒

In nomine [*Ch*]*risti fili* (?). *Deo lau*[*d*]*e*[*s*].

5. — Aïn-Bouzzoug. Copie du même.

DIS MAN
T·STATILI
VS·IΓ▒▒▒▒
VIATOR
I▒V▒VIX
(*sic*) ANNIS XI
IXX
H·S·

Dis man(*ibus*) *T. Statili*(*us*) [*T. filius*] *Viator*, [*pi*]*u*[*s*] *vix* (*it*) *annis XI*. .
H(*ic*) *s*(*itus*) [*est*].

[1] Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 2200.

6. — **Fedj-ben-Hamed.**

GENIO MONTIS
RVFINÆ SAcrVM
CIVLVICTOr
ALIIIOROV
INMV
CVCVS
MICÆSA
AVG
CVM
TISITII
IVSSO
CIVLALEX
IRNCETEII
CSIRVSLA

Genio Montis Rufinae sacrum C. Jul(ius) Victor . . .

L'estampage ne donne pas plus que je n'ai transcrit ci-dessus.

7. — **Fedj-ben-Hamed.** Copie de M. le capitaine Rouvier.

D M S
T·FLAVIVS SE
NECA VIXIT
ANNIS XXX
FLAVIA ROMIILA
MATER FIL FEC

D(is) m(anibus) s(acrum). T. Flavius Seneca vixit annis XXX
Flavia Rom[u]la mater fil(io) fec(it).

8. — **Henchir-Bekar.** Copie du même.

*d*IS MANIBVS
ISRIX·VIXIT PIA
ANNIS XXX
H S E

Dis manibus . . . rix vixit pia annis XXX. H(ic) s(ita) e(st).

9. — Henchir-Bekar. Copie de M. le capitaine Rouvier.

D M S
T FLAVIO
GERMANO
VETERANO
EX DEC V A LXXV
ET FLAVIAE THVIV
MATDI VXORI VA XCI

D(is) m(anibus) s(acrum). T. Flavio Germano veterano ex dec(urione) v(ixit) a(nnis) LXXV, et Flaviae Thu...di uxori, v(ixit) a(nnis) XCI.

10. Henchir-Bekar. — Fragment d'inscription chrétienne.

CINAUON
IN DEO CHII
AMICIS PIA INIMICIS K B CA

.... In deo Ch(risto?)... amicis pia, inimicis.....

11. — Henchir-Bekar. Copie et estampage.

D M S
Q· PINARIVS
VIX·AN· NV
LXXV MON
H ET CON

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q. Pinarius vix(it) ann[o(s)] LXXV. Mon... et con(jux).

12. — Près de la Sbikra. Copie et estampage.

HEC DOMVS DEI MEMORIA SALVATORIS

H(a)ec domus Dei memoria salvatoris.

13. — Henchir-bou-Tebina. Copie de M. le capitaine Emol.

D N
LA O
CLAVDIO
VIIANO P
FELICI
CI SEM
AVG

D(omino) n(ostro) [F]la[vi]o Claudio [J]uliano p(io) felici [invi]ct(o) sem(per) Aug(usto).

Cette inscription est celle d'une borne milliaire, érigée sous l'empereur Julien.

14. — Henchir-bou-Tebina. Copie de M. le capitaine Emol.

D M S
CECILIA NAM
VIXIT
ANNIS LV

D(is) m(anibus) s(acrum). Cecilia Nam(phame ?) vixit annis LV.

15. — Henchir-Metkidès. — Fragment d'inscription lybique.

J. Toutain.

LE MUR À AMPHORES
DE LA COLLINE SAINT-LOUIS
À CARTHAGE.

(Communication du R. P. Delattre, membre non résidant du Comité.)

La découverte d'un énorme dépôt d'amphores romaines, formant une sorte de mur de soutènement à l'angle sud du plateau de la colline Saint-Louis, a fourni une importante collection d'inscriptions peintes à l'encre, quelquefois tracées à la pointe sèche, et aussi une série d'estampilles de potier.

C'est la liste des marques recueillies dans les fouilles que je me propose de donner ici.

Mais avant de reproduire ces marques, il convient de faire connaître la disposition particulière du mur lui-même. Qu'on se figure huit couches d'amphores superposées; chaque couche séparée de celle qui la recouvre par 0 m. 50 ou 0 m. 60 de terre. Chaque lit se compose d'amphores placées horizontalement et se touchant l'une l'autre. La largeur de la couche, et par là même du mur, est formée par cinq amphores s'emboîtant l'une dans l'autre. Elles donnent ainsi à la muraille une épaisseur moyenne de 4 m. 40. La hauteur atteint environ 6 mètres.

En certaines parties elle est peut-être plus considérable. On peut juger de la disposition des amphores par le dessin ci-joint (pl. III), exécuté d'après une photographie qui en offre une coupe partielle, montrant quatre rangées que nous avons laissées en place.

La levée de terre pratiquée à l'aide de ces amphores décrit une courbe à l'angle de la colline, et elle a été constatée sur une longueur d'environ 50 mètres, c'est-à-dire jusqu'à proximité des fouilles de Beulé [1]. Elle s'appuyait sur l'extrados d'une série d'absides dont

[1] *Fouilles à Carthage*, p. 42-46.

une, à parement intérieur réticulé, existe encore sous le sol actuel du flanc de la colline jusqu'à une profondeur de 5 m. 80. Il est facile de reconnaître, dès maintenant, que ces absides rejoignaient celles que découvrit Beulé et celles que nous avons mises à jour[1] en avant et au-dessus des tombeaux de la nécropole punique. Des constructions semblables ont été découvertes récemment contre le plateau de Bordj-Djedid, du côté de la mer.

La courbe que décrit cette muraille de construction si originale embrasse le puits de sondage[2], profond de 19 mètres, que Beulé, au cours de ses fouilles, pratiqua à l'angle du plateau. Nous verrons plus loin que ce savant pénétra un moment dans ce dépôt d'amphores sans en connaître l'importance.

Nous avons extrait de ce mur plus d'un millier d'amphores. Malheureusement le plus grand nombre avaient cédé sous le poids des terres. Toutes n'ont pas la même forme. La plupart sont cylindriques et mesurent 0 m. 30 de diamètre; d'autres sont plus grandes, et leur panse de forme conique, arrondie à la base et se terminant en pointe plus courte, atteint 0 m. 40 de diamètre. La hauteur moyenne des unes et des autres est de 0 m. 90 à 1 mètre.

Une amphore de forme différente et de dimension moindre porte une inscription qui est peut-être carthaginoise. J'en donne une copie telle qu'elle se voit sur le col, entre les deux anses. (Voir pl. IV, n° 1.)

Beaucoup d'amphores conservent intérieurement des traces de la matière qu'elles ont d'abord contenue. Il est évident, d'ailleurs, qu'elles ont été utilisées avant d'être employées par ceux qui ont construit le mur de soutènement. Le résidu qui tapisse les parois offre l'aspect d'une poudre impalpable ressemblant tantôt à de la suie, tantôt à de la chicorée ou à du tabac. La couleur est soit jaunâtre, soit noire ou brune. Une fois nous avons trouvé au fond d'une amphore un culot semblable à de la résine. Dans d'autres, nous avons recueilli du cinabre. Dans d'autres, et c'est le plus grand nombre, le liquide ou la matière solide n'a laissé aucune trace. Nous avons la preuve, par les inscriptions, que plusieurs ont renfermé du vin.

Avant d'être mises en place, les amphores ont été remplies de

(1) Voir *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 102 et suiv.
(2) *Fouilles à Carthage*, p. 42.

terre empruntée à la colline. La terre qu'elles renferment est la même terre que celle qui les recouvre; toutes deux renferment des débris de poteries corinthiennes, des tessons carthaginois, des monnaies puniques, etc.

Toutes les amphores n'ont pas d'inscription. Les unes n'en ont jamais reçu; d'autres n'en conservent que des traces indéchiffrables. C'est toujours sur le col ou sur le sommet de la panse que les marques ont été écrites. Elles sont parfois d'une netteté étonnante. L'encre rouge et l'encre noire ont souvent gardé un ton tellement vif, qu'on les dirait appliquées de la veille [1]. Certaines marques sont d'une finesse de pinceau qui en font des modèles de calligraphie de l'époque. Quant aux graffites, ils sont naturellement beaucoup moins soignés.

Ces inscriptions se composent le plus souvent de simples noms plus ou moins abrégés, d'initiales ou de monogrammes. Mais il y en a de plus explicites donnant de précieux éléments d'information chronologiques. Plusieurs, en effet, renferment des noms de consuls et sont ainsi datées. La plus ancienne est de l'an 43 et la moins ancienne de l'an 15 avant notre ère. Il n'est pas certain que ces marques aient été écrites l'année même qu'elles indiquent, mais il est certain qu'elles diffèrent peu de date.

Ces renseignements chronologiques n'en conservent pas moins toute leur valeur. Non seulement ils fixent au temps d'Auguste la construction du péribole de la colline qui renferma le Capitole de la Carthage romaine, mais ils datent du même coup les sceaux de potier dont nous avons recueilli plus de 150 empreintes représentant plus de 50 estampilles différentes. Ces marques céramiques, dont on a dû trouver assurément des exemplaires sur d'autres points du monde romain, sont donc désormais, si elles ne l'étaient déjà, approximativement datées.

Les amphores qui les portent ont été fabriquées dans le premier siècle avant notre ère. Une seule porte une marque grecque : ΑΝΤΙΟΧΟϹ (voir la figure de la page 108). Elle est assurément de la même époque.

Les autres estampilles grecques que renferme notre liste se lisent sur des anses trouvées dans la terre qui a rempli les amphores et

[1] L'encre n'a pas toujours le même ton. La couleur varie du rouge vermillon au rouge de minium, au brun, au violet, à l'orange.

les a recouvertes. Elles sont donc plus anciennes encore. On trouve, en effet, en même temps et dans les mêmes conditions, des anses d'amphores carthaginoises avec timbre composé de lettres puniques.

Les inscriptions peintes à l'encre rouge sont ordinairement plus grandes que celles qui sont à l'encre noire. Ces dernières sont parfois extrêmement petites.

Ces petits textes étudiés en détail et comparés à ceux de même genre trouvés ailleurs ajouteront, je l'espère, quelque chose à ce que nous savons de l'usage de marquer les amphores de certaines lettres et de signes de convention concernant le contenu, l'origine et la destination.

Beulé, au cours de ses fouilles sur la colline Saint-Louis, atteignit un moment le dépôt d'amphores que nous avons découvert; mais n'ayant pas poussé assez avant ses recherches sur le point qu'il indique, il ne put reconnaître leur véritable emploi.

Voici en quels termes il rend compte du sondage qu'il fit pratiquer :

« Au point K, je fis une large tranchée, à 10 mètres en contrebas du plateau, afin d'atteindre la face d'un mur d'enceinte quel qu'il fût. Le mur que je rencontrai était en *opus reticulatum*. Ses fondations étaient formées de grandes assises en tuf, provenant de monuments plus anciens, mais replacées et assemblées avec du mortier; pour qu'aucun doute ne fût possible, je pénétrai à travers les fondations en descellant une pierre. Aussitôt je vis tomber une quantité considérable d'amphores brisées. Ces fragments étaient neufs, il y en avait un lit épais au-dessus de nos têtes : on eût dit une cave ou un magasin écroulé. Les amphores avaient un mètre de haut, 30 centimètres de large. Les unes avaient de doubles anses arrondies et portaient l'estampille de *Manilius;* les autres avaient de doubles anses, anguleuses et aplaties, avec le nom et le monogramme de *Mescellius* [1]. »

C'est sans doute dans la marque MAECELS, avec ligature des trois lettres MAE, que Beulé a cru pouvoir lire le nom de *Mescellius*. Cette estampille que j'ai relevée une trentaine de fois est toujours surmontée d'un monogramme inscrit dans un timbre carré, comme on peut le voir plus loin au numéro 33 des marques de potier. Elle est toujours imprimée sur le col de l'amphore.

[1] *Fouilles à Carthage*, p. 39.

Quant au nom *Manilius*, je ne l'ai point rencontré. La marque qui revient le plus fréquemment est celle de L·EVMACHI avec ligature de V, M et A, ou de V et M seulement, et assez souvent de C et de H[1]. Nous en avons recueilli plus de 40 exemplaires.

Le nombre des inscriptions que j'ai pu déchiffrer s'élève à près de 600, représentant 306 variétés de marques peintes ou graffites et 54 variétés d'estampilles de potier.

La longueur de la présente liste ne me permet pas d'accompagner les marques d'un commentaire. Je laisse à d'autres le soin de comparer ces *notae* avec celles qui ont été recueillies ailleurs, en particulier avec celles de Pompéi.

Déjà une de nos marques a permis à M. Héron de Villefosse d'interpréter d'une façon définitive des textes de Pompéi qui avaient été mal expliqués. L'étude de la nouvelle série que nous faisons connaître aujourd'hui fournira encore sans doute des éclaircissements inattendus.

On pourrait rapprocher plusieurs marques peintes de quelques estampilles de potier. Mais il n'y a peut-être là qu'un effet du hasard. Je me contente donc d'indiquer cette ressemblance.

Je donne mes copies telles que je les ai prises au jour le jour pendant la durée des fouilles. Je reproduis les marques comme je les ai vues, même lorsque j'étais tenté d'en rectifier la forme des caractères. C'est ainsi que AE, marque qui se lit souvent, est sans doute pour AF, abréviation du mot *Africa*, ainsi que semblent l'indiquer les marques AFR et AFRI. Il en est de même du monogramme composé de trois lettres que j'ai lu quelquefois ATR et qui sans doute doit aussi se lire AFR, également pour AFR*ica*.

J'ai tenu, dans mes copies, à laisser autant que possible aux caractères la forme qu'ils offrent dans l'original. Lorsque après un examen attentif, je doutais encore de la valeur de certaines lettres ou des monogrammes, j'ai indiqué diverses lectures de ces marques difficiles à déchiffrer.

[1] Voir le numéro 30 de la liste des estampilles de potier.

I

MARQUES CONSULAIRES.

1. — Sur le col d'une amphore, lettres rouges, hautes de 0 m. 018 :

IM
C·PANS·A·HIRT
COS

Sur le sommet de la panse de la même amphore, on lit, en caractères également rouges :

GERILIANIANVM

Hauteur des lettres, 0 m. 011.

C. Pansa et *A. Hirtius* sont les consuls de l'an 43 avant notre ère. La dernière ligne indique sans doute le domaine d'où provenait le vin contenu dans l'amphore. Quant aux noms des consuls, ils déterminaient l'âge de ce vin.

2. — Sur le sommet de la panse, lettres rouges, hautes de 0 m. 015 :

AR·F·VI
L·VOLC·L·AVT
COS

A et R sont liés.

Sous cette inscription, on reconnaît les traces de caractères noirs plus anciens, hauts seulement d'un centimètre :

ALO?
C·CAES·RMACK?

La troisième ligne se composait de trois lettres.

L. Volcatius Tullus et *L. Autronius Paetus* sont les consuls de l'an 33 avant notre ère.

3. — Sur le col d'une amphore, lettres rouges, hautes de 0 m. 012.

IMP·CAESAR·M·CRAS
COS

M et P, A et E sont liés.

L'empereur Auguste, qui est ici désigné, fut consul en même temps que *M. Licinius Crassus*, l'an 30 avant notre ère.

Dans cette inscription, les premières lettres sont d'une pureté et d'une netteté admirables.

4. — Sur le sommet de la panse d'une amphore entière, petits caractères noirs :

AB·L·Q·SAENIO
COS

L. Saenius Balbinus fut consul à la fin de l'an 30 avant notre ère.

5. — Sur le sommet de la panse, lettres noires hautes de 0 m. 01 :

L·A*r*RVN·MARCEL·COS

Cette marque, trouvée dans des fouilles antérieures et attribuée à tort à l'an 158 de notre ère, appartient en réalité à l'an 22 avant notre ère. On y lit les noms des consuls *L. Arruntius* et *Marcellus*.

6. — Sur le sommet de la panse, caractères noirs de 0 m. 008 :

MA*r*C*ell*O COS

Au côté opposé, on lit en lettres rouges de 0 m. 02 :

D EXLVC·
CN·SENTO

C'est encore le nom du consul *Marcellus* qui se lit sur cette amphore. La marque est donc aussi de l'an 22 avant notre ère.

Serait-ce téméraire de voir dans la seconde inscription la mention de la provenance, *Luca*, ville d'Étrurie, aujourd'hui Lucques, puis le nom du destinataire ?

7. — Sur le sommet de la panse, lettres noires de 0 m. 01, très nettes (cf. pl. IV, n° 2) :

Q·LEPIDO·M·LOLLIO·COS
AΓ
VINVM MESOPOTAMIVM
V·AFRANIO·SILVIO

Q. Aemilius Lepidus et *M. Lollius* sont les consuls de l'an 21 avant notre ère.

Horace les nomme. Ce fut sous leur consulat qu'il accomplit sa quarante-quatrième année :

> Me quater undenos sciat implevisse decembres
> Collegam Lepidum quo duxit Lollius anno [1].

M. Héron de Villefosse, dans une très intéressante note lue à l'Académie des inscriptions, a montré que cette marque permet d'interpréter d'une manière définitive certaines inscriptions de Pompéi dont on n'avait donné jusqu'ici que des explications erronées.

Le *vinum mesopotamium* était expédié de *Plaga Mesopotamio*, station maritime de la côte sicilienne, située entre Agrigente et Syracuse. *Afranius Silvius*, dont le nom se lit à la dernière ligne de l'inscription, désigne sans doute le destinataire.

8. — Lettres noires. Hauteur de B, 0 m. 013; des autres lettres, 0 m. 005.

B CO
MLOLLIO
RVFCO

C'est encore le consul de l'an 21 dont le nom se lit dans cette marque.

9. — Caractères noirs de 0 m. 007 à 0 m. 08. La première moitié de la première ligne n'est pas d'une lecture certaine :

SICEN·*f*XLVI
LVCRETIO COS

[1] *Epist.*, I, XX, 27-28. Cf. II, 1-2.

Le consul nommé dans cette marque doit être celui de l'an 19 avant notre ère, *Q. Lucretius Vespillo.*

10. — Lettres rouges de 0 m. 008 :

LENT COS

Il faut sans doute reconnaître ici l'an 18 avant notre ère. Cette année-là, les deux consuls s'appelaient Lentulus : *P. Cornelius Lentulus Marcellinus* et *Cn. Cornelius Lentulus.*

On trouve encore un autre Cn. Cornelius Lentulus consul en l'an 14.

11. — Sur le sommet de la panse, graffite (cf. pl. IV, n° 3) :

CFVRNIVCSILANVSCO

Ces caractères, tracés à la pointe sèche, ont une hauteur irrégulière variant de 0 m. 015 à 0 m. 07.

Au-dessous, traces d'une inscription en petites lettres noires, impossible à déchiffrer.

C. Furnius et *C. Junius Silanus* sont les consuls de l'an 17 avant notre ère. Furnius, orateur et historien, est nommé dans une des satires d'Horace :

Vos, Bibule et Servi, simul his te, candide Furni [1].

12. — Sur le sommet de la panse (cf. pl. IV, n° 4) :

L·DOMIT·L·TAR·O·COs

Lettres rouges; hauteur des L, 0 m. 027; des autres, 0 m. 006.

L. Domitius Ahenobarbus et *L. Tarius Rufus*, sont les consuls de l'an 16 avant J.-C.

13. — Lettres noires de 0 m. 009 :

VIUIAN
AF
M·DRVSO·LIBONE COs

[1] *Sat.*, I, x, 86.

A la première ligne, A et N sont liés.

M. Livius Drusus Libo fut consul l'an 15 avant J.-C.

14. — Sur la panse, lettres noires de 0 m. 013 :

SINC*I*ES
MAMVLL COS
XV

Lecture fort douteuse. A la troisième ligne, X est barré.

Au-dessus de cette inscription, sur le col, sorte de monogramme peut-être composé de P et de A. Cette seconde marque est en rouge.

II

AUTRES MARQUES.

15. — Très petits caractères noirs, de 3 à 4 millimètres (cf. pl. IV, n° 5) :

A·DOMITIO·POSC
A.SEMPRONIANVS
ΛVSI?
A·TIMOThEO

16. — Sur le sommet de la panse, d'un côté, en lettres noires de 0 m. 007 :

AB M·L·ARTIDIO·FRON
ET CRESΓO

puis de l'autre côté, en caractères rouges de 0 m. 02 :

VR·III·

V et R sont liés.

16 *a.* — En lettres noires :

A
MV
VAL·DAMAE

M et V sont liés, ainsi que VAL.

17. — En lettres rouges de 0 m. 025 :

E N L E N T
T·SEXT·GAL

Les deux premières lettres ne sont pas certaines.

18. — En lettres noires de 0 m. 08 :

EPRINI·M·PORCI
SVIIMIA·FRV N

19. — Sur le col et sur le sommet de la panse :

FR
CLSYADLR?

Lettres rouges, de 0 m. 03 à 0 m. 04 dans FR, et de 0 m. 017 seulement dans la seconde ligne. D et L sont liés.

A la partie opposée à cette inscription, on lit encore :

C·F
IV

Hauteur des caractères, 0 m. 017.

20. — En lettres noires de 0 m. 009 :

L·VEDI BELLICI
BRV

Au lieu de VEDI, il faut peut-être lire VLPI. La dernière lettre est peut-être combinée avec un T.

21. — En lettres noires de 0 m. 01 :

PVBLICIVS

22. — En lettres noires de 0 m. 01 :

MA R
ACILEO

23. — En lettres noires excessivement fines, de 0 m. 009 :

MARTAL▨?

24. — En lettres rouges, hautes de 0 m. 012 (cf. pl. IV, n° 6) :

ↃCLERA
PVTEOL·INOPR▨▨
NICEPHORO·TERTORIL·C
L ▨V▨ CAEPM▨
▨▨▨▨
L▨▨▨

Les petits caractères, hauts seulement de 0 m. 004, sont noirs. A la troisième ligne, le premier T est peut-être un F.

III

MARQUES NE SE COMPOSANT QUE DE QUELQUES LETTRES.

Nous donnons ici sans commentaire la longue liste de marques moins complètes qui se lisent sur les amphores.

A

1. A, dix fois peinte et une fois en graffite. Hauteur variant de 0 m. 04 à 0 m. 07. Une fois cette lettre est munie, au sommet, d'une sorte de petit C; une autre fois le jambage de droite porte à sa base un appendice en forme de 7.
2. AB, trois fois.
3. AB ‖ MA. Lettres liées.
4. A·C.
5. ACELV▨ (noire).
6. *a*·CP.
7. A ‖ C·P.
8. ACR ou AGR.
9. A ‖ C·YR.

10. AD.
11. AD ou AND.
12. AE, huit fois.
13. AEΛ.
14. AEΛ ou AEM.
15. AF, cinq fois.
16. AF et au-dessus : III.
17. A ‖ F ou F ‖ A.
18. AFK.
19. AFR ou ATR.
20. AFRI, deux fois.
21. A·F·A— ou A·Γ·A—.
22. AGR.
23. AΓ ou ANΓ, sans doute pour ANT.
24. AIAX.
25. AIR ou AFR ou ATR ‖ F et AR ‖ III.
26. AL, deux fois.
27. AL·A ou AP·A·.
28. A·L·R.
29. AM ‖ F'AENEL.
30. AMS·A.
31. AN, quatre fois dont une fois précédé du signe 7.
32. AN·.
33. AN BVC, deux fois.
34. AND ou AVD.
35. A.NE.
36. ANL ou AVL.
37. ANM.
38. ANT ou AVT.
39. AO.
40. A·OFIL.
41. AP.
42. A·P·A, deux fois.
43. APE et au-dessous : AT ou ANT.
44. APHL.
45. AN PHL.
46. APL, trois fois.
47. APL PH.
48. APL PHL.
49. APLT.
50. APR, deux fois.
51. AR, quatre fois.
52. AR et au-dessous : ANT.
53. AR et au-dessous : P·AE.
54. AR et au-dessous : SC.
55. ARB et au-dessous : A·N·H ou AL·N·H.
56. AR·BA·III.
57. ARP ou ARPL ou ARVPL, trois fois.
58. AS.
59. A SVET.
60. AT.
61. A·T·C·H.
62. Ā et au-dessous : U; puis plus bas : BAL.

B

1. B, six fois.
2. B et au-dessous : MAP.

3. B et au-dessous : MALP ou MAPL.
4. BO ou RO.
5. B et au-dessous : T et MAL·C.
6. BVC, cinq fois.

C

1. C, sept fois.
2. CA.
3. CA ou CAE.
4. CAESI.
5. CAR, deux fois.
6. C·B·.
7. C·E· CC.
8. CF.
9. C·F·C et au-dessous : III, cinq fois.
10. C·HF précédé du signe : 7.
11. CINNI et au-dessus : LIC.
12. CLA*I*a.
13. CLO.
14. CLO et au-dessus : L·P·B.
15. C·O.
16. COR.
17. COR·IIII et au-dessous : AR; puis plus bas :

    N BAL▨
    COSSINVES

    N et COSSINVES sont écrits en noir et tout le reste est écrit en rouge.
18. CP.
19. C·P·C.
20. C·PETICI.
21. ·C· et au-dessous : Q·S-S-.
22. CR, trois fois (pl. IV, fig. 7).
23. C·R.
24. CVR·COL et au-dessus amorces de deux II. Dans COL la première lettre est peut-être un S.

D

1. DATO· ‖ PHILO·AT.
   Au lieu de PHILO il faut peut-être lire PHRO.
2. D et au-dessous : ATR (sans doute pour AFR*ica*).
3. D MAL.
4. DVI.

F

1. F.
2. F précédé de '.
3. F au-dessus de deux traits : =.
4. F III et au-dessus : ▨AR.
5. FA.
6. FA au-dessus de ( ).
7. FAC ‖ C▨.
8. FA ‖ C·P ou FAL ‖ C·PL.

9. FAL·COST.
10. FAN?
11. FARO ou TARO.
12. F au-dessus d'un Γ ou d'un P.
13. FM.
14. F au-dessus d'un P.
15. F au-dessus d'un S.
16. FVR||VET précédé du signe *f*.

G

1. G et au-dessous : BA.
2. GSA.

H

1. H, deux fois.
2. HE et E || N.
3. HII.
4. HELVI.
5. HP et au-dessous : C.

I

1. IN et au-dessous : BL ou RL.
2. I et au-dessous : RCI.
3. IVL et au-dessous : ANT; deux fois.
4. IVL VIN || AN.
5. IVR.

K

1. K.
2. KA, deux fois dont une en graffite.
3. K et au-dessous : AFR (*Karthago, Africa* (pl. IV, fig. 8).
4. K et au-dessous : VER.

L

1. L⊲ et au-dessus : XIX.
2. LAE·C.
3. LAP.
4. Λ·BANOY.
5. L·CALP·EVS||MENS· et au-dessous : H; puis à la partie opposée : S

   7
   ⋟

   A la première ligne, E est peut-être un F.
6. L·CAR.
7. L·C·P, deux fois.
8. LĒA.
9. LEΔA.
10. LEN, deux fois.
11. LE et au-dessous : OFILLI.
12. LĪA.
13. LIBOIL·ATRANT
14. LIM.

15. LIP.
16. L·LB.
17. L·MAL.
18. LO ou PLO.
19. LOAR D.
20. LON.
21. LOR.
22. L·P·B.
23. LPC, deux fois.
24. L·P·L.
24ᵃ. L·P·R.
25. L et au-dessous : QCAF.
26. LQZC et au-dessus : VIG.
27. L·R·B.
28. L et au-dessous : SIT.
29. L·S·N·S.
30. LVR.

M

1. M, huit fois.
2. MA, deux fois.
3. MfA.
4. MAP.
5. MAP ou MAR.
6. MAR, quatre fois.
7. M·C·Γ ou M·F·C.
8. M et au-dessous : C·F ou CP.
9. M·C·S.
10. ME ou MAL.
11. ME et au-dessous : QPAP.
12. MES (*Mesopotamium*).
13. ML▨IO·R·AV?||ACETH.
14. MP.
15. MP ou MR.
16. M·PI.
17. MPI et au-dessous : AE.
18. M·T·C·H.
19. MV ‖ N ‖ R.

N

1. N.
2. N et au-dessous : B.
3. N ou Z et au-dessous : ▨EV.
4. N paraissant combiné à gauche avec un E et à droite avec un T.
5. NIAN MI et au-dessus : THE.
6. NP et au-dessous : AD ou AND.
7. NR.

O

1. O IIII et au-dessous : BA.
2. O·C, trois fois.
3. OD ou VD.
4. OLA.
5. OLEA·EX | ME▨.
6. OLI.

P

1. P, quatre fois.
2. P·BVPIVLT?
3. P·C·R et XX.
4. P·C·R·XXI.
5. P et au-dessous : EVT.
6. PHELVC.
7. PHL, deux fois. *Phil*...
8. PIT?
9. PLO FAL.
10. PLOT.
11. PO, quatre fois (pl. IV, fig. 9).
12. POL et au-dessous : AE.
13. POMP, deux fois.
14. POMPE (pl. IV, fig. 10).
15. PONT (pl. IV, fig. 11).
16. POP, six fois.
17. PP.
18. PR et au-dessous : EL.
19. *P*RAECIL· ‖ ▨.
20. PVC.

Q

1. Q, deux fois.
2. QLAP.
3. QPA.
4. QV et au-dessous : FA.

R

1. R et au-dessous : ATR ou AFR.
2. R·FVL ‖ AR·F·VIBVS II.
3. RN.
4. R'PI.
5. R et au-dessous : III; puis plus bas : VALPHI.

S

1. S.
2. SC, deux fois.
3. SCOR ‖ VE.
4. SCR.
5. SEPII̅ on SETII̅, deux fois (pl. IV, fig. 12).
6. S et au-dessous : QPA.
7. ST et au-dessous : AC▨.
8. S et au-dessous : V▨.
9. SV et au-dessous : M·O▨.

T

1. T.
2. ⊥, deux fois.

3. ⊥C.
4. ⊥C·.
5. TI·Φ▨.
6. T et au-dessous : PE.
7. TRA·S.

V

1. V.
2. $\overline{\text{V}}$.
3. VA—.
4. VAL.
5. VAL⌣ .
6. VAL $\overline{\text{II}}$.
7. V et au-dessous : AR.
8. VAR·A.
9. V et au-dessous : B.
10. VE, quatre fois dont une en graffite.
11. VE ‖ III.
12. VE et au-dessous : AC9.
13. VES et au-dessous : QPD.
14. VET.
15. VET ‖ $\overline{\text{III}}$.
16. VET ‖ L·P·C.
17. VET ‖ $\overline{\text{III}}$ ‖ QPAP.
18. VET ‖ VE*f* ‖ L ‖ CLL.
19. VF et au-dessous : MR.
20. VIN▨.
21. VI*u*IAN ‖ AΦ, deux fois[1].
22. $\overline{\text{VL}}$.
23. VOL.
24. VON.

X

1. X, trois fois et chaque fois tracé au charbon.
2. XXIVS.
3. XI ou XL avec X barré.
4. XITΓ ‖ MAMER.
5. XΠS? ‖ MLMER.
6. X$\overline{\text{I}}$V ‖ XII.
7. XVI▨.
8. X·XV et au-dessous : MA^{8}; puis plus bas : ≡ AE.
9. XCVII PLOT.

MARQUES DONT LE COMMENCEMENT N'A PU ÊTRE LU.

1. ▨G·ANT.
2. ▨T S.
3. ▨·CAR.
4. ▨ ‖ COL.

[1] Cf. le n° 13 des Marques consulaires.

5. ▨VNIC▨ ‖ ▨INIF.
6. ▨▨NN III et au-dessous : U.
7. ▨ƆK▨.
8. ▨V▨ et au-dessous : AE.
9. ▨AP ‖ CFASS·.
10. ▨SCXII.
11. ▨EXTIL ANT.
12. ▨RC· ‖ III.
13. ▨VII D▨ ‖ ▨NOV.

IV

ESTAMPILLES DE POTIER.

Parmi les marques grecques que renferme la liste qui va suivre, une seule (n° 3) se lit sur une des amphores découvertes au sud de la colline de Saint-Louis. Les autres se lisent sur des anses trouvées avec des estampilles puniques dans la terre qui remplissait les amphores et dans celle qui les recouvrait. Ces dernières sont donc plus anciennes et elles paraissent, sauf le n° 2, indiquer des amphores de provenance rhodienne.

1. — Sur une anse double, hauteur des lettres, 0 m. 008 :

▨ƎA

2. — Sur une anse d'amphore grecque, estampille large de 0 m. 0165 :

AKTA▨
NO▨▨
Caducée

L'amphore qui portait cette marque ne paraît pas rhodienne, comme celles dont on trouve assez souvent des anses à Carthage. Ici, l'anse est plus mince et les caractères diffèrent aussi de forme. La section de cette anse, de forme ovale, mesure 0 m. 027 sur 0 m. 021.

3. — Sur une anse double, estampille longue de 0 m. 041 et large de 0 m. 008 :

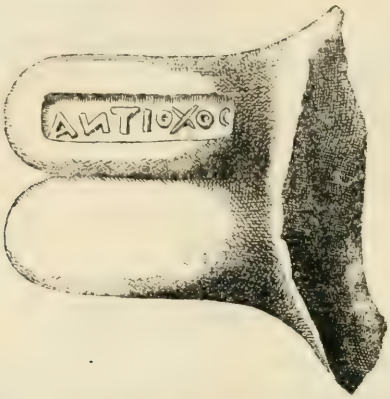

4. — Deux marques estampillées sur les deux côtés opposés de l'orifice de l'amphore :

a

ANEPTES	0,017

0,067

b

C · SILA · C · FVR	0,019

0,067

Dans la marque *b*, L et A sont liés, ainsi que V et R. Sur un autre goulot d'amphore se lit la marque *a* seule.

5. — Sur le rebord de l'anneau d'orifice d'une amphore, estampille longue de 0 m. 055 et large de 0 m. 019, profondément imprimée :

ARIOR·VM

A et R sont liés.

6. — Sur une anse d'amphore grecque, estampille large de 0 m. 015 :

ΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣ

Des anses portant cette marque ont été trouvées en Grèce et en Sicile.

7. — Autre fragment d'estampille trouvé avec la précédente :

NIOY

8. — Sur l'anneau de l'orifice, estampille longue de 0 m. 055 et large de 0 m. 015 :

ARK

La troisième lettre n'est pas certaine. Il y en avait peut-être une quatrième. Cf. la marque suivante.

9. — Estampille longue de 0 m. 056 et large de 0 m. 017, sur l'anneau d'orifice du col de l'amphore :

ART-

10. — Sur l'anneau d'orifice du col de deux amphores :

C·CARMINI

Certains détails de cette marque prouvent que le sceau qui a servi à l'imprimer était de bois.

11. — Sur la base du col d'une amphore, estampille large de 0 m. 012 :

DAMAWA

W et A sont liés. Cette marque n'est peut-être pas complète.

12. — Près de l'orifice du col d'une amphore en terre moins grossière que les autres, estampille large de 0 m. 014 :

DMAPL

Les deux dernières lettres sont liées de façon que l'on pourrait lire aussi LP.

13. — Deux exemplaires d'une marque imprimée sur le col entre les deux anses; longueur, 0 m. 06; largeur, 0 m. 015 :

DVRNAC

14. — Estampille longue de 0 m. 035 et large de 0 m. 015 :

E

Ce qui suit la palme renversée est une sorte de caducée.

15. — Estampille longue de 0 m. 038 :

ΕΠΙ Α ΣΙ
ΔΑΜΟΥ
ΣΜΙΝΘΙΟΥ

16. — Estampille circulaire de 0 m. 031 de diamètre; au centre, une fleur :

ΕΠΙ ΕΑΙΔΗΤΟΥ ΔΑΛΙΟΥ

Les premières lettres du second mot ne sont pas absolument certaines.

17. — Estampille longue de 0 m. 036 et large de 0 m. 017 :

ΕΠΙ ΗΛΟΔΑ
ΜΟΥ
ΠΕΔΑΓΕΙΤΝΥ·Υ

18. — Marque dont nous avons trouvé six exemplaires, toujours imprimée sur le col entre les deux anses; longueur, 0 m. 048; largeur, 0 m. 02 :

EROS

La barre horizontale du sommet de E rejoint la boucle de la lettre R. Je ne puis déterminer la valeur du dernier signe, à moins que ce ne soit un S. Dans ce cas, il faudrait lire simplement : EROS.

19. — Estampille de forme elliptique, longue de 0 m. 038 et large de 0 m. 025, imprimée près de l'orifice, à la naissance de l'anse de droite.

Les lettres qui font intérieurement le tour de l'ellipse sont indéchiffrables. Mais on lit au centre :

FEC

20. — Estampille sur le col d'une amphore, 0 m. 049 sur 0 m. 017 :

FELICIS

21. — Sur le col, entre les deux anses, estampille large de 0 m. 016 :

FLORIR

22. — Estampille longue de 0 m. 053 et large de 0 m. 015 :

GLAVVINIC

A et V sont liés.

23. — Marque longue de 0 m. 041 et large de 0 m. 015 :

HERACL°

H et E sont liés.

24. — Estampille au même nom, longue de 0 m. 045 :

HERACLΦ

Φ représente I et O liés.

25. — Double marque sur une même anse. La première, longue de 0 m. 028, est imprimée sur la partie horizontale de l'anse et représente une *palme*. La seconde, longue de 0 m. 087, se lit sur la partie verticale.

HOSTI

Nous avons recueilli cinq exemplaires de cette double marque.

26. — Sur le col, entre les deux anses, estampille large de 0 m. 017 :

·I·ELESIN

Deux exemplaires. La première lettre n'est pas certaine.

27. — Estampille longue de 0 m. 05 et large de 0 m. 015, sur le col d'une amphore :

INVICTI

28. — Sur l'anneau d'orifice d'une grande amphore, estampille longue de 0 m. 09 et large de 0 m. 02 :

L·C·FAVONIOR

A et V sont liés.

29. — Double estampille sur les deux anses d'une amphore. La première longue de 0 m. 03 et large de 0 m. 01 :

L·CRITONI

La seconde longue seulement de 0 m. 017 et large de 0 m. 011 :

PRI

30. — Voici un double dessin d'une marque qui s'est rencontrée plus de 40 fois avec diverses variantes :

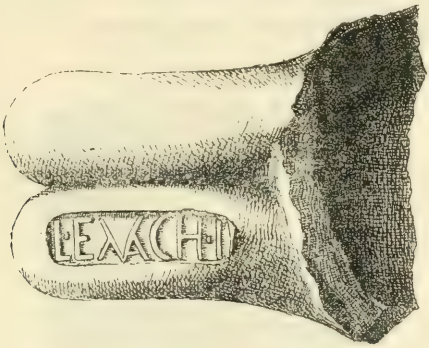

Quelquefois la lettre A n'est pas liée à la lettre M qui la précède.

31. — Immédiatement au-dessous de l'arête de la panse d'une amphore, petite estampille de forme elliptique, haute de 0 m. 029 et large de 0 m. 026. Le centre de la marque est occupé par une amphore entre deux palmes ou deux épis et on lit autour :

LPYRRVS·CANIDI·MS·

Lettres liées : PL, YR, RV et AN.

32. — Deux estampilles, la première longue de 0 m. 031 et la seconde de 0 m. 055, ainsi disposées :

a SVR

b L·VLCANSR

Ligatures : dans la marque *a*, V et R; dans la marque *b*, V et L ainsi que A et V.

33. — Estampille dont nous avons trouvé une trentaine d'exemplaires, tous accompagnés d'un timbre carré de 0 m. 015 de côté, renfermant plusieurs lettres en monogramme.

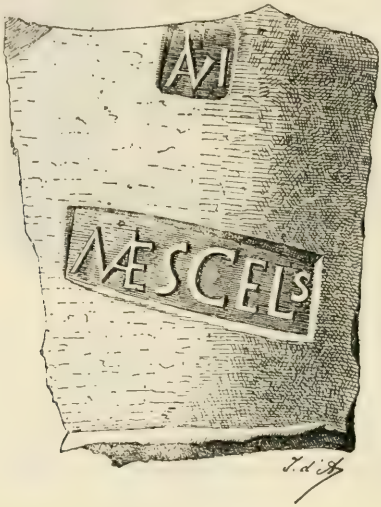

34. — Sur une anse simple et mince, estampille longue de 0 m. 035 et large de 0 m. 014 :

Ce nom est sans doute celui de *Magon* transcrit par un Romain.

35. — Sur une anse d'amphore rhodienne, longue de 0 m. 039 et large de 0 m. 016 :

ΜΕΝΕΚΡΑΤΕΥΣ

36. — Estampille longue de 0 m. 069 et large de 0 m. 017 :

M · HEPICENTIS

Lettres liées : H et E, N et T.

37. — Sur la base du col d'une amphore, estampille de lecture incertaine, longue de 0 m. 051 :

MION · ▨L

38. — Sur une anse double, estampille large de 0 m. 01 :

MND·MAL^c

Lettres liées : N et D, MA et L. La dernière, plus petite que les autres, est peut-être un O.

39. — Sur une anse double, estampille de 0 m. 031 sur 0 m. 014 :

Π ▨

40. — Sur une anse de terre rouge à couverte jaunâtre :

PAC·

40 *a.* — Sur une anse :

PACCF

La dernière lettre est peut-être un E ou un H.

41. — Estampille large de 0 m. 017 :

*Pa*PIRI
CRISPI

42. — Estampille large de 0 m. 013 :

P PLOTITVCC

La première lettre est peut-être un R.

43. — Sur une anse double, marque large de 0 m. 016 :

PHLEM

Les trois premières lettres sont liées. Il faut sans doute lire PHILEM...

44. — Sur une anse double, estampille longue de 0 m. 043 et large de 0 m. 01 :

P·VED·PO

Dans E et D, la haste se prolonge en haut, comme si chacune de ces lettres était combinée avec un I. Nous avons trouvé trois exemplaires de cette marque.

45. — Sur une anse double, estampille longue de 0 m. 037 et large de 0 m. 011 :

RAECID

6. — Sur une anse double :

RAGAI

Hauteur des lettres, 0 m. 009. La dernière est peut-être un D.

47. — Trois exemplaires d'une marque grossière, longue de 0 m. 035 et large de 0 m. 012 :

SAVA

48. — Estampille longue de 0 m. 06 et large de 0 m. 024 imprimée à rebours :

TAVOYΓCC
VINICI

Plusieurs lettres de la première ligne ne sont pas certaines.

49. — Estampille longue de 0 m. 027 et large de 0 m. 011 :

TRE

50. — Plusieurs exemplaires d'une très mauvaise marque, large de 0 m. 012 :

VDI ou VISI

51. — Deux exemplaires d'une marque de forme irrégulière, presque elliptique, longue de 0 m. 033 :

BVG

A cette liste il convient d'ajouter quelques estampilles anépigraphes :

52. — Sur une anse de terre rouge à couverte jaunâtre, estampille ovale longue de 0 m. 025 et large de 0 m. 019, renfermant une fleur. — Deux exemplaires.

53. — Sur la base d'une amphore, estampille circulaire de 0 m. 028 de diamètre, renfermant une étoile à huit branches. —Deux exemplaires.

54. — Estampille dont la forme rappelle un peu celle d'un

lézard. — Longueur, 0 m. 045; largeur, 0 m. 017. — Quatre exemplaires.

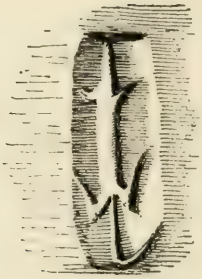

55. — Plusieurs des amphores portent sur la panse trois grands traits tracés avant la cuisson :

56. — Sur une sorte de couvercle de vase, trouvé dans la terre qui entourait les amphores et, dès lors, plus ancien qu'elles, on voit plusieurs caractères latins. En voici un dessin :

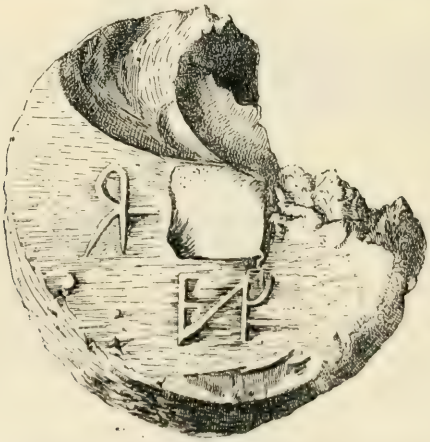

57. — Au-dessous d'une poterie grecque de couleur rouge :

M

Lettre (graffite) fortement tracée, haute de 0 m. 014.

58. — Enfin, sur un petit morceau de nacre de forme ovale et ne mesurant que 8 millimètres et demi de longueur :

LVXS

Ces quatre lettres sont gravées en relief dans un cartouche minuscule, long de 6 millimètres et large de 2 et demi.

LE

PSAUTIER DE BONMONT.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT À PEINTURES

DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIIIe SIÈCLE,

PAR M. JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs, correspondant du Comité.

La bibliothèque publique de Besançon possède un curieux psautier sur vélin qui n'a encore été décrit nulle part, et dont les nombreuses peintures présentent un intérêt exceptionnel pour l'histoire de l'art au début du siècle de saint Louis [1].

Ce manuscrit fut écrit et enluminé tout exprès pour un abbé cistercien du monastère de Bonmont, au diocèse de Genève, fondé et doté en 1123 par Vaucher, sire de Divonne, sur la rive nord du lac Léman, au pied de la Dôle, une des cimes principales du Jura français. Sa date est fixée d'une façon à peu près certaine par l'effigie de l'abbé Waltherus, Walter ou Gauthier, qui présida, nous le savons, aux destinées de Bonmont, de 1195 à 1207 [2]. C'est donc dans cette période, et plutôt certainement à la fin qu'au commencement, que put être exécuté, avec un luxe considérable pour l'époque, le manuscrit qui nous occupe.

Et d'abord, constatons qu'il est de format petit in-quarto (241 millimètres de haut sur 170 de large) et comprend 190 feuillets, plus un feuillet de garde. Il se compose de trois parties distinctes :

Six folios consacrés aux douze mois du calendrier, avec figures du zodiaque tracées aux encres de quatre couleurs (noire, bleue,

[1] Manuscrit n° 55 (provisoire) de la Bibliothèque publique de Besançon.

[2] *Helvetia sacra*, par Gingins la Sarraz (Berne, 1858), II, 181.

rouge et verte) et ouvriers des champs vaquant aux occupations de chaque saison.

Seize folios remplis de haut en bas par de grandes peintures, au nombre de trente-deux, exécutées moitié au simple trait avec des encres de quatre couleurs et quelques rehauts de teintes plates, moitié en miniatures à la gouache avec figures modelées, soigneusement enluminées sur fond d'or, au moyen des huit couleurs en usage à l'époque : violet, bleu azur, vert végétal, jaune d'or, rose, rouge, brun et noir, le tout rehaussé à l'occasion de blanc de gouache.

Les esquisses au trait qui, faiblement nuancées, remplissent seize des tableaux occupant le recto des feuillets, ont un encadrement rectangulaire mesurant en moyenne 17 à 20 centimètres de haut sur 14 de large, comme d'ailleurs les peintures miniaturées traitées au verso. Dans leur simplicité de décor, toutes ces figures au trait ont une netteté et une distinction de style qui rappellent quelque peu les fameuses peintures du splendide manuscrit d'Herrade de Lansberg, odieusement détruit dans le bombardement de Strasbourg!

Voici le sujet des seize peintures au trait :

Fol. 7. *La Cène* et *Sainte Madeleine lavant les pieds du Christ;*

Fol. 8. *La Vierge assise,* ayant à ses pieds l'abbé Waltherus, et une femme agenouillée comme lui, nommée Agnesa, vraisemblablement sa sœur ou sa mère (voir la planche V);

Fol. 9. *Le Couronnement de la Vierge;*

Fol. 10. *Saint Nicolas et la légende des trois enfants assassinés;*

Fol. 11. *Sainte Catherine;*

Fol. 12. *Sainte Cécile;*

Fol. 13. *Sainte Agnès;*

Fol. 14. *Sainte Marguerite;*

Fol. 15. *Saint Sébastien et son martyre;*

Fol. 16. *Saint Jean-Baptiste portant l'agneau;*

Fol. 17. *Saint Blaise et saint Pantaléon;*

Fol. 18. *La sainte face du Christ;*

Fol. 19. *Saint Pierre et saint Paul;*

Fol. 20. *Saint Georges;*

Fol. 21. *Le Christ au Jugement;*

Fol. 22. *Saint André.*

Les peintures enluminées sur fond d'or, dont la composition généralement simple est maintenue dans les règles traditionnelles,

revêtent dans certaines scènes un caractère stupéfiant de majesté et d'expression. Leur nombre est également de seize, alternant avec les esquisses peintes; voici quels sont leurs sujets :

Fol. 7 v°. *L'Annonciation, la Visite à sainte Élisabeth, la Nativité* (trois tableaux disposés sur deux étages);
Fol. 8 v°. *L'Adoration des mages* et *la Circoncision* (pl. VI);
Fol. 9 v°. *Le Baptême du Christ* et *la Cène;*
Fol. 10 v°. *Le Christ au Jardin des Oliviers;*
Fol. 11 v°. *L'Oreille de Malchus* et *le jugement de Pilate* (deux tableaux superposés), (pl. VII);
Fol. 12 v°. *Le Christ insulté par ses bourreaux;*
Fol. 13 v°. *La Flagellation;*
Fol. 14 v°. *Le Portement de croix, le Crucifiement* (deux étages);
Fol. 15 v°. *Le Christ en croix percé d'une lance;*
Fol. 16 v°. *La Mort du Christ;*
Fol. 17 v°. *La Déposition du Christ au tombeau;*
Fol. 18 v°. *La Résurrection* (pl. VIII);
Fol. 19 v°. *Les Saintes femmes au tombeau, l'Apparition du Christ à sa mère* (deux étages);
Fol. 20 v°. *Le Christ délivrant les âmes des justes;*
Fol. 21 v°. *L'Ascension;*
Fol. 22 v°. *La Descente de l'Esprit-Saint.*

Outre ces peintures, mentionnons, disséminées dans le texte du psautier, remarquablement écrit d'ailleurs en belle minuscule gothique, quatorze lettres ornées d'un merveilleux décor composé exclusivement de rinceaux et de dragons enlacés au milieu de galons perlés et de volutes à feuillages. Constatons en passant que ces lettres sur fond d'or ont tout à fait l'aspect des initiales de nos plus beaux manuscrits de la fin du XIIe siècle. Indiquons encore que toutes les fins de lignes, tous les blancs, quelquefois même des portions de marge du volume sont remplis d'enroulements et d'animaux fantastiques aux encres de diverses couleurs, et que les trous ou défauts naturels du parchemin ont été décorés eux-mêmes d'une bordure de soie polychrome qui les transforme en ornement.

Le caractère général des trente-deux peintures dont nous venons de dresser la liste, c'est qu'elles appartiennent encore comme style à la tradition byzantine, tempérée par un naturalisme de bon aloi. L'expression très franche et très vive des figures, dont les yeux, un peu démesurés, donnent quelque chose de saisissant aux person-

nages, est surtout frappante. Le coloris, très brillant, est appliqué avec goût, les lumières accentuées par les rehauts de blanc de gouache, les ombres par des teintes discrètes de brun légèrement bistré; chaque scène se détache avec netteté sur un fond d'or. Les décors d'architecture encadrant la plupart des scènes appartiennent à la transition romano-gothique, l'arc en tiers-point s'associant dans une large proportion au plein cintre; arcatures et colonnes, contreforts et toitures sont rehaussés de marbres orientaux qui rappellent plutôt les peintures des manuscrits mérovingiens et carlovingiens que la réalité des choses.

Les nimbes entourant la tête des saintes images ne sont point dorés, mais enluminés de teintes rouges, bleues, vertes ou brunes. Enfin, de même que le dessin a quelque chose de la convention byzantine, la coloration de certains vêtements, tels par exemple le manteau et la robe de la Vierge, immuablement bleu et rouge, rentre dans la tradition admise.

Quoique toutes les scènes, sorties sans aucun doute du même pinceau, soient spirituellement et habilement traitées, il en est sept principales qui dépassent toutes les autres par la vigueur de la composition et l'expressive physionomie des acteurs. Ce sont, dans l'ordre du volume, *l'Arrestation du Christ* et *le jugement de Pilate*, *le Christ au roseau*, ayant à ses pieds deux chevaliers agenouillés qui sembleraient presque être deux donateurs, *la Flagellation*, *le Crucifiement*, *la Mort du Christ*, *la Mise au tombeau* et *la Résurrection.*

Dans *le Crucifiement* apparaissent autour du Sauveur quatre vertus : la Charité, l'Obéissance, la Miséricorde et l'Humilité; la première perce son flanc d'un coup de lance, les autres clouent ses mains et ses pieds à coups de marteau; auprès d'elles on voit d'un côté l'Église triomphante avec son fier étendard, et de l'autre la Synagogue, les yeux voilés d'un bandeau.

Dans *la Mort du Christ*, la douleur de la Vierge est peinte avec une intensité remarquable; le mouvement du corps divin s'affaissant entre les mains qui le déclouent est superbe d'exécution.

Dans *la Mise au tombeau*, la Vierge à demi étendue sur le sépulcre a dans le regard une tendresse inexprimable; la douleur de la Madeleine, moins vive, est traduite avec non moins d'habileté.

Enfin, dans *la Résurrection*, le Christ vainqueur sort plein de majesté et d'un élan radieux du sépulcre de marbre que trois chevaliers couverts d'armures gardent endormis.

Si nous passons aux peintures au simple trait qui font face aux miniatures achevées que nous venons de décrire brièvement, le style n'est pas moins élevé. Une partie de ces peintures, non miniaturées, représente des tableaux complexes : *la Cène* avec tous les apôtres et la Madeleine; *le Couronnement de la Vierge* ayant pour soubassement les figures des prophètes et des patriarches entourés de lions du désert; *le Jugement dernier*. Le reste représente magistralement esquissés, avec des visages d'une énergie étrange et des vêtements supérieurement drapés, toute une litanie de saints ou de saintes debout sous des portiques d'architecture soignée. Sainte Catherine, sainte Cécile, sainte Agnès, sainte Marguerite portant les palmes du martyre; saint Sébastien criblé de flèches par deux archers, saint Pierre et saint Paul portant la clef et l'épée, saint Georges enfermé dans une roue hérissée de glaives; saint Blaise, l'évêque grec si populaire dans l'ancienne Helvétie.

Le symbolisme de toutes ces figures, soulignées d'ailleurs d'une inscription tracée en lettres capitales, est très sobre. Sainte Catherine est figurée sans son persécuteur, sainte Cécile sans sa harpe, sainte Agnès sans son agneau, sainte Marguerite sans son dragon, saint Blaise sans le peigne de fer qui fut l'instrument de son supplice; c'est là un caractère de haute ancienneté [1].

Si nous passons en revue en les serrant de près les détails du costume porté par les centaines de personnages grands ou petits représentés dans les peintures du psautier, nous n'en dégagerons que peu de choses, les saints, la Vierge et le Christ portant invariablement les vêtements longs et flottants consacrés par l'iconographie traditionnelle. Seuls échappent à cette loi les gens d'armes mêlés à la Passion; vêtus de mailles, d'écailles imbriquées, coiffés de pots ou chapeaux de fer conique, leurs armures, leurs lances, épées et haches d'armes sont telles que les figurent les monuments datés de 1200 à 1250. Dans le calendrier nous trouverons quelques vignettes de laboureur, bûcherons-vignerons, avec les instruments de leur travail; mentionnons encore un blason peint sur le bouclier en forme d'écu que porte un des sbires qui gardent le sépulcre, et dont les émaux : deux faces d'azur sur champ d'or, jetteront peut-être quelque lueur sur l'origine première de notre manuscrit.

Après ces descriptions, que j'écourte, il est temps de conclure en

[1] Voir les *Caractéristiques des saints* du P. Cahier.

quelques lignes pour déterminer l'âge exact et l'origine probable du psautier à peintures dont nous avons fait ressortir l'intérêt exceptionnel au point de vue de l'art.

Et d'abord quelle serait sa date exacte? Nous indiquions au début de cette notice comme époque du gouvernement de l'abbaye de Bonmont par l'abbé Walterus ou Gauthier la période de 1195 à 1207, en nous basant sur la représentation de ce prélat aux pieds de la Vierge, patronne de son monastère. Mais l'examen minutieux du style général des peintures, du costume, de l'écriture elle-même nous a peu à peu converti à cette thèse qui rapprocherait de 1230 environ la confection du psautier; rien ne s'oppose à ce que tel ou tel parent de l'abbé *Walterus*, sa sœur Agnès peut-être elle-même, ait dédié à sa mémoire et offert en son honneur à l'abbaye qu'il avait régie notre précieux recueil de prières et de peintures.

Et maintenant de quelle école, j'allais dire de quelle main, française ou germanique, procèdent les peintures superbes qui font tout l'intérêt de notre psautier?

J'ai prononcé au début de cette lecture le nom d'un manuscrit resté célèbre, quoique détruit, l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Lansberg[1]; l'impression ressentie en présence des peintures de Bonmont, postérieures de cent ans à celles de l'*Hortus*, est qu'elles procèdent de quelque enlumineur rhénan. Je souhaite vivement me tromper et voir proclamer par quelque juge plus compétent que moi que notre artiste éminent et inconnu était de race française. Mon désir essentiel en posant la question était de mettre en lumière un des plus beaux livres à peintures du XIIIe siècle que possèdent nos collections provinciales.

Deux mots encore sur les événements certains ou probables qui ont amené à Besançon le psautier de l'abbaye de Bonmont. D'après une note de deux lignes, laissée dans le psautier par l'érudit bibliothécaire Auguste Castan, ce manuscrit aurait été apporté à Arbois, en Franche-Comté, par le cardinal Pierre de la Baume, chassé en 1535 de son évêché de Genève. Sans pouvoir contrôler ce fait, je le suppose déduit de ce qu'au folio 3 du calendrier est transcrite une note latine racontant qu'au lieu d'Arbois, le 4 mai 1544 mourut le

[1] Voir les reproductions de ce fameux manuscrit données par M. de Bastard, dans son grand ouvrage sur l'ornementation des manuscrits, ou par M. de Lasteyrie dans son *Étude sur l'Hortus deliciarum*, publiée dans la *Gazette archéologique* de 1884-1885.

cardinal de la Baume, devenu archevêque de Besançon, après avoir été prince-évêque de Genève [1]. En tout cas l'abbaye de Bonmont fut supprimée par la Réforme en 1536, et dès le lendemain des obsèques du cardinal de la Baume, le psautier, couvert d'une reliure en basane gaufrée du XVIe siècle, avait dû tomber entre les mains du doyen du chapitre d'Arbois, Alexandre Glanne, comme souvenir du prélat défunt. De plus, diverses notes contenues dans les annotations marginales, livre de raison des familles Glanne, Colin et Cécile de Pontarlier (de 1543 à 1618), constatent que le précieux volume passa vers 1578 des mains du doyen d'Arbois, Alexandre Colin, successeur et neveu d'Alexandre Glanne, dans celles de son héritière Suzanne Colin, mariée à l'écuyer François Cécile de Pontarlier et que les descendants de ce dernier le possédaient encore en 1618 [2].

C'est ainsi que, devenu franc-comtois par un séjour de plusieurs siècles, le psautier de Bonmont, produit artistique d'un art contemporain de saint Louis, a fini par trouver un honorable asile dans la bibliothèque publique de la ville de Besançon.

Jules Gauthier,
Correspondant du Comité.

[1] «Die quartâ mensis maii anno domini millesimo quingentesimo quadragesimo quarto obiit Arbosii illustrissimus ac reverendissimus dominus Petrus, tituli sanctorum Johannis et Pauli sacrosancte Romane ecclesie presbyter cardinalis, de la Baume vulgo nuncupatus, archiepiscopus Bisuntinus, episcopus ac princeps Gebennensis. Cujus anima in pace quiescat. Amen.» (Interpolation au fol. 3 du Psautier, au calendrier.)

[2] «Ce présent psaultier provient de la succession de vénérable messire Alexandre Colin quant il vivoit prebstre, doyen de l'église collégial Nostre-Dame d'Arbois, successeur à telle dignité de Monsr le doien Glanne, son oncle maternel et duquel s^r Colin, ma femme [Susanne] sa seur fut cohéritière» (fol. 7 v° du Psautier). Les annotations, commencées au fol. 3, continuent jusqu'au fol. 16 v° et constituent le livre de raison de la famille Cécile de Pontarlier et Salins.

LES INSCRIPTIONS GAULOISES

DE GENOUILLY (CHER),

PAR M. CHARLES DE LAUGARDIÈRE,

Vice-président de la Société des Antiquaires du Centre.

Sur le point culminant d'une vaste lande communale, au nord-est du territoire de Genouilly, canton de Graçay (Cher), il existe une petite forteresse en terre, connue dans le pays sous le nom de *Mouton* ou *Moton*. M. Buhot de Kersers, qui pense avec raison que cette appellation est un diminutif du terme si répandu de *Motte*, a décrit le Mouton de Genouilly et en a donné le plan[1]. C'est une enceinte rectangulaire, de 38 mètres de côté sur 32, protégée par un fossé peu profond de 8 mètres de largeur.

Le 8 janvier 1894, des ouvriers terrassiers découvrirent, sur le bord extérieur de ce fossé, un grand bloc en grès du pays, reposant sur des tuiles d'apparence romaine et qui portait huit lignes d'inscription. Par les soins éclairés de M. le maire de Genouilly, cette pierre épigraphique fut transportée à la mairie, où bientôt vint la rejoindre une autre pierre de même nature, offrant une inscription d'une seule ligne, découverte peu de jours après au même lieu.

M. G. Rancy, associé libre de la Société des Antiquaires du Centre, à Graçay, eut connaissance immédiate de cette double trouvaille et, sentant tout l'intérêt qu'elle présentait, il se hâta d'en informer M. le président et de lui adresser un essai de transcription. Le mot IEVRV y figurait. C'était assez pour faire reconnaître un texte gaulois.

[1] *Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, 15e fasc., p. 164, et pl. V, fig. 4.

Avec le zèle et le dévouement dont il a déjà donné tant de preuves, M. de Kersers obtint de la municipalité de Genouilly le prompt envoi, au musée de la Société, des deux monuments qu'il était essentiel d'avoir sous les yeux pour les étudier utilement. Dès notre séance mensuelle du 7 février dernier, ils nous étaient soumis, et je recevais de mes collègues l'honorable et délicate mission de les décrire, d'en lire les inscriptions et de les expliquer dans la mesure de mes forces.

I

La première stèle de Genouilly (pl. IX), je demande dès maintenant la permission d'employer cette désignation expressive, est une plaque brute de grès crétacé, de formation analogue au grès de Vierzon et qui, dans la localité où l'on s'en est servi, a pu se trouver sur place. Cette stèle, dans son état actuel, présente sur le côté gauche, par rapport au spectateur, deux cassures triangulaires : celle du haut, qui n'est point récente, a malheureusement attaqué les deux premières lignes de l'inscription et en a enlevé ou mutilé plusieurs lettres; celle du bas, ancienne aussi, porte à supposer une terminaison en une pointe, disparue par suite de la rupture de la base. Le monument, abstraction faite de la double échancrure signalée, affecte à peu près la figure d'un rectangle allongé.

Sa hauteur du côté gauche, entre le bas de la cassure supérieure et le commencement de la cassure inférieure, est de 0 m. 99; du sommet de la cassure supérieure à la ligne de base, il mesure 1 m. 52; la hauteur du côté droit est de 1 m. 60. Un *délit* naturel en a modifié, avant tout emploi, l'épaisseur : un ressaut de 0 m. 04 se produit à 1 m. 17 de la base, à droite, et va se terminer par une courbe à 0 m. 80 au-dessus de la cassure inférieure de gauche. La plus basse portion du monument est ainsi épaisse de 0 m. 16, tandis que la tranche du surplus tend à se réduire de 0 m. 12 à 0 m. 06 seulement à l'extrémité.

La largeur de la stèle, mesurée au sommet de la cassure inférieure, est de 0 m. 55; au sommet de la cassure supérieure, cette largeur n'est que de 0 m. 28. Elle est de 0 m. 328 à la première ligne d'inscription, de 0 m. 355 à la seconde ligne, de 0 m. 460 à la troisième, de 0 m. 485 à la quatrième. On peut calculer approximativement qu'il manque à niveau de la première ligne, par

suite d'accident, 0 m. 155; à niveau de la seconde, 0 m. 130; et 0 m. 025 seulement à niveau de la troisième, à prendre au départ de l'A.

A la première ligne, au-dessous du ressaut, la largeur est de 0 m. 522; à la seconde ligne, elle est de 0 m. 528; à la troisième, de 0 m. 520; à la quatrième et dernière, de 0 m. 525.

J'en aurai presque fini avec ces mensurations, minutieuses mais non inutiles, quand j'aurai dit que, à la première ligne, la hauteur moyenne des lettres est de 0 m. 036, et qu'elle est de 0 m. 035 à la seconde; à la troisième ligne, la hauteur moyenne serait à peu près la même, mais il y a entre certaines lettres des écarts de dimension qui accusent la main d'un lapicide peu expérimenté; à la quatrième ligne, 0 m. 038. Les O sont en général sensiblement plus petits que les autres caractères; c'est une particularité qui a déjà été observée dans plusieurs inscriptions gauloises. Il faut noter aussi que la distance entre la première ligne et le bord supérieur de la pierre est à droite de 0 m. 08, au milieu de 0 m. 06, à gauche de 0 m. 05; que l'espace libre entre le bas de cette première ligne et le haut de la seconde est de 0 m. 02; tandis qu'il est de 0 m. 06 à 0 m. 07 entre le bas de la seconde ligne et le haut de la troisième, et n'est plus que de 0 m. 04 entre le bas de cette troisième ligne et le haut de la quatrième. Des quatre lignes qui sont gravées sur la partie basse et plus épaisse de la stèle, et sont régulièrement espacées, la première et la seconde présentent des lettres ayant en moyenne 0 m. 060 de hauteur; il est à noter toutefois que l'I d'*Ieuru*, qui déborde en bas comme en haut, a 0 m. 07. A la troisième ligne, la hauteur moyenne des lettres est de 0 m. 055; elle n'est plus que de 0 m. 050 à la dernière.

J'arrive maintenant au texte, tel qu'il subsiste, et que son aspect matériel, ainsi qu'un regard attentif est porté à le subdiviser d'après sa disposition graphique, suffirait seul à indiquer comme devant se composer de plusieurs parties distinctes : la première ligne d'abord, puis les trois suivantes, enfin les quatre dernières.

▨ΟS VIRILIOS

▨_ΤΟC ΟΥΙΡΙΛΛΙΟ̆
ΑΝΕΟΥΝΟC
ΕΠΟΕΙ

ELVONTIV
IEVRV ANEVNO
OCLICNO LVGVRI
ANEVNICNO

La première ligne est en caractères latins; la cassure a enlevé la partie gauche de l'O.

Les trois lignes suivantes sont en caractères grecs. A la première de ces lignes, sur le bord de la cassure, on voit l'extrémité d'un trait horizontal, seul reste d'une lettre dont le surplus a disparu. Le T a la barre très courte. Au-dessus de l'O qui termine la ligne, deux traits obliques, l'un de gauche à droite et l'autre de droite à gauche, semblent figurer les deux pointes d'un Y qui n'a pas été achevé, mais qui est indiqué de la sorte par abréviation. Le premier jambage de l'A, par lequel commence la seconde ligne de cette portion de l'inscription, se confond avec la cassure, de manière qu'on puisse l'entrevoir; la barre transversale est peu apparente. Les E et les Σ ont la forme lunaire qui se remarque dans les légendes en caractères grecs de quelques monnaies de la Gaule, et qui se retrouve dans plusieurs des inscriptions gauloises du midi de la France, notamment dans celle de Vaison, et dans les inscriptions funéraires de Saint-Remy et de Nîmes. Il en est de même dans les légendes grecques du cachet de l'oculiste Cosmos, provenant d'Arles.

Les quatre lignes qui viennent ensuite, en caractères latins de plus fortes dimensions, ainsi que je l'ai spécifié, constituent à première vue un ensemble sans lacune et se lisent facilement. Je ne crois pas qu'il faille tenir compte du semblant de jambage d'A qui se verrait à la fin de l'avant-dernière. Si ce n'était pas une simple fissure naturelle de la surface du grès, ce ne serait, selon moi, qu'un résultat d'erreur ou d'inattention de la part de celui qui gravait l'inscription; et cette lettre, commencée trop près du bord de la stèle, me paraîtrait être tout bonnement l'initiale, inachevée et reprise à la ligne suivante, du mot par lequel devait se terminer l'inscription, d'une façon plus régulière et plus conforme aux exigences de la symétrie.

C'est par la traduction de ces quatre dernières lignes que je commencerai, parce qu'elles ne présentent pas de difficultés, et

qu'elles peuvent aider à résoudre les problèmes de celles qui les précèdent.

« *Elvontiu ieuru Aneuno Oclicno, Luguri Aneunicno.* »

Cela signifie mot à mot : *Elvontiu a fait à Aneunos fils d'Oclos, à Lugur fils d'Aneunos.*

Rien n'indique à quel titre intervient *Elvontiu;* néanmoins il est licite de conjecturer qu'il agit comme fils d'*Aneunos* et comme frère de Lugur. Réservant pour plus tard les observations auxquelles peuvent donner lieu les différents noms d'homme que l'on vient d'entendre, je me bornerai à rappeler que les spécialistes sont unanimes sur le sens du suffixe *cnos*, qui figure ici au datif, et pour y voir le déterminatif de la filiation propre. Au surplus, ce point est mis hors de doute par la teneur de la célèbre inscription funéraire bilingue trouvée en 1839, à Todi, à la frontière de Toscane : *Trutiknos*, lit-on dans le texte gaulois, écrit en caractères étrusques; *Druti f*[*ilius*], dans le texte latin.

La dernière inscription gravée sur la stèle de Genouilly est, elle aussi, évidemment une commémoration funéraire; nous pouvons en induire qu'il en est de même de ce qui la précède.

Nos quatre premières lignes, je le répète, ne sont pas écrites avec le même alphabet, ni dans la même langue. La ligne supérieure, en caractères latins, est gauloise. Les trois autres sont du grec; le mode graphique seul ne suffirait pas pour en faire la preuve, car le plus grand nombre des inscriptions gauloises actuellement connues est en caractères grecs, mais le mode linguistique ne laisse aucun doute.

« . . .τος Ουιριλλιου. Ανεουνος εποει[1]. »

C'est-à-dire : . . .*tos*, *fils de Virillios* (sous-entendu *repose ici*). *Aneunos a fait.*

Je dois avouer que je suis bien peu versé dans la science de l'épigraphie grecque, cependant je crois savoir que, dans les épitaphes, les Grecs avaient coutume d'énoncer le nom du défunt au nominatif, en le faisant suivre de celui de son père au génitif. Nous sommes donc, là encore, en présence d'un texte funéraire, bref mais complet et se suffisant à lui-même, et celui-ci est antérieur au texte

[1] Εποει, forme attique de l'imparfait du verbe ποιειν.

gaulois que j'ai précédemment traduit, puisque celui-là consiste justement en l'épitaphe de ce même Aneunos, que nous voyons maintenant faisant ou faisant faire les funérailles et l'épitaphe d'un fils de Virillios.

Qu'était-il au regard de ce défunt? C'est encore une question que je remets à traiter ultérieurement, car il reste une ligne inexpliquée, celle qui contenait deux mots, le premier réduit à sa finale *os* et le second intact :

« . . . *os Virilios* ».

Il est à remarquer que, dans l'inscription, la haste de la lettre L paraît être un peu plus haute que le sommet des lettres voisines, ce qui peut porter à penser que l'intention du graveur était de lui donner une valeur double; et me fondant d'une part sur le double Λ de l'inscription grecque, d'autre part sur ce que *Virillios* est un nom gaulois déjà connu, au rapport de Pictet, je n'hésite pas à introduire dans le mot la correction voulue, et je traduis : ...*os fils de Virillos.* Le suffixe *ios*, dans l'onomastique des Gaulois qui se romanisaient, joue le même rôle qu'en latin, dans les gentilices romains, le suffixe *ius :* il est indicatif de filiation, et, modifiant la finale des noms en *os*, il sert à former à l'occasion ce que M. Robert Mowat [1] appelle ingénieusement un pseudo-gentilicium.

Or précisément la courte formule : *un tel, fils d'un tel*, est celle sous laquelle apparaissent en général les inscriptions funéraires gauloises les plus connues. Ainsi à Nîmes, en caractères grecs : Εσκιγγορειξ Κονδειλλεος, qui implique la transcription latine : *Escingorix Condilli filius;* — à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) : Ουριτlακος Ηλουσκονιος, soit en transcription latine : *Vrittacus Helusconi filius*, et Βιμμος Λιτουμαρεος, *Bimmus Litumari filius;* — à Alleins (même département) : Κογγεννολιτανος Καρθιλιτανιος, c'est-à-dire *Congennolitanus Carsilitani filius;* — enfin à Fontaine-sur-Marne (Haute-Marne), en caractères latins sur une pierre levée nommée la Haute-Borne : *Viromarus Istatilli f[ilius]*, inscription qui, si elle avait été écrite en gaulois, se lirait indubitablement : *Viromaros Istatillios.* Ce qui nous ramène à la première ligne des inscriptions de notre stèle de Genouilly.

Cette ligne à elle seule constitue donc bien, elle encore, une

[1] *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 2e année, p. 56.

troisième épitaphe, ainsi qu'au surplus le faisait pressentir la matérialité des apparences. Je dis troisième parce que je l'ai étudiée après les deux autres, mais en réalité cette mention de sépulture est la première en date. La seconde, l'épitaphe grecque, doit lui être de peu postérieure. Quant à l'épitaphe gauloise en quatre lignes, son aspect épigraphique et la circonstance même qu'elle indique, mort d'Aneunos, font suffisamment voir que, des trois, elle est la plus récente.

Ainsi nous possédons sur une même pierre, dans un ordre chronologique non précisé par des dates mais évident, et qui doit prendre place vers le commencement de l'ère chrétienne, une série de trois inscriptions funéraires successives, s'éclairant l'une l'autre, qui en font le monument d'une véritable sépulture de famille. De toutes les inscriptions gauloises connues, aucune que je sache n'avait, jusqu'à présent, offert cette particularité d'être groupée avec d'autres.

Cela suffirait pour donner une importance toute spéciale à la première stèle de Genouilly, quand bien même elle n'en tirerait pas une déjà grande de ce fait que, parmi les trois inscriptions qu'elle porte, il y en a une qui, toute gauloise par le fond, est en grec.

II

La seconde stèle dont il me reste à parler est comparativement bien modeste. Du même grès brut que la précédente, elle affecte une forme irrégulière qui se rapproche du losange; sa pointe inférieure intacte avait dû permettre de l'enfoncer solidement dans la terre. Elle a 1 m. 29 de longueur totale; sa largeur, prise au niveau du milieu de la ligne d'inscription, est de 0 m. 27. Son épaisseur n'est pas partout identique; un ressaut transversal la divise aussi en deux portions, dont l'une est épaisse de 0 m. 10, et l'autre de 0 m. 12. C'est sur cette dernière portion, la plus haute, qu'est gravée sur une seule ligne, et en caractères latins, une inscription d'un seul mot, que je lis :

RVONTV

Le cinquième caractère me paraît être un T d'une forme insolite; si l'on admettait que la barre transversale, surélevée à gauche et fortement inclinée et prolongée à droite, est indicative d'une

double lettre TI, il faudrait lire : RVONTIV, à rapprocher d'*Elvontiu*, précédemment rencontré sur la grande stèle. Il ne me semble pas possible, en tous cas, d'y voir un D, car le bas de la panse manquerait absolument. L'espace laissé libre, à droite, après le second V, est de 0 m. 02; celui qui reste actuellement vide à gauche, avant R, est de 0 m. 06. On y constate un léger abaissement causé par l'enlèvement ancien d'un éclat superficiel. Peut-être une lettre initiale aurait-elle disparu par suite de cette érosion; une sorte de creux, où l'on pourrait aussi ne voir qu'une petite dépression naturelle, indiquerait, à peu de distance de la base de la première lettre subsistante, le point de départ de la haste de l'initiale supposée, par exemple F. Mais tout cela est très hypothétique. Les lettres bien nettement visibles, gravées par une main malhabile, ont en millimètres la hauteur de 47, 44, 40, 42, 52 et 38. La petitesse relative de l'O est toujours à signaler.

Nous sommes vraisemblablement encore en présence d'une inscription funéraire, réduite à son expression la plus exiguë : un seul mot, le nom douteux du défunt. Il y en a des exemples dans l'épigraphie latine, et même ils sont nombreux sur les stèles les plus humbles des cimetières antiques d'Avaricum. J'en citerais un parmi les inscriptions funéraires réputées gauloises : Κρειτε, à Redessan (Gard), si la celticité de ce simple mot n'avait pas été contestée, et si l'un des savants rédacteurs de la *Revue archéologique* n'avait pas récemment proposé d'y voir, tout uniment, l'indication du *tombeau de la Crétoise!*

III

Je viens d'accorder qu'à l'extrême rigueur on pourrait supposer qu'un F manque au commencement de l'inscription que porte la seconde stèle de Genouilly. Si l'on admettait cette restitution, on pourrait, en donnant au T de la dernière syllabe sa valeur unique, lire FRVONTV, et l'on serait autorisé alors à se demander si le mot, ainsi reconstitué, n'est pas une variante dialectale biturige du nom picton FRONTV, qui se lit sur la pierre levée du Vieux-Poitiers.

J'ai lieu de croire que sous cette forme de *Fruontu*, aussi bien que sous celle plus probable de *Ruontu* ou de *Ruontiu*, ce vocable est nouveau dans l'onomastique gauloise; du moins n'ai-je rien su

rencontrer d'identique dans les listes que j'ai été à même de consulter. Je ne vois à en rapprocher que l'estampille céramique RONT.V, de la collection Bonsergent, à Poitiers; ce me serait une raison de m'en tenir à ma première lecture (RVONTV) purement et simplement.

Ceci dit pour n'avoir plus à y revenir, il est à propos d'aborder maintenant les noms propres que contient notre première stèle, dont j'avais cru devoir momentanément retarder l'examen. Et tout d'abord, essayons de compléter ceux qui manquent en partie au début des deux premières lignes. Ils doivent être courts l'un et l'autre, car l'espace enlevé ne comporte pas plus de quelques caractères (0 m. 155 à la première, 0 m. 130 à la seconde).

Les trois premières lettres du nom du père d'Aneunos, [OCL]OS, conviendraient parfaitement pour combler le vide de la première ligne. Est-il légitime de les restituer? Je le pense, et je ne considère pas comme irréfutable l'objection tirée de ce que, dans la deuxième épitaphe, le personnage pour lequel Aneunos lui-même l'a faite, ou fait faire, est qualifié fils de Virillios. Ce dernier nom, nous l'avons vu, est indicatif de filiation à la mode romaine, c'est un patronymique; il avait pu être plus usuel que le prénom; il était, en tous cas, harmonieux et plus susceptible conséquemment de se prêter à une adaptation grecque, et c'est pour cela qu'il aura été préféré. Dans l'épitaphe d'Aneunos, au contraire, le rédacteur revenait à la tradition gauloise pure, et pour indiquer par l'addition du suffixe *cnos* le nom du père du défunt, il devait nécessairement choisir, entre les deux dénominations sous lesquelles ce père avait été connu, celle qui n'était pas déjà affectée d'un suffixe. Ecrire *Aneunos Virilliocnos*, ou mieux *Virilliücnos*, cela aurait équivalu à dire *fils du fils de Virillos*, et c'eût été une incorrection qui eût supprimé le dénominatif d'un degré généalogique. Je n'hésite donc pas à proposer de rétablir ainsi la première épitaphe :

[OCL]OS VIRILIOS

C'est en qualité de frère, peut-être puîné, qu'Aneunos aurait présidé aux funérailles de celui dont il nous reste à découvrir le nom. La recherche doit être facilitée par l'existence du trait horizontal qui précède nettement, sur la stèle, la syllabe finale TOC. On ne peut supposer ni la barre inférieure d'un E ordinaire, ni celle d'un Σ, car ces deux lettres sont de forme lunaire dans le

surplus de l'inscription; on est donc conduit à songer au trait inférieur du Ξ, lettre qui se rencontrait (sous cette forme) dans l'inscription funéraire de Nîmes, en compagnie de l'E et du Σ lunaires. Cela nous fournit une finale ΞTOC, analogue à cette autre finale XTOS et XTVS en caractères latins, assez fréquente dans l'onomatologie gauloise. Des noms qui se terminent ainsi, il faut écarter comme trop long le VENEXTOS de la monnaie d'attribution incertaine que M. de Saulcy donnait en dernier lieu à un chef parisien; écarter pour le même motif le DIVIXTVS de plusieurs inscriptions de l'époque romaine, — nom que nous possédons à Bourges, au génitif, sous la forme remarquable DIVIXXTI; — le CONTEXTOS de l'inscription gauloise d'Autun; reste ATEXTOS, connu dans sa forme latine par une inscription de Melun et une estampille de potier, et qui se montre en composition dans l'EPADATEXTORIX de l'inscription gauloise de Néris. C'est à ce dernier nom que je m'arrêterais volontiers, et je comblerais ainsi la lacune de la seconde ligne, première de l'inscription grecque :

[ATEΞ]TOC ΟΥΙΡΙΑΛΛΙΟΥ

Aneunos, ce Biturige qui savait le grec et en faisait parade, sans qu'il soit possible d'établir s'il était allé l'étudier au loin, ou s'il l'avait appris dans son pays même, de quelque négociant Massaliète, *Aneunos* portait un nom gaulois que l'on rencontre en composition dans le cognomen du Santon *Caius Julius Otuaneunus*, père de celui qui, en l'an 22 de notre ère, éleva l'arc de triomphe de Saintes. Ce nom, que je serais porté à découvrir, contracté, dans le nom du potier gaulois romanisé qui frappait ses produits de l'estampille ANVNI.M[*anu*], paraît avoir été lui-même un composé; nous en lisons le second élément dans le surnom du dédicant de l'autel élevé à Bourges *Marti Rigisamo :* TI·IVL·EVNVS[1].

Le nom d'*Elvontiu* = *Elvontio*, que portait l'auteur de la troisième épitaphe de Genouilly, fils, comme je crois, d'Aneunos et frère de Lugur, est, comme celui d'*Oclos*, nouveau dans l'onomastique gauloise; il appartient à cette très nombreuse famille de noms terminés en *u* long, qui avaient pour parallèles des noms latinisés en *o* long, génitif *onis*. Je ne connais pas d'autres noms d'homme en *ontiu* = *ontio*, mais je signale ce thème dans la deuxième partie

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIIIe vol., p. 153, pl. III.

du nom de lieu gaulois *Vesontio*, aujourd'hui Besançon. Quant au radical *Elv*, il existe dans la légende d'une monnaie gauloise, *Elviomar*[*os*?], dans les noms gaulois romanisés relevés en épigraphie : *Elvius*, *Elvia*, *Elvillus*, *Elvinia*, *Elvorix*, et même, malgré la différence d'orthographe, dans le nom du peuple *Helvète*.

La dénomination de *Lugur*, nouvelle aussi, fait partie d'une classe assez nombreuse de noms gaulois, connus surtout par les estampilles de potiers, dont je ne citerai qu'une, qui manque à Schuermans : IOTHVR, découverte en Berry, à Primelles, et depuis retrouvée à Autun. *Lugur* se rattache vraisemblablement au nom du dieu celtique *Lugus*, savamment étudié par M. d'Arbois de Jubainville, et auquel on donne, en Irlande, le sens de «guerrier, héros».

Je n'allongerai pas ce mémoire par des considérations, sans autorité suffisante, sur les services que peuvent rendre aux études celtiques les textes de Genouilly. A nos savants linguistes, plus compétents que moi, il revient de dire quelle utilité doit en être tirée. Je ne saurais cependant passer sous silence une réflexion qui m'a fréquemment traversé l'esprit : c'est que la juxtaposition du verbe grec *εποει* et du verbe gaulois *ieuru*, relevé pour la première fois dans une inscription funéraire, est de nature à faire admettre leur équivalence, et à donner raison aux celtologues qui persistent à croire que cette expression, sur le sens de laquelle tous ne sont pas d'accord, doit être traduite en latin non pas par *vovit*, mais bien par *fecit*.

Charles de Laugardière.

DE L'EMBAUMEMENT DES MORTS À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE,

PAR M. E. A. PIGEON,

Correspondant du Comité à Coutances.

La coutume d'embaumer les morts pour les préserver de la corruption a existé chez presque tous les peuples de l'antiquité. Les Égyptiens surtout poussèrent cet art à un haut degré de perfection, comme le prouvent leurs momies qui existent encore.

Ils avaient trois méthodes d'embaumement. La première, la plus coûteuse, consistait à vider les cavités par l'extraction des viscères ou leur dissolution à l'aide d'une liqueur caustique; à enlever la graisse et les muqueuses par l'action prolongée du natron; à remplir le corps de substances odorantes pour éloigner les insectes, enfin à l'envelopper de bandelettes de lin, dans le but de fermer tout accès à l'air et à l'humidité. La deuxième méthode comprenait des injections opérées dans le corps sans l'inciser et suivies d'un bain dans le natron pendant soixante-dix jours. Dans le troisième mode, on ne s'occupait guère que du lavage du corps, de son desséchement et de son badigeonnage à l'aide d'essences aromatiques [1].

Les Israélites, qui vécurent longtemps en Égypte, prirent aussi l'usage d'embaumer leurs morts. Joseph fit ensevelir son père selon la méthode la plus savante. Lui-même fut embaumé de la même façon et transporté plus tard près de Jacob, dans le pays de Chanaan [2].

(1) Descriptions d'Hérodote et de Diodore de Sicile.

(2) «Praecepitque Joseph servis suis medicis ut aromatibus condirent patrem.» (*Genèse*, ch. L, v. 2.)

«Et (Joseph) conditus est aromatibus.» (*Genèse*, ch. L, v. 25.)

Les Juifs conservèrent cette coutume, comme nous l'apprend saint Jean l'Évangéliste. Joseph d'Arimathie, dit-il, ayant obtenu de Pilate la permission d'enlever le corps de Jésus, Nicodème vint le trouver avec une mixtion d'environ cent livres de myrrhe et d'aloès, et tous les deux enveloppèrent le Christ dans des linceuls avec les aromates, selon la manière d'ensevelir ordinaire aux Juifs [1].

Ces embaumements juifs ne rappellent que la dernière méthode employée par les Égyptiens. On n'y pratiquait aucune incision dans le corps, on ne faisait aucune dessiccation dans les étuves ou en plein air, enfin aucune injection intérieure. Le corps ne recevait que de fortes onctions, une sorte de bain aromatique qui saturait le cadavre et l'imbribait de parfums, d'essences conservatrices.

L'embaumement juif fut imité par les premiers chrétiens de Rome, en contact avec des milliers d'Israélites transférés dans la ville éternelle peu de temps avant la naissance du Christ et à la suite des victoires de Pompée. Les Juifs avaient déjà leur cimetière ou catacombes sur la rive gauche du Tibre, dans le flanc de la colline appelée Mont-Vert, qui n'est que le prolongement du Janicule [2]. Là, ils ensevelissaient leurs morts dans des sépulcres où personne n'avait encore été mis et les embaumaient quand les ressources le permettaient. Les chrétiens se firent, comme les Juifs, des sépulcres dans le sein de la terre, et les Israélites convertis, comme Aquila et Priscille, leur apprirent l'art d'embaumer [3]. C'est ainsi que sainte Juste, très noble dame romaine, ensevelit le corps de saint Restitut avec les parfums les plus exquis [4]. Saint Calépode, traîné par les rues de Rome, puis jeté dans le Tibre où il trouva la mort, en fut retiré par ses frères et remis à saint Callixte, qui l'ensevelit avec des aromates et des bandelettes de lin [5].

[1] «Rogavit Pilatum Joseph ab Arimathea ut tolleret corpus Jesu. Et permisit Pilatus. Venit ergo et tulit corpus Jesu. Venit autem Nicodemus ferens mixturam myrrhae et aloes quasi libras centum. Acceperunt ergo corpus Jesu et ligaverunt illud cum aromatibus, sicut mos est Judaeis sepelire.» (Saint Jean, ch. xx, v. 38, 39, 40.)

[2] Ce cimetière, découvert par Bosio en 1602, a été décrit par l'abbé Greppo, en 1835. Voir l'abbé Martigny, *Antiquités chrétiennes*, p. 120.

[3] L'abbé Martigny, *Antiquités chrétiennes*, p. 120.

[4] Acte de saint Calépode, d'après le manuscrit de Sainte-Marie ad Praesepe.

[5] «Tunc gaudio repletus (B. Callixtus) quod corpus sanctum acceptum, recondit cum aromatibus et linteaminis.» (*Vita B. Callixti*, ex cod. ms. Vatican.)

De Rome, l'usage d'embaumer les corps s'étendit dans le monde chrétien. Tertullien de Carthage, au IIIe siècle, s'exprime ainsi : « A la vérité, nous n'achetons pas d'encens. Si les marchands d'Arabie s'en plaignent, les Sabéens sauront que nous employons plus de leurs aromates et avec plus de profusion à ensevelir les chrétiens qu'on n'en consume à parfumer vos dieux » [1]. Le prêtre Prudence, natif d'Espagne, confirme, au IVe siècle, l'usage des parfums de Saba pour la conservation des corps qu'on entourait toujours de bandelettes de lin. « Il est d'usage d'envelopper les corps de linceuls d'une blancheur éclatante et de les saturer de myrrhe qui a la propriété de conserver les chairs » [2].

« La myrrhe, dit Rufin, moine d'Aquilée au commencement du Ve siècle, est regardée par son amertume comme très propre à conserver les corps, à éloigner les vers et à empêcher la putréfaction » [3].

Saint Jean Chrysostome, à la même époque, exprime la même pensée quand il dit : « L'aloès et la myrrhe, mêlés ensemble et réduits en forme d'onguent, sont des sucs tellement amers qu'ils ont la force de résister aux vers et à la corruption des corps » [4].

L'auteur de la *Hiérarchie ecclésiastique* ajoute qu'on répandait encore de l'huile sur le défunt, après l'avoir lavé et embaumé [5].

On employa aussi d'autres essences odorantes, comme l'indique Grégoire de Tours, mais les principales furent la myrrhe, l'aloès et les huiles aromatiques.

Toutefois si l'Italie, l'Afrique et l'Espagne connurent ce mode d'embaumement, la France elle-même ne l'ignora pas, comme le

[1] « Thura plane non emimus. Si Arabi quaeruntur, scient Sabaei pluris et carioris suas merces christianis sepeliendis profligari quam diis fumigandis. » (*Apoleg.*, ch. XLII.)

[2] *Cathemer.*, hym. X, vers 49-52 :

Candore nitentia claro
Praetendere lintea mos est,
Adspersaque myrrha Sabaeo
Corpus medicamine servat.

[3] « Myrrha est species valde amara, de qua ungitur corpus mortui, ut non putrescat et pellit vermes. » (Rufin Aquil. Apud Louzon., *De Pollinctoribus et Balsamat.*, op. vet. c. X.)

[4] « Aloes et myrrha simul commixta et in unguentum confusa..... ut sunt amarissimi succi, vim habent resistendi vermibus et putridini. » (Saint Jean Chrysostome, cité par Tirin, dans ses *Commentaires sur l'Écriture sainte.*)

[5] *Hiérarchie ecclésiastique*, auteur anonyme, cité par M. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 237.

prouvent les vies des saints et l'ouverture de leurs tombeaux. Le diocèse de Coutances, dont nous nous occupons ici exclusivement, nous en fournit plusieurs exemples.

Le premier nous est donné par la vie de saint Sever, évêque d'Avranches, inhumé en 578, au Val-de-Vire, dans l'abbaye de la bourgade qui porte son nom.

Vers la fin du xe siècle, des pèlerins de Rouen, venus au Mont Saint-Michel, passèrent par Saint-Sever et apprirent que là reposait un saint qui était en grande vénération. Le trouvant peu honoré dans la chétive basilique qu'on avait élevée sur son tombeau, ils résolurent de le transporter dans la métropole normande. Avec la permission du duc Richard Ier et de l'archevêque, des prêtres et des laïcs armés vinrent procéder à l'exhumation, au grand regret des habitants du pays. Après avoir ôté la terre qui recouvrait le sarcophage, ils levèrent le couvercle; il en sortit aussitôt une odeur si forte et si suave, que les assistants en furent embaumés et les malades guéris.

Le cercueil complètement découvert, on vit un homme étendu dans son sépulcre et paraissant dormir. Il était enveloppé de bandelettes restées intactes, et son corps était tout imprégné de parfums précieux «pannis mundissimis obvolutum, unguintis pretiosis delibutum». Nous sommes bien ici en présence d'un embaumement chrétien, employé seulement pour les personnes qui ont laissé de grands souvenirs ou qui sont mortes en odeur de sainteté.

Quand on tira le corps de saint Sever du sépulcre, il était rigide comme au jour de sa déposition. Comme on pensait ne trouver que des ossements, on avait apporté de Rouen une simple châsse qui se trouva trop courte. Pour y mettre le corps, on résolut de le couper en deux, ce que l'on fit sans difficulté [1].

[1] «Accedentes alii psallebant, alii terram fodiebant, alii fossam terram projiciebant; denudatoque sepulchro, lapidem superpositum rastris et fustibus impellebant. Quo a dextra parte levato, tantus tamque suavis de eodem sepulchro odor emanavit, ut omnes qui aderant eo replerentur, et repleti a suis infirmitatibus sanarentur, nec tantum odor ille intra ecclesiam, verum etiam extra positos omnes repleverat, et a quibus sensus perceptus eorum continuo aegritudinibus medebatur. Aperto denique loculo, vident velut hominis dormientis corpus extensum, pannis mundissimis obvolutum, unguintis pretiosis delibutum, quod in superficie candidum jam in carnis demutatae parte praesignabat quod post in resurrectione totum futurum erat. Parato autem feretro, sericis hinc inde vestibus adornato, per-

L'embaumement du VIe siècle avait donc suffi pour conserver intacts, pendant près de cinq siècles, les restes de saint Sever.

A la fin du XIe siècle, sous l'archevêque Guillaume Bonneâme, le corps du même saint était encore recouvert de sa chair et de sa peau [1].

Au XVe siècle, c'est-à-dire en 1454, le cardinal d'Estouteville, visitant le chef de saint Sever, placé dans un reliquaire spécial, on constata qu'il exhalait encore une odeur parfumée [2].

En 1639, lorsqu'on ouvrit le grand reliquaire pour en ôter quelques parcelles que le chapitre de Rouen voulut offrir au roi Louis XIII, les ossements n'avaient plus ni chair, ni peau, ni odeur [3]. L'air, comme pour les momies égyptiennes, avait peu à peu modifié et fait disparaître les résultats produits par les aromates.

Le second exemple d'embaumement se trouve dans l'histoire de l'invention de saint Gaud, ancien évêque d'Evreux. Ce pontife, pour plus de perfection, se retira dans l'abbaye de Sessiac (aujourd'hui Saint-Pair-sur-la-Mer, près de Granville), qui jouissait alors d'une grande réputation. Il y mourut en odeur de sainteté et fut enseveli dans le chœur de la modeste basilique, près des fondateurs du monastère.

En 1134, en creusant les fondations de la tour actuelle de Saint-Pair, dont l'église avait été relevée au Xe ou XIe siècle sur la basilique primitive, un ouvrier donna, sans s'en douter, un coup de pioche dans la tête d'un sarcophage. « Aussitôt, nous dit l'historien de cette découverte, s'échappa une odeur si puissante et une vapeur si épaisse, que tous ceux qui étaient dans l'église pouvaient à peine se reconnaître, mais ils furent embaumés par ce parfum

fusis lacrymis, manibusque corpori sancto applicatis, levaverunt illud ita rigidum ac si eo die fuisset humatum. Et quoniam feretrum, tantum ossibus paratum, extenso corpori erat incongruum, habità deliberatione, illud per medium cultro incidunt, novisque ac melioribus pannis reindutum in loculo gestatorio ponunt; statimque cum magno vocis et cordis tripudio illud suis humeris imposuerunt. » (Translation du corps de saint Sever à Rouen, dans les *Acta sanctorum*, Vie de saint Sever, et la *Vie des saints du diocèse de Coutances et d'Avranches.*)

[1] *Acta sanctorum, in vita sancti Severi.*

[2] Extrait des registres capitulaires de la cathédrale de Rouen, et *apud* Guerin : *Acta sanctae ecclesiae Abrincensis*, ms.

[3] Registres capitulaires de la cathédrale de Rouen, aux archives de la ville, et *apud* Guérin.

céleste. Un notable du pays, Guillaume Piclère, voulut voir ce qu'il y avait dans le cercueil, et, passant la main par l'ouverture qui était assez grande, il en retira la tête d'un mort. Comme il la tenait dans ses mains, il s'aperçut qu'il en découlait un liquide aussi limpide que le vif-argent. L'ayant remise en place, il prit un cierge allumé, y attacha quelques feuillages desséchés et avança cette torche dans l'intérieur du sarcophage pour voir distinctement ce qu'il contenait. Le parcourant alors dans tous les sens, il aperçut le corps d'un homme mort qui avait conservé sa chair et sa peau. Regardant de nouveau avec plus d'attention, il vit, près du premier mort, les ossements d'un second défunt. Plusieurs personnes, regardant après lui, constatèrent ce qu'il avait vu. La tête du sarcophage étant tombée d'elle-même, le cercueil fut amplement éclairé, et, sous la tête du premier mort, on aperçut une pierre qui portait ces mots : « Ici repose le bienheureux Gaud. » « *Hic requiescit, B. Gaudus.* » Le saint fut laissé dans son cercueil, qu'on recouvrit de terre. Au-dessus on pratiqua, comme à la confession de Saint-Pierre, comme au tombeau de Saint-Benoît-sur-Loire, une petite fenêtre en face de laquelle on venait prier et demander les faveurs dont on avait besoin [1]. »

[1] « Cum unus ex operariis versus orientem paululum extra illud quod mensuratum erat foderet, quoddam sarcophagium cum feramento suo ex improviso perforavit, quo foramine tantus fumus cum odore exiit ut cuncti in monasterio assistentes celesti odore se imbutos esse existimantes, alii ad alios vix cernere possent. Qua fama cuncti qui in foro erant et qui in curia sancti Michaelis juxta monasterium placitabant, commoti videndi desiderio, illuc accedere properant... Quorum primus Guillelmus Piclere intra sarcophagium aspiciens et manus mittens, erat enim non parve capacitatis illud foramen, caput quoddam mortui hominis ex illo extraxit, quod dum manibus ambabus a cunctis aspici teneret, quid liquidum atque perlucidum veluti vivum argentum vidit; quod satis admirans, multis hoc hortantibus, in loco pristino reposuit... Post hec accipiens candelam ardentem et quibusdam palmulis cum eodem igne parum prius adustis adnectens, intra sarcophagum, ut melius quod intra latitabat cerneret, protendit; quod oculis undique perscrutans, vidit ibi hominem mortuum jacere abracteo et cutem cum carne adhuc habentem. Tunc melius atque melius inspiciens, alterius mortui ossa juxta conspexit. Post hunc alii satis inspicientes haud dissimilia viderunt. Tunc vero cum Rogerius de Altomansiunculo qui cementariorum erat magister, lapidem quo sarcophagum a capite erat obstrusum, amputari jussisset; statim antequam aggrederetur, in imo fundamenti per se decidit. Mox ampliori lumine intus aspicientes, sub capite jacentes lapidem viderunt; quem Rogerius aspiciens atque lumina sua detergens litterasque in eo comprehendens... Robertus de Abrincis quod in lapide sculptum erat enodavit dicens : « Hic requiescit Beatus

Nous voici encore en présence d'un embaumement chrétien. Le corps n'a subi aucune incision. La cervelle s'est liquéfiée, les organes intérieurs ont fermenté et produit, comme dans beaucoup de cas semblables, une vapeur, une sorte de fumée qui a pris l'odeur des parfums [1]. Les aromates avaient pénétré le corps et donné aux ossements une teinte vermeille et parfumée, comme le constata le procès-verbal de 1664, lors de la nouvelle ouverture du sépulcre. « Les ossements, dit-il, étaient encore vermeils, mais dépouillés de leur chair, tout onctueux comme s'ils avaient nagé dans l'huile, exhalant une odeur très suave comme celle du baume ou des pastilles brûlées [2]. »

En 1698, les ossements n'étaient plus vermeils, ils étaient desséchés et n'exhalaient plus qu'une faible odeur. En 1760, l'odeur n'était plus sensible, et en 1853, quelques-uns des ossements commençaient à se réduire en poussière. Le contact de l'air pendant les périodes courtes et espacées des ouvertures de la châsse avait suffi pour dissiper l'atmosphère préservatrice du sarcophage et amener la destruction progressive du corps.

Le troisième exemple d'embaumement nous est fourni par l'inventaire des reliques de saint Romphaire, évêque de Coutances, à la fin du VIe siècle. Le corps de ce saint fut transporté au IXe siècle, dans les villes de Rouen et d'Angers, pour le soustraire aux profanations des barbares. En 1470, on le retira, à Rouen, dans le prieuré de Saint-Lô, des sacs de cuir dans lesquels on l'avait sans doute primitivement transporté, pour le placer dans un reliquaire convenable. Le procès-verbal qui fut rédigé à cette occasion signale : « Trois côtes unies avec de la chair; deux os de jambe avec de la chair; un os de la hanche auquel adhère encore un peu de

Gaudus. » Postquam clericus ista declaravit, sarcophago reintegrato,... turris fundamento paululum assurgente cum duo sepulchra super sarcophagum fabricarentur unum parvum et aliud amplum cum fenestrulis retro in maceria ecclesie depinxerunt. » (Actes de l'invention du corps de saint Gaud, *apud* Guérin, ms., et dans la *Vie des saints du diocèse de Coutances et d'Avranches*, p. 93 et 94.)

[1] De pareilles vapeurs ou fumées, produites par la fermentation des corps, furent remarquées en 1793, à l'ouverture des tombeaux de Saint-Denis, mais elles étaient loin d'avoir la bonne odeur de celles de saint Gaud. (Voir Châteaubriant dans ses notes qui suivent le *Génie du christianisme.*)

[2] Procès-verbal de Mgr de Lesville, évêque de Coutances, imprimé par Rouault, curé de Saint-Pair, dans sa *Vie de saint Gaud.*

chair; un humérus avec sa chair; enfin les intestins du même saint» [1].

En 1629, le chapitre de la cathédrale de Coutances obtint du prieuré de Saint-Lô de Rouen : 1° un morceau du chef de saint Romphaire; 2° l'os maxillaire, deux dents et une partie des intestins desséchés.

En 1632, le même chapitre reçut encore d'Angers une côte du même saint, avec un peu de chair adhérente à l'os et complètement desséchée. Ces reliques sont toujours dans la cathédrale de Coutances avec les entrailles que l'on reconnaît encore facilement. Comme le sol coutançais n'a pas la propriété de conserver intacts les cadavres qu'on lui confie, on peut conclure, d'après les détails fournis par l'inventaire de 1470, que le corps de saint Romphaire fut, comme ceux de saint Sever et de saint Gaud, primitivement embaumé. La conservation des intestins pourrait faire croire qu'on avait pu introduire des parfums dans l'abdomen.

Quoi qu'il en soit, nous pensons avoir prouvé qu'à l'époque mérovingienne l'usage des embaumements était en vigueur. Les invasions des hommes du Nord le firent sans doute tomber en désuétude, car à partir de cette époque nous le voyons généralement abandonné. Ce n'est qu'exceptionnellement et de loin en loin qu'on a cherché à en faire renaître la pratique. Après l'embaumement du corps de Charlemagne, on ne cite guère que celui du roi Jean qui fut rapporté d'Angleterre. Au xve et au xviie siècle surtout, on chercha à imiter les procédés anciens, ou à leur en substituer de nouveaux; mais l'ouverture des tombeaux de Saint-Denis, en 1793, prouve que les méthodes employées étaient loin de valoir celles des Mérovingiens, dont les aromates momifiaient les corps et leur communiquaient ces suaves odeurs qu'on regardait comme des parfums célestes.

A. Pigeon.

[1] «Item tres coste sese intertenentes cum carne, duo crura in ossibus et parte carnis, tria ossa, duo tibiarum et quoddam aliud os et *viscerum* sive *bodellorum* dicti sancti Rompharii, extracte a quodam sacco corii, reposite fuerunt in quodam coffino longo cooperto similiter panno sericeo, et involute in pannis sericeis albis, finis et mundis. — Item ossa duodecim cum quodam osse cruris sive hanchie cui inheret aliqua portio carnis et quodam humero in carne et ossibus dicti sancti Rompharii, extracta a dicto sacco corii, reposita fuerunt in quodam alio coffino longo, cooperto similiter panno sericeo et involuta in pannis sericeis albis, finis et mundis.» (Procès-verbal de 1470, aux Archives de la Seine-Inférieure, publié dans les *Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches*, p. 171.)

DÉCOUVERTE D'UNE ÉPÉE GAULOISE

DANS UNE GRÉVIÈRE, À MOY (AISNE),

PAR M. PILLOY,

Correspondant du Comité à Saint-Quentin.

Le sous-sol de la vallée de l'Oise, depuis Guise jusqu'à la Fère, n'est partout constitué que par des graviers de silex qui y sont restés et ont nivelé le sol, lorsque les eaux du courant impétueux qui a creusé cette vallée ont diminué de volume et, partant, de vitesse. On utilise maintenant cette précieuse mine pour entretenir les chemins qui n'ont pas à supporter de grandes fatigues.

Tout dernièrement, tout proche de Moy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin, en établissant une excavation dans la prairie pour extraire des graviers, on a découvert une épée en fer qui possède encore sa soie, sa bouterolle de bronze et une partie de son fourreau de même métal; cette arme ne manque pas d'intérêt.

Sa longueur totale, depuis l'extrémité de la bouterolle jusqu'à celle de la soie, est de 0 m. 633. Sa largeur près de la soie est d'environ 0 m. 03 et de 0 m. 02 près de la bouterolle. Elle possède une nervure saillante sur toute son étendue.

La longueur de la bouterolle est de 0 m. 10. Par le haut, elle est fixée au fourreau de l'épée par de forts rivets.

Elle est constituée par deux animaux fantastiques ressemblant à des serpents qui se réunissent par le bas en formant un renflement ou bourrelet circulaire; leur trompe ou bec s'allonge le long de la tranche du fourreau et l'enserre pour le consolider. Deux yeux circulaires, dont la zone extérieure est ornée de nombreux rayons et dont la partie centrale a été creusée pour former la pupille, sont placés sur le renflement qui simule la tête. Un second renflement en forme de boule est placé sur le bec, à la base de

celui-ci, et contribue à la décoration de l'ensemble. La partie conservée du fourreau de bronze se compose d'une mince feuille de bronze qui s'est soudée par l'oxyde sur la lame de fer de l'épée et en protège encore aujourd'hui la pointe.

A quelle époque faut-il faire remonter cette arme dont la conservation, comme le montre le dessin ci-joint, est très bonne?

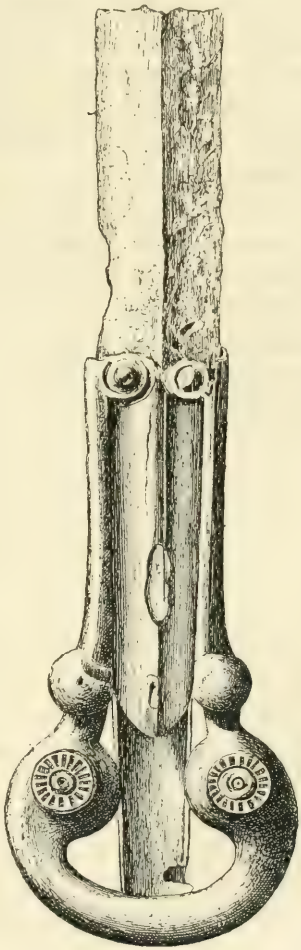

Si nous nous reportons à l'*Album des cimetières de la Marne*, que M. Léon Morel a publié en 1877, nous voyons planche II, fig. 10, une épée trouvée dans le cimetière de Marson, tout à fait semblable, à l'exception toutefois qu'elle est plate; la soie a la même forme, et le double serpent qui constitue la bouterolle, tout fruste qu'il est, car il est en fer, présente absolument les mêmes formes et dispositions que dans la bouterolle de l'épée de Moy.

Une autre épée dessinée sur la même planche (n° 11) a aussi, à l'extrémité de la bouterolle, une tige cylindrique recourbée en arc de cercle qui procède du même genre.

M. le baron de Baye a publié, en 1884, une dague gauloise en fer, trouvée à Mareuil-le-Port (Marne), dont la bouterolle en fer a d'étroits rapports avec celle dont je m'occupe.

Il est évident que l'épée de Moy doit remonter à l'époque où vivaient les Gaulois dont les sépultures ont été retrouvées à Marson et à Mareuil-le-Port.

Cette découverte est d'autant plus intéressante que c'est la première arme de cette époque qui ait été trouvée jusqu'ici dans la Picardie. Les Gaulois du Nord n'avaient probablement pas les mêmes coutumes pour l'enterrement des morts que ceux qui habitaient la Champagne, car on n'a pas encore trouvé ici une seule sépulture avec les vases et armes si caractéristiques, qui foisonnent de Soissons à Châlons-sur-Marne.

Pilloy,

Correspondant du Comité.

L'ÉQUITATION

AUX ÉPOQUES FRANQUE ET CAROLINGIENNE,

PAR M. PILLOY,

Correspondant du Comité à Saint-Quentin.

LE CAVALIER PROPREMENT DIT.

La domestication du cheval, on le sait, remonte à la plus haute antiquité. Les médailles gauloises où l'on voit le cheval en liberté, monté par le cavalier, ou bien encore attelé à un char, sont excessivement communes. Les Romains avaient leur cavalerie de guerre et possédaient à leur solde des corps de cavaliers barbares venant de l'est de l'Europe et même de l'Asie. La Germanie, en contact direct avec les peuples guerriers de l'Est, où l'élève du cheval était en honneur, a dû aussi, de bonne heure, utiliser cet animal à la guerre comme à la chasse. Il est donc étonnant que l'on trouve si peu d'objets à l'usage des cavaliers ou du cheval lui-même, dans les tombeaux des populations de race germanique. Bien des auteurs ont parlé de l'amour du cavalier pour son cheval et de l'immolation sur le bûcher ou sur le tombeau des rois ou des chefs, du compagnon de leurs courses afin qu'ils pussent le retrouver au delà de la vie. Il est à croire que l'imagination a joué un grand rôle dans les légendes et les lieds qui rapportent cette coutume. Le guerrier gaulois était, en Champagne, inhumé sur son char de guerre; les objets de harnachement de ses chevaux de selle ou d'attelage existent dans son tombeau, à côté de ses fibules, de ses armes, mais on n'y trouve pas d'ossements de chevaux.

Dans la tombe de Childéric Ier, on a, il est vrai, trouvé le crâne d'un cheval, mais on n'y a pas rencontré le reste du squelette, ce qui fait présumer que, tout comme le fragment de fer à cheval,

qui a été ramassé dans les terres, le dépôt de ce crâne a été fait postérieurement.

Cependant, en Allemagne, on a trouvé, dans les cimetières francs, des squelettes complets de chevaux, et plusieurs d'entre eux avaient été enterrés avec leur mors, leur bride et autres pièces de harnachement; quelques cavaliers avaient leurs éperons [1]. Mais si l'on compare ce faible nombre de squelettes de chevaux avec l'énorme quantité de tombes de guerriers francs qui ont été examinées depuis quarante ans, il faut bien reconnaître que le cheval accompagnant le cavalier après sa mort est une rare exception. Cette rareté donne un autre renseignement, c'est que parmi les guerriers il devait se trouver plus de fantassins que de cavaliers.

Je pourrais citer à cette occasion certains faits rapportés dans les traditions, les vieilles chroniques, chansons et poèmes, mais ma communication ne comporte pas un semblable développement et je me bornerai à rechercher parmi les antiquités franques et carolingiennes celles où l'on voit la représentation du cavalier sur son cheval.

Fig. 1. Fibule de bronze de la collection du grand-duc de Hesse.

Fig. 2. Fibule de bronze argenté trouvée à Kleinwinterheim.

Fig. 3. Fibule d'argent doré trouvée à Arcy-Sainte-Restitue.

Fig. 4. Fibule d'argent trouvée à Brény.

Je citerai d'abord, dans la collection Caranda, une petite fibule en argent doré, trouvée dans le cimetière d'Arcy-Sainte-Restitue (fig. 1) [2], et une autre, où le harnachement est bien visible, trouvée à Brény (fig. 2) [3].

[1] Lindenschmit, *Das Germanische Todtenlager bei Selzen.*, 1848.

[2] Dessinée dans la planche K de l'*Album Caranda.*

[3] *Ibid.*, pl. VIII, nouv. série, n° 13.

Dans les *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit* de Lindenschmit [1], une petite fibule représente un cavalier sur son cheval au galop (fig. 3); une autre, plus grande, figure un cavalier au manteau flottant (fig. 4).

Dans la période de transition qui existe entre le VIe siècle et l'époque carolingienne, on trouve extrêmement peu de représentations d'animaux, et par conséquent de chevaux avec ou sans cavalier.

Lindenschmit a publié dans le 1er volume de ses *Alterthümer* déjà cité [2] une rondelle ou plaque ajourée, trouvée à Klinberg, près de Riedhof, canton de Zurich, sur laquelle est figuré très grossièrement un cavalier sur son cheval, au pas, et tenant une lance ou un épieu.

Vient ensuite le type du cavalier aux bras levés qui a eu une grande vogue au commencement de l'époque carolingienne; toujours sur des plaques ajourées faisant partie de la garniture de ceinture des femmes et destinées à suspendre leur trousse. On l'a trouvé : à Nordendorf [3];

A Marilles, province de Brabant (Belgique), dans une sépulture qui renfermait tous les bijoux et ornements précieux d'une femme,

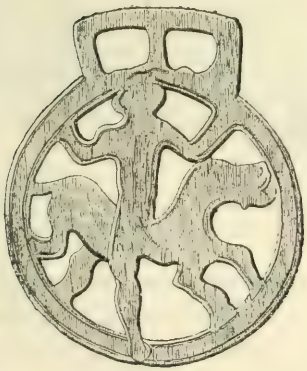

Fig. 5. Plaque trouvée à Marilles.

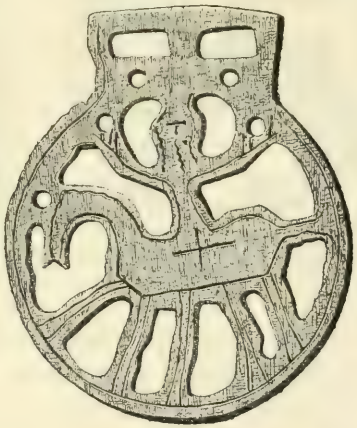

Fig. 6. Plaque trouvée à Ginvry (Meuse

(1) T. II, 7e cahier, pl. IV.
(2) 10e cahier, pl. VII.
(3) Lindenschmit, *Alterthümer*, t. II, 5e cahier, pl. IV, n° 2.

entre autres une magnifique fibule d'or, avec pierres précieuses serties dans des cloisons, de style anglo-saxon, dont le centre figure une croix, et une autre croix de bronze, à branches égales, munie d'un trou de suspension, ce qui indique avec certitude que la défunte était convertie au christianisme; la plaque ajourée au type du cavalier les bras levés, munie vers le haut d'un appendice rectangulaire pour la suspension (fig. 5), a été prise à tort par M. Piot pour un ornement de collier [1];

A Ginvry, près Brouennes (Meuse); là, une croix, creusée au burin sur les flancs du cheval (fig. 6), indique bien aussi l'époque où le christianisme était en faveur [2];

A Quincy-Basse, canton de Coucy-le-Château (Aisne) [3];

A Seraucourt-le-Grand (fig. 7), canton de Saint-Simon (Aisne), dans le cimetière carolingien que j'ai fouillé et publié en 1881 [4].

La plaque d'une boucle en bronze (fig. 8) qui par son style appartient à la même époque que ces rondelles ajourées, qui a été

Fig. 7. Plaque trouvée à Seraucourt.

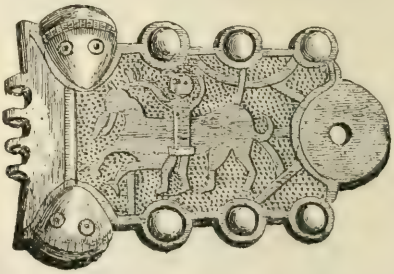

Fig. 8. Boucle trouvée à Saint-Jean-de-Losne.

découverte en 1818 à Saint-Jean-de-Losne (Bourgogne), et publiée par M. Baudot dans son intéressante étude sur les *Sépultures*

(1) Ch. Piot, *Découverte de deux tombeaux francs à Marille, province de Brabant.* Extrait du tome II de la *Revue d'histoire et d'archéologie de Bruxelles.*

(2) J. Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. III (Verdun, 1885), pl. XXV, n° 7.

(3) E. Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 2e partie, p. 173.

(4) *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, 3e fasc., pl. B.

barbares de l'époque mérovingienne, reproduit aussi, à l'aide de la gravure, le type du cavalier aux bras levés [1].

Le type de l'orante se retrouve sur les plaques burgondes représentant Daniel dans la fosse aux lions et Habacuc, dont l'une a été publiée par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie* [2]; ces deux prophètes ont les bras levés.

Daniel a la même attitude sur la garniture en bronze d'une seille en bois attribuée à la deuxième moitié du VIe siècle, trouvée à Miannay, arrondissement d'Abbeville (Somme) [3].

Sur une stèle funéraire trouvée à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), publiée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, en 1886, par M. Thédenat, on voit une femme, debout, les bras levés en orante. Cette stèle doit être postérieure au IVe siècle [4].

Plus barbare encore est la représentation de deux personnages, les bras levés, les mains étendues, qui existe sur le reliquaire de Saint-Bonnet-Avalouse (Corrèze) [5]. Ces deux personnages occupent le haut et le bas d'un carré divisé en quatre compartiments par des filets disposés en diagonale. Dans les deux autres compartiments, on voit des croix recroisettées. Sur l'autre face du reliquaire se trouve une croix ornée de cabochons au centre de laquelle, dans un médaillon, existe une autre croix dont les branches sont terminées par des boules. Entre les quatre bras de la croix, on voit des nœuds d'entrelacs qui rappellent d'une manière frappante la décoration de nos belles boucles carolingiennes.

Enfin ce type d'orante se trouve aussi sur les chapiteaux de nos églises romanes, entre autres sur ceux de Chivy, qui pour moi, sont les plus anciens du Laonnais.

(1) *Mémoire sur les sépultures barbares de l'époque mérovingienne, découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, par H. Baudot, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. V, années 1857, 1858, 1859 et 1860.

(2) A. de Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie* (partie religieuse), p. 51.

(3) A. Van Robais, *La coupe chrétienne en verre d'Hombliéres et la seille funéraire de Miannay*. (*Le cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, Abbeville, février 1887.)

(4) L. Maxe-Werly, *Étude sur un grafitte chrétien du IVe siècle* (*du musée de Bar-le-Duc*). (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. II, 1893.)

(5) Publié dans le *Bulletin du congrès archéologique de France*, 57e session tenue à Brive en 1890.

Quelques personnes ont voulu voir dans le cavalier aux bras levés saint Martin, le vaillant et généreux soldat qui partageait ses vêtements avec les pauvres. Mais il faut remarquer que nulle part on ne voit la moindre trace du manteau. Cette attribution n'est donc pas justifiée. En procédant par analogie, on peut admettre que l'on a voulu représenter un saint qui montait à cheval, mais on ne saurait lui donner un nom sans risquer de s'égarer. Une plaque ajourée qui rappelle encore ce type (fig. 9) a été trouvée l'an dernier à Wanquetin (Pas-de-Calais), par M. Cottelle, instituteur, qui m'en a donné communication. Les bras du cavalier ne sont plus levés, tous les deux. La main droite empoigne la crinière tressée du cheval. Un détail est surtout très intéressant, c'est que la ceinture du cavalier est indiquée par trois traits et qu'à cette ceinture est suspendu, au moyen d'une lanière, un poignard ou scramasaxe. L'appendice supérieur, qui n'est autre chose qu'une boucle formant corps avec la plaque, possède encore les aiguillons qui entraient dans les trous de la lanière de suspension qui se fixait elle-même à la ceinture. Ce cavalier, c'est évidemment le seigneur carolingien allant, sur son coursier, visiter ses propriétés, ou poursuivant le loup, le sanglier ou le daim dans les nombreuses forêts de son domaine.

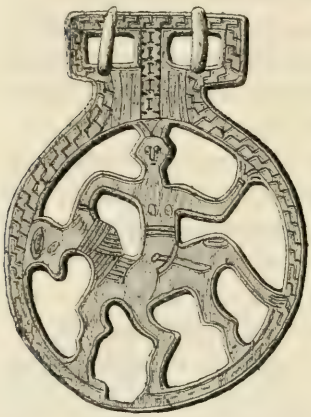

Fig. 9. Plaque trouvée à Wanquetin (Pas-de-Calais).

Ceci m'amène tout naturellement à parler d'une scène de chasse représentée sur la plaque arrondie d'une boucle carolingienne que possède le musée de Péronne (Somme) et qui a été trouvée à Cléry (canton dudit).

Cette boucle a sa plaque arrondie comme je viens de le dire et sa bordure est décorée de zigzags. Dans le champ de cette plaque, comme sur le plat de l'ardillon de la boucle, sont représentées deux têtes barbares dans lesquelles il faut voir l'effigie du Christ [1].

[1] Je crois devoir ici présenter une observation tendant à la revendication de la priorité de cette interprétation qui a récemment reçu une complète confirmation

Sous la tête gravée sur la plaque ronde, et dans les coins latéraux, figure une scène de chasse au loup. Cet animal est bien reconnaissable à sa forte taille et surtout à sa queue volumineuse et tombante. Le cavalier de droite tient de la main gauche une lance ou un épieu; de la main droite part un trait de gravure qui forme une courbe au-dessus de la tête du cheval pour se terminer vers les naseaux. Est-ce la bride? Le cavalier de gauche tient un bouclier dans la main droite. Le bras gauche est pendant. Au-dessus de sa tête on voit aussi un trait courbé dont la signification n'est pas facile à trouver.

La chasse, cette image de la guerre, était fort en honneur chez les Francs mérovingiens et carolingiens. La chasse au loup et au sanglier avait surtout pour eux des attraits tout particuliers. Des chiens y étaient dressés tout spécialement. Celui qui tuait un chien *à loup* était condamné à payer une amende de 3 sous [1].

On chassait le loup et le sanglier avec des lances, comme le fait voir une miniature d'un manuscrit anglo-saxon, publiée par Th. Wright [2].

Pour chasser le loup, le sanglier et le daim ou le cerf, il fallait l'aide du cheval. De nos jours, en Angleterre, on chasse même le renard à cheval.

Je connais deux plaques ajourées au type du cheval, mais sans le cavalier : l'une a été trouvée à Beautor (canton de la Fère) [3]; la seconde a été trouvée dans le cimetière de Saint-Nicolas d'Arras [4].

par la découverte de la boucle de Carignan (Ardennes). Cette boucle a un très large ardillon sur lequel est figurée une tête imberbe, autour de laquelle on lit cette inscription IMM^NVEL. Présentée par M. L. Maxe-Werly à M. Ed. Leblant, membre de l'Institut, celui-ci s'est empressé de la publier dans son *Nouveau recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle* (n° 90), paru en 1892. Or c'est en 1887, à propos de la découverte des plaques ajourées au type de la croix aux bras pendants, que j'ai lu au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, une étude dans laquelle j'ai émis l'opinion qu'il fallait voir la tête du Christ dans toutes les représentations de têtes humaines plus ou moins barbues ou chevelues qui ont été gravées sur beaucoup d'objets carolingiens.

(1) *Lex Salica. De venationibus.*

(2) *A history of English culture*, n° 50, p. 83; reproduite par Lindenschmit (*Manuel des antiquités mérovingiennes*, p. 274).

(3) Je l'ai publiée dans le 2e fascicule de mes *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, pl. II.

(4) Elle a été publiée par M. Terninck dans l'*Artois souterrain*, 4e volume, pl. LXI, n° 12.

L'ÉPERON.

Les Romains connaissaient l'éperon. Il consistait, comme à présent, dans une tige métallique plus ou moins élargie et recourbée pour embrasser les faces latérales et postérieure de la chaussure et s'y fixait au moyen de courroies munies de boucles passant sur le cou-de-pied. Au point central de cette tige était placée une pointe mousse, qui constitue la caractéristique des éperons romains, car cette pointe était au contraire bien plus aiguë sous les Francs et les Carolingiens.

Lindenschmit a publié un éperon romain (fig. 10), trouvé à Reichersdorf (province de Brandebourg) dans une remarquable sépulture qui contenait en outre la lame d'une épée en fer de 72 centimètres de longueur, repliée trois fois sur elle-même par l'aide du feu; sur la poignée, on lit, gravée à l'aide d'un poinçon, la marque NATALIS M, le nom du fabricant ou du forgeron romain; un umbo de bouclier, très aplati et merveilleusement décoré au moyen de la damasquinure d'argent, ce qui prouve évidemment que cet art était antérieur aux Francs, qui ont dû l'emprunter à la technique romaine; une hache en fer, d'une forme massive, au tranchant peu développé, qui a beaucoup d'analogie avec celles que m'ont fournies les cimetières du IVe siècle de Vermand et d'Homblières; une lance étroite, de 15 centimètres de longueur, douille entière; trois fragments de fibule en bronze du IIIe siècle dont l'un portait des traces d'argenture; enfin, l'éperon dont je m'occupe.

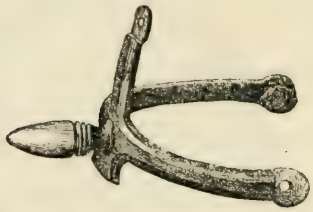

Fig. 10. Éperon trouvé à Reichersdorf.

L'auteur ne dit pas de quelle matière il était constitué, mais son étonnante conservation tendrait à faire croire qu'il était en bronze.

Comme je l'ai dit plus haut, la caractéristique de ces sortes d'éperons consiste dans la forte pointe mousse, et, en outre, dans une armature qui, du même endroit où cette pointe était fixée, s'élevait le long de la chaussure et qui devait consolider l'appareil (fig. 11 et 12).

(1) 4e volume des *Alterthümer*, pl. XXXVIII.

Le même auteur a publié sept autres éperons romains trouvés en Allemagne, dont cinq sont en bronze et les deux autres en fer. Dans tous, la pointe est toujours arrondie ou mousse et, chose remar-

Fig. 11 et 12. Éperons romains trouvés dans la vallée du Rhin.

quable, pas un seul ne présente ni les mêmes détails, ni la même ornementation. Les courroies d'attache se fixaient à l'extrémité des branches, tantôt sur des crochets en forme de boutons, tantôt dans des ouvertures arrondies ou rectangulaires.

Les éperons francs ont été certainement copiés sur ceux des Romains, mais on s'est attaché à choisir les formes les plus simples. La caractéristique consiste dans la pointe courte et aiguë qui est fixée au milieu de la courbe des branches (fig. 13 et 14).

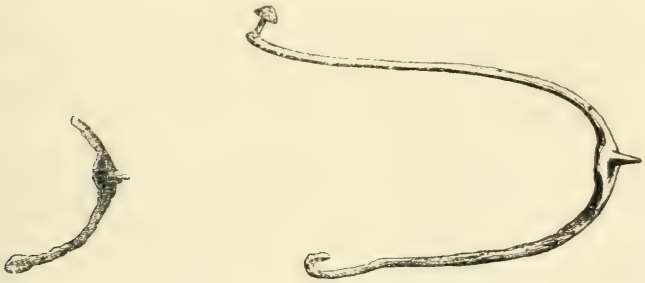

Fig. 13. Éperon trouvé dans une tombe franque à Oberalm.

Fig. 14. Éperon franc trouvé à Éclaye (Belgique).

Lindenschmit[1] a décrit quelques éperons de cette sorte trouvés en Allemagne, qui, tous, sont en fer. Il ajoute qu'il est peu probable qu'il en ait été exécuté en bronze[2].

(1) *Manuel des antiquités des temps mérovingiens.*

(2) *Die Alterthümer der Merowingischen Zeit*, p. 284. *Die Aufrüstung des Reiters und des Pferdes. Die Sporen.*

Cependant, dans la *Seine-Inférieure*[1], l'abbé Cochet a reproduit un éperon de bronze trouvé aux Petites-Dalles (fig. 15), commune de Saint-Martin-aux-Baneaux (Seine-Inférieure). Sa forme est extrêmement simple; la pointe était en fer et très petite, et aux extrémités des branches des ouvertures rectangulaires recevaient les courroies qui servaient à le fixer sur la chaussure.

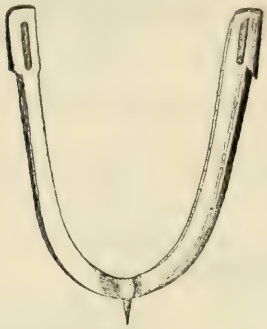

Fig. 15. Éperon trouvé aux Petites-Dalles (Seine-Inférieure).

Fig. 16. Éperon trouvé à Tugny (Aisne).

J'ai aussi trouvé un éperon de bronze (fig. 16) dans le cimetière franc de Tugny-et-Pont, canton de Saint-Simon (Aisne). Il a beaucoup de ressemblance avec celui des Petites-Dalles. La pointe de fer, très petite, était placée au milieu d'un disque sur les bords duquel prennent naissance les deux branches latérales. Les extrémités de ces branches ont été aplaties et percées d'une petite ouverture circulaire destinée à recevoir une petite goupille pour la fixation de la pièce qui devait recouvrir le cou-de-pied. L'éperon des Petites-Dalles avait une longueur de 14 centimètres et une largeur de 11 centimètres. Celui de Tugny n'a qu'une longueur de 6 centimètres sur 8 centimètres de largeur; c'est peut-être l'un des plus petits connus.

Les objets trouvés dans la sépulture qui a fourni l'éperon des Petites-Dalles consistaient en un scramasaxe, une boucle en fer et un vase de terre noire de types bien connus. On peut donc dater

[1] *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, par l'abbé Cochet. Paris, Derache, 1876, p. 456.

cet éperon de la fin de la période franque. Le cimetière de Tugny-et-Pont remontait aux premiers temps de l'invasion franque, comme l'a démontré la présence de fibules circulaires d'argent divisées par des rayons de même métal formant cloisons, entre lesquelles se trouvaient sertis des grenats taillés en table. Mais ce cimetière avait reçu des inhumations jusqu'aux xe et xie siècles. Il présentait, comme beaucoup d'autres de la Picardie, du Laonnais et du Soissonnais, trois époques bien distinctes : la première renfermait des haches et des bijoux cloisonnés et garnis de pierres précieuses; dans la seconde, où dominaient les cercueils de pierre, les hommes ne possédaient plus que le scramasaxe, et les grandes plaques-boucles de ceinture avaient remplacé les petites boucles ovales de bronze ou de potain, et les femmes avaient des fibules discoïdes où le filigrane d'or ou d'argent dessinait des motifs ornementaux parmi lesquels, dans des bates surélevées, on plaçait soit des cabochons, soit des pierres précieuses ou des verres colorés triangulaires ou rectangulaires. Beaucoup de tombes de ces premières époques avaient été violées pour y inhumer de nouveaux morts qui n'avaient plus de mobilier funéraire; mais ici les fossoyeurs avaient été moins rapaces qu'ailleurs et les bijoux des morts dépossédés de leur couche funèbre avaient été religieusement placés, soit aux pieds, soit aux côtés des cercueils, soit encore sur la dalle de couverture.

J'ai trouvé l'éperon, dans une fosse creusée en pleine terre dans la région qui m'a fournie le plus d'objets francs, au talon gauche d'un jeune homme qui ne possédait qu'un couteau en fer. Je puis donc avec certitude le faire remonter à une époque voisine de celle de l'invasion, c'est-à-dire vers le milieu du vi^e^ siècle.

Fig. 17. Éperon trouvé à Brény.

Dans la *Normandie souterraine*, l'abbé Cochet a publié un éperon de fer trouvé dans le célèbre cimetière d'Envermeu. Il ne possède plus que la partie centrale formant croissant au sommet de laquelle se place la pointe saillante.

M. Frédéric Moreau a trouvé dans ses fouilles plusieurs éperons,

tous de fer [1]. L'un, trouvé à Brény (fig. 17), a 0 m. 07 de longueur sur 0 m. 05 de largeur entre les branches; il a une très petite pointe. Un autre a été découvert à Armentières, dans la tombe d'un guerrier qui possédait une lance [2]; un troisième dans la même localité.

M. Liénard a publié [3], comme provenant du cimetière d'Eix, qui a produit un mobilier funéraire allant de l'invasion franque à l'époque carolingienne, un éperon dont la forme rappelle beaucoup celle des éperons romains publiés par Lindenschmit. Les branches sont très longues et possèdent à leurs extrémités, qui ont été aplaties, les rivets qui y assujettissaient les courroies de fixation sur le cou-de-pied. La pointe est conique, aiguë, et possède à sa partie inférieure quatre sillons ornementaux. Comme parmi le mobilier funéraire on a trouvé des fibules qui sont évidemment d'époque romaine, il est à supposer que l'éperon a la même origine et provient d'un butin fait par les barbares après une victoire sur les Romains.

Il est à regretter que le cimetière d'Eix n'ait pas été fouillé méthodiquement, car il contenait des objets qui possédaient une réelle valeur scientifique.

Lindenschmit a publié dans son opuscule sur les fouilles de Selzen un éperon de fer trouvé au pied gauche d'un mort et qui a de grands rapports avec celui d'Envermeu; sur le cou-de-pied, on recueillit un ferret métallique blanchâtre qui devait certainement terminer la courroie servant à la fixation de cet éperon.

Fig. 18. Éperon trouvé à Osthofen.

Fig. 19. Éperon trouvé à Wurmlinger.

On trouve aussi sur la planche V, 10e cahier, 2e volume des *Alterthümer*, un autre éperon de fer, de forme très simple, dont

[1] *Album Caranda*, nouv. série, pl. XI.
[2] *Ibid.*, pl. XIV.
[3] *Archéologie de la Meuse*, t. III, pl. XXXVIII, n° 5.

les branches peu développées sont terminées par des appendices creux destinés à recevoir les courroies d'attache. Une très petite pointe occupe la partie médiane. Il a été trouvé dans le pays rhénan à Osthofen (fig. 18), dans un tombeau franc, et il est conservé dans le Musée de Mayence.

La même planche reproduit un autre éperon (fig. 19) en argent, très intéressant. La partie courbe forme une bande plate et les branches sont carrées, se terminant par des oreillettes rectangulaires fendues dans leur épaisseur pour recevoir les extrémités des courroies qui y étaient assujetties à l'aide de rivets. La pointe qui était en fer n'existe plus. Ce remarquable objet a été trouvé dans un tombeau Alaman, à Wurmlingen (Wurtemberg). Il est conservé au Musée de Stuttgard.

A la page 285, de son *Manuel des temps mérovingiens*, le même auteur a dessiné un remarquable éperon du Musée de Carlsruhe (fig. 20). Il forme une bande courbée, très large, qui a été recou-

Fig. 20. Éperon plaqué d'argent du musée de Carlsruhe.

verte d'une plaque d'argent découpée avec art. Il rappelle les belles plaques carolingiennes comme le cimetière de Nanteuil-Notre-Dame en a tant fourni à M. Frédéric Moreau [1].

Il a été aussi trouvé au Bel-Air, près Chéseaux-sur-Lauzanne (Suisse) [2], un éperon au pied gauche d'un homme qui possédait un scramasaxe intéressant par les boutons de la garniture du fourreau sur chacun desquels était figurée une tête d'homme; un couteau dont le manche était garni, de distance en distance, de plaques ovales en fer de la même dimension que ce manche; une petite boucle à plaque arrondie, garnie de trois clous saillants; et enfin un peigne. Ce mobilier indique l'époque de transition qui existe entre l'invasion franque et la période carolingienne. L'éperon était constitué par une assez mince bande de fer dont les extrémités sont

[1] *Album Caranda*. Les fouilles de Nanteuil-Notre-Dame, pl. CXLIV, CXLV, CXLVI et CXLVII, nouvelle série.

[2] *Description des tombeaux du Bel-Air*, près Chéseaux-sur-Lausanne (Suisse), par F. Troyon. Lausanne, 1841.

repliées sur elles-mêmes pour former une attache dans laquelle était fixé un anneau (fig. 21). Dans cet anneau se trouvaient prises, au moyen d'un crochet recourbé, deux plaquettes de fer sur lesquelles étaient fixées les courroies d'attache au moyen de rivets.

Fig. 21. Éperon trouvé au Bel-Air.

Fig. 22. Éperon trouvé à Mommernheim.

Je signalerai un autre éperon trouvé à Mommernheim (Hesse rhénane)[1]. La tige de fer qui le constitue est plate, mais légèrement bombée extérieurement. Les branches sont assez développées, la pointe petite. Ce qui le distingue, c'est qu'il a reçu sur toute la surface extérieure une décoration qui révèle une technique toute nouvelle (fig. 22). Ce sont des filets de laiton incrustés dans le fer qui simulent des stries parallèles d'un charmant effet.

Dans le 4e volume des *Alterthümer*, à la planche XXIII, se trouve un mobilier funéraire très intéressant en ce sens qu'on y voit pour la première fois apparaître l'étrier, et que, probablement pour cette raison, Lindenschmit a attribué au IXe siècle.

Ce mobilier comprend un éperon appartenant au même style, à la même technique comme forme et ornementation que le précédent. Ce n'est pas seulement l'éperon qui a reçu des incrustations de bronze sur le fer, mais aussi les étriers.

J'aurai l'occasion de revenir sur cette circonstance quand je m'occuperai des étriers et j'en montrerai, du XIIe ou XIIIe siècle, où la même technique a été employée à la décoration.

Il est à signaler que, dans l'antiquité, les cavaliers ne possédaient qu'un seul éperon, placé presque toujours au pied gauche.

[1] Lindenschmit, *Alterthümer*, pl. V, n° 6.

La statue de l'Amazone, au Musée du Vatican, ne possède qu'un seul éperon. Cependant, lorsque l'on a découvert à Cividale le tombeau du duc Gisulf, la relation de la découverte rapporte que l'on trouva un éperon à chaque pied, et on en a conclu qu'au moment de leur entrée en Italie, les Langobards portaient deux éperons et non un seul. Mais rien ne prouve que l'auteur de cette relation connût cette circonstance d'un éperon unique. Ne trouvant qu'un seul éperon, on a pu conclure que le second avait été égaré ou détruit par le temps. Dans le manuscrit 927 (XIIIe siècle), de la Bibliothèque du Vatican, qui renferme une miniature représentant le combat d'Odoacre et de Théodoric, ces deux rois sont totalement recouverts de cottes de mailles, même les jambes et les pieds. On ne voit qu'une seule jambe et un seul pied de chaque cavalier, qui, naturellement, sont la gauche pour un combattant et la droite pour l'autre. On remarque un éperon à chacun des pieds, ce qui laisserait à penser que les deux jambes en possédaient.

Avant de terminer cette seconde partie, signalons qu'au moyen âge on adaptait des éperons aux jarrets des chevaux, comme si les ruades de ces animaux n'eussent pas été suffisantes pour blesser les adversaires qui les poursuivaient.

L'ÉTRIER.

L'étrier dont le cavalier s'aide pour monter à cheval, se mettre plus facilement en selle et obtenir une solide station sur le cheval, est d'usage relativement récent. On ne le voit sur aucun monument romain ni même franc.

Fig. 23. Bible du xe siècle, à la Bibliothèque nationale.

Le plus ancien monument qui, à notre connaissance, montre des cavaliers munis d'étriers, c'est un manuscrit du xe siècle conservé à la Bibliothèque nationale (fig. 23). La forme est triangulaire.

Lindenschmit a publié trois étriers dans ses *Alterthümer* [1]. Le premier a été trouvé dans une sépulture près d'Immenstadt

[1] *Alterthümer*, pl. XXIII, nos 1, 8 et 9.

(Ditmarschen), avec les objets suivants : une épée en fer, à deux tranchants, à pommeau conique et garde formant une légère saillie sur la largeur de la lame : une lance, en forme de feuille de saule, portant des nervures vers la base de la douille où l'on voit deux fortes saillies, restes probables de crochets; un couteau à lame droite; une pointe de flèche cordée; l'éperon dont j'ai parlé ci-dessus et enfin les étriers formés d'une tige sensiblement triangulaire, dont les deux extrémités ont été soudées, puis tordues ensemble à la manière d'une corde (fig. 24), mais en ménageant une ouverture dans laquelle entrait la courroie qui, passant sur le dos du cheval, pendait sur les flancs. La forme

Fig. 24. Etrier trouvé près d'Immenstadt.

Fig. 25. Étrier trouvé dans le Rhin.

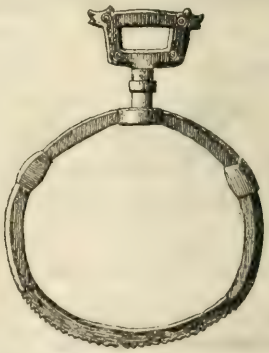

Fig. 26. Étrier trouvé dans le lac de Neuenburg.

générale est triangulaire. La partie vue de la tige a été ornée d'ap-

plications de bronze ou de laiton simulant, d'un côté, des filets horizontaux, et de l'autre, des séries de trois filets raccordés par des diagonales.

Le deuxième étrier est construit exactement de la même façon. Sa forme générale est ovoïde (fig. 25). L'ornementation consiste également en applications de filets de laiton parallèles, disposés transversalement à la longueur de la tige. Il a été trouvé dans le Rhin à Mayence.

Lindenschmit rapproche de ces deux étriers un troisième trouvé par le docteur Gross dans le lac de Neuenburg (fig. 26), mais pas dans la station de la Tène. Il est en bronze et sa forme générale ressemble étonnamment à celle du dernier étrier dont il vient d'être question. Les petites têtes ornementales qui existent au bout du rectangle évidé dans lequel passait la courroie d'attache, et les cercles centrés qui leur servent d'œil, indiquent une époque un peu antérieure aux autres. Je ne serais pas éloigné de les faire remonter à l'époque carolingienne.

Il a été trouvé, il y a quelques années, dans les tourbes de la vallée de l'Ailette, aux alentours de Coucy-le-Château (Aisne), deux étriers (fig. 27) qui possèdent des formes se rapprochant un peu

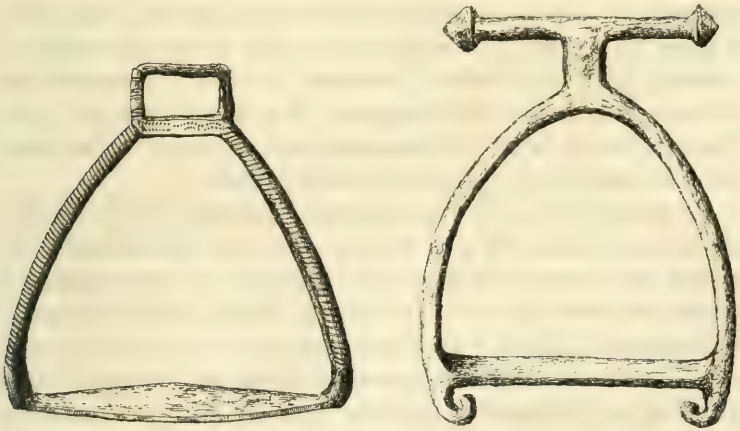

Fig. 27 et 28. Étriers trouvés près de Coucy-le-Château.

plus de celle des étriers actuellement en usage et dont la caractéristique réside dans une sorte de petite planchette métallique plus ou moins élargie, sur laquelle le cavalier posait le pied.

La forme du premier est triangulaire et rappelle celle des étriers de la tapisserie de Bayeux. Une ouverture rectangulaire est ménagée au haut de l'instrument pour recevoir la courroie d'attache. Ce qui distingue encore cet étrier, c'est son ornementation à l'aide du laiton. Toute la partie extérieure visible des deux branches a été recouverte d'une plaque de ce métal sur laquelle, à l'aide de la lime ou du burin, on a représenté une torsade. Sur la partie rectangulaire supérieure, la plaque de recouvrement, qui, comme je l'ai dit, est en laiton, a reçu une décoration qui simule des feuilles de lycopode. Même la tranche de la planchette sur laquelle reposait le pied a été munie d'une plaque de laiton avec guillochures. Le raccord des branches avec cette plaquette s'opère à l'aide de genoux lisses.

La forme du second est un arc légèrement brisé, et peut-être doit-on le faire descendre au XIIe ou au XIIIe siècle. L'extrémité des branches, prolongée au delà de la planchette où se plaçait le pied, s'amortit en un crochet recourbé intérieurement sous cette planchette (fig. 28).

Le mode de suspension est nouveau : il consiste tout simplement en une traverse horizontale munie d'arrêts à ses extrémités, et qui est soudée à une tige plate, partant du sommet de l'arc. La courroie de suspension devait avoir un peu plus de 0 m. 08 de largeur. La disposition d'attache était aussi simple que solide : il suffisait, pour fixer l'étrier à demeure, de faire à la courroie une incision, dans le sens de la longueur, de 0 m. 04 à 0 m. 05. Après l'introduction de la tige transversale dans cette fente, on lui faisait faire un quart de tour et l'attache était parfaite.

En résumé, le peu de représentations qu'on possède du cavalier à l'époque franque, le peu d'objets servant au harnachement du cheval qu'on rencontre dans les sépultures de cette époque et même dans celles des VIIe et VIIIe siècles, donne à penser que parmi les guerriers, il devait y avoir beaucoup plus de fantassins que de cavaliers et que ce fut seulement au début de l'époque féodale qu'on vit se développer la cavalerie, qui, dès lors, joua un grand rôle dans les batailles;

Que l'éperon était un accessoire assez commun dès l'époque franque. Son emploi ne fit que s'accroître jusqu'à l'époque romane, où la pointe fit place à la molette, dont les dimensions furent quelquefois tout à fait exagérées;

Qu'enfin l'étrier n'apparaît qu'au cours de l'époque carolingienne, époque où nous voyons se produire un nouveau genre de décoration dont les Gaulois, les Francs et les Romains s'étaient rarement servis, c'est-à-dire l'incrustation ou placage du bronze ou laiton sur le fer.

J. Pilloy,

Correspondant du Comité.

LES ORIGINES
DE L'ARCHITECTURE GOTHIQUE
EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL.

(Communication faite au Congrès des sociétés savantes par M. Camille Enlart.)

J'ai récemment essayé de retracer les origines de l'architecture gothique en Scandinavie[1] et en Italie[2]. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de confronter ces recherches avec quelques considérations sur les origines beaucoup plus complexes de l'art gothique en Espagne et en Portugal.

Dans cette histoire de l'expansion d'un art qui a eu l'Île de France pour berceau, on est frappé, à première vue, du faible rôle joué par l'école de cette province, et par le rôle prépondérant des ordres religieux, et surtout des moines de Cîteaux, dans l'exportation de l'architecture gothique.

C'est d'Angleterre qu'ils l'ont amenée en Norvège, et d'Allemagne qu'ils l'ont introduite en Suède; mais en Allemagne comme en Italie, ils l'avaient apportée de Bourgogne. En France même, ils portaient un peu partout les modes de la province qui était le berceau et le centre de leur ordre.

En Espagne et en Portugal, contrairement à ce qui se passe presque partout ailleurs, les Cisterciens n'ont pas cette uniformité dans leurs constructions. Ils abandonnent même volontiers le style de la Bourgogne, et, par un fait en opposition plus formelle encore avec ce que l'on remarque dans d'autres contrées, on voit en Espagne l'ordre de Cluny faire école d'architecture.

[1] *Architecture des Cisterciens en Scandinavie* (*Bull. archéolog.* de 1893); *L'art scandinave* (*L'art*, numéro du 15 février 1894).

[2] *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie.* Paris, Thorin, 1894, in-8°. (*Bibl. des Écoles d'Athènes et de Rome.*)

M. Anthyme Saint-Paul, avec sa perspicacité ordinaire, avait déjà laissé entendre qu'il admettrait l'influence des Clunistes en Espagne [1], et des faits relatifs à cette influence ont été démontrés par M. l'abbé Bouillet [2]. MM. Street [3] et Saladin [4] pour l'Espagne; Olivier Merson [5] et Nodet [6] pour le Portugal, ont publié de judicieuses et très intéressantes remarques sur les influences françaises qui se reconnaissent dans plusieurs des monuments gothiques [7]. Il n'y a guère qu'à souscrire à leurs savantes observations, mais on peut apporter de nouvelles remarques à l'appui et tirer du tout quelques conclusions générales.

Les rapports de l'Espagne avec la France étaient intimes et fréquents; chaque génération des familles souveraines contractait quelque alliance avec celles de la France : ainsi Raymond Bérenger avait épousé Almodis de la Marche; Ramire Ier d'Aragon était marié à Gerberge, fille de Bernard-Roger, comte de Bigorre. Son fils Sanche Ramire, roi d'Aragon, avait épousé successivement Mathilde de Toulouse et Félicie, fille d'Hilduin, comte de Roucy; Alfonse VI épouse Agathe, fille de Guillaume le Conquérant; puis Inès, fille de Guillaume d'Aquitaine; puis Constance de Bourgogne, nièce d'un abbé de Cluny. A leur tour, ses deux filles épousent des princes bourguignons. Constance, fille d'Alfonse VIII, épouse Louis VII, roi de France.

Les relations du clergé des deux pays n'étaient pas moins intimes; on sait que jusqu'au XIIe siècle Narbonne fut la métropole de Girone, Barcelone et Urgel.

Au fur et à mesure que la population chrétienne d'Espagne refoulait les Maures vers le Sud, des Français arrivaient du Nord pour chercher fortune dans la péninsule. Les croisades contre les Maures d'Espagne offraient moins de difficultés, plus de succès et de profit que les expéditions d'outre-mer; du reste, le concile de Latran (1123) y avait attaché les mêmes indulgences; aussi, une

(1) *Viollet-le-Duc et l'architecture bourguignonne.* Paris, 1894, in-8°.

(2) *Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Jacques de Compostelle. Mém. des Antiquaires de France,* 1894.

(3) *Gothic architecture in Spain.* Londres, Murray, 1866, in-8°.

(4) Planat, *Encyclopédie d'architecture* (Paris, Morel, in-8°), art. *Espagne.*

(5) *Le Tour du monde,* 1860.

(6) Planat, *Encycl. d'arch.,* art. *Portugal.*

(7) Voir aussi sur l'Espagne la magnifique publication intitulée : *Monumentos arquitectonicos de España.*

foule de chevaliers étaient-ils attirés d'au delà des monts par l'appât d'avantages spirituels auxquels s'ajoutait celui du butin, récompense temporelle sans doute, mais non négligeable. Derrière une armée grossie de tant de cadets en quête de châteaux à conquérir en Espagne, s'empresse une armée de moines et de prêtres; les prêtres sont prêts à recevoir l'administration spirituelle des provinces conquises; quant aux moines, leur ambition plus modeste se contentera de quelques beaux domaines de Sarrasins à transformer en abbayes. Et à la suite de ceux-ci, viennent des architectes en quête d'églises à bâtir. Les uns et les autres sont partis de provinces diverses : Bourgogne, Languedoc, Aquitaine, Normandie, et les églises qu'ils font bâtir reflètent précisément l'architecture des provinces auxquelles appartenaient les conquérants et les missionnaires dont l'histoire nous a gardé les noms.

Parmi les premiers, il faut signaler trois princes bourguignons : le duc Eudes, son neveu Henri et son cousin Raymond. Ces derniers épousèrent les deux filles du roi Alphonse de Castille; Raymond fonda le royaume de Portugal, tandis que le fils de Henri, Alphonse Henriquez, devait régner sur la Galice, la Castille et Léon.

Parmi les membres du clergé dont l'influence domine en Espagne, il faut citer le pape Pascal II, ancien moine de Cluny; le pape Calixte II (Guy de Bourgogne), oncle d'Alphonse Henriquez, ami et protecteur de Cluny et de Compostelle; saint Hugues et Pierre le Vénérable, abbés de Cluny; le cardinal légat Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille; le cardinal légat Rainier, moine de Cluny; Pierre, abbé de Tournus; Bernard, élève de saint Hugues, réformateur des abbayes d'Espagne, premier archevêque primat de Tolède, introducteur de l'écriture française qui, devenue officielle vers 1118, favorisa l'entrée des Français dans toutes les administrations; Hébretme, moine cluniste qui fit remplacer le calendrier national par le calendrier grégorien; Burdin, moine d'Uzerche, qui avant d'être antipape fut évêque de Coïmbre et de Braga; Girald, moine de Moissac, évêque de Bragance; Pierre de Bourges et Raymond de Salviac, évêques d'Osma; Bernard d'Agen, évêque de Siguenza, puis archevêque de Compostelle; Pierre d'Agen, évêque de Ségovie; Pierre, évêque de Palencia; Bernard de Périgueux, évêque de Valence et de Zamora; Dalmace, prêtre d'Aquitaine, archevêque de Compostelle; Jérôme de Périgueux, le légen-

daire aumônier du Cid, évêque de Valence, puis de Zamora et enfin de Salamanque; Anastase de Cluny, missionnaire chez les Maures en 1074, et bien d'autres.

Ainsi, presque tous les sièges épiscopaux de la péninsule furent occupés au XIIe siècle par des religieux de Cluny; Cluny eut de plus en Espagne vingt-cinq prieurés sans compter les abbayes qui lui étaient affiliées, et les dons des rois d'Espagne furent les principales ressources de saint Hugues et de Pierre le Vénérable [1].

Ce furent encore les Clunistes qui substituèrent au rite mozarabe la liturgie romaine après que Grégoire VII eut échoué dans cette entreprise. Le roi Ferdinand Ier de Castille avait accordé un tribut annuel de 1,000 pièces d'or à Cluny; son fils Alfonse le doubla. En Portugal, lorsque Alfonse-Henri eut reconquis son royaume, en 1142, l'influence de saint Bernard effaçait celle de Pierre le Vénérable, et c'est à Cîteaux que le nouveau conquérant s'engagea à payer chaque année 50 maravédis d'or en signe de vasselage. En même temps, il demandait des moines de Cîteaux pour les installer à Santarem. Le Portugal fut le domaine des Cisterciens, comme l'Espagne avait été celui des Clunistes. Les templiers de Thomar, les chevaliers d'Avis, ceux de Calatrava, d'Alcantara (1156), de Saint-Sauveur de Montesa (1317) et du Christ de Portugal (1317) furent successivement affiliés à Cîteaux [2].

L'architecture, reflet fidèle de l'histoire des peuples, garde l'empreinte et de ces rapports de voisinage et de ces immigrations.

Commençons par indiquer les rapports de voisinage :

L'architecture romane qui régnait au XIIe siècle sur le versant sud des Pyrénées ne semble pas avoir différé de celle du versant nord [3]. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer aux monuments du nord de l'Espagne ceux du Roussillon, si savamment étudiés par mon confrère M. Brutails. Mais la similitude n'est pas restreinte à la partie orientale des Pyrénées. Si, par exemple, l'abbaye catalane de Ripoll ressemble à la cathédrale d'Elne et à

[1] Florez, *España Sagrada*, *passim;* abbé Pignot, *Hist. de l'ordre de Cluny* (Autun, Dejussieu, 1868, in-4°), *passim.* Marrier, *Bibliotheca cluniacensis*, *passim.*

[2] Montalvo, *Cronica de orden de Cister*, Madrid, 1602.

[3] Sur l'architecture du Roussillon français, voir Brutails, *Notes sur l'art religieux du Roussillon*, dans le *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1893. — Sur celle de la Catalogne, voir Piferrer et R. Margall, *Cataluña.* Barcelone, 1884, 2 vol. in-8°.

Saint-Martin du Canigou, le cloître de Santander a des sculptures qui rappellent celles de Saint-Bertrand de Comminges.

Dans la période gothique, nous retrouvons encore l'influence du voisinage. Bien que la Catalogne ne relève plus de la métropole de Narbonne, mais du nouvel archevêque de Tarragone, ses rapports

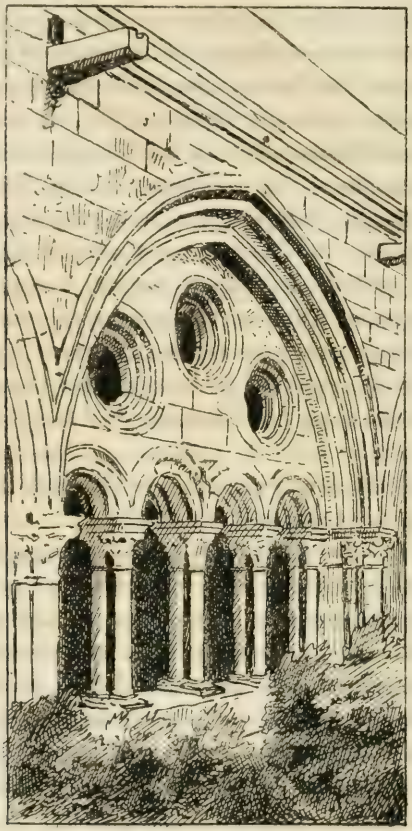

Fig. 1. Cloître de Fontfroide.

avec Narbonne sont restés étroits. C'est l'abbaye cistercienne de Fontfroide qui envoie ses moines à Poblet et à Santas-Creus, et ce sont probablement ces moines qui bâtirent la cathédrale de Tarragone; du moins, le cloître de celle-ci reproduit-il exactement le type original et bien connu des cloîtres de Fontfroide et de Valmagne (fig. 1 et 2). L'architecte de ce cloître et des parties les

plus anciennes de la cathédrale n'est pas connu, mais son successeur, dont le nécrologe signale la mort le 11 mars 1256, était un certain frère Bernard, moine de Cîteaux ou de Cluny.

A Manrese, la cathédrale, à laquelle on travaillait en 1328 [1], appartient à l'architecture du Languedoc et rappelle Saint-Just de

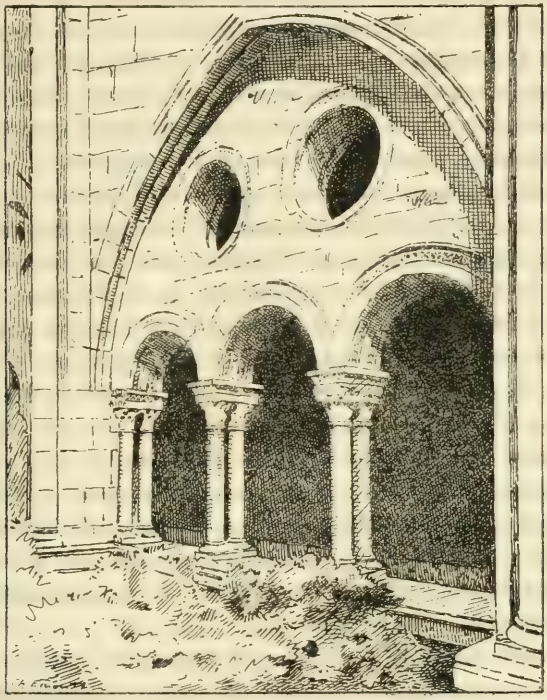

Fig. 2. Cloître de la cathédrale de Tarragone.

Narbonne, avec sa tourelle d'escalier s'élevant au-dessus des chapelles et reliée aux combles du chœur par une sorte de pont.

A Barcelone, d'autre part, l'église Sainte-Agathe rappelle absolument Lamourguié de Narbonne, avec son chœur simple entouré d'une ceinture de chapelles, et sa nef couverte d'une charpente portée sur des doubleaux faisant fonction de fermes. A Gérone, on sait qu'en 1320, l'architecte était maître Henry de Narbonne et qu'il eut pour successeur un de ses compatriotes, Jacobus de Fa-

[1] *Cataluña.*

veriis [1]. Les contreforts cylindriques de Sainte-Cécile d'Alby se retrouvent au cloître de Fres del Val. On pourrait multiplier ces exemples.

Continuons en signalant à son tour l'influence de l'exportation.

L'ordre de Cluny, si puissant en Espagne, n'avait pas, à proprement parler, une architecture spéciale. Cependant, les moines dont l'institution était éminemment internationale, et dont beaucoup se livraient à la pratique et à l'enseignement des arts, ont toujours plus ou moins souvent exporté les modes d'un pays dans un autre. Ce fait presque constant chez les Cisterciens n'est pas sans exemple chez les Clunistes. Leur centre était en Bourgogne et aussi en Auvergne; leur principale influence s'exerçait en Aquitaine et en Languedoc. Or ils ont porté l'architecture de l'Auvergne en Languedoc, à Conques et à Saint-Sernin de Toulouse, puis de Conques en Espagne, à Saint-Jacques de Compostelle, et en Toscane, à Saint-Anthyme. L'architecture qu'ils ont portée en Espagne procède de celle de l'Auvergne, de la Bourgogne et de l'Aquitaine.

C'est à M. l'abbé Bouillet que revient l'honneur d'avoir démontré que la cathédrale de Compostelle (déjà assimilée par Street à Saint-Sernin de Toulouse) procède de l'église de Conques; que cette dernière dérive des monuments d'Auvergne; que la route suivie par les pèlerins relie ces divers monuments entre eux, et qu'enfin beaucoup d'églises espagnoles reproduisent diverses dispositions de Saint-Jacques de Compostelle. Je ne reviendrai pas sur cette savante et excellente étude [2].

Il convient toutefois d'indiquer par quelques autres exemples les caractères que l'architecture des Clunistes a imprimés aux monuments de l'Espagne.

L'influence de l'Auvergne s'y reconnaît à l'usage général d'une tour-lanterne, presque toujours octogone, qui a reçu le nom de *cimborio* et a persisté de l'époque romane à la Renaissance. M. l'abbé Bouillet attribue avec raison à la même influence certaines tribunes et voit également un souvenir de l'art auvergnat dans les très nombreuses absides espagnoles ornées au dehors de corniches à modillons soutenues par des colonnes adossées. Les modillons appartiennent souvent au type dit *à copeaux*. Il faut toutefois observer

[1] Viollet-le-Duc, *Dict. d'arch.*, art. *Architecte.*

[2] Abbé Bouillet, *Sainte-Foy de Conques, Saint-Saturnin de Toulouse et Saint-Jacques de Compostelle.* (*Mémoires des Antiquaires de France*, 1893.)

qu'il existe aussi de ces modillons dans l'architecture des Maures, à la mosquée de Cordoue, mais ils peuvent être l'œuvre de chrétiens. De même ne peut-on voir avec certitude une influence auvergnate dans les voûtes en quart de cercle des tribunes de Compostelle. Elles ressemblent à celles du cloître de la cathédrale de Girone, semblables à celles des cloîtres d'Arles et de Montmajour et aux voûtes latérales de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il en est de même des arcades festonnées du cloître de Saint-Paul de Barcelone bâti au XIIe siècle par les moines de Cluny. Elles rappellent tout à fait les arcatures des déambulatoires et des triforium de certaines églises d'Auvergne et les arcades lobées des églises romanes du Puy et des environs [1], mais elles rappellent aussi l'architecture arabe. Certains détails d'architecture espagnole semblent d'une origine auvergnate moins contestable; tel est un chapiteau du porche de Saint-Martin de Ségovie imitant un chapiteau célèbre de Saint-Austremoine d'Issoire figurant la Cène. Quant aux colonnes qui décorent les absides, on sait qu'elles sont communes à l'Auvergne et à l'Aquitaine. La belle sculpture de cette dernière province a été reproduite par les Clunistes d'Espagne, notamment à Compostelle et à Saint-Isidore de Léon. Le portail et les chapiteaux de cette église présentent des motifs de statuaire et d'ornement très analogues à ceux de Saint-Sernin de Toulouse.

Les moines de Cluny semblent avoir apporté en Espagne les modes de la Bourgogne en même temps que celles du Languedoc. La cathédrale de Siguenza, commencée en 1102 et consacrée en 1123 par l'évêque Bernard d'Agen [2], a un chœur et un curieux déambulatoire isolé [3] dont les voûtes en berceau brisé et toute l'ordonnance intérieure rappellent la cathédrale d'Autun. La nef gothique est bien postérieure, mais rappelle encore la Bourgogne par certains détails.

La cathédrale de Lugo, consacrée en 1177 [4], rappelle davantage

[1] Les archivoltes festonnées des églises du XIIe siècle du département de la Haute-Loire ont été souvent reproduites en Espagne, et notamment à Toro.

[2] G.-G. d'Avila, *Teatro ecclesiastico*, t. I, p. 131-148. La date est donnée par une inscription moderne.

[3] Semblable au collatéral isolé de l'église des Templiers à Ségovie, consacrée en 1208.

[4] Pallares Gayoso, *Hist. de Lugo*. La date de la fondation est 1129; elle se trouve au *Livre noir* des Archives de la ville. Cean Bermudez, *Architect. de España*, t. I, 25.

celle d'Autun, par sa voûte en berceau brisé portée sur des doubleaux, par ses arcades sans moulures, et par les cordons si caractéristiques du style bourguignon, qui relient les tailloirs entre eux ou passent sous le triforium en contournant les supports. Ces supports sont des colonnes engagées dans des dosserets, comme à Saint-Andoche de Saulieu, la Charité-sur-Loire, Thil-Châtel, etc.; et, comme dans la petite église de Savigny en Terre-Plaine, près Avallon, une croisée d'ogives porte la voûte du carré du transept. Le triforium, plus largement ouvert que ceux de la plupart des églises bourguignonnes de transition, a des baies formées de deux arcs en tiers-point sous un arc de décharge de même tracé. Il ressemble surtout aux ouvertures du XIIe siècle qui ont subsisté dans les tribunes de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne.

Mais le plus beau et le plus pur échantillon d'architecture bourguignonne qui soit en Espagne, c'est Saint-Vincent d'Avila. Cette église a fait partie des domaines d'Alfonse Raimond, fils de Raimond de Bourgogne et pupille de Calixte II, et paraît avoir été bâtie aussi sous l'influence des moines de Cluny; mais la partie inférieure de la nef a seule un caractère assez archaïque pour se rapporter au règne d'Alfonse Raimond (1109-1126) et, d'autre part, le style ne paraît pas assez avancé pour justifier l'opinion émise dans l'*España sagrada*, et d'après laquelle le monument serait l'œuvre de saint Ferdinand (1217-1295). Le transept avec sa lanterne carrée, l'abside simple élevée sur une crypte et les absidioles rappellent encore l'architecture romane auvergnate. Les voûtes d'ogives qui les couvrent semblent plus récentes. Le portique qui s'appuie à la façade sud de la nef est une addition dont le style n'a rien de français, mais la nef elle-même est purement bourguignonne. Les bas-côtés voûtés d'arêtes, le plan des piliers, les grandes arcades, enfin et surtout le cordon biseauté couvert de fleurettes qui règne sous le triforium et contourne les supports, rappellent l'abbatiale de Vézelay[1]. Les croisées d'ogives de la nef retombent sur des chapiteaux placés de biais sur les angles des dosserets par une disposition rare, qui n'existe guère qu'à Pontigny et dans une partie de l'église de Vermenton. Peut-être provient-elle d'une reprise des voûtes de ces églises, mais une disposition analogue existe en Por-

[1] Plusieurs chapiteaux sont identiques à ceux du portail de la petite église cistercienne de Bonmont près Genève, œuvre des dernières années du XIIe siècle.

tugal dans l'abbatiale d'Alcobaza dont il sera question plus loin, et ne semble pas y provenir d'une reprise.

Comme à Cluny, Autun, Saulieu, Avallon, Paray-le-Monial, Vézelay, la façade de Saint-Vincent d'Avila est flanquée de deux tours carrées et massives. Entre ces tours, qui font saillie sur le mur terminal de la nef, est bandée une travée de voûtes d'ogives à la hauteur des voûtes supérieures de l'église. Cela forme comme un narthex sans paroi extérieure. Une tribune ouverte sur ce narthex d'effet grandiose le fait ressembler à celui de Vézelay. Quant au portail qu'il abrite, il ressemble un peu à celui de Vermenton, et beaucoup à celui de Saint-Ladre d'Avallon, comme on peut en juger par la planche ci-jointe (pl. X). La similitude avec le portail d'Avallon devait être plus grande encore avant que celui-ci eût perdu, au XVIe siècle, la décoration de son tympan, car les deux petits tympans qui surmontent les baies de celui d'Avila [1] représentent précisément les deux tableaux de la légende de Lazare et du Mauvais riche. Le choix de ce sujet est encore une preuve d'influence bourguignonne [2]. La double baie couronnée de deux tympans rappelle aussi le portail de Saint-Pierre de Tonnerre. Dans ce dernier, la retombée centrale est en encorbellement; or il en est de même dans une église de Zamora.

Le style du portail sud, dont on trouvera également ici la figure (pl. XI), n'est pas moins caractérisé : les fleurons qui décorent chacun de ses claveaux sont identiques à ceux des voussures des portails de Semur en Brionnais et de Tonnerre. Le portail de l'église des Ermites à Avila et celui de Saint-Isidore de Léon offre la même décoration. Il n'est pas jusqu'au tombeau de saint Vincent à Avila qui ne soit manifestement une œuvre bourguignonne. Il rappelle celui de saint Lazare à Autun et celui de sainte Magnance dans le bourg de ce nom, près d'Avallon. Comme dans ce dernier, le sarcophage à toit aigu est orné sur ses côtés des scènes de la légende du saint. Les colonnettes qui le soutiennent ont des fûts

[1] Ce tympan est soutenu sur des corbeaux d'où saillent des bustes d'animaux en haut relief : sur les pieds-droits, ce sont des têtes de lions; sur le trumeau, ce sont deux têtes de bœufs rappelant par une coïncidence curieuse autant que fortuite les chapiteaux bicéphales de l'architecture sassanide. N'y aurait-il pas là un bel argument pour l'une des doctrines les plus fantastiques que l'on ait émises sur les origines fabuleuses de notre architecture du moyen âge?

[2] On sait en effet qu'Autun possédait le tombeau vénéré de saint Lazare.

extraordinaires, semblables à ceux du portail de Saint-Lazare d'Avallon : les uns semblent fléchir en se tordant; d'autres sont couverts d'un tissu de mailles sculptées imitant le tricot.

L'église de Saint-Pierre d'Avila procède de Saint-Vincent. On y remarque aussi des modillons de corniche d'un type bourguignon bien caractérisé, renforcés d'une arête sur la tranche. Les fûts ornés du portail de Villaviciosa rappellent aussi la Bourgogne.

L'église Saint-Millan de Séville, bâtie vers 1300, a des roses lobées d'un type très commun en Bourgogne aux XIIe et XIIIe siècles.

L'église de Camprodon, près Girone, prieuré donné à Cluny en 1077 [1], a été rebâtie au XVIe siècle sur un plan bourguignon bien connu et que les Cisterciens ont popularisé en d'autres contrées. Elle a un chevet simple carré et quatre chapelles de même tracé s'ouvrant sur le transept.

Les Cisterciens [2] ont également construit sur ce plan en 1157 à Santas Creus, près Tarragone; et l'église bâtie au début du XIIIe siècle par les religieuses de Cîteaux à Las Huelgas, près Burgos, offre le même plan avec chœur pentagone.

L'église cistercienne d'Alcobaza en Portugal (1148-1222) a le plan de Clairvaux. Celui des abbatiales cisterciennes de Veruela, près Tarragone (1146-1151), et de Poblet, près Barcelone (fondée en 1153), en dérivent également, mais des absidioles y remplacent les chapelles carrées. Ce plan est reproduit dans le chœur de la cathédrale de Ségovie, mais les absidioles y sont empâtées dans un blindage formant à l'extérieur un seul demi-cercle. Cette variété de plan existe dans l'abbatiale cistercienne de Heisterbach en Allemagne [3], et en Picardie dans l'église des Prémontrés de Dommartin [4].

Le plan de l'abbatiale cistercienne de Val de Dios ne diffère en rien du plan ordinaire des églises romanes d'Espagne.

En élévation, l'architecture des églises de Veruela, Poblet, Santas Creus, comme celle de la cathédrale de Tarragone et du chœur de la cathédrale d'Avila, rappelle Fontfroide et les monuments de

[1] Abbé Pignot, *Hist. de l'ordre de Cluny*, t. II.

[2] Sur l'ordre de Cîteaux en Espagne, voir Montalvo, *Cronica de Orden de Cister y institut de S. Bernardo*, Madrid, 1602, in-4°.

[3] Voir Förster, *Architecture en Allemagne*, Paris, Morel, 1860, in-4°.

[4] Voir mon *Architecture romane dans la région picarde*. (Amiens, *Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1895, grand in-4°.)

transition du Languedoc avec quelques particularités empruntées à la Bourgogne, comme les corniches de Poblet, de Sainte-Marie de la Merveille à Santarem, et de l'église des Templiers à Thomar (1180); ou les retombées en encorbellement conique, qui à Val de Dios forment même deux ressauts successifs, comme à Saint-Seine, près Dijon; ou les grosses fleurs sculptées sur quelques ogives du déambulatoire de la cathédrale d'Avila, etc. Les emprunts faits au

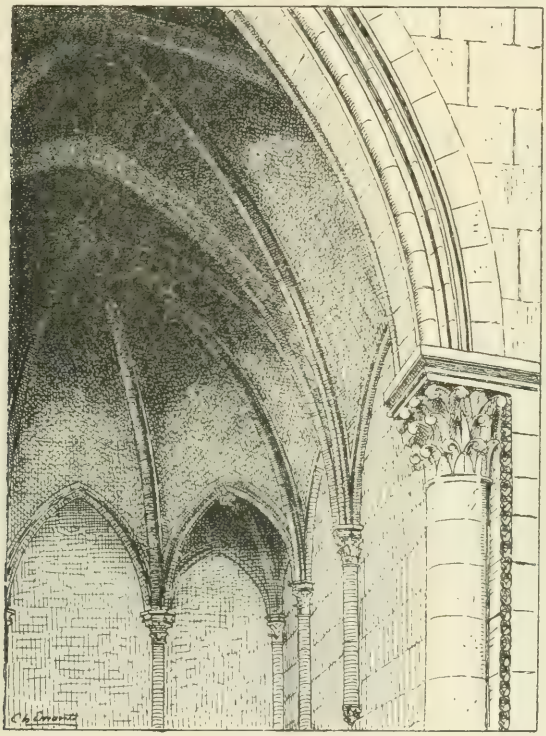

Fig. 3. Église de Las Huelgas.

sud et au sud-ouest de la France dominent dans les constructions cisterciennes d'Espagne et de Portugal : l'église d'Alcobaza a trois nefs comme la cathédrale de Poitiers ou l'église de Candes, près Saumur, mais ses piliers, plus massifs, rappellent plutôt ceux de Cunault et d'Airvault; ses voûtes sont bombées, mais n'ont pas de liernes. Celles de la salle capitulaire d'Alcobaza sont, au contraire, bien angevines. Le type de l'église à trois nefs a encore été employé

en Portugal aux XIVe, XVe et XVIe siècles, dans les abbatiales de Belem et de Batalha.

En Espagne aussi, l'ordre de Cîteaux a adopté le style de l'Aquitaine dans l'église de Las Huelgas. C'est avec raison que Street a trouvé que les voûtes bombées du chœur et des chapelles de cette église, portées sur des trompes et sur des branches d'ogives ramifiées profilées en boudins (fig. 3), présentent une coïncidence remarquable avec la nationalité de la reine Aliénor, fille d'Henri II Plantagenêt, et femme d'Alfonse VIII, fondateur de l'abbaye. Elles ressemblent surtout à celle de Saint-Florent de Saumur (fig. 4).

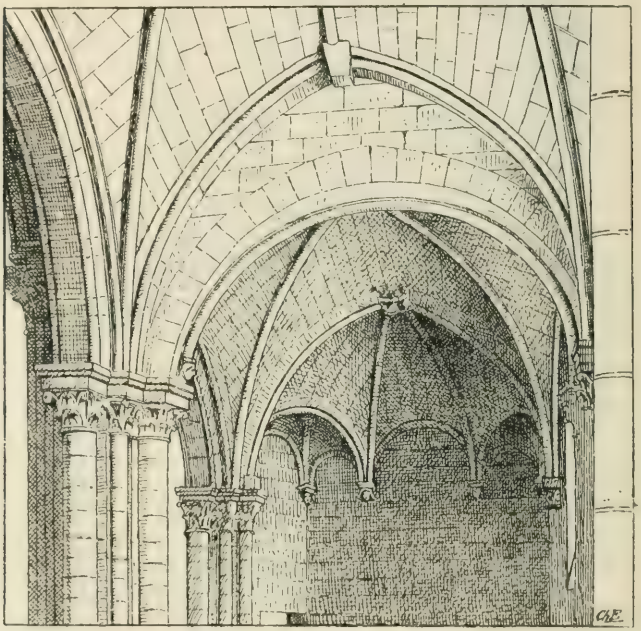

Fig. 4. Église Saint-Florent de Saumur.

L'influence de l'Aquitaine s'était exercée précédemment en Espagne, dans les cathédrales de Zamora et de Salamanque, et dans la collégiale de Toro.

La première a eu successivement pour évêques Bernard de Périgueux et Jérôme de Périgueux; le second, étant mort en 1126, a pu tout au plus commencer cette église, de style de transition, con-

sacrée en 1174 [1], mais elle semble évidemment l'œuvre d'un architecte aquitain, et il en est de même de celle de Salamanque, dont Jérôme fut archevêque. Celle-ci a dû être achevée avant 1178, car à cette date, on s'occupait de la construction du cloître qui s'y rattache [2]. Quant à la collégiale de Toro, commencée vers la même date, elle n'a été finie qu'au XIIIe siècle; il ne serait pas impossible qu'elle fût une copie de la cathédrale de Zamora, dont elle est proche; toutefois elle offre une particularité plus archaïque que les deux églises précédentes, car elle a une nef couverte de voûtes en berceau brisé. D'autre part, dans la cathédrale de Zamora, les bas-côtés sont encore voutés d'arêtes. Le reste des trois églises est couvert de voûtes d'ogives. A Salamanque et à Toro (pl. XII), la plupart de ces voûtes d'ogives sont appareillées en coupoles, comme certaines voûtes de Notre-Dame de Nantilly et de Saint-Pierre de Saumur; celles des églises de Saint-Avit Sénieur, Preuilly, le Vieux Pouzauges, etc., et du cloître de Fontfroide. Les profils des arcs sont les mêmes. A Toro, comme dans ces exemples français, elles reposent sur une double croisée d'ogives et de liernes. Il est intéressant de constater que c'est là l'exemple le plus récent, et que dans le plus ancien, l'appareil en coupole ne s'applique qu'à la lanterne de l'église.

Les lanternes circulaires des trois monuments montrent bien aussi l'influence du sud-ouest de la France. Elles sont élevées sur pendentifs et couvertes d'une coupole sur branches d'ogives. Au dehors, elles sont cantonnées de clochetons cylindriques et rappellent beaucoup les tours centrales de Sainte-Marie des Dames à Saintes, de Montier-Neuf et de Notre-Dame de Poitiers. Comme celles-ci, la tour-lanterne de Salamanque (dite *tour du Coq*) est couronnée d'une pyramide légèrement convexe ornée d'imbrications, et des imbrications couvrent aussi les poivrières de pierre qui l'accostent. Toutefois le dessin n'y est pas le même, et la pyramide centrale a des arêtes ornées de crochets.

A Zamora, les coupoles ont le galbe d'une bouteille, et rappellent sensiblement le tracé de l'ancienne pyramide du clocher de Saint-Front de Périgueux, et de celle du clocher de Sainte-Marie de Saintes.

[1] G.-G. d'Avila, *Teatro ecclesiastico*, p. 397. La date de 1174 est donnée par une épitaphe refaite au XVIIe siècle et conservée dans l'église.

[2] Testament cité par Street, *Gothic architecture in Spain*.

Les lanternes de Zamora et de Ségovie ont des lucarnes qui rappellent celles du clocher vieux de Chartres et de la tour de la Trinité de Vendôme.

A Salamanque, la coupole extérieure conique, séparée de la coupole intérieure demi-sphérique, présente déjà une disposition dont on a coutume de faire honneur aux architectes de la Renaissance, et dont il a été fait grand usage dans les temps modernes.

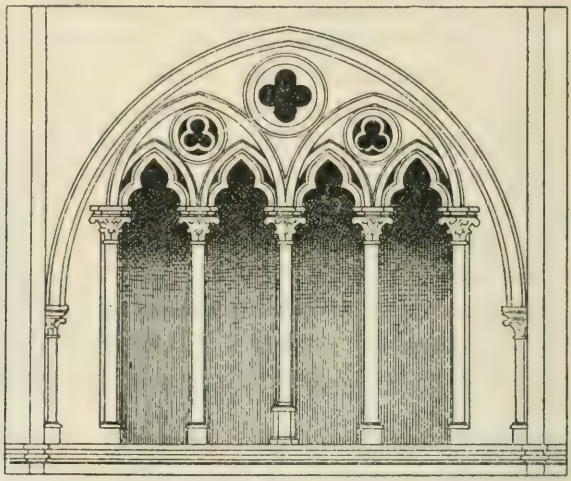

Fig. 5. Cathédrale de Bourges. Triforium des collatéraux.

A Irache en Navarre, l'église du monastère a une lanterne toute semblable à celle de Toro [1].

Dans beaucoup des premières églises gothiques de l'Espagne, à Veruela, Poblet, Tarragone, Alcobaza, le chœur est couvert d'un cul-de-four porté sur branches d'ogives comme ces coupoles; pareille disposition se voit en Poitou, à Jazeneuil et à Lusignan [2].

[1] Voir dans le *Bulletin monumental* de 1888, le compte rendu de l'excursion de la Société française d'archéologie en Navarre.

[2] Le cul-de-four sur branches d'ogives était parfois usité aussi dans l'Île de France à la fin de la période romane. (Église de Marolles-en-Brie. Ce monument sera bientôt décrit par M. L. de Crévecœur, dans une étude sur l'architecture romane dans le diocèse de Paris.) Des culs-de-four ornés de saillies existent en Provence à une époque plus ancienne (Vaison, Saint-Restitut, etc.), mais ces saillies ne sont que de simples nervures et non des branches d'ogives.

L'influence des monuments du centre de la France se fait sentir plus tard dans les cathédrales de Tolède, de Burgos et de Léon. On sait que la première a été fondée en 1227 [1] et a eu un architecte appelé *Petrus Petri* [2]; et que la cathédrale de Burgos paraît un peu antérieure et fut livrée au culte en 1230 [3]. On sait également que ces églises ont une double ceinture de collatéraux dont

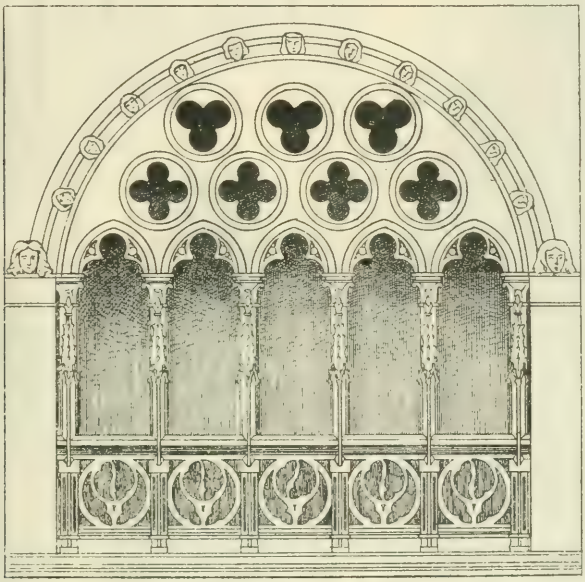

Fig. 6. Cathédrale de Burgos. Triforium du transept.

le premier a un triforium, comme dans les cathédrales de Bourges, du Mans et de Lisieux. Le plan du chevet de Tolède semble un développement de celui de Bourges; et les piliers du carré du transept de cette cathédrale espagnole rappellent ceux de la métropole du Berry; mais c'est surtout à Burgos que l'imitation se reconnaît : le triforium de Bourges (fig. 5) y est reproduit (fig. 6) avec ses nombreuses baies encadrées sous un arc plus ou moins surbaissé, et ses tympans bas percés de quatrefeuilles.

(1) *Annales Toledanos* (*Coll. Patr. Eccl. Toletan.*, Madrid, 1795).

(2) Voir Blas Oritz, *Summi templi Toletani graphica descriptio.* L'épitaphe de cet architecte est conservée dans la chapelle de Sainte-Catherine.

(3) *España sagrada*, t. XXVII, p. 313.

Les cathédrales de Burgos et de Tolède ont un transept, à la différence de celle de Bourges. La façade occidentale de celle de To-

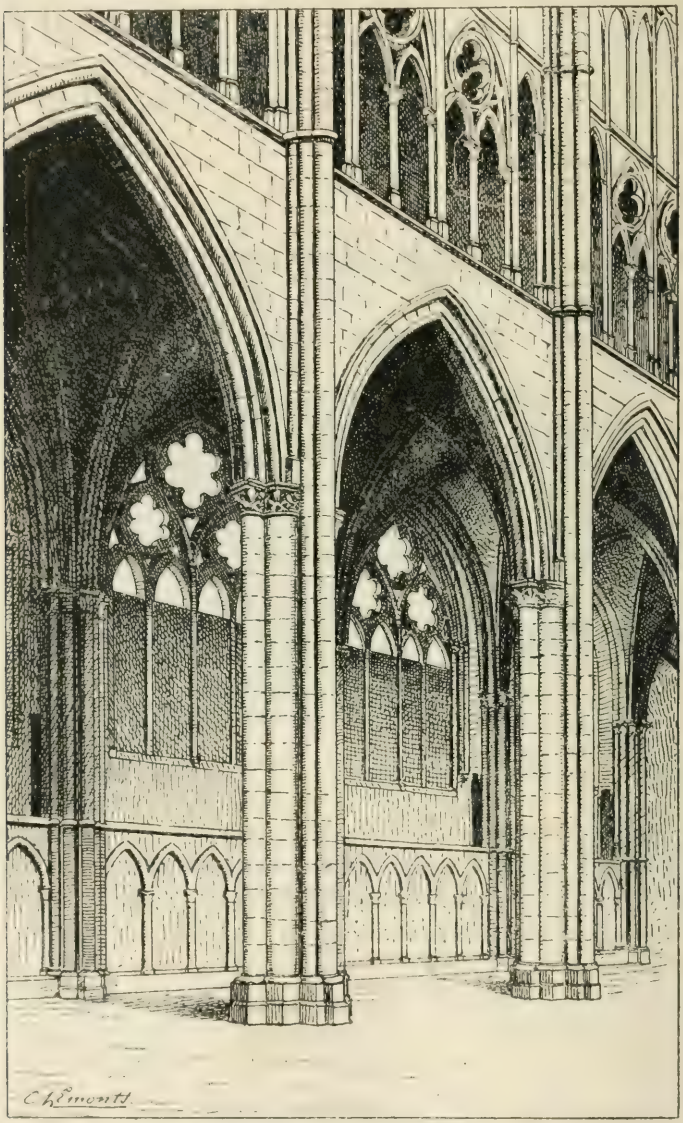

Fig. 7. Cathédrale de Léon. Détail de la nef.

lède est ajourée d'une rose du XIVe siècle, soutenue à sa partie infé-

rieure par deux quarts de rose ajourant les écoinçons laissés entre sa circonférence et les piles qui renforcent la façade. Cette disposition existe à une date un peu plus ancienne dans l'église de Candes, près Saumur. Quant à la cathédrale de Léon, c'est le plus parfait des monuments gothiques de l'Espagne. Elle est aussi légère et aussi ajourée que les meilleures églises françaises de la fin du XIIIe siècle. Elle s'en distingue seulement par les dimensions de la chapelle de la Vierge, égale aux autres chapelles du déambulatoire, comme à la cathédrale de Cologne. Elle a deux tours à la façade et deux au transept. Les colonnettes des meneaux des fenêtres descendent jusqu'à l'appui du triforium, comme dans les cathédrales d'Amiens et de Beauvais; des écoinçons ajourés existent au-dessus de l'extrados des fenêtres de la nef, comme à la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye ou à Saint-Urbain de Troyes; et les arcs-boutants, excessivement grêles, sont devenus plutôt des étais que des arcs. Il est difficile d'admettre que la construction d'une telle église (fig. 7) ait été poussée bien loin par l'évêque D. Manrique, qui la fonda et qui mourut en 1205 [1]; du reste, les documents nous apprennent que le monument était en construction en 1258 [2] et encore en 1273 [3], et qu'il était considéré comme achevé en 1303 [4]. On l'a comparé à l'église de Saint-Denis, aux cathédrales de Reims et de Beauvais, mais certains autres rapprochements s'imposaient davantage. Comme en Bourgogne, en Champagne et en Normandie, un passage intérieur est ménagé sur les appuis des fenêtres des bas-côtés. Ce passage a un analogue à Santarem, dans l'église de Graça; il existe aussi dans la cathédrale de Bayonne, qui a plus d'un rapport avec celle de Léon, et les exemples n'en sont pas rares dans le sud de la France (chœur de la cathédrale de Cahors, etc.). Sous le triforium règne un cordon qui contourne les colonnes des grandes voûtes, comme en Bourgogne et en Champagne. Les chapiteaux du chœur ont deux corbeilles superposées, comme ceux de la cathédrale de Reims, du déambulatoire de celle de Chartres et de l'église de Saint-Quentin. Il est bien difficile de dire à quelle région de la France l'architecte

[1] Chron. de D. Lucas de Tuy. *España sagr.*, t. XXXIV, p. 211.

[2] Concession d'indulgences pour aider à la construction. *Ibid.*, XXXV, p. 269.

[3] Concile de Léon. *Ibid.*, p. 270.

[4] L'œuvre abandonna alors pour cette raison au chapitre une terre qu'elle possédait.

a emprunté ces dispositions; en tous cas, il était certainement éclectique, car il a fait un autre emprunt à la cathédrale de Chartres, et pour celui-là on ne saurait hésiter à désigner le modèle tant la copie est flagrante.

C'est sur les porches latéraux de la cathédrale de Chartres (fig. 8)

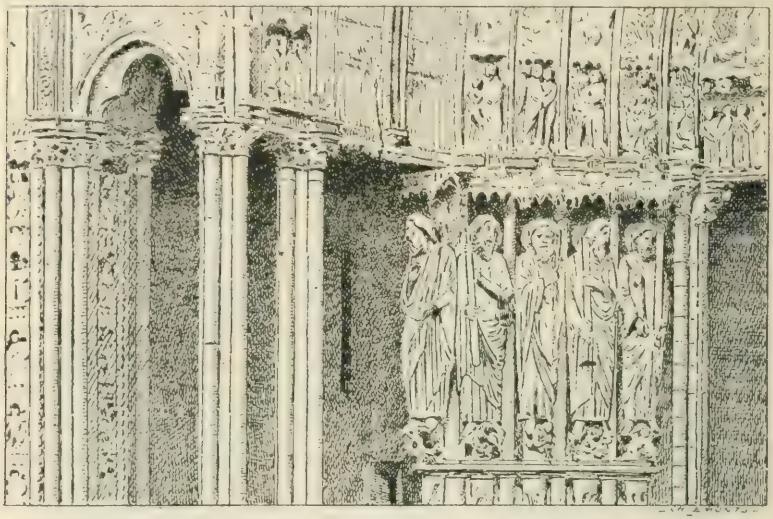

Fig. 8. Cathédrale de Chartres. Détail du porche Sud.

qu'a été copié le beau porche occidental de la cathédrale de Léon (fig. 9). Il se compose de même de trois travées voûtées de berceaux à nervures reposant sur des linteaux, et de deux travées intermédiaires excessivement étroites, séparant ces trois arcs. Comme à Chartres, la statuaire est abondante et très belle, mais le caractère en est peut-être plus récent. Les tympans rappellent, en beaucoup moins beau, ceux du portail occidental de la cathédrale de Bourges; les statues de saints et de personnages symboliques rappellent d'une façon frappante, les unes celles des porches de Chartres, les autres celles du grand portail de Reims, tant par le style que par les détails du costume. Ces figures sont toutefois un peu inférieures aux œuvres de nos statuaires français. Les plus belles sont peut-être à l'intérieur de l'église : une Vierge sur un autel, une Annonciation et la magnifique statue tombale du roi Ordoño II, fondateur de la première cathédrale de Léon.

L'une des travées étroites du porche de Léon servait de tribunal :

une borne qui s'y élève porte, en effet, cette inscription : *Locus appellationis*, et la voûte encadre un tympan orné de la figure d'un monarque assis et tenant un sceptre. Il paraît figurer Salomon, et peut-être y a-t-il corrélation entre cette figure et le bas-relief du jugement de Salomon qui fut sculpté à la même date au-dessus d'un des portails de la cathédrale d'Auxerre.

Le porche de Léon semble être l'œuvre du même architecte qui

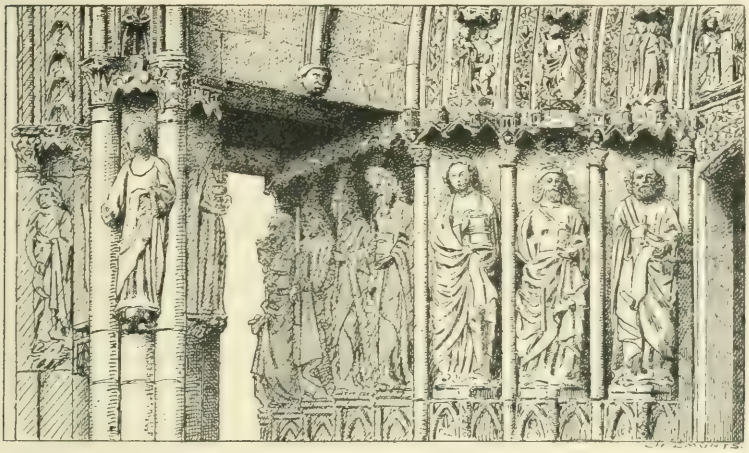

Fig. 9. Cathédrale de Léon. Détail du porche.

fit l'ensemble de la cathédrale, car l'ordonnance des travées étroites qui séparent les trois arches est rappelée par l'ordonnance des travées intérieures : chaque fenêtre du vaisseau central est encadrée de deux arcatures hautes et étroites, et chaque extrémité des travées du triforium a une arcature également étroite. Ces petits arcs sont suraigus, et rappellent beaucoup la Normandie (clochers de Rouen, de Bernières, de Langrune, du Bourg-Dun, et arcatures extérieures de la nef de la cathédrale de Séez, dont le triforium a, au contraire, une arcade plus étroite au centre de chaque travée). Il faut rapprocher ces arcatures des galeries intérieures décrites plus haut, et il est vraisemblable de voir une influence normande dans la cathédrale de Léon. Il faut rapprocher de ces exemples les chéneaux de la cathédrale de Palencia, bordés d'un parapet garni d'écailles, comme les chéneaux de la cathédrale de Rouen. M. Nodet a signalé une influence normande en Portugal : il la reconnaît aux zigzags d'un portail de l'église de Batalha, qu'il attribue à un architecte

français, maître Huet ou Huguet. Les monuments d'Espagne ont aussi beaucoup de ces voussures de portail à zigzags; il s'en trouve à Saint-Isidore de Léon, à Saint-Pierre d'Avila, à Saint-Jean d'Amandi (province d'Oviedo), où ils sont accompagnés de têtes plates; à Ujo, etc. Mais il se trouve de ces zigzags un peu partout : dans tout le nord et l'ouest de la France; à Saint-Savinien de Châteaudun, etc.; enfin aux arcades du cloître de la cathédrale d'Aix en Provence, que rappellent absolument celles de Saint-Martin de Ségovie.

En résumé, si l'on analyse l'architecture de l'Espagne et du Portugal du XIe au XIVe siècle et si l'on recherche ses origines, déduction faite des éléments mauresques, on trouve que sur une architecture romane semblable à celle des Pyrénées françaises, se sont greffées des importations dues d'abord aux moines de Cluny, qui ont apporté des modèles romans d'Aquitaine et indirectement d'Auvergne, puis des modèles de transition de la Bourgogne; en second lieu, aux moines de Cîteaux qui ont reproduit à la fois l'architecture de transition de la Bourgogne et de l'Aquitaine; enfin aux architectes français qui, appelés par des évêques souvent français eux-mêmes, ont imité dans le centre de l'Espagne les édifices d'Aquitaine, puis ceux du centre de la France, et ont même apporté à Léon presque tous les perfectionnements de l'art gothique du Nord, tandis qu'en Catalogne ils se bornaient à suivre la mode du Languedoc. Ces origines sont donc multiples et complexes, et très souvent un même monument résulte d'influences diverses assez heureusement fusionnées. Le génie local imprime parfois quelque rudesse à ces emprunts, mais jamais l'art d'importation ne tombe, comme en Italie, dans la maigreur et dans la pauvreté; les ensembles se tiennent; la construction est étudiée et soignée. On aime sans doute la richesse et la grandeur avec quelque excès, mais cette richesse est souvent de bon aloi, cette grandeur est réelle et bien entendue. Aussi l'étude de l'art gothique de l'Espagne a-t-elle séduit plus d'archéologues que celle du gothique italien. Malgré cela, j'espère que les quelques observations que j'ai cru pouvoir ajouter aux leurs et les considérations générales que je me suis efforcé d'en déduire n'auront pas été tout à fait superflues.

C. Enlart.

MOSAÏQUES DU MOYEN ÂGE

ET

CARRELAGES ÉMAILLÉS DE L'ABBAYE DE MOISSAC,

PAR M. JULES MONMÉJA,

membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Souvent il est téméraire de conclure de l'absence d'un objet qu'il n'a pas existé dans une certaine région, car un hasard heureux ou les efforts d'un chercheur persévérant peuvent le faire inopinément apparaître, au moment où l'on y songeait le moins, démolissant ainsi d'un seul coup une théorie fondée sur des procès-verbaux de carence trop prématurément libellés.

C'est ce qui s'est produit pour les carrelages émaillés du Midi de la France. Longtemps on a pu croire, avec le savant Alfred Ramé, qu'il n'y en existait probablement pas, et que, en tout cas, les tuiliers du sud de la Loire s'étaient montrés bien inférieurs à ceux de la Bourgogne, de la Champagne et de la Normandie [1].

L'étude des anciens chroniqueurs eût suffi pour démontrer l'inanité de cette supposition; mais avant qu'on ait songé à utiliser leur témoignage, les preuves de fait ont surgi de toutes parts, et l'on n'exagérerait guère en disant que les briquettes historiées ont été trouvées sur tous les points du Midi où on les a soigneusement cherchées. De sorte qu'à l'heure actuelle il n'est plus question de savoir si l'architecture méridionale a connu le luxe de ces belles mosaïques figulines, qui sont une des plus charmantes créations

[1] Au Congrès des Sociétés de beaux-arts, le chanoine Pottier a donné, en 1881, un mémoire et des dessins sur ceux de l'abbaye de Belleperche (Tarn-et-Garonne).

du moyen âge, mais de rechercher en quoi les œuvres des tuiliers languedociens diffèrent de celles des tuiliers bourguignons, normands et champenois. Y a-t-il eu un style particulier pour les carrelages émaillés du Midi? Ou, pour mieux dire, le goût qui régnait dans cette région, et qui fut assez puissant pour marquer à son empreinte le style gothique lui-même, a-t-il également influé sur les carrelages historiés, qu'ils fussent l'œuvre d'artistes indigènes ou de ces tuiliers nomades, flamands peut-être d'origine, dont la critique semble assez disposée à admettre l'existence?

La question reste tout entière, à peine effleurée jusqu'ici, et pourtant sa solution présente un intérêt tout particulier. En effet, l'art du Midi de la France n'a pas la spontanéité, l'indépendance de celui du Nord. L'influence romaine s'y affirme plus que partout ailleurs dans l'architecture romane et, par celle-ci, se répercute sur l'architecture gothique. En a-t-il été de même pour les pavements émaillés? L'étude de ceux de l'abbaye de Moissac peut jeter quelque lumière sur le sujet, car il nous est heureusement possible de les comparer aux mosaïques qu'ils avaient remplacées sous les voûtes de la noble église de Saint-Pierre.

Une rapide esquisse des remaniements nombreux subis par cette église doit précéder ce travail. C'est comme un lemme préparatoire d'autant plus indispensable qu'en nous permettant de classer les fragments divers dont nous avons à parler, il supprimera des discussions de dates et des répétitions inévitables.

Que Clovis Ier, dans sa campagne contre les Visigoths, ait été le premier fondateur de l'abbaye, ou que cet honneur revienne à Clovis II, il est certain que l'abbaye de Moissac fut édifiée vers le milieu du VIIe siècle, sous l'épiscopat et à l'instigation de saint Didier, évêque de Cahors. Il est non moins certain que, de l'abbatiat de saint Amarand (718) à celui d'Erménius (vers 783), le monastère fut pillé par les Sarrasins, presque entièrement détruit et qu'il fut réparé par les soins de Louis le Débonnaire; les chroniqueurs sont d'accord avec les historiens pour reconnaître que l'abbé Durand de Bredon rebâtit l'église et la consacra en l'année 1063, mais les travaux n'étaient point terminés et ils furent continués sous les trois successeurs de Durand, Hunaud de Gavarret, Ansquitilius et Roger, et durèrent jusque vers le milieu du XIIe siècle. Enfin il est hors de doute que cet édifice si souvent reconstruit, le fut encore au XIIIe siècle, par Bertrand de Montaigu, et au XVe siècle

par Pierre de Carmaing, dont l'œuvre est restée à peu près intacte [1].

L'étude attentive de la belle et vénérable basilique ne contredit pas ces données, et l'archéologie est d'accord avec l'histoire pour affirmer que des restes des édifices du VIIe et du XIe siècle sont nettement perceptibles dans celui du XVe. Les constructions de Pierre de Carmaing et de Bertrand de Montaigu n'ont pas tellement endommagé celles de Durand de Bredon, que M. le chanoine Pottier, reprenant une opinion *a priori* de Félix de Verneilh, n'ait pu démontrer que l'église de 1063 était du style aquitanique à coupoles : une fille de Saint-Front de Périgueux [2]. De même, dans les puissantes substructions de l'édifice, un œil exercé peut reconnaître des restes de la basilique mérovingienne [3], pans de murs de moyen appareil, sans chaînes de briques, répondant parfaitement à ce que les contemporains de saint Didier disent du mode de construction adopté par ce grand prélat [4]. On détruisait bien rarement jadis les restes d'une église ruinée, on préférait les raccorder aux constructions nouvelles, et cette pieuse coutume nous a valu à Moissac, outre ces palimpsestes architectoniques, la conservation de fragments de mosaïques fort anciens, mais d'époques diverses que le précédent résumé servira à préciser.

Vers 1820, Alexandre Du Mège les trouva encore en place dans la chapelle supérieure, du côté du Nord, qui servait alors de passage pour aller du sanctuaire à la sacristie [5]. Il comprit toute leur valeur et en fit des dessins qui ont trouvé place dans l'album joint au volumineux manuscrit de cet archéologue, sur les antiquités du Tarn-et-Garonne [6], dont M. le chanoine Pottier a parlé au Congrès de la Sorbonne en 1893.

[1] Pour tous ces faits, voir Lagrèze-Fossat, *Études historiques sur Moissac* (Paris, 1874), t. III, et Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne* (Montauban, 1879), t. Ier.

[2] *Congrès archéologique de France*, XXXIIe session, p. 264; et *Bull. archéol. de Tarn-et-Garonne*, t. IV, p. 123.

[3] Même revue, t. III, p. 146.

[4] *Vita Sancti Desiderii*, dans Labbe, *Nova biblioth. mss.*, c. XII. Guillaume Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy* (Cahors 1883), t. I, p. 220.

[5] A. Du Mège, *Voyage archéol. dans le départ. de Tarn-et-Garonne* (Toulouse, 1828), p. 20; Lagrèze-Fossat, *loc. cit.*, t. III, p. 197; *Congrès archéol.*, XXXIIe session, p. 135.

[6] Ce travail, remarquable pour l'époque, fut exécuté aux frais du Conseil

Ces fragments existent encore soigneusement incrustés dans l'affreux carrelage moderne qui a remplacé les somptueux pavements de jadis, mais ils ont grandement souffert du passage répété des fidèles; de sorte qu'aujourd'hui, s'ils peuvent servir à contrôler

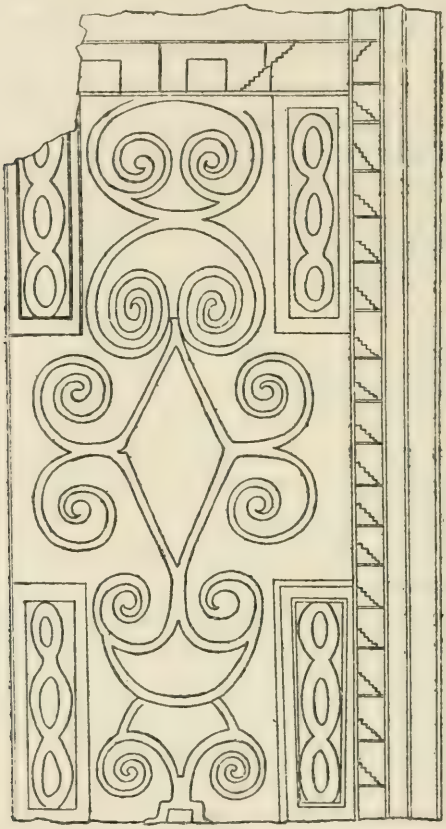

Fig. 1.

et à corriger les dessins de Du Mège, leur ornementation serait totalement inintelligible sans le secours de ces derniers. Un simple coup d'œil suffit pour reconnaître que chacun d'eux remonte à une époque différente.

général. Malheureusement, les volumes qui le composent sont disséminés à Castelsarrasin, à Moissac et à Montauban, aux Archives départementales où se trouve l'atlas unique qui les accompagne.

Le premier, avec ses ornements peltiformes (fig. 1) où se sent nettement l'influence antique, remonte peut-être au VIIe siècle, comme le pensait M. de Caumont[1]. Il daterait, par conséquent, de la première église, celle de saint Amand, de saint Ansbert et de saint Léotade. Dans la décoration du second (fig. 2), quoiqu'il y ait des détails empruntés à des mosaïques antiques, l'influence des modèles byzantins est difficilement méconnaissable. Or cette influence s'est manifestée à Moissac, surtout au XIe siècle, sous l'ab-

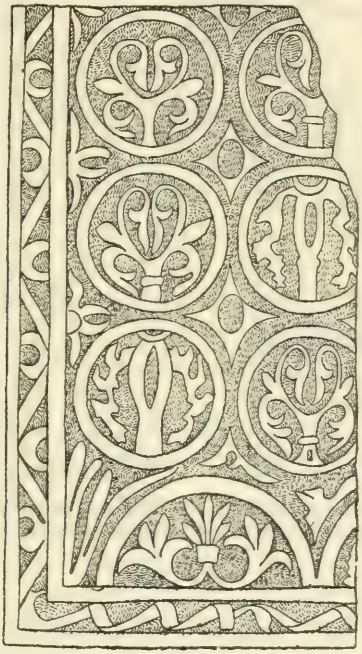

Fig. 2.

batiat de Durand de Bredon; nous le supposons contemporain de l'église et du cloître primitif élevés par cet abbé. Le troisième fragment (fig. 3) serait du XIIe siècle, à en juger par le costume du personnage qu'il représente, car ses chaussures ressemblent fort à celle des deux patriarches de la mosaïque de Cruas et plus encore à celles que l'on voit sur les chapiteaux romans de l'école toulousaine et sur ceux du cloître de Moissac. Cet indice nous

[1] *Congrès archéol. de France*, 32e session, p. 135.

paraît suffisant pour attribuer la mosaïque en question à l'un des trois abbés, Hunaud de Gavarret, Ansquitilius ou Roger, qui complétèrent l'œuvre de Durand de Bredon, et plutôt au dernier qu'aux deux autres.

Les dessins de Du Mège — on en jugera par les copies que nous en donnons ici — sont certainement faits pour inspirer

Fig. 3.

quelque défiance. Mais, comme il est aisé de comprendre que son crayon était d'autant plus fidèle que le modèle se rapprochait davantage de ceux qu'il avait appris pour ainsi dire par cœur, chez son professeur de dessin, que l'allure du modèle était plus classique en un mot, nous devons admettre que la mosaïque la plus ancienne a été aussi la plus consciencieusement reproduite. Or c'est la plus importante, si comme nous le supposons, elle provient d'un édifice construit sous la haute direction de saint Didier[1] et

[1] Les historiens de Moissac n'ont pas assez tenu compte de l'action prépondérante de saint Didier sur la fondation des monastères du Quercy et surtout sur celle de Moissac, qu'affirme hautement l'historiographe du prélat, son contemporain et son ami. (*Vita S. Desiderii*, cap. XIII.)

par les ouvriers qu'il a dû envoyer de Cahors[1]; c'est peut-être le seul vestige qui subsiste des grands travaux entrepris par ce prélat et de l'espèce de renaissance qu'il avait suscitée dans sa province, à la grande admiration de ses contemporains[2]. Si intéressant que soit ce fragment, il ne nous permet malheureusement pas de nous faire la moindre idée de l'ensemble auquel il appartenait. De grandes scènes avec personnages existaient encore dans le chœur à la fin du XIVe siècle, au témoignage de l'abbé chroniqueur Aymeric de Payrac.

D'après cet auteur, on voyait de son temps auprès du maître-autel une mosaïque représentant le roi Clovis entre deux griffons. C'est même la présence de cette figure, à laquelle les religieux attachaient une grande importance, qui fit respecter ce monument jusqu'à la fin du XVIe siècle[3]. On croyait y voir en effet, comme dans le grand Christ du portail[4], la confirmation de la légende attribuant à Clovis Ier la fondation de l'abbaye. Voici cette légende telle que la rapporte notre chroniqueur :

« Dans son trajet de Bordeaux à Toulouse, Clovis vit pendant son sommeil deux griffons tenant des pierres dans leur bec se transporter dans une vallée où lui-même commençait à construire une église.

« Le lendemain, traversant une vallée profonde, il aperçut deux oiseaux d'une taille extraordinaire. Se rappelant alors sa vision nocturne, il jeta les fondements d'une vaste église qu'il dédia à saint

(1) Les ouvriers n'auraient pu se trouver sur les lieux puisque ceux-ci étaient déserts. « Ubi nunc est ecclesia aper quiescebat in silva, » déclare Peyrac (fol. 158 r°, c. 2) : d'où les ouvriers seraient-ils donc venus, sinon de Cahors où les gigantesques travaux de Didier les avaient attirés en grand nombre, et qui était le chef-lieu de la province et du diocèse? Saint Didier avait sûrement des mosaïstes auprès de lui, puisqu'il fit décorer de mosaïques son église de la Daurade. (Guillaume Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, t. I, p. 391, 222 et 364.)

(2) Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, p. 59.

(3) Lagrèze-Fossat, *op. cit.*, t. III, p. 197, 226 et 464.

(4) *Ibid.*, Preuves et notes, p. 495. Le peuple appelle traditionnellement cette figure *lou Reclobis*, c'est-à-dire *lou Rey Clovis*, le roi Clovis. Au reste, l'action de ce prince à Moissac — dont la réalité a été si brillamment affirmée, il y a peu d'années, par un membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne — a toujours été considérée comme article de foi par les religieux de cette abbaye; l'inscription dédicatoire de Durand de Bredon l'affirme : HANC TIBI CHRISTE DEVS INSTITVIT REX CLODOVEVS, etc.

Pierre et à saint Paul. Une mosaïque placée près du maître-autel de l'église abbatiale rappelle le fait merveilleux, origine du monastère. On y voit la figure de Clovis entre deux griffons [1]. »

Évidemment si cette mosaïque existait encore, l'archéologie se refuserait à y voir le vainqueur de Tolbiac, et chercherait dans l'iconographie chrétienne une attribution moins fantaisiste.

Au premier abord on songe à certains motifs bien connus, qui des étoffes byzantines [2] sont entrés dans la symbolique romane [3], que l'on trouve aussi sur certaines plaques de ceintures carlovingiennes [4] et qui représentent l'âme damnée tourmentée par des dragons. Mais cette représentation semble surtout familière à l'art des provinces septentrionales. Nous croyons plutôt que les deux griffons de la mosaïque de Moissac étaient deux lions et que le personnage placé entre eux n'était autre que Daniel.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce n'était pas la seule mosaïque de l'abbaye, car au XIVe siècle le sol de la chapelle dite « de Saint-Julien » en était aussi revêtue.

De cette chapelle nous ne savons pas grand'chose, sauf que selon toute probabilité elle était le baptistère primitif du couvent [5], qu'elle contenait une vaste piscine en marbre et qu'elle était ornée d'une mosaïque représentant des figures nombreuses, que les gens du moyen âge croyaient être celles des malades guéris miraculeusement par saint Julien [6].

Cette désignation est évidemment aussi fantastique que celle de Clovis dont nous venons de parler, mais il est bien difficile de deviner le sujet qui l'avait motivée. Puisque ces figures ornaient un baptistère, on doit supposer qu'elles représentaient des scènes allusives au premier des sacrements.

Quand Ayméric de Peyrac écrivait la trop courte description que nous avons reproduite, c'est-à-dire vers 1390, il ne restait plus de mosaïque que dans la chapelle de Saint-Julien et dans le chœur de l'église abbatiale. Tout le reste avait disparu progressivement et

[1] Chronique d'Ayméric de Payrac, fol. 103 et 104 v°.

[2] Par exemple, le fragment bien connu du suaire de saint Victor, à Sens.

[3] Caumont : *Abécédaire*, figures des pages 157, 164, etc.

[4] J. Pilloy : *Les plaques ajourées carlovingiennes au type du dragon*, etc., dans le *Bullet. archéol. du Comité des travaux historiques*, année 1892, p. 386.

[5] *Bullet. archéol. de Tarn-et-Garonne*, t. IX, p. 8.

[6] Ayméric de Payrac, fol. 160 r°, col. 23 et 160 v°, col. 1.

avait été remplacé dans la seconde moitié du XIIIe siècle par un carrelage vernissé qui s'étendait jusqu'au cloître et aux autres dépendances du monastère [1]. Le digne chroniqueur en était très fier, et il ne manque pas de désigner l'abbé qui l'avait fait exécuter. C'était Bertrand de Montaigu, qui régit le monastère de 1260 à 1293 et qui l'embellit considérablement [2]. « De pulcherrimis tegulis, pictis fecit B. de Monte Acuto pavimenta monasterii », dit-il [3].

Ce pavement de « tuiles peintes » paraît avoir disparu assez vite de l'église Saint-Pierre, probablement vers le milieu du XVe siècle, lorsque l'abbé Pierre de Carmaing remania l'édifice, mais il se conserva longtemps dans les galeries du cloître. Il avait même traversé la Révolution sans trop de mal, et peut-être l'y verrions-nous encore aujourd'hui, si, vers la fin de l'Empire, les chevaux d'un escadron de cavalerie, qu'on avait caserné dans ce lieu, n'en avaient concassé presque tous les carreaux.

Toutefois le souvenir n'en était pas perdu. Plusieurs personnes au Congrès archéologique de Montauban en parlèrent *de visu* [3], mais en des termes si vagues que nous serions réduits à une simple constatation d'existence, si Alexandre Du Mège n'en avait dessiné quelques morceaux en même temps que les fragments de mosaïque. Ces dessins, dont on trouvera ci-après le fac-similé réduit, sont fidèles à coup sûr : tout le prouve, leur style et jusqu'à la manière minutieuse dont sont reproduites les cassures faites par le fer des chevaux. L'archéologue trop souvent fantaisiste qui les traça s'est astreint cette fois à une exactitude méritoire. Cette exactitude pourtant ne s'étend pas jusqu'à la couleur. Jamais briquettes émaillées ne se parèrent comme celles-ci d'un contour marron rosé ou, plus souvent, du vermillon le plus pur, encadrant un grand cercle bleu de Prusse, devant lequel les ornements semblent projetés comme des ombres chinoises sur une lune.

Ces contrastes sont fréquents dans l'œuvre du chevalier Du Mège, dont on aurait également tort d'accepter ou de repousser toutes les affirmations, sans une enquête préalable. Plusieurs de ses découvertes sont à bon droit suspectes, mais, d'autre part, le mépris de l'exactitude ne nuisit pas toujours à la netteté de ses observations, témoin la description qu'il fait de la technique des briquettes de

(1) Lagrèze-Fossat, *loc. cit.*, t. III, p. 74.

(2) *Gallia Christ.*, col. 169; A. de Peyrac, fol. 166 r°, col. 1 et 2.

(3) *Congrès archéol. de France*, 32e session, p. 118.

Moissac. « Les figures représentées sur ces carreaux, dit-il, furent d'abord creusées dans l'argile avant sa cuisson; les creux furent ensuite remplis d'une matière blanchâtre ou coloriée, qui encore aujourd'hui a conservé son éclat et est bien moins dure que la terre cuite dans laquelle elle est encastrée. » Un spécialiste ne raisonnerait pas plus juste.

Ces carreaux (fig. 4) sont au nombre de neuf et forment deux

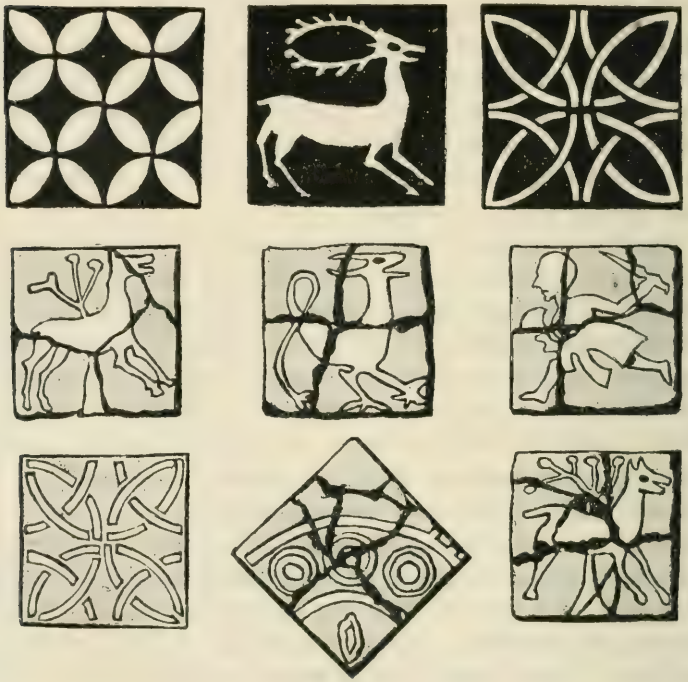

Fig. 4.

groupes, l'un de quatre motifs purement géométriques, l'autre de cinq sujets empruntés à l'imagerie ordinaire des carreaux historiés. Dans le premier groupe, nous distinguons un quartier de rosace très simple, un quadruple groupe de quatre feuilles et une sorte de rosace formée par des intersections de cercles tracés de divers centres, motif éminemment propre à former des bordures et des encadrements. Ce dernier motif figure deux fois, mais avec des dimensions différentes dans l'album de Du Mège.

Le second groupe se compose d'un guerrier à grosse tête, courant vers la gauche, brandissant une courte épée et tenant devant sa poitrine un tout petit bouclier; d'un grand cerf passant; d'un monstre cornu à deux pieds, la queue longue et repliée, comme le capricorne des vieux almanachs; d'un chien passant devant un arbre à trois branches, et d'un autre animal, qui pourrait bien être une biche, passant devant un arbre plus touffu que le précédent.

Il est vraiment fort regrettable que l'archéologue toulousain n'ait pas dessiné un plus grand nombre de carreaux et surtout qu'il n'ait pas relevé l'ensemble du pavement, ce qui était encore facile à cette époque, puisque en 1865 plusieurs personnes se rappelaient avoir vu tous les carreaux en place. Il nous serait ainsi possible d'avoir une idée assez exacte du pavement de l'église, et de constater si, ce qui est pour nous très probable, ses dispositions d'ensemble différaient de celles en usage dans les édifices d'outre-Loire, et de les comparer au très beau carrelage historié qui a été retrouvé encore en place et presque intact dans la chapelle supérieure de la tour du palais abbatial du même monastère.

De ce beau palais il ne reste malheureusement plus que cette seule tour, qui fait bien vivement regretter la stupide destruction de l'ensemble. Au rez-de-chaussée se trouve une salle voûtée en berceau du XIIe siècle, portant de magnifiques peintures un peu moins anciennes, que nous nous proposons de publier prochainement, car elles sont au nombre des plus remarquables du sud-ouest. Au premier étage est placée la chapelle dont nous venons de parler. C'est un charmant petit édifice du XVe siècle à voûte élégante portée sur de légère arcatures prismatiques, éclairé par deux vastes fenêtres tréflées et par une rose, et orné lui aussi d'intéressantes peintures.

C'est là que, en 1880, le carrelage historié (pl. XIII), dont il nous reste à parler, fut assez inopinément découvert par le propriétaire des derniers restes du palais abbatial, le R. P. Daniel Belbèse, assisté de M. le chanoine Pottier et de plusieurs autres membres de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne [1]. Il occupait exactement toute la superficie de la chapelle, c'est-à-dire qu'il avait 7 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, mais il se divisait en deux parties inégales, dont la plus petite, où était l'autel, était exhaussée d'un

[1] *Bullet. archéol. de Tarn-et-Garonne*, t. X, p. 79 et 105.

degré. Au XVIIe siècle [1], l'abbaye ayant été sécularisée, les appartements du palais abbatial furent divisés entre les membres du chapitre. Celui auquel échut la petite chapelle, sans respect pour son admirable décoration et pour les souvenirs qui s'y rattachent, la transforma en cuisine. Pour cela il fit enlever l'autel, déposer les briquettes historiées qui l'entouraient et niveler le petit sanctuaire; de sorte que de ce riche ensemble il ne subsista que les deux tiers environ. Encore faut-il ajouter que les figures et les armoiries de la partie restante durent paraître à ce vandale d'un goût trop gothique pour convenir à ses yeux, amis d'une froide simplicité, car il s'empressa de faire étendre sur le tout un épais revêtement de mortier et de vulgaires briques..... Acte d'ailleurs contre lequel il ne faut pas trop récriminer, car il a agi plus efficacement que l'admiration platonique d'un connaisseur pour la conservation de ce précieux spécimen de l'art des anciens tuiliers.

Deux éléments nettement tranchés et remontant à deux époques distinctes sont entrés dans la composition de ce pavement : des briquettes vernissées et des carreaux incrustés. Les premières datent certainement du XVe siècle, c'est-à-dire de l'époque même où le pavement fut exécuté. Elles sont toutes monochromes, mais de couleurs différentes, noir, jaune, gris et vert, et tantôt carrées, tantôt triangulaires, avec dimensions variables, mais toujours proportionnelles, c'est-à-dire que chaque élément est la moitié, le quart ou le seizième du type principal. Ce type est la briquette carrée de 12 centimètres de côté, épaisse de 23 millimètres et dont les flancs ont été retaillés en biseau de haut en bas pour assurer la solidité du scellement, tout en diminuant le plus possible l'épaisseur des joints. Les briquettes plus petites n'ont pas été moulées séparément. On les obtenait en retaillant les autres, mais, pour faciliter le travail des poseurs, on avait adopté le procédé suivant. Dès que la briquette était moulée, on y pratiquait avec une lame assez épaisse des entailles jusqu'à la moitié à peu près de l'épaisseur; quoique le retrait de la cuisson fît élargir ces entailles, le vernis ne pénétrait pas jusqu'au fond. Ainsi préparées, on pouvait les transporter commodément et quand le moment de les mettre en place était venu, un simple coup de marteau suffisait pour détacher les parties qui pouvaient être employées sans la moindre retouche. La briquette coupée

[1] En 1640.

ainsi, suivant sa diagonale, donnait deux pièces triangulaires, et quatre si les deux diagonales avaient été incisées. Incisée au contraire suivant ses médianes, la briquette formait quatre parties carrées, et seize si les carrés ainsi obtenus étaient subdivisés à leur tour de la même manière.

C'est exactement, on le voit, la technique que M. le capitaine Espérandieu a constatée sur certains carreaux vernissés de l'église des Chatelliers [1], seulement les applications du même principe ont été poussées plus loin encore à Moissac. On avait probablement adopté cet ingénieux système pour obtenir une plus grande exactitude de proportions entre les carreaux de toutes dimensions, résultat qu'on n'eût pas aussi facilement atteint par le moulage isolé de chaque pièce, à cause de l'inégalité du retrait produit par la cuisson.

Fig. 5.

Les carreaux incrustés ne présentent, comme technique, aucune particularité et rentrent dans le type ordinaire tel qu'il se présente partout dans les XIIIe et XIVe siècles. D'après la nature des sujets qu'ils représentent, on peut les classer en trois catégories selon que ces sujets sont purement décoratifs, empruntés au règne organique, ou qu'ils représentent des emblèmes héraldiques.

Nous ne nous arrêterons pas sur les premiers (fig. 5), dont la

[1] *Bullet. archéol. du Comité des travaux histor.*, année 1892, p. 4.

simplicité est la seule caractéristique. On voit bien que Moissac est fort loin des ateliers normands qui ont produit tant d'admirables créations.

Fig. 6.

Dans la seconde catégorie (fig. 6), il faut noter un cerf pareil à celui des carreaux dessinés par Du Mège, un chien, deux petits guerriers semblables à celui du cloître, mais dont le dessin est moins

mauvais et comprend plus de détails; enfin deux oiseaux adossés et contournés pour boire à une haute coupe à long pied placée au milieu d'eux. Si nous ne faisons erreur, ce sujet ne figure pas souvent dans la céramique tégulaire. A ce seul titre, il mériterait d'être spécialement signalé, mais nous croyons que, dans le lieu où il se présente, il a une signification toute particulière. Bien que copiés d'après un motif courant de l'art oriental et emprunté sans doute à quelque soierie de Lucques, ces deux oiseaux buvant au même vase rappelaient les colombes buvant à la coupe eucharistique, qui sont sculptées sur le beau sarcophage où ont dormi longtemps, dans l'église de Moissac, les dépouilles mortelles de l'abbé saint Raymond. La tradition populaire reconnaissait dans cette sculpture, si fréquemment reproduite sur les sarcophages chrétiens et sur les chapiteaux latins, la représentation d'un miracle attribué au vénérable abbé [1], de sorte qu'elle n'était pas moins populaire dans l'abbaye que la mosaïque de Clovis. Il est donc probable qu'on a choisi d'autant plus volontiers ce sujet qu'il paraissait se rattacher tout particulièrement à cette légende. Il a par conséquent l'importance d'un véritable emblème de l'abbaye qu'illustrèrent les vertus de Raymond de Montpezat, et l'on doit, à ce titre, le mettre à côté des deux clefs de saint Pierre, figurées sur quelques autres carreaux, qui se rapportent non moins naturellement au vocable de l'église abbatiale et qui sont les armes de l'abbaye [2].

Ces deux clefs, moins bien traitées, il est vrai, reparaissent sur un troisième carreau aux côtés d'un écusson portant un écartelé qu'elles désignent assez clairement pour être celui d'un abbé, celui sans doute qui avait fait exécuter le carreau et peut-être même le carrelage entier.

Quel était cet abbé? Il n'est pas impossible de le trouver, malgré les difficultés qui résultent de la façon sommaire dont les emblèmes héraldiques sont représentés sur les carrelages émaillés, et surtout de l'ignorance où l'on est des armoiries d'un grand nombre d'abbés de Moissac.

Cet écartelé apparaît sur les sceaux de Guillaume de Durfort, qui, après avoir régi notre abbaye de 1293 à 1305, devint évêque de Langres, puis archevêque de Rouen [3].

[1] Lagrèze-Fossat, *loc. cit.*, t. III, p. 51, 236 et suiv.
[2] *Ibid.*, III, 514.
[3] Le P. Anselme, t. V, p. 72 et suiv.

L'illustre maison de Durfort, d'où sont sortis les ducs de Duras et de Lorges, portait, il est vrai, une bande d'azur sur champ d'argent, d'après d'Hozier, d'or sur azur, d'après le P. Anselme. Cet écusson apparaît sur le sceau de l'évêque de Langres, mais il est accompagné d'un second écu portant un écartelé [1], et ce même écartelé se retrouve seul sur d'autres sceaux de Guillaume de Durfort aux archives de la Haute-Vienne [2] et aux archives du Nord [3].

Nous sommes donc en droit d'affirmer que ces armes lui appartenaient, et, par conséquent, qu'une partie tout au moins de ces briquettes émaillées ont été faites par ordre du fastueux ami de Clément V, pendant qu'il résidait à Moissac, c'est-à-dire de 1293 à 1305 ou 1307.

Il est moins facile de déterminer le blason dont est chargée une autre briquette du même groupe. Dans les trois chevrons qu'il présente, les archéologues moissagais reconnaissent les armes de Bertrand de Montaigu, qui précéda immédiatement Guillaume de Durfort à la tête du monastère [4]. Nous nous inclinons d'autant plus volontiers devant cette opinion, qu'elle est dans la logique des faits et que nous n'avons aucun moyen de la contrôler.

Complétons cette revue en notant sur nos briquettes héraldiques une croix de Toulouse [5], une fleur de lys, assez mauvaise de forme, et un aigle éployé, à deux têtes, qui, nous ne savons trop pourquoi, figure ici en compagnie des emblèmes de la maison de France et de la race de saint Gilles.

Dans l'ensemble du pavement, les carreaux incrustés que nous venons de faire connaître n'apparaissent qu'assez sobrement, formant deux bordures sur quatre et remplissant trois compartiments sur vingt-trois. On les a utilisés parce qu'on les avait sous la main, et sans doute aussi pour obéir au même sentiment de respect traditionnel qui avait fait conserver les mosaïques romanes de l'église; mais ils sont loin de remplir ici le même rôle prépondérant que dans les provinces plus septentrionales.

[1] *Les Sceaux gascons du moyen âge*, p. 26, n° 33.

[2] *Mémoires de la Société historique et archéol. de Langres*, t. III, p. 120.

[3] *Trésor de numismatique et de glyptique*, p. 22, n° 8.

[4] Lagrèze-Fossat, t. III, p. 61 et suiv.

[5] Cette croix est très différente de celles qui figurent sur les carreaux émaillés de Belleperche et de Grandvelue.

Bien que dans ces dernières, au xve siècle, les carreaux unis et monochromes aient une importance qu'ils n'avaient pas aux deux siècles précédents, ils restent subordonnés aux carreaux historiés qu'ils sont destinés à faire valoir en leur fournissant de larges encadrements pour les isoler[1]. Par contre, dans les mêmes écoles, la décoration des carreaux incrustés, quoique plus lourde, peut-être, acquiert un charme particulier; des scènes complètes s'y déroulent, soit de chasse, soit d'agriculture[2]; ce sont de véritables petits tableaux qui font le plus grand honneur à leurs auteurs. En tout cas, on peut le dire, les anciennes traditions décoratives ont été partout conservées, bien que développées. Les potiers-carreleurs semblent prendre toujours pour modèles les grands tapis brodés et les somptueuses étoffes armoriées dont quelques rares ornements religieux nous font connaître la riche décoration[3].

Le carrelage de Moissac, bien que datant de la même époque, est conçu dans un genre tout différent; l'élément composant, qu'il porte une ornementation quelconque ou qu'il soit tout uni, n'y est rien en lui-même, et ne vaut que par la diversité des combinaisons dont il est susceptible. Il n'imite plus les tapis aux longues bandes alternées, ni les étoffes brochées avec leurs ornements toujours répétés; il inaugure l'ère des parquets à combinaisons géométriques, ou, plus exactement sans doute, il s'inspire des beaux pavements romains en marbre de diverses couleurs. C'est là son originalité propre, bien tranchée et qui lui assure une place à part parmi tant de splendides mosaïques figulines qui sont certainement une des gloires de notre art national.

La description d'un pareil pavement est un travail assez ingrat; aussi nous bornerons-nous à en marquer les traits principaux, en renvoyant pour le détail à l'examen du dessin ci-contre (pl. XIII).

Comme nous l'avons déjà dit, l'ensemble en est formé de vingt-trois compartiments, enfermés dans une bordure plus richement ornée. De ces vingt-trois compartiments, onze sont des carrés et les autres des demi-carrés, c'est-à-dire des triangles rectangles. Ils sont formés par l'entrecroisement de douze larges bandes de briques vertes dont les intersections et les origines sont marquées par des

(1) Caumont, *Abécédaire*, p. 673.

(2) Henri Monceau. (*Revue des arts décoratifs*, 1885, n°s 11 et 12.)

(3) Voir par exemple la chasuble du bienheureux Thomas de Biville. (Caumont, *Abécédaire*, p. 579.)

carreaux et des demi-carreaux noirs. Seuls les trois compartiments médiaux renferment des briquettes incrustées. Dans le carré central, elles forment neuf rosaces assez simples; dans chacun des deux autres carrés, elles composent le même nombre de rosaces formées par la combinaison de quatre carreaux portant chacun l'écusson aux trois chevrons qui paraît être celui de Bertrand de Montaigu. Pour les huit autres carrés et pour les douze triangles qui les entourent, l'ornementation est purement géométrique. Les triangles et les carrés s'y groupent en combinaisons diverses qu'il est inutile de décrire. Il convient toutefois de constater que pour ces vingt compartiments il n'y a que sept combinaisons différentes qui alternent assez régulièrement d'un côté à l'autre. Une seule est basée sur l'emploi unique des carrés, deux sur la combinaison des carrés avec des triangles, et toutes les autres sur les groupements différents que l'on peut former avec des triangles isocèles rectangles.

L'encadrement est formé essentiellement par deux bandes de carreaux incrustés, dont la couleur rouge contraste avec le noir et le jaune des briquettes formant le dessin principal. Entre eux s'étend une bande formée de tuiles émaillées en vert, posées sur l'angle et encadrées de petits carreaux jaunes et noirs entre deux longues files de demi-carreaux triangulaires invariablement noirs.

Les exigences du dessin géométrique n'ont pas permis à l'ensemble ainsi constitué d'occuper l'aire entière de la chapelle. Il restait sur les côtés de minces bandes qui ont été remplies par de petits carreaux blancs et noirs en échiquier.

Nous arrêtons ici cette description déjà trop longue.

Nous prions le R. P. Belbèse de vouloir bien agréer nos remerciements et l'expression de notre vive reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle il nous a facilité l'étude et la reproduction du très intéressant carrelage émaillé, qu'il a découvert et sauvé avec tant d'autres débris de la vénérable abbaye, qu'il a recueillis dans sa maison si hospitalière aux travailleurs, pour en faire, avec l'aide de M. Dugué, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, un musée local des plus précieux qu'il sera un jour indispensable de connaître pour l'étude de la sculpture romane dans la région du Sud-Ouest.

J. Momméja.

LE MOBILIER ET LA BOUTIQUE D'UN FOURBISSEUR LYONNAIS, EN 1555,

PAR M. J.-B. GIRAUD,

Conservateur du musée d'archéologie de la ville de Lyon.

Après la mort d'Estienne Dumas, fourbisseur de Lyon, demeurant rue de la Lanterne, tout auprès du logis où pend pour enseigne l'effigie des Trois-Mores[1], sa veuve, Monnette Humberte, fit faire en présence de témoins, et par-devant Me Troncy, notaire et tabellion royal, le fidèle inventaire des meubles, marchandises et outils trouvés dans la demeure du défunt.

Les inventaires de ce genre ne sont pas communs; et, si les textes décrivant l'existence fastueuse des grands ont fait l'objet de publications nombreuses, l'archéologie sait qu'elle ne doit pas négliger cette menue monnaie de l'histoire, documents plus modestes qui nous montrent dans leur réalisme la vie, les mœurs et les travaux des petites gens et des humbles.

En dehors de la peinture de mœurs que nous présente le factum rédigé par Me Troncy, nous y trouvons, pour les lexicographes, quelques expressions peu connues, et nous y constatons la présence de certaines marchandises, dont la réunion dans la même boutique éclaire d'un jour intéressant l'histoire des arts industriels et celle des transactions commerciales pendant le XVIe siècle.

Tout en étant peu fortuné, le ménage du fourbisseur n'était pas misérable non plus. Il tenait dans une seule pièce servant de cuisine et de chambre à coucher, mais cette pièce devait être assez grande pour contenir une table sur tréteaux, six tabourets, le

[1] Élargie et rebâtie presque en totalité, cette rue existe sur le même emplacement; elle conduisait alors à la porte et aux fossés de la Lanterne qui fermaient la ville de ce côté du Nord. Le logis des Trois-Mores, démoli au siècle dernier, fut remplacé par la maison qui porte aujourd'hui le n° 11.

buffet à tenir vaisselle [1], et deux lits de noyer avec leur ciel de lit bordé d'une courtine à «franges de laine de bien mince valeur». — Les affaires avaient dû améliorer la situation des époux, car le matelas est de plume, et l'ancienne garniture de baloffe a été reléguée au grenier; cependant, il leur manque une «jarle à faire lessive», et nous voyons que pour laver la lingerie du défunt, la veuve a dû emprunter cet ustensile à l'apothicaire son voisin [2].

Parmi les menus meubles de cuisine, qui paraissent en quantité suffisante, nous remarquons «deux lampes ou cheloirs de cuyvre». Cette expression, inconnue des glossaires, est un vieux mot toujours en usage dans le dialecte lyonnais : chez le canut, *chelut* est un terme courant pour désigner tout luminaire portatif, et principalement la petite lampe suspendue au-dessus du rouleau pour éclairer la *façure* de la pièce et les coups du battant. Le «seau de boys garny de son bassin de cuyvre» [3] est un ustensile qu'on rencontre encore dans tous les ménages de campagne; c'est lui qu'on suspendait à la «corde de puys munie de sa chesne».

Un autre accessoire intéressant, mais qu'on ne rencontre presque jamais dans les textes, à cause de sa valeur infime, est l'«ymaige de papier, devant le fourneau, de peu de valeur» (art. 7), qui est certainement un de ces dominos dont parlent les *Dictionnaires* de Trévoux et de Savary des Brûlons, au mot «*dominotier*», images de papier servant au peuple des villes et des campagnes pour orner leurs cabanes, boutiques et chambres. Les dessins en sont imprimés avec des planches de bois grossièrement faites, puis enluminés de couleurs violentes.

[1] «C'est aussi un autre bon moïen pour prévenir la perte et le dégat des meubles de la cuisine que de les tenir en veüe comme en parade; car estans rangés en buffets et rasteliers..... D'ailleurs la représentation des meubles ainsi disposés est plaisante, car soient-ils d'estain, de lèton, de cuivre, de fer, de terre, de bois et à quels usages qu'ils soient destinés, pourveu que tenus bien nets, fourbis, éclairés, et posés chacun en son lieu..... toujours le fait-il bon voir.» (Ol. de Serres, *Th. d'Agric.* [1600], p. 882.)

[2] Ce voisin complaisant, «Jehan Roze l'appoticaire», est un des personnages importants du quartier. En 1561, il est chargé, conjointement avec Laurent Parni, en qualité de «quaterniers», de la visite des armes dans le penonnage de la Lanterne.

[3] Mentionné pareillement dans le contrat d'un fourbisseur viennois publié ci-après en appendice.

Les dominotiers n'étaient pas rares à Lyon, où leur industrie était facilitée par la présence de nombreux « taillieurs d'hystoires » employés à graver les bois de la typographie lyonnaise. Nous pouvons en donner comme exemple un texte de 1580, portant restitution à Antoine Volant, dominotier, des « molles servans à imprimer » saisis à la requête du fermier de la gabelle de la « menue revenderie ». François Pannerat, « fondeur de cuyvre et leton », et Jean Lefèvre, « taillieur d'histoires à Lyon » viennent affirmer par serment « que les molles susmentionnez sont et appartiennent audit Anthoine parce qu'ilz les ont veuz en sa maison et que ledit Lefèvre en a taillé et pourtraict la plus grande part »[1].

Les vêtements du défunt et les « robbes » de sa femme sont peu nombreux et tiennent à l'aise dans un vieux coffre de sapin. Nous n'en dirons pas autant de la vaisselle d'étain, qui est d'une certaine importance. Elle compte vingt-sept pièces, contenues dans un coffre, en compagnie de deux chapelets et d'un « benestier aussi de cuyvre », qui, en ces temps troublés par l'hérésie, pourront au besoin témoigner en faveur de leurs possesseurs.

Par l'outillage et la marchandise inventoriés dans la boutique, nous voyons que maître Estienne Dumas était un modeste artisan, dont le travail ne s'exerçait que sur une petite partie des objets mentionnés sur les privilèges concédés à la corporation[2].

Laissant, en général, de côté les armes d'hast, et surtout les armures, dont le commerce et la fabrication entraînent des frais considérables, il s'est adonné plus spécialement à l'épée, à la dague et à leurs accessoires. Il achète les lames, et les monte avec des garnitures qu'il se procure chez le « forgeur de garnitures d'épées », ou chez le quincaillier de Saint-Étienne[3]. Ces dernières sont mentionnées à part, ainsi que onze vieilles épées, auxquelles nous sommes redevables d'une expression aussi peu commune que significative : le scribe les dénomme « refuz de bouticque ».

A côté des garnitures, des fourreaux, des ceintures et des lames

[1] Inv. des Arch. munic., CC 1299.

[2] Par les lettres patentes de 1566 sur la Corporation des Fourbisseurs et garnisseurs d'espées : « Pourront lesdis Maistres fourbisseurs... faire et fourbir toutes sortes d'allumelles, d'espées, dagues, pertuisannes, hallebardes, corcelletz, morions et généralement toutes autres sortes d'armes servans à gens de guerre, tant à pied que à cheval. » (Voir Gay, *Gloss. archéol.*)

[3] Voir nos *Documents sur la fabrication des armes à Saint-Étienne à l'époque de la Renaissance.*

non montées, sont les armes terminées, épées et dagues. Pour estimer ces valeurs commerciales, la veuve a requis l'assistance experte de deux nouveaux témoins choisis parmi les confrères de son mari ; nous disons «choisis», car il en est un, Antoine Cousturier, qui a mérité de ses contemporains le surnom de «grand ouvrier et de grand armurier»[1]. Les deux plus belles épées, l'une «argentée faicte à petitz pertuiz», et l'autre «dorée et grise», sont estimées III l. x s. tz, tandis que vingt-cinq autres épées simples ne font ensemble que la somme de XX livres. Une dague, dont la lame à triple cannelure est de fabrication viennoise[2], fait l'objet d'un article spécial et valut XII solz tz.

Dans l'outillage, nous relevons encore des termes nouveaux, ou peu connus des glossaires ; ce sont, d'abord, les «petits filetz à dorer», et les «pierres sanguines munies de leurs coussignets», qui servent à un brunissage particulier, et viennent aviver les ors sur les sévérités du métal, puis les trois étaux marqués «troys estoez ou descroutz» à limer ; la forme en croc de l'outil, et la rédaction précise du texte expliquent très clairement la nature de l'objet.

Avec ces trois étaux disposés près du jour, les deux bancs à fourbir, dans un coin la «meule à donner tranchands», et, bien en évidence, les «deux buffetz, leurs monstres et leurs ferremens», servant à l'étalage flatteur de la marchandise, notre imagination revoit la boutique éclairée du côté du soir, dans laquelle un modeste artisan, assisté d'un compagnon ou d'un apprenti, limait, ajustait, dorait, fourbissait épées et dagues pour les citoyens des penonnages lyonnais en l'an de grâce mil cinq cent cinquante-cinq.

COPIE DE L'INVENTAIRE.

L'an mil cinq cens cinquante cinq et le sabmedy vingthuictiesme jour du moys de septembre, description sommaire ou inventaire[3] a esté par nous, notaire et tabellion royal à Lyon soubzsigné et en présence des-

[1] Dans les Minutes de Me Challiard, 17 janvier 1549, «Anthoine Cousturier, dict le grand armurier», tient une boutique et un premier étage «dans la grand rue qui tend de la porte de la Lanterne à l'église de la Platière». (Arch. dép.) Il fait encore partie du même penonnage pendant la visite de 1561. (Arch. mun., EE.)

[2] Voir l'Appendice.

[3] Cet inventaire nous a été indiqué par notre savant ami le docteur H. Coutagne.

dictz tesmoings après nommez, faict à la requeste de Monnette Humberte, vesve de feu Estienne Dumas, fourbisseur de Lyon, des biens meubles et ustencilles de maison, marchandises et oustilz dudict feu Dumas, à moy dénotez et ensègnez par ladicte vesve, quy a juré et affirmez par serment de monstrer et ensègner fidellement lesdictz biens meubles, marchandises et oustilz, pour iceulx rédiger par escript en cette présente description sommaire, sans aulcunemenz retenir, receler et refuser en aulcune manière, sur toutes peines en telz cas introduites et accoustumez, iceulx biens trouvez en la chambre, granier et bouticque de feu Dumas, situé et assize en ledict Lyon, rue de la Lanterne, et joignant le logis où pend pour enseigne l'effigie des Troys Mores.

Et premièrement en présence de Pierre d'Ambronay dict de Bessenay, Jacques Buland, sellier, aussy de Françoys Tacon, dict Martinier, présens et appelez pour tesmoins, ay trouvé dans lesdictes chambre et grenier les meubles que s'ensuyvent :

En ladicte chambre :

Une table en noyer sur ses deux tréteaux de peu de valeur;

Item, six selles ou escabelles de noyer neusves;

Item, deux chaslitz [1] de boys noyer à pommes rondes, ung grand et ung petit. Le grand garny d'une coultre [2] et coussin de plume, et une moyenne couverture blanche de Kathelogne [3], aussi d'ung ciel ou fonds de lict de toile teincte avec des petitz pendans de layne, d'envyron ung pied de largeur, valans bien peu. En l'aultre desdictz chaslitz, garnis d'une coltre et coussin de toile, et d'ung papier peint servant de chevessier [4], aussi d'ung meschand fond en ciel de lict de grosse toile sans pendans, et d'une couverte de drap gris;

Item, un dressoir de sapin à tenir vaisselle, auquel y avoit vingt six transchoirs [5] de boys et deux fiolles à tenir vinaigre;

[1] Se dit du bois de lit apparent : «Un lict garny de coète, coessin, avecques le chaslit et sans couvertures.» (1514, *Inv. de Charlotte d'Albret*, par. E. Bonnaffé, n° 657.)

[2] Matelas, du latin *culcitra*.

[3] Tissu de laine bourru, qui se fabriquait surtout dans cette province d'Espagne; la couleur blanche était la plus commune : «Deux catalongnes, une verte et l'auttre jaune, estant sur le lit, estimées quatre escuz... une catalongne rouge, une prisée ung escu et demy..., une catalongne blanche, estimée trois escuz,... une catalongne verte et deux violettes, prisées neuf escuz...» (Join-Lambert, *Le château de Quermelin*, p. 109-113.) Il s'en fabriquait aussi en fleuret ou bourre de soie : «Une castelongne passegrande de fleuret blanche...» (1589, *Inv. de Catherine de Médicis*, par E. Bonnaffé.)

[4] Signifie ici la partie verticale garnissant la tête du lit, mais plus fréquemment employé dans le sens de traversin ou oreiller.

[5] Minces planchettes servant d'assiettes : «Treize tranchoirs de boys, façon

Item, une jarle [1] a faire lessive, appartenant, ainsi que ladicte vesve a dict et affirmé à Jehan Roze, m^e^ appoticaire, son voisin, dans laquelle estoient treize draps ou lincieulx que usés que neufz, et cinq mantilz [2] trois grandes et deulx petites, et onze chemises à usaige d'homme;

Item, deux petitz landiers, une petite palette, une cremaillère ou comache, deux broches de fer à rostir, une grande et une petite;

Item, une ymage de papier devant le fourneau, de peu de valeur;

Item, ung seau de boys garny de son bassin de cuyvre;

Item, deux coupons [3] de boys, quatre petitez olles [4] de fer, deux escumoyres, trois cuyllieres ou poches de fer, quatre couvercles de fer et une petite casse [5] blanche;

Deux lampes ou cheloirs de cuyvre;

Item, une casse frixeure [6] et une grille;

Item, ung vieil coffre de sappin, fermand à clef, dans lequel y a les robbes et habillemens de ladicte Monnette. Et avec lesdictes robbes une saye [7] de drap tasné [8], une cappe drap noir, deux paires de chausses

des Vosges, et douze tranchoirs painctz, façon d'Allemagne, ...» (1545, *Doc. sur l'hist. de Lorraine*, p. 121); l'auteur de l'inventaire lorrain spécifie la matière, parce qu'il en existait en métaux précieux servant de supports à trancher les viandes : «Six tranchouers carrez, non armoyez, vermeilz dorez...» (1514, *Inv. de Charlotte d'Albret*, art. 6.)

(1) *Jarle, jarlot;* termes encore usités à la campagne pour ustensiles assez grands servant au ménage, à la laiterie, aux vendanges, etc. Savary le définit : «Grand vaisseau de bois à deux oreilles trouées, dans lesquelles on peut passer le bâton et qui sert à..., etc.»

(2) Linge de table : «Les nappes, mantilz, serviètes doivent estre blanches et nectes...» (1506, Platine... *De honeste volupté*, f° 6 v°.)

(3) Habituellement morceau d'étoffe : «Ung coppon de toille d'or de III aulnes... enveloppé dans ung coppon de bougran noir...», mais doit être pris ici comme un dérivé de coupe, coupon, coupette : «Huict coupettes de bois doré pour mettre aux piliers des deus tabernacles...» (1557, *Inv. de l'église de Saint-Omer*, par Deschamp de Pas, dans le *Bull. archéol.*, 1887, p. 96.)

(4) De *olla*, pot, marmite.

(5) *Cassa*, récipient le plus souvent de métal : «Tous ustensiles de cuisine faits de métal de cloche, de cuivre, de leton, comme pots à feu, marmites, chaudrons, poesles, casses, bassins... et semblables...» (1600, Ol. de Serres, *Théâtre d'agric.*)

(6) Récipient destiné à contenir la friture.

(7) «On appelait aussi en France, il y a quelque temps, une saie, un pourpoint à longues basques» (*Dict. de Trév.*) — «Item, ung saix de satin, que Monseigneur Despuys a faict rompre et en a faict faire ung [pour] poinct.» (1542, *Inv. de Fr. de la Tremoille et d'Anne de Laval*, publié par L. de la Tremoille, p. 18.)

(8) De couleur semblable au tan : «Les faucons doivent être blancs tannez, tirans à rousseis de poulaille.....» (Article *Faucon*, dans La Curne de Sainte-Palaye.)

noyres à usaige d'homme, une meschante casacque, de serge de Tours[1] noire, et ung bonnet noir ;

Item, ung petit coffre à bahu[2], dans lequel y avoit deux chappeletz de cuyvre, ung benestier, aussi de cuyvre ; trois aiguières, une simaise[3], ung pot de trois feuillettes[4] et ung pot d'un pot[5], le tout à broc[6] et d'estaing ; deux salières, et ung petit flasque[7] d'estaing ; six escuelles à oreilles ; trois grands plats et trois moyens ; six greillons[8], deux grands et quatre petitz, le tout d'estaing et pesant le tout ensemble[9]. lesdictes aiguières et salières comprinses, quarante cinq livres ;

[1] Serge commune, probablement dans le genre des «sarges d'Orléans», qui valaient XXV sols l'aune, tandis que la «sarge de Florence fine» valait VII livres l'aulne. (1561, *Estats de la Maison du Duc d'Orléans*, publiés par M. Brossard, dans le *Bull. archéol.*, 1890, p. 22). — Au tarif de la douane de Lyon de 1632, la serge de Tours paye 6 francs la pièce, tandis que les serges italiennes payent 20 francs les deux pièces.

[2] «Coffre bahut, coffre à bahut, coffre de bahut, dont le couvercle est rond.» D'après le texte suivant, cette définition, donnée par le *Dictionnaire de Trévoux*, serait erronée et il faudrait plutôt entendre par cette désignation les coffres de voyage : «Dans une galerie, à costé dudict premier cabinet, ont esté trouvez dix coffres de bahu, dont deux platz et les quatre autres ronds.» (1589, *Inv. de Cath. de Médecis*, p. 157.) — «Deux coffres à baut, où elle tenoit ses acoustremens.» (1580, *Inv. d'une Dame de Provence*, publié par M. Mireur dans la *Rev. des Soc. sav.*, 1874, p. 120.)

[3] Vase à anses de la contenance de plusieurs pots. C'était aussi une mesure, et, d'après La Curne de Sainte-Palaye, la cymaise de Paris contenait 8 setiers, soit 4 pots.

[4] Vase contenant environ la moitié d'un pot, soit 53 centilitres. Le pot se divisait en deux chopines ou feuillettes, les trois feuillettes de Lyon équivalaient donc à 1 litre 59.

[5] Toutes ces mesures variaient suivant les provinces. Le pot de Lyon mesurait 1 litre 06, tandis que le pot de vin, mesure de Beaumont, s'élevait à 1 litre 59 : «Ils auront, selon la coutume, deulx potz de vin par chacun jour, scavoir est ung pot à disner et ung pot à soupper, mesure dudict Beaumont...» (1580, *Concordat entre le Prieur et les Religieux du prieuré de Beaumont*, publié par M. Bourbon dans le *Bull. hist.*, 1890, p. 137.)

[6] Pot surélevé et à col évasé, muni d'une seule anse : «Deux pots d'argent doré à cercles, facion de brocz, aux armes de Bourbon et d'Alençon...» (1561, *Inv. de Pau*, par Ém. Molinier et Mazerolle, p. 176.)

[7] Petite bouteille plate portative : «Ils avoient sur leurs espaulles des manteaux ronds et le flasque à la ceinture...» (1520, Th. Folengo, dans le *Glossaire* de Laborde.)

[8] Plats creux : «Elle prit un grant greil, qui est à dire un grant plat, tout plein de froment, et l'emporta en sa maison...» (1395, *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye.)

[9] Dans les inventaires, la vaisselle d'étain est généralement groupée et

Item, ung petit crochets à peser, et ung meschand bonnet noir; ung miroir, et les pendans [1] d'une ceyncture d'espée ;

Item, a esté trouvé en ledicte chambre ung petit devuydoer et une petite salière de boys ;

Item, ung petit meschand coffre de sappin, sans clef, dans lequel estoit un sac de bourac [2] tenant une asnée [3], et ung chandelier de laton ;

Item, une corde de puys avec sa chaisne ;

Item, une petite caisse de sappin, fermant à clef, dans laquelle y avoit ung chevessier [4], une ruette [5] et deux portes de lict [6] de toile neusfves.

Au granier :

Ung coultre et coussin de baloffe [7]; une casse de sappin, fermand à clef, dans laquelle n'y a aucune chose.

En la bouticque :

Procédant en oultre à la profection de ladicte sommaire description, a esté trouvé en la bouticque de feu Dumas, en présence des s^rs Laurent

pesée tout ensemble : «Item, deux grands brocz d'estaing. Et ici après sera poisée toute la vaisselle ensemble...» (1542, *Inv. de F. de la Trémoille*, p. 16.)

(1) En terme de ceinturier, on appelle *pendans* les morceaux, en nombre variable, de cuir ou d'étoffe, redoublés et munis de boucles, au bout desquels passe l'épée, et qui la soutiennent : «Quatre ceintures et pendantz en cuyr blanc, troys desquels ont les ferrements dorés et l'aultre argenté...» (1576, *Inv. des meubles du chât. de Nomény.*)

(2) On employait communément ce mot pour désigner toute espèce d'étoffe de toile grossière :

Quant il doit porter la hotte
Ou faire aucun labour de bras,
Ait un surpelis de bourras
Qui sa robe honeste lui tiengue.

(Eust. Deschamps.)

(3) L'*anée* de Lyon tenait un peu moins d'un hectolitre, soit 93 litres.

(4) Pris ici dans son acception la plus ordinaire de chevet, traversin ou oreiller.

(5) Petite roue : «Ung chalict servant de couchette, estant sur quatre rouettes...» (1539, *Doc. sur l'hist. de Lorraine*, p. 178.) Peut-être faut-il entendre ici un petit rouet à filer ?

(6) Pour *pentes*, rideaux suspendus au plafond ou à des tringles de fer, et servant à fermer l'emplacement du lit; c'est la première fois que nous rencontrons cette expression en pareil cas : «Quinze verges de fer pour porter rideaulx de lict...» (1514, *Inv. de Charlotte d'Albret*, n° 599.)

(7) Expression encore usitée à la campagne, pour désigner l'enveloppe légère qui se sépare du grain après la double opération du battage et du vannage.

Humbert, tailleur, et Pierre Dumas, fourbisseur audict Lyon prins et appelez pour tesmoings, en présence aussy de honeste personne Anthoine Cousturier, dict le grand ouvrier, et de Nicolas Asselin, maistre fourbisseur, prins par ladicte vesve pour appréciation et estimation des marchandises, oustilz et aultres choses estans en ladicte bouticque ;

En laquelle a esté trouvé une espée argentée, faicte à petitz pertuiz [1], et une aultre espée, dorée et grise [2], avec leur garniture de Foretz [3], estimées les deux, dans leurs fourreaux, par lesdictz Cousturier et Assalin à troys livres dix solz t.; pour ce . . . . . III# X s.

Item, vingt cinq espées, estimés vingt livres t.; pour ce . . . . . XX#

Item, dix feuilles un quart de feuilles d'or et d'estaing, estimées XII s.

Unze vielles espées, appelez refus de bouticque, estimez . . . . . III#

Item, la garniture d'ung bracquemart [4], et une alumelle à mettre sur l'arnais [5] : . . . . . XI s.

Item, deux garnitures de dagues, l'une dorée, et l'aultre argentée, sans pommeau, estimez . . . . . XX s.

Item, quatre garnitures d'espées avec leurs garnitures de dagues [6], dont y en a troys de Forestz, estimez . . . . . X# VI s.

Deux douzaines de dagues imperfectes . . . . . VI#

Les ferrures de deux ceinctures à petitz pertuis [7] . . . . . X s.

[1] Il est à présumer que cette description s'applique au travail ajouré de la poignée.

[2] « Une espée à dos courte et large, la garde ciselée, dorée et grise, façon de Milan, le fourreau de cuir... » (1614, *Inv. des meubles... à l'hôtel de Salm.*) Nous devons la communication de ce précieux inventaire à notre savant ami, M. Émile Molinier.

[3] Fabrication de Saint-Étienne en Forez, pouvant être vendue par les quincailliers. Nous avons relevé un certain nombre de ces marchands stéphanois, habitant Lyon, et pratiquant le commerce des produits de leur pays en armes et quincaillerie. (Voir la *Fabrique des armes à Saint-Étienne* au XVIe siècle, par J.-B. G.)

[4] Sabre court et pesant : « Cheux Noé Chapron, ung croissant de fer, ung braguemart... » (1560, *Cartier de Croncels, recherche d'armes faite par les Maistres du fer*). Nous devons ces documents, extraits des archives municipales de l'Aube, à l'obligeance de l'érudit conservateur du musée de Troyes, M. Louis Le Clert.

[5] Lame d'estoc, longue et acérée, constituant une seconde épée à l'avantage du cavalier. (Voir ce que nous en avons dit, page LXII de notre préface du catalogue des armes de la collection Spitzer.)

[6] Nombre d'épées ayant leurs dagues assorties, il devait en être de même pour les garnitures : « Vint-cinq autres espées au même rang ayant les garnitures tant dorées, damasquinées que argentées, et les forreaux de velour de diverses couleurs, et les dagues, ceintures et pendant de même... » (1576, *Inv. du chât. de Nomény.*)

[7] Le cuir ou l'étoffe des ceintures était garni de pièces métalliques, parfois d'une grande richesse ; ici les ferrures sont simplement décorées d'un travail de

Une garniture de dague noire, avec son pommeau..... II s. VI d.

Une cuyrasse de cuyvre sur quatre pieds de fer :

Item, lesdictes lymes [1] tant, doulces que aultres ; lesdictz marteaux buryns, burnissoirs et aultres oustilz de ladicte bouticque, estimez... XI[tt]

Item, les vielles ferrementz..... XXV s.

Item, une rondelle couverte..... X s.

Item, une aultre non couverte [2]..... II s. VI d.

Une espée de Souysses [3], une dague : vingt solz t.; pour ce.... XX s.

Une fourche de fer [4] :

Les vielles garnitures et pommeaux d'espée..... XX s.

Item, ung petit marchepied vieux, de sappin, dans lequel [5] ont esté trouvé certains boutz d'espées, chappes [6] neusves et aultres ferrures, estimez..... XXX s.

Item, une dague alumelle de Vienne [7], garnie de troys chénaux [8], avec un fourreau de veloux..... XII s.

repercé : « Une ceinture de velours noir, les ferremens tout d'argent avec le porte-épée tout de même qui est fait à ressort... » (1599, *Test. de M. de Charmolue.*)

[1] Ces outils n'ont pas changé de nom, et l'adjectif « bruny » est employé à la même époque : « Les quatre coulonnes toutes dorées de fin et bruny comme seront toutes les aultres dorures... » (1585, *Marché pour le retable de Saint-Pierre de Besançon*, publié par Jules Gauthier dans le *Bull. archéol.*, 1884, p. 464.)

[2] Bouclier rond, porté surtout par les officiers de piétons. « Une rondache, couverte de velours canelle, prisée troys escuz ; une aultre rondache, non couverte, prisée ung escu et demy... » (1585, *Le Chât. de Quermelin.*)

[3] Epée de piéton à lame courte et large, constituant, avec la dague et la longue pique, l'armement de l'infanterie mercenaire allemande et suisse. A défaut de la pique ou de la hallebarde, le lansquenet portait une épée du même genre, mais très grande et se maniant à deux mains : « Une grande espée de Suysses, le pommeau, l'embouchoir et le bout de foreau de laquelle sont garnis d'argent... » (1576, *Invent. du château de Nomény.*)

[4] Arme d'hast : « Rémy Amyot embastonné d'une fourche de fer.. » (1523, *Visites d'armes du cartier de Croncels.* Arch. mun. de l'Aube, AA.)

[5] Tabouret plein, ou petit coffre servant aussi de siège : « Deux autres marchepiez de boys, le siège couvert de ouvraige de lainne, faict à l'esguille que Madame a faict faire... » (1543, *Doc. sur l'hist. de Lorraine*, p. 60.)

[6] Bouterolle, garniture de métal servant à protéger la pointe de la lame et celle du fourreau. Chappe, enveloppe de métal garnissant l'entrée du fourreau : « Une espée à l'allemande, la garde et le pommeau de bois de Brézil, garni d'argent, la poignée de mesme, la chappe et le bout d'argent au fourreau... » (1614, *Inv. du chât. de Salm.*)

[7] Voir à l'appendice : Les épées de Vienne.

[8] Cannelures : « Une dague à deux taillans d'un pié et demy d'alumelle à ung chesneau tout du long de l'areste... » (1459, *Compte royal de P. Burdelot*, cité par V. Gay.)

Item, neuf fers d'escarcelle [1]. . . . . VIII s.

Item, deux peaux de monthel. . . . . [2] à faire faux fourreaux [3]. . . VI s.

Douze fourreaux d'espées neufz. . . . . XV s.

Huit garnitures neusves [4], assavoir VII d'espées et une d'ung bracquemard. . . . . XL s.

Neuf pièces ou oustilz à dorer, tantz petitz filetz [5] que pierres sanguines avec leurs coussignets. . . . . V#

Ung pot de colle, une scye à une main, ung passement à passer lymaille [6], ung paire de sizeau, et environ troys livres de garniture de laton, le tout estimez. . . . . XX s.

Troys esctoz ou descroutz à limer [7],

Une meule à donner tranchands et ung pot à vernir. . . . . XX s.

Les poignées de boys non rapées [8]. . . . . XV s.

Deux buffetz de sappin, leurs monstres et leurs ferremens [9]. . . XXX s.

(1) Dans le fourniment de l'arquebusier était comprise l'escarcelle : «Deux grandes escarcelles de chamois pour servir à mettres les balles et autres besongnes. . . » (1560, *Compte de D. Blandin*, cité par V. Gay.) — «Une gypsière à deux endroictz, de satin cramoisy, faict de broderye d'or. . . et ayant ferrement des deux cotés damasquinés. . . » (1576, *Doc. sur l'hist. de Lorr.*, p. 246.)

(2) Montélimar? Peut-être peaux de moutons et basanes communes, dont l'emploi était interdit dans la fabrication des fourreaux, mais qui étaient acceptées pour les faux fourreaux et autres enveloppes secondaires.

(3) Enveloppe générale pouvant contenir l'épée et ses accessoires : fourreau, dague, etc. : «Item, une espée garnie de sa dague et pommeau de fer douz, le fourreau de vellours, et ung faulx foureau de drap bleu, prisé 50 sols. . . » (1572, *Vente des meubles de C.-E. Gouffier*, dans la *Rev. des Soc. sav.*, 1874, p. 557.)

(4) La garniture se compose de tout ce qui vient s'ajouter à la lame pour compléter l'arme : pommeau, garde, croisée, etc. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, p. 209, note 2, les fourbisseurs pouvaient fabriquer et vendre toute arme offensive ou défensive, de même que les doreurs sur cuir et les selliers; ils avaient dans leurs statuts la qualité de «garnisseurs», mais la corporation était néanmoins accessible à des spécialistes comme «David Polier, forgeur de garnitures d'espées. . . » (1553, Arch. du Rhône, *Min. du notaire Chaillard.*)

(5) Minerai qui est un peroxyde de fer, destiné surtout au travail des pièces rehaussées d'or. Après avoir chauffé le métal décoré, on le frottait avec la pierre sanguine, puis, après une seconde cuisson, intervenait l'action des tampons ou *coussignets* : «Novem lapides sanguineos. . . » (*Inv. d'un orfèvre de Draguignan*, publié par M. Mireur dans le *Bull. archéol.*, 1885, p. 490.)

(6) «Unam passa limalha. . ., quinque martellos magnos. . ., decem magnas limas ferreas. . . » (1498, *Ibid.*)

(7) Étaux.

(8) Après avoir été dégrossies, les poignées de bois devaient être terminées à la râpe : «Une jardinière, dans laquelle il y a. . . une lime à rappe servant de poinçon. . . » (1614, *Inv. de l'hôtel de Salm.*)

(9) Probablement dans le genre des buffets râteliers à mettre vaisselle, seule-

Item, la fermeture ou closture de ladicte bouticque..... IIII^{ll}

Plus deux bancz à fourbir, ung fleyn [1], deux burnissoirs, ung arson [2]..... XXXV s.

Tous lesquels oustilz et marchandises susdictes specifliez ont esté estimez selon lesdictes sommes cydessus specifliez à leur juste prix et valeur par lesdictz Asselin et Cousturier, ainsi qu'ils ont dict et affirmez par serment, dont ladicte vesve a demandé acte et information de tesmoing, que je lui ai octroyé en cette forme ès présence que dessus pour lui servir et valoir en temps et lieu, ce que de raison.

Signé : Troncy.

APPENDICE.

Les épées de Vienne. — Ces quelques notes sur l'ancienne fabrication des armes dans la ville de Vienne sont à ajouter à celles que nous avons récemment données à propos de l'assertion détruite maintenant, mais trop longtemps répétée, qui attribuait à la capitale de l'Autriche les anciens *brans vienois*, célébrés dans les chansons de geste. Le mandement d'Allevard, dont les minerais de fer ont une exploitation régulière, signalée par les chartes depuis la première moitié du XIVe siècle [3], partageait ses produits entre deux

ment ici destinés à la boutique et munis en conséquence de «leurs monstres et leurs ferremens», pour recevoir la marchandise et la présenter tout étalée devant la clientèle.

[1] *Flin*, un des noms de la marcassite, employée à fourbir les lames d'épées, d'après Cotgrave et La Curne de Sainte-Palaye.

[2] Outil à forer, monté sur un bâti en forme d'arc et qui est actionné comme un archet. (Ne pas confondre avec l'arçon des chapeliers.) L'*arçon* ne figure pas dans Littré, mais il est encore aujourd'hui ainsi désigné par les artisans qui l'emploient. Savary cite l'*archet* ou *archon*, avec ses forets, parmi les outils des serruriers.

[3] Le 17 septembre 1337, le dauphin Humbert II donne par lettres patentes à la commune d'Allevard des privilèges spéciaux, parmi lesquels se trouve l'exemption des péages pour le minerai de fer que l'on exportait. En 1404, la chastellenie d'Allevard, du domaine de Graisivaudan, compte 247 feux, et sur l'état général de 1431, le péage d'Allevard, qui se monte à 120 livres, est de beaucoup la recette la plus importante de la Cour du Graisivaudan, dont le total s'élève à 417 livres. Une diminution considérable de la production survient vers 1450, époque marquée par la destruction de sept martinets. La crise passée, on monte de nouvelles aciéries et raffineries, albergées à des particuliers en 1489. Nous retrouvons les hauts fourneaux en activité pendant le XVIe siècle, et un texte

voisins, travailleurs métallurgiques d'une égale importance. Nous dirons dans une prochaine étude comment ils alimentaient les forges savoisiennes, dont Bordeaux, la plus illustre, revit, avec Froissard, à chaque page de la guerre de Cent Ans [1]. A côté de Vienne, la prospérité de l'industrie métallurgique est signalée de bonne heure dans nombre de localités dauphinoises. Dès le XIIIe siècle, une aciérie, installée à Rives, emploie le minerai d'Allevard [2]. Dans son Mémoire sur la généralité de Grenoble, l'intendant Bouchu remarque les forges d'Allevard, Hurtières, Saint-Hugon; les fabriques d'acier de Rives, Moirans, Voiron, Fures, Beaucroissant, Vienne; et les fabriques de lances et d'épées de Rives, Beaucroissant, Tullins et Fures (1698).

Les martinets de Vienne recevaient les fers de Bourgogne et de Franche-Comté, dont ils venaient s'approvisionner aux foires de Lyon, mais leurs principaux fournisseurs étaient certainement les hauts fourneaux de la province. Des nombreux forgeurs d'épées, armuriers, etc., qui habitaient Vienne au XVIe siècle, — on en connaît plus de quarante, — il en est deux, au moins, dont la réputation avait franchi les limites de leur région et leur avait valu des situations privilégiées auprès de la personne des souverains. François Molleyron entra officiellement au service de François Ier, en 1524. Par lettres patentes, données à Lyon le 5 août, le roi lui accorda exemption de toutes tailles et subsides, et lui donna pour marque de ses épées une figure particulière [3]. En 1531, nouvelles lettres patentes lui confirmant le titre de «maistre forgeur ordinaire de nos espées».

de 1606 donne encore cinq hauts fourneaux, six martinets, etc. (Alf. Bougy, *Essai historique sur Allevard*, 1839.)

[1] Voir ce que nous en avons déjà dit dans notre préface sur les armes de la collection Spitzer, p. LXVII et LXIII.

[2] *Le Dauphiné en 1698*, annoté par Brun Durand.

[3] «Scavoir vous faisons que... nostre très cher et bien amé François Molleron, demourant en nostre ville de Vienne, est très expert, sçavant et experimenté en l'art et mestier de forger espées, ycelui..... l'avons aujourd'hui retenu et retenons par ces présentes maistre forgeur ordinaire de nos espées... Lesquelles espées, qui seront faites et forgées par ledit Molleron, il marquera de la marque ci dedans figurée [un bâton coupé par trois traverses qu'unissent deux cercles]. Et voulons et nous plaist que nul aultre puisse forger que lui à ladite marque, et afin qu'il soit plus curieux et songneux de bien et loyalement faire et exercer ledit art et mestier de forger espées.» (Leblanc, *Armuriers de Vienne*.)

L'autre Viennois est Oréon de La Cour, nommé armurier ordinaire et officier de la cour de Henri IV, le 13 avril 1597.

Nous renvoyons pour plus amples détails au travail assez complet que M. Leblanc a publié sur le fonctionnement de cette industrie à partir du XVIe siècle; toutefois nous tenons à reproduire ici le contrat de mariage d'un fourbisseur viennois (1559), d'autant plus suggestif qu'il donne lieu à d'intéressants rapprochements avec l'inventaire de son confrère lyonnais.

MARIAGE ENTRE PIERRE CULIN, FOURBISSEUR DE VIENNE,

ET LOUYSE SYMOND DE SAINT-CHAMOND,

24 FÉVRIER 1559 :

Au nom de Dieu, à tous qu'il appartiendra soit notoire que, l'an de grace Nostre Seigneur mil cinq cens cinquante neuf à l'Incarnation, et le vingt quatriesme jour du moys de febvrier, pardevant moy, François Savignieu, notaire royal delphinal,... Pierre Culin, filz de Guillaume Culin, fourbisseur de Vienne... d'une part, et Loyse Simond, fille de ... Simond et de Françoise du Tenel, sa mère, du lieu de Saint-Chaumond, diocèse de Lyon... Et pour ce qu'il convient aux femmes constituer dottes aux maris pour mieux et facillement supporter les charges du mariage, ladicte Loyse, de l'aucthorité que dessus, a constitué en dotte et mariage audit Pierre Culin, son espoux advenir, assavoir la somme de quatre vingtz dix livres tournoiz, payables le jour de la solennyzation du présent mariage et pareillement une coutre de baloffe, une couverte de sardif [1] et aultres garnemens de licts, comme curtines et pendans, douze linceulx, quatre mantilz, huic serviettes, une casse fer, deux olles de fer avec leurs couvercles, une grande et une petite, ung ceaulx de boys avec un bassin de cuyvre, ung pot, une feuillhette, esguière, salière, deux escuelles plates, deux escuelles à oreilles et une coupe à boire, le tout d'estaing...

Et en outre, estably ledit Pierre Culin, lequel... se constitue... une couctre de plume couverte avec deux linceux, deux chanlis de noyer, l'ung garny de ce que dessus, ung buffet de noyer, ung coffre noyer, le tout fermant à clef, une table noyer, deux mantilz, huictz serviettes, trois estaux avec un long ban à fourbir espées, une doulzaine espées garnies

[1] Étoffe de laine commune qui se fabriquait dans les environs de la région lyonnaise, en Bresse, en Bourgogne et en Forez : «VII aunes de sardis noir de Forestz». (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, cité par Godefroy.)

ensemble, tous aultres utilz aptes, nécessaires et appartenantz à une bouticque de fourbisseur. . . [1]

En tenant compte des vêtements et menus objets volontairement omis, ainsi que de la différence entre un vieux mobilier et un nouveau, il est facile de voir à première lecture que ces deux petits ménages d'artisans ont de nombreux points de ressemblance. Les futurs époux Culin ont moins de vaisselle d'étain, mais ils sont mieux fournis en linge, et, à ce sujet, nous remarquons dans la rédaction du tabellion dauphinois que « mantilz » est un linge de table dans le genre de la nappe, et ne doit pas être confondu avec « serviettes », ce qui, du reste, nous est encore démontré par le texte de 1506, que nous avons cité ci-dessus [2]. La douzaine d'épées garnies ne constitue pas un fonds de commerce bien important, mais nous savons que la qualité *viennoise* de leurs lames leur assure une réelle plus-value sur celles qui n'ont pas de provenance appréciée, et qui sont assez pauvrement estimées dans la boutique de la rue de la Lanterne.

J.-B. Giraud,

Conservateur du musée d'archéologie de la ville de Lyon.

[1] Comparer avec les numéros 1, 3, 5, 8, 9, 13, 18, 20, 45, 50, de l'inventaire d'Etienne Dumas.

[1] Voir p. 212, note 2.

NOUVELLES DÉCOUVERTES

À VIENNE (ISÈRE) ET À SAINTE-COLOMBE (RHÔNE).

Rapport de M. Héron de Villefosse
sur une communication de M. Cornillon.

I

J'ai reçu de M. Cornillon, conservateur du musée de Vienne (Isère), les estampages de deux fragments d'inscriptions récemment découverts dans cette localité.

Le premier offre peu d'intérêt. Il appartient à une épitaphe dont la partie supérieure manque, c'est-à-dire que les noms ont disparu ; il ne reste que des épithètes et la formule finale. Ce fragment, gravé sur une pierre de choin, servait de support à une vasque dans un bâtiment construit sur l'emplacement de l'église Sainte-Sévère, tout près de l'endroit où fut trouvée, en 1820, la charmante tête de Satyre riant, offerte au roi Louis XVIII par la ville de Vienne, et conservée aujourd'hui au Louvre[1]. Il appartient à l'épitaphe d'une femme :

IIVS.....
AE · ET · MATR*i* · *pi*
ENTISSIME · *et* ·
REVERENTISS*ime*
ET SIBI VIVS · F · ET · S · A · D ·

La pierre est brisée en haut et à droite ; l'encadrement subsiste à gauche et en bas.

Le second fragment est plus curieux. Il a été trouvé dans la

[1] Froehner, *Notice de la sculpture antique du Louvre*, n° 276.

maison de Mme Charles Ollien, place du Palais, et se rattache à une série d'inscriptions que M. Allmer a très bien mise en lumière[1]. Ces inscriptions, placées dans différentes parties de la ville, étaient destinées à rappeler la munificence de deux magistrats municipaux, les quattuorvirs *Q. Gellius Capella* et *D. Sulpicius Censor*, qui, à l'aide d'aqueducs construits à leurs frais et sur leurs propres terrains, avaient amené à Vienne de nouvelles eaux dont ils avaient fait don aux habitants. La fille d'un de ces magistrats, *Sulpicia Censilla*, avait, en outre, légué cinquante mille sesterces pour assurer la conservation de ces inscriptions. Huit fragments appartenant à huit exemplaires différents étaient déjà connus. Le nouveau fragment se lit ainsi :

S · D · FIL · VOLT
E · AQVARVM · PER
T · INQVE · EOS
CENSILLA
IVSSIT

Les moulures existent en haut et en bas. Il est évident que ce nouveau fragment doit être rapproché de celui qui a été publié par M. Allmer, sous le n° 144 de son recueil. Ces deux fragments appartenaient au même exemplaire. Celui qui vient d'être découvert contient la partie droite de l'inscription, c'est-à-dire la fin des lignes. Ce rapprochement ne fait aucun doute ; il est même confirmé par la provenance indiquée plus haut. La maison de Mme Charles Ollien a été, en effet, construite sur l'emplacement de la maison Blanc, où le n° 144 avait été trouvé en 1862. Cette maison est située près du temple d'Auguste.

Le n° 144 doit donc être ainsi complété :

*q. gellius l. fil. vo*LT · CAPELLA *iiiivir d. sulpiciu*S · D · FIL · VOLT
*censor aedilis ii*IIVIR · AQVAS *novas itineraqu*E · AQVARVM · PER
*suos fundos colo*NIS VIENNE*nsium donaverun*T · INQVE · EOS
*titulos tuen*DOS IN PER*petuum sulpicia d. fil.* C E N S I L L A
h. s. n. l. testamento donari IVSSIT

Ce nouveau fragment permet d'introduire une légère modifica-

[1] *Inscriptions antiques de Vienne*, t. II, n°s 138 à 145.

tion dans les compléments proposés. Au lieu de *adque eos titulos*, il faut transcrire *inque eos titulos*.

II

A l'envoi de M. Cornillon sont joints la description et le plan d'une mosaïque découverte à Sainte-Colombe-lez-Vienne, quartier du Fousseau, le 10 mai dernier [1]. J'ai reçu, d'autre part, de M. Tony Chaumartin, négociant à Sainte-Colombe, une photographie qui est reproduite sur la planche XIV et qui complète d'une manière très heureuse les renseignements de M. Cornillon. Cette mosaïque vient d'être achetée par un propriétaire du pays [2].

Elle a été découverte à peu de distance de la mairie de Sainte-Colombe, dans un vaste terrain appartenant à M. Chaise, et mesure 12 mètres de longueur sur 6 m. 60 de largeur.

Le panneau central se présente sous la forme d'un carré de 2 mètres de côté, encadré par une double torsade. Un cercle, également encadré par une torsade noire et rouge, est inscrit dans ce carré. Dans chacun des quatre angles laissés vides par cette disposition était représenté un quadrige ; ces quadriges correspondaient aux quatre factions du cirque (*russata*, *albata*, *veneta*, *prasina*) dont les cochers portent les couleurs.

Le char le mieux conservé est celui du vainqueur. Les quatre chevaux, bien harnachés et portant une houppe sur la tête, sont représentés au pas, une des jambes de devant symétriquement levée. L'aurige est debout dans le char, vêtu d'une tunique courte ; c'est un homme barbu que l'artiste a figuré de face et tête nue. De la main droite élevée il montre une couronne à lemnisques, récompense de sa victoire, tandis que sa main gauche soutient une palme, un fouet et le faisceau des rênes, dont les extrémités sont enroulées autour de son corps. Devant le cheval de gauche (*funalis*) on lit le chiffre CLXX, qui correspond au nombre des victoires remportées par ce cheval. On sait que les cochers attachaient la plus grande importance au choix du *funalis* de gauche, parce que la principale difficulté dans les courses con-

[1] La notice de M. Cornillon a paru dans le *Journal de Vienne*, le 17 mai 1894.

[2] M. Jacquemet, propriétaire actuel de la maison Michoud, à Sainte-Colombe, dans les dépendances de laquelle ont été trouvées de nombreuses antiquités, et entre autres la célèbre Vénus accroupie du Louvre.

sistait à faire tourner le char autour des bornes qui étaient toujours placées à leur gauche. Aussi, dans les inscriptions contenant les listes de vainqueurs, où chaque nom de cocher est suivi du nom d'un *seul* cheval, le cheval nommé est sans aucun doute *funalis* de gauche [1]. Le chiffre des victoires pourrait donc se rapporter également au cheval et au cocher, s'ils ont toujours suivi la même fortune.

Le quadrige qui vient ensuite est malheureusement presque entièrement détruit. Il se trouve dans un angle du panneau central, qui a beaucoup souffert. Il reste cependant quelque chose de l'aurige et une roue du char. L'aurige est coiffé d'un petit chapeau semblable à un casque ; il tourne la tête en arrière pour voir si son concurrent ne va pas le dépasser. C'est un mouvement que dans presque toutes les représentations des courses du cirque les artistes romains ont donné à l'un des cochers, et en général au cocher du second char. Ici, les distances étant égales entre chaque char, ce mouvement ne s'explique que par une tradition d'atelier.

Le troisième quadrige n'est guère mieux conservé; l'attelage a disparu. Il reste le char. puis le cocher qui tient ses rênes de la main gauche; de la main droite il brandit son fouet et s'apprête à frapper ses chevaux; il est vêtu d'une tunique courte et coiffé d'un petit chapeau en forme de casque.

Le quatrième quadrige est intact. Les chevaux sont lancés au galop, tandis que le cocher, penché en avant, les conduit avec attention.

Cette mosaïque fait penser aux célèbres mosaïques de Lyon [2], de Barcelone [3] et de Gerunda [4], mais elle offre moins d'intérêt que ces dernières, car elle ne met pas sous nos yeux la piste même du cirque, avec les bornes, les portiques, les obélisques, les édicules qui portaient les œufs et les dauphins, ainsi que les statues dont la *spina* était ornée.

On sait qu'à Vienne il existait un cirque au midi de la ville, dans la plaine dite de *l'Aiguille*, du nom d'une pyramide romaine,

[1] Wilmanns, *Exempla*, n° 2600.

[2] Artaud, *Mosaïque représentant les jeux du cirque*, Lyon, 1806.

[3] Huebner, *Annali dell' Instituto*, 1863, p. 155, pl. *d*.

[4] J. de Laurière, *Bulletin monumental*, 1887, p. 225; *Corp. inscr. latin.*, t. II, n° 6180.

qui existe encore et qui passe pour être le tombeau de Ponce Pilate. Des fouilles entreprises par le gouvernement, à la demande de M. Delorme, ancien conservateur du musée de Vienne, ont remis au jour un côté entier du massif qui supportait les gradins, plusieurs de ces gradins eux-mêmes et toute la *spina*, qui partageait l'arène dans le sens de la longueur [1].

Je reviens au panneau central de la mosaïque de Sainte-Colombe. L'intérieur du cercle est divisé en sept compartiments, de forme hexagonale, encadrés par une torsade. L'un d'eux est placé au centre ; les six autres l'entourent, correspondant chacun à l'un des côtés de l'hexagone central.

Le compartiment du milieu représente la *Naissance de Vénus*. La déesse est entièrement nue, couchée dans une coquille. Au-dessous, deux dauphins affrontés indiquent que la scène se passe au fond de la mer. Trois Amours, dont on ne voit que la tête et les ailes, sont debout derrière la coquille et semblent se hisser sur la pointe des pieds pour regarder et admirer Vénus. Ce petit tableau est composé avec des cubes d'une grande finesse.

Les six compartiments qui entourent le sujet central sont remplis par trois têtes de femmes alternant avec trois animaux :

1° Tête de femme, diadémée et couronnée de feuillages, le front ceint d'une bandelette garnie de perles ; de longs cheveux bouclés descendent sur les épaules ;

2° Chèvre au galop entre deux rameaux ;

3° Tête de jeune fille avec une abondante chevelure ondulée et bouclée ; son front est orné d'un diadème et elle porte au cou un collier de perles ;

4° Centaure pliant une branche d'arbre ;

5° Tête de jeune femme couronnée de fleurs et de pampres ; elle est composée avec des marbres très brillants ;

6° Amour chevauchant un tigre. Il est à califourchon sur l'animal qu'il conduit à l'aide d'une bride et qu'il menace de son fouet.

Ce dernier sujet est une allégorie facile à comprendre et fréquente dans l'antiquité : *Omnia vincit Amor*. Les trois têtes de femmes représentent probablement les trois Grâces, compagnes de Vénus, et se rattachent ainsi au sujet central. Pour leur donner une attribution plus certaine, il faudrait avoir pu examiner le

[1] Allmer, *Inscr. antiques de Vienne*, t. II, p. 414.

monument original, dont la photographie ne rend pas tous les détails d'une manière absolument claire [1]. D'après M. Cornillon, les couleurs employées sont très variées et très belles. Le reste de la mosaïque, dans un rayon de plusieurs mètres autour du panneau central, se compose de figures géométriques, losanges, carrés, cercles, rosaces, symétriquement placées et composées de cubes multicolores.

Vienne [2] est en Gaule la terre classique des mosaïques. Le musée de Lyon en a recueilli plusieurs, l'*Ivresse d'Hercule*, les *Lutteurs*, *Orphée*, la *Lutte de Pan et de l'Amour;* le Louvre possède la belle mosaïque des *Saisons et des Travaux rustiques*. Il reste à Vienne une seconde mosaïque d'*Orphée*, celle de l'*Enlèvement de Ganymède*, celle des *Saisons*, celle de l'*Océan*, sans parler des nombreuses mosaïques à ornements géométriques. Malheureusement, une des plus remarquables, qui représentait *Achille chez les filles de Lycomède*, a été entièrement détruite ; elle a subi le sort de beaucoup d'autres, dont il ne reste plus que l'image dans les dessins de Schneyder ou d'Artaud. Il est heureux de voir aujourd'hui un habitant de Sainte-Colombe, M. Jacquemet, acheter, sur le conseil de M. Chaumartin, celle qui vient d'être retrouvée, afin d'en orner sa demeure. C'est un exemple bon à signaler ; il faut espérer qu'il deviendra contagieux.

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] On ne peut songer à voir ici des représentations des Saisons comme on en remarque souvent sur les mosaïques romaines, notamment à Vienne. Le nombre trois ne peut s'accorder avec ces représentations. Il faudrait quatre têtes de femmes et quatre petits génies accompagnés des attributs caractéristiques.

[2] Je veux parler de Vienne, de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Galle, dont les territoires se touchent.

RAPPORT SUR UNE DÉCOUVERTE

FAITE À BRÈZE,

COMMUNE DE LIMONY, PRÈS SERRIÈRES (ARDÈCHE).

Au mois de février de cette année, je fus averti par M. Jules Roche, député, qu'on avait trouvé aux environs de Serrières (Ardèche) des substructions romaines et un certain nombre d'objets intéressants. Quelques semaines plus tard, à la fin du mois d'avril, je profitai de mon passage à Vienne pour franchir le Rhône et descendre jusqu'à Serrières.

Les fouilles ont été faites par un cultivateur de Serrières, nommé Vincent, sur le territoire de la commune de Limony, au lieu dit *Brèze*, tout près d'un passage à niveau du chemin de fer de Lyon à Nîmes par la rive droite du Rhône, et à proximité d'un pont jeté sur le ruisseau du lieu. Le terrain est presque rectangulaire ; il est situé entre la route nationale n° 86 et le ruisseau de Brèze. Le niveau de la propriété est actuellement au-dessous de la route par suite d'un emprunt de remblai fait par la Compagnie P.-L.-M. au moment de la construction de la ligne, en 1878-1879.

Il y a eu là des substructions dont le plan a été levé par M. Delesty, secrétaire de la mairie de Serrières, mais dont il est assez difficile de préciser la destination. Une belle mosaïque multicolore, composée de compartiments hexagonaux ornés de fleurs, de rosaces, et entourés de torsades, recouvre le sol. Les espaces vides entre ces compartiments sont remplis par des figures géométriques. Un dessin de cette mosaïque a été exécuté par M. Mora, mosaïste à Lyon.

Les objets découverts ont été recueillis par M. Vincent et transportés chez lui à Serrières. Les principaux sont :

1° Quatre bases de colonnes en calcaire de Crussol, dont la plinthe mesure 0 m. 38 de côté ;

2° Deux chapiteaux corinthiens, en pierre molasse ;

3° Un autre chapiteau mieux conservé que les précédents ;

4° Une sorte de pilier carré, en marbre blanc, décoré sur chaque face d'une plante allongée avec son feuillage. Sur une des faces est figuré un grand vase à godrons, muni de deux anses surélevées ;

5° Un certain nombre de grandes briques portant l'estampille en relief bien connue : CLARIANA ;

6° Plusieurs antéfixes en terre cuite représentant une tête joufflue, de face, entre deux volutes reliées par une palmette ;

7° De nombreux fragments de tuyaux en plomb. L'un d'eux porte une marque qu'il ne m'a pas été possible de lire ;

8° Des briques de dallage, dont quelques-unes sont munies de crans dans les angles ;

9° Une petite amphore striée et de très nombreux débris de grandes amphores ;

10° Une quantité considérable de fragments en marbre blanc.

Je ne parle pas des monnaies, dont la plupart sont du IIe et du IIIe siècles, des épingles en os, des menus débris de verre, de terre cuite ou de marbre.

A ces divers objets viennent s'ajouter deux inscriptions malheureusement très mutilées. La première paraît provenir d'un cippe en calcaire blanc de Crussol :

. . . . . M
. . . . . MODICO
. . . . . SIBI

Le nom de *Modicus* est certain.

Sur un autre fragment on lit :

MEL
ET

D'après des renseignements recueillis sur place, on aurait

trouvé au même endroit l'inscription funéraire du médecin *M. Apronius Eutropus* [1], conservée aujourd'hui au musée de Lyon.

Ce champ et les propriétés voisines méritent d'être explorés plus complètement.

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] *Corp. inscr. latin.*, t. XII, n° 1804.

INSCRIPTIONS INÉDITES

DE TUNISIE.

(Communication de M. Gauckler, Inspecteur des antiquités.)

---

1. — Bou-Kournein (Temple de *Saturnus Balcaranensis*).

Stèle en pierre calcaire, à fronton triangulaire, haute de 0 m. 35 sans le fronton, qui est de 0 m. 10; large de 0 m. 25 et épaisse de 0 m. 09. Les lettres ont 0 m. 03; la première ligne, rajoutée après coup dans le tympan, est haute de 0 m. 013 seulement. Les deux premières lettres sont en partie enlevées par une encoche.

NEAPOLITANO
SATVRNO
AVG·SACR·
C·ALFIVS·QVAD
RATVS·SACERDOS
V·S·L·M·

Neapolitano Saturno Aug(usto) sacr(um). C(aius) Alfius Quadratus, sacerdos, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) [1].

Cette dédicace nous fait connaître un nouveau Saturne local, celui de *Neapolis* (Nabel). Je l'ai acquise pour le musée du Bardo.

[1] Cf. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1893, p. 82, et *Mélanges de l'École de Rome*, 1893, p. 195, reproduisent une note que j'ai publiée dans la *Dépêche tunisienne* du 16 janvier 1893.

2. — Bou-Kournein. Plaque de marbre blanc, brisée de partout, sauf à droite. Hauteur des lettres, 0 m. 035.

Saturno
*aug. sa*CR☙
NIVS
IS☙

3. — Bou-Kournein. Plaque de marbre brisée de partout, sauf à gauche, où subsiste le chapiteau corinthien d'un des deux pilastres cannelés qui encadraient l'inscription. Hauteur des lettres, 0 m. 02 :

SAT*urno . aug .*
BALC*aranensi*

4. — Bou-Kournein. Partie inférieure d'une stèle calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 03 :

SACERDOS
V·S·L·A

5. — Bou-Kournein. Fragment calcaire brisé de partout. Hauteur des lettres, 0 m. 03 :

ANNI

Je néglige d'autres fragments insignifiants.

6. — Khangat-el-Hadjaj. Pierre calcaire de 0 m. 60 sur 0 m. 35, épaisse de 0 m. 10. Lettres mal alignées et de très basse époque, hautes de 0 m. 04 à 0 m. 06 :

COVVLDVS Y MACE
LLV
DE SVO PRO
PIE FABRICABIT

Covuidus y? macellu(m) de suo prop(r)ie fabrica(v)it.

Je ne sais quelle signification attribuer à la lettre Y interposée entre les deux premiers mots.

Covuldus est une des nombreuses variantes du nom chrétien très répandu en Afrique *Quodvultdeus*.

7. — Kourbeus. Plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 03, brisée de partout. Lettres hautes de 0 m. 03 :

CREDITE
*in p*ACE OBAIA
*an*NIS · XXXI

8. — Kourbeus. Plaque de marbre brisée en bas, épaisse de 0 m. 04. Lettres mal gravées, hautes de 0 m. 03 à 0 m. 04, dans un encadrement à queues d'aronde :

SIMPLI
CIA VIXIT
*a*NN XVII

Simplicia vixit [*a*]*nn*(*is*) *XVII.*

9. — Kourbeus. Au même endroit a été trouvée, par un Arabe, une cornaline ovale présentant les trois lettres suivantes, hautes de 0 m. 004, gravées à l'envers :

ЯƎM

10. — Tunis.

Les travaux de démolition d'une maison arabe de la rue Sidi-es-Sridek ont amené la découverte d'un linteau de porte antique, en marbre blanc, brisé à gauche; il manque à peu près la moitié du monolithe. Les dimensions du fragment subsistant sont : 0 m. 32 de hauteur, 0 m. 85 de largeur et 0 m. 15 d'épaisseur.

Le linteau présentait, dans un cartouche à queues d'aronde encadré de moulures, une inscription métrique, formée de trois distiques; nous n'avons conservé que les derniers mots de chaque vers. Le texte est trop mutilé pour qu'on puisse tenter de le reconstituer. Il semble se rapporter à des thermes publics; il provient sans doute des ruines de Carthage à l'époque chrétienne.

L'inscription est gravée avec soin, en caractères profonds, de 0 m. 03 de hauteur. Leur forme, arrondie et presque cursive, dé-

note une basse époque. Chaque ligne est terminée par une palme. L'intérieur de la queue d'aronde est orné de dessins divers.

IMARMORE BAIAS
GERE QVAERIS AQVIS
CERTATA MORE
CNOCET IGNIS AQVAS
OREGALIS ORIGO
POPVLO

. . i marmore Baias . . . [ag]gere quaeris aquis . . . certata more
. . . [hi]c nocet ignis aquas . . . o regalis origo . . . populo.

11. — **Tunis.** Fragment d'épitaphe découvert rue de la Casba, dans les fondations de la maison du consulat de Russie. Hauteur, 0 m. 15; largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 04; hauteur des lettres, 0 m. 04. Marbre gris, brisé en haut :

LVS ꝏ PIVS
VIX·AN·LXVIIII
H·S·E

. . . lus pius vix(it) an(nis) LXVIIII; h(ic) s(itus) e(st).

En même temps que ce fragment, on trouvait un gnomon, plusieurs fûts de colonnes et chapiteaux sans intérêt, quelques poteries et le fragment suivant, qui n'est certainement pas romain et semble remonter au temps de la domination espagnole à Tunis.

12. — Plaque de marbre blanc, brisé de partout, sauf à gauche. Hauteur des lettres, 0 m. 03 et 0 m. 02. Gravure soignée :

HVIV
MÆD
VÆNETIARVM
HV

L'inscription devait être analogue à celles du monument commémoratif de la reprise d'Oran par les Espagnols, publié récemment par M. Demaeght [1].

[1] *Bull. d'Oran*, 1887, p. 77.

J'ai fait déposer ces deux fragments au musée du Bardo.

13. — Carthage.

Stèle rectangulaire en marbre blanc, écornée en haut à droite. Hauteur, 0 m. 34; largeur, 0 m. 22; épaisseur, 0 m. 03. L'inscription, rédigée en grec, est placée entre deux pilastres corinthiens; elle est gravée avec soin et très nette. Les Σ et les Ε sont lunaires. Hauteur des lettres, 0 m. 02 et 0 m. 01.

ΝΕΙΚΑΝΔΡΟϹ
Ο ΚΛΙΒΑΛΑϹ ☙
ΘΕϹϹΑΛΟΝΕΙΚΕΥϹ
ΖΗϹΑϹ ΚΑΛΩϹ
ΕΤΗ ΚΑ
ΕΝΘΑΔΕ ☙
☙ ΚΕΙΜΕ ☙

Νείκανδρος ὁ Κλιβαλᾶς, Θεσσαλονεικεῦς, ζήσας καλῶς ἐτῆ XXI; ἐνθάδε κεῖμ[αι].

Cette stèle provient de la collection Khasnadar et a été, m'a-t-on dit, trouvée à Carthage. Elle est actuellement en vente chez un marchand de la rue de l'Église, avec d'autres antiquités de même provenance : une élégante oenochoé en terre rouge vernissée, avec ornements en pastillage, amour tenant une guirlande, femme drapée s'appuyant sur une lance, fleurons divers, plusieurs lampes et plats avec signatures que je décrirai plus loin. Deux fragments en marbre de Paros, une gracieuse tête de femme presque intacte et une main tenant un stylet semblent avoir appartenu à une statuette, sans doute une Victoire écrivant sur un bouclier.

14. — Utique.

Plaque de marbre haute de 0 m. 16, large de 0 m. 22, épaisse de 0 m. 02. Hauteur des lettres, 0 m. 015. Bonne gravure.

O DIS MANIBVS SACR· T
T SVCCESSA PIA VIXIT T
B ANNIS XXVII L
Q MENSIBVS VIIII S

Dis Manibus sacr(um). Successa pia vixit annis XXVII, mensibus VIIII. O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant); t(ibi) t(erra) l(evis) s(it).

Donnée au musée du Bardo par M. Barsotti.

15. — **Utique.** Plaque de marbre de 0 m. 25 sur 0 m. 25. Hauteur des lettres, 0 m. 02 :

DIS MANIbVS
SACRVM
O M·AEMILIVS·IRE
T NAEVS·PIVS·VI·
B XIT·ANNIS·LXX
Q T·T·L.S

Dis Manibus sacrum. M(arcus) Æmilius Irenaeus pius vixit annis LXX. T(ibi) t(erra) l(evis) s(it) : o(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant).

16. — **Utique.** Plaque de marbre de 0 m. 25 sur 0 m. 18. Hauteur des lettres, 0 m. 02 :

O VIPSANIA NYMPHE T
T VIXIT ANN·LXVIIII T
B H·S·E L
Q S

Vipsania Nymphe vixit annis LXVIIII; h(ic) s(ita) e(st). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant); t(ibi) t(erra) l(evis) s(it).

17. — **Utique.** Plaque de marbre de 0 m. 25 sur 0 m. 25, écornée à droite. Hauteur des lettres, 0 m. 015 :

DIS MANI*bus sacrum*
IANVARI*us*
VIXIT·ANNIS·XXXII
P·M· O·T·B·Q
T·T·L·S·

Dis Mani[bus sacrum] Januari[us . . .] vixit annis XXXII p(lus) m(inus). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant); t(ibi) t(erra) l(evis) s(it).

Ces trois dernières épitaphes ont été trouvées récemment à 200 mètres au sud de l'amphithéâtre, en même temps que de nombreux spécimens de ce mobilier funéraire que l'on rencontre dans toutes les nécropoles romaines d'Afrique, notamment : deux

lampes bien conservées ornées d'un croissant, une amphore avec la marque :

et un fragment de statuette d'acteur, la tête recouverte du masque comique, les mains croisées sur le ventre. La statuette est brisée à hauteur de la ceinture.

18. — Porto-Farina.

Plaque de serpentine brisée à droite; lettres hautes de 0 m. 03. Hauteur de la plaque, 0 m. 14; largeur, 0 m. 15; épaisseur, 0 m. 02 :

CLODIA SATV*rnina*
HIC·S·E·VIX·A*nnis*...
O·T·B·Q

Clodia Satu[rnina] hic s(ita) e(st); vix(it) a[nnis]...
o[ssa] t(ua) b(ene) q(uiescant).

19. — El-Alia.

Plaque de marbre blanc, brisée en haut et à droite. Largeur, 0 m. 22; hauteur, 0 m. 76; épaisseur, 0 m. 04. Lettres hautes de 0 m. 05 à la première ligne, de 0 m. 04 aux lignes suivantes :

FORTVNA*e*
AVG SA*c*
Q· CAECILIV*s*
PAPIR·PERE*grinus*
OMNIBVS·H*onoribus*
FVNCTVS·PR*omissis*
OB·HONOR*em flam.*
PERP·HS...*millibus*
STATVAS.....
ARGENT·A*ereasque*
PECVNIA *sua dedit*
IDEMQ· *dedicavit*
D· *d*

Fortun[ae] Aug(ustae) sa[crum]. Q(uintus) Caeciliu[s...f(ilius)] Papir(ia) Pere[grinus?] omnibus h[onoribus] functus, pr[omissis] ob honor[em flam(onii)] perp(etui) serstertium [...millibus] statuas... argent(eas) a[ereasque] pecunia [sua dedit] idemq(ue) [dedicavit] : d(ecurionum) [d(ecreto)].

La mention de la tribu, la même que celle de la colonie voisine d'Hippo Diarrhytus, permet de supposer que l'inscription est antérieure à Caracalla. La gravure des lettres et leur forme indiquent une bonne époque, peut-être le commencement du second siècle, mais il est impossible de dater le monument d'une façon plus précise; le magistrat ici mentionné, Q. Caecilius Peregrinus?, est inconnu.

En même temps que cette inscription, on a découvert à El-Alia, non pas les précieuses œuvres d'art dont il est question dans notre texte, mais une statue de femme drapée, en marbre blanc, d'exécution assez souple, que j'ai décrite ailleurs[1]; puis les fragments suivants n'offrant d'intérêt que par la grandeur de leurs lettres.

20. — El-Alia. Plaque de marbre blanc épaisse de 0 m. 08, brisée de partout. Lettres de bonne facture, hautes de 0 m. 18 :

ET
tribunicia POT*estate*

21. — El-Alia. Plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 07, brisée en bas et à droite. Hauteur des lettres 0 m. 08. Au commencement de la ligne, une croix pattée :

✠ FEL

22. — Bizerte.

Tessère en bronze, ramenée des fonds de 5 à 6 mètres par une drague approfondissant le chenal qui réunit la mer au lac.

La tessère était renfermée dans un vase en bronze, sorte de marmite sans ornements, complètement aplatie et rongée par la mer. C'est une plaquette de bronze, de forme rectangulaire, se prolongeant au sommet par un anneau de suspension qui fait corps avec la plaque.

Elle est épaisse de 0 m. 005, large de 0 m. 077, haute de 0 m. 145 et avec l'anneau de 0 m. 18 de hauteur. Le poids est de 365 grammes. Le bronze, très sonore, semble contenir une forte proportion d'argent.

[1] Gauckler, *Catalogue des objets entrés au musée du Bardo en 1892*, p. 8.

L'une des faces de la tessère présente, gravée en caractères archaïques, de 0 m. 01 de hauteur, l'inscription suivante :

TESSERA·PAGI
MINERVI
M·GRATTIVS
M·F·PAP·

MAG·PAGI·
D·S·P·D·

Tessera Pagi Minervi(i) : M(arcus) Grattius, M(arci) f(ilius), Pap(iria tribu), mag(ister) pagi, d(e) s(ua) p(ecunia) d(edit).

La gravure témoigne d'une certaine inexpérience; la forme de chaque lettre a d'abord été déterminée par de petits trous forés à la mèche et réunis ensuite par des incisions rectilignes ou courbes, maladroitement tracées.

Entre la quatrième et la cinquième ligne, à la place où l'on s'attendrait à trouver le *cognomen* de M. Grattius, est ménagé un vide d'une ligne, dont je ne m'explique pas la présence.

Je n'ai plus à faire ici le commentaire de l'inscription elle-même, M. de Villefosse lui a déjà consacré une étude très complète[1]. La plaquette de Bizerte rentre dans la catégorie de ces *tesserae paganae* ou *paganicae* dont on ne connaissait jusqu'ici que deux exemplaires. Elle a la même forme que ceux-ci et, comme eux, a été donnée au pagus ou aux habitants du pagus, *paganis pagi*[2], par un personnage important, *magister* ou patron du pagus, dont l'inscription qu'elle porte rappelle le nom et la qualité.

D'ailleurs, aucun détail sur le caractère et la destination de ces objets. M. de Villefosse propose d'y voir des plaques commémoratives, destinées à être suspendues dans une des salles du *paganicum*. Je ne puis partager cette opinion.

La plaque de Bizerte n'a, à aucun degré, le caractère solennel d'un monument commémoratif officiel; c'est un objet de nature plus intime, fait pour un individu et non pour une collectivité, et facilement transportable sur soi. Tout le prouve; ses petites di-

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 319 et s.
(2) Cf. Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae*, n° 918. Tessère de Tolentino.

mensions, sa légèreté, son anneau de suspension. On en a fait un fréquent usage, car l'anneau est très usé à sa partie supérieure, ce qui ne s'explique que par le frottement répété du cordon ou de la chaînette qui soutenait la tessère.

Elle n'était pas, d'ailleurs, appliquée contre un mur, car elle a deux faces, et celle qu'on néglige paraît avoir été en réalité la plus importante. C'est la plus soignée comme travail; l'anneau, lisse du côté de l'inscription, présente ici quelques vestiges d'ornements tracés à la pointe. Il est séparé de la plaque elle-même par une moulure; une autre moulure, triple celle-là, fait le tour du rectangle, encadrant un espace évidé à dessein, et qui me paraît avoir été ménagé pour recevoir de la cire.

La tessère de Bizerte serait tout simplement, dans ce cas, une tablette à écrire, en bronze, présent offert aux habitants du *pagus Minervius* par le *magister pagi*, M. Grattius, probablement en souvenir de son élévation à la magistrature du bourg. Ajoutons qu'elle a juste la largeur nécessaire pour être tenue commodément dans la main gauche pendant que le possesseur traçait de la main droite les caractères sur la cire; les deux angles inférieurs qui reposaient sur la paume sont plus usés que ceux du haut, qui n'avaient à subir aucun frottement.

J'ai fait entrer ce curieux objet au musée du Bardo.

23. — Bizerte. Je crois utile de reproduire ici l'importante inscription encastrée à une grande hauteur dans un mur du bordj Sidi-Hadid; j'en ai fait faire un excellent estampage qui permet d'apporter quelques corrections au texte déjà connu.

GENIO · COL · IVLIAE
HIPP · DIARR · SACR ·
COLONI · COL · IVLIAE
CARPITAN · ET COVSAV
GVLV*citanorum?*
QVI · SC
IVSTISSIMIS
D · D · P · P ·

Les dernières lettres de la ligne 4 sont à moitié brisées; leur

lecture m'a cependant paru certaine. Quant à l'interprétation de ces sigles, elle reste douteuse, au moins pour les quatre derniers :

Carpitan(orum) et co(loniae) VSAV
Gulu[citanorum?]

J'ai fait faire également un estampage de la grande inscription, malheureusement très fruste, trouvée dans les ruines du théâtre de l'Henchir-Bou-Châter, à l'ouest de Bizerte. Il m'a permis de constater l'exactitude de la copie Valdan, donnée par le supplément du tome VIII du *Corpus* (n° 14334); la copie anonyme placée en regard de la première est à rejeter.

24. — Tabarka.

Plaque de marbre blanc trouvée dans les travaux de fondation de la nouvelle église, brisée en haut et en bas, large de 0 m. 37 et épaisse de 0 m. 03. Hauteur des lettres, 0 m. 03. J'ai fait entrer cette inscription au musée du Bardo.

FAVNO AVG SACR
EPITYNCHAN
VS PHILOSTOR
GI AVG ARKAR·
IVS

Fauno Aug(usto) sacr(um) Epitynchanus (servus) Philostorgi, Aug(usti servi), arkar(ius)...

Les lettres sont nettes et profondément gravées; leur forme dénote une assez basse époque. Les A ne sont pas barrés.

Cette dédicace à *Faunus Aug(ustus)* est, à ma connaissance, la première qui ait été découverte en Afrique; elle doit être rapprochée des inscriptions de Cherchel, relatives à la célébration des Lupercales [1], sans que l'on puisse actuellement décider si ces fêtes en l'honneur du dieu avaient lieu seulement à Rome, ou aussi en Afrique.

25. — Tabarka. Cippe quadrangulaire, terminé au sommet par un prisme en biseau. Sur la face principale, dans un encadrement

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 9399 et 9406.

circulaire de 0 m. 38 de diamètre, l'inscription suivante, en lettres hautes de 0 m. 03 :

D·M·S
MANILIVS
CIVS PIVS
VA·LIII

D(iis) M(anibus) s(acrum). Manilius . . .cius pius v(ixit) a(nnis) LIII.

26. — Douar des Larmahl. Cippe quadrangulaire en forme d'autel, écorné en haut à droite. Lettres de 0 m. 04.

P · P E S C E
NNIVS·L·F·V·
VET · LEG · III
AVG · V · AN
L X X X V
H·S·E

P(ublius) Pescennius L(ucii) f(ilius), V(oltinia tribu), vet(eranus) leg(ionis) tertiae Aug(ustae), v(ixit) an(nis) LXXXV. H(ic) s(itus) e(st).

27. — Bou-Djena, dans les Ouled-Dkil, à 20 kilomètres à l'ouest de Mateur. Inscriptions chrétiennes, copiées par M. le commandant Guénard, contrôleur civil de Bizerte.

VICENTIA IN PACE
A ☧ Ω

Vi[n]centia in pace.

Au-dessous de l'inscription, un évidement en forme de patère.

28. — Bou-Djena.

fidelis IN PACE
vixit ANNIS LX
. . . . .FIDELIS
*in pa*CE VIXIT AN
*ni*S LXXV

. . .fidelis in pace [vixit] annis LXX
. . .fidelis [in pa]ce vixit annis LXXV.

29. — Henchir-Bir-Essefir, à 25 kilomètres à l'ouest de Mateur, et à 18 kilomètres de Medjez-el-Bab.

Cippe en forme d'autel, d'après la copie du garde forestier Miard :

D·M·S
MINVCIVS LIBE
RALIS PIVS VIXIT
*a*NNIS LXXXVI
MENSIBVS DVOB
H·S·E·

D(iis) M(anibus) s(acrum). Minucius Liberalis pius vixit annis LXXXVI, mensibus duob(us) : h(ic) s(itus) e(st).

30. — Environs de Mâteur, au sud de la ville.

Cippe de 1 m. 20 de hauteur, lettres de 0 m. 05 : d'après la copie d'un ouvrier de la Compagnie des Batignolles.

D·M·S
C·SERGIVS IVNI
ANVS VIX
IT ANNIS
XXVIII·MEN
SIBVS XI
DIEBVS XXVII
H·S·E

D(iis) M(anibus) s(acrum). C(aius) Sergius Junianus vixit annis 28, mensibus XI, diebus XXVII : h(ic) s(itus) e(st).

31. — Douar-Djelloul, entre Mateur et Djedeida, sur le tracé du chemin de fer de Bizerte.

Base de marbre blanc, haute de 1 m. 30 et ayant 0 m. 40 de largeur sur chaque face. Inscription en beaux caractères de 0 m. 07 à 0 m. 08 de hauteur.

M·PLOTIO
VERO CI
VES OB
PATRIS
MERITA

M(arco) Plotio Vero cives, ob patris merita.

La base a été trouvée au sommet d'un mamelon où subsistent les restes d'un établissement romain de quelque importance. J'y ai remarqué plusieurs citernes, l'une juxtaposée à un vaste réservoir carré à ciel ouvert, des canaux d'irrigation en blocage, deux puits carrés. L'un d'eux, utilisé par les Arabes du voisinage, est

accompagné d'un abreuvoir dont les parois sont formées de débris antiques : colonnes cannelées en marbre, chapiteaux de basse époque, sarcophages, base en marbre blanc avec dédicace dont il ne reste plus que des traces insignifiantes. La margelle du puits est une base de colonne dont on a conservé les moulures en évidant l'intérieur.

J'ai ramassé à Douar-Djelloul un fragment de carreau de terre cuite, orné d'une rosace en relief, analogue à ceux des basiliques chrétiennes de Bou-Ficha et d'Hadjeb-el-Aïoun. Un peu plus loin, au kilomètre 18 de la ligne, a été découvert un beau garde-main de lampe chrétienne, en forme de disque, avec un sanglier en relief. Je l'ai fait entrer au musée du Bardo.

32. — Chaouach.

Belle base en forme d'autel, découverte à quelques pas de l'arc de triomphe, dans la tranchée faite pour dégager la source du château d'eau.

L'inscription étant très fruste par endroits; la première lecture que j'en avais faite à la hâte et que M. Cagnat a publiée [1] était fautive. Je la rectifie ici après avoir revu la pierre. Le texte offre un réel intérêt; il nous apprend que la ville de *Sua*, définitivement identifiée avec Chaouach, était devenue un municipe au commencement du IVe siècle.

Hauteur de la base, 1 m. 30; hauteur des lettres, 0 m. 05.

IMP · CAES · FLAV · CLAV
IVLIANO · MAXIMO ·
PIO FELICI INVICTO AVG ·
PONTIFICI · MAXIMO
TRIBVNICIE POT P · P ·
PROCOS [illegible]
RESP · MVNICIPI ·
SVENSIS · DEVOTA
NVM · MAIESTATIQ
EIVS D · D · P · P ·

Imp(eratori) Caes(ari) Flav(io) Clau(dio) Juliano maximo, pio, felici, invicto, Aug(usto), pontifici maximo, tribunici(a)e pot(estatis), p(atri) p(atriae), proco(n)s(uli) . . . resp(ublica) municipi(i) Suensis devota num(ini) majestatiq(ue) ejus. D(ecurionum) d(ecreto), p(ecunia) p(ublica).

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 226.

33. — Toukabeur.

Fragment d'épistyle en marbre blanc, encastré dans le seuil d'une maison arabe, brisé à droite et à gauche. Lettres bien gravées, du temps des Antonins, hautes de 0 m. 10 à la première ligne, 0 m. 08 à la suivante, 0 m. 05 aux deux dernières.

AVG·
*imp c*AES·ANTONINI·AVG.PII
AVGVSTIANVS CELLAM OMN*em*
IDEMQ*ue dedicavit*

.....Aug(ust...) [*pro salute... Imp(eratoris), C]aes(aris) Antonini Aug(usti) pii ...Augustianus cellam omn*[*em*]*... idemq(ue)* [*dedicavit*].

C'est une dédicace à Antonin le Pieux ou à Marc-Aurèle, alors qu'il n'était que César et du vivant de son père.

34. — Béja.

Stèle calcaire à sommet arrondi, haute de 0 m. 80, large de 0 m. 60, épaisse de 0 m. 20; brisée en bas. Elle présente plusieurs attributs symboliques en relief : au sommet, le croissant montant surmonté de l'étoile à trois branches; au-dessus, à gauche le losange, à droite l'attribut en forme de gimblette, qui me semble représenter plutôt une bandelette qu'un gâteau de sacrifice comme on l'admet généralement. Au centre de la stèle est figuré un bélier debout à droite, la tête tournée vers un autel à côté duquel est une masse. Enfin, à la partie inférieure, dans un encadrement à moulures, est gravée la dédicace, en caractères grêles assez effacés, hauts de 0 m. 035 à la première ligne, de 0 m. 02 à la seconde. Il doit manquer une ligne à l'inscription, d'ailleurs facile à restituer.

SATVRNO AVG·SACR·
M·C·MAEVIVS VICTOR·

Saturno Aug(usto) sacr(um). M(arcus) C(aius) Maevius Victor
[*v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo)*].

Ce monument votif doit être rangé dans la même catégorie et

présente le même style que les stèles du sanctuaire de Saturne, à Aïn-Tounga. Je l'ai fait entrer au musée du Bardo.

35. — Medjez-el-Bab. Fragment de dédicace brisé de partout. Pierre calcaire. Hauteur des lettres, 0 m. 065.

I VIIDVI
SEVERI · PII · *Pertinacis*
A · PRIMII

36. — Testour.

Fragment encastré dans un mur de l'ancien moulin hydraulique sur les bords de la Medjerda. Pierre calcaire rougie par l'eau. Belles lettres, hautes de 0 m. 115.

AI CONI*u*GIS
M · SVAM

37. — Testour. Fragment d'épistyle en pierre calcaire encastré dans le mur d'une mosquée, haut de 0 m. 60, long de 2 mètres. Lettres hautes de 0 m. 15 et de 0 m. 18 à la 3e ligne. La seconde ligne est martelée et entièrement illisible.

imp. caes. l. septimii SEVERI · PII · PERTINACIS · AVGVST · AR*abici*

HERCVLEVM

Ma lecture d'après une photographie de M. Pradère. Ce fragment vient sûrement d'Aïn-Tounga, comme un certain nombre de fragments employés à Testour dans les constructions[1]. On sait qu'Aïn-Tounga se nommait *Municipium Herculeum Thignica.*

38. — Ain-el-Asker, par Rdir-es-Sultan.

Fragments communiqués par M. Krayenbühl, qui les a découverts dans sa propriété, en même temps que divers autres débris antiques sans importance.

CORINTINAE
E · SORORIS
ENI · CERIALIS
*fl*AM · PERPET*ui*

p|RAESIDI MAVRE|*taniae*

[1] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 1356 et 14892. Le fragment ci-dessus semble avoir appartenu à la dédicace n° 1404 d'Aïn-Tounga.

39. — Henchir-Bijga.

Les ruines de la ville romaine de *Bisica*, qui, malgré leur importance, ne sont guère connues jusqu'ici que par la description trop sommaire de M. Poinssot [1], occupent un espace de plus de 50 hectares sur un plateau accidenté, formant une vaste terrasse qui domine les plaines du Fahs, du Bou-Arada et d'El-Aaroussa. Elles sont traversées en leur milieu par un cours d'eau profondément encaissé. Ce torrent était canalisé à l'époque romaine, et sur ses deux rives se dressaient les principaux édifices de la cité; à gauche, des thermes encore visibles aujourd'hui et dont le plan a pu être relevé par le Service beylical des antiquités; à droite, une esplanade (*platea*), que dominaient d'autres monuments moins bien conservés que les thermes, mais facilement reconnaissables cependant et dont le nom nous a été conservé par quelques textes épigraphiques; un temple du Capitole [2], un temple de Vénus, si l'on admet la restitution proposée par Mommsen [3]; un autre temple auquel appartenait l'inscription que je publie plus loin. Toute la vie politique et religieuse de la cité était concentrée à cet endroit.

Lorsque *Bisica* tomba en décadence, à une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui est certainement postérieure au règne d'Arcadius Honorius et Théodose II auquel se rapporte une belle dédicace récemment découverte, et probablement antérieure à l'occupation byzantine, les travaux de défense des rives cessèrent d'être entretenus, et le torrent, longtemps maîtrisé, reprit ses droits sur elles. Minées par l'action des eaux, les berges s'éboulèrent peu à peu, les terres argileuses avoisinantes se mirent en mouvement et glissèrent vers le centre d'érosion, entraînant avec elles les édifices qu'elles supportaient; ceux-ci, perdant l'équilibre, s'écroulèrent en projetant leurs façades dans la direction de la pente, c'est-à-dire dans le ravin. Aujourd'hui les terres meubles ont été emportées au loin; les pierres de taille, morceaux d'architecture, statues, inscriptions, qu'elles charriaient, se sont amoncelés dans le lit et sur les berges de la rivière. Quelques coups de pioche suffisent à les dégager. De rapides recherches, tentées le 25 avril 1894, par M. Bouyac, contrôleur civil de Medjez-el-Bab, ont donné les résultats que l'on était en droit d'attendre d'une

(1) *Bulletin des antiquités africaines*, t. I, p. 285.
(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, Suppl., n° 12286.
(3) *Ibid.*, n° 12285.

telle mine d'antiquités; il a découvert en quelques heures plusieurs fragments d'architecture, colonnes, chapiteaux corinthiens, soffites, ornés de pampres délicatement ciselés dans un encadrement d'oves et de perles, corniches et angle du fronton d'un temple; deux belles statues, malheureusement acéphales, l'une qui reproduit fidèlement le type de la Vénus drapée et qui appartenait sans doute au temple cité plus haut, l'autre, plus mutilée, figurant l'Abondance soutenant du bras gauche une corne chargée de fruits, enfin plusieurs inscriptions.

Sur la rive droite du ravin gît un bloc calcaire parfaitement équarri, portant un fragment d'inscription qui continue exactement et termine à droite celui qui a déjà été publié dans le *Bulletin archéologique du Comité*, d'après la copie de M. Sadoux [1]. Il manque encore à gauche une partie importante du texte, la moitié, semble-t-il. L'inscription devait occuper la frise du temple auquel appartenaient les nombreux morceaux d'architecture énumérés plus haut. Elle a dû être, comme eux, projetée en avant tout d'un coup, et je ne doute pas que les fouilles que M. Bouyac va entreprendre à cet endroit avec une subvention du Service des Antiquités ne nous permettent bientôt de compléter cette inscription si importante pour l'histoire monumentale de la ville de Bisica.

[1] Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine.* (*Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 307, n° 29.)

1

INSCRIPTION DÉCOUVERTE PAR M. SADOUX.

	Vide ménagé intentionnellement. RES QVIDEM FACERE AVSI SVNT SOLLERTI INDVSTRIA NVL
	QVODQVE QVORVM VSVS PER INFINITA TEMPORA DEFVIT SVA INSTANTIA
cel	EBERRIMIS INSTITVIT FLVVIVM QVOQVE CVIVS INCVRSV CIVITAS VEXABATVR AVERTIT
d	ECVRIONES SPORTVLIS MVNERAVIT CIVESQVE ET POPVLOS VNIVERSOS NON SOLVM PROPRIAE VRBIS VERVM ETIAM VICI

2

INSCRIPTION DÉCOUVERTE PAR M. BOUYAC.

LO DISPENDIO CIVIVM CONSTITVIT TOTIVSQVE
ELIMAVIT ADQVE AD CONDITORIS STATVAM
ET PLATAE SPLENDOREM SECVRITATE MVNIVIT THERMASQVE
NARVM EPVLIS QVAM LARGISSIME MINISTRAVIT.

. . . . . res quidem facere ausi sunt, sollerti industria nullo dispendio civium constituit totiusque . . .
. . . . .quodque [a]qu[a]rum usus per infinita tempora defuit, sua instantia elimavit, adque ad conditoris statuam [faciendam adjectis sestertium . . . millibus?]
. . .[cel]eberrimis instituit; fluvium quoque cujus incursu civitas vexabatur avertit, et plat[e]ae splendorem securitate munivit, thermasque
. . .[d]ecuriones sportulis muneravit, civesque et populos universos non solum propriae urbis verum etiam vicinarum epulis quam largissime ministravit.

Ligne 2, *Aquarum* est une correction qui semble s'imposer au lieu de *quorum;* de même *defuit*, au lieu de *diviti*, leçon du *Bulletin*. Il s'agit certainement ici du curage d'un aqueduc ou d'un château d'eau, qui avait sans doute été envahi par les terres argileuses sans cesse en mouvement sur le plateau de Bijga. A la fin de la ligne, il semble qu'il s'agisse d'une statue érigée en l'honneur du créateur de ces travaux d'art.

Ligne 3. Il est facile de se rendre compte, dès que l'on connaît la situation topographique de Bijga, de l'utilité des travaux de défense contre la rivière dont il est question dans notre texte. Les thermes mentionnés ici doivent être sans doute identifiés avec l'édifice en grand appareil dont les ruines se dressent encore sur la rive gauche du torrent.

Ligne 4, *Vicinarum*. La région de Bijga, aujourd'hui presque déserte, a été occupée de très bonne heure par les Romains; le nombre et l'importance des ruines qu'elle renferme prouvent combien elle était peuplée et florissante aux IIe et IIIe siècles de notre ère.

41. — Henchir-Bijga. Dans le lit du torrent, pierre tumulaire :

D M S
M ENNIVS
ACMAZON
PROTOGENIS
FIL·V·A·LII
H·S·E·O·T·B·Q·T·T·L·S·

D(iis) M(anibus) s(acrum). M(arcus) Ennius Acmazon, Protogenis fil(ius), v(ixit) a(nnis) LII. H(ic) s(itus) e(st). O(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant); t(ibi) t(erra) l(evis) s(it).

D'après la copie de M. Bouyac.

42. — Henchir-Bijga. Dans le lit du torrent, pierre tumulaire :

D·M·S
Q·APVLEIVS
C·FIL·
MARTIALIS
P·V·A·LXXI
H·S·E·O·T·B·Q·T·T
L·S·

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q(uintus) Apuleius, C(aii) fil(ius), Martialis p(ius) v(ixit) a(nnis) LXXI. H(ic) s(itus) e(st); o(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant); t(ibi) t(erra) l(evis) s(it).

D'après la copie de M. Bouyac.

43. — Bordj-Mrira, près de la Mohammédia.

A 400 mètres de la maison Prouvost, au nord-ouest, près d'un puits, plaque calcaire haute de 0 m. 60, large de 0 m. 30, épaisse de 0 m. 10. Lettres hautes de 0 m. 03, grêles et d'assez basse époque.

SAT·AVG·SAC·
C·VALERIVS
FELIX VOT
L·A·S

Sat(urno) Aug(usto) sac(rum). C(aius) Valerius Felix vot(um) l(ibens) a(nimo) s(olvit).

D'après une copie de M. le colonel Abria.

44. — Oudena. Plaque de marbre brisée à droite et en bas, trouvée à 100 mètres à l'ouest de la citadelle. Hauteur des lettres, 0 m. 07.

Q·BILLENO·Q·FIL
HELVIO VALE
ATIV

Q(uinto) Billeno, Q(uinti) fil[io], Helvio Vale[rio...].

Estampage.

45. — Henchir-Harat.

J'ai retrouvé dans le jardin de la Compagnie de l'Enfida, à Enfidaville, le fragment de dédicace que le supplément du *Corpus*[1] signale comme ayant été transporté à Bou-Ficha. Il semble avoir appartenu à une inscription symétrique de celle que publie le *Corpus*. Hauteur des lettres, 0 m. 05.

*imp. caes. m. aur. sev*ERI ANTO*nini*
a u g. p i i p ART · MAX*imi*
*b r i t t a n i c i m*AX·GERM*anici*
*max. tr. p. XV im*P III COS IIII

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11168.

46. — Souk-el-Abiod.

Base en marbre blanc, haute de 1 m. 55, large de 0 m. 60, épaisse de 0 m. 45, découverte en octobre 1893 par M. Francis Ormond. Lettres hautes de 0 m. 06, grêles et allongées; la première ligne est haute de 0 m. 12.

T · HORACI
MIRAE INTEGRITATIS ET
INNOCENTIAE INIMITA
BILIS · EXEMPLI · VIRO
CAELIO SEVERO · V · PATRICIO
CONSVLARI · CVR · R · P · ET · PATRONO
COL · PVPPPIT · QVI · SOLVS SVA LIBERA
LITATE · FORVM · VETVSTATE
SVM CVM AEDIBVS E
TOLIO ET CVRIA MELIORI CVLTV
RESTITVIT ET DEDICAVIT
*patr*ONO PERPETVO

T(iti) Horaci(i). Mirae integritatis et innocentiae inimitabilis exempli, viro Caelio Severo, v(iro) patricio, consulari, cur(atori) r(ei) p(ublicae) et patrono col(oniae) Puppit(anorum) qui solus, sua liberalitate, Forum vetustate d[ilap]sum, cum aedibus e[t Capi]tolio et Curia meliori cultu restituit et dedicavit; [ordo Puppit(anorum) patr]ono perpetuo.

Ma lecture d'après un estampage, malheureusement très effacé, dû à l'obligeance de M. Ormond.

Cette inscription est importante; elle confirme l'identification, adoptée depuis Guérin[1], de *Pupput* avec Souk-el-Abiod, près d'Hammamet. Elle prouve l'exactitude de la forme de l'ethnique donnée par la *Notice* des évêchés de la proconsulaire *Puppitanus;* il en résulte que la ville elle-même s'appelait *Puppi*, ou *Pupput* si l'on admet l'affaiblissement de l'*u* du nom en *i* dans l'ethnique, ce dont on a d'autres exemples en Afrique, ainsi :

*gunug*V — *gunug*Itanus.

La forme *Pupput* me paraît la plus acceptable, se rapprochant

[1] Voy. *Archéol.*, II, p. 261 et s.

le plus des leçons de la *Table de Peutinger* (*Pudput*) et de l'*Itinéraire d'Antonin* (*Putput*).

Le texte est approximativement daté. Il ne peut être antérieur au règne de Constantin, puisque le personnage, d'ailleurs inconnu, auquel s'adresse la dédicace, T. Horacius Caelius Severus, consulaire, curateur et patron perpétuel de la colonie de *Pupput* porte le titre de patrice.

Le texte nous apprend qu'à cette époque *Pupput* était colonie romaine, ce que l'on soupçonnait sans en avoir la preuve. Elle avait un forum, un temple du Capitole, une curie, et la base dont il est ici question, ayant été trouvée en place, nous fournit de précieux renseignements sur la topographie de la ville, dont les ruines elles-mêmes ont presque disparu aujourd'hui.

Il peut paraître étonnant qu'un fonctionnaire du rang et de l'importance de T. Horatius Caelius Severus ait pris, au IVe siècle, l'initiative de restaurer un temple du Capitole; mais sous les premiers empereurs chrétiens, le nombre des hauts dignitaires de l'État restés fidèles au paganisme est encore assez considérable, et d'ailleurs rien n'empêche de faire remonter l'inscription de Souk-el-Abiod au règne de Julien, *restitutori sacrorum*, le rénovateur des anciennes croyances, comme le qualifie une dédicace découverte à Announa (*Thibilis*)[1].

47. — Sousse.

Plaque de marbre blanc, épaisse de 0 m. 025, large de 0 m. 30, haute de 0 m. 20. Hauteur des lettres, 0 m. 15. Collection de M. le colonel Abria.

DIS MANIB SACR ·
Q · POMPEIVS SILVANVS
VIXIT ANNIS LXXV · H · S · E
POMPEIVS AVGVSTIAN · PATRI P · F ·

Dis Manib(us) sacr(um). Q(uintus) Pompeius Silvanus vixit annis LXXV. H(ic) s(itus) e(st). Pompeius Augustian(us) patri p(iissimo) f(ecit).

48. — Sousse. Plaque de marbre encastrée dans le mur d'un vaste hypogée découvert au mois de septembre 1893 par M. le

[1] Cf. *Recueil de Constantine*, 1892, p. 255.

capitaine Choppart. Hauteur, 0 m. 10; largeur, 0 m. 22. Hauteur des lettres, 0 m. 01.

D·M·S·
AEMILIA MARINA·H·S·E·VIX
ANN·XL·M·II·D·VIIII·SATVRNINVS
MARITVS PIISSIMVS FECIT

D(is) M(anibus) s(acrum). Aemilia Marina h(ic) s(ita) e(st); vix(it) ann(is) XL, m(ensibus) II, d(iebus) IX; Saturninus maritus piissimus fecit.

49. — Sousse. Plaque de marbre blanc brisée à droite, trouvée dans les travaux de la route qui sépare le camp de la ville.

D *m s*
IVNI... *conjugi piis*
SIMA*e*
MAR*itus bene merenti*
F*ecit*

50. — El-Djem.

Fragment de dédicace, brisé de partout sauf à gauche. Hauteur, 0 m. 85; largeur, 0 m. 45; hauteur des lettres variant de 0 m. 06 à 0 m. 03. L'inscription, bien gravée, était encadrée d'une triple moulure.

SAB
CR[illegible]
CAEC*ili*
AB IMP
AVG PIO
SACRO*Rum*
CAESAR
ANO·AV
EQVITV*m*
III FLA*viae*
Q·Q·IT*erum*
FLA*mini p.p.*

D'après une photographie de feu M. de Champeville, à qui est due la découverte de l'inscription.

Cette photographie a déjà été communiquée par le R. P. Delattre à l'Académie d'Hippone, qui l'a publiée [1] avec quelques inexactitudes :

Ligne 4 : *ab imp...* et non *abim...*

Ligne 5 : *aug(usto) pio* et non *aug(ustae?)* *III* (*tertiae?*).

51. — Maktar.

Inscriptions latines trouvées par M. Bordier au cours des travaux de déblaiement du temple néo-punique.

Plaque de marbre présentant dans un encadrement mouluré l'inscription suivante :

NEPTVNO R
D·D·P·P·

Neptuno ... d(ecurionum) d(ecreto), p(ecunia) p(ublica).

Copie de M. Bordier.

52 à 55. — Maktar.

Inscriptions tumulaires chrétiennes découvertes à quelques mètres à gauche du temple, sous une mosaïque grossière, à motifs géométriques.

Estampages de MM. Bordier et Delherbe.

52. — Pierre calcaire, large de 0 m. 44, haute de 0 m. 60, épaisse de 0 m. 15; lettres hautes de 0 m. 06. En haut, le chrisme ayant la forme de la croix ansée inscrite dans un cercle et accostée de l'α et de l'ω.

SILIQVE
SIS IN PACE
FIDELIS·VIX
ANNIS
XXϹII MENSES
DIES X ORAS III

Siliquesis in pace fidelis; vixit annis XXVIII, menses V? dies X oras III.

53. — Maktar. Pierre calcaire, large de 0 m. 40, longue de

[1] *Bulletin des séances*, 1893, p. XVII.

0 m. 87, épaisse de 0 m. 15. Lettres hautes de 0 m. 04. En haut, le chrisme ayant la même forme que dans l'inscription précédente.

VICTORIA · FI
DELIS · IN · PA
CE · VIXIT AN
NIS LXXII MEN
SES ϹII DIES XIII
ORAS XII

Victoria fidelis in pace; vixit annis LXXII, menses VIII, dies XIII, oras XII.

54. — **Maktar.** Pierre calcaire large de 0 m. 47, longue de 0 m. 59, épaisse de 0 m. 13. Le chrisme a la même forme que précédemment, mais sans être accosté de l'α et de l'ω. Lettres hautes de 0 m. 06.

IOHANNES
FIDELIS VIX
SIT ANOS ϹII
MENSES ϹIII DI
ESϹ

Johannes fidelis vixsit an[n]os VIII, menses VIIII, dies VI.

55. — **Maktar.** Pierre calcaire, large de 0 m. 52, longue de 0 m. 60, épaisse de 0 m. 06. Lettres hautes de 0 m. 06 aux cinq premières lignes et de 0 m. 04 à la dernière; les lignes sont soulignées. Chrisme accosté de l'α et de l'ω, comme précédemment.

OLIMPIA
FIDELIS IN
PACE VIXSIT
ANOS III ME
NSES ϹIII DIESX°R
AS II

Olimpia fidelis in pace; vixsit an[n]os III, menses VIIII, dies X, oras II.

Ces quatre inscriptions, trouvées côte à côte, sont du même type. La forme du chrisme gravé au-dessus de chaque épitaphe ne permet guère de leur assigner une date antérieure au ve siècle. La chambre sous le pavement de laquelle ont été découvertes les tombes n'appartient pas à une basilique.

56. — Plaine de la Rohaïa : Henchir-Moregan.

Fragment estampé par M. Bordier sur la margelle du puits du jardin du caïd Salem-ben-Ali-Debbich; largeur, 0 m. 30; hauteur, 0 m. 17. Lettres de mauvaise facture et de basse époque, hautes de 0 m. 02 à 0 m. 03. Il manque quelques lettres au bas de l'inscription :

EX OFICINA VIC
TORIANI ALVMNI
VSIHAMARITHEN
SVGRATIS EDICLAEDI
FICAV

Ex of(f)icina Victoriani alumni V(ici) s. (ou *Us*) *thamarithens(i)u(m)*;
gratis (a)edic(u)lam (a)edificav(it).

Estampage de M. Bordier.

Les trois premières lettres de la ligne 3 sont très difficiles à déchiffrer; la 3e peut être un T ou un I ou un L. On ne sait donc comment restituer l'ethnique qu'elle paraît contenir et qui ne se rapproche d'aucun de ceux que nous font connaître les listes d'évêchés.

57. — Sidi-Marched [1].

Dédicace déjà publiée par M. Poinssot [2], mais avec plusieurs inexactitudes.

L'inscription est brisée à gauche et en bas. Elle a dans sa plus grande hauteur 0 m. 955 et dans sa plus grande largeur 0 m. 50. La 9e ligne a été martelée; en outre, chaque ligne de l'inscription a été effacée au ciseau; il ne reste que le haut et le bas des lettres;

[1] Cf., pour d'autres inscriptions du même endroit, Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 232, n°s 15 et 16.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12209.

la partie centrale a disparu, ce qui rend la lecture du texte assez difficile. Les lettres sont hautes de 0 m. 04 environ.

1 I O V I C O N S E R V A T O R I
2 AVGGG · SACR ·
3 PRO · SALVTE IMPP · CAESSS · L · SEPTIMI
4 *sev*ERI · PII · PERTINACIS · AVG · ARA
5 *bici* ADIABENICI · PARTH · MAXIMI · P · M ·
6 (*sic*) *trib.* POT · XI · IMP · XI COS IIII · P · P · ET · M · AVRE
7 *li ant*ONINI [illegible] *optimi prin*CIPIS
8 ..... [illegible] I T
9 ..... [illegible]
10 ..... [illegible] AEAVG · MATRIS
11 *augusti et castrorum et totius* DOMVS
divinae

Jovi Conservatori August(orum) sacr(um). Pro salute imp(eratorum) Caes(arum) Lucii) Septimi(i) [Ser]eri Pii Pertinacis Aug(usti). Ara[bici] Adiabenici, Parth(ici) maximi, p(ontificis) m(aximi), [trib(unicia)] pot(estate) XI, imp(eratoris) XI, co(n)s(ulis) IV, p(atris) p(atriae) et M. Aure[lii Ant]onini . . . [optimi prin]cipis [. . . et Juli]ae Aug(ustae) matris [Augusti et castrorum et totius] domus [divinae]. . .

Estampage de M. Bordier.

Ligne 2. Le troisième G a été complètement martelé, mais sa trace subsiste.

Ligne 3. Le troisième S a été martelé également.

Ligne 6. Le lapicide fait suivre le mot *co(n)s(ulis)* de quatre hastes verticales, alors qu'il n'en faut que trois. Septime Sévère était alors consul pour la troisième fois.

Lignes 7 et 8. Très effacées.

Ligne 9. Le nom et les titres de Géta sont martelés et ont complètement disparu.

La dédicace est datée de l'année 203.

58. — Henchir-Mechdouj.

Fragment brisé à droite et en bas. Au-dessus de l'inscription, couronne de laurier en bas-relief.

D·M·SACRVM
C·IVLIVS
NOVELLus

D(iis) M(anibus) sacrum. C. Julius Novell[us].

Copie de M. Sadoux.

59. — Cippe hexaèdre régulier, haut de 1 m. 38, et dont les faces sont larges de 0 m. 23. Inscription encadrée d'une double moulure. Hauteur des lettres, 0 m. 06.

DIS MA
NIB · SA
CRVM
CN · COR
NELIVS
TERPN
VS · VIX
ANNIS
LXVII
TERPNVS
FIL · FEC ·

D(i)is Manibus sacrum. Cn(eius) Cornelius Terpnus vix(it) annis LXVII. Terpnus fil(io) fec(it).

D'après une copie de M. Sadoux.

60. — **Henchir-Halima**, à 3 kilomètres à l'ouest de Bit-el-Hadjar.

D·M·S
MATVS SENTIVS (*sic*)
IANNARIVS (*sic*)
VIXIT ANNIS
XVIII DIES XII

D(iis) M(anibus) s(acrum). Mat[ti]us Sentius Jannuarius vixit annis XVIII, dies XII.

Copie de M. Bordier.

61. — **Aïn-Ghechin**, sur la rive gauche de l'Oued el-Kébir, qui devient en aval l'Oued Milian.

Stèle funéraire en pierre calcaire, brisée en haut et en bas. Largeur totale, 0 m. 42; plus grande hauteur du fragment, 0 m. 85; épaisseur, 0 m. 10, et avec le bas-relief, 0 m. 15. A la partie inférieure, un espace évidé, entouré d'un encadrement à queues d'aronde et à moulures, contient une double épitaphe, qui devait avoir six lignes, mais dont nous n'avons conservé que les deux premières. Les lettres sont profondément gravées et hautes de 0 m. 05.

NIGRIVS | CORNIVS
ROGATVS | BASSIANVS
VX

Au-dessus de l'inscription, entre deux pilastres à bases attiques, supportés par une corniche faisant saillie de 0 m. 06, les défunts sont figurés en haut-relief, vus de face et debout devant un cheval au pas.

A gauche, Nigrius Rogatus, vêtu à la romaine, est drapé dans une toge aux plis amples. Il a le bras droit posé sur la poitrine. Dans la main gauche, tendue en avant, il tient un *volumen*. Les pieds sont chaussés de sandales. L'attitude et le costume sont ceux de ces statues municipales que l'on retrouve partout en Afrique.

Le portrait de Cornius Rogatus est plus intéressant. Il est court vêtu d'une tunique relevée à la taille par une ceinture qu'elle recouvre, et descendant à peine à la hauteur des genoux; il porte, en outre, une sorte de pallium, passé autour du cou et dont les pans retombent en plis symétriques jusqu'au bas de la tunique. Il ramène sa main droite sur la poitrine; de la main gauche il tient la bride du cheval.

Le bas-relief est endommagé; toute la partie supérieure manque, y compris les têtes des personnages, celle du cheval et les chapiteaux des colonnes. Les proportions et le dessin du monument sont bons, et l'exécution est assez soignée pour qu'on puisse le dater du milieu du IIIe siècle au plus tard.

62. — Fragment d'épistyle, long de 2 m. 15, large de 0 m. 30. Belles lettres, hautes de 0 m. 18.

IDIDISSIMA

Sans doute . . . *splendidissima*.

Copie de M. Bordier.

63. — Dédicace dans un cadre rectangulaire à moulures, de 1 m. 10 de hauteur sur 0 m. 50 de largeur. Lettres hautes de 0 m. 04.

F R V G I F E R O
A V G V S T O S A C R ·
EX·TESTAMENTO·C·MVTI
LI·FELICIS·ANNAFONI·AD
SERTORIS·PVBLICI·CVRANTE
C·MVTILIO·OPTATO·COG
NATO ET HEREDE EXINSCRIB
TO EIVS EPVLO·D·DATO

Frugifero Augusto sacr(um). Ex testamento C(aii) Mutili(i) Felicis Annafoni?, adsertoris publici, curante C(aio) Mutili(o) Optato, cognato et herede exinscribto ejus, epulo d(ecurionibus?) dato.

D'après la lecture de M. Bordier.

La lecture du mot *Annafoni*, à la ligne 4, me semble très douteuse; je n'ai pu encore me procurer d'estampage qui me permît de la vérifier.

Le titre d'*adsertor publicus* est à relever, je n'en connais pas d'autre exemple.

64. — **Oum-el-Abouab.**

Inscriptions communiquées par M. Bordier.

A 400 mètres au sud-est de la porte triomphale du Sud, stèle à bas-relief, représentant en pied un personnage en costume militaire. Au-dessous, l'inscription dans un cadre rectangulaire, de 0 m. 35 de hauteur sur 0 m. 55 de largeur. Hauteur des lettres. 0 m. 04. La dernière ligne est en dehors du cadre.

D·M·S
P·CONSIDIVS·DO
NATVS·VICTO
RINVS·P·V·AN
NIS·XVII·M·VIIII
D·XVII·H·S·E·☿

D(iis) M(anibus) s(acrum). P(ublius) Considius Donatus Victorinus p(ius) v(ixit) annis XVII, m(ensibus) IX, d(iebus) XVII, h(ic) s(itus) e(st).

65. — Oum-el-Abouab. A 100 mètres au sud de la même porte, fragments insérés dans la construction d'un tombeau d'enfant arabe.

Lettres de 0 m. 04. Fragment brisé à gauche.

D M S
*li*BERIA
*vixi*T ANI
s.. II

Estampage de M. Bordier.

66. — Oum-el-Abouab. Fragment brisé de partout. Lettres de 0 m. 04.

R A
V·A·F·XXX
H·S·*e*

Ligne 2. *V(ixit) a(nnis) f(eliciter) XXX... h(ic) s(itus) [e(st)].*

Estampage de M. Bordier.

67. — Oum-el-Abouab. Trois fragments brisés de partout et se raccordant. Lettres de 0 m. 045.

M S
Λ
*o*PTA*tus?*
*vix*IT ANN*is*
XXXX

Estampage de M. Bordier.

68. — Oum-el-Abouab. A 200 mètres au sud de l'arc triomphal du Nord, épitaphe dans un cadre carré de 0 m. 40 de côté, entouré d'un triple filet; lettres hautes de 0 m. 04. Longueur totale de la pierre tumulaire, 1 m. 02.

D·M·S
L · VIBIVS
QVINILA
NVS VIXIT
ANNIS · XV
H·S·E

D(iis) M(anibus) s(acrum). L(ucius) Vibius Quin[t]i[l]lanus? vixit annis XV; h(ic) s(itus) e(st).

69. — Kasrin.

Colonnes milliaires découvertes en 1892, relevées par M. Sadoux, dont M. de Marcilly a bien voulu, à ma demande, contrôler les lectures.

Colonne milliaire de 0 m. 40 de diamètre, écornée en haut; lettres de 0 m. 05.

I M P · *c a e s*
M · A *u r e l i u s*
A N T O N I N V S
PIVS · AVG · PARTHICVS
MAXIMVS · BRITT*ani*
CVS · MAX*imus* · GER
MANICVS · MAX*i*
*mu*S · TRIBVNICIA
POTESTATE XIX *cos*
IIII PATER PATRI*ae*
RESTITVI*t*

Imp(erator) [Caes(ar)] M(arcus) A[urelius] Antoninus Pius Augustus Parthicus maximus, Britt[ani]cus max[imus], Germanicus max[imus] tribunicia potestate XIX, [co(n)s(ul)] IV, pater patriae, restitui[t].

La colonne est datée de l'année 216.

70. — Kasrin. Colonne milliaire déjà publiée, mais incomplètement, par M. le vicomte de Lespinasse-Langeac. Lecture de M. de Marcilly.

I M P · C A E S A R
M · IVLIVS PHILIPPVS
PIVS · FELIX · AVG · P · M ·
TRIB · POT · COS P · P · ET
M · IVLIVS PHILIPPVS
NOBILISSIMVS CAESAR
AVGG · RESTITVERVNT

Imp(erator) Caesar M(arcus) Julius Philippus Pius Felix Augustus, p(ontifex) m(aximus), trib(unicia) pot(estate), co(n)s(ul), p(ater) p(atriae), et M(arcus) Julius Philippus nobilissimus Caesar, Augusti restituerunt.

Cette inscription remonte à la première année du règne simul-

tané des deux Philippe, en 244. Il est à remarquer qu'à cette date, Philippe le Jeune ne portait pas encore le titre d'Auguste.

71. — Henchir-Brika.

Cette localité, qui se trouve placée à proximité de la route d'Haidra à Kasrin, mais à 3 kilomètres de la piste suivie d'ordinaire par les voyageurs, a été visitée pour la première fois par M. Sadoux dans une tournée d'inspection, au mois de juin 1893. Il y a découvert de nombreux fragments de sculpture, provenant d'une petite basilique chrétienne, chapiteaux ornés d'une croix ansée inscrite dans un cercle, frises et corniches revêtues de rinceaux et de feuillages d'une conservation remarquable et d'une étonnante fraîcheur d'inspiration. Il a relevé également la colonne milliaire suivante, appartenant probablement à la grande voie romaine de Kasrin à Ammaedera. La colonne était presque enterrée et n'a pu être dégagée.

IMP · C ·
M·AVREL·
ANTONI
nus (enterré).

Imp(erator) C(aesar) M(arcus) Aurel(ius) Antoni[nus . . .].

72. — Gourbata, à 28 kilomètres à l'ouest de Gafsa.

Fragment de dédicace découvert par M. Tellier, inspecteur adjoint du Service des forêts. Largeur, 0 m. 50; hauteur, 0 m. 48; hauteur des lettres, 0 m. 04.

O
SIG·X·P·P
*ia*VOLENO PRI*sco*
/EG·AVG·PRO·PR
CIVITAS·TI⊘ENS

. . . [co(n)s(uli) de]sig(nato) V p(atri) p(atriae) . . . [Iu] voleno Pri[sco] [l]eg(ato) Aug(usti) pro pr(aetore), civitas Ti[g]ens(ium).

Cette inscription, que M. Tellier avait eu l'obligeance de me communiquer dès le mois de décembre 1892, au moment de sa découverte, a été présentée par M. Blanc à la Société des Anti-

quaires de France (séance du 4 avril 1894)[1]. D'autre part, M. Héron de Villefosse a lu à l'Académie des Inscriptions (séance du 8 juin 1894)[2] une note concernant le même monument, et faisant ressortir le double intérêt qu'il présente au point de vue géographique et archéologique. Je n'ai rien à ajouter à cette étude qui épuise le sujet. J'ai fait entrer l'inscription au musée du Bardo.

MARQUES DE LAMPES.

Lampes de la collection Khasnadar, en vente chez Si-Chadli-ben-Mourad, rue de l'Église. Provenance probable : Carthage.

1. — Lampe circulaire, en terre légère, à couverte vernissée rouge, sans queue. Un seul trou d'aération. Diamètre, 0 m. 085. Etat de conservation remarquable.

Sur le disque, personnage assis à gauche, déclamant; à ses pieds, un *volumen*.

℞ Q·IVL·ME estampille.
X en relief.

2. — Lampe circulaire, en terre légère, à couverte rouge, sans queue. Un seul trou d'aération. Diamètre, 0 m. 08. Bien conservée.

Sur le disque, mendiant assis sur un rocher à droite, tendant de la main droite son escarcelle et s'appuyant de la main gauche sur son bâton.

℞ C·CLO·SVC

3. — Lampe circulaire en terre légère grise, sans queue. Diamètre, 0 m. 08. Bien conservée.

Sur le disque, Mercure coiffé du pétase, revêtu de la chlamyde, agrafée sur l'épaule droite, les talonnières aux pieds, tenant de la main droite la bourse, de l'autre le caducée. Pas de signature.

4. — Lampe de forme allongée, lourde; terre grise.

Lion terrassant un cheval.

℞ M

[1] *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1894, p. 122 et s.
[2] *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, 1894, p. 228 et s.

5. — Lampe chrétienne. Un cerf; au pourtour, six cœurs et sept carrés.

℞ ꝶ

6. — Lampe chrétienne. Coq retournant la tête en arrière; au pourtour, quatre cœurs et quatre carrés.

℞ ꝶ

7. — Lampe chrétienne. Sanglier, six cœurs au pourtour.

℞ ꝶ

8. — Lampe chrétienne. Chrisme constantinien gemmé.

℞ I I

9. — Lampe chrétienne. Croix pattée, entourée de huit fleurons.

℞. Palme en graffite.

Parmi les lampes chrétiennes ne portant aucune signature, j'en citerai une avec un lion courant à droite, avec fleurettes et feuilles de chêne au pourtour; quatre présentant le chrisme ou la croix ansée, ou la croix grecque se détachant sur un carré; une assez effacée avec les Trois Hébreux[1].

10. — Lampe païenne provenant également de Carthage, mais ne faisant pas partie de la même collection; anse forée, terre grise légère, forme circulaire avec deux ailettes.

℞ C·OPPI·RES·

Lampes de provenances diverses, chez M. Laïnopoulos, rue de l'Église.

11. — **Sbeitla.** Lampe en terre grise assez lourde, queue forée. Tête barbue de Jupiter au-dessus de l'aigle aux ailes éployées.

℞ C·OPPI·RES

[1] Cf. R. P. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, n° 666.

12. — **Sbeitla.** Lampe analogue à la précédente, mais sans ornements sur le disque.

℞ L·MADIEC

13. — **Aïn-Tounga.** Lampe chrétienne avec le vase à deux anses.

℞ Grappe de raisin.

14. — Lampe chrétienne. Le dauphin.

℞ Graffite représentant une palme

15. — **Carthage.** Lampe en terre jaunâtre avec rosace en léger relief sur le disque.

℞ + CO
SMA

J'ai relevé dans la collection de ce même marchand une lampe avec les Trois Hébreux, analogue à celle que je cite plus haut, mais mieux conservée.

16. — **Battaria.** Collection Coyetaux. Lampe circulaire en terre grise légère, à queue forée.

℞ L·FABR·FA

17. — Lampe circulaire sans queue, terre à couverte vernissée rouge. Sur le disque, tête de Mercure, avec le caducée en arrière. Pas de signature.

18. — Sur une grande tuile, estampille circulaire de 0 m. 08 de diamètre, représentant une Victoire vue de profil, volant à gauche et tendant une couronne; au-dessous, dans un croissant montant, la signature à demi effacée.

STATI

Stati(lius ?)

19. — **Sousse.** Collection de M. le colonel Abria. Lampe circulaire, en terre légère brune, sans queue. Diamètre, 0 m. 06. Sur le disque, Amour chevauchant un dauphin, d'un très joli dessin.

℞ L·MVN·PHILE·

20. — Lampe en terre grise, à queue forée. Sur le disque, une rosace.

℞ L·SAIAOR·F·

21. — Fouilles de M. le capitaine Choppard. Lampe à queue forée, en terre brune. Sur le disque, esclave soutenant une amphore à deux anses.

℞ M·NOVI·IVSTI

22. — **Sousse.** Collection municipale. Lampe du même modèle, mais non du même moule.

℞ M·NOV·IVST·

23. — Fragment de lampe simple à queue forée.

℞ C·CLO·SVC

24. — Lampe à ailettes, de terre noirâtre, de forme grossière et de basse époque.

℞ N

25. — Lampe circulaire à couverte vernissée rouge, queue forée.

℞ N

26. — Lampe à ailettes, de terre noirâtre, de basse époque.

℞ A

27. — Lampe en terre rouge, à queue forée. Lion à gauche, terrassant un âne dont on ne distingue que la tête; derrière lui,

un homme vêtu de la toge pose sa main gauche sur la croupe du lion et le menace du glaive qu'il tient dans sa main droite.

℞ Trois points.

28. — Lampe circulaire, à queue forée, à couverte rouge; sur le disque, deux cercles concentriques d'oves et de perles.

℞ OFICI

Lampe à queue triangulaire ornée d'une palmette; sur le disque, deux dauphins affrontés. Pas de signature.

Parmi les autres lampes non signées de la collection, quelques-unes m'ont paru intéressantes :

Un fragment représentant la déesse Isis, la tête voilée et surmontée d'une étoile? affectant la forme d'une croix grecque, particularité dont je ne connais pas d'autre exemple. La déesse porte l'étole passée en travers du buste, de l'épaule gauche à la hanche droite, attribut assez rare; elle abaisse la main droite, qui tient la *situla*, vers un personnage aujourd'hui disparu, sans doute Harpocrate, et brandit le sistre de sa main gauche, ayant à son côté Anubis qui tient la palme et le caducée.

Une autre lampe, en terre rouge et à queue forée, représente Isis debout, levant le sistre de la main gauche, et la main droite, tendue en avant, tenant un attribut indistinct.

Parmi les autres sujets, je ne citerai que les suivants : tête de Vénus diadémée; Vénus sortant du bain; Ganymède et l'aigle; tête de Sérapis; Hélios et Caelestis se faisant face.

Enfin, la collection municipale possède deux statuettes intéressantes du dieu Bès, récemment trouvées dans les travaux de la route qui passe entre le camp et le rempart de la ville; elles sont à rapprocher des statuettes analogues, également découvertes à Sousse et conservées aujourd'hui au musée du Bardo.

La première est haute de 0 m. 20; elle est intacte, ou peu s'en faut. Le dieu est debout, tirant la langue, levant la main droite présentée la paume en dehors, et appliquant la main gauche sur son ventre énorme. Il est à demi nu et porte une large ceinture brodée; la tête est surmontée, comme d'ordinaire, d'une palmette.

Traces de peinture bleue, rose et blanche; par derrière, trou d'aération rond; la base est creuse.

La seconde statuette est plus petite; elle est brisée en haut et en bas, ce qui est d'autant plus regrettable qu'elle est mieux modelée que la première. Hauteur du fragment, 0 m. 10; il ne subsiste que le tronc, entièrement nu, à l'exception d'une ceinture qui voile mal la nudité du dieu. Trou d'aération rond en arrière. Traces de peinture rouge, bleue et blanche.

29. — **Sousse.** Collection de M. le colonel Dechizelle. Lampe en terre grise assez légère, à queue forée.

℞ CAPRIA

30. — Lampe en terre grise à queue forée; sur le disque, quadrige monté par un triomphateur, la tête couronnée de lauriers, tenant de la main gauche une palme, de la main droite une couronne.

℞ Q·NVMI·CEL·

Monastir.

Lampes trouvées dans la D'kila de Monastir, à 6 kilomètres de la ville, en même temps qu'un trésor de 1,040 pièces d'argent et de 6 pièces d'or, dont les plus récentes remontent aux dernières années du règne de Marc-Aurèle.

31. — Lampe circulaire, en terre très légère, présentant le même dessin que la lampe déjà décrite au numéro 2, mais avec une signature différente.

℞ C·MADIEC

32. — Lampe à queue forée, terre rouge assez légère; cavalier galopant à gauche, armé d'une épée et d'un bouclier.

℞ DRAC

33. — Je citerai encore, provenant de la même trouvaille, une lampe à queue forée, présentant le sujet banal de l'oiseau becquetant un rameau et trois anneaux d'or de travail alexandrin : le

premier, très épais, simplement doré et accosté d'un petit buste de Sérapis; le second figurant une vipère enroulée sur elle-même; le troisième enfin, qui pèse 18 grammes de métal fin, présentant les initiales suivantes :

A D

Remarque. — Le R. P. Delattre a publié récemment[1] dans le *Cosmos*, sans en garantir l'authenticité, une tablette rectangulaire, où il croit reconnaître une sorte d'amulette gnostique.

Elle est faite d'une sorte de schiste noirâtre, savonneux au toucher; elle est ornée d'un scorpion, d'un palmier, d'une tête de veau, de diverses légendes incompréhensibles.

Cet objet est l'œuvre d'un faussaire. Je le connais depuis mon arrivée à Tunis (juillet 1892). Il m'a été montré dans la maison même du consulat d'Italie par un juif, employé de ce consulat, qui faisait le commerce clandestin d'*antiquités*, et possédait tout un lot de stèles et d'inscriptions fausses. Ces contrefaçons étaient si curieuses (bas-relief avec un Romain à moustaches retroussées, stèle en marbre blanc avec médaille galvanoplastique, etc.), que j'en pris des estampages et que je m'intéressai à leur sort. Je les suivis avec curiosité dans leur promenade à travers les souks, jusqu'au jour où elles vinrent échouer chez un marchand maure de la rue de l'Église, qui les possède encore. Seule, la tablette a été vendue à un amateur de Tunis, qui en fit un moulage pour le musée Saint-Louis de Carthage.

Les pierres soi-disant gnostiques abondent dans les souks et cela s'explique, les faussaires pouvant se livrer à la fabrication de ces abraxas, qui par définition même n'ont pas le sens commun, sans courir grand risque d'être convaincus d'imposture.

P. Gauckler.

[1] *Carthage. Notes archéologiques. Cosmos*, 1892-1893, page 26 du tirage à part, avec fac-similé très exact.

NOTE
SUR QUELQUES INSCRIPTIONS
DÉCOUVERTES RÉCEMMENT
À MEDJEZ-EL-BAB ET À BIJGA,

PAR M. GAUCKLER.

---

1. — **Medjez-el-Bab.** Base rectangulaire en forme d'autel, découverte, en 1892, à Medjez-el-Bab, dans les travaux d'édilité entrepris sous la direction de M. Bouyac, contrôleur civil. Hauteur : 1 m. 20; largeur, 0 m. 44; épaisseur, 0 m. 40. La hauteur des lettres varie de 0 m. 05, aux premières lignes, à 0 m. 065, aux dernières. Les caractères, bien que de forme assez élégante, sont maigres, peu profonds, et très effacés à partir de la sixième ligne. La partie la plus importante de l'inscription est encore inédite. Les cinq premières lignes ont seules été déchiffrées en entier jusqu'ici; elles ont été publiées assez inexactement [1].

SALVIS
DD NN HONORIO ET
THEODOSIO PP AVGG
ADMINISTRANTE Q SEN
TIO FABRICIO IVLIANO
V·C·ITERVM PROCOS·V·S·I·
STATVAS ET ORNATVM
PISCINALES CONLOCAVIT
M·AVRELIVS RESTI
TVTVS EX TOGA CVR
R·P·CVM SPLENDI
DO ORDINE SVO

Salvis d(ominis) n(ostris) Honorio et Theodosio, p(er)p(etuis) Aug(ustis), administrante Q(uinto) Sentio Fabricio Juliano, v(iro) c(larissimo), iterum procos(ule), vice(s) s(acra) j(udicante) statuas et ornatum piscinales conlocavit M(arcus) Aurelius Restitutus, ex toga(to), cur(ator) r(ei) p(ublicae), cum splendido ordine suo.

[1] *Compte-rendu des séances de l'Académie d'Hippone*, 1892, p. XXX.

Cette inscription est dédiée à Honorius et à Théodose II. Le proconsul d'Afrique dont elle nous donne le nom complet, Q. Sentius Fabricius Julianus, ne nous était connu que par les édits du code Théodosien [1] et du code Justinien [2], adressés par les empereurs Honorius et Théodose à Julianus, proconsul d'Afrique pour la première fois et pour la deuxième fois. « *Imp. Honorius et Theodosius A. A. Juliano proconsuli Africae* ou bien *II proconsuli Africae.* » Ces documents nous apprennent que son gouvernement dura de 412 à 415. La dédicace que nous publions ici remonte à l'année 413-414, la seconde du proconsulat de Julianus.

Elle doit être rapprochée d'une autre inscription de Medjez-el-Bab, aujourd'hui perdue, et qui n'a pu être publiée par les éditeurs du *Corpus inscriptionum latinarum* [3] que d'après la copie très sujette à caution de Ximenès [4]. Les deux textes semblent rédigés de la même façon : ils se rapportent à divers travaux d'utilité publique, la construction d'un édifice indéterminé, la décoration d'une piscine, accomplis par un curateur de la *respublica* de Membressa, M. Aurelius Restitutus.

Ce personnage porte sur les deux inscriptions le titre de *ex togato*, dont on ignore encore la signification exacte et dont on ne connaît que deux autres exemples en Afrique, celui de *Rusticus, flamen perpetuus, ex togato, curator reipublicae Botriensium*, à Botria [5], et celui de *L. Calavius Germanianus, ex togato, flamen perpetuus II, curator reipublicae*, à Bisica [6].

2. — Medjez-el-Bab. Fragment d'architrave en pierre calcaire, découvert, en mai 1894, à 20 mètres de l'école française, par M. Klepper, secrétaire du contrôle civil de Medjez-el-Bab, au cours de travaux d'édilité. Longueur, 1 m. 70; hauteur, 0 m 40; épaisseur, 0 m. 37. Les lettres, très nettes, sont hautes de 0 m. 12; leur forme dénote une assez basse époque. Le fragment ainsi retrouvé n'est autre que celui qui a été publié par le *Corpus* [7],

(1) *C. Theod.*, 11, 30, 64; 12, 1, 76; 16, 5, 54 et 55; 9, 16, 3; 4, 22, 6.
(2) *C. Just.*, 2, 22, 8; 7, 52, 6.
(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1297.
(4) Ximenès, *Diario*, 1 f. 83; *Hist.*, 273.
(5) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11185.
(6) *Ibid.*, n° 12299.
(7) *Ibid.*, n° 1298.

d'après les copies de plusieurs voyageurs anciens qui n'avaient pu être contrôlées. La leçon du *Corpus* est à peu de chose près exacte, mais la répartition qu'il fait des points de séparation est arbitraire.

VS·IVLIVS·SATVRVS·FL·PP··III·CVR·R
IERI·EIVS ATHER·ET·PROPRIO·SVMPTV

L'interprétation de ce fragment reste douteuse. On a proposé de lire ainsi la fin de la première ligne : *fl(amen) p(er)p(etuus) et cu-r(ator) r(eipublicae)*. Cette lecture me semble inadmissible pour deux raisons : les E et T de l'inscription ont tous une forme parfaitement correcte ; d'autre part, les deux titres de flamine perpétuel et de curateur se suivent, en général, sur les textes épigraphiques, sans être reliés par la conjonction ET.

Même observation pour une inscription analogue à celle-ci, découverte l'an dernier, dans la même région, à Tarf-ech-Cheua, par M. le capitaine Toussaint, et publiée par M. Cagnat[1]. Elle mentionne un certain . . . *lvius Tertullus. fl. pp. III. cur. re* . . .

Remarquons enfin que, dans l'inscription de Bisica que j'ai citée plus haut [2], le titre de flamine perpétuel est suivi du chiffre III, et qu'il me paraît également impossible, et pour les mêmes raisons, d'admettre la lecture ET proposée par Mommsen.

3. — **Bijga.** Fouilles du Service des antiquités, dirigées par M. Bouyac, à Bijga (*Bisica*). Fragments d'une architrave appartenant, sans doute, à une colonnade placée en avant du temple que l'on déblaye actuellement, et couronnant la plate-forme (*platea*) qui domine le ravin.

Les trois fragments se raccordent exactement et forment la première partie d'une dédicace, dont la continuation des travaux fera, je l'espère, découvrir la suite. Longueur totale de la partie découverte, 2,18 + 1,03 + 1,13 = 4,34. Hauteur de l'architrave, 0 m. 55 ; hauteur des lettres, 0 m. 18. L'inscription est bien gravée, en caractères profonds, mais très allongés, dont la forme suffirait à dater le texte du milieu du IIIe siècle.

[1] *Bulletin archéologique*, 1893, p. 235, n° 97.
[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12299.

a. PRO·SALVTE·IMP·CAES·P·LICINI·VALERIANI PII
b. FELICIS·AVG·PONT·MAX·
c. GERMANICI·MAX·

Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) P(ublii) Licini(i) Valeriani Pii Felicis Aug(usti) pont(ificis) max(imi), Germanici max(imi)...

Deux autres fragments, publiés antérieurement par M. Poinssot [1], appartiennent certainement à la même dédicace. Je les reproduis ici, après avoir vérifié sur place la lecture de M. Poinssot:

a. FELICIS·AVG·PONT·MAX·GERMANICI·MA
b. X·TRIB·POT·VIIII COS IIII·P·P·PROCOS

L'ensemble de l'inscription peut donc être ainsi reconstitué:

Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) P(ublii) Licini(i) Valeriani Pii Felicis Aug(usti), pont(ificis) max(imi), Germanici max(imi) [trib(unicia) pot(estate) .. co(n)s(ulis)... p(atris) p(atriae) pro co(n)s(ulis), et Imp(eratoris) Caes(aris) P(ublii) Licini(i) Egnatii Gallieni Pii] Felicis Aug(usti) pont(ificis) max(imi) Germanici max(imi) trib(unicia) pot(estate) VIIII co(n)s(ulis) IV p(atris) p(atriae) proco(n)s(ulis)...

C'est une dédicace à Valérien et à son fils Gallien, qu'il avait associé à l'empire. Elle présente une particularité remarquable : datée par le chiffre des puissances tribuniciennes de Gallien, elle remonte à l'année 261, époque à laquelle Gallien régnait seul, son père étant depuis deux ans déjà prisonnier de Sapor.

4. — Bijga. Cippe funéraire, en pierre calcaire, orné, à la partie supérieure, d'un bas-relief qui représentait deux personnages drapés, revêtus de la toge, placés de part et d'autre d'un autel, contre lequel est appuyée une masse. Il ne subsiste plus que la partie inférieure du bas-relief. Au-dessous est gravée l'épitaphe en beaux caractères, hauts de 0 m. 06. Les premières lignes seules restent lisibles, le bas de la pierre étant très effrité.

C·AEDINIVS·RE
PENTINVS V·A·XXV
AEDINIVS E

5. — Bijga. Cippe funéraire représentant, sur la face principale,

[1] *Bulletin des antiquités africaines*, 1883, p. 305, n°s 163, 164.

un prêtre faisant des libations sur un autel placé à droite ; sur les côtés, deux génies funéraires ailés éteignant une longue torche. Au-dessous du bas-relief central se lit l'inscription suivante :

V·A·LXXI
GIDIVS FELIX PRIMI
FILIVS SACERDOS CELESTIS
DE SVO MONIMENTVM SIBI

Cette inscription est complétée par une épitaphe déjà connue, qui était gravée sur un cippe voisin représentant deux personnages, homme et femme, placés de part et d'autre d'un autel [1] :

ET PATRI ET MATRI FECIT
GIDIVS PRIMVS V·A·LX
MAMIA SECVNDA V·A·LX

Après la mort de GIDIVS FELIX, on a rajouté sur le cippe funéraire qu'il s'était destiné l'indication de son âge.

L'épitaphe de ce prêtre de Caelestis offre d'autant plus d'intérêt que l'on vient de découvir dans les fouilles une tête féminine, en marbre blanc, surmontée du croissant, et à demi recouverte d'un voile, qui appartenait certainement à une statuette de la déesse africaine.

6. — **Bijga.** Stèle funéraire en pierre calcaire, à deux étages, brisée en haut et en bas. Le registre supérieur se composait d'un bas-relief représentant un homme et une femme debout dans une niche supportée par deux colonnes. Au-dessous, dans un encadrement rectangulaire, l'inscription suivante :

Q·CAECILIVS·ZOPRI·FIL[illegible]
POMPEIA·ROGATVLA·ROGATVL·F·CO*njux?*

Le registre inférieur présente trois bustes d'enfant en bas-relief et, au-dessous, une inscription très fruste dont on ne peut lire que quelques lettres :

L·CAECILIVS[illegible] IV
[illegible]

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12305.

La stèle recouvrait donc un tombeau de famille, où se trouvaient réunis le père, Q. Caecilius, le fils d'un certain Zopyrus dont on a déjà retrouvé l'épitaphe [1], la mère et les trois enfants. D'autres membres de la même famille nous sont déjà connus par une inscription relevée par M. Poinssot [2], M. Caecilius Felix Martialis et C. Caecilius Felix.

Chooud-el-Batten. — J'ai eu le regret de ne pouvoir vérifier la lecture d'une dédicace à Gratien et à Valentinien, découverte par M. Bouyac, en janvier 1892, dans les ruines de Chooud-el-Batten, et publiée d'une façon très incomplète [3]. La pierre a servi à faire de la caillasse pour la route que l'on traçait alors, et a disparu le lendemain même du jour de la découverte.

P. Gauckler.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12302.
(2) *Ibid.*, n° 12309.
(3) *Compte rendu des séances de l'Academie d'Hippone*, 1892, p. XXXIX.

LES FOUILLES DE TIGZIRT.

(Note de M. Gavault, architecte.)

Les fouilles que nous avons entreprises à Tigzirt, sous les auspices du Comité de l'Afrique du Nord, bien que n'étant pas encore terminées, ont déjà donné des résultats appréciables.

Le plan de la basilique est à présent nettement visible, et nous espérons pouvoir reconstituer avec certitude la plus grande partie des élévations. La mosaïque du pavage a presque entièrement disparu; mais en revanche, nous avons trouvé une série très intéressante de sculptures, qui font de cette église une des plus curieuses de l'Afrique.

Une seule inscription a été mise au jour jusqu'ici dans l'enceinte de la basilique ; elle est malheureusement à l'état de fragment peu interprétable.

1.

IE
M · EX
O

Lettres de 0 m. 05 de haut. L'épigraphe paraît n'avoir eu que trois lignes.

Les inscriptions ci-après, sauf la dernière, ont été trouvées dans les nécropoles :

2. — Cippe demi-cylindrique de 0 m. 50 de haut :

D M S
D GALLAE
MARITAE
INCOMPARABI
LIA·T·M·M·V·A·XL
VII (*sic*)

3. — Cippe demi-cylindrique de 0 m. 50, trouvé près du précédent :

D M S
C · FLAVITATI
C · FIL C · DATI
VA MARITO ·
VIX ANNIS XLVII
APRO CLXXXVIIII (an. 228)

4. — Cippe demi-cylindrique de 0 m. 53 de haut :

D · M
L · IVLIVS
BONIS
RVSV · V · A ·

Cette inscription, rapprochée des trois autres publiées par Vigneral et M. Pallu de Lessert, et contenant le même ethnique, semble prouver une fois de plus l'identité de Tigzirt avec *Rusuccuru*, que quelques géographes s'obstinent encore à placer à Dellys.

5. — Pierre de 0 m. 45 de haut sur 0 m. 35 de large et 0 m. 25 d'épaisseur. La partie inférieure est brisée et la moitié de l'inscription a disparu; celle-ci est dans un cadre laissant une large partie nue au-dessus d'elle :

PRO ORNAM
ENTOTEMPLI
DEI INVICTI FRV
GIFERIATNPLE
NDAM PORTICV (*sic*)
MOVAMSACERDO
V E

Ligne 4 et suiv., il faut lire : *at inplendam porticum quam sacerdo*, etc.

6. — Aux précédentes inscriptions, il faut ajouter celle-ci, qui

a été envoyée à M. Pallu de Lessert par l'administrateur de Dellys et qui provient aussi de Tigzirt.

D M S
AEMILIE HONOR
ATE VXORI PIISSI
ME L VALERIVS
SATVRNINVS C
PVM OB MERIT
IS E V A XXX

P. Gavault.

RAPPORT

SUR UNE NÉCROPOLE PUNIQUE

DÉCOUVERTE PAR LE SERVICE DE L'ARTILLERIE,

À BORDJ-DJEDID, PRÈS CARTHAGE.

La construction des quatre plates-formes de la batterie de côte de Bordj-Djedid a conduit à creuser quatre grandes excavations, alignées sur la direction N. E.-S. O. La section horizontale de ces excavations avait la forme d'un octogone symétrique, mais non régulier, de 50 mètres carrés de surface environ. La profondeur des excavations variait de 8 à 11 m. 50.

Le fond de ces excavations était constitué par le grès naturel. On a constaté, dès la mise à découvert de cette couche de grès, qu'elle se trouvait percée, dans chaque plate-forme, d'un certain nombre d'ouvertures rectangulaires, sortes de puits ou de fosses, taillées dans le grès, et qui avaient été comblées. Les dimensions de tous ces puits étaient sensiblement les mêmes (2 m. 10 de longueur sur 0 m. 80 de largeur, en moyenne).

L'orientation de ces ouvertures rectangulaires est variable. On peut y reconnaître cependant deux sortes d'alignements principaux : l'un, presque parallèle à la directrice des plates-formes (axe de symétrie de l'octogone de l'excavation), est orienté à peu près N. N. E.; l'autre, sensiblement perpendiculaire au premier, est orienté à peu près O. N. O.

Un certain nombre de ces tombeaux ont été fouillés complètement. Ils présentaient tous les dispositions suivantes :

Un puits d'accès vertical, ayant environ 4 m. 50 de profondeur au-dessous du niveau supérieur du grès naturel, conduit à une

chambre taillée dans le grès. L'ouverture de cette chambre se trouve sur l'une des parois du puits, près du fond. La porte de communication a, comme largeur, celle du puits et comme hauteur celle de la chambre funéraire. Le sol de cette chambre est au niveau du fond du puits.

La chambre funéraire présente une largeur variant de 1 m. 50 à 1 m. 60. La hauteur, dont les variations peuvent être attribuées à des éboulements du ciel de la chambre, est généralement comprise entre 2 m. 10 et 2 m. 60. La longueur de la chambre est d'environ 2 m. 10.

Il convient toutefois de remarquer que la profondeur du puits d'accès, évaluée ci-dessus à 4 m. 50 environ, n'exprime pas la profondeur réelle des tombeaux au-dessous du sol contemporain de l'époque où ils ont été construits. Ce sol n'était pas, en effet, constitué par le niveau supérieur du grès naturel, car celui-ci se trouvait, au moment où les tombeaux ont été creusés, recouvert d'une couche de terre, composée tantôt d'argile, tantôt de débris de démolition. L'orifice primitif du puits se trouvait donc placé à une certaine hauteur au-dessus du niveau supérieur du grès.

La preuve de ce fait se montre écrite, pour ainsi dire, sur les parois des excavations. En effet, les puits d'accès qui se trouvaient placés à la limite latérale de ces excavations ont tracé eux-mêmes, sur les parois de la fouille, des lignes verticales, intersections des parois de la grande excavation avec les parois du puits; et ces traces permettent d'apprécier, sans aucun doute, l'altitude exacte du sol à l'époque où les tombeaux ont été creusés.

Elles permettent même de fixer l'âge relatif des tombeaux par la profondeur relative de leurs orifices.

L'examen de la deuxième plate-forme est des plus intéressants à cet égard. On y remarque, en effet, que deux tombeaux voisins et appartenant respectivement aux deux alignements perpendiculaires dont il a été parlé plus haut ont des puits d'accès parfaitement dessinés, sur les parois de l'excavation. On lit immédiatement, sur le dessin, l'altitude des orifices primitifs de ces tombeaux, là où s'arrêtent les traces verticales de leurs puits. Cette altitude est pour le premier tombeau de 28 m. 16, et pour le tombeau voisin de 31 m. 26.

On remarque, en outre, au-dessus de la surface du sol contemporaine du premier tombeau, des couches de terres de démolition

rapportées, disposées horizontalement. La différence de niveau entre les deux orifices, de 3 mètres environ, doit donc, semble-t-il, être attribuée à un changement du niveau du sol et non à son inclinaison.

On en conclurait ainsi que le premier tombeau (porte orientée vers l'O. N. O.) est plus ancien que le second (porte orientée vers le N. N. E.). Cette remarque trouvera plus loin une application.

La chambre funéraire des différents tombeaux examinés présente invariablement les dispositions suivantes :

Le sol est creusé de deux fosses, enfoncées à 0 m. 70 environ au-dessous du pas de la porte d'accès. Une ou plusieurs dalles ferment cette porte.

Les corps trouvés dans les tombeaux y étaient au nombre de deux par fosse, c'est-à-dire de quatre par tombeau. Dans chaque fosse, les deux corps étaient déposés l'un à côté de l'autre, mais en sens contraire : l'un avait la tête placée près de la porte, l'autre près de la paroi du fond du tombeau.

Chaque corps avait dû être enfermé dans un cercueil de bois, recouvert ensuite de terre. Cette dernière, enlevée avec soin et par couches horizontales, laissait voir, en effet, la section de la planche verticale du cercueil, laquelle se présentait sous la forme d'une bande de poussière plus fine et de couleur plus foncée que la terre voisine.

La plupart des corps étaient disposés sur des lits d'argile.

Deux squelettes ont été trouvés au fond des puits d'accès, en dehors de la chambre funéraire.

Presque tous les tombeaux examinés étaient taillés dans le grès. Un seul, ouvert dans une région où le grès naturel, plus enfoncé, avait fait place à une sorte d'argile compacte, avait été maçonné de toutes pièces. Cependant la partie inférieure se trouvait entaillée dans le grès. La maçonnerie de ce tombeau, faite en pierres rougeâtres, assez dures, était liée avec un mortier assez résistant paraissant contenir une forte proportion de chaux.

Sauf en ce qui concerne la nature de la construction, ce tombeau avait la même forme et les mêmes dimensions que les autres tombeaux.

Les tombeaux présentaient presque tous, sur la paroi opposée à l'entrée, une niche taillée dans le grès, qui contenait parfois

une partie du mobilier funéraire. Ce mobilier se composait des objets suivants, dont un grand nombre n'a malheureusement pu échapper à la pioche maladroite des ouvriers :

1° Des *lampes* assez nombreuses, toutes du type punique. Deux ou trois lampes de forme grecque ont été trouvées dans les tombeaux;

2° Des *vases* divers, les uns avec pied, les autres sans pied;

3° Des *plats* ou *assiettes* de petites dimensions, placés en général sous les lampes;

4° Quelques *monnaies* à peu près illisibles.

Quelques autres objets, un petit sarcophage en pierre calcaire, contenant des ossements calcinés, un grand nombre de stèles votives puniques, deux miroirs en cuivre, une bague en or, des débris de couteaux, ont été trouvés dans une fosse commune placée dans la terre, un peu au-dessus du grès naturel.

Les corps, très nombreux, y étaient disposés sans ordre.

Ces constatations nous amènent à quelques conclusions archéologiques.

Jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait à Carthage aucune sépulture appartenant d'une manière certaine à l'époque punique. Mais, depuis 1878, des découvertes importantes ont mis à jour nombre de tombeaux puniques, sur les hauteurs environnant la région où se trouvait la ville basse.

On doit en inférer, d'après le P. Delattre, que la cité primitive de Carthage n'a jamais dépassé les hauteurs disposées en amphithéâtre, qui regardent le golfe, et que celles-ci, couronnées sans doute chacune par quelque temple, étaient consacrées en partie à la sépulture des morts. Ce n'est que plus tard que la ville, forcée de s'accroître, franchit ces premières limites et engloba les nécropoles primitives.

Les fouilles récentes de Bordj-Djedid apportent une confirmation nouvelle à la théorie du P. Delattre; les limites qu'il assignait à la Carthage primitive viennent de se compléter d'un jalon, qui en parfait la continuité.

En outre, les découvertes de Bordj-Djedid fixent un point de détail relatif à l'orientation des tombeaux puniques.

On avait constaté d'abord, lors des observations faites sur les collines de Saint-Louis et de Junon, que les tombeaux puniques

avaient tous leur porte orientée vers le point culminant de la colline de Saint-Louis. On attribuait une telle orientation à la présence d'un temple important sur le haut de cette dernière colline[1]. Or les fouilles de Bordj-Djedid ont fait découvrir des tombeaux dont deux très voisins (voir p. 282) ont des orientations perpendiculaires qui ne sont pas dirigées, par suite, vers un même point extérieur. Il est vrai, comme nous l'avons signalé plus haut, que ces deux tombeaux ne paraissent pas être de la même époque; peut-être chacun d'eux avait-il été orienté vers un temple différent, le plus vénéré à l'époque contemporaine de sa construction.

On pourra donc conclure de ces remarques non pas qu'il soit inexact que l'orientation des tombeaux ait été déterminée par la présence de temples importants, mais que les orientations étant variables, les temples qui les ont déterminées ont été différents, probablement suivant les époques.

Nous signalerons enfin cette particularité des tombeaux puniques de Bordj-Djedid, qu'aucun d'eux ne présentait dans son mobilier funéraire des lampes de la même époque que celles trouvées dans les tombeaux puniques découverts antérieurement. Ces derniers ne contenaient, en effet, que la lampe punique plate, largement ouverte, considérée comme étant du type le plus ancien. Les tombeaux de Bordj-Djedid ne contenaient, au contraire, que des lampes dont l'enveloppe, repliée sur elle-même, donnait à cet objet l'apparence d'un vase à deux ou trois ouvertures. Il est donc permis de croire que la nécropole punique de Bordj-Djedid correspond à une époque plus basse que les nécropoles découvertes antérieurement.

Une autre observation vient d'ailleurs à l'appui de cette hypothèse :

Les tombeaux de Bordj-Djedid ont fourni quelques monnaies puniques; or les tombeaux découverts antérieurement n'en renfermaient aucune, et la présence des monnaies est considérée à bon droit, semble-t-il, comme un indice d'époque plus récente.

L'âge attribué par le P. Delattre aux tombeaux puniques de Bordj-Djedid correspond au IIIe ou IVe siècle avant l'ère chrétienne.

[1] Le P. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*, p. 98.

NOTES

SUR UNE BASILIQUE CHRÉTIENNE

DÉCOUVERTE À HADJEB-EL-AÏOUN (TUNISIE),

PAR MM. HANNEZO, L. MOLINS ET A. LAURENT,

LIEUTENANTS AU 4e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS ALGÉRIENS.

Hadjeb-el-Aïoun est situé à environ 63 kilomètres au sud-ouest de Kairouan, sur l'ancienne voie romaine d'Hadrumète et de Thysdrus à Théveste par Aquæ Regiæ.

Une nécropole romaine a été découverte sur le plateau où se trouvent le village arabe et le poste militaire. Au bas de ce plateau et jusqu'à l'Oued-Zourzour, dont le lit est à peu de distance d'Hadjeb, on rencontre des traces de constructions de diverses époques : d'un côté, les thermes romains non encore déblayés; d'un autre côté des vestiges qui paraissent sans importance à fleur du sol, mais qui cachent souvent, sous une épaisse couche d'humus, des constructions et des objets qui sont dignes de recherche.

Une première tranchée, longue de plus de 100 mètres et profonde de 1 à 2 mètres, nous mit sur la trace d'une conduite d'eau en tuyaux de terre cuite; cette conduite, d'après sa direction, aboutissait à une des nombreuses sources d'Hadjeb et amenait l'eau dans les cultures entre l'Oued-Zourzour et l'Oued-Zeroud au moyen d'un pont-aqueduc en pierres franchissant l'Oued-Zourzour — les fondations d'une pile du pont ont été retrouvées dans la rivière et, sur une des berges, une longue pierre creusée en forme d'auge ouverte aux deux extrémités. Cette conduite, aux points où nous l'avons rencontrée, était noyée dans la maçonnerie et dans

cette maçonnerie étaient fixés des carreaux ou fragments de carreaux en terre cuite; des sujets et principalement des animaux étaient représentés sur ces carreaux.

L'époque des labours et des semailles étant arrivée, nous dûmes céder aux instances des Arabes et refermer la tranchée ouverte dans un terrain abandonné durant la saison d'été.

Nos recherches se portèrent sur un autre point non cultivé; deux tranchées nous mirent sur la trace de murs rasés presque à fleur de l'ancien sol et nous donnèrent comme trouvailles de menus objets en verre brisé et des fragments de carreaux à sujets. Une fouille aussi complète que possible fut alors entreprise et offrit, à la fin des travaux, une disposition de constructions dont nous allons examiner les parties principales.

Tout d'abord nous remarquâmes que nous étions en présence d'une construction de forme rectangulaire, orientée du N. O. au S. E., et que cet édifice, évidemment d'époque chrétienne, était assez semblable à d'autres déjà connus en Tunisie. C'est une église. Nous pénétrons dans l'intérieur non pas par une porte, — car on n'en voit pas trace, les murs étant rasés presque partout à fleur de sol — mais de plain-pied, au S. E.; nous sommes dans une salle de 8 m. 20 de longueur sur 10 mètres de largeur; cette première chambre (sorte d'*atrium*) avait été entièrement pavée de mosaïques, dont la plus grande partie se composait de dessins géométriques; l'angle sud était pavé d'une mosaïque, de 3 m. 20 sur 2 m. 20, à bordure; le milieu de cette mosaïque représentait : un cheval, très grossièrement dessiné, allant à droite; un vase à pied; au-dessus du cheval, des fleurs et une colombe (?). Devant la porte s'étendait une mosaïque à sujet de 3 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur, y compris la bordure : elle représentait, dans sa partie centrale, des colombes dans des rinceaux et, sur chacun des deux côtés, trois poissons figurés en cubes de nuances différentes. Contre le mur de gauche de l'*atrium* nous avons découvert deux tombeaux, dont l'un, recouvert par la mosaïque, renfermait encore des ossements, et une lampe de forme chrétienne; de plus, nous notons l'emplacement de quatre soubassements de colonnes qui vont former de chaque côté les colonnades séparant la nef des collatéraux.

Nous franchissons ensuite la partie supérieure des fondations d'un mur parallèle aux petits côtés de la basilique; il est construit,

en grande partie, en pierres taillées de grand appareil et mesure 0 m. 70 d'épaisseur, et nous pénétrons dans la nef.

Celle-ci a, dans sa plus grande longueur jusqu'au fond de l'abside, 17 m. 90; sa largeur est de 4 mètres.

L'abside est de forme à peu près semi-circulaire et du diamètre de 4 m. 20. Elle est en maçonnerie revêtue à sa partie supérieure de pierres de taille de grand appareil; à droite et à gauche de l'abside, deux chambres de 4 m. 40 de longueur sur 2 m. 50 de largeur; dans celle de gauche furent trouvés un beau chapiteau en marbre, une grande urne funéraire, des débris de vases en verre, des ossements; dans l'autre des débris de coupes en verre fin et blanc, des fragments de vases en verre épais et noir, des morceaux de fer et de grandes amphores funéraires, avec ossements, adossées aux murs. Entre ces deux chambres et le fond de l'abside étaient creusés dans le sol naturel trois tombeaux d'enfants; ces tombeaux ne contenaient aucun mobilier funéraire et étaient recouverts de dalles en terre cuite. A la même place était déposé un sarcophage en pierre de 1 m. 87 de longueur, 0 m. 60 de largeur, 0 m. 07 d'épaisseur de parois et 0 m. 15 d'épaisseur de fond; ce sarcophage était recouvert d'une dalle, également en pierre, de 0 m. 15 d'épaisseur et était percé de quatre trous (trois au fond, un sur le côté); dans l'intérieur, aucun objet, aucune inscription, quelques ossements épars seulement. Près du sarcophage gisait une pierre de 1 m. 80 de longueur sur 0 m. 80 de largeur et 0 m. 15 d'épaisseur; dans l'épaisseur de cette pierre étaient creusés deux petits bassins de 0 m. 03 de profondeur.

La basilique avait à l'extérieur de nombreuses dépendances; nous allons décrire ce que nous avons eu le temps de voir.

A droite nous remarquons deux tombeaux dont l'un, très profond (il est à 3 mètres au-dessous du sol naturel), était recouvert d'un dallage sur lequel on avait plus tard installé un moulin à huile. Contre le mur latéral de droite, presque à hauteur de l'abside et extérieurement, nous avons trouvé de nombreux fragments de carreaux en terre cuite, et à l'angle nord de l'édifice des débris de moulures en plâtre et de peintures murales.

Derrière la basilique, deux tombeaux d'enfants avec ossements, sans objet funéraire.

A gauche, nous constatons la présence de chambres rectangulaires et de petites chambres carrées; les murs de ces chambres

sont peu solides; ils ont 0 m. 40 d'épaisseur. Elles renfermaient des tombeaux, des socles de colonnes, un fragment de bas-relief en marbre, de nombreux fragments de carreaux en terre cuite, des lampes en terre à plusieurs becs de l'époque chrétienne; des fragments de vases à parfums en verre, de grandes amphores funéraires avec ossements, des débris de fer et de verre noir.

Les objets que nous avons trouvés dans nos fouilles[1] peuvent se diviser en plusieurs catégories :

1°. — Pierres et marbres.

Nous avons remarqué peu de pierres travaillées et encore moins de marbres, tous ces monuments ayant été exploités par les Arabes soit pour la construction de leurs établissements religieux, soit pour la fabrication de la chaux. Les seuls objets à signaler sont :

Une pierre rectangulaire présentant cinq évidements hémisphériques (peut-être une pierre d'autel);

Un linteau portant gravé le monogramme du Christ;

Un sarcophage en pierre, d'une seule pièce, dont la description a été faite;

Un prisme tronconique, en cristal de roche, tel qu'on en trouve des spécimens dans les montagnes avoisinant Kairouan (Djebel-Baten et Djebel-Chérichéra);

Des soubassements, des fûts de colonnes et des chapiteaux en pierre;

Un seul chapiteau en marbre, à feuilles d'acanthe et à double couronne;

Deux fragments de colonnes en marbre blanc;

Six fragments d'inscription sur marbre; ces fragments se trouvaient pour la plupart noyés dans le mortier garnissant la dalle qui recouvrait le sarcophage;

[1] Avant d'entrer dans le détail et de faire la description des objets trouvés dans nos dernières fouilles à Hadjeb-el-Aïoun, il nous semble utile de signaler un autre point à peine reconnu et fouillé : des traces d'un autre établissement de l'époque byzantine ont été relevées au N. E., à 300 mètres environ de la basilique ; les recherches effectuées ont donné comme produit : des socles, des colonnes renversées en pierre, des carreaux en terre cuite unis et sans sujets; quelques carreaux et fragments à sujets ont été trouvés le long des murs en ruines; les sujets représentaient, estampés très grossièrement : un cerf à droite, un lièvre broutant, à gauche, et un cheval, à gauche.

1° Lettres de 0 m. 025 :

KRA
ANN
ARA

2° Lettres de 0 m. 03 :

LART

3° Lettres de 0 m. 025 :

OA

4° Lettres de 0 m. 015 :

EICI
ESIMPL'
VONOTVO
LICA ☧

5° Lettres de 0 m. 015 :

DOMNVS
NARIVS VNO
N VIXT V
/X V

6° Lettres de 0 m. 02 :

AN
DEVI
SI VI
IA SECI
ICILICA
C

Enfin un bas-relief incomplet à sa partie inférieure et terminé en pointe triangulaire à sa partie supérieure; dans le sujet représenté on remarque un palmier avec fruits à droite, serpent à gauche et

oiseaux au sommet de l'arbre; un commencement de dédicace figure sur ce bas-relief; on lit facilement : PRO SAL · IMPERATORVM · ꝏ · Ce fragment de stèle a été trouvé placé verticalement à côté d'un tombeau d'enfant.

2°. — Carreaux en terre cuite.

Les objets les plus curieux que la basilique chrétienne d'Hadjeb-el-Aïoun et un autre établissement de même époque nous aient fournis sont assurément des carreaux en terre cuite; leur forme, semblable pour tous, est à peu près carrée, mais il y a lieu de remarquer qu'il s'en trouve de deux dimensions et de deux genres de fabrication. Le plus grand nombre de carreaux est à figures estampées et se rapproche, pour le style comme pour la facture, des séries provenant des basiliques chrétiennes de Kasrin et de Bou-Ficha; leur dimension est de 0 m. 26 de côté; quelques carreaux ont un relief très prononcé et semblent modelés à la main; ils ont 0 m. 33 de côté.

Les carreaux se rencontrent principalement le long des murs des chambres et près ou sur des tombeaux; de rares carreaux adhéraient encore aux murs de la basilique.

Tous les carreaux, sauf un certain nombre sans ornementation, étaient décorés de figures ou d'ornements représentant divers sujets chrétiens ou même païens.

Les sujets sont les suivants :

1. Adam et Ève, dans le Paradis; entre eux on voit l'arbre autour duquel s'enroule le serpent;

2. Saint Pierre recevant une clef des mains du Christ;

3. Le Christ entre deux apôtres nimbés comme lui; il multiplie les pains et les poissons que portent les apôtres;

4. Le sacrifice d'Abraham; à gauche, le patriarche lève le glaive; sur le fragment de droite on voit sa main posée sur la tête d'Isaac nu et agenouillé; au-dessus de ce dernier, le bélier; devant lui, l'autel d'où s'élève une flamme[1]; l'inscription + ABRAM|YSAC, au-dessus du sujet, est tellement fruste qu'on la distingue à peine;

[1] Cette brique ressemble beaucoup à celle qui figure à la planche VIII du *Bulletin archéologique*, année 1885.

5. La Samaritaine écoutant le Christ nimbé qui porte une longue croix; elle tient à la main droite la corde à laquelle est attaché le vase qu'elle tire du puits;

6. Daniel dans la fosse aux lions (en plusieurs fragments dont un porte l'inscription ΔΑΝΙΕΛ et un autre les lettres S C S);

7. Deux biches affrontées; entre elles un arbuste;

8. Deux paons affrontés semblant se désaltérer dans un calice;

9. Victoire ailée;

10. Homme à cheval;

11. Rosace;

12. Chien slougui à la poursuite d'une gazelle s'élançant à droite (dans le cadre inférieur); lion à droite (dans le cadre supérieur);

13. Lion à gauche (fragment);

14. Gazelle (?);

15. Cerf à droite;

16. Lièvre broutant à gauche;

17. Cheval à gauche.

Tous ces carreaux, sauf les trois derniers, ont deux montants servant de cadre, ils sont tous d'une fabrication grossière. Les trois derniers ont été trouvés dans une construction au N. E. de la basilique, à environ 300 mètres, le long de murs démolis.

3°. — Lampes.

Les lampes sont en terre cuite rouge et vernissée, à anse plate. Les types suivants ont été recueillis :

1. La croix latine pattée; autour, carrés et disques;

2. La croix latine accompagnée de quatre disques placés dans les angles que forment les bras; autour, disques et triangles;

3. Le monogramme du Christ gemmé; autour, cœurs et disques;

4. Le coq; autour, disques et fleurons cruciformes;

5. Oiseau tourné à droite; autour, disques et triangles;

6. Cheval au galop à droite (fragment);

7. Plusieurs fragments représentant divers motifs;

8. Un fond de lampe portant gravée une marque en lettres cursives;

9. Une lampe de grande dimension, à huit becs et à suspension, brisée et incomplète;

10. Tête grossière d'homme (fragment).

4°. — Poteries en terre cuite.

Comme poteries diverses nous signalerons :

1. De nombreux vases en forme de bouteilles s'emboîtant l'un dans l'autre et ayant servi à construire des voûtes (objets très communs dans toutes les ruines d'habitations);

2. De grandes amphores à deux anses contenant des ossements et des objets de mobilier funéraire (fer, verre, etc.), tout brisés;

3. Des urnes funéraires à une ou deux anses;

4. Des amphores intactes et vides;

5. Des tuyaux de conduite;

6. Un récipient en forme de bol avec couvercle;

7. Un fragment de moule;

8. De nombreuses tuiles tombales de diverses dimensions;

9. Un fragment de poterie laissant voir le bas de quatre jambes nues au-dessous desquelles on lit la marque en relief : VTERE;

10. Deux poteries grossières ayant dû contenir de l'huile à brûler et ayant pu servir de lampe à suspension, trois trous existant le long du pourtour; ces poteries, noircies par le feu, ont pu aussi recevoir des cendres chaudes destinées à la combustion de l'encens.

5°. — Monnaies.

Les monnaies trouvées aux abords de la basilique, et même dans la basilique, sont nombreuses; elles sont malheureusement presque toutes frustes et rongées par l'action du temps; les types monétaires que nous avons pu reconnaître commencent au règne de Constantin II (316-337) et finissent avec Tibère-Constantin (578-582).

6°. — Objets divers.

En os ou en ivoire : quelques spécimens de l'épingle, à tête arrondie, que l'on rencontre dans toutes les ruines d'habitations.

En verre : un grand nombre de vases en verre noir fragmentés et recueillis dans des urnes funéraires; des fragments de vases en verre blanc ayant la forme de coupes à boire et d'un travail très fin; de rares vases à parfums incomplets.

En plomb ou en cuivre : des débris informes, plusieurs fragments de miroirs, d'épilatoires, des clous, crochets et monnaies.

En argent : une monnaie.

En plâtre : deux fragments de moulages représentant deux oiseaux prêts à boire dans un vase; des fragments de peintures murales à couleur pâle et à sujet indéterminable.

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE

D'UN NOUVEAU SANCTUAIRE PUNICO-ROMAIN

À TUBERNUC,

PAR M. GAUCKLER.

Les travaux hydrauliques entrepris en 1893 aux environs de Grombalia, par la Compagnie des eaux de Tunis, ont amené la découverte de onze stèles punico-romaines, à peu de distance de la prise d'eau d'Henchir-Tebernok (*municipium Tubernuc*), et à 200 mètres environ de la forteresse byzantine décrite assez inexactement par Guérin. — Grâce au concours obligeant de M. Gazon, entrepreneur des travaux, j'ai pu les faire transporter au Musée du Bardo.

Ces monuments votifs, en pierre calcaire du pays, ont été trouvés presque à fleur de terre, serrés l'un contre l'autre et renversés, sur un point que rien ne signalait à l'attention, à part quelques vestiges insignifiants de maçonnerie : aucune trace de construction de quelque importance, ni même d'enclos. Ces ex-voto devaient donc être simplement groupés dans une sorte d'enceinte sacrée à ciel ouvert, autour d'un autel qui reste à découvrir, et le sanctuaire de Tubernuc devait ressembler à ceux que nous connaissons déjà dans la même région, ceux de Khangat-el-Hadjaj et de Bou-Kourneïn, et plus loin celui d'Aïn-Tounga.

Voici la description de ces monuments :

1. — (Fig. 1). Stèle triangulaire, légèrement arrondie au sommet, brisée en bas. Hauteur : 0 m. 50. Elle présente une figure symbolique formée par la superposition de l'astre, du croissant montant et du tronc de cône, prolongé par deux bras qui se dressent en l'air, en se recourbant à angle droit. Au-dessous, à droite de l'inscription, est une palme ; à gauche, une barre verticale traversant

deux disques, et ressemblant vaguement à une enseigne de légion.

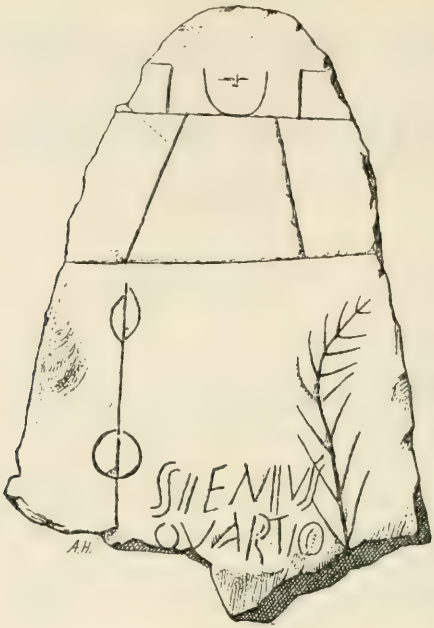

Fig. 1.

Le tout est tracé au trait simple. L'inscription est mal gravée, en caractères barbares de 0 m. 03 de hauteur :

STENIVS
QVARTIO

Stenius Quartio.

2. — Stèle rectangulaire, terminée en haut par un triangle écorné au sommet. Hauteur totale, 0 m. 60; largeur du rectangle, 0 m. 25; épaisseur 0 m. 10.

En haut, la figure symbolique de Tanit, triangle surmonté d'une tête et muni de deux bras qui soutiennent en l'air le croissant montant. A gauche de l'inscription, une palme; à droite, le nom du dédicant en lettres hautes de 0 m. 055 :

DATVS

Datus.

3. — (Fig. 2). Stèle de forme à peu près rectangulaire, terminée en pointe au sommet. Hauteur totale, 0 m. 60; plus grande largeur, 0 m. 20; épaisseur, 0 m. 12.

Fig. 2.

En haut, la figure symbolique de Tanit, tronc de cône surmonté d'un croissant renversé qui occupe la place de la tête, et prolongé à droite et à gauche par deux traits à angles droits, soutenant le croissant montant, qui est ici presque fermé. Au-dessus l'astre, sous la forme d'un disque renfermant une étoile. A gauche, une palme. Le tout est figuré au trait.

Au-dessous, l'inscription dont les lettres, de forme barbare, sont réservées sur un fond évidé. Hauteur, 0 m. 04 :

M F V
RFANI
VSSAB
I N V S

M. Furfanius Sabinus.

4. — Stèle de même forme que la précédente, mais brisée au sommet. En haut, l'image de Tanit.

Au-dessous, l'inscription au trait, en lettres hautes de 0 m. 04 :

FABIVS FABVLL
V S

Fabius Fabull(i filius) v(otum) s(olvit) ou *Fabullus.*

Sous l'inscription est creusée dans la pierre une petite niche cintrée profonde de 0 m. 02.

5. — (Fig. 3). Stèle rectangulaire arrondie au sommet. Hauteur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 24.

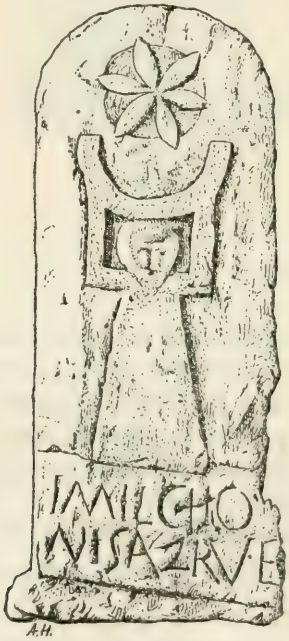

Fig. 3.

En haut, l'image de Tanit réservée sur un fond évidé. La déesse soutient de ses deux bras le croissant montant, surmonté de l'astre

à six rayons. Au-dessous, l'inscription, grossièrement gravée au trait, en caractères hauts de 0 m. 035 :

IMILCHO
NISAZRV·F

Imilcho Nisazru f(ilius).

6. — Fragment de stèle, brisé de partout, large de 0 m. 16 et haut de 0 m. 33.

En haut, l'image de Tanit, se rapprochant plus de la forme humaine que les précédentes. La déesse soutient de ses bras levés en l'air le croissant montant. Devant elle un personnage debout et nu tient de la main droite une longue palme.

Au-dessous, l'inscription, en caractères hauts de 0 m. 05. Le tout au trait :

...EIVS MAX...

...eius Max[imus].

7. — Stèle triangulaire, haute de 0 m. 60.

En haut, le disque entouré de rayons; au-dessous, deux palmes, inclinées sur une niche triangulaire profonde de 0 m. 15.

Enfin l'inscription, en caractères de 0 m. 045 :

ΓΑBVLL

Fabull(us).

Le tout gravé au trait.

8. — Stèle brisée en haut et en bas, probablement de même forme que les précédentes. Hauteur du fragment, 0 m. 28; largeur, 0 m. 28.

Inscription grossièrement gravée au trait, en caractères hauts de 0 m. 03 :

FΑBIVS
RV FINVS

Fabius Rufinus.

Au-dessous, niche cintrée, profonde de 0 m. 01, surmontée d'une haste verticale terminée par un ω renversé.

9. — Stèle rectangulaire à fronton triangulaire, haute de 0 m. 50, large de 0 m. 24. Le tympan, évidé, est encadré d'une triple moulure à profil droit.

Au-dessous, dans un rectangle également évidé, se détache en relief un croissant montant, qui domine l'inscription gravée au trait en lettres de 0 m. 02 :

M
Q·AVFIDIVS
MELIOR
VO·S·L·ANI

M? Q. Aufidius Melior vo(tum) s(olvit) l(ibens) ani(mo).

10. — Stèle de même forme que la précédente, brisée en haut. Hauteur, totale 0 m. 60; largeur, 0 m. 30.

Dans le tympan, évidé et encadré comme précédemment, un croissant montant. Au-dessous, vase à deux anses recourbées, réservé sur un fond évidé; il surmonte l'inscription, gravée au trait dans un rectangle évidé, en caractères hauts de 0 m. 045 :

L·RODIENVS
CALLIVS
L A S

L. Rodienus Gallius l(ibens) ani(mo) s(olvit).

11. — Fragment de stèle analogue aux deux précédentes. Il ne subsiste que le fronton triangulaire et une partie de l'inscription. Hauteur, 0 m. 14; largeur, 0 m. 22 :

VELVS
ONVS
L·A

. . .velus . . . onus. . . l(ibens) a(nimo).

Dans le tympan évidé, losange en relief. Au-dessous, dans un cartouche évidé à queue d'aronde, l'inscription gravée au trait en caractères hauts de 0 m. 022.

En somme, malgré les différences que l'on peut relever entre les

diverses stèles de Tubernuc, elles présentent de nombreux caractères communs qui prouvent leur étroite parenté.

Leur forme générale est toujours la même : allongée et terminée en pointe au sommet, à peine dégrossie à la base qui devait être enfoncée dans le sol.

Elles sont presque toujours d'une exécution absolument barbare, mais c'est précisément cette barbarie qui fait leur originalité et rend leur étude intéressante. Elles nous renseignent sur les croyances religieuses et les procédés artistiques d'une population ayant conservé son individualité propre, et n'ayant encore subi qu'à un très faible degré l'influence romaine. Elles se distinguent, par là, des stèles votives d'Aïn-Tounga, de Bou-Kourneïn, de Khangat-el-Hadjaj : contemporaines peut-être de ces divers monuments, elles leur sont antérieures en ce qui concerne l'histoire de la civilisation; je les placerai plutôt sur le même rang que les stèles à légendes néo-puniques de Maktar, ou les stèles à légendes néo-puniques ou libyques de Dougga.

Les stèles de Tubernuc présentent à la fois un texte épigraphique latin et des attributs puniques.

Les inscriptions latines sont toujours très concises : elles ne mentionnent jamais le nom de la déesse à laquelle s'adresse l'ex-voto; les plus explicites se bornent à la formule suivante : « Un tel a accompli son vœu volontiers ». Elles ne nous fournissent donc que des listes de noms, dont on ne peut tirer que des renseignements contradictoires, au sujet de la nationalité des dédicants.

Trois d'entre eux, en effet, ont les *tria nomina :* M. Furfanius Sabinus (3), Q. Aufidius Melior (9), L. Rodienus Gallius (10). Deux autres, dont les noms sont mutilés . . .cius Maximus (6) et . . .velus. . .onus (11), semblent devoir être rangés dans la même catégorie.

Deux dédicants n'ont que le gentilice et le surnom: Stenius Quartio (1), Fabius Rufinus (8). Un autre a romanisé son nom, Datus (2) n'étant que la traduction du nom punique Mattan. Le neuvième paraît indiquer sa filiation à la mode indigène : Fabius fils de Fabullus (4). Enfin, parmi les deux derniers, Imilcho fils de Nisazru (5) porte un nom punique, mais est fils de Berbère.

Par contre, les attributs figurés sur les stèles prouvent que la divinité à laquelle s'adressent les dédicants n'a rien de romain. C'est Tanit, la grande déesse punique dont le culte n'exerce vrai-

ment sa suprématie que dans l'intérieur même de Carthage, et s'efface progressivement devant celui de Baâl-Haman, à mesure que l'on s'éloigne de la métropole, à mesure aussi que le pays se romanise et que Baâl-Haman se confond plus étroitement avec le Saturne romain.

L'image symbolique de la déesse elle-même apparaît au moins six fois, peut-être même sept, sur les stèles de Tubernuc, et toutes présentent des attributs figurés qui se rapportent à son culte : le croissant, toujours montant ici; l'astre, représenté par un disque radié ou par une rosace à six branches; la palme, le vase à deux anses, le losange. En outre, trois stèles présentent en leur milieu une niche triangulaire ou cintrée, détail nouveau que je n'avais encore relevé que sur une stèle très barbare dédiée à Tanit, et découverte à Dougga, en 1893, par M. le docteur Carton.

Ainsi, tandis que dans les sanctuaires déjà connus de Bou-Kourneïn, de Khangat-el-Hadjaj, d'Aïn-Tounga, etc., les ex-voto portant des inscriptions latines s'adressent à un dieu déjà romanisé, Saturne, les stèles que nous publions ici, tout en présentant elles aussi des légendes latines, — réduites, il est vrai, à leur plus simple expression — sont dédiées à une divinité purement nationale, Tanit, dont le culte semble s'être maintenu longtemps à Tubernuc dans sa forme primitive. C'est là ce qui fait l'originalité de ce nouveau sanctuaire, et ce qui lui assigne une place à part dans l'histoire des cultes africains.

L'étude de la série des stèles où se trouve figurée l'image de Tanit présente, en outre, un réel intérêt : elle nous fait comprendre la genèse de ce symbole, et nous met sous les yeux le tableau très complet de ses transformations successives.

La figure n'est formée à l'origine (fig. 1) que par la simple superposition de trois signes symboliques indépendants l'un de l'autre, l'astre, le croissant, le cône sacré, en dehors desquels elle n'existe pas.

Sur la seconde stèle (fig. 2), son individualité s'affirme déjà et s'oppose à l'astre ou au croissant qui reparaît au-dessus d'elle, et qu'elle soutient de ses bras.

L'image se perfectionne sur les stèles suivantes (fig. 3), perdant progressivement le caractère de symbole abstrait et de figure géométrique, pour devenir plus concrète et se rapprocher de la forme humaine. C'est ainsi que les rayons de l'astre enfermé dans le

croissant montant, ou dans le disque, donnent insensiblement naissance aux principaux traits du visage.

La stèle 6, unique jusqu'ici en son genre, est la plus intéressante. Elle marque le dernier terme de l'évolution. Tanit est devenue ici une femme, revêtue à ce qu'il semble d'une longue robe, dont la présence n'a d'autre but que de justifier la forme conique que conserve le corps de la déesse. Devant elle, est figuré debout un second personnage, homme ou enfant nu, tenant une palme à la main. Peut-être a-t-on voulu représenter l'image du dédicant, sans qu'il faille attacher à cette particularité aucune portée plus générale. Peut-être aussi faut-il reconnaître dans le personnage ainsi figuré le fils de la déesse, celui qu'elle porte sur ses genoux dans les statuettes de terre cuite trouvées à Carthage. Tanit aurait donc été adorée sous la forme d'une déesse mère analogue à celles de Phénicie et de Chypre.

Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse et du problème qu'elle soulève, il résulte de l'examen des stèles de Tubernuc que les habitants de cette bourgade étaient restés fidèles sous la domination romaine, et alors que beaucoup d'entre eux portaient déjà des noms entièrement latinisés, au culte purement carthaginois de Tanit, sans paraître d'ailleurs se rendre un compte exact de la signification et de la valeur des signes symboliques dont ils ornaient leurs ex-voto à la grande déesse.

P. Gaukler.

INSCRIPTIONS

TROUVÉES À TIGZIRT, PRÈS DE DELLYS.

Rapport de M. Héron de Villefosse
sur une communication de M. Gavault.

J'ai reçu de M. Gavault, architecte du Gouvernement à Alger, les copies et les estampages de quelques inscriptions recueillies dans les fouilles qu'il a dirigées cette année à Tigzirt [1], à l'aide d'une subvention ministérielle. Ce sont pour la plupart des inscriptions funéraires; deux de celles que je reproduis sont déjà publiées, mais les copies nouvelles offrent des variantes de lecture.

1. — Sur un tombeau en forme de caisson :

D M S
Q·ANNIE HO
NORATE ET AVFI
DIAE·MAXIME ET
AEMILIO FORTV
NATO PARENTIBVS
PIIS ☙ SI ☙ MIS

Remarquer le prénom porté par *Annia Honorata*. Par exception les femmes peuvent avoir quelquefois un prénom écrit en toutes lettres et placé avant le gentilice; mais dans ce cas elles ne portent

[1] Sur les découvertes épigraphiques faites dans cette localité, cf. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, nos 8995 à 9001 : *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1889, p. 174 à 181 ; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1894, p. 264-265 293-295.

pas de surnom [1], le prénom en tenant lieu. Ici la défunte porte les *tria nomina :* prénom en abrégé Q·, gentilice, et surnom exprimé à sa place ordinaire [2].

2. — Sur un tombeau en forme de caisson :

D · M · S
A · FLAVIANVS
MAXIMAE · *lib*
VIXIT · ANNIS
LVII CLXXVRAE
MIIIV·MOD·S·P·F

Corp. inscr. lat., t. VIII, n° 8999.

L'inscription paraît très fruste La lecture est incertaine, surtout pour les deux dernières lignes. Le chiffre des années est LVII. Les chiffres qui suivent se rapportent peut-être à l'année de l'ère provinciale(?). Dans ce cas, le texte remonterait à l'année 214.

3. — Sur un tombeau en forme de caisson :

D · M · S
M · IVL · MACRINVS
ANN · LXX
ORVCILLA · FIL ·
PATRI · BENE · MER
ENTI · S · *p* · FECIT
PROV · C · LXVIII

Corp. inscr. lat., t. VIII, n° 8998.

L'année 168 de l'ère provinciale de Maurétanie correspond à l'année 207 de l'ère chrétienne.

A la première ligne, M. Gavault lit DMSS.

[1] Cf. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n°s 300, 3664, 8356, etc.

[2] On trouve dans les inscriptions d'Afrique quelques exemples du même fait (*Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n°s 3755, 3869, 5535, 6607, 7578).

4. — Sur un tombeau en forme de caisson :

L · TERMINI*us*
SIC
ZAP
AP V O

A la dernière ligne les lettres AP signifient probablement *a*[*nno*] *p*[*rovinciae*] et le chiffre V qui suit, après un intervalle illisible, appartient sans doute à la date.

L'estampage n'est pas assez net pour que je puisse garantir ma lecture. M. Gavault m'envoie la copie d'une inscription encastrée dans le mur sud de la basilique et qui me paraît être la même :

I I
L · TIBVRTIV
V C III
CALLISTI RAII
ARAM · VOTO

La lecture, dit-il, est difficile; les lettres ont 0 m. 05. La pierre mesure 0 m. 50 de haut sur 0 m. 70 de large.

5. — Fragment d'inscription. La pierre est brisée à droite; elle est placée la tête en bas dans le mur sud, troisième assise.

GESSI
GESSI
QVEN
AMO
VSMI

6. — Estampage très mal venu; les lettres ont 0 m. 08 de hauteur.

IDON N

On distingue à droite quelques traces de lettres très difficiles à préciser.

A ces petits textes, d'ailleurs sans importance, sont jointes

quelques marques de potiers (*sic*) relevées dans la collection de M. Lacour, à Dellys :

1. C·CLOS AB
2. MCC·ME
3. PHETR
4. *c·o*PPI·RES
5. CRISPI
6. M·P·P
7. L·MVN·PHILE
8. L·E
9. ▨VC
10. ▨N AI
11. TVD
12. ▨ANV
    ▨▨IS

Les numéros 1, 4 et 7 sont certainement des marques de fabricants de lampes, connues par les nombreux produits sur lesquels elles ont été imprimées.

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

MOSAÏQUE

DÉCOUVERTE À BIR-CHANA, PRÈS ZAGHOUAN,

EN 1894.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication de M. Hannezo.

M. le lieutenant Hannezo a adressé à la Commission le dessin, grandeur naturelle, d'une mosaïque rectangulaire découverte à Bir-Chana-Moghane, à 4 kilomètres au N. O. de Zaghouan (Tunisie). Les dimensions de cette petite mosaïque sont en longueur de 0 m. 90 et en largeur de 0 m. 60. Elle faisait partie du dallage dans une construction romaine aujourd'hui rasée à fleur du sol et située actuellement dans la propriété de M. d'Aurignac.

Le sujet représenté est le suivant. Un homme nu, mais dont la tête semble être entourée d'une pièce d'étoffe nouée sur la nuque ou d'une pièce de cuir entourée d'un lien, marche rapidement vers la gauche; sa poitrine est forte; ses formes sont vigoureuses. Dans la main droite abaissée il tient un bâton; sur l'épaule gauche il porte, au bout d'un long manche, un récipient, une sorte de brasier bas qui paraît contenir des charbons ardents. Cette figure est placée dans un encadrement et devait, sans doute, faire partie d'une suite de figures analogues disposées de la même façon. On a voulu représenter un homme dans l'exercice de son métier, peut-être de ses fonctions ordinaires. Dans ce cas on pourrait songer à un esclave chargé plus spécialement de transporter du feu, une sorte de *focarius*.

La mosaïque de Bir-Chana doit donc être rapprochée de la belle mosaïque de Carthage publiée en 1889 [1] par M. Salomon Reinach et qui appartient aujourd'hui au Musée du Louvre. Mais dans la mosaïque de Carthage les figures des différents serviteurs, qui ap-

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 356 à 360, pl. IX.

Mosaïque découverte à Bir-Chana (Tunisie).

partiennent à un autre ordre d'idées et à des fonctions différentes, ne sont pas placées chacune dans un encadrement; elles sont disposées à la suite les unes des autres et sur plusieurs plans.

Le bâton que tient notre homme dans la main droite devait être évidemment destiné à attiser le feu. Quant à la façon dont sa tête est couverte elle s'explique par la représentation elle-même. Le brasier qu'il portait sur l'épaule était un danger permanent pour ses cheveux; d'où la nécessité de les entourer d'une enveloppe préservatrice.

Ces deux mosaïques africaines, celle de Carthage et celle de Bir-Chana, peuvent être rapprochées des peintures murales représentant des esclaves attachés au service du triclinium, peintures qui ont été découvertes à Rome, les unes en 1780 près de Saint-Jean de Latran, les autres en 1892 sur le versant méridional du Palatin. Les premières, acquises par le cardinal Borgia, sont conservées au musée de Naples; les secondes sont à Rome [1].

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] Elles sont reproduites en phototypie dans les *Notizie degli scavi*, 1892, p. 46-47.

NOTICE

SUR LA VOIE ROMAINE

DE LUCU (TIMZIOUÏN) À CAPUTTASACORA (TENIRA),

PAR M. DEMAEGHT.

La voie romaine de Lucu à Caputtasacora est un tronçon de la grande route stratégique qui reliait entre eux les postes militaires formant la *praetentura* ou ligne de défense et de surveillance à la limite méridionale de la province d'Afrique.

Cette ligne, solidement occupée, était jalonnée, dans la partie de la Maurétanie césarienne correspondant à la province d'Oran, par une série de forteresses qui étaient, en les énumérant de l'est à l'ouest :

1° Celle dont on voit les ruines, dites de Bénia du Nador, à 21 kilomètres au sud-est de Tiaret;

2° Une autre à Aïn-Sbiba, au sud de Frendah;

3° *Cohors Breucorum* = Tagremaret;

4° *Lucu* = Timziouïn;

5° *Caputtasacora* = Tenira;

6° La forteresse non encore identifiée correspondant à Sidi-Ali-ben-Youb (Chanzy);

7° *Altava* = Lamoricière;

8° *Pomaria* = Tlemcen;

9° *Numerus Syrorum* = Lalla Maghnia.

De Lucu (Timziouïn), situé dans une boucle de l'Oued-Ber-

bour, à 45 kilomètres au nord-ouest de Saïda, à Caputtasacora (Tenira), située à 25 kilomètres au sud-est de Sidi-Bel-Abbès, la distance est de 52 kilomètres.

Les noms de ces deux postes étaient inconnus avant nos recherches; ils ne figurent ni dans les itinéraires anciens, ni dans aucun texte connu. Nous avons eu l'heureuse fortune de les relever, le premier en 1892 et le second le 14 avril 1894, sur les milliaires qui jalonnaient la voie.

Les ruines de Lucu sont connues. Une description détaillée en a été faite par M. Lapaine [1]. Cet article intitulé *Fouilles de Timziouïn* est accompagné de huit planches et d'une note de nous.

En quittant Lucu, la voie se dirigeait à l'ouest, coupait, à 3 kilomètres, le ravin de Louibet, sur la rive gauche duquel a été trouvé un fragment du IIe milliaire, au nom de Gordien III [2].

Après un parcours d'un peu plus de 4 kilomètres elle franchissait l'Oued-Sefioun, gravissait les pentes de la rive gauche et arrivait à El-Akenez, où ont été découvertes les bornes qui marquaient le IIIe mille de la voie. Ces milliaires sont au nombre de sept, aux noms des empereurs Septime Sévère, Caracalla et Géta, Maximin et les deux Philippe. Les inscriptions que nous y avons relevées ont été publiées dans le *Bulletin d'Oran* [3].

Du IIIe milliaire, la voie, prenant la direction du nord-ouest, coupait le ravin d'El-Akenez et montait sur le plateau borné à gauche par l'Oued-Séfioun et à droite par la Chabet-en-Naïma. Ce plateau est couvert de bois de pins d'Alep et de genévriers de Phénicie et, sur certains points, de broussailles épaisses de lentisques, de lavandes et de genêts. Cette forêt s'étend sur tout le pays compris entre Saïda, Sidi-Bel-Abbès et Daya.

La voie, se confondant avec le chemin de Timziouïn à Tenira, passait ensuite par Djorf-el-Acel, où se trouvent le IVe milliaire et les ruines d'un petit poste qui gardait la route [4]. Les bornes qui marquaient ce IVe mille gisent sur le sol, au nombre de trois. Sur l'une d'elles on remarque des traces de lettres, mais

[1] *Bulletin d'Oran*, t. VI, p. 298-300.

[2] *Ibid.*, 1893, p. 241, n° 1200.

[3] *Ibid.*, 1892, p. 274 et suiv., n°s 1166 à 1172.

[4] Ces ruines, comme celles du second petit poste qui sera signalé plus bas, se composent de moellons et de quelques pierres de taille de grand appareil, couchées à terre. Aucun reste de construction ne s'élève au-dessus du sol.

VOIE ROMAINE

DE

LUCU À CAPUTTASACORA.

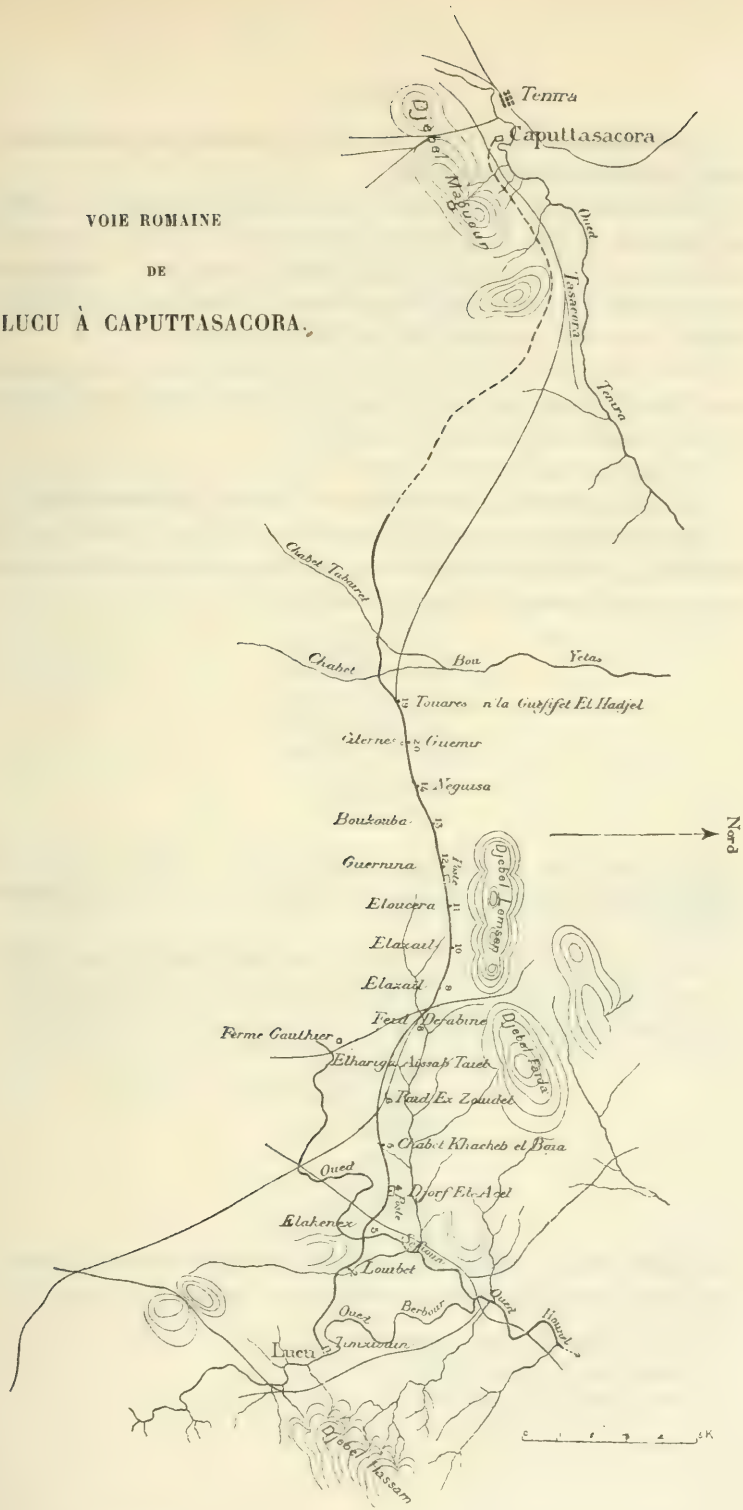

trop frustes pour être lues. Sur les deux autres, les inscriptions sont entièrement effacées.

De Djorf-el-Acel, la voie se dirigeait à l'ouest, coupait le ravin de Khacheb-el-Baïa, sur le bord duquel a été trouvé un fragment de la borne V[1], et passait à Feid-Zouidet, où gît le VIe milliaire, fruste et illisible, puis à El-Hariga-Aissa-ben-Taïeb, où a été exhumée la borne VII, au nom de Sévère-Alexandre[2].

De ce point, la voie reprenant la direction du nord-ouest passait par Feid-Derabine, où a été découvert le VIIIe milliaire aux noms de Septime-Sévère, Caracalla et Géta[3].

Elle passait ensuite par El-Azail, chez les Ouled Abd-el-Kader, où gisent, à la distance voulue l'une de l'autre, les bornes IX et X.

Sur le premier de ces milliaires, qui mesure 1 m. 17 sur 0 m. 50 et 0 m. 19 d'épaisseur, et dont l'inscription a été en grande partie rongée par le temps, on peut encore lire :

IMP CAESAR
[illegible] S [illegible]
O [illegible]
NO [illegible]
[illegible] M [illegible]
A LVCV
M P VIIII

Le Xe mille est marqué par deux bornes, couchées sur le sol comme les précédentes et dont les inscriptions sont entièrement effacées.

La XIe borne se trouve à 1,500 mètres plus loin, au lieu dit El-Oucera. Elle mesure 0 m. 95 sur 0 m. 55 et 0 m. 22 d'épaisseur. La hauteur des lettres est de 0 m. 10. On y lit :

IMP CAES
MIVLIOPHI
LIPPO PIO
F E L I C I
A LVCV
[illegible]

D'El-Oucera, la route, s'infléchissant vers le sud-ouest, se dirigeait sur Guernina. On remarque sur ce point les ruines d'un

(1) *Bulletin d'Oran*, 1892, p. 278, n° 1173.
(2) *Ibid.*, 1892, p. 279, n° 1174.
(3) *Ibid.*, 1894, p. 130, n° 1204.

petit poste et, à 150 mètres plus loin, le XIIe milliaire, au nom de Caracalla, mesurant 0 m. 90 sur 0 m. 55. L'inscription est très fruste et en partie effacée. On lit avec peine :

IMP CAES MAV
[illegible]
[illegible]
FEL AV
TR PO
[illegible]
A LVCV
MP II

Après Guernina, la voie se confond avec le chemin d'Aïn-Beïda (bordj Villombralès) à Bel-Abbès, et passe par Bou-Zouba, emplacement de la XIIIe borne, qui est entièrement délitée et ne porte plus aucune trace d'inscription, puis par Neguisa, où on a mis au jour un fragment de la XIVe borne, au nom de Claude le Gothique. J'y ai relevé l'inscription suivante :

IMP CAES
MAVRELI
OCLAVD
I O P I O
F E L I C I

A partir de ce milliaire, le point de départ de la supputation des distances n'est plus Lucu, mais Caputtasacora, ainsi que nous l'apprend le milliaire suivant (XX) trouvé à Guemir, à 1,500 mètres plus loin, sur la rive gauche de la Chabet-Methimer-en-Nsa.

Ce milliaire, au lieu d'être quadrangulaire comme tous les précédents, est entièrement cylindrique. Il mesure 1 m. 55 de hauteur. Sa partie supérieure est brisée. On y lit :

imp caes manto
n i n u s p i u s
f e l i x aug p a r t
MAX BRIT MAX
GERMAN MAX
PPTRP XV COSIII
A KAPVTTASAC
M P X X
CVRANTE Q AN
NATCELSOVE
PROC AVGN

A côté de cette borne, on en remarque deux autres, demi-cylindriques, dont les inscriptions sont très frustes. Sur l'une d'elles cependant on peut encore lire :

IMP CAES
EVE
ANTONINVS
CVRANTEAN
NATIO CELSO
VE PROC AVG
AKAPVTTASAC
M P XX

A une cinquantaine de mètres au sud de ces trois milliaires, les indigènes du douar voisin ont déblayé une citerne en partie cimentée et fort bien conservée, qui mesure 2 m. 50 de longueur sur 2 m. 50 de largeur et 2 m. 50 de profondeur.

La voie se dirigeait ensuite vers Touarès-mta-Guefifet-el-Hadjel, où a été exhumée la borne XIX. Elle est cylindrique et mesure 1 m. 10 de haut. On y lit très dictinctement :

IMP CAES M·*aur*
ANTONINVS PIVS
FELIX AVG PART*max*
BRIT MX GER*m·max*
PPTRP XV COS III
A KAPVTTASAC
M P XIX
CVRANTE Q·AN
NATIOCELSOVE
PROC AVG N

La distance indiquée sur chacune des bornes qui marquent le

XIXe et le XXe mille de la voie est bien celle qui existe entre les points où on les a découvertes et les ruines voisines de Tenira. L'identité de ces dernières avec l'antique Caputtasacora est donc parfaitement établie.

Ces milliaires nous apprennent en outre qu'ils ont été érigés sous la XVe puissance tribunice de Caracalla, c'est-à-dire en 212 de Jésus-Christ, et sous le gouvernement du procurateur Q. Annatius Celsus, qui apparaît pour la première fois dans les inscriptions. Ce personnage a probablement succédé à C. Octavius Pudens Caesius Honoratus, qui était gouverneur de Maurétanie en 210 ou 211.

Enfin, il résulte de ces documents que la Tasacora n'était pas la rivière de Mekerra-Sig, comme on l'avait supposé jusqu'ici, mais bien l'Oued-Tenira-Melrir, l'une des têtes de l'Oued-Hounet, Oued-el-Hammam, Habra, qui se jette dans la mer sous le nom de Macta, entre Arzew et Mostaganem [1].

Malgré les plus minutieuses recherches, nous n'avons plus trouvé aucune borne milliaire entre Touarès-mta-Guefifet-el-Hadjel et Tenira; mais, par contre, la voie, qui jusque-là disparaît sous les alluvions, devient très apparente à 3 kilomètres à l'ouest de la borne XIX, au lieu dit Deboâ. A partir de ce point, et sur un parcours de 5 à 6 kilomètres, on constate presque sans interruption soit le dallage ou empierrement, soit les déblais et les remblais, soit les bordures en pierres brutes ou équarries de l'antique chaussée. Les milliaires de cette partie de la voie ont sans doute été employés pour la construction des fermes voisines.

A 500 mètres à l'ouest de Touarès-mta-Guefifet-el-Hadjel, le chemin de Bel-Abbès et la voie romaine se séparent. Celle-ci décrit une courbe au sud pour aller s'appuyer au pied des monts et s'élever un peu au-dessus du niveau de la plaine, puis elle disparaît dans les terres de colonisation à 12 kilomètres de Tenira.

Les ruines de Caputtasacora sont situées à 2 kilomètres environ à l'est de Tenira, sur la rive droite de la rivière, au lieu dit Haouasedj, dans un terrain appartenant à M. Brun, de Bel-Abbès. Elles ont été découvertes il y a quatre ans, sous une couche

[1] Tasacora vient du berbère *Tasacort* qui signifie «perdrix». La *Tasacora* est donc la «Rivière des perdrix». Cette dénomination est aujourd'hui encore parfaitement justifiée; les perdrix abondent dans la région de Ténira plus qu'en aucun autre point de la province.

épaisse d'alluvions. Les fouilles pratiquées par M. Brun ont mis au jour les pieds-droits d'une porte de la citadelle et un aqueduc voûté. Le nombre considérable de pierres qu'il a extraites de la partie déblayée semble faire croire que les murs, en pierres de taille et blocage, étaient très élevés; malheureusement cette partie déblayée a trop peu d'étendue pour qu'il soit possible de donner un plan ou une description de l'édifice.

L. Demaeght,
Correspondant du Comité.

NOTICE

SUR LE VILLAGE BERBÈRE DE CHAOUACH

ET LA VILLE DE SUA,

PAR M. BOUYAC,

Contrôleur civil à Medjez-el-Bab.

A 9 kilomètres au nord de Medjez-el-Bab, au-dessus de la tache sombre d'un grand bois d'oliviers, apparaît, perché sur le bord d'un plateau taillé à pic, le village berbère de Chaouach. Pour y parvenir on franchit d'abord la petite plaine qui sépare Medjez-el-Bab des montagnes et, après avoir traversé le village de Sidi-Nasseur, on gravit un sentier étroit qui, en 3 kilomètres, conduit le voyageur au terme de sa course.

Les ruines de la ville antique, que le village a remplacée, sont dispersées au milieu des oliviers. Un chemin, qui serpente au travers, conduit à une belle source qui porte le nom justifié d'Aïn-Menzel.

Ses eaux s'échappent encore de la prison de pierre que lui avaient donnée les Romains et coulent dans un canal de pierres noires très larges sur lequel est jeté l'arc de triomphe dont nous parlerons tout à l'heure. Le château d'eau est intact. Il a été mis à jour à l'occasion de sondages pratiqués par le Service des travaux publics de la Régence qui étudiait un projet d'adduction des eaux de

l'Aïn-Menzel à Medjez [1]. Une tranchée étroite mais profonde fut creusée dans un sol formé de débris antiques, de pierres de taille, de sculptures. C'est au fond de cette tranchée que j'ai trouvé deux cippes dont les inscriptions n'avaient pas été relevées et que je fis connaître à l'Inspection des antiquités à Tunis. Ces inscriptions m'ont permis d'établir avec certitude que les ruines qui entourent l'Aïn-Menzel sont celles de *Sua*.

Cette ville de Sua, dont parlent les documents ecclésiastiques, avait été, il y a quelques années, identifiée par Wilmans [2] avec Kasbat-es-Souar, qui est au sud de Zaghouan. Une certaine analogie de noms avait trompé ce savant. Cette hypothèse avait du reste presque aussitôt été abandonnée : *Souar* signifie remparts en arabe et les ruines en question « sont celles d'un *municipium Aelium*, dont l'ethnique fait encore défaut » [3].

Il n'est pas inutile de revenir sur ce qui a été déjà dit au sujet des ruines que mes découvertes du commencement de l'année 1892 ont permis d'identifier.

A quelques pas devant le château d'eau dont M. Cagnat a signalé l'analogie avec la fontaine monumentale du Kef, se dresse un bel arc triomphal, qui malheureusement s'affaisse chaque jour. Haut de 8 mètres, large de 8 m. 50, il porte sur son architrave, du côté opposé au château d'eau, les restes d'une inscription gravée sur une seule ligne. Le peu qui en subsiste apprend expressément que c'est un arc triomphal; il est jeté au-dessus du cours de l'Aïn-Menzel, que borde, comme je l'ai dit plus haut, une chaîne de pierres noires très larges; par cette disposition, il rappelle la porte d'Henchir-Sidi-Khalifa, dont M. Cagnat a donné une photographie, et celle de Bulla Regia, qui a péri il y a dix ans. Il semble que le long de la face des pieds-droits qui est opposée au château d'eau, on ait dressé, sur la base, qui est beaucoup plus large de ce côté, et entre les moulures qui sont précisément interrompues, deux cippes. A mon avis, ce sont précisément ceux qui ont été dégagés de la tranchée.

[1] Ce projet a dû être abandonné en raison de la pauvreté du débit et de la mauvaise qualité de l'eau.

[2] Wilmans, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 118.

[3] *Ibid.*, n° 929. [Nous avons appris depuis que la ville antique appelée aujourd'hui *Henchir-es-Souar* est la ville d'*Abthugni* (*Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 226, n° 65). R. C.]

L'un d'eux est renversé à côté même du monument. J'ai pu y lire :

IMP.CAES.FL.CLAVDIO
IVLIANO MAXIMO
PIO FELICI INVICTO AVG.
PONTIFICI MAXIMO
CONS
RESP · MVNICIPI
SVENSIS DEVOTA
NVM MAIESTATIQ
EiVS DDPP

Cette dédicace à Julien est postérieure à 360, année où l'empereur prit le titre d'*Augustus*. Elle porte l'ethnique de la ville ancienne. Elle apprend en outre qu'à cette époque du moins *Sua* était municipe. Une inscription antérieurement découverte par le capitaine Rebora faisait savoir qu'à une époque que rien ne détermine *Sua* était cité[1].

Le second piédestal est au fond même de la tranchée; le haut est en partie dans l'eau; le bas, qui est actuellement en l'air, pose sur un autre cippe de dimensions analogues, également retourné sens dessus dessous. Il portait une inscription qui a complètement disparu, à l'exception d'une lettre.

L'inscription du deuxième piédestal est parfaitement gravée et conservée. On y lit :

C.IVLIO MAEANDRO
SOCERO
L.POPILI PRIMI
AFRI ET CIVES
ROMANI SVENSES
EX AERE COLLATO
OB MERITVM
D D

Le L. Popilius Primus dont ce texte parle est un personnage déjà connu par deux inscriptions intéressantes de cette ville. C'est lui qui a voué, en compagnie d'un Faustinus qui porte le même

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 14808

gentilice, deux autels, un à Vénus Victorieuse [1], l'autre à «Hercule Conservateur» génie de la cité [2]. De son temps Sua était encore cité et non pas municipe. La mention des *Afri* à côté des *cives romani* est des plus intéressantes. Elle rappelle cette inscription de Guergour, l'ancienne Masculula, qui nomme, à l'époque de Tibère, un *conventus civium romanorum et Numidarum qui Mascululae habitant* [3].

Les travaux de sondage dont il a été question plus haut ont dégagé deux statues de marbre blanc, malheureusement très mutilées aujourd'hui [4]. L'une, dont il manque la tête et les pieds, est une de ces statues municipales d'un type commun, qui représentent un homme debout, drapé, l'une des mains enveloppée dans les plis du vêtement. L'autre, dont il manque la tête et les jambes et qui est en outre rompue en deux morceaux, est une de ces statues impériales d'un type banal, où l'on voit un empereur debout, vêtu d'une cuirasse que décorent une tête de Gorgone entourée de serpents, un trophée, de chaque côté duquel se tient un griffon, une patte dressée, la queue fouettant l'air [5].

Sur un autre point de l'olivette d'Aïn-Menzel se dresse une seconde porte monumentale dont la clef de voûte portait une sculpture aujourd'hui indistincte; on ne voit pas si elle présentait quelque inscription; toute la partie supérieure a péri.

Plus d'un fragment d'inscription latine témoigne de l'importance de Sua. Sous Commode, en 183, fut dédié et pavé de marbre un temple de la Fortune, dont l'emplacement est à proximité de l'arc de triomphe de la source. C'est probablement le même sanctuaire dont une inscription, datée de 166 ou 169 (et que possède aujourd'hui le musée de Florence), dit que c'était un *templum cum arcu et porticibus et osteis et opere albari* [6]; un débris d'une grande inscription datée du règne de Sévère-Alexandre semble indiquer des statues de Victoires consacrées avec la permission du proconsul d'Afrique. Sur ce morceau d'architrave rompu juste après le mot

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 14809.

[2] *Ibid.*, n° 14808.

[3] *Ibid.*, n° 15775.

[4] Il en est de ces statues comme des cippes (voir plus haut).

[5] Sous l'action de la pluie et du soleil, ces détails se sont effacés et ont aujourd'hui complètement disparu en moins d'un an.

[6] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 1310-14810.

Respublica, manque l'ethnique désormais connu et l'on ne pourrait dire si du temps de Sévère-Alexandre l'établissement romain était cité ou municipe [1].

D'autres fragments de dédicaces impériales ont peu d'intérêt [2]; tels sont quatre débris d'une dédicace à Commode gravée en 183 ou 184 [3]; sept lettres d'un texte qui mentionne le très splendide « *Ordo* » [4]; une inscription, aujourd'hui brisée en plusieurs énormes morceaux dont quatre ont été retrouvés, gravée en l'honneur de Caracalla, Geta et Julia Domna, postérieurement à la mort de Septime Sévère. Ce dernier texte n'a d'autre valeur que de prouver qu'il existait à Sua un grand édifice ou un long portique dont les architraves avaient au moins 15 mètres de long pour que l'inscription y pût être gravée [5].

J'ai déjà mentionné les autels à Vénus et à Hercule. M. Cagnat a fait remarquer que cette ville est l'une de celles qui avaient pour génie protecteur cette dernière divinité. Il ajoute que cette inscription ne lui semble pas postérieure au IIIe siècle [6].

La nécropole romaine de Sua a été découverte en 1882 par M. Rebora, alors capitaine adjudant-major au 127e de ligne. Lorsque le général d'Aubigny fit évacuer Medjez-el-Bab, où les fortes chaleurs avaient fait éclater des fièvres, son régiment monta camper au-dessous de Chaouach. M. Rebora trouva près de l'Aïn-Menzel quelques-unes des plus intéressantes inscriptions, et, non loin de l'autre fontaine, Aïn-ben-Hamed, à environ un demi-mètre du sol, les tombes avec leurs stèles encore disposées en ordre et en place [7], le pied dans une couche de chaux, et leurs dalles plates posées horizontalement sur les sépultures. M. Rebora y recueillit des poteries, des ossuaires en plomb, des os calcinés, des cendres, des tissus spongieux pétrifiés, des fragments de verrerie, des débris de lampes, dont quelques-unes avaient la marque du potier C. Oppius Restitutus et dont les principaux sujets étaient des chevaux

(1) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, nos 1313-14816. Cf. Cagnat, *Arch. des miss.*, XIV, p. 126.

(2) *Ibid.*, nos 14814-14815.

(3) *Ibid.*, nos 1312-14812.

(4) *Ibid.*, nos 1312-14818.

(5) *Ibid.*, nos 1312-14813.

(6) Cagnat, *Arch. des miss.*, t. XIV, p. 126.

(7) Il m'a été impossible de retrouver l'emplacement de la nécropole, et il est à craindre que les indications laissées par le capitaine Rebora ne soient inexactes.

au galop, des gladiateurs, etc. [1]. Transportées à Medjez, les stèles, qui n'ont d'ailleurs aucun intérêt, ont péri à l'exception de quelques-unes que l'on trouve dans le jardin de la gare.

Le village actuel de Chaouach, altération du mot Sua, est construit, comme je l'ai dit en commençant cette notice, sur les bords d'un escarpement rocheux qui surplombe l'olivette et les ruines dont nous avons parlé. Il est encore aujourd'hui renfermé dans l'enceinte que Tissot a décrite. Il a montré les blocs énormes dont elle est composée et qui indiquent un travail byzantin, analogue à celui des remparts de Teboursouk et de Béjà. Ces énormes murailles et ces tours carrées sont faites de sculptures, colonnes, inscriptions, pilastres, etc. Une porte [2] unique formée d'un linteau monolithe, qui est lui-même le montant d'une porte romaine, est percée dans le flanc d'une des tours carrées, à l'extrémité du sentier périlleux par lequel on descend aux ruines d'Aïn-Menzel.

Après avoir franchi cette porte, on trouve une énorme citerne rectangulaire de 15 mètres sur 10 mètres. Les grands côtés ont chacun cinq contreforts demi-cylindriques, les petits en ont deux. Ce bassin était alimenté par un aqueduc qui aboutit à deux puits très profonds et très larges et dans lesquels se trouvent, prétendent les Arabes, d'énormes galeries.

M. Cagnat a signalé dans le village un petit fragment d'un bas-relief chrétien représentant des raisins, qu'il m'a été impossible de retrouver. En revanche, j'ai découvert dans un amas de décombres une stèle portant l'inscription funéraire suivante :

D M S
Q MAGIBIVS
SATVRNINVS
PIVS VIXIT ANNIS
LXIIMXHSE

J'ai également trouvé une stèle votive à Tanit, du type si commun en Tunisie.

On a gardé le souvenir de deux évêques de Sua (*episcopi Suenses*) : un Maximus a signé, lui quarante-sixième, la lettre du concile provincial écrite en 646 au patriarche de Constantinople Paulos,

[1] Rapport du capitaine Rebora à la commission archéologique du Kef.
[2] Tissot, *Géogr. de l'Afrique*, II, p. 294.

sous Constant II, contre l'hérésie des Monothélètes[1]; un Donatus figure en 411, sous Honorius, parmi les catholiques, lors de la conférence tenue à Carthage[2].

Je ne terminerai pas cette courte notice sans parler des tombeaux creusés dans le roc. Les deux escarpements rocheux qui surplombent, l'un le village même, l'autre la route par laquelle on y vient de Medjez-el-Bab, sont percés de nombreuses cavités funéraires. Cette nécropole est beaucoup plus importante que celle de la ville voisine de Toukabbeur. Au-dessus de l'une de ces collines se trouve une nécropole mégalithique. M. Cagnat y a décrit une curieuse sépulture composée de trois dolmens se faisant suite, enfermés dans un cercle de grosses pierres de dix pas de long, disposés suivant l'un des axes. Dans ce «Kebbour er Roum» (tombeaux romains) comme l'appellent les indigènes, on ne trouva que des débris de verre[3].

J'aurai dans la suite occasion de reparler de Chaouach, dont la population est si différente de celle de la vallée de la Medjerda.

BOUYAC.

(1) Morcelli, I, p. 286.

(2) Morcelli, I, p. 269. Morcelli avait deviné le site de Sua d'une manière assez curieuse : «*Oppidum*, dit-il, *in rupe situm* (*est enim Chaldeis Sua rupes*) *in provincia proconsulari.*»

(3) R. Cagnat, *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 128.

INSCRIPTIONS INÉDITES
DE LA TUNISIE MÉRIDIONALE,

COMMUNIQUÉES

PAR M. DE L'ESPINASSE-LANGEAC.

Les inscriptions qui suivent ont été relevées par nous dans une récente excursion archéologique entre Sfax, Sbeïtla, Kasrin et Kafsa.

1. — **Henchir-Tina** (*Thenae*). Stèle en grosse pierre grisâtre. Hauteur des lettres, 0 m. 030 :

DIS·MANIBVS·
CREPEREIAE·
PAVLINAE·
V·AN·LXXIII·

2. — Stèle en marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 034 :

D.M.S
Q·HORTENSI
VS·DONATVS
QVI ET MVLT
VNOS·VIX ANN
XIV

[Lignes 4 et 5 : lire sans doute *qui et Muttunus*. R. C.]

3. — Plaque de marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 025 :

VS · VIXIT
AN·NIS XXX
VII

4. — Plaque de marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 045 :

MV
LAVI*x*
*a*N S L XI

5. — Plaque de marbre blanc. Hauteur des lettres, 0 m. 026 :

VIXAN.LV

Ces inscriptions proviennent de fouilles entreprises dans la nécropole avec l'autorisation du Service des antiquités et arts de la Régence de Tunis.

6. — **Kasrin.** Magnifiques caractères hauts de 0 m. 21 à la première ligne, de 0 m. 11 à la seconde :

*i*M P X O
SVLCVMEOPROM

7. — Caractères de la belle époque, hauts de 0 m. 044 :

MALVMNOIAI
AE CIVI INCOMPA
RABILI*o*R DOPP
SVA · D · D · L · D ·

8. — Dans la nécropole, près du bordj. Hauteur des lettres, 0 m. 032 :

SADVRVS
SODALIS
F P H S E
VI N XIII

9. — Dans un oued, à gauche de la route allant à Fériana. Hauteur des lettres, 0 m. 042 :

S V D

N S D A P I O

V

L XXXI V N RI

PA C A E C

10. — Hauteur des lettres, 0 m. 032 :

D . M . S

PRIMAIAHINA

VICTORIA OBSE

QVENTI*ssim*A VI

XIT AN

M M

11. — **Henchir-Hedousif** (route de Kasrin à Fériana). Hauteur des lettres, 0 m. 057 :

D . M . S

IVL ROGATIVS VE

V SIT NVSTAE

ANNIS VXOR A

XXV ET·IVL·VE

NVSTAE

FILSVE

ETIVL·SA

12. — **Henchir-Ouech-Ouech.** Hauteur des lettres, 0 m. 038 :

S V P E C E L

FER VST AIE

13. — **Près du Ksar-Mechdoug.** Colonne milliaire.

DNIM
N M ASHA
VOCBCEN-S TC
TIOCE B
S A NO

14. — Cippe hexagonal. Hauteur des lettres, 0 m. 052 :

D I S M A
NIBVSSA
C R V M
CN . COR
NELIVS
I I R P N
VS . V I X
A N N I S
L X V I I
ERPNVS
FIL.FECIT

15. — **Henchir-Rechig.** Mausolée en pierres de grand appareil. Hauteur des lettres, 0 m. 030 :

SACR
VM
A XXX
S
E
I S
M IPRAI
T ISSIMA

16. — Milliaire. Hauteur des lettres, 0 m. 040 :

IO MC
R R V P I O S R I S I I E
V E R V N T F I P A R O S
I N F A T I G A B I L I
P R O V I D E N T I A P E
R V M C O M E V V I R
B V R E S T I T V E R V N T

[Lire : *Pontes vetustate corruptos restituerunt et* [*iter longa incuria praeruptum*] *pro sua infatigabili providentia pervium commeantibus reddiderunt* (1). R. C.]

Près de la Guaraat-Krechem-el-Kelb, à 150 mètres environ à gauche de la route.

Un certain nombre de colonnes à demi enterrées dans le sol et quelques-unes encore intactes nous fournissent un vrai champ d'inscriptions que quelques heures de travail permettent de dégager et de relever. Ce sont des milliaires qui jalonnaient la route de Cillium à Thélepte.

17. — Hauteur des lettres, 0 m. 053 :

I M P C A E S C
M E S S I O D E C I O
T R A I A N O P I O
F E L I C E I N V I C T O
A V G P M T R P P
P R O C O S
X I

18. — Hauteur des lettres, 0 m. 073 :

I M P C A E S
m A V R E L I V S
S E V E R V S *a* N I *o*
n i n u s P I V S
aug P A R T H I
cus I A D
X

(1) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 10021, 10025; *Eph. epigr.*, t. V, n° 559.

[C'est une colonne analogue à celles que j'ai trouvées près de Bir-Oum-Ali[1]. L'inscription contient encore environ six lignes, qui paraissent effacées sur ce nouvel exemplaire. R. C.]

19. — Hauteur des lettres, 0 m. 056 :

CA IO · NO
A FELICISSIMO
CAES BONO
REIP NATO

20. — Hauteur des lettres, 0 m. 060 :

DN
CONSTAN
TINVS P P
VICT
ƀON
REIP
NAT

[Lignes 3 et suivantes. Lire : *P(ius) F(elix) Invictus bon(o) reip(ublicae) nat(o)*. R. C.]

21. — Hauteur des lettres, 0 m. 065 :

FLAVI
CLA
COA
NO
CI A
O
R

Lire : *Flavio Claudio Constantino* ou *Constantio*.

[1] *Eph. epigr.*, t. V, n°s 561 et 562.

22. — Hauteur des lettres, 0 m. 048 :

R
XX
XX
IB
EI
RVS
ASIS
IVVS
M

23. — Hauteur des lettres, 0 m. 047 :

DN VALENTI
PIO PE AVG
X

Ligne 2 : *Pio* [*F*]*e*[*l*](*ice*) *Aug.*

24. — Hauteur des lettres, 0 m. 060 :

O
DI
IA
IC
IA
S

25. — Hauteur des lettres, 0 m. 033 :

DIV*o*CONSTANTIN*o*
MAXIMOVICTORI
SEMPER AVG BO
NO R*eip* N*a*TO
X

26. — Hauteur des lettres, 0 m. 042 :

A V V
I
VXX X

27. — Hauteur des lettres, 0 m. 053 :

C
F L A V *i o*
V A *l e r i o*
C *o n* S *t a*
N T
N*obi*LISSIM
*caesa*R I

28. — Hauteur des lettres, 0 m. 045 :

DIV*o* CONSTANTIN*o*
MAXIMO VICTORI
SEMPER AVG BONO
RE*i*P*n*ATO

29. — Hauteur des lettres, 0 m. 051 :

M I PIA
L CONSTANTIO·P·P
INVICTO · AVG
V
C T A
X

[Lire : [*Fla(vio) Va*]*lerio Constantio P(io) F(elice) Invicto Aug(usto).* R. C.]

30. — Hauteur des lettres, 0 m. 045 :

XIV
M
R
S R

31. — Hauteur des lettres, 0 m. 054 :

NI
N
S
X

32. — Hauteur des lettres, 0 m. 053 :

FELICISSIMO
*cae*S BONO
*rei*P NATO

33. — Hauteur des lettres, 0 m. 043 :

I I
N
SS

34. — **Après l'henchir-el-Guarra.** Milliaire intact, à demi enfoui dans le sol et face contre terre. Hauteur des lettres, 0 m. 060 :

IMP CAES
MAVRELIVS
SEV*erus a*N
toninus p.f
A*ug*
A
B
XVII

C'est la distance exacte de ce point à Kasrin par l'ancienne voie romaine de Cilium à Thélepte.

Un peu plus loin, à gauche de la route actuelle, deux colonnes (peut-être des milliaires) récemment brisées par les équipes des ponts et chaussées qui en utilisent les débris pour l'amélioration de la route.

35. — Débris de colonne. Hauteur des lettres, 0 m. 070 :

*i*M*p* *c*AES
*ma*VRELI
us SEVE▨
*ru*S *anto*
ninus etc.

36. — Débris de colonne. Hauteur des lettres, 0 m. 80 :

▨▨▨VIC
▨▨S C▨
▨▨▨▨II
▨▨▨▨IVS
▨▨▨VC▨

37. — Milliaire intact. Hauteur des lettres, 0 m. 067 :

INPCESAREM
AVRELIOPRO
BOAVGII M
ADDIA▨B▨
NICOPPBIS
PRO COS

38. — **Medinet-el-Kedima** (Thélepte). Nécropole. Pierre tendre. Caractères de basse époque :

RES·CONIA
COLOMI▨▨
VIX▨▨▨▨

[Lire : *Cresconia Colonica vixit annis*, etc. R. C.]

39. — Nécropole.

D▨▨▨
F L ♦ N
▨SCE

De l'Espinasse-Langeac.

CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE,

PAR M. R. CAGNAT,

Membre du Comité.

I

DÉCOUVERTES DES BRIGADES TOPOGRAPHIQUES D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE.

En 1894, comme dans les années précédentes, MM. les officiers du service géographique ont bien voulu, au cours de leurs excursions, relever ou estamper un certain nombre d'inscriptions romaines.

1° TUNISIE.

«Il existe dans les régions levées par les brigades topographiques de Tunisie (presqu'île du cap Bon), dit M. le capitaine Toussaint dans le rapport archéologique qu'il a adressé au Ministère de la guerre, de nombreux gisements de ruines; les plus importantes sont situées sur la côte; mais le voisinage de Tunis et de la Goulette et la facilité des transports par mer les ont depuis longtemps transformées en carrières exploitées par les Européens et les indigènes. Aussi tous les blocs de quelque valeur ont-ils disparu aujourd'hui et ne retrouve-t-on plus que des amas informes de blocage et de moellons attestant l'importance et l'étendue des cités anciennes, sans qu'aucun document épigraphique vienne souvent permettre de restituer leur nom.»

Aussi MM. les officiers n'ont-ils rapporté que fort peu d'inscriptions.

M. le capitaine Toussaint, qui avait fait l'an dernier une si riche moisson, n'a découvert que deux fragments :

1. — **Henchir-el-Golea**, à peu de distance d'Aïn-Harouoi. Lettres de 0 m. 18 :

M·F·ARN·SIMILIS

2. — Même localité. Lettres de 0 m. 20 :

ORVM[illegible]

M. le lieutenant Montagnon a photographié deux inscriptions :

3. — **Henchir-el-Dalia** (3 kilomètres environ au sud de Fortouna) :

imp . cAes m. aure
*li*O ANTONINOAV
gusto MEDICO·PAR
IIICO MAX · PONIII
MAX·TRIB·POT·XXI
IMP·V·COS·III·P·P
LIV[illegible]NINI · F
[illegible] II
[illegible] I
[illegible]
[illegible] IIO[illegible]
P[illegible]

[*Imp(eratori) C[a]es(ari) M. Aureli]o Antonino Au[gusto], Medico, Parthico max(imo), pontif(ici) max(imo) trib(unicia) pot(estate) XXI, imp(eratori) V, co(n)s(uli) III, p(atri) p(atriae), L. Ju. . . . . .nini f(ilius)* . . .

Date de l'inscription : 167.

4. — Henchir-Mesguida, un peu au S. E. de Fortouna :

S A L V I S · D D N *n*
HONORIO ET THEODO
SIO P P SEMPER · AVG
S T E R T I N I V *s*
CARCEDONIVS F[*p*
AVORVM VESTIG*ia*
RECOLENS STATV*as*
E X O B L A T I O N E
l I B E R A L I T A T I S
F A M I L I A E S V A E
O B A M O R E M
P A T *r i* A E A D P O
S I T A S R E P A R A V I T

A la cinquième ligne il faut restituer *f*[*l*(*amen*) *p*(*erpetuus*)].

5. Kourba, l'ancienne Curubis, M. le capitaine Lachouque a pris plusieurs estampages. Les inscriptions sont déjà connues; mais, pour deux d'entre elles, l'estampage permet de corriger des détails du texte; pour la troisième, qui ne nous était parvenue que par une copie informe, c'est comme si on la voyait pour la première fois.

Je transcris d'abord les deux inscriptions déjà publiées [1].

I M P · C A E S D I V *i*
H A D R I A N I F · D *i v i*
T R A I A N I P A R T H *i c i*
N E P D I V I N E R V A E P *r o*
N E P · T A E L I O H A D R I A *n o*
A N T O N I N O A V G · P I O
P O N T · M A X · T R I B · P O *t*
X X I I I I I M P · I I · C O S · I I I I · P · *p*
C O L · I V L I A · C V R V B I *s*
D · D · P · P

[1] Voir les copies de M. Bary dans le *Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 219; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 12452 et 12453.

Cette inscription date de 161, dernière année du règne d'Antonin le Pieux, non de 155, comme l'avait indiqué M. Bary dans la communication qu'il avait faite autrefois à M. de La Blanchère (*trib. pot. XVIII*).

6. — Kourba.

OSI
a ED·II VIR·*Ii*
IS · ANNIS · MVNE
RARIO OB SIMPLICEM
VITAM AMOREM QVE
LARGVM ERGA·CIVES ET
PATRIAM AD REMVNE
RANDAM GRATIAM EDI
TORVM MVNERVM PATRIS
EIVS ET FRATRIS CVRVBI
TANVSORDO EXPOSTVLAN
TE POPVLO HONOREM STA
TVAE DECREVIT

7. — Kourba. Est aujourd'hui encastrée dans la muraille d'une maison, à l'intérieur. Lettres de l'époque républicaine[1] :

P·ATTIVS·P·F·VAARVS·LEG·PRO·PR
C·CONSIDIVS·C·F·LONGVS·LEG·PRO·PR
MVRVM · TVRRES · POSTEICVVS
FOSSAM·FACIVNDVM·COER
T·TETTIVS·T·F·VEL·PRAEFECTVS

Les deux personnages cités au début de cette inscription sont connus ; ils gouvernèrent l'Afrique comme lieutenants de Pompée[2]. On les trouve dirigeant les opérations contre les Césariens au début de la campagne de César en Afrique[3] (705 de Rome); C. Considius occupait Hadrumète, P. Attius campait près d'Utique. Deux ans plus tard, ils tenaient encore la campagne sous les ordres de Scipion. On comprend qu'il leur ait paru indispensable de faire fortifier solidement la ville de *Curubis*, exposée aux attaques de l'ennemi, comme toutes ses voisines de la côte. T. Tettius est le

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 979 (copie de Ximénès).
(2) Pallu de Lessert, *Fastes de l'Afrique proconsulaire*, p. 37 et suiv.
(3) Caes., *De Bello civ.*, 23.

commandant de la place; le titre de *praefectus*, qu'il porte ici, n'est pas nouveau en ce sens[1].

On remarquera l'orthographe des mots *Vaarus*, *posteicuus*, *coeraverunt*. Le mot *posteicus* est nouveau dans sa forme; on ne le trouve employé dans la suite qu'au féminin (*postica*) ou au neutre (*posticum*). Il a ici un sens technique qui ne s'est pas encore rencontré. M. Bréal suppose avec toute vraisemblance qu'il signifie « poternes ».

Cette inscription est la plus ancienne de toutes les inscriptions latines trouvées en Afrique. Elle est antérieure de deux ans au moins à un autre texte, de Kourba également, qui rappelle la construction du mur de la ville, *ex saxo quadrato*, par un duumvir[2]. La comparaison de ces deux documents prouve que les murailles élevées par les Pompéiens furent de nouveau détruites après la victoire de César et que la ville fut fortifiée par le vainqueur à la suite de l'élévation de la cité au rang de colonie.

2° ALGÉRIE.

MM. Scherdlin et Neltner, chargés de relever la carte de Cheria, dans l'Aurès, ont pris les estampages de deux inscriptions déjà connues et relevé le texte des suivantes, qui sont inédites :

8. — Ksar-Ouled-Zid (30 kilomètres à l'ouest de Cheria). Copie de M. Scherdlin :

D M s
FABRICIA SIIVANA V·NIS·L ONICI
DIGNISSIMA P MARIVS SAIVRNINVS
MARNVS ADVIV S MONIM V MINSIRV
XIII MQVE EDIFICAVIT IX SSXII N IIII

D(iis) M(anibus) [s(acrum)]. Fabricia Silvana v(ixit) [an]nis L; [c]onj[u]g[i] dignissima[e] . . . Marius Saturninus mar[it]us . . . monim[ent]um . . . (a)e(dificavit [e]x s(estertiis) XII (milibus) n(ummum).

Le signe final IIII est fréquent dans cette région. On le trouve tantôt en tête des inscriptions, tantôt à la fin, employé comme ornement.

[1] C'est le titre que Salluste donne au gouverneur de Vacca T. Turpilius Silanus : « *ipsum praefectum oppidi* ». (*Jug.*, 66.)

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 977.

9. — Ksar-Ouled-Zid. Copie de M. Scherdlin.

EXOFICI
NA IVLIFEL'
CIS VNENIEN
SIS INIDEFA
RI PER SEVER
ANS FECIT CV \HINE

HAV CATTE
MEMORIAE AETER NAE P·AELI CATTIENOVIL·ROGATA AEVXO
IS OVM CATTI ANNORVM ⊤CIII VEGETVS EOVOI APICE
DIVAS ET STVCT ES CIRCVMIENS INTRA ANNIS
VMIXONI CARIS MAE ET MEMMIAE SEVER
LENTI AENVRVS · VAE · FECIT ET MACMFILIS
ANO ET CASSIAN ET NEPOTIBVS SVIS DEDICAVIT FELICITER

On arrive à reconnaître les mots ou les phrases suivantes :

Ex oficina Juli(i) Felicis... perseverans fecit. — Have Catte. Memoriae aeternae P. Aeli(i) Catti et... Rogatae uxoris... Catti, annorum CIII. Vegetus... uxori caris[si]mae et Memmiae Sever[ae]... fecit... cum filiis... ano et Cassiano et nepotibus suis dedicavit. Feliciter.

Il est fâcheux que cette copie ne soit pas accompagnée d'un estampage. C'était une tombe élevée à un homme nommé P. Aelius Cattus, à sa femme Rogata et à d'autres encore.

10. — **Henchir-Azzem** (à 2 kilomètres du puits romain nommé Bir-Allouchet. Copie de M. le lieutenant Neltner) :

SACRATIS
MISATOVEI
VICTISSIM
CAPSSTEVII
VSANI
IVNIO EST
RCV EIVS
VAL MAXI
NVS IDI
CAESS

Copie très défectueuse qui n'était accompagnée d'aucun estampage. On ne voit même pas avec certitude quels étaient les empereurs « *sacratis*[*si*]*mi at*[*q*]*ue i*[*n*]*victissim*[*i*] » mentionnés ici.

11. — **Henchir-Azzem.** Sur un autel. Copie du même :

DIVO
AVRELI
ANO
AVG

12. — **Henchir-Azzem.** Copie du même :

D N C R
A T I A N
OPE VICT
ORIACTE
VMFATO
SEMPER
AVGVSTVS

On reconnaît sous cette copie le texte suivant : *D*(*omino*) *n*(*ostro*) [*G*]*ratiano P*(*io*) *F*(*elici*) *Victori ac t*[*ri*]*umfato*[*ri*] *semper August*[*o*].

13. — Henchir-Azzem. Fragment. Copie du même :

IVFELICIANSC

14. — Henchir-el-Abiod (à 1 kilomètre d'Henchir-Azzem). Fragment d'une grande inscription écrite en lettres hautes de 0 m. 15. Copie du même :

a LENTINIAN
b STO SEMPE
c ET DE
d VM SPLENDO
e BOZO S C
f IS
g TORVM
h EIO
i SIIRC
j IT PVB
k SVIT PER B
l SQVE DEDICA
m AVE
n VALE A

Cette inscription contenait le nom de l'empereur Valentinien (*a*) et peut-être de Valens (*n*).

15. — Henchir-el-Abiod. Copie du même :

D M
ILVIIV RIMV▨▨IE
ANNI LXXXV
II CIN▨I BvI ▨NNIS
▨▨IIS▨▨▨▨▨▨▨▨
PAREN I O PISSIMIS

MM. les capitaines Tinel et Walser et le lieutenant Grasset ont fait, dans la région voisine de Saint-Arnaud, sur la limite ancienne de la Maurétanie Sétifienne et de la Numidie, quelques trouvailles intéressantes.

16. — **Sillègue.** Dans une maison située en face de l'abreuvoir, à la sortie sud-est du village. Copie de M. Tinel :

D M S
MAG·CECILIVS·VRBANVS
VIX·AN·
P·AELIAE·GARAMANTIAE VCX
EIVS·VIX·AN LX·D·DIE·V·IDVS·NOB·
EI·FABIE·MAIO·SEV·CX
EIVS·VIX·AN
IKO AIC P NAP PVBIVS VAV

D(iis) M(anibus) s(acrum). Mag(ius) C(a)ecilius Urbanus vix(it) an(nis)... P. Aeliae Garamantiae ucx(ori) ejus : vix(it) an(nis) LX; d(ecessit) die V Idus no(vem)b(res) c[t] Fabi(a)e Maios(a)e ucx(ori) ejus : vix(it) an(nis)... ...v(ixit) a(nnis) V...

Cette pierre contient quatre épitaphes : celle du mari dont l'âge n'a jamais été indiqué; celles de ses deux femmes; la première étant morte à soixante ans, il en épousa une autre dont l'âge n'a point été gravé sur la tombe lors de sa mort. La quatrième est celle d'un enfant mort à cinq ans.

17. — **Mechta-Djillaoua**, chez les Beni-Merouane. Lettres de 0 m. 04 à 0 m. 03. Estampage du même :

IMP·CAESARI·DIVI
PARTHICI·F·DIVI
NERVAE·NEPOTI·
TRAIANO·HADRIANO
AVG·
Q·PVBLICIVS·CRESCENS
MAGISTER·PAGI·〉·
THIGILLAVENSIVM
SVA P· P

Le *pagus Thigillavensium* est certainement, comme l'a bien vu M. Tinel[1], la localité mentionnée dans la liste des évêchés de Numidie sous le nom de *Ecclesia Tigillabensis*.

[1] *Not. Numid.*, 33.

A la fin de la ligne 7, le signe ⟩ entre deux points me paraît être simplement un ornement.

18. — **Mechta-Djillaoua.** Au bord du chemin qui conduit aux ruines. Copie du même :

Cadre vide.	Cadre vide.
D·M·S	D·M·S
FLA·IAN	C · M E M
V A R I A	M I V S · F E
VIX · AN	LIX∞V·AN
LXXXI	CIII

19. — **Mechta-Djillaoua.** Mauvaises lettres de 0 m. 04. Estampage du même :

D M S
SERGIA∞MATRONA
V · A/ · XXXII CEL
FRVMENTVS EQ·R·CONi
VGI · KARISSIME Fec

Lignes 3 et 4 : *C(a)el(ius) Frumentius eq(ues) r(omanus).*

20. — **Mechta-Djillaoua**, dans un gourbi. Copie du même :

D M S	D M S
S T A B E R I	C A L P V R
AQVARTA	N I V S · V
O P S E T R I S	I C T O R
V·A/ LXXXX	V·A·LXXXV

A noter l'orthographe *opsetris* pour *obstetrix.*

21. — **Mechta-Djillaoua.** Au bord d'un ravin. Copie du même :

Cadre vide.	Cadre vide.
D M S	D M S
MLERASP	M·HORTEN
+ MVAXL	SIVS·IAM
	RVS V·A·L

Je ne vois pas comment il faut corriger le texte de la première des deux épitaphes; le défunt mentionné dans la seconde se nommait *M. Hortensius Januar[i]us.*

22. — **Mechta-Djillaoua.** Sur le plateau, dans les ruines d'une maison. Copie du même :

D M S
P IVLIVS
LVPVS V A
LXX

23. — **Mechta-Djillaoua.** Dans un gourbi. Lettres de 0 m. 06. Copie du même :

C·IVLI·SATVRNINI MASVL
ET·IVLIAE VICTOR·NE VXORS
ET IVLIORVM FILIORVM

Ligne 1 : [*D(iis) M(anibus) s(acrum)*] *C. Juli Saturnini, Masul(is) fili(i).*

24. — Chez les **Ouled-Telah**, dans une ruine, à 300 mètres au sud de Djemila. Lettres de 0 m. 05. Estampage de M. Walser. La pierre est brisée à gauche et en haut :

MARCELLVS AI
sic MANCPS IIII PACI
CONIVGIMERENT

...Marcellus... manc(e)ps IIII p(ublicorum) A(fricae)...

25. — Même ruine. Lettres de 0 m. 05 à 0 m. 04. Estampage du même :

MEM·COSENIAE
IACHENI ALVM
NÆCOSINMAXI
*m*I CV·Q·V·A·XXXVI
F F COREVS
*coniu*GI BENE MERENTI

Mem(oriae) Coseniae Jacheni, alumnae Cosini(i) Maxi[m]i c(larissimi) v(iri) q(ui) v(ixit) a(nnis) XXXVI... coreus [conju]gi bene merenti.

26. — Même ruine. Lettres de o m. o4. Estampage du même :

D M S
L FABIVS C·F
C R I S P I N V S
V·A·XIIII·M·VIIII
D VIII

27. — Ruine voisine de la précédente. Lettres de o m. o45. Estampage du même :

DIS MANIBVS
C☙ABVRRIVS
S I I C V N D V S
V ☙ A LX

28. — Même ruine. Lettres de o m. o5. Estampage du même :

DIS MANIBVS
FLAVIA FOR*t*
V N A T A
VIXIT ☙ A/ ☙ XVIII
H I C ☙ S E P ☙ E S T

29. — **Aïn-Riahi**, chez les Ouled-Tlelah. Lettres de o m. o35. Estampage du même :

D M S
TI·CLAVDIVS
GALLIANVS IV
N*i*OR V A XXX
H S E

30. — **Henchir-Kasbat** (autrefois *Mons*). Au pied des rochers. Lettres de o m. o55. Estampage de M. Tinel :

I M P C *a e s a r i*
T A E L I O H A D R I A *n o*
ANTONINO AVG PIO P P GER
MANICO DACICO P M TR P XX
COS IIII Q GEMINI*us q fil* PAP SILV*v*AN
S I Λ I V Λ M O [illegible] A M O C I M I N I [illegible]
S T I O I [illegible]
P [illegible]

Lignes 3 et suiv. : *p(ontifici) m(aximo) tr(ibunicia) p(otestate) XX co(n)-s(uli) IIII Q. Gemini[us Q. fil(ius)] Pap(iria) Sil[v]an(us) statuam q[uam] Q. Gemini? . . .[promiserat. . . fecit].*

Date de l'inscription : année 157.

31. — **Henchir-Kasbat.** Sur les quatre faces d'un cippe trouvé dans le cimetière, au bord du chemin arabe de Sétif à Djemila. Copie de M. Tinel.

a. Face :

D M S
M · AELIVS · MAR
TIALIS · ABINNE ☙
IANVS ☙ VIXIT ☙
ANNIS ☙ LXXV
H S E
M ☙ AELIVS VER
NA ☙ LIBERTVS
ET HERES FECIT

b. Côté droit :

D M S
AELIVS IANVARI
VS FIL☙VIXIT ANNS
XXVIII
AELIVS MACER
FIL ☙ VIXIT ANNIS
XX · H S E

c. Partie postérieure :

D M S
P AELIVS · MAR
TIALIS FILIVS ·
VIX · ANNIS XXX
H S E
AELIVS VERNA
LIBERTVS PATRONS

d. Côté gauche :

D M S
AELIA ☙ OPTATA
VIXIT ANNS LXV
AELIA · SILENE
FILIA · VIX · ANNS
XXVI · H · S · E

32. — Ruine située à 6 kilomètres environ au sud de Henchir-Kasbat. Lettres de o m. o5. Estampage de M. Grasset :

a V G ☙ S A C R V M ☙
*sace*RDOS ☙ ET · CAELIA MAIOR · VXOR ☙ EIVS · ET
*pron*ΛVM A SOLO CVM SVIS · ORNAMENTIS ☙
ex ss . . . N · FECERVNT ET DEDICAVERVNT

33. — **Aïn-Agram** (8 kilomètres au sud de Mons). Sur un fragment de colonne. Lettres très grêles de o m. o35. Estampage du même :

*pio pe*RTINACI AVG ARABI
*co adiab*ENCO PARTHICO MA
ximo pontifici MAXIMO TIB *sic*
*pot. ui? i*MP XII COS I*i p. p.* ET
imp. caes. l. SEP I*imi Sev*ERI PII
I[illegible]E

L'inscription appartient à un milliaire qui portait les noms de l'empereur Septime Sévère et de ses fils; il appartient sans doute à la voie de Cirta à Sétif[1].

M. le capitaine Le Breton a exploré la région voisine d'Aumale et surtout les ruines de Sour-Djouab. Il en a rapporté les inscriptions suivantes :

34. — **Sour-Djouab.** Fragment de stèle, près du bordj. Lettres de o m. o3. Copie de M. Le Breton :

ΛILIA
Λ · V · A · LX
N · VITAL · VΛLXXX
ΛPPON · ET · CAECIL
VITAL · ET · PARENTIB
B · MERT · FECERVNT

[1] Cf. des inscriptions analogues au *Corpus* (t. VIII, n°s 10337 et 10358). Elles sont de 198.

35. — **Sour-Djouab.** Fragment de caisson. Lettres de 0 m. 04. Copie du même :

d M S SENTIA LV CIOSA VIXT NNIS LXXV PER CL·ROGATVM	Cadre vide.

36. — **Ghorfa de Sfisifa** (au pied du Ras-Sfisifa). Tombe double qui a servi à bâtir un monument de basse époque. Copie du même :

Rosace dans une couronne.	Rosace dans une couronne.
D M S IVLIA VICTO RIA VIXIT A NNIS LX	D M S IVLIVS IAN NARIVS VIX (*sic*). IT ANNIS XXX

II

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Nous avons reçu de plusieurs correspondants un certain nombre de copies d'inscriptions ou d'estampages.

1° TUNISIE.

37. — **Henchir-el-Abd** (entre Bir-el-Achmin et Bou-Ftis). Lettres de 0 m. 07. Estampage de M. le capitaine Hannezo.

D *m* S
L CIMBRIVS RO
GATIANVS PIVS
VIXIT ANNIS
XXV · M · I · D · XI

38. — **Henchir-el-Abd.** Lettres de 0 m. 065. Estampage du même :

P·AVENTINIVS
[illegible]TICIANVS

VIXIT AN
LXXI M III D XII
H S E

Ligne 2 : *E[u]tic(h)ianus.*

39. — **Batria.** Communication de M. Bagnol. La pierre a été transportée à la porte de la maison d'exploitation :

C AVRELIVS ROGATVS KARPIANVS CCN̄
I AVRELIVS NVMIDIVS P[illegible]NSI[illegible] CCCN̄

M. Bagnol ajoute que le monument a été mutilé tout récemment à droite. C'est un fragment d'inscription analogue à celle qui existe encore sur le temple tout voisin de Djerado. On y lisait le nom de personnages qui s'étaient cotisés pour élever un monument et la somme versée par chacun d'eux.

40. — **Béja.** M. Gauckler a fait entrer au musée du Bardo une stèle trouvée aux environs de Béjà.

« Elle présente, dit-il, plusieurs attributs symboliques en bas-relief; au sommet, le croissant montant surmonté de l'étoile à trois branches; au-dessous : à gauche le losange, et à droite, l'attribut en forme de croissant, où je crois qu'il faut voir une bandelette et non, comme on l'admet généralement, un gâteau de sacrifice; au centre de la stèle, un mouton debout à droite, la tête tournée vers un autel à côté duquel se trouve une masse.

Enfin au-dessous, dans un cartouche mouluré, la dédicace, en caractères grêles assez effacés, haute de 0 m. 035 à la première ligne et de 0 m. 02 à la seconde. Il doit manquer une ligne de l'inscription, d'ailleurs facile à restituer :

SATVRNO AVG SACR
M·C·MAEVIVS VICTOR

Dougga. — M. de La Blanchère m'a communiqué les estampages des inscriptions funéraires suivantes qui ont été trouvées dans les déblais du temple de Junon Céleste.

41. — **Dougga.** Pierre brisée en bas. Lettres de 0 m. 05 :

D M S
A P R O
N I V S
F E L I X

42. — **Dougga.** Fragment. Lettres de 0 m. 05 :

D M *s*
FAVS*t*

43. — **Dougga.** Pierre brisée à gauche et en bas. Lettres de 0 m. 04 :

D M S
*i*NVARI
us...ONG
NIVS
*p. vi*X · A

44. — **Dougga.** Lettres de 0 m. 03 :

D M
IVLIA · L · F · M
CILLA · P · V · A
IX · H · S · E

45. — **Dougga.** Lettres de 0 m. 09 :

Q MAEDIVS SEVERVS PI
VS · VIXIT AN LXXXV H S E

46. — **Dougga.** Lettres de 0 m. 04 :

D M S
MARIVS SA
TVRNINVS
V A LXXXV
H S E

47. — **Dougga.** Lettres de 0 m. 04 :

D M S
M A X I M
(*sic*) VS·F O T V N
IVS·PVALXX
H E S

48. — **Dougga.** Fragments qui paraissent appartenir au même monument. Lettres de 0 m. 035 :

a MODICIA

b IVDAEA

c O·POTAMIA

d THVGGA

49. — **Dougga.** Pierre brisée en bas. Lettres de 0 m. 07 :

P O M P O N*i*
(*sic*) AE·I N G E N*u*
AE · Q · PACV
VI · HONOR*a*
TI · RVFINIA*n*
i *c*O N I V C*i*
O V I E

50. — **Dougga.** Lettres de 0 m. 06 :

ROGATVS
C I R I B O
V A C

51. — **Dougga.** Lettres de 0 m. 04 :

D M S
S A T R I V S
FORTVNATVS
F A D I A N V S
P·V·A . XLVIII
H·S·E

D·M·S
S A E N I A
PVBLICANA
PVA XXXVI
H E S

52. — **Dougga.** Lettres de 0 m. 045 :

D·M·S
VOLCEIA

53. — **Dougga.** Lettres de 0 m. 05 :

D·M·S
IA
I I A L I A
P·V·A·III·
H·S·E

54. — **Dougga.** Fragments.

Lettres de 0 m. 04 :

M·S
DA·P·V·A
ATA
H·S·E

Lettres de 0 m. 04 :

M
PTV
IVS

Lettres de 0 m. 03 :

P·V·A
VIIII·H·S·E

Lettres de 0 m. 04 :

A N
H S E

Lettres de 0 m. 04 :

P V A L X
H S E

Lettres de 0 m. 095 :

A V
/I X I
V I T

Lettres de 0 m. 075 :

O
R I T V
V O P

Lettres de 0 m. 03 :

S·
S·CEN
O·A I

Lettres de 0 m. 05 :

D·M·S
/LLA PC
T I

55. — **Henchir-Kasbat** (*Thuburbo majus*). Pierre brisée en bas. Lettres de 0 m. 04. Estampage de M. le lieutenant Molins :

H E R
C V L I
A V G
S A C R
I V L I
A BAS

56. — **Henchir-Kasbat.** Lettres de 0 m. 11. Estampage du même :

a ▨▨▨MAX BRITTANI *ico max.*
▨▨▨S E X O R N A T V *s*

b P P
▨▨▨I CVM TITVL

57. — **Henchir-Kasbat.** Lettres de 0 m. 12 et 0 m. 10. Estampage du même :

*armeni*ACI MED*ici*
*se*CVNDIO

58. — **Henchir-Kasbat.** Estampage du même :

N I N I · \
I A · S V
\ · SE · PR

59. — **Henchir-Kasbat.** Lettres de 0 m. 085. Copie du même :

D E▨▨▨ E I T
O▨▨▨EDIT

60. — **Henchir-Kasbat.** Lettres de 0 m. 03. Estampage du même :

L I M L
I A N I
P E A

61. — **Henchir-Kasbat.** Sur trois faces d'une pierre ayant la forme suivante. Lettres de 0 m. 045. Estampage du même :

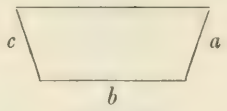

a D M S

FLAVIVS CALLIO ZAECOI

AvVS PATERNVS VICI

V Λ II

Flavius Callio Zaeco[nis filius] a[v]us paternus Vict[ori?. . .; v(ixit)] a(nnis) II.

b ANDONI

AVIA PA I I rnΛ III

V Λ I

Ligne 2 : *Avia pa[tern]a.*

c *leg* III GALLICAE MISSVS EX SIGNIFERO

VS · SED INFELIX PATER FILIO EXTRV*xit*

v. a XII

PAVIOINCIARININIO

[*mil(es)*? *leg(ionis)*] *III Gallicae. . . . .*

62. — **Sousse.** Lettres de 0 m. 015. Estampage de MM. le capitaine Hannezo et le lieutenant Molins :

d i S · M A Ν *s a c*

a E B V T I V S F E L I *x*

qu I VIXIT A N N I S . X

di FB · III · AEBVTIVS DV

ca R I S S I M O F E C I T

63. — **Zaghouan.** Dans une maison arabe. Dalles avec caractères usés à l'entrée d'une porte. Communication de M. Hannezo :

IROS \/ \
L·MA
NVS
A · LXIO

A la première ligne on serait tenté de suppléer [*P*]*ro s*[*alute Imp.*] et de regarder cette inscription comme une dédicace gravée pour le salut de l'empereur régnant; mais les trois dernières lignes paraissent plutôt appartenir à une épitaphe. Il semble que la dernière doive se lire : *a*(*nnis*) *LXI. O*(*ssa*) [*t*(*ua*) *b*(*ene*) *q*(*uiescant*)].

M. Camille Jullian a bien voulu me signaler le texte de quatre inscriptions funéraires arrivées depuis peu au musée de Marseille. Elles ont été données par M. le commandant Servonnet, attaché naval à Tunis. Malheureusement on n'en connaît pas la provenance exacte.

64. — Plaque de marbre. Lettres de 0 m. 03 :

D·M·S
DOMITIA
PRIMA · VIX·
AN·XII P·M

65. — Plaque de marbre. Lettres de 0 m. 03 :

D·M·S
C·IVLIVS
ARPASTVS
VIXIT
AN · LXX

66. — Plaque de marbre. Lettres de 0 m. 05 :

D·M
MAG·NI·A
GO·FI·LIO·
NIA·V·AN
NIS ·XVIII·

M. Jullian me propose deux lectures : *D. M. Magni; Agonia filio; v(ixit)*, etc., ou *Magniago Nia* (pour *Nea*), etc.

67. — Fragment de mosaïque, large de 0 m. 78. Lettres de 0 m. 09, dans un cercle :

POSSE
PLVRIMO
RVM

Ce médaillon faisait peut-être partie d'une suite de médaillons semblables, contenant des devises de même nature. On peut songer à des oppositions de pensées, dans le genre de la suivante : *posse plurimorum*, [*velle paucorum*] (*est*).

2° ALGÉRIE.

68. — Ammi-Mousa. M. le commandant du génie Boulangée a communiqué à M. Houdas l'estampage d'une inscription déjà connue, mais dont la lecture avait inspiré des doutes à M. Mommsen [1]. Le fac-similé me paraît utile à donner.

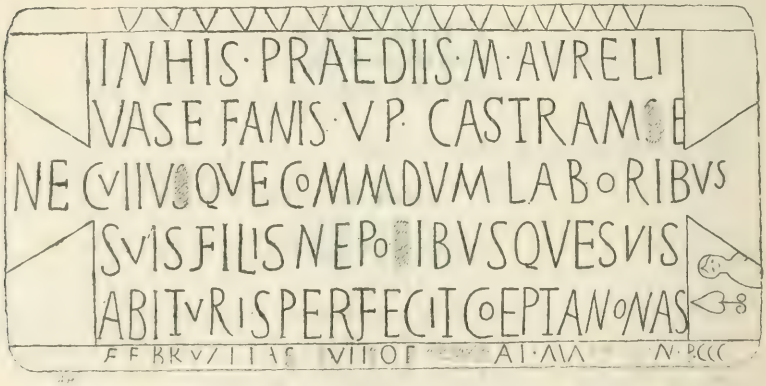

Senecuii semble bien représenter le nom de celui qui a fait exécuter la construction. A la dernière ligne je lis : *Februarias*..... [*a*]*n*(*no*) *p*(*rovinciae*) *CCC* = 340 de J.-C.

[1] *Corp. inscr. lat.* t. VIII, n° 9725.

69. — **Mostaganem.** L'inscription qui suit a été trouvée par M. le commandant du génie Boulangée.

L'estampage m'en a été aimablement remis par M. Houdas. Lettres de 0 m. 07 et 0 m. 05 :

IMP · CAES · DIVI · TR*aiani*
PARTICHI · FIL · DIVI · NERVAE NEP
TRAIANVS · HADRIANVS · AVG · PONT
MAX · TRIB · POT · XII · COS · III · P · P ARCVS
PORTARV*m* S[illegible] PVBLICA FACTA
IIVIR · C · IVI[illegible] ET · P · SALLVSTI
SEVERI[illegible] A · P

Imp(erator) Caes(ar) divi Tr[ajani] Partichi fil(ius). divi Nervae nep(os), Trajanus Hadrianus Aug(ustus), pont(ifex) max(imus), trib(unicia) pot(estate) XII, co(n)s(ul) III, p(ater) p(atriae), arcus portaru[m] s..... publica facta, II vir(atu) C. Jul(ii) .. et P. Sallusti(i) Severi..., p(osuit).

Date de l'inscription : année 128.

70. — **Tenès.** M. Pacquetau, correspondant honoraire du Comité à Tenès, envoie la copie et l'estampage d'une inscription qui a été trouvée en creusant les fondations de la mairie; le bloc sur lequel elle est gravée est fort gros; la gravure est profonde et parfaitement nette, sauf dans la partie droite de la pierre qui est usée. Les lettres mesurent 0 m. 04 :

DE DFI DATA
IN IS PREDIS FA*bi sul*PICI
CRISOGONI *et fa*BI
CRISOGONI FILI
.....TEC[illegible]ATA
A FVNDAM*entis*
QVEPIT AT DEDI*ca*
TIONEM PERDV*cit*

La cinquième ligne contenait la désignation de l'édifice dont

cette pierre rappelait la construction et le nom du constructeur; le début en a été martelé. Il est probable que, à la suite d'une erreur du graveur, qui avait nécessité cette rature, le creux avait été rempli de stuc sur lequel on avait gravé correctement le mot convenable. Il y avait cinq lettres au plus :

De Dei data. In (h)is pr(a)edis Fa[bi(i) Su]lpici(i) Crisogoni [et Fa]bi(i) Crisogoni fili . . . . . ata. a fundamentis quepit (coepit) at dedi[ca]tionem perdux[it].

71. — El-Arrouch. M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, nous a envoyé l'estampage d'un fragment de borne milliaire, provenant d'El-Arrouch, qui a été trouvé, dit-il, à l'intersection des routes d'El-Arrouch et de Gastonville. Ce fragment est entré au musée de Philippeville. On y lit en lettres de o m. o4 :

imp. caes. m. aurelio
CARINO IN*victo pio fe*
LICI AVG PONTIFICI M*a*
XIMO TRIBVNICIAE PO
TESTATIS I*ate*R PATRIAE PRO
CONSVL *viam i*MBRIBVS
ET VETVST*ate c*ONLAB
SAM CVM *pon*TIBVS
RESTITVIT
III

Je ne pourrais pas affirmer, à la seule inspection de l'estampage, si le chiffre III est précédé ou non d'autres chiffres sur la pierre. Le texte de ce monument est connu[1]; il figure sur d'autres milliaires de la même route, et précisément avec les incorrections qu'on remarque sur la pierre d'El-Arrouch.

72. — Timgad. Inscriptions trouvées dans les fouilles de cette année. Copie de M. Ballu et de Mgr Laferrière.

[1] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10315.

73. — Annexe du macellum :

CONCORDIAe
D·D·N·N·VALENTI
NIANI · ET · VALEN
TIS · PERPETVO
RVM · AVGG · PV
BLILIVS · CAE
IONIVS · CAE
CINA · ALBI
NVS · VC · CON
SVLARIS
SEX · FASCA
LIS · PROVIN
CIAE · NVMI
DIAE · POSVIT
CVRANTE AE
LIO IVLIANO
FL · P · CVRA
TORE · R · P

Publilius Caeionius Caecina Albinus est déjà connu [1]. C'est lui qui, à Timgad même, a relevé la colonnade antérieure et les portiques du Capitole [2].

74. — Annexe du macellum :

SERTII
MACELLVM
ET AREAM
EIVS
PATRIAE
SVAE
FECERVNT

Ces *Sertii* sont ceux qui avaient construit le marché, nous le savions déjà [3]; les statues de plusieurs membres de la famille figuraient de chaque côté de la porte d'entrée et dans l'intérieur de l'édifice.

(1) Pallu de Lessert, *Fastes de la Numidie*, p. 204 et suiv. — R. de Lasteyrie, *Bull. archéol.*, 1887, p. 311.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2388.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 2395 et suiv.

Un fragment d'une inscription semblable à celle-ci a déjà été trouvé dans les annexes du *Macellum* et publié par moi[1].

75. — Dans les thermes :

CORNELIAE
SALONINAE
AVG · CONIV
GI · DN P · LICINI
GALLIENI
AVG · MATRI
P · CORNELI
LICINI · VALE
RIANI NOBI
LISSIMI CAES
AVG · ET · CAS
TROrum SE
NATVS C

76. — Dans les thermes. En lettres onciales :

P · FL · PV
DENS · POM
PONIA
NVS · V · C
PROCOS
CRET · CYR
LEG · AVG ·
PROV
AQVAE
TANICAE
PRAEF
FRVM
D · E · S · C
CVR · AL
BENSIVM
FVC · PR
TRIB · PL
Q · PROV
SICILIAE
PATRIAE
SVAE · D · D

P(ublius) Fl(avius) Pudens Pomponianus, v(ir) c(larissimus) proco(n)s(ul)

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 160, n° 37. Peut-être est-ce seulement un morceau de l'inscription qui m'a été communiquée.

Cret(ae) Cyr(enarum), leg(atus) Aug(usti) prov(inciae) Aquaetanicae, praef(ectus) frum(enti) d(andi) e(x) s(enatus) c(onsulto), cur(ator) Albensium Fuc(ensium), pr(aetor), trib(unus) pl(ebis), q(uaestor) prov(inciae) Siciliae, patriae suae d(ono) d(dit).

Voyez sur ce personnage, déjà connu par une inscription du forum[1] également écrite en onciales, un article de M. Bücheler[2].

77. — Fragment trouvé dans la basilique :

FR[illegible] MANIFESTVM · ERIT · EOS
RAEICIENDAE CINIIS SVBST
EOSQVE · INTROISSE SI QVT
DOMINVS · ISVE · AD · QVEM · E · R · P
MPTVM · COMMVTATVM
ESSE · VOLET · ID · H · L · ADIECTVM · DEMP
COMMVTATVMVE ESTO

Texte législatif dont la mutilation est tout à fait regrettable. On lit aisément la fin :

Si quit dominus isve ad quem e(a) r(es) p(ertinebit) [de]mptum commutatum esse volet, id h(ac) l(ege) adjectum dempt[um] commutatumve esto.

78. — Tombe trouvée dans la basilique :

BVCOLISTAE · QVI · VIXIT · A · XX ET
QVAE · VIXIT · ANNIS VIII ☙ *bucol?*
ISTES · SIBI · ET ARRVNTIAE
FECIT · IDEMQVE · DEDICAVIT

R. Cagnat,
Membre du Comité.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 17910.

[2] *Rhein. Museum*, XLII, p. 473. J'ai parlé avec quelque détail de ce personnage et j'ai essayé de fixer l'époque où il vivait dans la séance du 13 février 1895 de la Société des antiquaires de France.

NOTE

SUR DES CHAMBRES FUNÉRAIRES

CREUSÉES DANS LE ROC,

PAR M. CHENEL,

Contrôleur civil.

Il existe des chambres funéraires au nord et à environ 8 kilomètres de Souk-el-Khmis chez les Oulad-bou-Salem et plus loin chez les Chihia.

Celles des Oulad-bou-Salem sont sur les hauteurs de Sidi-Salah-el-Balthi, où l'on remarque encore un *castrum*, des vestiges de voie romaine, une source aménagée par les Romains et diverses inscriptions anciennes qui feront l'objet d'un rapport spécial.

Dans un rocher isolé, sis sur la rive droite du Châbet-el-Aouïnat (ravin des petites sources), se trouvent deux chambres funéraires. L'une d'elles, sur un plan de 0 m. 40 plus élevé que l'autre, communique avec celle-ci par une petite ouverture de 0 m. 20. La première a 1 m. 25 de largeur; la deuxième, 1 m. 40, sur une hauteur uniforme de 1 m. 80, avec une pente de 0 m. 15, commençant au fond pour finir au pied de l'encastrement de la porte. Elle est encore munie de l'encadrement dans lequel s'emboîtait sans doute une dalle de fermeture.

Un peu plus loin, à droite, existe un escarpement rocheux connu par les indigènes sous le nom de Koudiat-el-Adias, désigné aussi sous le nom de R'orfat-Es-Sebâ, parce que l'on y remarque sept chambres funéraires. En réalité celles-ci sont au nombre de neuf, mais comme les cloisons de trois d'entre elles qui sont contiguës se sont effondrées, les gens du pays n'ont vu qu'une seule chambre dans ce groupe de trois. Ces cavités sont creusées au ci-

seau à des hauteurs diverses, c'est-à-dire sur les points où l'on a pu rencontrer de la pierre susceptible de donner un beau travail. Indépendamment des trois dont il vient d'être parlé, deux autres sont contiguës et une brèche pratiquée dans la cloison commune paraît provenir, non du travail de l'homme, mais d'un bris de rocher. Deux autres encore, mais superposées, l'une avec une entrée à l'est, celle de dessus avec sa porte au nord-est, sont séparées par une cloison horizontale ouverte sur moitié de sa longueur de telle sorte qu'elles communiquent entre elles.

Sept affectent la même forme que les deux premières et deux sont creusées comme des fours à pain; ce sont les plus petites et elles sont à la partie supérieure. Celles qui sont le mieux conservées étaient fermées non à l'aide de dalles, mais par des portes s'ouvrant dans l'intérieur; en effet, des trous ont été creusés dans le roc en haut et en bas pour retenir, par ses deux extrémités, le montant de la porte.

C'est du reste de la même manière que les indigènes fabriquent encore leurs portes à l'heure actuelle.

Dans l'une de ces chambres assez soignée, et à 0 m. 55 de hauteur, se trouvent placées au-dessus l'une de l'autre deux cavités en forme de bouche de four à une distance de 0 m. 15 l'une de l'autre; leurs dimensions sont de 0 m. 15 en hauteur, 0 m. 22 en largeur et 0 m. 12 en profondeur.

Leurs parois enfumées témoignent qu'elles étaient destinées à recevoir des lampes.

A la Chihia, près d'Aïn-Zana, l'on remarque aussi une chambre funéraire dans un rocher dit *El-R'orifat* (les creux); elle est assez bien conservée; la partie inférieure présente deux plans; le plus élevé était destiné à recevoir le corps.

Il y aurait peut-être lieu de dire ici qu'il existe au lieu dit *Hofret-el-Labba* (le repaire de la Lionne), dans la vallée du Hammam des Ouchtata, sur la route forestière qui conduit à Bou-Hadjar, deux tombes jumelles creusées sur un rocher qui surplombe la vallée. Ces tombes ont été recouvertes chacune d'une dalle qui s'emboîtait dans un encastrement; l'une d'elles, précipitée dans la vallée qui s'étend au pied du rocher, est encore très reconnaissable.

H. Chenel,
Contrôleur civil.

NOTE

SUR LES RUINES DE KÉNICIA

(ENVIRONS DE SOUSSE),

PAR M. LE LIEUTENANT MOLINS,

du 4e tirailleurs.

Les ruines de Kénicia s'étendent entre les deux villages de Fraiet et de Ksiba sur la route de Sousse à Menzel. Placés sur la rive gauche de l'Oued-Amdoum, elles couvrent un rectangle de 600 mètres de long sur 400 ou 500 mètres de large. Les monuments ont presque tous disparu, il n'en reste plus que quelques débris dont nous donnons plus loin la description sommaire.

L'emplacement en entier a été planté d'oliviers, et les pierres taillées qui entouraient les monuments ou qui avaient servi à les construire ont été toutes enlevées par les Arabes.

Cependant, malgré l'absence totale de ces sortes de pierres, le périmètre des ruines est suffisamment limité, d'un côté par l'Oued-Amdoum, de l'autre par une différence de niveau du terrain assez sensible provenant sans doute de l'écroulement des murs ou des maisons placées aux extrémités de la ville. La ville devait avoir une grande importance, si l'on s'en rapporte aux monuments qui subsistent encore. Guérin, dans son voyage dans la Régence, est passé dans ces parages en allant à Thysdrus; il ne mentionne pas ces ruines. Cependant il parle de El-Kasr, situé à trente minutes de Zaouiet-Sousse, ce qui est bien le temps nécessaire pour parcourir la distance comprise entre Zaouiet et ces ruines. Mais il ne peut y avoir aucune confusion entre ces deux localités; d'après Guérin, El-Kasr n'est qu'un simple château et se trouve sur la rive droite

de l'Oued-Amdoum à 500 mètres environ, tandis que les ruines de Kénicia sont sur la rive gauche.

Ce nom de Kénicia que porte la carte topographique au 50000e a été donné par les Arabes de Ksiba. On ignore le nom antique de la localité.

Nous remarquons d'abord à l'est de la route de Menzel un monument carré, de 50 pas de côté, qui a été comblé par l'écroulement de ses propres murs. Le bâtiment en entier était construit en maçonnerie irrégulière; chaque mur avait des dimensions différentes. Au-dessus du sol à une certaine hauteur, qui varie pour chaque face, le mur était légèrement en retrait. Un tambour en maçonnerie de 1 m. 50 de long et 1 m. 50 de large se trouve sur la face S. E. Une porte monumentale s'ouvre sur la face S. O. Les blocs de très grandes dimensions qui gisent à l'intérieur laissent apercevoir encore des tubes en terre cuite noyés dans la maçonnerie qui servaient à la conduite des eaux.

A côté et sur le même versant est un bâtiment de grandes proportions (80 pas de long sur 60 mètres de large), au milieu duquel se trouvent trois mausolées. Aucun objet n'a été trouvé à la surface; et, n'ayant pas pu y faire des fouilles, il nous est impossible de lui donner une attribution quelconque; cependant nous croyons devoir faire remarquer l'orientation du monument. Le sol ancien en certains endroits était formé par des dalles en pierres irrégulières.

Un troisième monument était sans aucun doute un établissement de bains. Nous lui donnons ce nom à cause des grandes citernes qui se trouvent à proximité (10 mètres environ) et des salles découvertes en faisant quelques petites tranchées à l'intérieur.

Au sud-est des citernes on remarque trois salles de bains, différentes par leurs constructions, mais pareilles par leurs dimensions. Le sol de l'une d'elles était en mosaïque grossière (cubes irréguliers en calcaire dur, blanc ou bleu foncé, à dessins rectilignes; longueur des cubes, 0 m. 03; largeur, 0 m. 01 1/2; épaisseur, 0 m. 01). Les murs sont entièrement en maçonnerie de 0 m. 75 d'épaisseur; le revêtement à l'intérieur est un mélange de briques et chaux ou ciment, par-dessus lequel se trouvaient adhérentes en certains endroits des plaques de marbre blanc de 0 m. 01 d'épaisseur.

Dans une autre salle de bains nous avons trouvé des débris de

toute espèce, notamment des fragments de lampes romaines avec sujet et un instrument en cuivre ayant à peu près la forme d'un stylet à écrire.

Une troisième salle était à côté. Sur la face S. O., mêmes dispositions de construction, mais difficiles à reconstituer sans y faire des fouilles.

Enfin, un dernier bâtiment, construit en entier en maçonnerie, se trouve au N. O. de la ville : il est terminé en abside. Çà et là de nombreux pans de murs se trouvent parsemés autour des oliviers.

Lieutenant Molins.

NOTES SUR LA VOIE ROMAINE

D'HIPPO-DIARRHYTUS (BIZERTE) À THABRACA,

PAR M. LE CAPITAINE WINCKLER.

La région qui s'étend le long du littoral africain, entre Bizerte et Tabarca, est peu visitée et par conséquent peu connue; elle est découpée de mille et mille petits ravins où les communications ne se font que par des pistes très mauvaises et en général fort rocailleuses.

La Mogodie, et principalement le Nefza, sont couverts d'immenses forêts où les recherches archéologiques sont fort longues et même difficiles à faire; il ne faudrait même pas s'aventurer dans ces parages sans un guide sûr et sans un convoi d'animaux de bât portant du matériel de campement et des vivres pour plusieurs jours.

Alors que nous étions en Tunisie, nous avons fait plusieurs excursions entre Aïn-Draham et Bizerte. C'est grâce aux notes archéologiques prises alors que nous entreprenons aujourd'hui de décrire le tracé de la voie romaine du littoral.

La Table de Peutinger et le manuscrit de l'Escurial de l'Itinéraire d'Antonin s'accordent à indiquer XXIV milles (35 kil. 340 m.) [1], entre Thabraca et Tuniza (La Calle); mais dans les autres manuscrits, le nom de Tuniza est remplacé par celui de Nalpotes suivi du chiffre XL.

« Pinder et Parthey, dit Tissot, se fondant sur la concordance des indications de la Table de Peutinger, de l'anonyme de Ravenne et du manuscrit de l'Escurial, ont adopté avec raison la leçon de ce manuscrit.

[1] Il y a environ 35 kilomètres, par la route moderne du littoral, entre La Calle et Tabarca.

« Cette correction est d'ailleurs justifiée par l'invraisemblance d'un détour aussi considérable que celui que suppose le chiffre de XL milles, alors que la voie de l'itinéraire, comme celle de la Table, suit évidemment le littoral. »

Le chiffre de XL milles qui figure après le mot *Nalpotes* n'indique assurément pas la distance de Tuniza à Thabraca, mais celle de Tuniza à la frontière orientale de la Numidie.

D'autre part, le nombre de LX milles (88 kil. 350 m.), que les itinéraires mentionnent entre Thabraca et Hippo-Diarrhytus, est faux; il doit être augmenté précisément de 16 milles (différence entre 40 et 24), et porté à LXXVI milles, puisqu'il y a effectivement 112 kilomètres, au bas mot, de Bizerte à Tabarca.

Si cette rectification était adoptée, nous serions amené à conclure que la Tusca (*Numidiae finis*)[1] de Pline n'est autre chose que l'Oued-Zéen, puisque de Tabarca à ce cours d'eau il y a exactement XVI milles ou 23 kil. 560 mètres.

La voie de Carthage à Hippo-Regius (Bône), par Thabraca, suivait le littoral, excepté cependant entre Hippo-Diarrhytus et Thabraca, car elle passait en ligne presque droite par la vallée de l'Oued-Sedjenân[2] et franchissait un cours d'eau qui se jette dans la mer et que la Table de Peutinger fait figurer sous le nom de Chulcul; c'est l'Oued-Bou-Zenna ou Zouara de nos jours. Le littoral de cette région n'offre du reste qu'une série de rochers, de ruisseaux, de ravins et de falaises escarpées, sans ports, sans abri et presque sans habitants.

On sait qu'il y avait des hôtelleries que l'administration impériale faisait construire sur les routes militaires en même temps que des postes fortifiés destinés à protéger les communications; les voies stratégiques en Afrique étaient en outre pourvues de citernes, de puits dont on retrouve les vestiges de distance en distance sur les grandes lignes.

Effectivement, entre Tabarca et Bizerte, nous avons remarqué plusieurs de ces vestiges en parcourant un chemin arabe, toujours suivi par les indigènes qui fréquentent les marchés de la région.

[1] Voir à ce sujet le *Bulletin de géographie et d'archéologie de la province d'Oran* (*Histoire du pays des Khoumir*), tome XII, 1er trimestre 1892, pages 23, note 1, et 30, note 1.

[2] *Sedjenân*, en arabe littéraire, signifie « rivière prisonnière sans issue »; en arabe vulgaire « prisonnière » se dit *Mahabsata*.

Ce chemin ne peut être que l'ancienne route romaine dont nous allons indiquer succinctement le tracé.

La voie ne nous semble pas avoir laissé de traces entre Tabarca et l'Oued-Zéen; elle suivait sans doute le chemin actuel qui franchit l'Oued-El-Kebir[1] et l'Oued-Torfeus sur deux ponts reliant Tabarca aux mines situées près du bordj Er-Radjel, au nord du Djebel-Gaffas.

Elle passait au point d'eau de l'Aïn-bou-Azine, source de l'Oued-Berkoukech, longeait le versant septentrional de l'Ergoub-el-Bahar et descendait pendant 6 kilomètres environ la fertile rive gauche de l'Oued-Zéen jusqu'au point où ce cours d'eau arrive au pied du Djebel-bou-Laya.

Il ne reste plus de vestiges du pont antique sur la Tusca qui dans ces parages est assez large, sablonneuse et profondément encaissée; l'endroit où la voie franchissait le fleuve est indiqué par un gué situé en face du Djebel-bou-Laya; elle suivait le versant méridional de cette montagne et arrivait à une ruine romaine[2] sur la rive gauche de l'Oued-Bou-Zenna, appelé plus en aval Zouara : c'est le Chulcul de la Table de Peutinger.

La route franchissait le Bou-Zenna un peu au-dessous du point où il reçoit l'Oued-Maden; celui-ci est presque partout bourbeux, tandis que celui-là est alternativement sablonneux et rocailleux.

A l'est du Djebel-Bou-Laya la largeur du Chulcul est de 35 mètres et cette largeur augmente successivement; après avoir reçu la Tusca elle atteint 70, 90 et même 100 mètres à l'embouchure.

La profondeur moyenne des deux fleuves est de 0 m. 80; mais à la suite des crues ils s'enflent pour ainsi dire subitement et deviennent torrentueux. On ne remarque plus les vestiges d'un pont romain qui devait cependant exister sur le Chulcul en aval du confluent de l'Oued-Maden.

La voie romaine contournait-elle la rive septentrionale du Garâat de Sedjenân ou bien passait-elle plus au sud?

[1] Depuis sa source, ce petit cours d'eau est appelé par les indigènes : Mâlah', — D'ahraouï, — Tessâla et enfin El-Kebir. — Tissot (*Géographie comparée de l'Afrique*, p. 47) l'identifie à la Tusca. — Ce savant archéologue ajoute cependant que la limite du canton de la Tusca devait se trouver plus à l'est du cours d'eau.

[2] Il existe plusieurs petites ruines sur le chemin actuel entre Tabarca et Bizerte; elles représentent sans doute des auberges ou des fermes isolées.

Dans la première hypothèse, elle aurait gravi les hauteurs du Khanguet-Dzara qui atteignent 280 mètres, en passant par les mines situées près de Ksour et aux ruines des Oulad-Gassem[1], aurait franchi l'Oued-Bélif aux environs d'El-Mouaza, pour passer ensuite entre le Djebel-Daharouï et le Garâat-Sedjenân, et venir sur la rive droite de l'Oued-Sedjenân au puits romain appelé Bir-Lalla-Dolla.

Quoique cette petite région soit fertile, bien cultivée et desservie par des chemins arabes allant au lac et au cap Négro, on est porté à croire que la route ancienne passait plus au sud, car l'Oued-Bélif, qui circule à travers une forêt splendide de chênes-lièges et de chênes-zéens entremêlés de broussailles et de lentisques, arrose une vallée très serrée, où coulent, dans des thalwegs fort petits et assez profonds, de nombreux petits affluents qui auraient nécessité beaucoup trop de travaux d'art.

Nous pensons que la voie romaine franchissait l'Oued-Bélif beaucoup plus en aval, c'est-à-dire près de Sidi-bou-Laâba, et passait par le versant méridional du Djebel-el-Herech où nous croyons avoir remarqué, à 8 kilomètres environ à l'ouest de l'Oued-Magrat, les vestiges de la route consistant en un long remblai.

Elle devait franchir cette rivière à un gué qui indique l'emplacement probable d'un pont.

Après l'Oued-Magrat, dont le fond est vaseux à cet endroit, la voie suivait la rive droite de l'Oued-Sedjenân, passait au puits de Lalla-Dolla dont nous avons déjà parlé, et au Henchir-Segman[2] ou Douar-Segma, en longeant le versant septentrional du Djebel-Aïchoun, jusqu'à Souk-el-Djemâ; là, elle passait définitivement sur la rive gauche de l'Oued-Sedjenân, afin d'éviter, sur la rive opposée, les accidents de terrain et les nombreux torrents qui ravinent le flanc septentrional du Djebel-el-Begrat.

[1] Ces ruines occupent une assez grande étendue, mais nous n'y avons trouvé aucune inscription qui permette de fixer une date à l'occupation de ce point. La localité ancienne était défendue par deux castels, aujourd'hui démantelés, qui s'aperçoivent encore de loin. — La dimension des matériaux, de nombreux vestiges de colonnes et de sculptures, une grande mosaïque presque intacte, mais dont le dessin est simplement linéaire, semblent marquer un point de quelque importance où des fouilles exécutées méthodiquement donneraient sans doute des résultats.

[2] Cet établissement est composé de quatre corps de bâtiment, dont l'un paraît avoir été un poste fortifié et pourvu d'une citerne.

En face de Souk-el-Djemâ, que la voie laissait sur la rive droite de la rivière, on remarque, au pied méridional de la hauteur boisée, appelée Kef-Rakma, deux henchirs auxquels les indigènes donnent le nom de Bou-Fourinina; ces ruines, placées à mi-chemin environ de Tabarca et de Bizerte, étaient certainement des auberges où les voyageurs trouvaient un abri pour la nuit, car il n'est pas probable que, jadis, l'étape de Thabraca à Hippo-Diarrhytus ait été faite en un seul jour.

La voie passait ensuite à Aïn-Hallouf, point d'eau important, où nous avons rencontré des bandes de sangliers, qui fréquentent alternativement les montagnes boisées et les marais situés en face de Sidi-bou-Guebrine.

De là, la voie gagnait Bizerte, passant à côté d'un certain nombre de bordjs, traversant la petite gorge de l'Oued-Marra, au sud du Djebel-Chinetti et franchissant l'Oued-El-Grah sur un pont sans doute plusieurs fois réparé, qui semble être de création romaine.

La pente la plus forte de la voie ne devait pas atteindre 0 m. 05 par mètre, sur tout son parcours.

Capitaine Winckler.

FOUILLES
D'UNE NÉCROPOLE ROMAINE,
AU KEF (TUNISIE),

PAR M. LE LIEUTENANT CH. DENIS,
du 2e bataillon de chasseurs à pied.

Il est facile à un observateur un peu attentif de voir où les habitants de Sicca-Veneria ont pris l'énorme quantité de matériaux qui ont servi à la construction de leur ville. Mais les traces de leur exploitation ne se remarquent nulle part aussi bien que sur le plateau rocheux qui borde la rive droite de l'Oued-Smida. Les dolmens qui couronnaient la hauteur ont été respectés [1]; il n'y a là rien de surprenant pour quiconque se rappelle que les Romains avaient au plus haut point le respect des morts et de leur dernière demeure. C'est sans doute ce voisinage qui inspira, aux deux premiers siècles de notre ère, l'idée de choisir le versant qui fait face à la casbah comme cimetière.

Ceux dont les cendres y reposent ne devaient pas être bien riches à en juger par la simplicité du mobilier et des pierres funéraires. Le plus grand nombre de celles-ci, et les plus belles, sans aucun doute, ont été employées dans les constructions de l'époque byzantine.

Celles que j'ai pu découvrir sont gravées sur des stèles, tantôt arrondies à la partie supérieure, tantôt terminées en pointe; deux sont surmontées d'un pyramidion.

[1] Dans la plupart des ruines romaines que j'ai visitées, j'ai remarqué que les nécropoles étaient établies autour des dolmens, lorsqu'il s'en trouvait à proximité. On a des exemples frappants de ce fait à Dougga et à Hammam-Zouakra.

Voici la copie des textes qui ont été mis au jour et n'ont point été déjà publiés par M. le capitaine Espérandieu :

1

D M S
MEMIA NAM
GIBE VIXIT
ANIS LXXI

2

M·MAMIVS
RVFINVS
VIXIT ANNIS
XXXVII

3

L IVLIVS
CF MART
I A L I S
VIX AN XLVII

4

SIM
VSV
*ixi*T AN
IS XXI

5

D M S
C·IVLIVS
SATVRNIN
VS VIT AM
CXI
SEP

6

NVMMIA Q
F·F*ort*VN
AT*a* ·VIX·A
XHSE

7

VENVSTA
.A.TASSAS
VIXIT ANIS
XXXX

8

D M S
SIX MI

Fragment de cippe en forme d'autel.

9

D M S
M PACONI
VS VICTOR
VIXIT ANIS
LX

10

IVLIA·M·F·
MARCHIA
NA
VIXIT AN
V

11

L·IVLIVS·M·F·
PAR·DA·LA
VIX·AN·XI
H·S·E

Les urnes funéraires présentent, comme partout en Afrique, la forme de vases en terre cuite à une ou deux anses.

Les cendres étaient quelquefois renfermées dans une petite auge en pierre; j'en ai trouvé quatre, dont deux avec couvercle.

Le mobilier funéraire est composé de vases en nombre indéterminé présentant les formes les plus diverses; presque tous sont de fabrication indigène. Les lacrymatoires dominent; j'en ai compté huit dans une seule tombe.

Les ustensiles ainsi déposés étaient probablement ceux qui avaient servi au défunt; on voit qu'ils n'étaient plus neufs lorsqu'ils ont été ainsi enfouis.

Dans les sépultures de femmes, on trouve toujours des objets de toilette, épingles en os, miroirs, cure-oreilles, etc. Dans celles d'enfants, j'ai rencontré plusieurs fois des vases en forme de biberons.

Les monnaies étaient déposées soit dans l'urne cinéraire, soit sur la lampe. La plupart sont des bronzes numides au type de la tête barbue et du cheval au galop; quelques-unes appartiennent à Carthage; je n'ai recueilli que deux monnaies romaines, une d'Antonin le Pieux et un denier de Lucille. Ce dernier porte au revers : VENVS VICTRIX. La déesse est figurée debout, s'appuyant de la main gauche sur un bouclier et tenant de la main droite la Victoire stéphanophore [1].

Dans la tombe de Lucius Julius, Caii filius, Martialis se trouvaient deux strigiles en bronze portant la marque de fabrique ANI(?). Sur le manche de l'un d'eux on voit représenté, en pointillé, un athlète qui se prépare à lutter. Ces objets sont communs dans les nécropoles [2], mais il est extrêmement rare de les rencontrer ornés de dessins; celui que je signale est le premier de ce genre trouvé en Afrique.

Le musée du Louvre n'en possède que trois, il en aura maintenant un quatrième à offrir à ses visiteurs.

Parmi les nombreuses lampes exhumées, il y en a qui offrent des sujets en relief ou qui portent la marque du fabricant.

Voici la liste des plus intéressantes :

1. — Pégase volant. Pas de marque de fabrique.

2. — Dauphin. Pas de marque de fabrique.

3. — Lièvre courant. Marque de fabrique effacée.

4. — Centaure. Marque de fabrique ⊂I en relief.

5. — Oiseau posé sur une branche de grenadier chargée de fruits. Marque de fabrique effacée.

6. — Oiseau aux ailes éployées posé sur une branche d'olivier. Marque de fabrique C·OPPI·RES.

[1] Cohen, *Monnaies impériales*, III, p. 222, n° 89.
[2] Pottier et Reinach, *Fouilles de la nécropole de Myrina*, p. 201.

7. — Couronne de feuilles de chêne. Pas de marque de fabrique.

8. — Couronne de feuilles de laurier. Marque de fabrique P A (tracée à la pointe).

9. — Cheval au pas. Pas de marque de fabrique.

10. — Quatre feuilles disposées en croix. Marque de fabrique IVNI ALEXI.

11. — Deux génies debout. Marque de fabrique CRE (tracée à la pointe).

12. — Rosace dans un encadrement de pampres. Marque de fabrique : D E R I (tracée à la pointe).
SORI
S

13. — Personnage assis sur un cheval marchant à gauche. Marque de fabrique : double empreinte de pied.

14. — Vainqueur dans une course de chars. Marque de fabrique effacée.

15. — Couronne de palmier. Pas de marque de fabrique.

16. — Amphitrite assise sur un cheval marin. Pas de marque de fabrique.

17. — Aigle. Marque de fabrique effacée.

18. — Bélier courant à droite. Marque de fabrique : empreinte de pied.

19. — Deux lutteurs. Pas de marque de fabrique.

20. — Génie chevauchant un dauphin et jouant de la flûte double. Pas de marque de fabrique.

21. — Gladiateur marchant à droite. Pas de marque de fabrique.

Un plat en fine terre rouge porte en relief l'empreinte suivante : E V O D I (dans un cartouche en forme de pied).

Un fragment en même terre porte une empreinte analogue : EVIOD.

Je n'ai pas achevé la fouille de cette petite nécropole parce que les déblais des carrières voisines la recouvrent sur presque toute son étendue; la couche pierreuse atteint en certains endroits 2 mètres de profondeur.

Ch. Denis.

NOTE

SUR UNE EXCURSION EN TUNISIE,

PAR M. LE DOCTEUR CARTON,

Correspondant du Comité.

---

1. — Dougga. A 2 kilomètres à l'ouest des ruines de la cité antique, entre Ksar-ben-Tralah et Henchir-H'rich, sur un cippe. Largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 20; hauteur des lettres, 0 m. 03. J'ai lu :

D M S
I PROPERTIVS
ΓORTVNATVS
ROSARIVS
PV ANN LX
H S E

D(is) M(anibus) s(acrum). T. ou *L. Propertius Fortunatus, etc.*

Ligne 2, V et S forment ligature; ligne 3, l'F a une forme archaïque.

2. — Henchir-bou-Sardouk, dans le Djebel-Maïza. Inscription relevée par M. Gouvernayre dans les murs d'un bordj :

MISSORIA NIAMA
RIVRI BONO

3. — Henchir-Ougniett. Situé dans la plaine de la Rokba, aux bords de l'Oued-Ghaïghaï.

Beau puits à demi comblé, avec vasque de pierre.

Console ornée de bas-reliefs figurant, à la face inférieure, les caissons carrés d'un plafond de bois. Sur l'un des côtés est représentée une femme ayant à sa droite une corne d'abondance, à sa gauche un panier plein de fruits.

4. — Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem (*Colonia Thuburnica*). Stèle (hauteur, 0 m. 65; largeur, 0 m. 23; épaisseur 0 m. 15; hauteur, des lettres, 0 m. 03) dont la partie supérieure, terminée en pointe, renferme, au-dessous d'un croissant montant et embrassant le disque, la figure triangulaire dite *de Tanit*, flanquée, à droite, d'un losange, à gauche d'un gâteau cornu et plus extérieurement de deux palmettes. Inscriptions en caractères tracés négligemment :

ΓΙΙS·TıI‹ MΛ
RI·ΓITCOIVCV
V · S · S · LΛ

Peste? Mari... et co(njux) u(t voverant) v(otum) s(olverunt) l(ibente a(nimo).

5. — Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem. Sur une stèle (hauteur, 0 m. 30; largeur, 0 m. 28; épaisseur, 0 m. 12; hauteur des lettres, 0 m. 05) :

D M S
GARGILI
A ΛII MAR
IOA PI VI
AN

Gargilia...

6. — Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem. Sur une stèle (hauteur, 0 m. 24; largeur, 0 m. 21; épaisseur, 0 m. 14; hauteur des lettres, 0 m. 035); inscription en mauvais caractères :

D M S
CAELIA
SISSIN·
VIX·ANIS
II
H S E

7. — Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem. Stèle (hauteur, 0 m. 65; largeur, 0 m. 36; épaisseur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 03)

à la partie supérieure de laquelle, dans un cartouche, se trouve un personnage grossièrement sculpté avec l'indication des seins, les bras étendus, les jambes indiquées et bien apparentes. Au-dessus de lui, grande rosace inscrite dans un cercle et flanquée de deux disques plus petits, renfermant des rayons, celui de droite étant surmonté d'un ornement en forme de fer à cheval.

A droite de l'ensemble formé par ces figures, palme dont le pied repose sur une figure de forme ovoïde à grand axe vertical; à gauche, feuille semblant sortir d'une *lagena* placée à sa partie inférieure.

Une seule ligne de caractères comprise entre deux traits horizontaux :

I'VSCVS·

Fuscus.

8. — Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem. Sur le chemin du hammam des Oulad-Ali. Stèle très allongée (longueur, 2 mètres; largeur, 0 m. 47; hauteur des lettres, 0 m. 06). Inscription dans un cartouche :

SALLVSTIA
C · F · GEME
LLA · PV · AN
IS LXXV · HSE

9. — Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem. Non loin de l'inscription précédente. Stèle allongée (hauteur, 1 m. 50; largeur, 0 m. 38; épaisseur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 045) offrant à sa partie supérieure la représentation grossière du portique d'un temple à colonnes d'ordre dorique supportant un cintre. A l'intérieur de la niche ainsi formée se tient un personnage, la main droite appliquée sur la poitrine, la main gauche tenant une *capsa* par son anse. Il est habillé d'un vêtement court à plis :

IVLIVS
C · F · Q
VICTOR
PIVS VIX
ANN LX
H S E

Julius, C(aii) f(ilius) Q(uirina tribu), etc.

Les autres tribus dont on a trouvé la mention sur les monuments de Thuburnica sont assez nombreuses : *Arnensis*, *Fabia*, *Pollia*, *Horatia*, *Lemonia*.

10. — **Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem.** Fragment de stèle à cartouche (hauteur, 0 m. 78; largeur, 0 m. 35; épaisseur, 0 m. 11; hauteur des lettres, 0 m. 04) :

MINVS PIAS (*sic*)
VIXIT ANIS
XXVI
H S E

11. — **Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem.** Fragment de stèle votive (hauteur, 0 m. 28; épaisseur, 0 m. 34; largeur, 0 m. 20; hauteur des lettres, 0 m. 04) :

I VS
CNVS V·S·L·A

12. — **Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem.** Stèle (longueur, 1 m. 37; largeur, 0 m. 38; hauteur des lettres, 0 m. 04) de forme allongée, terminée en pointe à sa partie supérieure :

M CORNEL
IVS QVA...
...VMID....
....E....

13. — **Henchir-Goraâ-Smar.** Stèle de forme très allongée (hauteur, 2 m. 20; largeur, 0 m. 47; hauteur des lettres, 0 m. 05) remarquable par sa hauteur. Elle a été taillée dans une base de pressoir dont on voit encore une partie de la rigole circulaire :

LIA·C·F
QVINTA·PIA
VIXIT ANN
LX·H·S·E

14. — Henchir-Goraâ-Smar. Fragment de stèle (longueur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 25; hauteur des lettres, 0 m. 04). Très détériorée, en schiste bleu :

XI . . . . .
S X
D M
O . . . . /TE
. . . . . N.M.

Cette pierre semble avoir porté deux inscriptions funéraires.

15. — Henchir-Roumâne. Grand dolmen avec enceinte circulaire, d'une bonne conservation.

Dans le lit d'un torrent, longue stèle offrant à sa partie supérieure, terminée par une pointe arrondie, les représentations suivantes. Dans l'angle supérieur, disque surmontant le croissant, flanqué, à droite d'une fleur de lotus, à gauche d'un triangle. Au-dessous, personnage vêtu d'une tunique courte, flanqué, à gauche de deux disques et tenant de la main droite un gâteau cornu ou une couronne. On distingue en outre très nettement, reposant sur son poignet, un oiseau dont la tête porte deux petits appendices en forme de cornes et dont le corps rappelle celui d'un hibou. Au-dessous de ce personnage est un bélier ou une brebis, à large queue, en avant duquel on remarque un autel surmonté d'un objet triangulaire, à surface réticulée.

16. — Henchir-Roumâne. Stèle très fruste (longueur, 1 m. 80; largeur, 0 m. 35; hauteur des lettres, 0 m. 04) dans un buisson de jujubiers. Elle offre, à sa partie supérieure, le buste d'un personnage au-dessus du croissant et du disque :

. . . . . IVS
. . . X PIVS
. . . . ANIS
XXXX II
H S E

17. — Henchir-Sidi-bel-Aïd. Fragment de stèle (longueur, 1 mètre; largeur, 0 m. 35; hauteur des lettres, 0 m. 05)[1] :

C·COCCEIVS
FESTVS PIVS
VIXIT AN
LXIII

18. — Henchir-Sidi-bel-Aïd. Stèle de forme allongée (longueur, 2 m. 07; largeur, 0 m. 40; hauteur des lettres, 0 m. 05) :

. . M S
. . C A S T I S
B L A N D A
N I · M V L I ·
V I X I T · A N
. . XXVII · H S E

Docteur Carton,
Médecin major,
Correspondant du Comité.

[1] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 14709.

NOTE

SUR UN BUSTE DE FEMME

EN MARBRE BLANC

DU MUSÉE DE PHILIPPEVILLE,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. Louis Bertrand nous envoie la photographie d'un buste de femme diadémée, en marbre blanc, qu'il a fait entrer récemment au Musée de Philippeville. D'après les renseignements recueillis par lui ce buste aurait été découvert pendant les premiers temps de l'occupation française, vers l'année 1840, dans des fouilles faites au faubourg de l'Espérance. Cassé par un coup de pioche à la hauteur du cou, le marbre a été assez maladroitement restauré (pl. XV).

Cette femme, qui doit être une impératrice, est représentée avec un buste drapé; les bras n'ont pas été détachés du corps par le sculpteur. La tête est surmontée d'un large diadème orné primitivement de trois petites boules en relief; celle du milieu est brisée. Au-dessous du buste se voit un cartel qui ne porte aucune inscription. La hauteur totale du monument est de 0 m. 58; la largeur des épaules est de 0 m. 31; la largeur à la base est de 0 m. 17. Le commandant Delamarre, qui a consacré plus de trente planches [1] à la reproduction des antiquités de Philippeville et de Stora, ne paraît pas avoir connu ce marbre.

S'il fallait mettre un nom sur cette tête en ne considérant que le style, on serait tenté de le chercher parmi les impératrices du IIIe ou du IVe siècle, mais l'arrangement très simple de la chevelure

[1] *Exploration archéologique de l'Algérie*, pl. 15 à 48.

s'oppose à une identification avec les princesses de cette époque qui portent toutes des coiffures très compliquées. Ces coiffures consistent tantôt en de larges bandeaux qui semblent envelopper la tête, couvrir même les joues et les oreilles en descendant jusqu'aux épaules, tantôt en un système de nattes relevées derrière la tête. Ici, au contraire, la coiffure est absolument simple dans son ensemble; les cheveux sont noués en chignon derrière la tête. La personne représentée ne peut être qu'une des impératrices de la seconde moitié du IIe siècle, Faustine la jeune ou Lucille. La simplicité, la grossièreté même du travail n'étonnera pas ceux qui ont eu l'occasion d'examiner les sculptures romaines en ronde bosse découvertes à Philippeville, notamment les deux statues drapées du Louvre et le buste de Caracalla. Le talent des sculpteurs locaux dans cette partie de l'Afrique était au-dessous de l'ordinaire, même au IIe siècle de notre ère. D'ailleurs s'il s'agit d'une impératrice divinisée, le buste peut avoir été refait plusieurs années après sa mort pour remplacer un original détruit ou usé. On conçoit facilement qu'une copie de ce genre peut être très différente de l'original primitif. Dans une œuvre aussi peu soignée il est difficile de reconnaître exactement les traits du visage; le travail paraît avoir été, du reste, exécuté très sommairement.

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

TOMBES ROMAINES À ZAGHOUAN.

Rapport de M. Salomon Reinach,
sur une communication de M. G. Hannezo, lieutenant au 4e tirailleurs.

Les derniers travaux de rectification des chemins aux abords de Zaghouan ont mis au jour quelques tombes sur le flanc nord de la colline où est établi le village. Ces tombeaux, de forme à peu près rectangulaire, ne contiennent que de rares ossements et des objets brisés ; dans les terres remuées on a recueilli quelques poteries communes et trois lampes. Les tombeaux n'étaient pas recouverts de dalles ; dans quelques-uns on remarquait des traces de chaux.

Un des tombeaux mérite une mention particulière. Long de 2 mètres, large en moyenne de 0 m. 50 et profond de 0 m. 45, il affecte la forme d'un sarcophage plus large du côté des épaules que du côté des pieds du cadavre. L'intérieur contenait, au milieu d'ossements épars, deux lampes de type phénicien, deux vases à une anse, un moyen bronze fruste, deux vases ornementés (braseros ou brûle-parfums). Le tout était rempli de terre.

« A l'extérieur du tombeau, ajoute M. Hannezo, et placés au-dessus de la poitrine du défunt, nous avons recueilli les objets suivants : un bouclier (?) circulaire, en fer et fragmenté, du diamètre de 0 m. 35, et plus épais au centre que sur les bords extérieurs ; en travers du bouclier et du sarcophage, une lame d'épée, en fer, dont les débris ramassés sur place ont donné une longueur de 0 m. 84 ; au-dessus de ces deux armes en fer, un plat en terre rouge de 0 m. 25 de diamètre, et près de ces divers objets des fragments d'anneaux, tiges, pinces en fer. Dans l'un des brûle-parfums on a constaté l'existence de cendres très fines ; des fragments de ferrures avec rivets, trouvés près de l'épée, pourraient faire supposer que cette épée avait été enfermée dans une gaine en cuir ou en bois tendre. »

M. Hannezo a tenté une restitution du tombeau, avec le squelette portant sur sa poitrine un bouclier rond, en travers duquel passe l'épée de fer; cette restitution laisse nécessairement une grande place à l'hypothèse, et nous devons renoncer à la reproduire.

Notre correspondant ajoute que des lampes romaines ont été trouvées sur un point à l'ouest de Zaghouan, où il pense qu'il y a des tombes romaines faciles à explorer.

S. Reinach,
Membre du Comité.

RECHERCHE D'UNE VOIE ROMAINE

DU GOLFE DE GABÈS VERS GHADAMÈS,

PAR M. LE LIEUTENANT LECOY DE LA MARCHE.

Au mois d'octobre 1893, M. le Gouverneur général de l'Algérie ayant bien voulu, sur ma demande, me mettre à la disposition de M. Foureau, à l'occasion de son prochain voyage en Afrique, je fus chargé tout d'abord d'une reconnaissance en Tunisie qui devait avoir pour objectif d'étudier des ruines assez importantes, signalées par M. le commandant Rebillet [1].

Le gisement en question, appelé El-Medeina, se trouve à environ 50 kilomètres au sud-est de Zarzis, à l'extrémité orientale du Bahirat-el-Biban. La situation et la nature de ces ruines, situées au fond d'une sorte de mer intérieure très abritée, communiquant avec la haute mer par une ou deux passes très étroites, semblait indiquer un port important; par suite, d'autres gisements pouvaient exister dans les environs, et enfin il y avait lieu de voir si El-Medeina n'était pas, du temps de l'occupation romaine, un des grands ports du Sud, en communication directe avec Cydamus (Ghadamès).

En conséquence, je fus chargé de visiter les bords du Bahirat-el-Biban, notamment El-Medeina, de faire des fouilles en cet endroit, et de pousser dans le sud quelques reconnaissances afin de m'assurer si la communication supposée existait; dans ce cas, un jalonnement de petits postes romains devait en garder la trace (pl. XVI).

Parti de Paris le 10 octobre 1893, j'arrivais à Tunis le 13.

Je me présentai à M. le commandant Rebillet, chef d'état-major de la brigade d'occupation, qui se mit très aimablement à ma disposition pour m'épargner les tâtonnements et les hésitations.

[1] *Bull. arch. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1892.

La première remarque qu'il me fit, au sujet des ruines romaines de Medeina, n'était pas encourageante. Elles étaient loin, me dit-il, d'avoir l'importance que nous leur supposions; certainement, comme situation, elles étaient assez remarquables, et l'hypothèse d'une voie romaine partant de là vers le sud était peut-être vraisemblable; mais il était persuadé que des fouilles ne donneraient que des résultats insignifiants.

D'ailleurs, pour lui, le seul port romain vraiment important de cette région était Gightis (Bou-Grara) dont les ruines, très étendues et très remarquables, découvertes par M. Guérin, ont déjà été plusieurs fois visitées et fouillées.

M. le commandant Rebillet voulut bien étudier avec moi le tracé probable d'une voie commerciale partant de Bou-Grara ou de Medeina pour gagner le sud et Ghadamès.

Bien que l'événement semble leur donner tort, je dois mentionner ici les considérations qui guidèrent la première partie de mes recherches.

Une route partant de Medeina, si elle se dirigeait droit vers le sud, devait forcément traverser l'Ouara, région difficile, manquant d'eau. Il est donc bien plus probable que cette route, si elle existait, devait obliquer vers l'est ou vers l'ouest, plutôt vers l'ouest, afin de rejoindre la voie hypothétique de Bou-Grara à Ghadamès.

Mais cette dernière même, M. le commandant Rebillet pensait qu'elle ne devait être qu'un tronçon secondaire de la grande voie du sud, qui côtoie la région des dunes en passant par El-Haguef, Bir-Kecira, etc., à l'ouest des montagnes. Cet avis se basait sur les difficultés que devait présenter la traversée de ces montagnes abruptes dans toute leur longueur, difficultés non moins grandes, selon lui, que celles qu'on rencontre dans l'Ouara.

Restait donc l'hypothèse d'une voie coupant transversalement la chaîne pour aller rejoindre la grande artère du sud sur le Dahar, ou versant occidental. Peu de vallées permettent de couper ainsi les montagnes. Cependant il existe un passage particulièrement remarquable formé par l'Oued-Tlalett, l'Oued-Guermessi et l'Oued-Bel-Recheb, passage qui s'étend depuis l'Oued-Fessi, un des grands oueds du versant oriental, jusqu'à El-Haguef.

Cette voie relativement facile, M. le commandant Rebillet l'avait en grande partie parcourue et avait remarqué dans l'Oued-Bel-Re-

cheb des restes évidemment romains, qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier. Il y avait donc là une indication précieuse qu'il ne m'était pas permis de négliger.

En conséquence, nous fixâmes un premier itinéraire qui devait me permettre de vérifier les hypothèses ci-dessus indiquées, et de prendre sur les lieux mêmes des renseignements indispensables. Cet itinéraire comprenait les étapes suivantes :

Gabès; Médenine; Bou-Grara; Hassi-Chérif; Zarzis; Medeina, Gasser-ben-Guerdane; Ogla-Ksar; Rgigila (montagne où existent des vestiges romains); Foum-Tatahouine; Tlalett; Guermessa, Oued-bel-Recheb; El-Haguef.

Ce fut, en effet, à peu de chose près, la route que je suivis au début, comme on le verra.

Avant de quitter Tunis, je me présentai à M. le général Leclerc, commandant la brigade d'occupation. Il voulut bien, sur la demande de M. le commandant Rebillet, m'autoriser à pousser jusqu'à Medeina; mais il imposa à mes reconnaissances une limite en deça de la frontière tripolitaine : cette ligne idéale était déterminée par Medeina, Gasser-ben-Guerdane, Ogla-Morra, Remada, Kanbout.

Enfin, le 2 novembre, je m'embarquai pour Gabès, muni de toutes les autorisations nécessaires, tant au point de vue civil qu'au point de vue militaire, de conseils et de lettres de recommandation de M. le colonel de Labonne, de M. le commandant Rebillet, de M. le commandant Coÿne. J'emmenais avec moi un Arabe algérien, sortant du 4e régiment de tirailleurs, que M. le commandant Rebillet m'avait recommandé comme interprète. Fort intelligent, très instruit dans les deux langues, Soumali-Hamma-Sadock aurait été capable de me rendre de très grands services s'il avait eu de la bonne volonté; mais il resta très peu de temps avec moi et je dois dire que je regrettai médiocrement son départ.

Arrivé à Gabès, le 6 novembre, je terminai mes préparatifs et me mis en route à cheval, le 11, avec Soumali, un domestique arabe et trois chameliers. Après une étape à Mareth, le 12 j'étais à Medenine, où je me présentais à M. le commandant du cercle.

Un cavalier du village me conduisit le 14 à Bou-Grara. Je tenais beaucoup à voir ces ruines, bien qu'elles fussent déjà très connues. Elles devaient me fournir un point de comparaison et fixer mes doutes sur l'objet même de ma mission.

Je n'entrerai pas dans une description de l'ancienne Gightis. Je

ne pus d'ailleurs y demeurer aussi longtemps que je l'aurais voulu : contrairement à ce que les Arabes m'avaient assuré, les environs étaient absolument déserts, et je manquais de vivres, surtout pour les chevaux. De plus, je commençais à être fort incommodé par les premières atteintes de la dysenterie; le 15, dans la journée, je me décidai à rallier le sondage artésien de Aïn-Maïder, où je fus cordialement reçu par M. le lieutenant Gaux. Grâce à lui, je pus gagner Zarzis le 17; là devait commencer ma véritable exploration.

Bien que malade, je tenais à ne pas m'arrêter dès le début du voyage. M. le lieutenant Perrin, détaché à Gasser-ben-Guerdane, ancien poste du cordon sanitaire, se trouvait alors à Zarzis; il m'offrit de venir passer quelques jours avec lui, se chargeant de me soigner et de me faire visiter toutes les ruines du pays environnant, qu'il connaît à fond. J'acceptai avec reconnaissance, et le 20, je dressais mes tentes près des siennes, pour ne lever le camp que le 27.

Gasser-ben-Niri. — Dès le 21, nous nous rendîmes à Gasser-ben-Niri. Ce sont des ruines romaines situées à 7 kilomètres au sud-est de Gasser-ben-Guerdane. Sur un monticule isolé, de grands pans de murs de 2 m. 50 de hauteur environ, épais de 0 m. 45, sont encore debout; ce sont les restes d'une sorte de poste carré de 5 mètres de côté, percé de quatre portes dirigées vers les quatre points cardinaux. Ce poste occupe le centre d'une terrasse carrée, de 2 à 3 mètres de haut et de 15 mètres de côté, limitée par des murs de soutènement de 1 m. 50 d'épaisseur environ. A l'entour, sur un rayon d'une cinquantaine de mètres, existent plusieurs vestiges de constructions au ras du sol; dans quelques-uns j'ai cru reconnaître des restes de citernes cimentées.

Henchir-D'ebouza. Henchir-Bou-Kournine. — Le 22 novembre une seconde tournée nous conduisit d'abord à Henchir-D'ebouza (7 kilomètres E. N. E. de Gasser-ben-Guerdane), où se trouvent quelques ruines informes, dont je n'ai pu définir l'origine romaine ou arabe; puis à Henchir-Bou-Kournine, situé à 2 kilomètres à l'est de Henchir-D'ebouza, sur le bord du Bahirat-el-Biban. C'est une enceinte carrée de 50 mètres de côté environ dont la porte était probablement au sud, et entourée de vestiges de maisons, sur un rayon considérable; un bâtiment important semble avoir existé à

600 mètres vers le nord, tout au bord de la mer. Le tout est complètement rasé et ne dépassse pas le niveau du sol.

Henchir-el-Aouer. — Le 24, M. le lieutenant Perrin me fit voir Medeina et deux autres gisements assez importants. Le premier porte le nom de Henchir-el-Aouer : c'est une enceinte carrée de 30 mètres de côté environ, située à 300 mètres de la mer et à 14 kilomètres au nord-est de Gasser-ben-Guerdane. Les murs sont complètement détruits, et avec les débris les Arabes ont construit au centre cette sorte de fortification ronde, en pierres sèches, qu'ils appellent un *lahiet*. C'est là, je crois, que M. le lieutenant Doumerc a trouvé une jarre antique absolument intacte, de 1 m. 10 environ de hauteur, que j'ai vue à Zarzis.

Je ne dirai rien maintenant de Medeina, ni du deuxième gisement, Henchir-el-Oucif; j'en parlerai plus loin à propos de fouilles faites au mois de mars 1894.

Je pus déjà constater l'exactitude des renseignements de M. le commandant Rebillet sur Medeina : c'est bien un petit port très bien abrité; mais il ne saurait entrer en comparaison comme importance avec Gightis, qui présentait une énorme superficie et des monuments très remarquables. Bou-Grara doit donc être décidément la tête de ligne de la voie que je recherche.

Henchir-el-Ihoudi. — Le 27, à peu près complètement guéri, je quittai M. le lieutenant Perrin. Après avoir pris de l'eau en passant au puits d'El-Aoudja, j'arrivai à Henchir-el-Ihoudi, qu'on m'avait signalé comme gisement de ruines romaines. Je vis, en effet, sous une pluie torrentielle, une enceinte carrée, de 30 mètres environ, entourée de bâtiments dont il ne reste de reconnaissable que deux fragments de citernes voûtées. Ce point se trouve à 20 kilomètres au sud-ouest de Gassar-ben-Guerdane, sur le bord d'une longue dépression appelée Khaoui-el-Hania.

De là, je comptais me diriger vers l'ouest, traverser l'Oued-Sabègue et camper au sud de la Sebkha-Chmila. Ma seconde étape aurait été le Rgigila et ma troisième Foum-Tatahouine. Mais la pluie qui tombait depuis le matin avait fait de l'Oued-Sabègue un véritable fleuve, et après deux heures d'essais infructueux, où je faillis dix fois embourber mes chameaux, je dus renoncer à le traverser. Force me fut de camper là. Le lendemain je fus assez

heureux pour rencontrer à quelque distance un Arabe qui se chargea de nous faire traverser à gué la Sebkha-Sabègue, fort dangereuse, surtout en cette saison.

Mais je ne pus camper au Rgigila le 28, comme j'y comptais. Le 29 seulement j'atteignis ce point; je ne m'y arrêtai que quelques heures. Les restes importants situés sur le plateau moyen de cette montagne, et signalés déjà dans l'ouvrage de M. Cagnat, m'engagèrent à y revenir plus tard opérer des fouilles. Je quittai donc le Rgigila après une visite sommaire et repartis pour Foum-Tatahouine, où, m'étant égaré, je n'arrivai que le 30.

Foum-Tatahouine. — Je fus admirablement reçu; je dois signaler surtout l'accueil éminemment cordial et le concours précieux que je trouvai, au bureau de renseignements, près de MM. les lieutenants Donau et Bolelli. Le poste de Foum-Tatahouine est remarquablement situé au bout d'une longue oasis, presque au point de jonction de l'Oued-Tatahouine et de l'Oued-Beni-Blell, dont la réunion forme l'importante vallée de l'Oued-Fessi.

Le 31, on me montra un tombeau romain situé à 4 kilomètres environ de Foum-Tatahouine, presque dans la vallée de l'Oued-Beni-Blell. La base seule est debout; tout autour les pierres amoncelées forment un lahiet, et parmi ces pierres j'ai retrouvé une inscription que je n'ai pu déchiffrer, mais dont je suis parvenu à prendre un estampage, malgré le mauvais temps. L'édifice était surmonté d'un groupe de statues; quelques fragments de ces sculptures avaient été trouvés précédemment et transportés à Foum-Tatahouine. Le caveau de ce tombeau est ouvert et vide.

Je dois également signaler des fragments extrêmement curieux existant dans ce poste. Le premier bâtiment élevé en ce lieu par les Français a été construit avec des pierres provenant de ruines romaines : un des pignons présente un grand nombre de fragments de bas-reliefs assez grossiers, où on reconnaît différents animaux, notamment des autruches et quelques figures d'hommes très rudimentaires.

Malheureusement le cliché photographique que j'avais pris de ces intéressants morceaux a été perdu; mais il me sera facile de me procurer un dessin ou une photographie de ce mur, grâce aux excellents camarades qui m'ont reçu là-bas.

Ces pierres proviennent d'un gisement de ruines aujourd'hui

disparu et complètement oublié, même des indigènes, mais certainement très voisin de Foum-Tatahouine.

Tlalett; Ras-el-Aïn. — L'ouvrage de Tissot signale la remarquable similitude de noms qui existe entre l'antique Talalatti des itinéraires et le village berbère de Tlalett. Cette similitude m'engagea à aller de suite visiter Tlalett, bien que personne à Foum-Tatahouine ne connût aucune ruine romaine existant de ce côté.

Le 2 décembre, guidé par un cavalier arabe, je me rendis à ce village à travers la montagne. Je le trouvai à peu près désert, tous les hommes étant aux labours dans la plaine; cependant un vieillard, interrogé par Soumali, répondit qu'il connaissait un endroit voisin où il y avait beaucoup de vieilles pierres. Il nous conduisit à 4 kilomètres environ, sur un plateau assez étendu, en face de Guermessa, à un point appelé Ras-el-Aïn. Là, je vis, en effet, une immense enceinte carrée de près de 100 mètres de côté, entourée de nombreuses constructions sur un rayon de 500 mètres environ. Les tumuli formés par les ruines étaient assez élevés et faisaient supposer qu'à une certaine hauteur les murs étaient encore debout sous les débris. Je résolus de venir fouiller plus tard ce point, qui me parut être important, et qui me fournit, en effet, une inscription assez bien conservée et de grandes dimensions.

Les deux jours qui suivirent furent employés à préparer mon excursion à El-Haguef; c'est un véritable voyage de trois journées, compliqué par l'absence de points d'eau intermédiaires et par l'incertitude de trouver les puits d'El-Haguef à sec, ce qui arrive parfois.

Mraptin. — Je décidai de traverser l'Oued-Fessi et le village de Ghoumrassen, afin d'examiner en passant des ruines qu'on me signalait à la bouche de l'Oued-Mraptin. Ces ruines sont des débris assez informes où j'ai cru reconnaître les restes des travaux hydrauliques destinés à l'irrigation de la vallée; ces constructions, évidemment romaines, sont assez répandues dans la région et nous en verrons plus loin un remarquable exemple.

Le 5 décembre, j'arrivai à Ghoumrassen, et le 6, après avoir pris au passage une ample provision d'eau au puits de Guermessa, je m'engageai avec un guide dans l'Oued-Guermessi, puis dans l'Oued-Bel-Recheb.

Barrage de l'Oued-Bel-Recheb. — Après sept heures de route très pénible à travers les montagnes et les rochers, nous arrivons aux ruines que m'avait signalées M. le commandant Rebillet.

J'examinai ces ruines jusqu'au soir; avec un peu d'attention, il me fut facile de reconnaître que ces constructions n'avaient rien de militaire et n'étaient autre chose qu'un immense barrage destiné à retenir les eaux de pluie et à les distribuer régulièrement dans une région plus basse.

C'est un mur en gros moellons, de 2 m. 50 d'épaisseur en moyenne, dont la longueur atteint un développement total de 1,000 mètres. Il s'étend de part et d'autre jusqu'à la moitié des hauteurs qui bordent dans l'oued Bel-Recheb une espèce de cuvette de 1 kilomètre de diamètre.

Il présente trois ouvertures très bien marquées, dont la principale, celle du milieu, mesure environ 160 mètres. Dans cette ouverture on voit encore des pierres de taille dont la forme et la disposition semblent indiquer l'existence de vannes. Un bâtiment carré, probablement destiné aux gardiens, existe à un angle de l'ouverture sud, et à peu de distance on voit les traces de deux tours rondes dont chacune a vue sur une des vallées qui s'ouvrent à l'est.

Malheureusement les sables venant de l'ouest ont envahi déjà cette vaste cuvette; on peut cependant se rendre compte que l'eau était retenue à l'ouest et était déversée dans les deux vallées à l'est.

Gasser-Rhelane. — Le lendemain je campais sur le Dahar, et descendant en pente douce j'arrivai le 8 à Gasser-Rhelane, dans le Bahirat-el-Haguef, après avoir traversé une étroite bande de 6 kilomètres de dunes, où les chameaux marchent fort difficilement.

Les ruines de Gasser-Rhelane ont été signalées déjà dans le livre de M. Cagnat. C'est un bordj rectangulaire de 25 mètres sur 30; la cour intérieure contient dans l'angle ouest un bâtiment carré de 8 mètres de côté. A quelques mètres on remarque les fragments d'une inscription que j'essayai d'estamper; le vent extrêmement violent qui avait succédé aux pluies des jours précédents rendit ma tentative infructueuse, malgré plusieurs essais. Je

m'en consolai en pensant que cette inscription, où figure le nom de l'empereur Commode, avait déjà été relevée.

Je pus à grand'peine faire une photographie de la face principale (nord-est) du bordj. Elle permet de constater que le sable a considérablement gagné depuis l'époque où M. le commandant Lachouque a pris le dessin de cette même face. D'ailleurs je n'ai pu retrouver l'édicule isolé qu'il signale à 15 mètres des murailles; cependant on voit encore les traces d'une sorte de terrasse et même d'une rampe d'accès.

Le lendemain le vent redoublait encore de violence; je quittai Gasser-Rhelane pour me rendre aux puits d'El-Haguef, situés à 5 kilomètres environ au Sud. J'eus l'agréable surprise de trouver là un lieutenant du service des renseignements, chargé de surveiller le forage d'un puits assez large pour remplacer les innombrables diminutifs de puits arabes qui se pressent en cet endroit et sont si souvent comblés.

Le 11 seulement je repris la route de l'Est, par l'Oued-R'biane et l'Oued-Laredj. Le 12, nous couchions au curieux village de Douirat après une dernière marche de quatorze heures en montagne, n'ayant plus depuis le matin une goutte d'eau ni un grain d'orge. Le 13 j'étais de nouveau à Foum-Tatahouine.

Les derniers jours de route avaient beaucoup fatigué mon interprète, Soumali; atteint de la fièvre à El-Haguef, il était revenu à grand'peine. Ne croyant pas pouvoir me passer de lui, et dans l'impossibilité de le remplacer, force me fut de demeurer quelque temps à Foum-Tatahouine pour le faire soigner.

J'utilisai ce temps de repos forcé pour faire quelques légers progrès dans la langue arabe et questionner tant les officiers que les indigènes. En effet les résultats de mon excursion à El-Haguef étaient absolument négatifs. Je n'avais trouvé dans l'Oued-Bel-Recheb aucune trace d'un établissement, d'un poste militaire qu'on pût supposer être un jalon d'une voie importante. Rien non plus dans l'Oued-Laredj. Les points relevés depuis la mer étaient donc seulement Henchir-el-Ihoudi, Rgigila, Foum-Tatahouine et Ras-el-Aïn (Tlalett). Encore ces points ne semblaient-ils pas être réunis par un lien bien net.

J'étais d'ailleurs persuadé que la tête de ligne était Bou-Grara; dans ces conditions, la voie se dirigeant vers le Sud avait certainement pour première étape Henchir-Semen, gisement déjà connu

et étudié, dans l'Oued-Semen, à 13 kilomètres à l'Est de Medenine. Mais ensuite, où allait cette voie? En tous cas, qu'elle traversât la montagne vers l'Ouest, ou qu'elle piquât droit au Sud, le point critique, le nœud de la question ne pouvait être éloigné de Foum-Tatahouine. D'ailleurs ce poste, le plus méridional de tous, se trouvait être, par la force des choses, mon centre d'opérations et de ravitaillement.

Les renseignements que je recueillis me montrèrent toutes les caravanes actuelles allant vers le Sud directement sans quitter la montagne. Plusieurs caravanes de Touareg venant de Ghadamès ont séjourné à Foum-Tatahouine pendant que je m'y trouvais. Leur route habituelle a toujours été directe, me dirent-ils.

En examinant la carte, je me convainquis qu'en réalité il est moins difficile de suivre la montagne dans toute sa longueur, en profitant des oueds qui ont, en grand nombre, cette direction du nord au sud, que de la traverser de l'est à l'ouest. Il fallait donc chercher dans ce sens les voies les plus commodes; en effet, les sentiers de chameaux actuellement pratiqués ne pouvaient convenir au mode de transport par chariots employé par les Romains.

D'ailleurs n'est-il pas évident que, dans les temps de prospérité, les parties les plus habitées devaient être les plus faciles d'accès? Les grandes vallées n'ont été abandonnées que lors des terribles invasions qui ont si longtemps désolé ces régions; alors les Berbères se sont réfugiés dans les gorges des montagnes; ils ont construit ces ksour qui sont de véritables nids d'aigle, et n'ont plus cultivé d'une façon régulière que les étroits jardins qu'ils pouvaient surveiller de près.

Cette circonstance, jointe à l'amour de la ligne droite et à l'emploi exclusif du chameau, a fait abandonner par les indigènes les grandes voies faciles. Cela rendait mon investigation plus hésitante, car je manquais de renseignements sur beaucoup de ces vallées importantes.

Des ruines romaines m'étaient signalées dans le Sud, à Remada. Mais il me fallait une ou deux stations intermédiaires : où allais-je les chercher?

Les montagnes, dont la direction générale est du nord au sud, présentent une disposition en gradins qui est surtout très remarquable à quelque distance au sud de Foum-Tatahouine. Là on voit très bien deux échelons, dont le plus élevé peut être appelé le

plateau de Dahrcen et le plus bas le plateau de Fatnassia. Chacun de ces plateaux forme une sorte de cuvette peu accentuée et présente pour ainsi dire son système hydrographique particulier.

Le premier semble au nord se diviser en deux voies : l'Oued-Tatahouine à l'est, et à l'ouest le plateau situé en face de Guermessa, où se trouvent les ruines de Ras-el-Aïn.

Une simple excursion me démontra que l'Oued-Tatahouine constitue une voie étroite, abrupte et trop accidentée pour avoir jamais servi à des transports par voitures. D'ailleurs le plateau de Guermessa contenant déjà un gisement important, en relation facile avec le nord par l'Oued-Tlalett et l'Oued-Fessi, il était tout naturel de chercher d'abord de ce côté.

Il fallait, en conséquence, rechercher une station intermédiaire, probablement dans les environs du puits de Dahrcen. Si je ne trouvais rien, je me rabattrais sur l'échelon inférieur, le plateau de Fatnassia, où du reste M. le lieutenant de Larminat me signalait quelques débris romains près du puits de Fatnassia.

Cet échelon est en communication avec le nord par l'Oued-Remta et l'Oued-Zentag d'une part, par l'Oued-Besatna et l'Oued-Beni-Blell d'autre part, deux voies qui rejoignent finalement l'Oued-Fessi.

Mon programme était ainsi arrêté, mais Soumali ne se remettait que lentement et je me décidai, pour lui épargner des fatigues immédiates, à exécuter de suite des fouilles à Ras-el-Aïn. Je commandai à Gabès des outils qui me furent envoyés par voitures et je fis recruter des ouvriers à Douirat. Ce recrutement fut assez facile : les Berbères de la montagne sont plus travailleurs que les Arabes nomades dont ils diffèrent beaucoup comme type et même comme mœurs. Ce ne sont pas de brillants ouvriers, mais ils ne manquent pas d'une certaine bonne volonté enfantine les jours où le travail les amuse.

Ras-el-Aïn (Tlalett). — Le 26 décembre j'étais campé à Ras-el-Aïn (fig. 1). Ce jour-là même Somali me quittait brusquement, sans prétexte valable, et me laissait seul au milieu de tout mon monde. Heureusement je savais déjà quelques mots d'arabe, et j'avais d'ailleurs à mon service un indigène de Douirat, Mohammed-ben-Saïd, cuisinier au poste de Foum-Tatahouine, qui parlait quelque peu un mauvais français et qui me fut très utile jusqu'à la fin du voyage.

Fig. 1. Plan des ruines romaines de Ras-el-Aïn.

Le 27 décembre les travaux commencèrent. J'attaquai d'abord les quatre faces de l'enceinte carrée. Au centre de chacune d'elles, je mis à jour une porte cintrée en pierre de taille, dont les piliers seuls sont encore debout. Mais trois de ces portes sont solidement murées; une seule, celle du Sud, est ouverte; je l'ai dégagée entièrement et c'est elle dont je donne ici le plan (fig. 2). Chaque

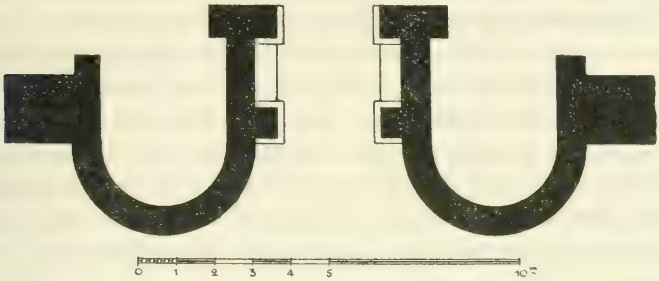

Fig. 2. Porte du camp romain de Ras-el-Aïn.

porte, large de 2 m. 70, est flanquée de deux demi-tours rondes de 4 m. 70 de diamètre extérieur. Au-dessus de chaque porte se trouvait une inscription assez grande; trois sont entièrement effacées, mais celle de la porte Nord est bien conservée, en deux morceaux [1].

Les murs et les tours de l'enceinte sont en moellons de grandes dimensions; ils sont debout sur une hauteur variant de 1 m. 60 à 2 mètres.

Je rencontrai beaucoup de difficultés à fouiller l'intérieur de l'enceinte; aucun point remarquable n'apparaissait et cet amas de débris défiait presque la pioche. Je pus cependant mettre à jour des restes de murs.

Dans une des tours je trouvai des ossements humains; dans un des bâtiments une sorte de boulet rond en pierre; près de la porte sud des clous et ferrures énormes semblant provenir de la porte; un peu partout de la menue monnaie de bronze et des débris de poterie.

Je passai ensuite aux constructions extérieures. Je creusai les tumuli les plus élevés et ne trouvai rien de bien remarquable dans

[1] Cf. les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1894, p. 472.

les maisons même les mieux conservées. Néanmoins trois fragments d'inscriptions viennent encore de ce point; les pierres qui les portent étaient au milieu de la maçonnerie et la face gravée était couverte de ciment; deux seulement ont pu être assez bien nettoyées pour être photographiées [1], mais j'ai rapporté les estampages des trois fragments.

Ruines romaines près de Chenini. Poste d'observation. — Ces travaux, malheureusement assez peu fructueux, me tinrent jusqu'au 20 janvier. Je reconnus entre temps un gisement romain au S. S. O., au pied de la montagne, entre Chenini et Metriona, et un autre à l'est, à peu de distance sur la montagne. Cette dernière construction, en pierres de taille, semble avoir été un poste d'observation, dépendant du camp romain situé dans la plaine et ayant vue sur les différentes vallées, notamment l'Oued-Tlalett et l'Oued-Esmar.

Tombeau romain. — Le 21 janvier, je retournai seul à Foum-Tatahouine. Rien ne me retenait plus et je résolus de partir pour examiner la région sud selon le programme exposé plus haut, emmenant dorénavant avec moi mes ouvriers, car dans ces régions, comme dans les plaines sablonneuses de l'est, il est impossible de s'en procurer. Le 26, j'allai chercher mes hommes à Douirat, et le 27 on me conduisit à un tombeau romain situé dans la montagne à 12 kilomètres de Douirat, vers le nord-ouest. C'est un édifice carré en pierres de taille, de 2 m. 20 de côté au soubassement; les murs ont 0 m. 60 d'épaisseur et renferment un caveau absolument vide, dont la porte est une ouverture carrée de 0 m. 45. A 1,000 mètres au nord, on remarque quelques vestiges de maisons, dans une sorte de bas-fond. Un puits voisin, à margelle antique, est encore visible.

Le 28 janvier, j'arrivai à Dahrcen avec toute ma caravane. Aucun indigène ne put me signaler de vestiges antiques dans toute cette grande plaine de Dahrcen; je ne vis rien moi-même. Il fallait donc renoncer à l'hypothèse d'une voie occupant l'échelon supérieur des montagnes et se rabattre sur l'échelon inférieur. Aussi, le 29, prenions-nous la route du puits de Fatnassia.

[1] Cf. les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1894, p. 475 et suiv.

El-Amrouni. — A 1,200 ou 1,500 mètres des débris signalés par M. le lieutenant de Larminat, j'aperçus quelques pierres de taille très blanches émergeant du sable sur une espèce de mamelon appelé Daharat-el-Amrouni. En m'approchant, je reconnus des moulures, et immédiatement je fis dresser les tentes. Le lendemain je fis commencer les fouilles, qui durèrent jusqu'au 8 février. Contrariés par un grand vent d'ouest qui soulevait le sable au point de recombler les fosses à mesure qu'on les ouvrait, nous parvînmes cependant à dégager des débris très remarquables.

D'abord un tombeau très grand dont le soubassement carré était seul intact. Tout autour, des fragments de bas-reliefs furent retrouvés, sculptés sur des pierres de taille cubant presque un quart de mètre cube. Sur huit bas-reliefs que comportait le monument, sept ont pu être reconstitués fragment par fragment; parmi ces sept, un seul, le plus grand, qui représentait deux personnages en grandeur naturelle, n'est représenté que par quelques fragments; les autres sont complets, mais j'ai dû rapprocher pour les reconstituer des fragments épars de tous côtés sous 1 ou 2 mètres de sable (voir deux de ces bas-reliefs, pl. XVII[1]).

C'est au sable qu'on doit certainement attribuer la merveilleuse conservation de certaines parties. Les pierres de taille sont pour

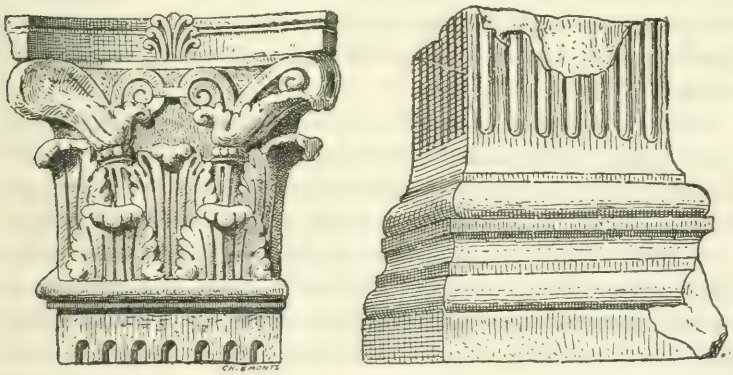

Fig. 3. Chapiteau et base des pilastres du tombeau d'El-Amrouni.

ainsi dire neuves et l'on y voit distinctement la trace de l'outil de l'ouvrier; les moulures, les chapiteaux sont presque intacts et

[1] Cf., sur ces bas reliefs, Ph. Berger, *Rev. archéol.*, 1895, p. 71 et suiv.

éveillent l'idée d'un monument renversé violemment peu de temps après son érection.

Devant ces pierres toutes prêtes l'idée vient naturellement de reconstruire l'édifice. Ses dimensions énormes sont un obstacle insurmontable; d'ailleurs plus d'un fragment probablement manquerait à l'appel. J'ai du moins tenté de reconstituer sur le papier ce monument remarquable. Toutes les pièces découvertes ont été mesurées exactement, et j'ai pu faire revivre par le crayon un édifice qui mesure plus de 4 mètres à la base et dont la hauteur totale dépasse 12 mètres.

Ce monument recouvre un caveau de grandes dimensions qui est encore absolument intact; mais la dalle de fermeture a comme partout disparu, et cette grande chambre voûtée, garnie de quatre niches, est complètement vide. Je n'y ai trouvé, parmi le sable qui la comblait, que quelques fragments de plâtre et un disque en gypse translucide de 0 m. 16 de diamètre et de 0 m. 007 environ d'épaisseur. Autour du tombeau, quelques fragments de poteries.

Parmi les pierres mises à jour se trouvent deux inscriptions admirablement conservées, l'une latine et l'autre néo-punique; les ayant trouvées à très peu de distance l'une de l'autre, je suppose qu'elles appartiennent toutes deux au tombeau en question et dès lors qu'elles sont peut-être identiques comme sens. A la seconde seule il manque un fragment peu important. De l'inscription latine on conclut que le tombeau était celui d'un personnage considérable, nommé Q. Apuleus Maximus [1].

Autour du tombeau d'Apuleus se trouvent quatre tombeaux plus petits comportant également des fragments de moulures et de colonnes qui ne m'ont pas permis une reconstitution, même probable. Les caveaux, que j'ai fait déblayer, sont ouverts et vides.

A 1,200 mètres au sud-est des tombeaux se trouvent les vestiges signalés par M. de Larminat. J'ai fouillé en un seul point de ces ruines et j'ai mis à jour une sorte de bordj carré, évidemment d'origine romaine, de 16 mètres de côté, comportant deux portes et des bâtiments intérieurs. Quelques pans de murs de cette construction sont encore debout.

A l'entour, on voit des vestiges informes accusant néanmoins un établissement assez important; on remarque surtout les restes de

[1] Cf. les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1894, p. 477.

trois citernes voûtées et cimentées. L'existence de cet établissement romain était une indication précieuse; je pouvais déjà pressentir que de Remada la voie recherchée se dirigeait vers le nord par l'échelon inférieur de la montagne, le plateau de Fatnassia, et que la station découverte à El-Amrouni en était un des jalons.

Remada. — En quittant El-Amrouni, je me dirigeai vers Remada par le col situé à l'est du Guelb-el-Hamloss et j'arrivai à l'oasis le jour même, le 8 février dans la soirée.

Je trouvai là, à 400 mètres à l'ouest de l'oasis, les restes peu apparents d'une enceinte rectangulaire très étendue mesurant environ 200 mètres sur 150. Deux portes ont dû exister au milieu des faces ouest et nord. Sur la face sud je n'en ai pu trouver de trace. Quant à la face est, elle présente une porte dont les vestiges sont assez apparents. Cette porte donnait entrée dans une enceinte particulière, mesurant environ 90 mètres sur 70, située dans l'angle sud-est de l'enceinte principale et formant pour ainsi dire réduit. Les débris de Remada sont complètement épars et au ras du sol. A côté se trouvent des constructions arabes qui ont dû être élevées avec les matériaux de l'enceinte romaine et qui sont également en ruines.

Ce point est évidemment un des jalons les plus importants de la route du sud; c'est le dernier que je puisse signaler dans cette direction puisque c'est lui qui détermine, avec le mont Kanbout, situé non loin de là, la limite à moi assignée de ce côté.

Je repris la route du nord le 10 février. Le soir même je campais au puits de Fatnassia après avoir longé à l'est la base d'une longue falaise s'étendant depuis Gasser-Namous jusqu'au Guelb-el-Anze, et traversé le col qui s'ouvre à l'ouest et au pied de ce piton.

Le lendemain 11, je me dirigeai vers un point de l'Oued-Remta où on m'avait signalé de vieilles pierres, et qui devait être probablement une des stations cherchées. Mais avant d'y arriver, un heureux hasard me faisait découvrir, vers le milieu du vaste plateau de Fatnassia, un gisement dont personne ne m'avait parlé. Ayant voulu poursuivre à cheval un troupeau de gazelles, je me trouvai au bout d'une heure égaré et seul; en cherchant ma route, je tombai sur le gisement en question, où je fis des fouilles quelques jours plus tard. J'eus beaucoup de peine ce jour-là à rejoindre mes gens; enfin, grâce aux traces parfois interrompues laissées par les

animaux, j'arrivai à la nuit noire aux ruines romaines de Snom, où toute la caravane m'attendait : nul ne pensait que le chef pouvait s'égarer et je me gardai de détruire cette bonne opinion.

Snom (Oued-Remta). — Les ruines de Snom, situées dans la partie inférieure de l'Oued-Remta, à l'extrémité nord du plateau de Fatnassia, sont simplement les restes de trois tombeaux en pierres de taille. Ils sont malheureusement en assez mauvais état; néanmoins j'ai pu exhumer quelques fragments de colonnes et de chapiteaux où l'on reconnaît encore le style ionique.

Les caveaux, que j'ai déblayés en partie, ont pour entrée une porte haute de 1 mètre sur 0 m. 67 de large. L'épaisseur des murs est de 0 m. 80. Je n'ai rien trouvé dans ces caveaux qu'un fragment de pièce ou de médaille en argent, dont le prix réside surtout, je crois, dans la matière, fort rare dans ces lieux saccagés tant de fois.

Ces fouilles ne furent faites, en réalité, que quelques jours plus tard : en effet, mes ouvriers témoignèrent alors très intempérativement la volonté d'aller prendre quelque repos chez eux. De crainte d'une défection en masse, je pris le parti de céder de bonne grâce, et du 13 au 16 j'allai moi aussi me reposer à Foum-Tatahouine, qui ne se trouvait qu'à une journée de Snom. Les travaux furent repris le 17 et se terminèrent le 23.

Pendant ces trois jours de repos, j'eus le loisir de réfléchir à ce que je puis appeler mes découvertes. Il en résultait clairement pour moi qu'entre Remada au sud et Henchir-Senem au nord, la voie romaine suivait le gradin inférieur de la montagne, le plateau de Fatnassia. Mais, au nord, ce plateau communique avec l'Oued-Fessi par deux voies parallèles : celle de l'ouest, constituée par l'Oued-Remta et l'Oued-Zentag, je venais de la parcourir en rentrant à Foum-Tatahouine.

J'y avais remarqué beaucoup de ksour arabes, de nombreux jardins, mais aucun vestige romain. C'est d'ailleurs une route très difficile, parfois étroite, surtout dans la partie sud, et de plus l'Oued-Remta ne communique avec l'Oued-Zentag que par un col peu praticable, où les chameaux passent malaisément et que mon cheval n'avait traversé que par miracle. Ce passage, situé au pied du Gasser-Bou-Agila, était donc loin de constituer la voie de chariots que je cherchais.

Restait la communication par l'Oued-Besatna et l'Oued-Beni-Blell. Je résolus de la parcourir au retour, après les fouilles que j'avais encore à faire sur le plateau.

Medina (Plateau de Fatnassia). — Le 23, dans la matinée, j'avais terminé les travaux à Snom; je n'avais trouvé que les trois tombeaux dont j'ai parlé, sans aucune autre trace d'un établissement romain. A midi, je partis vers le gisement que j'avais découvert le 11, et que mes Arabes ont baptisé Medina.

C'est un bâtiment carré de 18 mètres de côté avec une cour intérieure, entouré d'une enceinte carrée de 50 mètres environ de

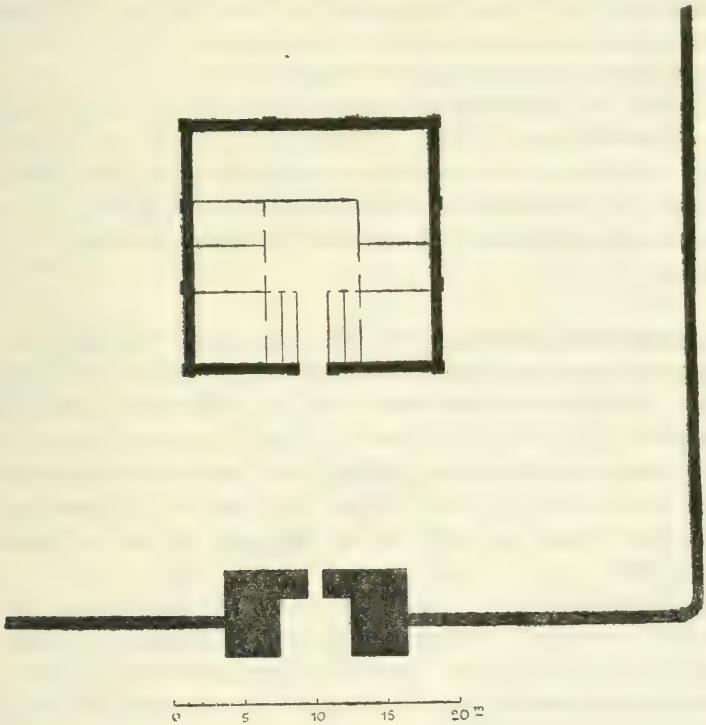

Fig. 4. Fortin de Médina.

côté, dont on voit encore très distinctement une partie, les côtés est et nord (fig. 4). Le côté nord présente une porte flanquée de

deux bâtiments assez importants. La façade seule de l'édifice était en pierres de taille : les autres faces étaient en moellons, avec chaînes de pierres. Des chambres encore visibles existaient tout autour de la cour intérieure, plus haute que le sol extérieur d'environ 0 m. 80; elles étaient surélevées d'une marche au-dessus de la cour elle-même et ne présentaient aucune ouverture vers l'extérieur.

J'ai trouvé des ossements humains dans une de ces chambres, et à côté une pièce de monnaie de bronze d'assez grande dimension.

Tout autour de l'enceinte, sur 600 mètres environ de rayon, on remarque les traces d'un établissement assez important, principalement au nord-ouest. A l'est, à 165 mètres environ, on voit les fondations d'un édifice rectangulaire de 15 mètres sur 18. A l'extrémité nord j'ai vu aussi deux citernes ensablées jusqu'au sommet des voûtes, ayant une largeur de 2 mètres environ.

Le 26, ces travaux furent terminés et je pris la route du nord par l'Oued-Besatna et l'Oued-Beni-Blell. Cette voie est bien plus large et facile que celle de l'ouest : la communication entre l'Oued-Besatna et l'Oued-Beni-Blell est un col très doux et praticable à des voitures. En quittant ce col, on arrive au Gasser-Krachoua, où je campai.

Gasser-Roda (Krachoua). — A 700 mètres au Nord de ce village perché sur une hauteur, on peut voir les ruines d'un bourg arabe. Une visite un peu attentive de ces ruines me fit vite reconnaître qu'il avait été fait avec les débris d'un poste romain. Les quatre angles en pierres de taille existent encore et aussi les vestiges suffisamment apparents d'une porte cintrée en pierres taillées, porte située au milieu de la face sud. Ce lieu est appelé Gasser-Roda.

La découverte de ces vestiges romains me fit beaucoup de plaisir, car j'y voyais la confirmation de mes hypothèses et la justification de mes précédentes recherches. Depuis Remada, je pouvais suivre la voie cherchée jusqu'à Bou-Grara; les postes-jalons s'échelonnaient régulièrement :

Remada, El-Amrouni, Gasser-Roda, Henchir-Senem, Bou-Grara.

Entre Gasser-Roda et Henchir-Senem, la distance était un peu forte; mais bientôt j'allais avoir la satisfaction de trouver la station intermédiaire.

En effet, rentré à Foum-Tatahouine le 28 février, je résolus de revenir vers le Bahirat-el-Biban en cherchant la voie naturelle qui devait relier le port de Medeina et les autres points habités de la côte à l'époque romaine avec la voie que je venais de retrouver.

Après étude et renseignements, cette voie naturelle me parut être l'Oued-Fessi.

Je me fixai alors l'itinéraire suivant : suivre l'Oued-Fessi jusqu'aux Redirs-Mahahir, puis faire une pointe vers le Rgigila, où je ferais des fouilles, et reprendre l'Oued-Fessi pour regagner Gasser-ben-Guerdane et Medeina.

Zmila. — Le 5 mars, je partais par cette voie. A 16 kilomètres de Foum-Tatahouine, sur la rive gauche de l'Oued-Fessi, je découvris un poste romain carré, de 30 mètres de côté, entièrement rasé; on remarque encore les traces d'un bâtiment à l'angle est et à l'extérieur, dans le ravin, un énorme puits de 9 à 10 mètres de diamètre, actuellement sans eau; ce puits comportait une margelle en pierres de taille actuellement ruinée.

J'avais ainsi renoué complètement la chaîne des postes entre Bou-Grara et Remada. De plus, ce dernier point découvert, dont le nom arabe est Zmila, était presque certainement le point d'attache de la voie secondaire se dirigeant vers le Bahirat-el-Biban.

Le jour même, je campais à Mahahir, à côté d'un douar arabe; les indigènes ne purent m'indiquer un gisement signalé sur la carte aux environs de ce point, et je ne pus le découvrir.

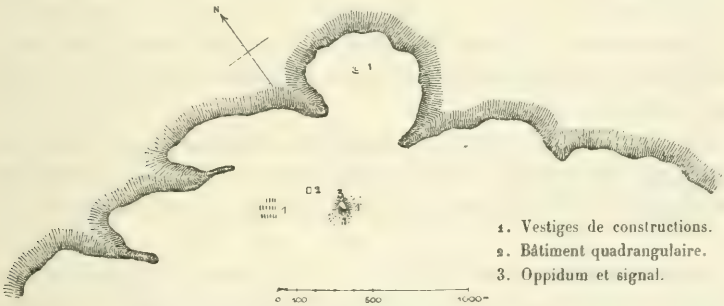

Fig. 5. Le Rgigila. Levé à vue.

Rgigila. — Le 6 mars, j'étais au Rgigila (fig. 5), et je com-

mençais les travaux. Le bâtiment rectangulaire qui était signalé, et dont d'énormes pans de murs en pierres de taille restent encore debout, fut fouillé jusqu'au 12. J'ai pu dégager les contours de ce monument remarquable mais singulier. Je n'ai pas trouvé de traces d'aucune porte bien nette, si ce n'est peut-être dans les débris informes qui encombrent la face est. En tout cas aucune inscription n'est venue m'expliquer la disposition étrange de cette con-

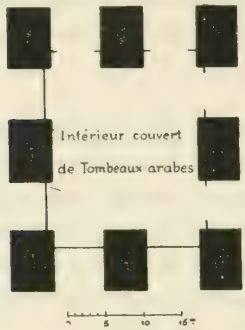

Fig. 6. Bâtiment quadrangulaire

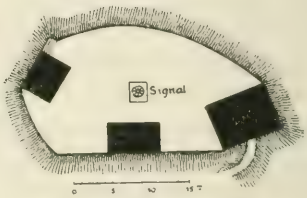

Fig. 7. Plan de l'oppidum.

struction (fig. 6). L'intérieur est rempli de tombeaux arabes très vénérés.

Sur la pointe de la montagne, sorte de piton très aigu, se voient encore les restes d'une espèce de citadelle, dont l'origine est douteuse (fig. 7). Cependant j'incline à la croire romaine, car j'ai remarqué au bas du piton quatre fragments d'une colonne unique d'un diamètre de 0 m. 75, qui semble être tombée du sommet.

Tout autour du piton, s'étagent de nombreux vestiges de bâtiments dont quelques-uns, très importants, sont certainement d'origine romaine.

Les fouilles du Rgigila ne m'apportèrent aucune inscription; j'ai retiré des décombres quelques pièces de menue monnaie, dont une de Constantin IV, je crois, et une pièce anglaise de Georges III.

Henchir-Remett. — Enfin, le 12, je quittai le Rgigila et rejoignis l'Oued-Fessi. Je campai à El-Ksar. Non loin de là, à 2,500 mètres environ au nord-est, se voient les restes d'une enceinte carrée de 30 mètres de côté, présentant deux portes, au nord et au sud. Au sud, quelques vestiges de constructions. C'est

Henchir-Remett, premier jalon de la voie romaine de l'Oued-Fessi depuis Zmila.

Il est probable qu'à partir de ce point la voie se ramifiait pour desservir les nombreux points occupés sur les bords du Bahirat-el-Biban.

Henchir-Breni. — Je me dirigeai le 13 vers Gasser-ben-Guerdane et reconnus en passant un autre poste romain : une enceinte carrée de 20 mètres de côté, située à 12 kilomètres à l'ouest de Gasser-ben-Guerdane. Son nom arabe est Henchir-Breni.

Dans ces conditions ma voie était entièrement jalonnée entre Zmila et Medeina.

Medeina. — Arrivé à ce dernier point le 14, je commençai le 15 quelques travaux qui n'ont pas donné de bons résultats.

Le long de la mer on remarque un quai dallé de 6 mètres de large, courant de l'ouest à l'est sur une longueur de 650 mètres environ, dont une bonne partie en ligne droite. Les dernières dalles sont de niveau avec la plage et sont baignées par la mer à marée haute.

Les constructions de la ville, qui s'étendent sur un rayon de 800 mètres à peu près, sont complètement rasées; les débris sont en calcaire ou en grès coquillier. Dans le sable de la plage, on trouve beaucoup de menues monnaies de bronze complètement oxydées, et des clous de cuivre provenant certainement de bateaux. Parmi les pièces de monnaie, une seule, bien conservée, a été trouvée dans la terre ferme; elle porte l'effigie de Constantin IV.

Le long des quais, on voit encore un grand nombre de cales sèches, de 2 mètres de large sur 8 mètres de longueur, à fond de ciment légèrement cintré.

Au sud-sud-ouest, à 2,000 mètres environ, sur de légères hauteurs sablonneuses, on aperçoit les restes informes de quelques constructions. Nulle part je n'ai reconnu de monument important, ni d'enceinte fortifiée.

A l'extrémité orientale de la ville se trouve la nécropole. J'ai ouvert de nombreux tombeaux déjà effondrés : je n'y ai trouvé que des urnes brisées contenant des ossements.

Non loin de là les deux pièces complètes d'une meule (à grains ou à olives) en pierre noire très dure.

Henchir-el-Oucif. — Ces travaux terminés le 17 mars, je voulus revenir à Henchir-el-Oucif, gisement situé non loin de là, et où j'avais remarqué, au début du voyage, les restes à demi renversés d'une construction que je crois être un tombeau.

Malheureusement je ne trouvai rien qui pût en indiquer la nature; il n'y a en dessous aucune trace de caveau, ni de fondations. A côté se trouve une enceinte carrée de 23 mètres, dont je pus dégager la porte, située sur la face nord; mais je n'y trouvai aucune inscription.

Ruines nouvelles sur le Bahirat-el-Biban. — Deux jours après, le 20 mars, je rentrais à Zarzis. J'avais relevé sur mon passage le long du Bahirat-el-Biban, outre les gisements déjà indiqués, un autre gisement situé à 1 kilomètre au nord-ouest de Henchir-el-Oucif, tout à fait sur le bord de la mer. C'est une enceinte carrée de 20 mètres de côté, avec un mur de soutènement du côté de la mer et quelques constructions éparses à l'entour.

Enfin, à l'extrémité occidentale du Bahirat-el-Biban, se trouvent deux gisements indiqués sur les cartes, mais dont je n'ai pu me procurer les noms. Le plus important, le plus au nord, semble avoir été comme le pendant de Medeina, mais les ruines sont encore en bien plus mauvais état et presque complètement informes.

En résumé, le port important du Sud tunisien semble avoir été Gightis (Bou-Grara). De ce point partait probablement une voie se dirigeant vers le sud et Cydamus (Ghadamès), par l'Oued-Fessi, l'Oued-Beni-Blell, l'Oued-Besatna, le plateau de Fatnassia, etc. Les stations qui jalonnaient cette route étaient situées à Bou-Grara, Henchir-Senem, Zmila, Gasser-Roda (Krachoua), Medina, El-Amrouni, Remada.

L'une des stations suivantes semble devoir être Ieneien; mais ce point étant en dehors des limites qui m'étaient imposées, je n'ai rien pu vérifier au delà de Remada.

De Zmila partait une voie secondaire qui, se ramifiant vers les différents établissements du Bahirat-el-Biban, suivait la partie inférieure de l'Oued-Fessi jusqu'à peu de distance de Henchir-Remett. La route allant vers Medeina était notamment jalonnée par les postes de Henchir-Remett et Henchir-Breni.

Cependant une autre voie que je n'ai pas reconnue a pu exister,

se dirigeant de Medeina directement vers le Sud, par Henchir-el-Ihoudi et Ogla-Morra. Des ruines romaines viennent, en effet, d'être signalées en ce dernier point, et le premier a été reconnu au début de mon voyage.

Aucune indication ne m'a permis d'identifier les gisements découverts avec des stations des itinéraires connus. Seul le nom de Tlalett (Ras-el-Aïn) semblerait se rapporter à l'antique *Talalatti*. Mais les données consignées dans l'ouvrage de M. Tissot à ce sujet ne conviennent nullement à l'établissement de Ras-el-Aïn, notamment la distance entre Talalatti et Leptis Magna, beaucoup plus courte que celle qui existe entre Ras-el-Aïn et Lebda.

D'autre part, Ras-el-Aïn doit être considéré comme en dehors de la route retrouvée entre Bou-Grara et Remada. C'est un poste important, commandant un vaste plateau, mais légèrement à droite de la grande voie directe.

Telle est également la situation de l'établissement du Rgigila par rapport à la route secondaire de Zmila à Medeina.

H. Lecoy de la Marche,
Lieutenant d'artillerie.

MONUMENTS INÉDITS DU MUSÉE DE SOFIA

(BULGARIE)[1].

Lorsque Albert Dumont publia, en 1871 et 1876, ses deux rapports sur sa mission en Thrace, l'attention des savants occidentaux ne s'était pas encore portée sur les monuments figurés de cette région. Il fut le premier à insister sur cette curieuse série de bas-reliefs votifs ou funéraires, datant de l'époque romaine, mais d'un style prématurément byzantin, qui offrent des particularités aussi caractéristiques que les bas-reliefs d'époque impériale découverts en Gaule ou dans l'Afrique du Nord et forment, comme ces derniers, un groupe homogène, où les mêmes motifs reparaissent à satiété.

Le plus fréquent de ces motifs est celui du cavalier ou héros thrace, représenté tantôt au galop, tantôt à une allure plus calme; souvent il paraît sous les traits d'un chasseur, accompagné d'un chien, dirigeant son épieu contre un sanglier ou un lion; d'autres fois il s'avance vers un autel ou vers un arbre autour duquel s'enroule un serpent. Beaucoup de ces reliefs portent des inscriptions qui nous révèlent les noms de divinités locales ou celles d'indigènes portant des noms thraces, dont l'analyse et le rapprochement ont fourni des compléments précieux au peu que les anciens nous ont appris sur cette langue disparue.

Après la mort de Dumont, son élève, M. Homolle, a réimprimé son mémoire, en le complétant avec grand soin pour le mettre au courant des découvertes publiées jusqu'à la fin de 1892[2]. Cette revision était d'autant plus opportune que le nombre des monuments

[1] Lecture faite à l'Académie des inscriptions, le 15 février 1895. — M. Dobrusky a publié dans la revue bulgare *Svornik*, les documents qu'il m'avait communiqués; mais son mémoire, écrit en langue slave, n'est guère destiné à trouver des lecteurs chez nous. Il est accompagné de 18 planches en simili-gravure, reproduisant 44 monuments.

[2] *Mélanges d'archéologie*, Paris, 1892. Je renverrai désormais à cet ouvrage en le désignant par le nom seul de « Dumont ».

nouveaux signalés depuis la dernière publication de Dumont est très considérable. Non seulement, en effet, les savants autrichiens avaient entrepris l'exploration de ces contrées, longtemps négligées à cause de l'insécurité des routes, mais la Bulgarie, devenue indépendante, s'était donné le luxe d'un musée et de plusieurs publications épigraphiques. En recueillant ces matériaux dispersés dans un ouvrage bien disposé et accessible, M. Homolle a surtout rendu service aux savants de la Thrace actuelle, moins bien outillés que ceux de l'Europe occidentale pour connaître l'ensemble des découvertes faites dans leur pays. Comme il arrive presque toujours, ce premier *Corpus* a eu pour effet de stimuler les recherches en leur fournissant un point de départ assuré. C'est grâce à lui que M. Dobrusky, directeur du Musée national de Sofia (l'ancienne *Serdica*), a pu reconnaître, dans les collections dont il a la garde, nombre de monuments encore inédits. Il a bien voulu m'adresser à ce sujet des informations très détaillées, accompagnées d'excellentes photographies; je ne saurais mieux le remercier qu'en essayant de donner ici une idée de l'intérêt de ces documents.

Au point de vue des sujets qu'ils représentent, les monuments de pierre dont j'ai reçu les photographies offrent assez peu de variété. On y rencontre une fois Jupiter, une fois Junon, une fois Bacchus groupé avec Pan, deux fois Hercule, trois fois Diane, trois fois Mithra, enfin *trente-quatre* fois le cavalier thrace. Cette extrême fréquence du motif indigène est toujours utile à constater. Les bronzes, reliefs et statuettes comprennent des représentations de Jupiter, Hercule, Silvain, la Fortune, l'Abondance, Apollon, Mercure, des génies bachiques, etc.; mais on remarquera que le fameux héros cavalier n'y figure point, preuve que la mythologie dont s'inspiraient les bronziers était plutôt savante que populaire. Seuls les monuments de pierre, dans leur barbarie naïve et non sans saveur, peuvent nous donner une image exacte de la civilisation des villages thraces et de leurs croyances pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Dumont n'avait pas remarqué que le cavalier thrace, héros anonyme, était quelquefois identifié avec tel ou tel dieu du panthéon grec. M. Homolle en a fait l'observation dans une note et rappelé un texte où il est assimilé par la dédicace aux Dioscures (Dumont, p. 346, n° 61 *a*; p. 512, note 3). M. Dobrusky nous a communi-

qué la photographie de ce monument. On y voit le cavalier thrace dirigeant une javeline contre un lion, avec les inscriptions ΘΕΟΙϹ ΔΙΟϹΚΟΡΟΙϹ, ΑΥΓΑΖΩ ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΥ ΚΑΙ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΕΥΧΗΝ[1]. Il est assurément singulier de trouver ici une dédicace aux Dioscures, alors que le bas-relief ne représente qu'un seul cavalier. On pourrait se demander si l'on n'est pas en présence d'un exemple du fait autrefois étudié par Letronne dans sa polémique contre Raoul Rochette, la dédicace d'une image de dieu à un autre dieu. Mais voici un autre monument, jusqu'à présent unique, où le champ de la stèle est bien occupé par *deux* cavaliers.

1. — Plaque en marbre découverte en 1893 dans le territoire de Denikly, district d'Harmanly, département de Haskeui. Hauteur, 0 m. 69; largeur, 0 m. 39; épaisseur, 0 m. 07 (pl. XVIII, 2). Un cavalier sur un cheval au galop, dont le front est orné d'un *cirrus*, tient de la main droite un quadrupède, peut-être un chevreuil, qu'un chien courant mord à la patte gauche antérieure et qu'un second chien mord à la tête. Devant le cheval, un arbre, autour duquel s'enroule un gros serpent. A gauche, au loin, un second cavalier également au galop. Au-dessous, dans deux compartiments superposés, sont figurés des combats d'animaux, parmi lesquels on distingue deux lions, un ours, un sanglier, etc.

Dans la bordure supérieure du cadre est gravée l'inscription suivante :

Κυρίῳ Ἀπόλλωνι | ΓΙΝΚΙϹΗΝΩ (*Γιγκισηνῷ*).

Dans la bordure inférieure :

Φλ[*αούιος*] Οὐάλης *σ*ρατιώτης ΔΥϹΥΡΗΝΟϹ (*Δυσυρηνός*)
*χαρισ*τήριον.

L'épithète d'Apollon, *Gicisenus* ou *Gincisenus*, est nouvelle; elle reparaît sur une autre inscription de même provenance et doit être considérée comme un ethnique. On connaît déjà des épithètes locales d'Apollon en Thrace, telles que *Λατομηνός*, *Σικερηνός*, *Ἀλσηνός* (Dumont, p. 509).

[1] J'avertis que je ne reproduis pas toutes les ligatures, qui sont très nombreuses dans ces inscriptions.

Le *στρατιώτης Δυσυρηνός* de ce texte doit être rapproché du suivant, soldat originaire de Philippopolis nommé par une inscription de l'Esquilin :

M. Aur. M. f. Fl. Bithus Philippopo[li vi]co Diïesure (Dumont, p. 484).

Le nom du *vicus* thrace pouvait être *Dysyra*.

L'intérêt principal de notre monument est la présence des *deux* cavaliers, qui devaient naturellement suggérer l'idée des Dioscures. Bien qu'il soit dédié à Apollon, on conçoit aisément comment il peut être question des Dioscures même sur des stèles où le cavalier thrace figure seul. Ce cavalier a été assimilé par le syncrétisme demi-savant de l'époque à l'*un* des Dioscures; mais comme le singulier *Διόσκορος* est inusité, l'épigraphie se conforme à l'usage de la langue en adressant l'offrande aux deux frères divins.

Ce bas-relief a été découvert, avec deux autres dont le sujet est analogue, dans les fondations d'un édifice antique, où l'on a recueilli aussi une statuette de bronze haute de 0 m. 08, représentant un dieu juvénile nu, debout, portant un carquois en bandoulière. On connaît encore d'autres exemples de l'identification du dieu cavalier à Apollon. Dumont a déjà cité un bas-relief du dieu cavalier avec l'inscription *εὐχὴν Ἀπόλλωνι* (p. 335, n° 40). « Apollon, remarque-t-il (p. 290), est un dieu chasseur, peu différent du cavalier des bas-reliefs héroïques. » Et plus loin : « Apollon paraît être plus honoré que les autres dieux... Les noms propres dérivés d'Apollon sont plus fréquents que les autres » (p. 507). Une des épithètes ordinaires de l'Apollon hellénique est *ἀρχηγέτης*; or le recueil de Dumont contient la mention de deux cavaliers thraces avec les dédicaces : *θεῶι ἀρχαγέται* (n° 62, *c*, 12) et *Ηρωι ἀρχαγέται* (n° 62, *c*, 13). L'envoi de M. Dobrusky ajoute trois exemples incontestables au seul qui attestât jusqu'à présent l'identification du cavalier thrace avec Apollon.

2. — Plaque en marbre trouvée en 1893 avec la précédente. Hauteur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 44; épaisseur, 0 m. 09. Le style est meilleur que celui des autres bas-reliefs thraces.

Un cavalier à longue chevelure, monté sur un cheval au galop, dont le front est orné d'un *cirrus*, lance un javelot contre un petit sanglier qui fuit vers la droite, mordu par un chien (pl. XVIII, 1).

En bas, sous le relief :

Ἀπόλλωνι Γεικεσινῷ εὐχαριστή⟨σ⟩|ριον
ἀνέθηκεν Μουκιανὸς σ[ρα|τιώτης.

Ici, l'épithète d'Apollon est *Geicesenus*, simple variante phonétique de *Gicisenus*, forme que nous avons déjà rencontrée.

3. — Plaque en marbre trouvée en 1892 par M. Petroff à Izvor, près du village d'Opizvet, département de Sofia. Hauteur, 0 m. 24; largeur, 0 m. 21; épaisseur, 0 m. 03. Un cavalier, brandissant un javelot de sa main droite levée, est assis sur un cheval dont la tête est ornée du *cirrus* et qui galope devant un tronc d'arbre autour duquel s'enroule un serpent.

Sur la bordure au bas de la plaque on lit :

Ἀπόλλωνι Σκοδρηνῷ Ῥηβουκένθ[ης]
Ῥηβουκένθου εὐξάμενος ἀνέ|θηκε.

Σκοδρηνός, *de Scodra*, est une nouvelle épithète géographique d'Apollon[1]. Ῥηβουκένθης est un nom thrace déjà connu; Cicéron mentionne[2] un prince besse nommé *Rabocentus*.

4. — Plaque en marbre trouvée à proximité du village de Tchatalevo, district de Kizil-Agatch, département de Sliven. Hauteur, 0 m. 30; longueur, 0 m. 31. Elle est restée longtemps déposée à l'église de la Sainte-Trinité à Kizil-Agatch.

Un cavalier, levant la main droite, est monté sur un cheval qui galope devant un petit autel. Derrière l'autel apparaît la tête d'un sanglier attaqué par un chien. Le cavalier est suivi d'un petit personnage à pied.

Sur la bordure au bas de la plaque on lit :

Ἀπόλλωνι Σταρασκηνῷ | Πόσσης
Βείθυος ὑπὲρ ἑαυ|τοῦ | καὶ τῶ|ν ἰδίω|ν ἀνέθηκε|ν.

L'épithète locale Σταρασκηνός est nouvelle. Le nom Πόσσης s'est déjà trouvé, sous la forme Πόσσεις, dans des inscriptions de Varna (Dumont, p. 471).

[1] Une autre épithète d'Apollon, Ῥανισκεληνός, s'est rencontrée dans un fragment d'inscription trouvé à Sofia (Dumont, p. 580).

[2] *In Pis.*, XXXIV, 84.

5. — Une autre inscription, malheureusement incomplète, assimile Apollon à un dieu dont le nom est tout à fait inconnu.

Plaque en marbre dont la provenance n'est pas indiquée. Hauteur, 0 m. 25; longueur, 0 m. 17; épaisseur, 0 m. 04.

Un cavalier galope vers la droite; un chien, mordu par deux quadrupèdes, dont l'un est un lion, saute sur le cavalier.

Sous le relief se lit une inscription mutilée :

...CTOYC ϑεῷ ⊏OYH
... εὐχήν.

Un dieu Σουρεγέθης est déjà connu par une inscription (Dumont, p. 323), mais ici la lecture ⊏OYH est certaine. Il est peut-être permis de rappeler à ce propos qu'il existait en Carie une ville de Souaggéla, au sujet de laquelle Étienne de Byzance nous apprend que σουᾶν, en carien, signifiait *tombeau*.

L'identification du dieu cavalier à Éros n'avait pas encore été constatée. Elle n'a, d'ailleurs, rien de surprenant, car Éros, comme Apollon, est un dieu chasseur, surtout dans l'art alexandrin et gréco-romain; il a pour attributs l'arc et le carquois et paraît souvent à cheval tant dans les terres cuites que dans les peintures de vases. Voici le texte qui nous fait connaître l'assimilation du cavalier à Éros.

6. — Fragment de plaque de provenance inconnue. Hauteur, 0 m. 13; largeur, 0 m. 20. Un cavalier galopant à droite; sous le pied droit du cheval, un autel; sous le cheval, un chien attaquant un sanglier. En bas, une inscription dont la moitié de gauche est seule conservée :

Σεύθης Ἀντιφ[ίλου;]...
PωTI εὐχήν.

La seule restitution possible du mot qui précède εὐχὴν est Ερωτι.

Une des épithètes les plus ordinaires du dieu cavalier est Κύριος (Dumont, p. 218), c'est-à-dire «le Seigneur», tantôt employée seule, tantôt jointe au mot ἥρως. Un curieux monument désigne le cavalier thrace sous le nom nouveau de Κύριος Πυρουμήρουλος.

7. — Plaque en marbre de provenance inconnue, apportée il y

a plus de vingt ans à la mission catholique de Philippopoli. Hauteur, 0 m. 37; largeur, 0 m. 34; épaisseur, 0 m. 04 (pl. XIX, 2).

Cavalier allant au pas à droite, la main droite sur le cou de son cheval; il est suivi de trois hommes à pied, dont le premier tient la queue de l'animal [1]. Près de la jambe antérieure gauche du cheval est un autel allumé à côté duquel se tiennent debout deux femmes vêtues du chiton podère.

Dans la bordure supérieure, on lit :

Κυρίῳ | Πυρουμηρούλ[ῳ] [2].

Dans la bordure inférieure :

Βωσκείλας Βωσκείλου.

Non seulement le nom du *dedicans*, Βωσκείλας, est nouveau et sans analogie parmi les noms connus, mais le nom du héros, *Puroumeroulos*, se rencontre aussi pour la première fois. On connaît un soldat thrace nommé Πυρουῤῥήδης (Dumont, p. 468) et l'on sait que les diminutifs en *ulus* sont fréquents dans l'onomastique thrace (Dumont, p. 559). Mais nous sommes ici en présence d'un de ces cas rares où le nom d'une divinité indigène n'a pas la forme d'un ethnique. En voici un autre.

8. — Plaque en marbre découverte à Sabrovo, département de Tirnovo. Hauteur, 0 m. 48; longueur, 0 m. 36; épaisseur, 0 m. 07. Un cavalier allant au pas à droite vers un autel carré auprès duquel est un tronc d'arbre où s'enroule un serpent (pl. XIX, 1).

Dans la bordure supérieure on lit :

Ἥρωι Μανιμάζωι.

Dans la bordure inférieure :

Ἑσθιαῖος Νεικίου ὑπὲρ | τῶν υἱῶν
Νεικίου καὶ Ἀγα|θήνωρος χαριστήριον.

Qu'est-ce que le héros *Manimazos?* Tout ce que l'on peut observer

[1] Il en est de même sur un autre bas-relief de la même série, découvert à Gélischté, près Kramolin, dans le district de Serlievo, qui porte l'inscription latine : *Herculanus actor Fl. Gemelli votum solvit* (hauteur, 0 m. 30; longueur, 0 m. 31).

[2] Les lettres M H P sont liées; on voit l'amorce de l'Ω final.

à cet égard, c'est que *Manès* est un nom phrygien et que les syllabes *-μαζα-* se retrouvent dans plusieurs noms de lieux asiatiques.

La difficulté n'est pas moindre pour le texte suivant.

9. — Plaque de marbre découverte en 1893 dans le sanctuaire d'Apollon Gicisenus (voir le n° 1). Hauteur, 0 m. 18; largeur, 0 m. 18; épaisseur, 0 m. 02. Un cavalier au pas, lançant une javeline.

Dans le champ au-dessus, on lit :

Τείγοντι (ou Γείγοντι) Αὐλουσελλ...

Dans la bordure inférieure :

Μουκάβχρις Μουκα|τράλεως ἀνέθεκ[εν] (*sic*).

Τείγων ou Γείγων, nom ou épithète de divinité, est absolument inconnu. Si Αὐλουσελλ... est un ethnique, on peut le rapprocher de noms thraces connus comme *Aulouzénès* (Dumont, p. 540) et *Hébrythelmis*, nom d'un prince odryse. Moukatralis est déjà connu, mais Μουκάβχρις est nouveau (peut-être pour Μουκάπορις?).

Quelquefois les épithètes données au dieu ont un caractère plus général; il écoute les prières (ἐπήκοος), c'est un dieu sauveur (σώτηρ).

10. — Plaque de marbre fragmentée de provenance inconnue. Largeur, 0 m. 20. Un cavalier au pas à droite, tenant un javelot.

Au-dessus, l'inscription suivante :

[Ἐ]πηκόῳ θεῷ σωτῆ[ρι].

Apollon, dans une inscription de Thrace, est appelé θεὸς ἐπήκοος καὶ σωσίεργος. Si notre inscription était complète, on y lirait peut-être le nom d'Apollon.

Ailleurs, le cavalier est le dieu par excellence, θεός, dont aucune épithète ne vient préciser la nature.

11. — Plaque en marbre trouvée à Lipnitza, district d'Orkhanié, département de Sofia. Hauteur, 0 m. 26; largeur, 0 m. 21; épaisseur, 0 m. 02. Un cavalier galope à droite; près des pieds de devant du cheval est un autel, derrière lequel un serpent s'enroule sur un tronc d'arbre.

Au-dessous du relief on lit :

Γάιος Μακούτου καὶ Γολειοῦς θεῷ δῶρον.

L'indication de la filiation est singulière; peut-être Μακοῦτος et Γολειώ, qui portent des noms inconnus, sont-ils le père et la mère de Gaïos [1].

Dans une des inscriptions communiquées par M. Dobrusky, le dieu est appelé simplement ἥρως.

12. — Plaque en marbre trouvée à Philippopoli, dans le quartier catholique. Hauteur, 0 m. 12; largeur, 0 m. 07 à la partie supérieure, 0 m. 11 à la partie inférieure; épaisseur, 0 m. 015.

Cavalier au pas marchant à droite. Dans la bordure inférieure, on lit :

Ἄσδης ἥρ[ω]ι ὑπὲρ ἑαυ[τοῦ καὶ]
τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν.

Le nom nouveau Ἄσδης confirme une conjecture de Dumont. On connaissait, en effet, un soldat thrace de la cinquième cohorte prétorienne appelé *Asdula* (Dumont, p. 544), et Dumont faisait observer que ce diminutif supposait un nom comme *Asdus*.

L'épithète d'ἐπήκοος, que nous avons vu appliquer au dieu cavalier et à Apollon, est aussi donnée à Hygie, divinité dont le culte ne s'était pas encore rencontré en Thrace.

13. — Piédestal en marbre, auquel restent adhérents le bord d'un chiton, deux pieds et la base d'un autel. Provenance inconnue. Hauteur, 0 m. 10; largeur, 0 m. 40.

L'inscription suivante est gravée sur le piédestal :

Κυρίᾳ Ὑγείᾳ ἐπηκόῳ Γαιανὸς
Γαίου εὐξάμενος ἀνέθηκεν | εὐτυχῶς.

On a déjà remarqué que les désignations de Κύριος et de Κυρία précèdent souvent les noms des divinités sur les inscriptions thraces.

Voici deux exemples inédits de cette épithète appliquée à Hercule.

[1] On lit nettement, sur la photographie, Γολειοῦς et non Πολειοῦς.

14. — Plaque de marbre trouvée dans la banlieue de Philippopoli. Hauteur, 0 m. 29; largeur, 0 m. 20. Hercule debout, tenant la dépouille du lion et la massue. L'inscription se lit :

Κυρίῳ Ἡρακλεῖ | Κότυς Κουρείου δο[δῶρον].

15. — Plaque de marbre trouvée en 1891 au village de Ptchelintzi, district de Radomir, dans la ferme d'A. Minkof. Hauteur, 0 m. 33; largeur, 0 m. 17. Hercule debout, avec les mêmes attributs, mais tenant la massue abaissée. L'inscription se lit :

Κυρίῳ Ἡρακλεῖ. | Μάρκος Γαΐου εὐχήν.

Nous rencontrons encore l'épithète *ἐπήκοος* dans un texte extrêmement intéressant qui est gravé sur une petite base de bronze percée de trous réguliers. Ce piédestal, entré en 1893 au musée de Sofia, a dû servir de socle à deux statuettes de Zeus et d'Héra; l'endroit précis où il a été découvert est inconnu.

16. — Hauteur, 0 m. 06; largeur, 0 m. 14; épaisseur, 0 m. 06. L'inscription est gravée sur une seule face.

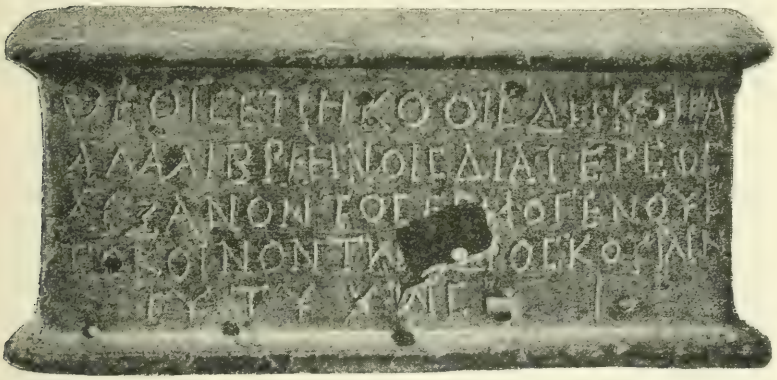

Θεοῖς ἐπηκόοις Διὶ καὶ Ἥρᾳ
Ἀλλαιβρηνοῖς διὰ ἱερέως
Αὐξάνοντος Ἑρμογένους
τὸ κοινὸν τῶν Διοσκόρων
εὐτυχῶς.

L'épithète Ἀλλαιβρηνοί, donnée ici à Zeus et à Héra, est évidemment un ethnique; on y reconnaît immédiatement le mot

βρία, qui se retrouve, par exemple, dans les noms de villes *Mesembria*, *Selymbria* et qui — les anciens nous l'ont déjà dit — signifiait « ville ». La première partie du mot, Αλααι, pourrait faire songer à des salines, Ἁλαῖαι, mais l'expérience nous enseigne à nous méfier, dans l'explication des noms thraces, des analogies qu'ils présentent avec le grec.

La mention d'un κοινὸν τῶν Διοσκόρων n'est pas moins intéressante. On connaît déjà, dans le monde hellénique, des *Dioscouriastes*, c'est-à-dire des membres d'associations religieuses placées, comme nous dirions, sous le vocable des Dioscures. Mais je ne sache pas qu'on ait rencontré ailleurs le nom des Dioscures appliqué aux membres mêmes de la confrérie. On peut citer, à titre d'analogie, les Βάκχοι, qui sont les prêtres et les adorateurs de Bacchus. Peut-être cette habitude de désigner les serviteurs par le nom du dieu qu'ils servent remonte-t-elle très haut. A l'origine, les hommes spécialement consacrés au culte d'un dieu sont comme assimilés à ce dieu lui-même; nous en avons d'assez nombreux exemples là où la divinité est conçue sous les traits d'un animal, cheval, ours, taureau, et où les serviteurs s'appellent ἵπποι, ῥῶλοι, ἄρκτοι, ταῦροι, etc.[1]. On a vu plus haut que le dieu cavalier en Thrace a été assimilé aux Dioscures; il est probable que les Διοσκόροι qui ont dédié le bronze de Sofia étaient des adorateurs de dieux cavaliers identifiés aux Dioscures helléniques.

Le dieu cavalier avait probablement une parèdre féminine, écuyère et chasseresse, qui a été identifiée à l'Artémis grecque. Celle-ci paraît, sur des monnaies d'Amphipolis en Macédoine, montée sur un taureau, et, sur celles de Pherae, en Thessalie, assise sur un cheval au galop[2]. Séléné, que le syncrétisme assimilait à la déesse Artémis, est souvent représentée comme écuyère. Mais la monture par excellence d'Artémis est le cerf, sur lequel elle paraît déjà dans les peintures de vases[3]. M. Dobrusky m'a communiqué deux bas-reliefs curieux, offerts par des femmes à Artémis, où la déesse est figurée comme une chasseresse, assise sur un cerf au galop.

17. — Plaque de marbre découverte dans les fondations de con-

(1) Wide, *Athenische Mittheilungen*, 1894, t. XIX, p. 281.
(2) Cf. le *Lexicon* de Roscher, t. I, p. 568, 569.
(3) *Ibid.*, p. 608.

structions antiques au lieu dit Nessina, près de Sadina, dans le district de Popporva. Hauteur, 0 m. 20; largeur, 0 m. 20; épaisseur, 0 m. 02 (pl. XIX, 2).

Artémis, vêtue d'un chiton serré à la ceinture, le carquois au dos, est assise à droite sur un cerf galopant à droite qui relève la tête vers la déesse. De sa main droite levée elle tient un flambeau, de la gauche un lièvre, qu'un chien mord à la tête. Au loin, sur une base, on voit la statue d'une divinité tenant un flambeau.

On lit, au-dessus et au-dessous du relief :

Ἁγν[ῆ] θεᾷ Ἀρτέμιδ[ι]
Ἀρτεμεισία Ἀρτέμωνος | ἀνέθηκεν.

L'analogie est frappante avec la représentation du cavalier chasseur de notre n° 1.

18. — Plaque de marbre trouvée au lieu dit Izvor, près du village de Bistritza, district de Berkovitza, département de Lom. Hauteur, 0 m. 22; longueur, 0 m. 20.

Artémis voilée, vêtue d'un chiton serré à la ceinture, le carquois au dos, est assise à droite sur un cerf galopant à droite qui relève la tête vers la déesse. De la main droite elle retire une flèche de son carquois; elle tient son arc de la main gauche tendue. Les pieds de devant du cerf portent sur un tertre derrière lequel apparaît la tête d'un sanglier.

Au-dessus du relief on lit l'inscription suivante, dont le dernier mot est très peu distinct :

Μαῖς Διζάλου εὐχή[ν] | ἀνέθηκεν.

Le nom de Dizalas est connu (Dumont, p. 552); celui de *Mais* est aussi phrygien.

Une stèle d'un assez bon travail, mais sans inscription, offre l'image de la Diane chasseresse gréco-romaine, tenant son arc de la main gauche et retirant une flèche de son carquois [1].

Zeus est assez rarement nommé dans les inscriptions de la Thrace. Cyriaque d'Ancône a déjà copié à Périnthe une dédicace Διὶ Ζβελσούρδῳ, divinité où l'on a reconnu le dieu thrace mentionné par

[1] Trouvée dans le département de Lom. Hauteur, 0 m. 47; longueur, 0 m. 29; épaisseur, 0 m. 05.

Cicéron sous le nom de *Jovis Velsuri* (Dumont, p. 381). M. Mordtmann a signalé, d'après Kanitz, un bas-relief de Berkovica représentant Jupiter debout à droite, devant un autel, le bras droit levé pour lancer la foudre. L'inscription a été très mal copiée par Kanitz et restituée conjecturalement par Mordtmann, qui croyait reconnaître, au début, les mots Διὶ Ζϐελσούρδῳ[1]. Or je possède maintenant, grâce à M. Dobrusky, une photographie de ce monument.

19. — Hauteur, 0 m. 35; largeur, 0 m. 24. A Buzadzilar, département de Sliven (pl. XX, 1).

L'inscription, au-dessus du bas-relief, se lit nettement :

Διὶ Ζϐελθιούρδ[ῳ] Μοκάποριϛ δῶρον.

L'épel Ζϐελθιούρδος, rapproché de Ζϐελσούρδος, prouve que le mot thrace devait contenir une consonne dont le son était intermédiaire entre Σ et Θ.

Μοκάποριϛ est un nom thrace connu, analogue à Rheskuporis, Ketriporis, etc. Étant donnés le grand nombre et la diffusion des esclaves thraces, on peut se demander si des noms comme ceux-là n'auraient pas exercé quelque influence sur les anciens noms serviles romains, tels que *Marcipor*, *Quintipor*, où les grammairiens anciens pensaient que *por* était pour *puer*. Peut-être n'y a-t-il là qu'une étymologie populaire suggérée par certains noms thraces et qui aura provoqué des formations analogues[2].

[1] *Rev. archéol.*, 1878, II, p. 301. Le texte a déjà été rétabli dans les *Archäol. epigr. Mittheil.*, 1891, p. 144 (Dumont, p. 570).

[2] Voici une liste de noms thraces en -ποριϛ (cf. Dumont, p. 538 et suiv.) : Ἀλλούποριϛ, Δαλήποριϛ, Διλίποριϛ, Διυδίποριϛ ou Δευδούποριϛ, Δυλύποριϛ, Κετρίποριϛ, Μουκάποριϛ ou Μοκάποριϛ, Ῥαισκύποριϛ. *Aulupor* (*C. I. L.*, VI, 2386 *a*) n'est connu que sous sa forme latinisée. Il faut y ajouter des noms comme *Dacpetoporianus*, *Natoporus*, *Pieporus* qui figurent dans les listes de Dumont avec références à l'ouvrage de M. Tomaschek. Nous avons la preuve qu'à l'époque impériale ces noms ont été abrégés en *-por;* ainsi l'on connaît plusieurs exemples de *Mucapor* (Dumont, p. 555), parmi lesquels il suffit de citer le suivant (*C. I. L.*, VI, 2386 *a*, 9) : *Aurelius Mucapor, d(omo) Beroe*. On trouve même, dans une inscription de Rome, une femme nommée *Tataza Mucapora* (*C. I. L.*, VI, 2954). *Aulupor* est bien thrace, témoin les noms analogues Αὐλουξένης, *Aulucentus*, *Aulurcenus*, Αὐλουτράλης, etc. (Dumont, p. 540). Dumont cite également le nom *Sempor* (p. 556). Ces faits paraissent rendre assez vraisemblable l'hypothèse émise par nous sur l'origine du suffixe *-por* dans les noms serviles romains. *Sextipor*, *Marcipor*

Il y a assurément lieu d'être surpris de ne point rencontrer dans les inscriptions thraces le nom du dieu de la guerre, Arès, alors cependant que les Grecs faisaient de lui le dieu national de ces peuples. La seule explication qu'on puisse offrir de cette singularité, c'est que les Grecs ont donné le nom d'Arès à un dieu guerrier des Thraces qui pouvait s'appeler tout autrement, ou, comme le Mars gaulois, porter un grand nombre de noms locaux. Mais pourquoi le dieu cavalier n'est-il jamais assimilé à Arès par les inscriptions? Je suis presque tenté d'en conclure que le nom d'Arès, précisément parce qu'il désignait le dieu suprême du pays, ne devait pas être inscrit sur les monuments, de même que, dans la Gaule orientale, on n'a jamais encore rencontré une image du dieu au maillet, le Dispater de César, accompagné d'une inscription qui le désignât.

Voici encore quelques textes inédits qui nous révèlent des éléments nouveaux de l'onomastique thrace :

20. — Plaque de marbre de provenance inconnue. Hauteur, 0 m. 16; largeur, 0 m. 13; épaisseur, 0 m. 02. Cavalier galopant à droite. Au-dessous :

Πούκατρα Λύκου.

Πούκατρα est identique à Μούκατρα, nom qui s'est déjà rencontré en Thrace. La substitution du Π au M est à remarquer.

21. — Plaque de marbre trouvée dans des restes de constructions à Keretchen, près d'Arablar, district de Rasgrad. Hauteur, 0 m. 21; largeur, 0 m. 17; épaisseur, 0 m. 04.

Un cavalier au galop brandissant un javelot. La bordure supérieure présente une inscription très effacée où l'on reconnaît seulement les lettres :

ΙCΤΟΥΤΟΥΛCΩ.

Celle de la bordure supérieure est plus lisible :

Βαικίθης (ou Ζαικίθης) Ζουρήους
εὐχὴν ἀνέθηκεν.

ne seraient que des formations analogiques d'après les noms d'esclaves thraces *Aulupor*, **Dilipor*, **Dindipor*, **Cetripor*, etc. Il est possible qu'Αὐλούπορις, devenu *Aulupor*, *Aulipor*, et expliqué comme *Auli-puer*, ait été le point de départ de ces formations.

Βαικίθης ou Ζαικίθης doit être rapproché des noms thraces Μακύθης, Τιτύθης (Dumont, p. 549), Traibithus (*ibid.*), etc. Ζαι- est un préfixe. Quant à Ζουρήης, nom nouveau, il paraît contenir le même élément que l'on trouve dans *Mocasura*, *Diiesura*, Σουρεγέθης (Dumont, p. 559).

Une longue inscription, découverte à Dolistovo, dans le district de Doubnitza (département de Kustendel), contient une liste de prêtres indigènes qui font une dédicace à la maison impériale et aux Olympiens. Elle est d'un grand intérêt pour la toponymie locale.

22. — Colonne de granit. Hauteur, 2 m. 30; diamètre, 0 m. 35 et 0 m. 32. Les caractères sont peu lisibles.

ΟΙΚΩ	Οἴκῳ
ΘΕΙΩΚΕΤΟΙϹ	θείῳ κὲ [καὶ] τοῖς
ΟΛΥΜΠΙΟΙϹ	Ὀλυμπίοις
ΘΕΟΙϹ ΟΙ ΙΕΡΙϹ	Θεοῖς οἱ ἱερῖς
5 ΔΙΟΓΕΝΗϹ ΑΛΥΠΟΥ	Διογένης Ἀλύπου
ΟΥΛΦΙΛΟϹ ΓΕΛΖΩϹ... ΠΙΖΩϹ	Οὐλφίλος ΓΕΛΖΩΣ... ΠΙΖΩΣ
ΚΛΑΥ·ΑΤΤΑΛΟϹ	Κλαύ[διος] Ἄτταλος
ΦΛ. ΑΠΟΛΙΝΑΡΙΟϹ	Φλ[αούιος] Ἀπολινάριος
ΤΑΡΣΑΣ ΜΕϹΤΙΚΕΝΘΟΥ	Τάρσας Μεστικένθου
10 ΔΥΝΑΣ ΕΠΤΑΚΟΡΟΥ ΠΙΛΟΥΙΔΙΟΣ	Δύνας Ἑπτακόρου, Π. Ἑλουίδιος (?)
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ	Ἀλέξανδρος Ἀλεξάνδρου
ΔΕΙΟΣ ΔΙΝΕΟΣ	Δεῖος Δίνεος
ΙΟΥΛΙΑΝΟΣ ΚΑΜΟΙ...	Ἰουλιανὸς ΚΑΜΟΙ
15 ΡΑΙϹΚΗΠΟΡΟϹ	Ῥαισκήπορος
ΑΠΟΛΛΩΝΙΣ..... ΙΟΥΡΟΣ	Ἀπόλλωνις... Ἰοῦρος (?)
ΟΡΦΕΥΣ ΜΑΚ.....ΕΩΣ	Ὀρφεὺς Μακ... εως
ΕΠΤΕΖΕΝΙΣ..... ΙΤΟΣ	Ἑπτέζενις ....ιτος
ΜΕΣΤΙΚΕΝΘΟΣ ΡΑΠΗΛΟΣ	Μεστίκενθος Ῥάπηλος (?)
20	.....
ΕΠΕΙ ΣΥΝΑΡΧΙΑΣ	Ἐπεὶ συναρχίας

En dehors des mots sur lesquels il peut y avoir des doutes,

nous avons ici plusieurs noms indigènes nouveaux, Οὔλφιλος (à rapprocher peut-être du nom gothique Οὐλφιλᾶς)[1], Μεσλίκενθος (à rapprocher de Rabocentus, Δινίκενθος), Δύνας (cf. Δινίκενθος), Ἐπλάκορος, Επλέζενις (cf. Ἐπλακενθης). Je ne sais que faire de noms comme *Gelzôs* (lig. 6) et *Rapêl* (lig. 19); ce dernier peut cependant être rapproché du nom thrace *Bitipel*[2].

Les renseignements qui précèdent sont loin d'épuiser l'intérêt de l'envoi que m'a fait M. Dobrusky. J'omets notamment de décrire deux ex-voto mithriaques des plus curieux qui viennent d'être publiés par M. Frantz Cumont dans la belle monographie qu'il a entreprise sur le culte de Mithra[3].

Nos lecteurs jugeront sans doute que le directeur du musée de Sofia, par la communication de documents inédits dont il a voulu qu'ils eussent la primeur, a rendu un touchant hommage à la mémoire d'Albert Dumont, en même temps qu'il donnait une preuve nouvelle de l'utilité des travaux de ce savant, si heureusement réunis et complétés par M. Homolle.

Salomon Reinach.

[1] Dumont a déjà fait observer que Γηπαίπυρις, nom d'une princesse pontique, suppose un nom thrace Γηπαί, dont il propose de rapprocher celui des Γήπαιδες, peuple gothique selon Suidas (p. 551). Mais notre connaissance de l'onomastique thrace est encore trop imparfaite pour qu'on puisse y admettre, sur des indices aussi faibles, l'existence d'un élément germanique.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. III (*suppl.*), n° 7457.

[3] *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, fasc. II, Bruxelles, 1895, fig. 119, 120.

NOTE

SUR DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES

DE LA NARBONNAISE,

PAR M. LE CAPITAINE ESPÉRANDIEU,

Correspondant du Comité.

On vient de découvrir à Marseille, dans la rue Longue-des-Capucins, au cours des travaux d'assainissement qui bouleversent en ce moment le sous-sol de la ville, une inscription romaine gravée sur un cippe de 1 m. 27 de long, 0 m. 60 de large et 0 m. 40 d'épaisseur.

Cette inscription, dont les lettres, de bonne époque, ont une hauteur de 0 m. 04, et sont encore partiellement incrustées d'une matière résineuse ressemblant à de la poix, est conçue de la façon suivante :

D M
C MEMMIO LV
CILIANO
C MEMMIVS
MAXIMVS
PATRONO PI
ENTISSIMO
ANNORVM XXI

Elle se lit, sans aucune difficulté :

D(iis) M(anibus). G(aio) Memmio Luciliano. G(aius) Memmius Maximus patrono pientissimo, annorum XXI.

La barre horizontale des L est très peu accusée et l'A de la

3e ligne n'est pas barré; l'V qui termine la 2e ligne offre, de plus, la particularité d'être prolongé, à gauche, par un petit trait descendant, parallèle à la haste de l'L.

Ce cippe est destiné au musée Borély où il sera transporté très prochainement.

— Une nouvelle inscription, relative aux Proxumes, a été également découverte à Nîmes depuis peu, en faisant des fouilles pour construire une cave à l'angle des rues de la Calade et de la Madeleine. Elle est gravée sur un petit autel pourvu d'une base et d'un couronnement et mutilé légèrement du côté droit. On lit très nettement :

IANVA
PROX
MIS S
IS

Janua[rius ou *Januaria*?] *Prox[su]mis s[u]is.*

Une particularité du monument, difficile à expliquer, est la présence du nombre XVIII, très distinctement gravé sur la face opposée à celle qui porte la dédicace. Serait-ce le numéro d'ordre de l'autel dans le sanctuaire où il avait été placé?

Les inscriptions relatives aux Proxumes ne sont pas rares, mais elles proviennent presque toutes de la région de Nîmes et des bords du bas Rhône, ce qui peut faire croire à quelque culte local. M. Aurès, dans un mémoire fort intéressant qu'il a publié en 1872 [1], a émis l'opinion que les Proxumes étaient, chez les Volces Arécomiques, « les Mânes des aïeules considérées comme les Génies protecteurs de la famille et de la maison ». Selon M. Allmer, les Proxumes étaient probablement des divinités comparables aux déesses Mères.

L'autel que je viens de décrire a été recueilli par M. Estève pour le musée archéologique de Nîmes.

Capitaine Espérandieu,
Correspondant du Comité.

[1] *Bull. des Antiquaires de France*, t. XXXIII, pp. 100 à 102.

UN PORTRAIT

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE,

MINIATURE INÉDITE DU XVe SIÈCLE.

PAR M. A. PERRAULT-DABOT.

S'il existe d'excellents portraits, contemporains et authentiques, des trois premiers ducs de Bourgogne de la race des Valois, il n'en est pas de même pour Charles le Téméraire. Ce fait s'explique par le peu de loisirs que laissèrent à ce prince les préoccupations multiples d'une vie guerrière et agitée à l'excès, abrégée en outre par un trépas prématuré. Les portraits du Téméraire sont donc très rares et encore la plupart ont-ils vu contester leur authenticité.

Les plus connus figurent, l'un au musée de Bruxelles, l'autre, à celui de Dijon. Dans le premier (hauteur, 0 m. 37; largeur, 0 m. 27), le prince est représenté de trois quarts, vêtu d'une robe noire, coiffé d'un haut bonnet brun, d'où s'échappe une abondante chevelure, et tenant une flèche de la main gauche; la présence de cette flèche est expliquée de différentes façons; suivant les uns [1], le prince était alors président de la confrérie d'archers de Linkenbeck; suivant d'autres [2], il aurait remporté le prix de l'arc à la gilde de Saint-Sébastien. On n'est pas davantage fixé sur l'auteur de la peinture, attribuée par Fétis [3] à R. Van der Weyden, et par Wauters [4] à Hugues Van der Goes. Quoi qu'il en

(1) Mme de Witt, *Chroniqueurs de l'histoire de France.*
(2) Wauters, *La peinture flamande.*
(3) *Catalogue du Musée de Bruxelles.*
(4) *Ouvrage précité.*

soit, le prince y paraît fort jeune et sa physionomie imberbe, malgré une grande apparence de fermeté, ne fait guère prévoir le terrible batailleur qu'il devint par la suite.

A l'opposé du portrait conservé au musée de Bruxelles, c'est dans celui du musée de Dijon que se montre le mieux le caractère du fameux despote bourguignon, tel que ses actes l'ont fait connaître, et tel qu'il a été tracé par ses historiens. Aussi ce tableau a-t-il été depuis longtemps popularisé par la gravure. C'est un panneau de 0 m. 97 de hauteur, sur 0 m. 73 de largeur, dans lequel le Téméraire est représenté couvert de son armure, assis sous sa tente et regardant devant lui d'un air sombre et mélancolique. Le fond du tableau montre Gédéon [1] en prière, tenant de la main gauche un étendard où figure la croix de Saint-André, appelée également croix de Bourgogne, le duc Philippe ayant pris saint André pour patron de l'ordre de la Toison d'or qu'il avait fondé [2].

Au Musée de Versailles, un petit panneau de 0 m. 21 de hauteur sur 0 m. 66 de large, montre le Téméraire présidant en grande pompe le Parlement de Bourgogne. Le prince est représenté

[1] Lorsque le duc fit son entrée solennelle à Dijon, en 1474, on avait dressé sur la place Saint-Jean un théâtre où l'on voyait Gédéon, à la tête de ses hommes d'armes et faisant porter devant lui sa bannière avec la devise : *Gladius Domini et Gedeonis,* tandis que les Madianites s'enfuyaient. Dans le fond paraissait un ange tenant un rouleau sur lequel était écrit : *Dominus tecum, virorum fortissime.*

[2] Dans une très intéressante notice intitulée : *Deux portraits bourguignons du XVe siècle,* parue dans le tome IX des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire,* M. H. Chabeuf prétend que le portrait conservé au musée de Bruxelles est celui du grand bâtard de Bourgogne, Antoine, troisième fils naturel de Philippe le Bon. A l'appui de cette assertion, l'éminent critique a rapproché le portrait dont nous parlons de celui du grand bâtard, conservé dans la collection du duc d'Aumale, à Chantilly. Mais la ressemblance des deux portraits ne nous ayant pas paru aussi concluante qu'à M. Chabeuf, nous continuerons, jusqu'à plus ample informé, à considérer comme bonne l'attribution donnée au portrait du musée de Bruxelles.

Dans la même notice, M. Chabeuf fait connaître que le portrait de Dijon n'est pas un original, mais une variante d'un tableau conservé à Vienne, au musée du Belvédère. Un tableau pareil se trouve d'ailleurs au musée de Versailles, où il est catalogué sous le titre : *École flamande, XVIIe siècle;* un autre encore figure dans l'une des salles de l'hospice de Beaune. Toutes ces reproductions ne seraient que des copies modifiées d'un *Saint Guillaume,* également au musée de Vienne, peint par Van Hemsen sous les traits du *Téméraire,* ouvrage lui-même de seconde main. Dans toutes ces toiles, le prince est représenté portant toute sa barbe.

au centre de la salle des séances, assis sur un trône surmonté d'un dais. Il est en habit de guerre, revêtu, par-dessus sa cuirasse, d'un long manteau rouge garni d'hermine, et il porte une couronne fermée par le haut; la figure est complètement rasée. Cette œuvre est de l'époque; malheureusement les dimensions en sont trop restreintes pour permettre de bien percevoir les traits des personnages [1].

Enfin, un quatrième portrait se trouve à Meyriez, près Morat, entre les mains de M. le pasteur Landry. Ce portrait est peint sur toile, en buste; les cheveux sont frisés, la figure complètement rasée, les traits accentués fortement, les lèvres grosses, les yeux grands et assez enfoncés (hauteur, 0 m. 77; largeur, 0 m. 61). De l'avis de son propriétaire, cette toile serait une copie ancienne du portrait du duc pris dans sa tente à la bataille de Morat, placé ensuite à l'hôtel de ville de cette localité et depuis longtemps disparu ou détruit.

Il existe, en outre, un certain nombre de miniatures conservées, tant à l'étranger que dans les bibliothèques et musées français, sur lesquelles se trouvent reproduits les traits du Téméraire. Dans toutes, il a les cheveux coupés court et la figure complètement rasée.

A Copenhague se trouve le magnifique livre d'heures dont une miniature, signée Jacques Undelot et qui paraît d'ailleurs peu authentique, représente le Téméraire agenouillé, avec sa femme. A Bruxelles, figurent dans la bibliothèque de Bourgogne la célèbre traduction de l'*Histoire générale du Haynaut* et la *Composition de la Sainte-Écriture*. Ces deux ouvrages représentent le prince, âgé de 13 ans dans le premier et de 29 ans dans le second, assistant à l'hommage de ces volumes par leurs auteurs respectifs à Philippe le Bon. La superbe miniature de l'*Histoire du Haynaut* est généralement attribué à Van der Weyden, le manuscrit est de 1446; celle de la *Composition de la Sainte-Ecriture* pourrait être de la main

[1] Au même musée se trouve encore un portrait du Téméraire debout, la main appuyée sur une canne, mais cette peinture, ainsi qu'une autre appartenant au musée de Clermont-Ferrand et celle qui figurait dans la collection Baudot, vendue récemment à Dijon, ne sont, selon toute apparence, que des œuvres très postérieures, faisant partie des collections de portraits historiques, que l'on employait autrefois à la décoration des châteaux ou des hôtels particuliers. Ils n'ont, par conséquent, aucune valeur de ressemblance.

de David Aubert, l'auteur du livre; elle est en grisaille et datée de Bruxelles, 1462. Dans cette dernière, le portrait du prince, qui était alors plus âgé, aurait un plus grand intérêt documentaire; malheureusement elle est de trop petites proportions.

A la Bibliothèque nationale, à Paris, se trouve un manuscrit[1] dont une miniature représente Charles le Téméraire, recevant, vêtu d'une robe noire et assis sous un dais, les hommages de ses sujets, après la mort de son père. Dans la collection Gaignières, à la même Bibliothèque, figure une copie, de grandes dimensions, d'un portrait qui se trouvait dans la famille de Taxis. Le prince y est vu en buste, de trois quarts, tête nue, en pourpoint noir et la Toison d'or au cou. C'est encore un portrait exécuté dans sa jeunesse; il a été gravé dans l'ouvrage de Montfaucon.

Il existe au musée d'Arras un beau dessin à la sanguine représentant le Téméraire et Philippe le Bon, en buste, l'un derrière l'autre. Ce portrait du Téméraire est absolument analogue au précédent, mais inversement tourné. M. H. Bouchot l'attribue à J. Le Boucq[2].

Enfin, nous mentionnerons, pour mémoire seulement, la statue du Téméraire qui figure sur son tombeau à Bruges[3]; elle est sans caractère aucun, de même que le bas-relief d'applique, en albâtre,

(1) Ms. fr., 2689.

(2) *Les Portraits aux crayons du XVIe et du XVIIe siècle.*

(3) Un premier tombeau avait été élevé au Téméraire dans l'église Saint-Georges, à Nancy, mais il fut détruit en 1717. Il était surmonté d'une statue couchée, armée et couronnée, qui n'était pas sans analogie avec celle du tombeau de Bruges, et ne semblait pas avoir, plus que celle-ci, le caractère de l'authenticité. Ce dernier tombeau a été élevé en 1559, par ordre de Philippe II. Un moulage en figure au musée du Trocadéro. Le duc y est représenté couché, armé, ayant sur la tête une couronne et au cou le collier de la Toison d'or; son épée, son casque et ses gantelets sont à côté de lui, un lion repose à ses pieds.

Notons, à ce propos, un fait singulier. Il existe une lithographie, quelque peu ancienne déjà, représentant les statues du Téméraire et de sa troisième femme avec leurs noms : *Carolus Audax* et *Margareta* inscrits sur les piédestaux, comme elles figurent sur le manteau de la célèbre cheminée de la salle du Franc, à Bruges, dont le moulage se trouve également au musée du Trocadéro; or ces statues sont celles de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, aïeuls maternels de Charles-Quint, figuré lui-même sur le panneau central de cette cheminée. Nous croyons devoir signaler cette erreur, qui peut mettre une certaine confusion dans l'esprit des personnes entre les mains desquelles tomberait cette lithographie, d'autant plus que ces deux statues, dont les moulages se trouvent au musée de Versailles, sont portées au catalogue sous cette fausse attribution.

que l'on voit au musée de Dijon. Le sceau du Téméraire [1] donne une représentation plus exacte des traits de ce prince; malheureusement le casque en dérobe une grande partie; les moustaches toutefois y sont nettement tracées. Restent les médailles, jetons et monnaies, fabriquées par ses ordres, mais le type du modèle s'y trouve interprété avec trop de liberté pour qu'on puisse se porter garant de la ressemblance.

De tout ce qui précède, il résulte que presque nulle part, en définitive, ce prince n'est présenté de face, les cheveux longs et flottants, avec barbe et moustaches. C'est ce qui fait le principal intérêt d'un portrait, entouré de très curieuses figures accessoires, que nous avons remarqué sur une miniature actuellement conservée à la bibliothèque de Montpellier, et dont aucune description n'a été faite jusqu'à présent.

Cette miniature sur vélin, haute de 0 m. 645 et large de 0 m. 348, remarquable par cette disproportion inusitée de dimensions, ne l'est pas moins par la finesse de l'exécution et la singularité du sujet.

La partie supérieure offre un Christ en croix appliqué sur le fond d'une sorte de lit de justice, de couleur bleue, dont le ciel ou dais, orné d'une penture retombante à franges rouges et blanches, s'étend au-dessus de sa tête. De chaque côté, un phylactère contient cette sentence, partagée par moitié : *Diligite justiciam qui judicatis terram* [2]. De toutes les plaies du Christ s'échappent des jets de sang qui viennent se réunir sur la tête d'une figure placée à ses pieds et représentant la Justice [3], comme l'indique l'inscription suivante, formée d'un distique élégiaque :

Justicia e terris jamdudum evicta recessi;
Ab Karolo nuper duce vocata veni.

[1] Type équestre. Le duc, coiffé de l'armet, est vêtu d'un pourpoint à manches ajustées; son épée, qu'il tient à la main droite, est munie d'une garde; la tige de l'éperon est très longue. Un plumail orne le chanfrein du cheval, qui porte des rênes de tournoi par-dessus les guides ordinaires. Terrain planté et fleuri; des animaux s'y combattent. Légende : *Sigillum Karoli, Dei gracia, Burgundie, Lotharingie, Brabancie, Limburgie et Luxemburgie ducis, Flandrie, Arthesii, Burgundie palatini, Hannonie, Hollandie, Zeelandie et Namurcie comitis, Sacri Imperii marchionis, domini Frisie, de Salinis et de Mechlinia.* — Contre-sceau : un lion assis, casqué, portant sur l'épaule l'écu aux armes du duc (décrites plus loin).

[2] *Sap.*, cap. I, vers. 1.

[3] Allusion probable à la mort du Christ, soufferte par lui pour le triomphe de la justice et le rachat du monde.

Assise dans un fauteuil de bois à haut dossier sculpté, coiffée d'une couronne et vêtue d'une robe de couleur pourpre, serrée à

la taille par une ceinture verte, et dont les longues manches traînantes, ouvertes près de l'épaule, sont fourrées d'hermine, la Jus-

tice tient une épée nue de la main droite; elle appuie l'autre sur le sommet de la fleur de lys servant de cimier au casque qui surmonte les armoiries. Ces armoiries, soutenues de chaque côté par quatre figures symboliques, se trouvent ainsi au centre d'un ensemble, dont la Justice, surmontée du Christ en croix, forme le sommet, et le portrait du Téméraire la base. Ce sont les armes de ce prince. Elles se composent de l'écu de Bourgogne parti de Brabant (de sable, au lion d'or) et de Limbourg (d'argent, au lion de gueules, couronné d'or) et, sur le tout, de Flandre (de sable, au lion d'or). L'écu de Bourgogne est, comme on sait, écartelé au 1er et au 3e de France, à la bordure componée d'argent et de gueules (Bourgogne ancien), au 2e et au 4e bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules (Bourgogne moderne). Ces armoiries sont timbrées d'un casque à sept grilles vu de face, ayant pour cimier une fleur de lys d'or, dont les fleurons latéraux, au nombre de quatre, sont disposés à l'extrémité des branches d'un croisillon horizontal, de façon à présenter dans la réalité la fleur de lys complète sous tous les aspects [1]. Dans la miniature dont nous nous occupons, les quatre fleurons se voient en perspective. Le casque, à haut gorgerin ajouré, fermé d'une fleur de lys à laquelle pend un anneau, est surmonté d'un tortil et orné de lambrequins, dont les élégantes découpures descendent à la moitié de la hauteur de l'écu et dépassent même les deux premières figures servant de supports.

Ces figures, au nombre de quatre, sont disposées deux par deux, l'une au-dessus de l'autre, de chaque côté des armoiries. Deux d'entre elles soutiennent le casque d'une main, tandis que les deux autres supportent l'écusson. De l'autre main, chacune d'elles tient un phylactère où se trouve inscrite une sentence en rapport avec son personnage.

Ce sont, en commençant par le haut, de gauche à droite : la Vérité (*Veritas*), la Chasteté (*Castitas*), la Sagacité (*Sagacitas*) et la Sobriété (*Sobrietas*), dont les noms se lisent sur leurs robes [2].

[1] C'est le lys de France que les légitimes agnats de la Maison royale de France portaient alors comme distinction, et auquel les ducs de Bourgogne de la seconde race avaient droit, étant issus des premiers Valois. Sur le sceau du Téméraire, son casque a le même cimier.

[2] Ces noms, peints en lettres d'or dans l'original, sont mal venus à la photographie et ne sont pas visibles dans notre reproduction.

La Vérité (robe verte à ramages brodés d'or, avec corsage bleu à manches étroites bordées d'hermine) porte une couronne de fleurs et de feuillage de trèfle vert. Inscription : *Omnia vinco.*

La Chasteté (robe de couleur bistre, bordée de fourrures, relevée à gros bouillons en bouffant au-dessous d'une ceinture bleue) a de longues manches ouvertes au coude, dont l'une est relevée sur le bras gauche; elle est coiffée d'un bonnet vert clair. Inscription : *Deo præ omnibus placeo.*

La Sagacité (corsage bleu formant tunique, serré à la taille par une ceinture jaune, avec manches très longues, festonnées en lambrequins, bordées de blanc et ouvertes au-dessous de l'épaule) est revêtue d'une robe rose. Elle est coiffée d'un bonnet, bizarrement relevé devant et contourné derrière. Inscription : *In tempore ago.*

La Sobriété (robe bleue à ceinture rose, avec longues manches tombantes, jaunes et noires, qui laisse voir une robe de dessous verte) est coiffée d'une sorte de large toque bleue. Inscription : *Longevos nutrio.*

Toutes ces femmes ont les cheveux épars. Tous leurs costumes sont d'une rare variété de couleurs et de dessin.

Nous arrivons à présent au personnage le plus important et dont la place dans cet ensemble paraît singulièrement choisie, puisqu'il se trouve tout à fait dans le bas, touchant de la tête la pointe de l'écusson, et semblant supporter toute la composition.

C'est le duc Charles, à n'en pas douter; d'ailleurs il est nommé dans l'inscription qui se rapporte à la figure de la Justice. Le prince est représenté debout, solidement posé sur une sorte d'estrade, recouverte d'un tapis vert. Il est de face, tête nue, les cheveux longs et flottants, portant barbe[1] et moustaches. Il est vêtu d'un bizarre accoutrement, mi-parti guerrier et civil; d'un côté une armure complète, de l'autre une robe de chancelier, rouge, bordée de fourrures, à larges manches. De la main droite il tient fermement une épée au fourreau, dont la pointe repose à terre, et de l'autre; un livre ouvert sur lequel on lit : *Nihil sine me*, avec le monogramme du Christ entre les deux syllabes du mot *nihil*[2]. Ce costume sym-

[1] On dirait une barbe naissante, mais elle est plutôt rare et peu fournie, portée seulement au menton, comme dans le tableau du musée de Dijon.

[2] Ce monogramme est ainsi placé par symétrie, de manière que chaque page du livre porte trois syllabes se faisant pendant. Toutefois il pourrait bien n'être qu'une sorte de fioriture des lettres du mot *nihil*, allongé dans la même

bolise évidemment les pouvoirs civil et militaire, rassemblés dans la même personne, car l'épée n'est pas celle du prince, dont nous avons vu la description en parlant de son sceau; c'est celle de connétable. Mais, détail singulier, le prince a les pieds nus. Est-ce un acte d'humilité et de pénitence, encore accentué par la présence du Christ dans le haut de la composition, ou bien une allusion à quelque pèlerinage ou à toute autre particularité contemporaine que nous ignorons?

Sur l'estrade où se tient le Téméraire on lit : *Consilium.* Ce mot s'applique sans doute à l'assemblée des vertus que nous venons d'énumérer, qui doivent former le conseil des princes et auraient dû aussi former celui de Charles, si la sagesse n'en avait été trop souvent exclue. Les autres, ou du moins la justice, formaient bien son apanage, comme le remarque Dom Plancher.

Enfin, sur la bordure de l'estrade, se trouvent deux mots, malheureusement illisibles, tant ils sont effacés.

Ajoutons que cette miniature, coupée carrément dans le haut et sur les côtés, paraît avoir été déchirée ou, plutôt, coupée à la hâte, dans le bas. Il est donc probable que cette bande de parchemin était encore plus longue et formait l'en-tête d'un rouleau, dont le reste aurait été couvert d'écriture. Dans ce cas, le spoliateur, ignorant ou dédaigneux, aurait coupé et jeté l'écriture pour ne conserver que l'image peinte.

Un ensemble de figures symboliques, comme celui que nous venons de décrire, rentre bien dans le caractère de l'époque à laquelle ce manuscrit paraît avoir été exécuté. Le moyen âge a toujours aimé ces sortes d'allégories ainsi disposées : les quatre Évangélistes d'abord, puis, comme ici, les Vertus cardinales, ou bien les Sybilles. Ces figures, allant par groupes, s'harmonisaient parfaitement avec la décoration de certains monuments, notamment des tours, des tombeaux, des fontaines. La tour Saint-Jacques, à Paris, est surmontée des symboles des quatre Évangélistes; le puits de Moïse, à Dijon, est orné des statues des six Prophètes portant des banderoles avec

intention, car on voit beaucoup d'ornements de ce genre dans les manuscrits du xve siècle, par exemple dans certains titres de gravures d'Albert Durer. Un ornement analogue se trouve au-dessus du mot *Burgundia*, peint sur l'étendard conservé aux Archives de Beauvais et qui est un drapeau de corporation d'arquebusiers franc-comtois, postérieur à la bataille de Saint-Quentin, livrée le jour de saint Laurent, qui figure à côté de deux arquebuses en sautoir.

inscriptions; il en est de même pour les Preux sculptés sur les tours du château de Pierrefonds et les Preuses qui ornent celles du château de la Ferté-Milon. Au côté droit du jubé de la cathédrale de Limoges, se voient trois figures représentant la Justice, la Prudence et la Tempérance.

Aux angles des tombeaux et des sarcophages, les Vertus cardinales étaient fréquemment représentées portant des inscriptions latines.

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples et les citations tendant à démontrer que le sujet de la miniature dont nous nous occupons n'est pas, malgré sa bizarre apparence, en contradiction avec le style décoratif usité au moyen âge [1].

Quant au personnage figuré au bas de la composition, on peut affirmer que c'est bien Charles le Téméraire. C'est toutefois une image dont il ne faudrait pas exagérer la fidélité, car, exécutée dans le but d'entrer dans la représentation d'un sujet symbolique, l'artiste a pu ne pas vouloir faire précisément un portrait. D'autre part, le tout peut avoir été composé après le décès du modèle et avoir été fait, par conséquent, de souvenir ou de seconde main. En outre, le port de la barbe et des moustaches peut faire hésiter à reconnaître le Téméraire.

A notre avis, ces objections tombent d'elles-mêmes si l'on considère que la présence des mots *Ab Karolo duce* dans l'inscription du phylactère se rapportant à la Justice ne laisse aucune place pour le doute au point de vue de l'identité du personnage.

Quant au second point, le port de la barbe, sans nous attarder à rechercher les motifs, quels qu'ils soient, deuil ou vœu, de cette infraction aux usages de l'époque, nous constaterons simplement que dans un tableau appartenant au duc d'Aumale et conservé à Chantilly, dont nous n'avons pas encore fait mention, Charles le Téméraire est représenté avec toute sa barbe [2]. Nous avons déjà

[1] D'après Viollet-le-Duc, les Vertus et les Vices formaient le sujet de beaucoup de peintures et de tapisseries du moyen âge qui décoraient les salles des châteaux.

[2] Ce tableau représente, selon toute apparence, le transfert de la châsse de sainte Perpétue à Bovines, après la prise de Dinant (1466). Au premier plan, quatre personnages portant une châsse sur leurs épaules se dirigent, suivis d'une longue file d'hommes d'armes, vers une chapelle où les attend un nombreux clergé. Le principal d'entre ces personnages, revêtu, par-dessus sa cuirasse, d'une cotte d'armes aux couleurs de Bourgogne, ne peut être que le souverain de ce

dit plus haut qu'il en est de même dans les toiles qui figurent aux musées de Dijon et de Versailles, ainsi qu'à l'hospice de Beaune, mais ces toiles, à l'encontre du tableau de Chantilly, ne sont pas des originaux. Ces raisons nous semblent probantes et l'authenticité de la miniature de Montpellier nous paraît démontrée. Sa provenance ne pourrait d'ailleurs pas donner d'éclaircissement à cet égard. Léguée, avec d'autres objets d'art, à la bibliothèque de Montpellier, par M. le docteur Cavalier, il y a quatre ou cinq ans, elle figurait auparavant dans la collection de cet amateur, qui l'avait achetée en Suisse. Cette origine serait une indication précieuse. S'il était démontré que le manuscrit a été composé du vivant du prince, il proviendrait alors du butin fait à Granson ou à Morat. En effet, le duc perdit à ces funestes batailles un grand nombre de manuscrits et d'objets précieux qu'il avait avec lui, notamment ses tablettes, reliées en velours et contenant son portrait ainsi que celui de son père, puis le célèbre livre d'heures, aujourd'hui en Danemark[1] et cité plus haut.

Une particularité à signaler est la ressemblance très grande qui existe entre les armoiries de la miniature de Montpellier et celles qui se trouvent au bas de la miniature représentant l'hommage de la *Composition de la Sainte-Écriture*, citée plus haut.

Il n'y a de différence que dans les supports, figurés par deux génies costumés comme des anges[2]. En outre, l'écu est entouré du collier de la Toison d'or, qui ne se voit nulle part dans la miniature dont nous nous occupons. Cette ressemblance d'armoiries n'est pas surprenante, même dans des ouvrages ne provenant pas de la même main; elles se trouvent telles quelles sur bien d'autres manuscrits ayant appartenu au duc et notamment, sans

pays. Or comme cette peinture est attribuée, avec toute apparence de certitude, à Thierry Bouts (1391-1479), il y a concordance de date. Au moment de la révolte des Liégeois, Philippe le Bon n'était pas loin de sa fin et c'était son fils qui dirigeait la guerre; c'est vraisemblablement lui que le peintre a voulu représenter. D'ailleurs la ressemblance est remarquable entre le principal personnage de la miniature de Montpellier et celui du tableau de Chantilly. Il n'est pas jusqu'à l'armure qui ne soit de tous points conforme dans les deux cas.

[1] Ce manuscrit a été exécuté par David Aubert, bibliothécaire de Philippe le Bon, auquel succéda Charles Soillot. C'est à David Aubert qu'on doit la bibliothèque de Bourgogne, de la formation et de l'organisation de laquelle il avait été chargé.

[2] Supports habituels des armoiries de la famille des Valois.

supports ni timbre, sur son livre d'heures. Elles sont encore reproduites, avec les mêmes accessoires que ceux décrits plus haut, sur la bannière du duc prise à Granson et conservée dans la cathédrale de Berne, ainsi que sur une des faces de son tombeau à Bruges.

L'ensemble de la composition présente un aspect qui semble dénoter une origine flamande. Notons à ce sujet qu'on remarque dans les tapisseries qui ornaient la tente du Téméraire et furent prises à Morat [1] des personnages portant leurs noms placés de la même façon qu'ici. Principalement dans la tapisserie représentant César au passage du Rubicon, la femme qui personnifie la ville de Rome a son nom écrit en toutes lettres sur sa robe; les noms des autres principaux personnages sont écrits à côté d'eux. Il en est de même pour la fameuse tapisserie de Nancy, qui passe également pour avoir été prise dans la tente du Téméraire, et pour les tapisseries flamandes du xve siècle, représentant les Vertus et les Vices, conservées en Espagne, à la cathédrale de Burgos. Tous les personnages qui s'y trouvent représentés ont leurs noms écrits sur leurs vêtements.

Là se bornent les renseignements et indications qui peuvent servir à faire connaître l'origine et la signification de cette curieuse miniature.

Les caractères des inscriptions placées sur les banderoles sont très beaux et tracés par une main ferme autant qu'habile; il y a concordance parfaite entre eux et le style des figures. C'est bien un ouvrage du xve siècle, très probablement contemporain du Téméraire. Malheureusement nous avons affaire à un document incomplet, ce qui ne permet à aucune opinion de se produire d'une manière absolue sur la destination et la signification de l'œuvre même. Nous avons dit plus haut que des mots illisibles se voyaient au bord de l'estrade où se tient la figure symbolisant le pouvoir ducal. Peut-être ces mots se rattachent-ils par leur sens au texte disparu, qui, seul, s'il était retrouvé, pourrait donner la clef de cette petite énigme historique.

Quoi qu'il en soit, sans avoir l'importance d'un véritable portrait, la miniature de Montpellier n'en contribue pas moins à pré-

[1] Ces tapisseries sont conservées à la cathédrale de Berne: on croit qu'elles ont été fabriquées à Arras.

senter, avec une grande apparence d'authenticité et sous une forme originale, la physionomie peu connue d'une des personnalités les plus marquantes du moyen âge. Elle offre donc, sous ce rapport, un réel intérêt, au double point de vue de l'histoire et de l'art.

A. Perrault-Dabot,

Archiviste de la Commission des monuments historiques.

LES
DÉBRIS DU TOMBEAU DE SAINT LAZARE,
À AUTUN,

PAR M. THIOLLIER,
Correspondant du Comité.

Parmi les richesses archéologiques que possède la ville d'Autun on peut citer à juste titre les débris du tombeau de saint Lazare, dispersés actuellement dans divers locaux, mais dont le plus grand nombre doit être encore enfoui derrière la pompeuse composition architecturale dont on a revêtu le pourtour de l'abside, avec plus de richesse que de goût, à l'époque de Louis XV. Ce monument devait constituer dans son ensemble un des plus beaux spécimens de l'art roman et les fragments qui en subsistent sont assez nombreux pour nous permettre d'en essayer une restitution.

Une ancienne description du tombeau contenue dans une enquête du 14 juin 1482 [1] nous a beaucoup aidé dans notre travail. Cette pièce nous a été communiquée par M. A. de Charmasse; elle n'a pas encore été publiée dans son intégralité, mais le regretté M. Harold de Fontenay en a déjà fait usage dans son étude sur l'épigraphie autunoise [2]; nous la reproduisons à la suite de ce travail.

Il résulte de ce texte et des renseignements complémentaires donnés par M. de Fontenay que le tombeau de saint Lazare élevé

[1] *Procès-verbal touchant le chef de saint Lazare*, 24 juin 1482 (Arch. de l'évêché d'Autun, 1 cahier in-fol.).

[2] *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. VII, 1878, p. 207. Une partie de cette enquête est reproduite dans la sentence qui tranche définitivement le différend entre les églises d'Autun et d'Avallon à propos du chef de saint Lazare, sentence publiée par l'abbé Faillon dans ses *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence* (Paris, 1848, in-4°), t. II, col. 1338.

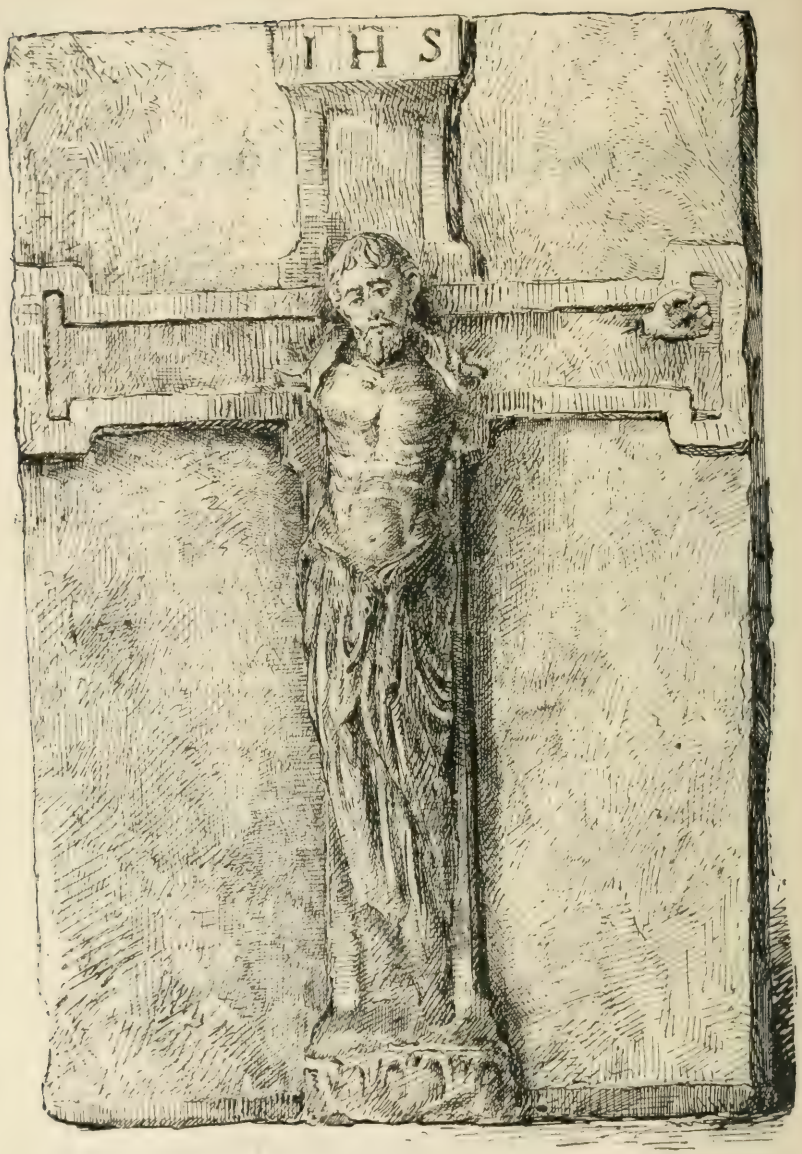

Fig. 1.

derrière le grand autel de la cathédrale représentait une sorte de chapelle. Construit en marbres blanc, noir et rouge, sa hauteur était de 18 à 20 pieds. Les quatre angles étaient ornés de figures d'animaux symbolisant les quatre évangélistes, et le sommet couronné d'un clocheton terminé par un *Agnus Dei*. Dans cet édicule une statue de saint Lazare était couchée dans un cercueil, dont quatre personnages tenaient le couvercle soulevé.

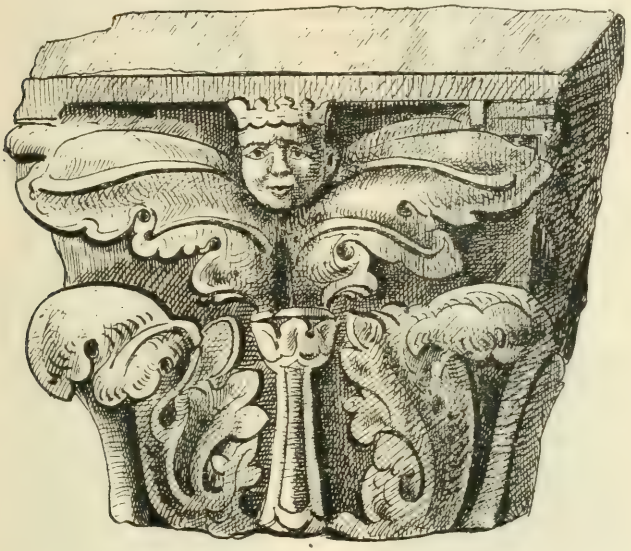

Fig. 2.

Aux deux extrémités se trouvaient, d'un côté, le Christ debout, accosté des apôtres saint Pierre et saint André; de l'autre, les statues de sainte Marthe et de sainte Marie-Madeleine, dont la première se bouchait les narines avec un pan de sa robe, traduction naïve de la parole de l'Evangile : *Jam fœtet*. Un crucifix faisait partie de la décoration de pierre et surmontait l'autel.

De cet ensemble il subsiste une assez grande quantité de fragments.

Tout d'abord, le crucifix[1] dont les bras ont disparu en partie et dont la tête est heureusement intacte; l'expression en est intense;

[1] Conservé au Musée lapidaire.

la douleur n'altère cependant pas la régularité des traits du visage; une ample draperie recouvre la partie inférieure du corps. Le Christ est en marbre couleur de chair. La croix plate, potencée à ses extrémités, se détache en faible relief d'une plaque rectangulaire en

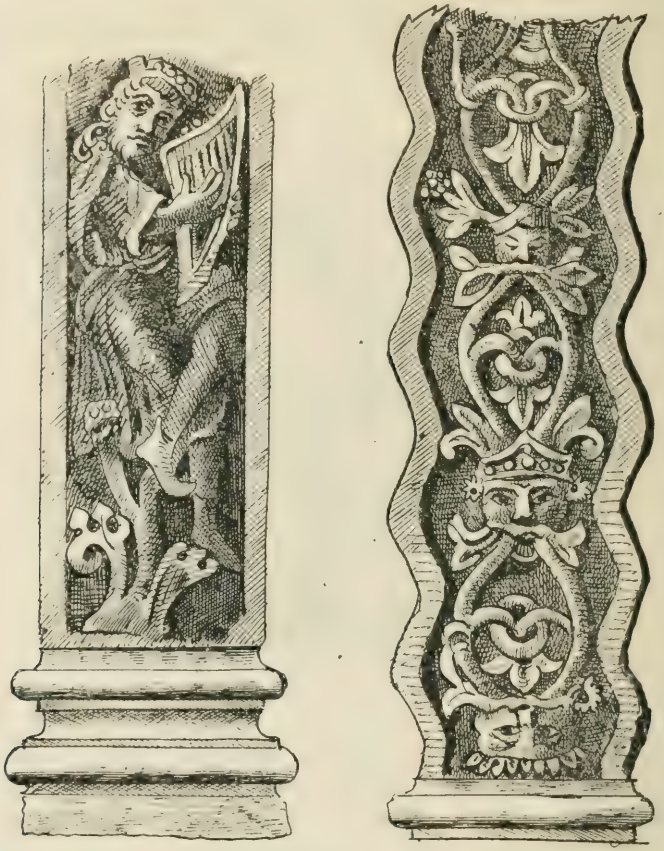

Fig. 3.

marbre blanc, qui mesure 0 m. 51 de hauteur sur 0 m. 39 de largeur (fig. 1).

La statue de sainte Marthe[1], à peu près intacte, est une des plus remarquables (pl. XXII, fig. 1). La sveltesse de l'ensemble,

[1] L'abbé Faillon donne un dessin de la sainte Marthe et de la sainte Madeleine, mais ces reproductions sont absolument insuffisantes et ne donnent aucune idée de la beauté de ces statues, conservées au Musée lapidaire d'Autun.

l'expression de la tête, les draperies aux longs plis ajustés avec

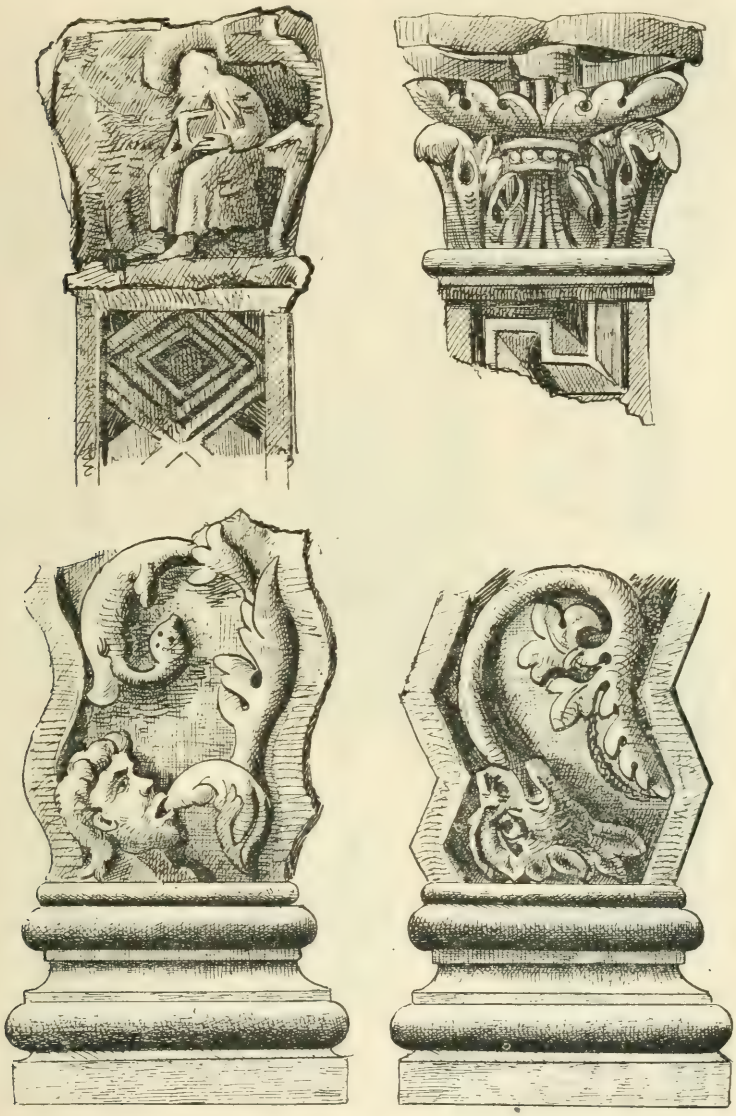

Fig. 4.

beaucoup de simplicité et de naturel, tout fait de cette figure un morceau exquis.

Celle de sainte Marie-Madeleine, non moins bien drapée, n'a

Fig. 5.

presque pas souffert. La sainte lève les mains en signe d'étonnement; l'expression de la tête est très fine (pl. XXII, fig. 2).

Saint André [1] est un morceau de sculpture d'une importance

[1] Conservé au Musée lapidaire d'Autun.

égale; il tient dans la main droite un rouleau sur lequel est inscrit son nom; la main gauche est ramenée sur la poitrine (pl. XXII, fig. 3).

Ces trois statues mesurent 1 m. 30 de hauteur.

De très nombreux fragments de chapiteaux [1] ont presque tous 0 m. 10 de large et sont ornés de figures, de feuillages délicate-

Fig. 6.

ment sculptés ou de sujets tirés de la Bible; on remarque encore des débris de pilastres [2] dont la plupart ont le fût ondulé ou disposé en zigzags; leur champ est rempli par des ornements géométriques, des rinceaux ou même des petites figures en bas-relief, parmi lesquelles celle du roi David jouant de la harpe (fig. 2, 3, 4, 5, 6 et 7).

Les faibles dimensions et le faire précieux de ces membres d'architecture nous permettent de croire qu'ils faisaient partie d'un

[1] Conservés au Musée lapidaire, au Musée de la ville, dans la collection de M. Bulliot et dans la salle haute de la cathédrale.

[2] Conservés dans la salle haute de la cathédrale.

retable dont le centre était occupé par le crucifix déjà décrit et qui formait clôture à l'édifice du côté de l'autel.

Deux panneaux gravés [1] ont les traits remplis d'un mastic noir; l'un d'eux mesure 0 m. 35 de hauteur sur 0 m. 14 de largeur et représente Aaron tenant de la main droite la verge fleurie; l'autre a la même largeur, et une mutilation de la partie supérieure empêche d'en connaître la hauteur, qui devait être aussi de 0 m. 35; il représente les trois saintes femmes portant les vases de parfum (fig. 7).

Fig. 7.

Ces panneaux et sans doute d'autres du même genre pouvaient remplir l'intervalle des petits pilastres que nous supposons avoir fait partie d'un retable. Peut-être servaient-ils d'ornement à un étage supérieur et certains fragments de sculptures mutilées, dont nous ne connaissons pas les dimensions exactes, pouvaient orner l'espace compris entre les petits piliers.

Enfin des débris de l'entablement portent quelques lettres de l'inscription mentionnée dans le procès-verbal de 1482 [2].

Les reproductions jointes à ce travail peuvent donner une idée approximative de la haute valeur de cette œuvre d'art.

L'expression naturelle et intense des figures, les chapiteaux aux fins ornements, les marbres multicolores et gravés, la composition de l'ensemble, tout contribue à désigner ce tombeau comme un monument de premier ordre.

De plus, ce mode de sépulture en forme de sarcophage placé dans une sorte de niche ou de petite chapelle se rencontre rarement à l'époque romane.

Enfin une inscription, conservée dans l'enquête de 1482 et dont il reste encore des débris, nous donne le nom de l'artiste et nous permet d'indiquer comme date le dernier quart du XIIe siècle.

L'auteur était un moine nommé Martin, qui travaillait sous le pontificat d'Étienne II, évêque d'Autun de 1170 à 1189.

Sous le mausolée se trouvait un petit caveau dont l'entrée était

[1] Conservés au Musée lapidaire.

[2] Conservés dans la salle haute de la cathédrale. Nous avons indiqué dans le texte les lettres qui subsistent encore.

fermée par une dalle de porphyre rouge : c'est là qu'étaient placés les restes de saint Lazare, dans un cercueil de plomb sur lequel était gravée l'inscription suivante :

HIC REQVIESCIT [1]
CORPVS BEATI
LAZARI QVA
TRIDVANI MOR
TVI
REVELATV̄ AB EPĪS
HV. EDVENSI : G. NIVERN :
G : CABIL : P. MATISCON
R : HEBROICENSI : R : HA
BRINCENSI XIII KAL :
NOVĒB
ANNO MC XL VII
REGNANTE LO
DOVICO REGE

Cette inscription, qui n'existe malheureusement plus et dont la teneur nous a été conservée par une copie de l'abbé Germain, rappelle un fait important dans les annales de l'église d'Autun : Humbert de Bagé, qui occupa le siège épiscopal de cette ville de 1140 à 1148, ayant résolu d'opérer une reconnaissance solennelle des reliques de saint Lazare, fixa cette cérémonie à l'année 1147. Elle eut lieu le 20 octobre en présence des évêques Gauthier de Chalon, Ponce de Mâcon, Geoffroy de Nevers, Rotrode d'Évreux et Richard d'Avranches.

Le sépulcre, qui avait été jusqu'alors dans l'église de Saint-Nazaire, fut ouvert; les ossements furent portés en procession dans l'église de Saint-Lazare, qui n'était pas encore achevée, puis placés dans un cercueil neuf [2], sur lequel le moine Martin construisit plus tard son magnifique mausolée.

[1] Cette inscription a été publiée par Gagnare, *Histoire de l'église d'Autun* (Autun, 1774, in-8°), p. 336; Devoucoux, *Description de l'église d'Autun* (1845, in-8°); Faillon, *op. cit.*, t. I, col. 1197 et en dernier lieu par H. de Fontenay, *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. VII (1878); nous lui empruntons une partie de ces détails historiques. — Il faut probablement lire à la 6e ligne RELEVATVM au lieu de REVELATVM.

[2] Cf. Relation de la translation de 1147 par un témoin oculaire; cette relation est connue par une copie du xve siècle conservée dans les archives de l'évêché d'Autun et publiée par l'abbé Faillon, *op. cit.*, t. II, col. 710, pièce justificative n° 50.

Depuis cette translation jusqu'au XVIIIe siècle nous ne voyons pas qu'on ait jamais ouvert le cercueil qui renfermait les reliques du saint. Mais en 1727 on résolut, pour dissiper les doutes répandus dans les esprits par les écrits de Baillet et de Tillemont, de faire l'ouverture de son tombeau; elle eut lieu le 20 juin de cette année, et on trouva dans le caveau du saint le cercueil de plomb dont nous avons parlé. Malgré cela, le clergé d'Autun se laissa persuader que saint Lazare n'avait pas été évêque, qu'il n'était jamais venu en Gaule et que ses reliques se trouvaient encore en Orient. Aussi sous prétexte de réparations on fit disparaître toutes les statues où saint Lazare était représenté en costume d'évêque.

De plus, l'assemblée capitulaire du 24 janvier 1766 [1] décida « la démolition de l'autel et du mausolée y attenant, ensemble de l'escallier montant au reliquaire ». Le 31 mai suivant le chef-d'œuvre du moine Martin fut livré au marteau des ouvriers [2], et l'on ne dut guère prendre de précautions pour ne pas le briser, car lorsque au mois d'octobre 1860 on enleva les marbres qui décoraient les piliers du chœur les plus rapprochés du carré du transept, on retira de la maçonnerie quantité de débris du mausolée qui avaient été employés comme blocage. Ce sont eux qui sont conservés dans le grenier de la cathédrale. D'autres fragments, dispersés au moment de la démolition, ont pu être recueillis au Musée par les soins de la Société éduenne et réunis aux statues de saint André, de sainte Marthe et de sainte Madeleine qui, de la collection Jovet, ont passé dans celle de M. Bulliot et ont été données par celui-ci au Musée lapidaire. Quant au cercueil, on perd complètement sa trace depuis 1794; il est probable qu'il fut vendu comme vieux plomb.

Aucun dessin n'existe de l'ensemble du tombeau de saint Lazare, et la décoration du chœur de la cathédrale, exécutée à grands frais d'après les ordres du chapitre de 1766, ne peut ni servir d'excuse à cet acte de vandalisme, ni nous consoler de la perte d'un monument que son antiquité, sa beauté et par-dessus tout son caractère vénérable auraient dû mettre à l'abri de la destruction [3].

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'espérer que les autorités

[1] Bibl. de la Société éduenne, *Reg. capitul.* de 1764 à 1771, p. 215.
[2] *Ibid.*, p. 269.
[3] Fontenay, *op. cit.*, p. 214.

locales s'entendront un jour pour réunir tous ces débris dans un même lieu, où de plus habiles que nous pourront les étudier à loisir, et peut-être même reconstituer le monument.

DESCRIPTION DU TOMBEAU DE SAINT LAZARE,

D'APRÈS UNE ENQUÊTE DE 1482 [1].

Postmodum dicti venerabiles duxerunt nos ad quoddam tabernaculum retro magnum altare dicte ecclesie, collocatum in modum ecclesie, ex marmoreis lapidibus tam nigris quam albis ac etiam porphirinis constructum et sectum, in quoquidem tabernaculo interius apparet forma unius sepulcri, intus continens formam hominis in linteo sepulti et involuti, videlicet Lazari quem Christus suscitavit a mortuis, representantis, in quatuor angulis habentis formam quatuor hominum lapidem qui superponitur sepulcro sustinentium, in quoquidem lapide, circa duo latera, scribuntur hec verba in littera grossa et antiqua in dicto lapide scripta :

LAZARE VENI FORAS

Ante quod sepulcrum, circa pedes, adstant tres magne ymagines lapidee, antiquo more incise, quarum una, que stat in medio, gestat circa pectus librum in quo describuntur due littere grece, vidilicet A et Ω — habentes caput et brachium dextrum ex marmore albo — que videtur representare formam Christi resuscitantis Lazarum; alia vero ymago, que stat a dextris, gerit in manu dextra formam duarum clavium et videtur representare sanctum Petrum apostolum; tertia vero ymago, stans a sinistris, habet rotulum in manu sinistra, in quoquidem scribitur littera valde antiqua *S. Andreas* per quod datur intelligi quod representat beatum Andream apostolum.

Circa caput autem dicti sepulcri et in duobus angulis dicti tabernaculi sunt due alie ymagines lapidee, antiquo more, ut premittitur, incise, manu sua cum pallio os et nasum obturantes, quarum una in fimbriis vestimenti sui gerit in scriptis *S. Martha,* alia vero in dicto fimbrio vestimenti sui *S. Mag.*, que videntur secundum scripturas suas representare Mariam Magdalenam et Martham, sorores dicti Lazari.

A parte vero inferiori dicti sepulcri subtus representationem lapideam Lazari in dicto sepulcro existentis videntur esse, et de facto est, concavitas et locus in quo predicti venerabiles decanus et canonici dicte ecclesie asserunt esse repositum corpus ipsius beati Lazari, cujus rei argumentum nobis

[1] Procès-verbal touchant le chef de saint Lazare, du 24 juin 1482. (Arch. de la Société éduenne, 1 cah. in-f°.)

maximum extitit illud, scilicet quod in parte inferiori dicti sepulcri, sub pedibus Lazari in eo existentis, apparet quedam fenestrula quadrata, habens in latitudine et in longitudine mensuram unius pedis, quequidam fenestrula clauditur quodam perpulcro lapide porphirino rubeo sementato et duobus pessulis ferreis in modum crucis dispositis ab utraque parte prelobatis obserata et firmata.

Insuper ipsum tabernaculum ab extra et ab omni parte ejus diligenter visitavimus et nonnula metra et alia dicta in litteris antiquis et lapidibus marmoreis in circuitu sculpta legimus, quorum tenores inferius describuntur.

Et primo circa medium dicti tabernaculi, et in circuitu ejus scribuntur hec metra :

MARTHA MARIA GEMIT QUIA FRATREM FEBRIS ADEMIT
ET DOMINO QUERITUR TRISTIAQUE PATITUR
SI PREVENISSET TUA VIRTUS NON OBIISSET
SED SCIO QUE QUERES A PATRE CUNCTA FERES
MOX *MEDICUS*[1] MORTIS LACRIMIS COMPASSUS OBORTIS
MIRANTI POPULO REDDIDIT E TUMULO
INTEGER ET SANUS DEFUNCTUS QUATRIDUANUS
LETIS SE PEDIBUS *CONTULIT IN* LARIBUS
*TESTATUS*QUE *FIDEM BENEFACTI* SOLVIT IBIDEM
GRATES VIVIFICO PROMERITAS MEDICO
SANCTUS SANCTORUM *SCANDIT* SUPER ALTA POLORUM

A parte autem anteriori dicti tabernaculi, que facit apparatum magni altaris dicte ecclesie, circa caput crucifixi, ex lapide precioso incisi ibidem existentis, scribuntur hec metra que sequntur :

EST PRO DELICTIS HOMINUM DEUS HOSTIA FACTUS
QUATINUS IPSORUM PRAVOS OBLICTERET ACTUS

A parte vero sinistra dicti tabernaculi, circa summitatem illius, est ymago beate Marie Magdalene sub cujus pedibus versus qui sequitur describitur :

HEC UNGUENTA GERIT CHRISTUM QUIBUS UNGERE QUERIT

Et a parte dextra ipsius, circa summitatem ipsius tabernaculi, est ymago beate Marthe, sub cujus pedibus hec metra scribuntur :

MARTINUS MONACHUS LAPIDUM MIRABILIS ARTE
HOC OPUS EXSCULPSIT *STEPHANO SUB PRESULE MAGNO*

[1] Les mots en italique sont ceux qui se retrouvent sur les fragments conservés aujourd'hui.

Finaliter, circa medium dicti tabernaculi et in summitate ejusdem, est forma campanuli et in quatuor angulis ejusdem sunt quatuor figure animalium, quatuor evangelistas designantium. In cacumine vero ejusdem campanuli est figura agnus Dei.

THIOLLIER,

Correspondant du Comité.

LE MOBILIER ET LES ŒUVRES D'ART

DE L'ÉGLISE DE BAUME-LES-MESSIEURS

(JURA),

PAR M. L'ABBÉ BRUNE,

Correspondant du Comité.

L'abbaye de Baume-les-Moines[1] en Franche-Comté, fondée, selon toute vraisemblance, par le moine irlandais saint Colomban, peu après le célèbre monastère de Luxeuil, a eu son heure de célébrité, du IXe au XIIe siècle. Son titre de fondatrice de Cluny suffirait seul à attirer sur l'abbaye mère un peu de l'attention et de l'intérêt inspirés si justement par son illustre fille.

Sécularisée en 1760, l'abbaye de Baume conserva son corps de nobles chanoines jusqu'à la Révolution. Après la tourmente, les habitants du village obtinrent l'usage de l'église abbatiale pour le service de la paroisse. Cette heureuse mesure eut pour effet de sauver un important monument, ainsi que la plus grande partie de ses richesses artistiques, échappées au vandalisme révolutionnaire.

Je ne dirai rien du monument lui-même, dont j'ai déjà entretenu les membres de l'avant-dernier Congrès des Sociétés savantes[2]; mais je décrirai brièvement les objets d'art qu'il renferme et je citerai, en outre, à l'aide des anciens inventaires, ceux qui ont disparu.

AUTELS.

Commençons par les autels. L'église en possède quatre, qui re-

[1] *Baume-les-Messieurs*, arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura).

[2] *L'Architecture religieuse dans le Jura* mémoire publié dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, p. 412.

montent tous au xve siècle. Quoique d'une forme très simple, ils présentent un certain intérêt.

Le maître-autel est un cube de maçonnerie de 3 m. 62 de long, revêtu dans sa partie antérieure d'un parement en pierre grise polie, d'une seule pièce, de même que la table supérieure. Le parement est orné d'arcatures et de quatrefeuilles; dans ceux-ci sont inscrits des écussons aux armes de l'abbé Amé ou Amédée de Chalon[1]. Cet abbé, qui gouverna le monastère pendant plus de quarante ans (1390-1432), l'avait trouvé dans un délabrement complet, suite des guerres des barons comtois contre Eudes IV, duc de Bourgogne. Il fit à l'église abbatiale des réparations considérables; son nom reviendra plusieurs fois au cours de ce travail.

Sur le maître-autel repose un retable monumental, dont il sera question tout à l'heure.

Dans deux chapelles, situées l'une à droite et l'autre à gauche du chœur, étaient deux autels, dont le premier seul subsiste, la chapelle de gauche ayant été transformée en sacristie. Il consiste en une simple table supportée par un pilier octogone; c'est l'ancien *autel des Trois-Rois*, cité dans les inventaires. On l'avait surmonté, au xviie siècle, d'un tableau de l'Adoration des Mages[2], qui se trouve maintenant dans le chœur.

Les deux autres autels anciens étaient adossés au jubé[3] et dus, comme celui-ci, à l'abbé Amé de Chalon. Jean de Watteville enleva le jubé[4], à la fin du xviie siècle, et lui substitua une balustrade

(1) *D'azur à la bande d'or,* qui est Chalon, *accompagné de deux quintefeuilles de même,* comme brisure.

(2) «En la chappelle du costel de l'espitre, dédié aux trois Roys, est un tableau de platte peinture représentant l'adoration par eux faicte à Jésus-Christ, icelluy orné de belle menuserie avec les armes dudit s^r grand prieur de La Chasnée.» — *Inventaire de 1654* (Arch. départ. du Doubs, *Chambre des comptes*, non coté.)

(3) «Au devant du jubé ou doxal estant au bas du cœur sont deux autels, celuy du costel de l'évangille estant dédié à Nostre-Dame est une sienne image en reliefs et aux portes dudit tableau de plattes peintures. Du costel de l'épistre, soubs le mesme jubé, est un autre autel dédié à sainte Magdelaine, auquel est son image en reliefs et à costel un tableau de platte peinture bien orné, représentant plusieurs images dévottes, faict aux frais du s^r abbé de Binan.» (*Invent. de 1654.*)

(4) «Ils nous ont mesme déclarez [les sieurs religieux] que M. l'abbé de Vateville y avoit fait des réparations considérables..... ayant fait enlever *une tribune* qui la rendoit beaucoup obscure.» *Invent. de 1702.* (Arch. du Doubs, *Chambre des comptes*, pièce non cotée.)

en bois[1], remplacée plus tard elle-même par une belle grille de fer. Les deux autels furent transportés à l'extrémité supérieure des collatéraux. Leur ornementation, analogue à celle du maître-autel, se compose d'un écusson central aux armes de l'abbé et de deux bandes latérales de quatrefeuilles entourant ses armes et son chiffre **a** en minuscule gothique, surmonté de la crosse abbatiale. De grandes statues d'albâtre gypseux de Saint-Lothain, portées sur des socles aux mêmes armes, représentent, la première, la Vierge tenant l'enfant Jésus et un lis, la seconde, sainte Madeleine, caractérisée par le vase de parfums. Le style de ces statues a toute la lourdeur particulière aux artistes franco-flamands du xve siècle; néanmoins leur facture révèle un ciseau exercé.

Il y avait dans l'église plusieurs autres autels, aujourd'hui détruits. C'étaient : le petit autel du chœur (xve siècle)[2]; du côté de l'évangile, l'*autel de Notre-Dame du Rosaire*, fondé par le grand prieur René Benoît du Pin de La Chasnée (1608-1661), avec tableau et retable à ses armes[3]; dans la nef du côté de l'épître, l'*autel de Notre-Dame*, orné d'une statue de Notre-Dame en bois[4]; l'*autel de saint Benoît*, garni des statues de Notre-Dame, de saint Antoine et de saint Benoît[5]; l'*autel de sainte Anne*, avec retable sculpté et figures de sainte Anne, sainte Barbe, sainte Catherine et saint Joachim[6]; l'*autel de saint Sébastien*, avec un tableau repré-

[1] « Le cœur est fermé d'une ballustre, au dessus de laquelle il y a la représentation d'un crucifix en relief et à ses deux costels celles de Nostre-Dame et de saint Jean Baptiste, aussy en relief et dorées en plusieurs endrois de mesme que le Crucifix. » (*Invent. de 1654.*)

[2] « Au cueur où l'on chante, y a un petit autel et une grande croix derier et au milieu, sur lequel n'avons point treuvé de napes, ains un tapy de cuyr dorré; le devant d'autel estant d'estoffe quasy du tout usé et pourry. » (*Même invent.*).

[3] « Aux deux costés dudit grand autel, dedans le cœur, sont deux chappelles, l'une du costel de l'évangille, nommée la chapelle du Rozaire, ornée de peinture et de menuserie à l'entour, armoyez des armes du s^r grand prieur de La Chasnée. » (*Même invent.*)

[4] « Hors du cœur et dans la basse voute, y a une chappelle....., ne nous ayant peu estre dit soubs quelle invocation.....; sur l'autel de lad. chappelle est une image de bois de Nostre Dame, sans nappe ny ornemens. » (*Même invent.*)

[5] « Plus bas est la chappelle de saint Benoit, en laquelle sont trois images, une de Nostre-Dame, l'autre de saint Antoine et la troisième de saint Benoit. » (*Même invent.*)

[6] « Plus bas est une autre chappelle entourée de balustres de bois, où il y a un autel sur lequel est un tableau et quatre images en reliefs de sainte Anne,

sentant la Vierge, saint Roch, saint Claude et saint Genêt, surmonté d'une statue de saint Sébastien[1]. Dans le collatéral de droite, l'*autel des saints Côme et Damien*, orné d'un retable à deux vantaux[2]; l'*autel de saint Benoît et sainte Scholastique*, appelé aussi l'*autel du bienheureux Renaud*. On voyait sur son retable le portrait d'un grand prieur de Baume[3].

TABLEAUX.

L'œuvre d'art la plus considérable de l'église de Baume est sans contredit le grand retable (pl. XXIII), qui orne le maître-autel depuis le XVIe siècle, époque où la commune de Gand en fit don à l'abbé Guillaume de Poupet[4]. Mais si nous connaissons l'origine de ce magnifique morceau, le nom des artistes, peintres et sculpteurs, qui l'ont exécuté, nous reste obstinément caché. Peut-être, espérons-le, le hasard fera-t-il un jour ce que de patientes et érudites recherches n'ont pu obtenir[5].

sainte Barbe, sainte Catherine et saint Joachim, sans nappes ny devant d'autel ladite chappelle dédiée à sainte Anne.» (*Invent. de 1654.*)

[1] «Encore et en la même basse voute est une autre chappelle dédiée à saint Sébastien, enceinte de balustre de bois de trois costez, celuy du costez de la grand nefs en estant dépourvu. Sur l'autel y a un tableau de platte peinture orné de menuserie, auquel est la représentation de Nostre-Dame, dudit saint Sébastien, de saint Roch, saint Claude et saint Genet, sans nappe ny devant d'autel.» (*Même invent.*) — «Plus bas, au joignant d'un pilier, à mesme costel, est un autre autel, sur lequel est une image de Nostre-Dame et au dessus une représentation de saint Sébastien en relief.» (*Invent. de 1702.*)

[2] «.....Avons veu contre un pillier un autel que l'on nous a dit estre dédié à saint Cosme et saint Damien, où il y a un tableau de platte peinture avec ses venteaux.....» (*Invent. de 1654.*) — «Il y a ensuite une autre chappelle de saint Cosme et saint Damiain, sur l'autel de laquelle il y a un grand tableau où est la représentation d'un crucifix et aux deux costels celles desdit saints.» (*Invent. de 1702.*)

[3] «En montant nous avons veu la chapelle vulgairement appellée la chapelle du bienheureux Regnaud, dans laquelle est son sépulcre, nous ayant esté dit que s'y estoit faict plusieurs miracles à son intercession. L'autel est orné d'un tableau de platte peincture représentant les images de saint Benoist, de sainte Scolasticque et le portrait du s^r grand prieur qui a faict orner icelluy tableau.» (*Invent. de 1654.*)

[4] «Sur le grand autel est un retable....., les diz sieurs Religieux nous ont dit que ce retable avoit esté donné à feut mons^r Poupet, abbé de Baume, par l'université de Gans.» (*Invent. de 1702.*)

[5] Les archives de l'abbaye et celles des corporations artistiques de la ville de Gand sont restées jusqu'à présent muettes sur ce point.

Le retable se compose d'un soubassement ou prédelle et d'une caisse en bois de chêne, partagée en six compartiments garnis de personnages en plein relief, et fermée de deux portes, qui sont peintes sur chaque face et se brisent chacune en deux vantaux à charnières.

La prédelle est un rectangle de 2 m. 40 de long sur une hauteur de 0 m. 60; elle est remplie par trois compartiments de peintures, séparés entre eux par une simple moulure. Les scènes représentées dans ces compartiments se rapportent au mystère Eucharistique : au milieu la Cène et de chaque côté ses principales figures : le sacrifice de Melchisedech et la Manne. Malheureusement, la situation de ces tableaux les exposait à des dégradations inévitables. La prédelle repose aujourd'hui sur un soubassement de pierre qui la préservera désormais d'une ruine complète.

Le retable[1] proprement dit est, lui, fort bien conservé. Il déroule, dans ses six registres et les peintures de ses portes, les principales scènes de la vie du Sauveur. Dans la partie inférieure, on voit au centre le roi David assis sur son trône et entouré de six autres prophètes messianiques, qui tiennent des philactères, sur lesquels sont inscrits des textes caractéristiques des personnages. Les autres scènes sont l'Adoration des bergers, l'Adoration des mages, le Portement de croix, le Crucifiement, la Mise au tombeau. Les nombreux personnages qui figurent dans ces groupes mesurent en moyenne 0 m. 35; les carnations en sont peintes et les vêtements dorés. A côté des compositions principales, l'artiste a sculpté de petites scènes de l'Ancien Testament, figures prophétiques des sujets représentés. On remarque beaucoup de variété dans les attitudes et une bonne entente des groupes. Les détails réalistes, chers à l'art flamand, ne manquent pas : tels, au premier plan de la scène du Portement de croix, ces deux enfants qui suivent le triste cortège en jouant à saute-mouton! Des pilastres à nervures prismatiques séparent les compartiments, qui sont couronnés par des voûtes de pendentifs découpés en dentelles d'une extrême délicatesse. Dans les fonds se profilent des paysages appropriés aux sujets ou de riches architectures de la Renaissance.

Les peintures des volets sont également partagées en plusieurs compartiments d'importance inégale. C'est, à gauche : 1° l'Annon-

[1] Dimensions du retable : hauteur, à la partie centrale, 3 mètres; largeur totale, volets ouverts, 5 m. 40.

ciation; 2° la Visitation; 3° Jésus au Jardin des oliviers; 4° la Trahison de Judas; 5° l'*Ecce homo*. — A droite : 1° la Présentation au temple; 2° Jésus au milieu des docteurs; 3° la Résurrection; 4° l'Ascension; 5° la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

La face extérieure des volets offre d'un côté : 1° la Transfiguration; 2° la Multiplication des pains; 3° la Samaritaine. — De l'autre côté : 1° le Baptême de Jésus-Christ; 2° la Multiplication des poissons; 3° la Tentation de Jésus par Satan.

Toutes ces peintures sont bien conservées et les couleurs en sont très vives. Leur facture décèle sûrement la main de l'un des principaux artistes flamands de l'époque.

AUTRES TABLEAUX.

Outre son grand retable, notre église renferme plusieurs tableaux dignes d'une mention. Ce sont d'abord de petits panneaux encastrés dans le tabernacle du maître-autel, petit édicule à cinq faces, en bois, du XVIe siècle; ils représentent les apôtres saint Pierre et saint Paul, saint Benoît et saint Guillaume, patron de Guillaume de Poupet, donateur présumé du tabernacle. Je cite ensuite, par ordre d'ancienneté : un tableau sur bois[1] représentant l'abbé Guillaume de Poupet, agenouillé sur un prie-Dieu, ses armes surmontées de la crosse abbatiale[2]; la Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus, siège sur un trône dans la partie centrale; saint Benoît et saint Guillaume, patrons de l'abbé et de son ordre, en occupent les deux côtés. C'est une belle œuvre du XVIe siècle, qui a malheureusement subi de graves dégradations. Mais les têtes sont bien conservées. On remarquera surtout le portrait de l'abbé Guillaume, aux traits fins et énergiques, qui dénotent le diplomate et le lettré, ainsi que le visage de la Vierge, où la grâce s'allie très heureusement à une souveraine majesté.

Un autre tableau, également sur bois et de la même époque, représente l'Adoration des Mages; dans leur suite, on voit un grand-prieur de Baume, celui qui a fait faire le tableau.

Les autels de la Vierge et de sainte Madeleine ont été ornés, au

(1) Hauteur, 1 m. 50; largeur, 2 m. 20.

(2) Les armes de Poupet étaient : *d'or au chevron de sable* (alias *d'azur*), *accompagné de trois poupettes* (perroquets) *de sinople, becquées, bouclées et membrées de gueules.*

XVIIe siècle [1], de retables en boiseries peintes en tons de marbre. Une niche centrale, accostée d'élégantes colonnettes cannelées à chapiteaux composites, encadre la statue de la titulaire de l'autel et deux panneaux de peintures sur bois occupent les côtés. Ces panneaux représentent, pour l'autel de la sainte Vierge, à droite la Circoncision et à gauche l'Assomption; pour l'autel de sainte Madeleine, la Pécheresse répandant un vase de parfums sur les pieds du Sauveur, dans la maison du pharisien; une petite scène, placée à la partie supérieure, la montre rentrée dans sa demeure, où elle se dépouille de ses bijoux et les foule aux pieds. L'autre tableau est l'Apparition de Jésus à Madeleine, sous les traits du Jardinier. Ces peintures semblent appartenir à l'école italienne; le groupe de l'Assomption rappelle tout à fait la disposition classique de l'école du Pérugin; les figures, largement esquissées, ne manquent ni d'expression ni de noblesse.

Signalons encore : la Vierge donnant le rosaire à saint Dominique et à sainte Claire, accompagnés de tous les ordres de l'Église catholique, le pape et l'empereur à leur tête. Le grand prieur de La Chasnée s'y est fait représenter avec ses armes [2] et son nom : DV PIN; — l'Adoration des Mages, don du même prieur; — l'Ascension, tableau sur bois, qui paraît de la même main que celui du rosaire, ci-dessus. La plupart de ces tableaux appartenaient aux autels détruits, dont j'ai donné précédemment la liste [3].

SCULPTURES.

LES STALLES.

L'église abbatiale était redevable à l'abbé Amé de Chalon d'une double série de stalles monumentales, qui ornèrent le chœur jusqu'au milieu du siècle dernier (pl. XXIV). L'habile artisan qui les a conçues est parvenu, avec une grande sobriété de moyens, à

[1] A l'angle inférieur du tableau, côté gauche, on lit cette mention : ÆTATIS 6..... ANNO 1552. La peinture s'est écaillée à l'endroit des chiffres; mais il en demeure assez pour autoriser cette lecture. Il s'agirait donc ici probablement de Mathieu du Tocq, grand prieur cité en 1555, ou de son prédécesseur, Philibert Faulquier (1530). *Invent. de 1754, table prélim.* (Arch. du Jura.)

[2] *D'argent à la fasce de gueules chargée d'un lion naissant d'or.*

[3] Voir plus haut la note concernant ces autels.

donner à son œuvre un cachet d'élégance, qui en fait un modèle facilement imitable. Les dorsaux sont distingués par des colonnettes tournées et des arcatures tréflées, dont les angles externes sont remplis par un écoinçon de feuillage; une massive corniche largement moulurée les couronne. De petites colonnettes, des choux aux accoudoirs inférieurs, un cul-de-lampe de feuillage, uniforme pour toutes les miséricordes, composent toute l'ornementation des sièges. Mais celle des grandes jouées, aux extrémités, a plus de richesse. Le panneau inférieur des deux rangs est garni d'un fenestrage, dans lequel sont sculptées les armes d'Amé de Chalon, sur un écu triangulaire surmonté de la crosse abbatiale, tandis que deux autres écus en losange présentent son chiffre, un a en minuscule gothique. Le panneau supérieur, très évidé, est formé d'une double volute ornée de choux et d'une colonnette antérieure, avec l'écu abbatial aux encoignures. Tel est l'ensemble des stalles de Baume, qui n'auraient jamais dû quitter le chœur de l'église abbatiale, mais que le mauvais goût de l'abbé Charles-Maurice de Broglie a fait remplacer, au milieu du dernier siècle, par de vulgaires boiseries[1]. Elles ont émigré dans l'église de Clairvaux (Jura), dont elles sont, quoique bien réduites en nombre, le principal ornement. Classées l'année dernière au nombre des monuments historiques, ces stalles venaient d'être restaurées avec intelligence, grâce à l'initiative éclairée de M. l'abbé Durand, curé doyen de Clairvaux.

LES TOMBEAUX.

Le plus ancien monument funéraire de l'église est le tombeau d'un saint ermite, nommé Renaud, qui passa sa vie dans une cellule solitaire, située à quelque distance de l'abbaye, et mourut au commencement du XIIe siècle. La tradition attribuait à ses reliques le don des miracles, quoiqu'il n'ait jamais été honoré d'un culte officiel. Ce qui reste aujourd'hui de son tombeau consiste en un bloc de pierre en forme de dalle très épaisse, mesurant 1 m. 90 de longueur sur 0 m. 46 de largeur à une extrémité et 0 m. 63 à l'autre.

Deux des faces du bloc portaient une inscription; celle de la

[1] Dans l'*Inventaire de 1766*, dressé après le décès de l'abbé de Broglie, il est dit que les stalles étaient neuves : «Les stales sont en bois de chesne et *neuves*, au nombre de dix-huit.» (Arch. du Jura, *fonds de Baume*, A.)

face supérieure, qui se composait de cinq lignes, a été effacée soigneusement au ciseau, à une époque peut-être antérieure à la Révolution; on n'en lit plus que quelques lettres. La face latérale présente l'inscription suivante, gravée sur trois lignes en belles majuscules onciales et romaines, avec nombreuses lettres enclavées :

XVI KALENDAS OCTOBR[IS] : OBIIT RAINALDVS VENERABILIS HEREMITA : ‖ TEMPORE DOMNI BERNARDI SECVNDI ABBATIS : ‖ ANNO : MIL[LESIMO] : C : IIII :

La lecture du millésime peut paraître douteuse, car entre le C et le IIII se trouve une cassure de la pierre; mais tout porte à croire que cette cassure existait déjà au moment où l'inscription a été tracée : en effet, la chronologie des abbés ne permet pas de placer l'abbé Bernard ici cité à une autre date que celle de 1104.

Cette inscription, analogue, pour ses caractères épigraphiques, à celle qui est gravée sur l'ancien trumeau de la porte et qui détermine la date de la construction de l'église, constitue un spécimen fort rare d'épigraphie franc-comtoise du XIIe siècle [1].

En 1538, un religieux de Baume, nommé frère Georges Carey, ayant obtenu, à la suite de ses prières au bienheureux Renaud, la guérison complète d'une paralysie de tous ses membres, fit élever sur son tombeau, en 1547, un cénotaphe en forme de châsse, avec colonnettes et moulures dorées [2], et y fit tracer une inscription qui relatait le prodige. Le peuple des environs avait une grande dévotion à saint Renaud; on l'invoquait particulièrement contre la peur : « Le dévôt introduisait sa tête dans la châsse de bois doré qui couvre le tombeau et se la battait contre les jambages des petites portes... [3] » Cette châsse, respectée par la Révolution, a disparu lors de la restauration de l'église, en 1866.

[1] Sur le tombeau de l'ermite Renaud et l'inscription dédicatoire de l'église, voir : B. Prost, *Notice sur deux inscriptions du XIIe siècle de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Jura*, 1879.

[2] « Tousjours en descendant ladite aille, et entre deux pilliers de ladite église, est une chapelle..., et dedans la chapelle est une grande châsse, de la longueur d'environ cinq pieds, élevée d'environ six pieds, où reposent les reliques du bienheureux Regnauld, laquelle est de bois en moulure, garnie de petites colonnes dorées et argentées... » (*Invent. de 1792.*)

[3] D. Monnier, *Histoire* [manuscrite] *de l'abbaye de Baume*, citée dans la *Notice* de M. B. Prost, ci-dessus.

Tombeau de l'abbesse Mahaut de Chalon. — Mahaut, fille de Jean de Chalon l'Antique, sire d'Arlay, et d'Isabelle de Courtenay, naquit en 1244 et devint prieure du monastère du Sauvement, de l'ordre de Fontevrault, que son père avait fondé à son intention. On ignore la date de sa mort. En 1453, l'abbesse de Fontevrault affirmait que Mahaut était vénérée comme une sainte, que les populations accouraient de très loin pour implorer son intercession et qu'il s'opérait chaque jour de nouveaux miracles à son tombeau [1]. Pendant les guerres de la Franche-Comté contre la France, le prieuré fut dévasté et ne se releva pas. La chapelle et le tombeau de la fondatrice étaient dans le plus triste abandon, lorsqu'au siècle dernier, le prince de Bauffremont, descendant des Courtenay, négocia le transfert de celui-ci à l'abbaye de Baume, qui était en possession des revenus du prieuré depuis le xve siècle. La translation solennelle du mausolée eut lieu le 27 août 1767.

Le monument se composait alors d'un socle portant des colonnes, sur lesquelles reposait la table où était sculptée l'effigie de la prieure. Il ne reste plus que cette dalle supérieure [2]; elle est en albâtre gypseux de Saint-Lothain (pl. XXV). Mahaut est représentée couchée sur la dalle, les mains jointes sur un livre ouvert et la tête appuyée sur un coussin. Son costume est fort simple et se compose d'une longue robe talaire dont les manches, assez larges, sont repliées pour former parement, d'une guimpe et d'un voile. Le naturel des draperies fait vivement regretter que le visage ait été mutilé, de même que l'espèce de coquille sur laquelle les pieds viennent s'appuyer. La tête est abritée sous un dais également en forme de coquille, derrière lequel s'incline la tablette d'un pupitre, qui servait aux anniversaires de la défunte.

Les faces latérales de la dalle sont ornées d'un côté d'une curieuse galerie de monstres ou dragons, au milieu desquels on aperçoit une dame montée sur une haquenée et qui semble lutter avec eux; le style de cette bordure est plus dans le goût du xiie siècle que du suivant, tandis que, sur les trois autres côtés, la frise est composée de branches de lierre et d'érable finement taillées. Sur l'angle supérieur abattu en chanfrein se détache en léger relief l'inscription funéraire, formée de très petits caractères onciaux.

[1] Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. IV, p. 78.

[2] Dimensions : long. 1 m. 90; larg. 0 m. 70; haut. 0 m. 30 environ.

En voici la teneur :

CI · GIET · MAHAZ · VIRGE POR CVI · CESTE · MAYSONS · FV · FVNDEE · QVI · FV · FILLE · AV · NOBLE · BARON · IEHAN · CONTE · DE · BERGOGNE · ET · SEGNOVR · DE · SALINS · LA · ‖ QVEL · IL · OT · DE LA · NOBLE DAME YSABEL · SA · FEME QVI · ‖ FV · FILLE · MONSEIGNOVR · ROBERT · DE · CORTENAI · CVSIN · GERMEIN · LE ROY · PHILIPPE DE FRANCE ·

Si je ne me trompe, les inscriptions funéraires en français sont rares à cette époque reculée, et celle-ci contribue encore à l'intérêt du curieux tombeau de la fille du puissant comte de Bourgogne.

Tombeau de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. — Renaud de Bourgogne, petit-fils de Jean de Chalon l'Antique, seigneur de Lons-le-Saunier, comte de Montbéliard par son mariage, était, dit l'historien de la Franche-Comté, « un rude guerroyeur..., armant tour à tour contre l'Empereur, contre le roi de France, généreux du reste et ami de la liberté de ses sujets[1] ». Il mourut en 1322 et fut enterré à Baume, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament de 1296 et par un codicille ajouté en 1314, où il disait : « *Item, je veulx et commande que mes grans chevaux, mes harnois, ensemble les aultres choses que on doit offrir, soyent offerts au grand autel de l'église de Baume le jour de mon enterrement, si bien et honorablement comme l'on pourra mieux faire, selon ce qu'il appartient à ma personne*[2]. »

Le tombeau[3] est en pierre tendre à gros grain (pl. XXVI). Le noble comte repose étendu, les mains jointes, la tête sur son heaume, un lion à ses pieds. Il est vêtu du costume d'apparat des chevaliers de la fin du XIIIe siècle : chausses de mailles, gippon, haubert de mailles et cotte d'armes ouverte sur les côtés, avec des franges aux fentes, ailettes en forme d'écu à ses armes, gorgerette et coiffe en calotte de mailles, heaume à volet; au bras gauche, l'écu à l'aigle de Bourgogne[4] et sur la dalle à droite, la grande épée, entourée de son ceinturon. Deux colonnettes surmontées

[1] Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, 1846, p. 25.

[2] Arch. du Doubs, *Ch. des comptes*, B. 33. — L'analyse du testament est dans l'*Annuaire du Jura* pour 1847, p. 251.

[3] Dimensions : longueur, 2 m. 65; largeur, 1 m. 05; hauteur, 1 m. 25.

[4] Renaud avait pris pour armes l'aigle éployée d'argent sur champ de gueules,

d'une arcature encadrent l'effigie; à la partie supérieure, deux anges agenouillés soutiennent l'âme du défunt, figurée par un petit enfant. Les faces latérales sont occupées par de grands quatrefeuilles avec un écus son au centre, et celles des extrémités par un écu portant les armes du comte. La gorge de la moulure supérieure est remplie par des roses alternant avec des écussons. Les vandales révolutionnaires ont mutilé le visage et martelé les écussons. Heureusement l'aigle de Bourgogne figure encore sur les ailettes et l'écu, et permet d'identifier sûrement le tombeau, qui n'a jamais porté d'inscription.

Tombeau d'Alix de Villars. — Issue de la famille la plus considérable de la Bresse et du Bugey, Alix de Thoire-et-Villars était l'épouse de Hugues de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, Seurre et Sellières, arrière-petit-fils de Renaud de Bourgogne par sa mère. Hugues testa en 1392 et mourut probablement peu après[1]. Sa veuve fit construire elle-même son tombeau, car la date de sa mort est demeurée en blanc dans l'épitaphe.

De la statue de la défunte il ne reste que le tronc, sans les bras ni les pieds (pl. XXVII). Elle était représentée couchée sous une riche arcature, les mains jointes sur la poitrine, et vêtue d'une cotardie très ajustée. Au sommet, deux anges disparus portaient son âme. Le tombeau[2] n'est orné que sur deux de ses faces, car il était primitivement placé dans un angle du chœur. Sur une des extrémités, on voit deux quatrefeuilles entourant les blasons de Villars et de Vienne, mi-partis sur le premier écusson, et celui de Vienne seul sur le second[3]. L'autre face est garnie de huit arcatures dont les rampants et les pinacles sont d'un travail très délicat, de même que la galerie en fenestrage qui les surmonte. Les arcatures sont occupées par huit pleureurs, quatre hommes et quatre femmes, dont les costumes bourgeois sont fort intéressants et les attitudes pleines de naturel.

qui sont les armoiries anciennes du comté de Bourgogne. Ses sceaux portent tous l'aigle et non le lion de Bourgogne ou les barbeaux adossés de Montbéliard. (Voir *Annuaire du Jura*, 1847, p. 250.)

[1] A. Vayssière, *Notice sur Sellières*, 1869, p. 10. — Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. V, p. 554.

[2] Dimensions : longueur, 2 m. 75; largeur, 1 m. 20; hauteur, 1 m. 05.

[3] Vienne portait : *De gueules à l'aigle éployée d'or, armée et membrée d'azur;* — Thoire-et-Villars : *Bandé d'or et de gueules de six pièces.*

L'inscription suivante, en minuscule gothique et précédée du blason mi-parti de la défunte, est gravée sur le bord supérieur :

Cy : gît : alis : de : vilars : dame : de : fainte : crois : et : de : falieres : femme : fut : meffire : hugue : de : vienne : fire : des : dis : lieus : qui : trefpaffa : lan : mil cccc : et (*en blanc*).

Tombeau d'Amé de Chalon, abbé de Baume. — Amé ou Amédée de Chalon appartenait à la branche cadette de Bourgogne. Il était frère de Louis II de Chalon-Auxerre, marié à Marie de La Trémouille et tué en 1424 à la bataille de Verneuil. On ignore la date de sa naissance. Il fut élu abbé de Baume en 1389 ou 1390 [1] et mourut le 16 février 1431 [2]. Son long règne fut fécond pour l'abbaye : il la releva, ainsi que l'église, presque entièrement ruinée par les seigneurs comtois, établit un jubé monumental, dont les deux autels latéraux subsistent encore, fit placer le corps de stalles et le maître-autel, et bâtit une chapelle à gauche du chœur, où il fit placer son tombeau.

Celui-ci formait une arcade entre le chœur et la chapelle. L'abbé y était représenté couché sur une longue dalle de marbre; mais sa statue a disparu. Des chevaliers et des moines pleureurs aux costumes largement drapés occupent les côtés du tombeau [3], sous des arcades richement ornées de feuillages et de fenestrages; tandis que les deux extrémités de ces galeries sont garnies d'un quatrefeuille ayant au centre le chiffre et les armes de l'abbé (pl. XXVIII). La grande arcade et sa voûte étaient peintes; de charmantes consoles à choux et à masques humains sont aujourd'hui veuves de leurs nombreuses statues d'albâtre; deux seulement ont survécu et leur beauté fait vivement regretter la perte des autres. Ces deux statues, de grandeur naturelle, en pierre tendre jaunâtre, représentent, l'une l'apôtre saint Jean, caractérisé par la coupe qu'il tient à la main et dont s'échappe, non le serpent traditionnel, mais un immonde crapaud; l'autre est un saint Michel terrassant le dragon infernal : d'une main il plonge sa lance dans la gueule du monstre;

[1] Jean de Molpré, son prédécesseur, mourut le 12 mars 1389. (Voir B. Prost, *Dalles funéraires de Baume*, dans les *Mém. de la Société d'émulation du Jura*, 1878, p. 493.)

[2] Bibl. nat., ms. lat. 12823, f° 85 v°.

[3] L'analogie frappante entre les statuettes de cette galerie et celles des tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur décèle sûrement la main des grands artistes de l'atelier dijonnais.

de l'autre il supporte l'âme[1] du défunt abbé (pl. XXIX). Ces statues représentent le grand art bourguignon du commencement du xve siècle.

Tombeau de Guillaume de Poupet, abbé de Baume. — Ce monument est très simple et sans aucun ornement; la statue d'albâtre du défunt reposait autrefois sur sa table de marbre noir tout unie. Guillaume était fils de Charles de Poupet, chambellan et sommelier du roi de France, de Philippe Ier d'Espagne et de Charles-Quint, l'un des personnages les plus importants de son temps. Abbé de Baume (1524-1583), de Balerne et de Goailles, prieur de Lons-le-Saunier, Guillaume fut, comme son père, le conseiller écouté de ses princes et le protecteur éclairé des lettres et des arts dans les Flandres et en Franche-Comté[2]. L'abbaye et l'église de Baume lui doivent d'importantes restaurations. Il reçut de la ville de Gand, sans doute en reconnaissance d'éminents services, le magnifique retable du maître-autel, dont nous avons parlé, ainsi que du tableau qui nous conserve son portrait.

Tombeau de l'abbé Jean de Watteville. — Ce personnage fut le plus fameux, sinon le plus vertueux des abbés de Baume. Nommé à cette dignité en 1659, il mourut en 1702, âgé de 99 ans. La sépulture de ce «Talleyrand de la Franche-Comté», ainsi que le nomme un de nos historiens, est prise dans l'épaisseur du mur, où elle forme *arcosolium*. Deux pilastres et sept claveaux de marbre noir en dessinent l'arcade. Sur le tombeau, on voyait avant la Révolution la statue en albâtre blanc de l'abbé, agenouillé sur un prie-Dieu, devant un crucifix. Dans le mur du fond, sur une tablette de marbre blanc, on lit encore l'inscription suivante, gravée en lettres dorées :

ITALVS ET BVRGVNDVS
IN ARMIS
GALLVS IN ALBIS
IN CVRIA RECTVS
PRESBITER ABBAS
ADEST

[1] Cette figurine, nue selon l'usage, porte la mitre et la crosse abbatiale; nous ne connaissons pas d'autre exemple de cette singularité.

[2] Sur Guillaume de Poupet, voir : Dunod, *Histoire de l'église de Besançon*, t. I, 286; t. II, 200; — Chevalier, *Histoire de la ville et seigneurie de Poligny*, t. II, 462; — Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, II, 140, etc.

Cette épitaphe, due à Watteville lui-même, qui avait eu soin de pourvoir à sa dernière demeure[1], est une véritable énigme pour qui ignore la vie mouvementée du haut personnage. Les deux premières lignes font allusion à son service militaire dans le régiment de Bourgogne en Italie; la troisième indique sa profession religieuse chez les Chartreux en France, et la quatrième sa qualité de maître des requêtes au Parlement de Dole.

Tombeaux disparus. — Une description de l'église de Baume, écrite par un religieux qui vivait au XVIe siècle, mentionne les tombes de plusieurs abbés du XIIe siècle, «sur lesquelles, dit-il, il n'y a aulcune datte, d'aultant que pour lors ilz n'avoient soing de se maintenir en la souvenance des hommes». Il cite également les tombeaux de trois ou quatre seigneurs de la maison de Chalon, ceux de Gauthier de Vienne, seigneur de Mirebel (XIIIe siècle) et d'Aymé de La Baume, seigneur de Crèvecœur, neveu et héritier de l'abbé Guillaume de Poupet et qui était enterré auprès de ce dernier[2]. Tous ces monuments ont disparu.

Les dalles funéraires. — L'église de Baume est pavée d'un grand nombre de pierres tombales, dont une partie sont frustes ou incomplètes. Les plus remarquables sont les sept grandes dalles historiées des personnages suivants : Jean de Molpré, abbé de Baume (1389);

[1] «Dans la chappelle cy devant mentionnée....., est une figure et représentation en relief de pierre en forme de marbre de M. l'abbé de Vateville, à genoux sur un prie-Dieu, avec son épitaphe à costel, *ce qu'il avoit fait faire avant son décès.*» (*Invent. de 1702*, f° 9 v°.) — «Dans ladite chapelle on nous a dit être enterré le feu sieur abbé de Wateville; en effet dans une enfonçure on trouve sa représentation en relief de pierre blanche, à genoux sur un prie-Dieu vis-à-vis un crucifix, avec ses armes, son épitaphe, l'année de sa mort et l'âge qu'il avoit alors.» (*Invent. de 1766*, f° 13.)

[2] *Recueil sommaire de ce qu'est remarquable en l'abbaye de Baulme*, par Jean d'Oncieux, grand-prieur en 1576, 1578 (Bibl. de Besançon, mss. Chifflet, vol. 54). — Une reconnaissance de rente, faite en 1367 à l'abbaye de Baume par Tristan de Chalon, prouve que sa mère Alix de Montbéliard, l'une des quatre filles de Renaud de Bourgogne, fut également enterrée dans l'église de l'abbaye : «Nous Tristain de Chalon, sire d'Orgelet et de Chastelbelin, façons savoir à touz que come mes sires et granz-pères messire Renat de Bourgongne, conte de Monbéliart, pères de madame Alix de Monbéliart, nostre très chière dame et mère, que Dieu haye, et nostre dicte dame et mère, hayent eslit lour sépultures en l'yglise de Bame les Moynes et cinqui soyent enterrez.....» (Arch. du Doubs, *Ch. des comptes*, B. 33). — Alix testa en 1362, selon Rousset. (*Dict. des communes du Jura*, t. III, p. 508.)

— Henri, bâtard de Chalon, châtelain de Saint-Aubin (1400); — Jean, bâtard de Chalon, capitaine de Tonnerre (1412); — N. Sarrazin, chevalier, et Jeanne Gille sa femme (1473); — Louis de Chassal, abbé de Baume (1481); — Claude Morel, abbé de Baume (1488); — Catherin Le Gaignaire, doyen (1516).

Toutes ces dalles sont gravées au trait et représentent le défunt sous une arcature plus ou moins ornée. Celles de Louis de Chassal et de Claude Morel surtout sont l'œuvre de bons artistes. Les traits des visages sont rendus avec un caractère d'individualité qui en fait de véritables portraits.

On remarque en outre cinq ou six autres dalles à personnages très usées et quarante-quatre inscriptions funéraires du XVIe au XVIIIe siècle.

Je n'ai pas à m'étendre plus longuement sur ces dalles et inscriptions, qui ont été déjà l'objet d'une intéressante publication [1].

STATUES ET AUTRES SCULPTURES.

J'ai décrit déjà les statues appartenant aux autels et aux tombeaux; il en reste plusieurs autres à signaler.

Il faut tout d'abord mettre hors de pair une statue [2] de saint Paul (pl. XXX), dont la destination primitive m'est inconnue, car elle n'est indiquée dans aucun inventaire. Si l'on en croit un érudit fort compétent, M. Bernard Prost, il est impossible, en face de ces draperies d'une étonnante largeur et surtout de cette admirable tête de vieillard, d'une expression si intense, de ne pas songer à Claux Sluter lui-même, ou plutôt à son neveu et collaborateur Claux de Werve. Ce serait là la perle de notre église, puisqu'on ne connaît pas d'œuvres de ces artistes de génie en dehors de la Chartreuse de Dijon, et Baume en serait redevable à Amé de Chalon, ce qui n'a rien que de très vraisemblable, car on sait que la puissante maison de Chalon eut souvent recours aux artistes dijonnais.

Suivant l'ordre chronologique, je signalerai maintenant le Christ bénissant, qui couronne le trumeau de la porte principale. Cette porte, ainsi que la façade entière, a été rebâtie par Henri de Sa-

[1] Bernard Prost, *Les dalles funéraires de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Jura*, année 1876, p. 475-584.

[2] Hauteur : 0 m. 90.

lins, qui occupa le siège abbatial de 1432 à 1450 [1]. Le Christ tient de la main gauche le globe du monde; la droite, levée pour bénir, est brisée. La tête a de la majesté et les draperies sont bien jetées. Il y avait à la porte d'autres statues, soit dans le tympan, soit dans deux niches ménagées dans les voussures des côtés; elles ont disparu, et les anges qui occupent actuellement ces niches, bien que datant aussi du xve siècle, sont visiblement de dimensions trop exiguës pour cette destination.

Antoine Le Gaignaire ou son frère Catherin, l'un grand chambrier et l'autre doyen de l'abbaye, fit édifier, vers la fin du xve siècle, dans la muraille qui a remplacé à cette époque le bras gauche du transept, un sépulcre représentant le Christ étendu sur un suaire; autour du tombeau étaient les statues des apôtres et des saintes femmes [2], dont trois seulement sont encore en place; l'une d'elles, au centre, est un ange debout qui tient une croix peinte en noir. Ces statues sont de dimensions modestes [3], mais d'une bonne facture; elles sont en pierre tendre de Tonnerre. La voûte de la petite chapelle porte les armes du fondateur [4].

Une intéressante statue de sainte Catherine, en albâtre, de 1 m. 18 de hauteur, provient vraisemblablement de l'autel de sainte Anne, cité plus haut [5]. « La sainte est vêtue d'une longue robe talaire à manches fendues et bouillonnées; sur cette robe est ajusté un corsage fermé (*corset*) qui laisse apercevoir la *gorgerette* ou *collerette*. Trois colliers garnissent le cou et la poitrine. A la ceinture sont suspendues les *patenôtres*. Les cheveux, enserrés dans un réseau orné de perles et attaché sous le cou, encadrent le visage et se déroulent en deux nattes flottantes sur les épaules [6] ». Sainte Catherine est

[1] Ses armes sont répétées trois fois sur le trumeau; il portait : *d'azur à trois fusées d'or mises en fasce.*

[2] « Vis à vis de ladite chapelle est une représentation du sépulchre de Jésus-Christ avec plusieurs images en reliefs servans de représentation au peuple. » (*Invent. de 1654* et *1702.*)

[3] L'ange mesure 1 m. 20 et les autres statues 0 m. 85.

[4] *De sable à un treillis losangé d'argent.* — Voir sur cette famille B. Prost, *Les dalles funéraires de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Jura*, année 1876, p. 517; et *Notice sur sept dalles franc-comtoises* (*Ibid.*, 1879), p. 26.

[5] Voir la note concernant cet autel, p. 460.

[6] B. Prost, *Notice sur une statue de sainte Catherine de l'église de Baume-les-Messieurs*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Jura*, année 1875.

représentée avec ses attributs ordinaires : la couronne sur la tête, une palme à la main gauche, et à la droite une longue épée dont la pointe s'appuie sur l'épaule d'un personnage couronné et portant un sceptre, que la sainte foule aux pieds; une roue brisée fait pendant à ce personnage. La statue était peinte et dorée. « Les draperies sont simples et élégantes; les moindres détails ont de la finesse, à l'exception toutefois des mains, qui sont démesurément grosses. Malgré cette imperfection, l'ensemble de l'œuvre dénote un artiste habile et constitue un beau spécimen de la statuaire de la Renaissance[1]. » Ajoutons que J. Quicherat lui assigne comme date les années 1525 à 1530, d'après les détails du costume[2].

A l'entrée de l'église est un bénitier monumental, dont la grande vasque ronde (1 m. 20 de diamètre) est portée sur un pied à moulures prismatiques, orné à sa base d'une cordelette entrelacée. Une croix ronde émerge du centre du bassin et porte à moitié de sa hauteur deux écussons accolés, aux armes de la famille de Chassal[3], dont deux membres se sont succédé sur le siège abbatial au xve siècle[4]. Trois autres écussons, réservés dans la moulure de la vasque, ont été martelés pendant la Révolution. La hauteur totale du bénitier est de 4 mètres.

Du xve siècle également paraît dater un grand chandelier de fer forgé, à pied triangulaire, qui sert à supporter le cierge pascal.

L'église de Baume possède un grand nombre de reliques précieuses; elles sont contenues dans deux châsses de bois doré, qui figurent l'ordonnance architecturale d'un temple classique, avec une colonnade encadrant des niches, au nombre de dix, dont une seule des statuettes subsiste encore. Ces deux châsses, très avancées en 1654[5], sont l'œuvre d'un menuisier, « *Jean Grillot*,

(1) B. Prost, même notice.

(2) On voit encore, dans la chapelle où sont actuellement réunis les tombeaux, une belle statue de saint Paul, du xve siècle, dont je n'ai pas encore découvert la destination primitive; puis des fragments de statues peintes, qui appartenaient vraisemblablement au tombeau d'Amé de Chalon et aux autels détruits.

(3) *De geules au sautoir d'argent.*

(4) Étienne III de Chassal (1450-1462) et Louis de Chassal (1462-1482).

(5) « Et au deux costez [du grand autel] y a des fert pour soutenir deux chasses; dans celle à main droite nous a esté dit que ce sont des reliques de saint Lautain, la place à main gaulche estant vuyde; lesdits s^rs prieur et Chapuis nous ayans dit que comme les ennemis françois soubs le commandement du mareschal de La Motte estant entré en ladite abbaye, emportèrent ladite chare (*sic*)

dit *Faicton* » de Conliège[1]. Elles offrent un spécimen du travail de ces nombreux artisans des deux derniers siècles, qui ont garni nos églises de chaires et d'autels, dont beaucoup sont de vraies œuvres d'art.

Quand j'aurai signalé un charmant banc à trois places, au dossier délicatement orné, où se trouvent les armes de l'abbé Pierre[2] de Binans (1601-1614) et du grand chantre Dom Junot de Chalon († 1610), et enfin la lampe du sanctuaire en laiton estampé dans le style Louis XV, j'aurai passé en revue tous les objets d'art qui ornent actuellement l'église de Baume.

Pour achever ma tâche, il ne me reste plus qu'à résumer les données des inventaires, concernant le trésor et les ornements de l'abbatiale.

OEUVRES D'ORFÈVRERIE.

L'inventaire de 1654, le plus ancien qui nous reste, montre bien, par sa pauvreté, que la plus grande partie des pièces d'orfèvrerie, que l'église ne pouvait manquer de posséder au moyen âge, avait alors disparu, à la suite de trop nombreux pillages. Comme objets dignes de mention, on n'y rencontre que les suivants :

« Un bras d'argent où sont des reliques de saint Pierre et de saint Paul;

Un reliquaire d'argent, avec la lunette qui se met au-dessus, lorsque l'on porte en procession le Saint-Sacrement le jour de la Feste Dieu;

Une imaige de saint Pierre d'argent;

Une croix d'argent dorrée enrichie de pierreries où se manquent trois pierres;

Une petite croix d'argent dans laquelle est du bois de la vray croix;

Une crosse d'argent;

où estoient les relicques de saint Aldegrain, ledit seigneur deffunct abbé par son crédit les a recouvrées et les tenoit rière soy en son palais de Besançon, ayant faict faire deux chasses pour mettre les reliques prédites qui sont à Conliège chez le s^r Andray, admodiateur du temporel de ladite abbaye, dont l'une est desjà dorrée et l'autre est en estat de l'être, la menuserie estant jà faicte. Et se treuve le pris desdites deux chasses payé à maistre Claude Grillot dit Faicton, qui moyennant ce les doibt entièrement accomplies. » (*Invent. de 1654*, f° 2 v°.)

[1] Conliège, ch.-l. de canton, proche Lons-le-Saunier. Ce bourg paraît avoir été alors un centre assez actif de productions de menuiserie artistique.

[2] Binans : *D'azur à la bande dentelée d'or, accompagnée de six croisettes recroisetées de même.* — Chalon : *De gueules à la bande d'or.*

Item, deux pièces carrées de bois garnies d'argent, où sont représentez un crucifix et un Salvator, pour estre icelles pièces mises sur missels servant aux offices solennels;

Un chef de sainte Florence, dont la face est d'argent dorré et le col d'errain [1]. »

L'abbé de Watteville fit fondre neuf anciens calices, pour en faire cinq nouveaux d'argent. A sa mort, on ne retrouva plus la crosse abbatiale, ni les plaques de missel. L'inventaire de 1766 ajoute aux objets ci-dessus la lampe en cuivre qui existe encore, et « un petit arbre d'argent représentant un chesne auquel est attachée une image de la Vierge en bois, le tout renfermé dans un étuy [2] ».

ORNEMENTS.

Les ornements étaient nombreux. Ils consistaient en chasubles, chapes, tuniques, assorties de leurs accessoires, en étoffes de damas de Flandres, velours, satin de Bruges, avec les orfrois d'or, d'argent, de satin, d'étoffe de Flandres.

Les inventaires mentionnent spécialement une chape de damas jaune avec orfrois en broderie, aux armes de Chalon; une chasuble et ses deux tuniques de velours rouge en broderie, aux mêmes armes; — quatre chasubles assorties, en brocatelle, tabis, moire, damas ou satin, aux armes de l'abbé de Watteville; — plusieurs autres riches ornements assortis, aux armes de Courcelle, du Pin de La Chasnée, de Biefmorin et de Lallemand [3].

Mentionnons également : le grand poêle de damas blanc dont on se servait aux processions du Saint-Sacrement, et le pavillon d'étoffe de Flandre à passements d'or, qui couvrait le tabernacle [4], enfin les nombreux parements d'autel en cuir doré et gaufré ou en étoffes précieuses. Ces parements, usés pour la plupart en 1654, ne paraissent pas avoir été renouvelés plus tard.

On le voit par cette description un peu sèche et rapide, malgré des pertes nombreuses et irréparables, l'église de Baume-les-Mes-

[1] *Invent. de 1654*, f° 24 v°.
[2] *Invent. de 1766*, f° 9.
[3] Des religieux portant ces noms vivaient à la fin du XVIIe siècle.
[4] *Invent. de 1654.*

sieurs peut se faire honneur d'œuvres d'art d'importance inégale, il est vrai, mais dont chacune a son intérêt. Aucune église en Franche-Comté n'en saurait présenter un aussi grand nombre.

En terminant ce petit travail, qu'on veuille bien me permettre de souhaiter vivement qu'il éveille en faveur de notre église la bienveillante attention de la Commission des monuments historiques, pour l'achèvement d'une restauration facile et peu coûteuse. Ajoutons que les curieuses vallées de Baume attirent chaque année une affluence considérable de touristes, qui ne manquent pas de faire une station à la vénérable abbatiale : l'art et les visiteurs gagneraient donc également à cette restauration si désirable.

L'abbé Brune,
Correspondant du Comité.

NOTE

SUR DES MONNAIES GAULOISES

TROUVÉES À VERMAND (AISNE),

PAR M. PILLOY,

Correspondant du Comité.

La situation de Vermand, au centre de la région qui, suivant les plus anciennes traditions, a été habitée par les *Veromandui*, sa position topographique, sur un mamelon défendu, à l'est par des pentes très sensibles, au sud par les marais de l'Omignon, et au nord et à l'ouest par des remparts artificiels en terre d'une hauteur considérable, particularités qui se retrouvent dans la majeure partie des refuges que les Gaulois ont fortifiés dans la Picardie, le Laonnais et le Soissonnais, le grand nombre de monnaies gauloises que l'on recueille constamment aussi bien dans les alentours que dans l'enceinte même, tout concourt à prouver que là se trouvait le principal *oppidum* des Veromandui.

Depuis longtemps les numismatistes ont attribué à cette petite, mais vaillante peuplade, plusieurs types de monnaies. La raison sur laquelle ils ont appuyé leur opinion, c'est qu'à Vermand seulement on les trouvait, soit uniquement, soit en bien plus grand nombre que partout ailleurs.

Le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* et l'*Atlas* de M. H. de La Tour, qui vient compléter cette nomenclature des plus intéressantes de nos antiquités nationales[1], donnent quatre types des monnaies des Veromandui, dont trois sont anépigraphes; l'inscription SOLLOS, qu'on lit à l'endroit et au revers de la quatrième, est probablement le nom d'un chef de la tribu.

[1] *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, dressé par G. Muret et publié par les soins de M. A. Chabouillet. Paris, Plon, 1889. — *Atlas de monnaies gauloises*, par H. de La Tour. Paris, Plon, 1892.

De tous temps, Vermand a été, pour les archéologues et surtout pour les numismatistes, une vraie mine d'antiquités et de monnaies. Au siècle dernier, les moines de l'abbaye de Vermand avaient, avec les épaves antiques que le sol livrait chaque jour, constitué un musée qui, malheureusement, a disparu pendant la tourmente révolutionnaire.

Au XVIIe siècle déjà, les amateurs collectionnaient les monnaies que fournissait le sol de Vermand. Dans une lettre qu'il adressait en 1671 au chanoine de la collégiale de Saint-Quentin, Claude Bendier [1], Charles Caignard, avocat et maire de la ville, expose qu'en une seule fois on lui en avait apporté un mille, presque toutes du Bas-Empire.

Un numismatiste saint-quentinois qui vivait dans la première moitié du siècle présent, M. Desains, à qui l'on doit une notice sur la numismatique de Saint-Quentin et du Vermandois [2] et un autre travail sur les monnaies des évêques de Laon [3], avait rassemblé, en moins de quinze années, une importante série de monnaies trouvées à Vermand. Dans le catalogue de sa collection, vendue à Paris les 4, 5 et 6 mai 1843 [4] rien, malheureusement, n'indique la provenance des pièces. Parmi les monnaies gauloises, dix-neuf numéros représentent la Belgique, et le dernier article de cette catégorie indique « treize pièces gauloises de bronze et de potain, de types variés » qui, sans doute, devaient provenir de Vermand et présenter beaucoup d'intérêt.

Dans un opuscule qui a pour titre : *Note sur le camp romain de Vermand* [5], M. Charles Gomart est amené à parler de la collection de M. Desains et surtout des monnaies provenant de Vermand qui la composaient en partie. La série dont il donne la nomenclature va de Tibère à Arcadius. Quant aux monnaies gauloises, voici ce qu'il

(1) Voir cette lettre à la page 35 de l'ouvrage de Cl. Bendier : *Défense des prérogatives de la ville et de l'église de Saint-Quentin en Vermandois*, imprimé à Saint-Quentin, chez Lequeux, en 1671.

(2) *Notice sur la numismatique de la ville de Saint-Quentin et du Vermandois* (Extrait de la *Revue de numismatique françoise*), Blois, 1837.

(3) *Recherches sur les monnaies de Laon*, Saint-Quentin, Moureaux, 1838.

(4) *Catalogue des médailles gauloises, romaines et françaises de la collection de feu M. Desains*, rédigé par M. de Longpérier, premier employé au Cabinet des antiques de la Bibliothèque du roi. (1843).

(5) *Note sur le camp romain de Vermand (Aisne)*, par M. Ch. Gomart. Paris, Derache, 1856.

en dit : « Nous ne parlerons pas des médailles gauloises en or et en bronze qu'on découvre assez fréquemment à Vermand, si ce n'est pour mentionner une médaille d'or d'une belle conservation, qui y a été trouvée il y a quelques années. Cette médaille porte 0 m. 015 de diamètre et pèse 6 gr. 10 cent.; dans le champ, on voit un cheval galopant à gauche, la crinière crêtée, la gorge fourchue, avec deux petits fourchons à queue au-dessus de la croupe; entre les jambes est une rondelle à demi effacée, et pour légende : VCOTIO. — Au revers, on lit : LVCOTI. Au-dessous, une rondelle terminée en pointe, avec fourchons enjambant la rondelle (appelée œil); à droite, trois bandes verticales en relief, représentant des tresses et des colliers effacés en partie. »

Cette monnaie ne figure pas dans le catalogue de M. Desains. On y voit seulement, au numéro 26, une monnaie gauloise en or, analogue à celle que décrit Gomart, mais anépigraphe.

Malgré toutes les découvertes de monnaies faites à Vermand, la mine est loin d'être épuisée, car on en trouve encore tous les ans quand on fait de nouveaux labours. J'ai pu, il y a quelques années, acquérir une petite monnaie de bronze à la double légende d'ECCAIOS, attribuée aux *Senones*, figurée à l'*Atlas* de La Tour, sous le numéro 7471; une autre, en or, des *Morins* (type du n° 8717 du même *Atlas*); une troisième, également en or, des *Atrébates* (n° 8597).

Beaucoup d'autres ont été vendues à des étrangers ou dispersées dans le pays. Mais M. Bègue, principal clerc de notaire, qui habite Vermand, recueillant depuis une dizaine d'années celles qu'on lui apporte constamment, j'ai pu examiner sa collection et y trouver une intéressante réunion de monnaies gauloises parmi les romaines qui y sont en majeure partie.

Voici la description de ces monnaies gauloises :

Bellovaques. Monnaie en potin, n° 7905, de l'*Atlas* de La Tour.. 1

Ambiens. Monnaie de bronze, type des n°s 8503 et 8504 de l'*Atlas* 1

Atrébates. Monnaie de potin à la tête barbare en forme de foudre ou d'arborisation (n° 8636). 3

Morins. Monnaie d'or du type n° 8717. 2

Lingons? Monnaie de potin au bucrâne (n° 8351). 2

Catalaunes. Monnaie de potin au guerrier tenant le torques (n° 8124) 6

Trévires. Monnaie de bronze de Germanus Indutilli (n° 9248). . . 2

Carnutes. Monnaie de bronze à l'aigle (n° 6108)..... 1

Remi. Monnaie de bronze : les trois Gaules (n° 8040)..... 1

Remi. Monnaie de bronze à la légende ATISIOS (n° 8082).... 1

Remi. Monnaie de bronze au type de Janus (n° 8106)..... 1

Bretagne insulaire. Monnaie en cuivre jaune, coulée, portant au droit un épi composé de treize grains entre le mot CA · MV. Revers : cheval courant à droite; dessus : trident. Cette pièce me paraît inédite. Elle se rapproche des n°s 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9, pl. IX de John Ewans, pl. XLIV de l'*Atlas* de La Tour), mais ces dernières sont toutes en or. A la planche XIII (n°s 3 et 4) de John Ewans (pl. XLV de l'*Atlas* de la Tour), les pièces de bronze ont des épis qui n'ont que huit grains, et la légende est CA · M, au lieu de CA · MV. Sur le revers du n° 3, on voit un cheval à droite, avec la légende CVN, et il n'y a pas de trident. Sur le revers du n° 4, le cheval est tourné à gauche..... 1

Petite monnaie d'or, très barbare imitation des statères d'Alexandre. 2

Veromandui. Monnaie anépigraphe, en bronze, du type de la tête échevelée à droite; revers : lion courant à gauche (n° 8577 de l'*Atlas* de La Tour)..... 3

Monnaie de bronze (coulée); droit : tête à gauche, garnie de grosses boucles de cheveux. Légende illisible sur nos exemplaires, c'est SOLLOS, suivant la lecture faite sur un exemplaire du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale (n°s 8570, 8571 et 8572); revers : lion en marche, à gauche, avec la même légende qu'au droit..... 6

Parmi ces six monnaies, le droit n'est assez bien conservé que sur une seule, quoique, sur cette dernière, la légende, comme

Fig. 1.

Fig. 2.

nous l'avons dit, ne soit pas lisible, mais le revers l'est mieux sur cinq exemplaires. Comme la monnaie dessinée sur l'*Atlas* de La Tour a le droit incomplet, j'ai cru bien faire de donner la reproduction de deux de ces pièces (fig. 1 et 2).

L'abondance relative des monnaies de ce type vient confirmer l'attribution qu'on en a faite aux Veromandui.

J'ai gardé pour la fin un type dont les caractères sont bien constants et qui a été trouvé cinq fois, bien qu'aucune des monnaies qui le présentent ne sorte de la même matrice. Je le crois inédit. Il se rapproche assez de celui que présentent les monnaies figurées aux n°s 8746 à 8760 de l'*Atlas* de La Tour attribuées aux *Nervii;* mais, en les comparant bien, on voit qu'elles ont des différences sensibles; d'ailleurs ces monnaies des *Nervii* sont en or, tandis que les nôtres sont de bronze. J'ai reproduit (fig. 3 et 4) les deux exemplaires les mieux conservés et les plus complets. Ce doit être une dégénérescence du type qui figure à l'*Atlas* de La Tour sous le n° 8584, ainsi décrit dans le catalogue : «Droit : tête à gauche, entourée de grosses mèches de cheveux. Revers : coq à droite; sous le ventre, on distingue une tête humaine. Devant, astre et cercle centré.»

Il est à remarquer que le n° 8584 a été trouvé à Vermand.

Fig. 3.

Fig. 4.

Le revers de notre pièce est complètement différent de celui que je viens de décrire, puisqu'il y a un cheval au lieu d'une tête; au-dessus de ce cheval, on voit une rouelle à quatre rais, tout comme dans les n°s 8746 à 8760 des *Nervii.*

Mais si nous rapprochons les droits, nous voyons sur notre monnaie le corps, la queue, les pattes et la tête du coq du n° 8584. La tête et les barbes du coq, bien visibles sur le prototype, sont devenues une sorte d'astre qui tient au corps de l'animal par une barre représentant le cou. Au-dessous du ventre de ce coq informe, trois rectangles, fort saillants et bien détachés, dans la figure 3 et trois figures de formes diverses dans la figure 4, indiquent l'emplacement de la tête humaine que coiffe le casque sur le n° 8584.

Au-dessous du cheval, un disque entouré par un lasso rappelle, enfin, le revers de la monnaie de *Sollos.*

Remarquons, en passant, que sur les monnaies de Nervii, le cou du cheval est toujours fourchu, particularité qui les distingue

entre toutes, et qui ne se présente pas dans les monnaies trouvées à Vermand.

Sur deux cents monnaies, environ, recueillies à Vermand en dix années par la même personne, presque un quart sont des monnaies gauloises; et des trente-neuf décrites plus haut, quatorze appartiennent à des types qu'on ne trouve généralement qu'à Vermand même.

Ces faits parlent d'eux-mêmes. Ils viennent confirmer l'opinion que j'ai émise au commencement de cette étude : que Vermand est bien l'unique ou le principal *oppidum* des Veromandui, et que *Sollos* a été l'un des chefs de cette tribu peu avant notre ère.

Nulle part, dans un rayon de 40 à 50 kilomètres de ce lieu, on n'a constaté une pareille abondance de monnaies gauloises comparativement aux monnaies romaines.

J. Pilloy,
Correspondant du Comité.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Abria (Le colonel), relève des inscriptions, p. 251.

Adam (Maître), architecte de la cathédrale de Reims, p. 28 à 30.

Aïn-Agram (Algérie). Inscription romaine, p. 349.

Aïn-Bouzzoug (Algérie). Inscription romaine, p. 85.

Aïn-el-Asker. Inscription romaine, p. 246.

Aïn-Ghechin (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 260, 261.

Aïn-Riahi (Algérie). Inscription romaine, p. 347.

Algérie (Inscriptions d'), p. 84 à 88, 340 à 350, 358 à 363.

Algonodales (Espagne). Inscription chrétienne, p. lxxxvii.

Allier (Département de l'). Découvertes d'antiquités, p. xxxvii.

Altimurium (Enceinte d'), p. l.

Amiens (Cathédrale d'), p. 14, 23.

Ammi-Mousa (Algérie). Inscription romaine, p. 358.

Amphores recueillies à Carthage, p. 89 à 119.

Ancre phénicienne au Musée de Marseille, p. xliv.

Arbois de Jubainville (M. d'). Observations sur les inscriptions de Genouilly, p. xli.

Architectes. Voir Adam, Colard, Coucy (Robert de), Dijon (Jean de), Gilles de Saint-Nicaise, Givry (Colard de), Honnecourt (Villard de), Libergier (Hugues), Loup (Jean le), Orbais (Jean de), Reims (Gaucher de), Soissons (Bernard de).

Architectes de la cathédrale de Reims, p. 1 à 40.

Architecture (L') dans le pays Éduen. p. xlvi.

Architecture gothique. Ses origines en Espagne et en Portugal, p. 168 à 188.

Aube (Société archéologique de l'), reçoit une subvention, p. xviii.

Audiat (Louis). Étude sur le terrier de Courcoury, p. xli.

Aulnizeux (Marne). Torques en bronze, p. 77, 78.

Aurès (M.). Sa mort, p. xxiv.

Autels de Baume-les-Messieurs, p. 458 à 461.

Autun (Saône-et-Loire). Tombeau de saint Lazare, p. 445 à 457.

Avila (Espagne). Église Saint-Vincent, p. 176, 177.

B

Babelon (E.). Rapport sur les découvertes de M. Waille à Cherchel, p. lxxxii, lxxxviii.

Badin de Montjoie (M.), communique des empreintes de sceaux de sa collection, p. lxxxi, lxxxvii.

Ballu (M.), relève des inscriptions, p. 360 à 363.
Bardo (Musée du). Voir Tunis.
Barisien (Ernest), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Barthélemy (A. de), auteur d'une communication, p. lxxx.
—— chargé de divers rapports, p. i, lxxi, lxxxi, xcv, xcvii.
—— nommé membre d'une commission, p. lxxx.
—— Rapports divers, p. xxiv, xxv, lxxviii; — sur les fouilles de Hermes, p. xviii; — sur les monnaies gauloises découvertes à Vermand, p. xcvii, xcviii; — sur des statuettes de la collection Morel, p. xxv.
Basilique chrétienne d'Hadjeb-el-Aïoun, p. 286 à 294.
Batria (Tunisie). Inscription romaine, p. 351.
Baume-les-Messieurs (Jura). — Abbés, voir Chalon (Amé de), Poupet (Guillaume de), Watteville (J. de).
—— Mobilier et œuvres d'art, p. 458 à 478. — Autels, p. 458 à 461. — Banc, p. 476. — Bénitier, p. 475. — Dalles funéraires, p. 472, 473. — Œuvres d'orfèvrerie, p. 476, 477. — Ornements, p. 477. — Retables, p. 461 à 463. — Sculptures, p. 464 à 475. — Stalles, p. 464, 465. — Tableaux, p. 461 à 464. — Tombeaux, p. 465 à 473.
Béja (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 245, 351.
Bernelle (René), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Bernon (Morbihan). Sépulture préhistorique, p. xliii.
Bertrand (Alexandre), chargé de divers rapports, p. i, lxxxi.
—— nommé président de la Section d'archéologie, p. xc.
—— prononce l'éloge de MM. de Laurière et Palustre, p. xc.
—— Rapports sur les développements du Musée de Nantes, p. lxxxvi, lxxxvii; — sur des objets de la collection Morel, p. xcviii; — sur des torques du musée de Troyes, p. xxv.
Bertrand (Louis), communique un buste du Musée de Philippeville, p. 385, 386; — une inscription romaine, p. 360; — une tête d'empereur, p. lxxxiii.
Bertrand (M.). Atelier de silex à la Goulenne (Saône-et-Loire), p. xxxvii. — Découvertes dans le département de l'Allier, p. xxxvii.
Bès (Statuette de), p. 269, 270.
Besançon (Doubs). La porte Rivotte, p. xix-xx.
Biais (Émile), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxviii.
Bijga (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 249, 250, 275, 276. — Ruines de Bisica, p. 247, 248.
Bir-Chana (Tunisie). Mosaïque romaine, p. 308 à 310.
Bisica. Voir Bijga.
Bistritza (Bulgarie). Inscription grecque, p. 425.
Bizerte (Tunisie). Inscription romaine, p. 240. — Voie romaine, p. 369 à 373.
Bondurand (M.), auteur d'une communication, p. xci, xcv. — Inscription du xve siècle trouvée à Nîmes, p. xciv.
Bonifacio (Corse). Tour génoise, p. 52.
Bonmont (Psautier de), p. 120 à 126.
Bord (Forêt de). Fouilles de MM. de Vesly et Quesné, p. xxxix-xl.
Bordier (M.), découvre des inscriptions, p. 255, 256, 258, 259, 261, 262.
Bordj-Djedid (Tunisie). Nécropole punique, p. 281 à 285.
Bordj-Mrira (Tunisie). Inscription romaine, p. 251.
Bou-Djena (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 242.
Bouillet (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Bouillon-Landais (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxviii.

Bou-Kourneïn (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 231, 232.
Boulangié (M.), relève des inscriptions, p. 358, 359.
Bourdais (L'abbé). L'œuvre architectonique de Foulques Nerra, p. xxxiii-xxxiv.
Bourdery (L.) fait diverses communications, p. lxxi, lxxix. — Fait hommage de divers ouvrages, p. xxiii, xcii. — Note sur un fer à gaufres, p. lxxix.
Bourgogne (Renaud de), comte de Montbéliard. Son tombeau, p. 468, 469.
Bourrières (Michel), demande une mission, p. xci, c.
Bouyac (M.). Copie des inscriptions, p. 250, 272, 274, 277. — Notice sur le village berbère de Chaouach et la ville de Sua, p. 319 à 325.
Braquehaye (M.), auteur d'une communication, p. xxiii. — Mosaïque découverte à Carthage, p. xxxviii.
Brémand (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Brette (Armand), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Brèze (Ardèche). Découverte d'antiquités romaines, p. 228 à 230.
Brigades topographiques. Inscriptions relevées par elles, p. 84 à 88 et 336 à 350.
Brun-Durand (M.), auteur d'une communication, p. lxxviii. — Inventaire après décès d'un jurisconsulte de Valence, p. lxxxi.
Brune (L'abbé). Le mobilier et les œuvres d'art de l'église de Baume-les-Messieurs, p. xxxiv et 458 à 478.
Buhot de Kersers (M.), auteur d'une communication, p. xxiii.
Buisson (E.-J.-B.), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxviii.
Burgos (Cathédrale de), p. 183.
Buzadzilar (Bulgarie). Inscription grecque, p. 426.

C

Cabanes (Charles), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Cagnat (M.), chargé de divers rapports, p. xxiii, lxxxvi, xcv; — lit divers rapports, p. xxviii, xcii; — rend compte des publications de la Commission de l'Afrique du Nord, p. lxxxiv, lxxxv.
—— nommé membre d'une commission, p. lxxx.
—— Chronique d'épigraphie africaine, p. 336 à 363.
Caputtasacora (Ruines de), p. 317.
Carreaux de terre cuite estampés, p. 291, 292.
Carrelages émaillés à Moissac, p. 189 à 206.
Cartailhac (M.). Note sur le Dictionnaire archéologique de la Gaule, p. xci.
Carthage (Tunisie). Inscription grecque, p. 235. — Mosaïque romaine, p. xxxviii. — Mur à amphores de la colline Saint-Louis, p. 89 à 119.
Carton (Dr). Note sur une excursion en Tunisie, p. 379 à 384.
Cazalis de Fondouce (M.). Inscription mérovingienne trouvée au Mas des Ports (Hérault), p. xxi, et 58 à 61.
Cerf (Le chanoine), fait un hommage au Comité, p. xcii.
Chabouillet (M.), chargé de divers rapports, p. lxxxi, lxxxvi, lxxxvii.
Chalon (Amé de), abbé de Baume-les-Messieurs. Son tombeau, p. 470, 471.
Chalon (Mahaut de). Son tombeau, p. 467-468.
Champeville (M. de), découvre une inscription, p. 254.
Chaouach (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 244, 321, 324. — Village berbère, p. 319 à 325.

Charles-le-Téméraire. Portrait inédit, p. 432 à 444.
Chartres (Cathédrale de). Découverte de substructions du xie siècle, p. 66 à 75.
Chatelliers paroissiaux en Bretagne, p. xlviii, xlix.
Chatillon-sur-Saône (La Société archéologique de), demande une subvention, p. xcv.
Chenel (M.). Note sur des chambres funéraires creusées dans le roc, p. 364, 365.
Cherchel (Algérie). Fouilles de M. Waille, p. lxxxii, lxxxiii.
Chevalier (Mgr. C.). Sa mort, p. xxiv.
Chevallier (L'abbé), auteur d'une communication, p. xci; — offre un ouvrage au Comité, p. xcii.
Chiris (Marcellin), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Clairvaux (Jura). Stalles provenant de l'église de Baume-les-Messieurs, p. 465.
Clément V (Le pape). Son tombeau à Uzeste, p. xxi.
Colard (Maître), architecte de la cathédrale de Reims, p. 33, 34.
Comité d'Archéologie. Choix d'un membre résidant, p. xcvii.
—— Demandes de mission, p. xci, c; — de souscription à divers ouvrages, p. xvii, xxviii, xxix, lxxviii, lxxxvi, lxxxix, xciv, c; — de subventions formées par diverses sociétés, p. xviii, lxxviii, xcv.
—— Liste des membres, p. i à xiv.
—— Ouvrages offerts, p. xvii, xxiii, xxviii, lxxi, lxxviii, xcii, xcvi.
—— Procès-verbaux des séances : du 15 janvier 1894, p. xvii à xxii; — du 19 février, p. xxiii à xxvii; — du 12 mars, p. xxviii-xxix; — du 9 avril, p. lxxi-lxxii; — du 21 mai, p. lxxviii à lxxx; — du 11 juin, p. lxxxi à lxxxv; — du 9 juillet, p. lxxxvi à lxxxix; — du 12 novembre, p. xc à xciv; — du 10 décembre, p. xcv à c.
Commission de l'Afrique du Nord. Ses publications, p. lxxxiv-lxxxv.
Congrès des Sociétés savantes. Procès-verbaux des séances du 27 mars 1894, p. xxx à xxxii; xxxiii à xxxvi; — du 28 mars matin, p. xxxvii à xl; — du 28 mars soir, p. xli à xliii; — du 29 mars matin, p. xliv à xlvii; — du 29 mars soir, p. xlviii à lii; — du 31 mars, p. liii à lxx.
—— Programme du Congrès de 1895, p. lxxiii à lxxvii.
Constantine (Inscriptions inédites de la province de), p. 84 à 88.
Cornevin (Charles-Ernest), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Cornillon (M.), auteur de diverses communications, p. xxiii, xxviii, xxix. — Inscriptions découvertes à Vienne et à Sainte-Colombe, p. 222 à 227.
Corot (M.). Découvertes d'antiquités à Savoisy (Côte-d'Or), p. xlii.
Corse (Tours génoises de la), p. 47 à 57.
Coucy (Robert de), architecte de la cathédrale de Reims, p. 5 à 10, 22, 30 à 32.
Courajod (M.), chargé de divers rapports, p. xxiii, xxviii, lxxxvi, xcii, c.
—— Rapports sur diverses communications, p. xviii, xix, xxix, lxxi, xciv; — sur une statue du moyen âge trouvée à Vienne (Isère), p. xxviii-xxix.
Courcoury (Le terrier de), p. xli.
Courses de chars sur une mosaïque, p. 224-227.
Courtavant (Aube). Torques donné au musée de Troyes, p. xxv, xxvi, et 79 81.
Coyecque (Ernest), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Culin (Pierre). Son acte de mariage, p. 220.
Curubis. Voir Kourba.

D

Dalles funéraires à Baume-les-Messieurs, p. 472-473.
Delattre (Le P.). Le mur à amphores de la colline Saint-Louis à Carthage, p. 89 à 119.
Delord (M.). Antiquités récemment découvertes dans le département de la Drôme, p. xxxvi.
Demaeght (L.). Voie romaine de Lucu à Caputtasacora, p. 311 à 318.
Demaison (Louis). Auteur d'une communication, p. xviii. — Les architectes de la cathédrale de Reims, p. 1 à 40.
Denikly (Bulgarie). Inscription gréco-romaine, p. 416, 418, 421.
Denis (Charles). Fouilles d'une nécropole romaine au Kef, p. xlvi-xlvii, et 374 à 378.
Diana (Société de la), demande une subvention, p. xcv.
Dijon (Jean de) architecte de la cathédrale de Reims, p. 34 à 36.
Djemila (Algérie). Inscriptions romaines p. 346-347.
Djemma-Titaya (Algérie). Inscription chrétienne, p. 85.
Douar-Djelloul (Tunisie). Inscription romaine, p. 243.
Dougga (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 352, 353, 354, 379.
Drôme (Département de la). Découvertes d'antiquités, p. xxxvi.
Du Châtellier (Paul). Nommé officier d'Académie, p. lxix.
Ducis (Le chanoine) fait un hommage, p. xcxvi.
Dujarric-Descombes (M.), offre un ouvrage au Comité, p. lxxi.
Dumas (Étienne), fourbisseur lyonnais, p. 207 à 218.
Duplessis (Robert), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Duval-Gozlan (Léon), nommé officier d'Académie, p. lxix.

E

Eck (Théophile). Fouilles de Saint-Quentin, p. xxii, et 41 à 46.
El-Alia (Tunisie). Inscription romaine, p. 237.
El-Amrouni (Tunisie). Tombeau romain, p. 403-404.
El-Arrouch (Algérie). Borne milliaire, p. 360.
El-Azaïl (Algérie). Borne milliaire, p. 314.
El-Djem (Tunisie). Inscription romaine, p. 234.
El-Oucera (Algérie). Borne milliaire, p. 314.
Embaumement (De l') à l'époque mérovingienne, p. 138 à 145.
Emol (Le capitaine) relève des inscriptions, p. 87, 88.
Enceintes gauloises, p. xlix-l.
Enlart (Camille). Notes sur l'origine de l'architecture gothique en Espagne et en Portugal, p. xxxiii, et 168 à 188. — Observation au Congrès de la Sorbonne, p. xlvi.
Épée gauloise découverte à Moy (Aisne), p. 146 à 147.
Épées de Vienne, p. 218 à 221.
Éperons romains, francs et du moyen âge, p. 156 à 163.
Équitation (L') aux époques franque et mérovingienne, p. 149 à 167.
Espagne (Origines de l'architecture gothique en), p. 168 à 188.
Espérandieu (Le capitaine) offre un ouvrage au Comité, p. xvii, xcii. — Note sur deux inscriptions romaines

de la Narbonnaise, p. xcv, et 430-431.
Estampilles d'amphores, p. 91 à 118.
Estampilles de lampes, p. 265 à 271.
Étoile (L') (Somme). Enceinte gauloise, p. xlix.
Étriers francs et du moyen âge, p. 163 à 167.

F

Farcinet (M.), offre un ouvrage au Comité, p. xvii.
Faverney (Doubs). Église romane, xxxv.
Fedj-ben-Hamed (Algérie). Inscriptions romaines, p. 86.
Fer à gaufres, p. lxxix-lxxx.
Figari (Corse). Tour génoise, p. 52.
Fleury (Gabriel). Les châtelliers du Maine, p. xlix.
Foulques Nerra, comte d'Anjou. Son œuvre architectonique, p. xxxiii-xxxiv.
Foum-Tatahouine (Tunisie). Ruines romaines, p. 394.
Fourbisseur lyonnais (Inventaire d'un), p. 207 à 218.
Fourbisseur viennois (Acte de mariage d'un), p. 220.
Franck (Adolphe). Son éloge, p. lxvii.
Fréminville (De). Tours génoises du littoral de la Corse, p. xix, et 47 à 57.
Frossard (M.), offre un ouvrage au Comité, p. xxiii.

G

Gauckler (P.). Inscriptions inédites de Tunisie, p. 231 à 271, 351. — Inscriptions récemment découvertes à Medjez-el-Bab et à Bijga, p. 272 à 277. — Note sur la découverte d'un nouveau sanctuaire punico-romain à Tubernuc, p. 295 à 303.
Gauthier (Jules). Les églises romanes du diocèse de Besançon, p. xxxv. — Le psautier de Bonmont, p. xxxv, et 120 à 126.
Gary (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Gasser-ben-Niri (Tunisie). Ruines romaines, p. 392.
Gasser-Rhelane (Tunisie). Ruines romaines, p. 396.
Gasté (Armand), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. lxviii.
Gavault (P.). Inscriptions recueillies à Tigzirt, p. 304 à 307. — Les fouilles de Tigzirt, p. 278 à 280.
Génoises (Tours) sur le littoral de la Corse, p. 47-57.
Genouilly (Cher). Inscriptions gauloises, p. 127 à 137.
Germigny (Retable de), p. xci.
Ghorfa de Sfisifa (Algérie). Inscriptions romaines, p. 350.
Gilles de Saint-Nicaise, architecte de la cathédrale de Reims, p. 33-34.
Giraud (J.-B.), auteur de diverses communications, p. lxxi, lxxix, xcv. — Le mobilier et la boutique d'un fourbisseur lyonnais en 1555, p. 207 à 221.
Givry (Colard de), architecte de la cathédrale de Reims, p. 36 à 38.
Gleizé (Rhône). Inscription romaine, p. xciii.
Gourbata (Tunisie). Inscription romaine, p. 264.
Grasset (M.) relève des inscriptions, p. 349.
Guaraat-Krechem-el-Kelb (Tunisie). Bornes milliaires, p. 330 à 335.
Guénard (Le commandant) relève une inscription, p. 242.

Guernina (Algérie). Borne milliaire, p. 315.
Guiffrey (Jules), chargé de divers rapports, p. lxxviii. — Rapports divers, p. lxxxi.
Guignard (Ludovic). Observation au Congrès de la Sorbonne, p. xlv.
Guyot (Charles), offre un ouvrage au Comité, p. xxviii.

H

Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie). Basilique chrétienne, p. 286-294. — Carreaux en terre cuite estampés, p. 291-292. — Inscriptions chrétiennes, p. 290. — Lampes chrétiennes, p. 292.
Halna du Fretay (M.). Sépultures préhistoriques de Bretagne, p. xlii-xliii.
Hamard (L'abbé). Découvertes à Hermes, p. xviii.
Hannezo (Le capitaine). Basilique chrétienne d'Hadjeb-el-Aïoun, p. 286 à 294.— Inscriptions romaines, p. 350, 351, 356, 357. — Mosaïque découverte à Bir-Chana, p. 308 à 310. — Tombes romaines à Zaghouan, p. 387-388.
Harfleur (Seine-Inférieure). Fouilles de M. Naëf, p. xliv-xlv.
Havre (Musée du). Objets romains provenant d'Harfleur, p. xlv. — Objets de provenance étrangère p. xlv-xlvi.
Henchir-Azzem (Algérie). Inscriptions romaines, p. 342, 343.
Henchir-Bekar (Algérie). Inscriptions romaines, p. 86, 87. — Inscription chrétienne, p. 87.
Henchir-bijga (Tunisie). Voir Bijga.
Henchir-Bir-Essefir (Tunisie). Inscription romaine, p. 243.
Henchir-bou-Kournine (Tunisie). Ruines romaines, p. 392.
Henchir-bou-Sardouk (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 379.
Henchir-Bou-Tebina (Algérie). Inscriptions romaines, p. 87, 88.
Henchir-Brika (Tunisie). Borne milliaire, p. 264.
Henchir-Cheragrag (Algérie). Inscription romaine, p. 84.
Henchir-D'ebouza (Tunisie). Ruines romaines, p. 392.
Henchir-el-Abd (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 350, 351.
Henchir-el-Abiod (Algérie). Inscriptions romaines, p. 343.
Henchir-el-Aouer (Tunisie). Ruines romaines, p. 393.
Henchir-el-Dalia (Tunisie). Inscription romaine, p. 337.
Henchir-el-Golea (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 337.
Henchir-Goraâ-Smar (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 382, 383.
Henchir-Halima (Tunisie). Inscription romaine, p. 259.
Henchir-Harat (Tunisie). Inscription romaine, p. 251.
Henchir-Hedousif (Tunisie). Inscription romaine, p. 328.
Henchir-Kasbat (Algérie). Inscriptions romaines, p. 347, 348, 349.
Henchir-Kasbat (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 355, 356.
Henchir-Mechdouj (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 259.
Henchir-Mesguida (Tunisie). Inscription romaine, p. 338.
Henchir-Metkides (Algérie). Inscription lybique, p. 88. — Inscription romaine, p. 84.
Henchir-Moregan (Tunisie). Inscription latine, p. 257.
Henchir-Ouech-Ouech (Tunisie). Inscription romaine, p. 328.
Henchir-Rechig (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 329, 330.
Henchir-Roumane (Tunisie). Inscription romaine, p. 383.

Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 380 à 382.
Henchir-Sidi-bel-Aïd (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 384.
Henchir-Soma (Algérie). Inscription romaine, p. 85.
Henchir-Tina (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 326, 327.
Hermes (Oise). Découvertes d'antiquités romaines, p. xviii.
Héron de Villefosse (M.), auteur d'une proposition, p. lxxii; — chargé d'un rapport, p. xxiii; — lit une communication, p. xli; — lit divers rapports, p. lxxviii, lxxxi, xcv; — présente diverses observations au Congrès de la Sorbonne, p. xliii, xlv, xlvi. — Inscriptions trouvées à Tigzirt, p. 304 à 307. — Mosaïque découverte à Bir-Chana, p. 308 à 310. — Note sur un buste du musée de Philippeville, p. 385-386. — Nouvelles découvertes à Vienne et à Sainte-Colombe, p. 222 à 227. — Rapports sur une découverte faite à Brèze, p. 228 à 230; — sur une tête d'empereur trouvée à Philippeville, p. lxxxiii.
Hippo-Diarrhytus. Voir Bizerte.
Honnecourt (Villard de), architecte du xiiie siècle, p. 10-11.
Humbert (Albéric de), archevêque de Reims, p. 24.

I

Imbert (Martial). Observation, p. xlix.
Inscriptions chrétiennes, à Algonodales, p. lxxxvii; — Bou-Djena, p. 242; — Djemma-Titaya, p. 85; — Hadjeb-el-Aïoun, p. 290; — Henchir-Bekar, p. 87; — Henchir-bou-Sardouk, p. 379; — Kourbeus, p. 233; — à Maktar, p. 255, 256; — au Mas des Ports, p. 58 à 61; — à la Sbikra, p. 87; — à Vienne, p. 62, 63, 64.
Inscriptions gauloises de Genouilly, p. 127 à 137.
Inscriptions grecques, à Bistritza, p. 425; Buzadzilar, p. 426; — Carthage, p. 91, 107, 108, 110, 111, 113, 114, 235; — Denikly, p. 416, 418, 421; — Genouilly, p. 129 à 131, 136; — Izvor, p. 419; — Keertchen, p. 427; — Lipnitza, p. 422; — Nessina, p. 425; — Philippopoli, p. 422-423; — Ptchelintzi, p. 423, Sabrovo, p. 420; — Tchatalevo; p. 418.
Inscription lybique découverte à Henchir-Melkidès, p. 88.
Inscriptions du moyen âge, à Amiens, p. 18; — Autun, p. 455, 456; Baume-les-Messieurs, p. 466, 468, 470, 471; — Nîmes, p. xcix.
Inscriptions romaines, à Aïn-Agram, p. 349; — Aïn-Bouzzoug, p. 85; — Aïn-el-Asker, p. 246; — Aïn-Ghechin, p. 260, 261; — Aïn-Riahi, p. 347; — Ammi-Mousa, p. 358; — Batria, p. 351; — Béja, p. 245, 351; — Bijga, p. 249, 250, 275, 276; — Bizerte, p. 240; — Bordj-Mrira, p. 251; — Bou-Kourneïn, p. 231-232; — Brèze, p. 229; — Cadix, p. xxviii; — Carthage, p. 92 à 119; — Chaouach, p. 244, 321, 324; — Djemila, p. 346, 347; — Douar-Djelloul, p. 243; — Dougga, p. 352, 353, 354, 379; — El-Alia, p. 237; — El-Arrouch, p. 360; — El-Azaïl, p. 314; — El-Djem, p. 254; — El-Oucera, p. 314; — Fedj-ben-Hamed, p. 86; — Gleizé, p. xciii; — Gorfa de Sfisifa, p. 350; — Gourbata, p. 264; — Guaraat-Krechem-el-Kelb, p. 330 à 335; — Guermina, p. 315; — Henchir-Azzem, p. 342, 343; — Henchir-Bekar, p. 86, 87; — Henchir-Bir-

Essefir, p. 243; — Henchir-bou-Tebina, p. 87, 88; — Henchir-Brika, p. 264; — Henchir-Cheragrag, p. 84; — Henchir-el-Abd, p. 350, 351; — Henchir-el-Abiod, p. 343; — Henchir-el-Dalia, p. 337; — Henchir-el-Golea, p. 337; — Henchir-Goraà-Smar, p. 382, 383; — Henchir-Halima, p. 259; — Henchir-Harat, p. 251; — Henchir-Hedousif, p. 328; — Henchir-Kasbat, p. 347, 348, 349, 355, 356; — Henchir-Mechdouj, p. 259; — Henchir-Mesguida, p. 338; — Henchir-Metkidès, p. 84; — Henchir-Moregan, p. 257; — Henchir-Ouech-Ouech, p. 328; — Henchir-Rechig, p. 329, 330; — Henchir-Roumàne, p. 383; — Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem, p. 380 à 382; — Henchir-Sidi-bel-Aïd, p. 384; — Henchir-Soma, p. 85; — Henchir-Tina, p. 326-327; — Kasrin, p. 263, 327, 328; — au Kef, p. 375, 376, 377, 378; — à Khangat-el-Hadjaj, p. 232; — Kourba, p. 338, 339; — Kourbeus, p. 233; — Ksar-Mechdoug, p. 329; — Ksar-Ouled-Zid, p. 340, 341; — Larmahl (au douar des), p. 242; — Maktar, p. 243, 255; — Marseille, p. 357, 358, 430; — Mechta-Djillaoua, p. 344, 345, 346; — Medinet-el-Kedima, p. 335; — Medjez-el-Bab, p. 246, 272, 274; — Mostaganem, p. 359; — Neguisa p. 315; — Nîmes, p. 431; — Oudena, p. 251; — Oum-el-Abouab, p. 261, 262; — Porto-Farina, p. 237; — Reims, p. XCVIII; — Sidi-Marched, p. 258; — Sillègue, p. 344; — Souk-el-Abiod, p. 252; — Sour-Djouab, p. 349-350; — Sousse, p. 253, 254, 356; — Tabarka, p. 241, 242; — Tenès, p. 359; — Testour, p. 246; — Tigzirt, p. 278, 279, 280, 304 à 307; — Timgad, p. 360-363; — Touarès-mta-Guefifet-el-Hadjel, p. 316; — Toukabeur, p. 245; — Tubernuc, p. 296 à 300; — Tunis, p. 234, 235, 236, 240, 246, 265; — Utique, p. 235, 236; — Vienne, p. 222, 223; — Zaghouan, p. 357.

INVENTAIRE d'Etienne Dumas, fourbisseur lyonnais, p. 210 à 218; — d'un jurisconsulte de Valence, p. LXXXI.

ISEURE (Allier). Découvertes d'antiquités, p. XXXVII.

IZVOR (Bulgarie). Inscription gréco-romaine, p. 418.

J

JADARD (M.), offre un ouvrage au Comité, p. XXIII.

JARRY (Louis), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXVIII.

JEUX DU CIRQUE sur une mosaïque, p. 224 à 227.

JULLIAN (Camille), communique diverses inscriptions, p. 357, 358.

K

KASRIN (Tunisie). Bornes milliaires, p. 263. — Inscriptions romaines, p. 327, 328.

KEF (Le) [Tunisie]. Inscriptions romaines, p. 375; — Lampes romaines, p. 376 à 378. — Nécropole romaine, p. XLVI-XLVII, et 374 à 378.

KÉNICIA (Tunisie). Ruines romaines, p. 366 à 368.

KERETCHEN (Bulgarie). Inscription grecque, p. 427.

Kersers. Voir Buhot de Kersers.
Khangat-el-Hadjaj (Tunisie). Inscription romaine, p. 232.
Klepper (M.), découvre une inscription, p. 274.
Kourba (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 338, 339.
Koureis (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 233; — Inscriptions romaines, p. 233.
Ksar-Mechdoug (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 329.
Ksar-Ouled-Zid (Algérie). Inscriptions romaines, p. 340, 341.

L

Labande (M.), auteur d'une communication, p. xcv.
La Blanchère (M. de), communique des inscriptions, p. 352 à 354.
Labyrinthe de la cathédrale d'Amiens, p. 14, 23; — de Reims, p. 15 à 24.
Lachouque (Le capitaine), relève des inscriptions, p. 338, 339.
Laferrière (Mgr), relève des inscriptions, p. 360 à 363.
La Goulenne (Saône-et-Loire). Taillerie de silex, p. xxxvii.
Laigue (M. de), auteur de diverses communications, p. xxiii, xxviii, lxxxi, lxxxvii.
La Morinerie (M. de), lit une communication, p. xli.
Lampes chrétiennes, p. 292-293.
Lampes romaines, p. 265-271, 376, 377, 378.
Lanéry d'Arcq (Pierre), nommé officier d'Académie, p. lxx.
Larmahl (Douar des) [Tunisie]. Inscription romaine, p. 242.
La Rochelle (Charente-Inférieure). Atelier de poterie du xvie au xviiie siècle, p. l-li.
Las Huelgas (Espagne). Église gothique, p. 179, 180.
Lasteyrie (R. de), chargé de divers rapports, p. xci, xcv, xcix, c.
—— fait diverses communications, p. xx, xxi, xxxvi, xcii, xciii.
—— présente diverses observations, p. xxi, xxxv, xxxix, lxxii.
—— Rapports divers, p. xix, lxxviii; — Sur une inscription trouvée à Nîmes, p. xcviii-xcix; — Sur la porte Rivotte à Besançon, p. xix-xx.
Laugardière (Charles de). Les inscriptions gauloises de Genouilly, p. xli, et 127 à 137.
Laurent (A.). Basilique chrétienne d'Hadjeb-el-Aïoun, p. 286 à 294.
Laurière (M. de). Sa mort, p. xc.
Lazare (Saint). Son tombeau à Autun, p. 445 à 457.
Le Blant (Edmond), auteur d'une communication, p. xvi, xxiii.
—— chargé d'un rapport, p. lxxxi.
—— Fait l'éloge de M. Aurès, p. xxiv; de Mgr Chevalier, p. xxiv.
—— nommé président honoraire, p. xc.
—— Rapport sur une des inscriptions chrétiennes trouvées à Vienne, p. xxi, et 62 à 65; — à Algonodales, p. lxxxvii à lxxxix.
Le Bourg (Charles). L'homme et le bronze, p. xliv.
Le Breton (Le capitaine), relève des inscriptions romaines, p. 349, 350.
Le Clert (Louis), auteur d'une communication, p. i.
—— nommé officier d'Académie, p. lxx.
—— Torques en bronze ornés de figures humaines, conservés au Musée de Troyes, p. xxv-xxvii, et 76 à 81.
Lecoy de la Marche (H.). Recherche d'une voie romaine de Gabès vers Ghadamès, p. 389 à 413.
Léon (Cathédrale de), p. 184 à 187.
Leroy (M.) offre un ouvrage au Comité, p. lxxviii.

Lespinasse-Langeac (De). Inscriptions inédites de la Tunisie méridionale, p. 326 à 335.
L'Estourbeillon (Régis de), nommé officier d'Académie, p. lxix.
Levasseur (M.). Discours d'ouverture du Congrès des sociétés savantes, p. xxx-xxxi.
Lex (M.). Inscription romaine trouvée à Gleizé, p. xciii.
—— nommé officier de l'Instruction publique, p. lxix.
Libergier (Hugues), architecte de Saint-Nicaise de Reims, p. 11 à 14.
Lièvre (M.), offre un ouvrage au Comité, p. xxviii.
Lipnitza (Bulgarie). Inscription gréco-romaine, p. 422.
Lisle (Pitre de), auteur de diverses communications, p. lxxxi, xci; — sur le Musée de Nantes, p. lxxxvi-lxxxvii; — sur les feuilles de Saint-Similien de Nantes, p. xcix.
Longnon (Auguste), nommé d'une commission, p. lxxii; — Rapports divers, p. xvii, xxvii.
Loriquet (Henri), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxix.
Lotin de Laval. Hommage, p. xxiii.
Loup (Jean le), architecte de la cathédrale de Reims, p. 18, 20, 26, 27.
Lucu. Voir Timziouïn.

M

Magon (M.). L'ancre phénicienne du Musée de Marseille, p. xliv.
Maître (Léon). Communications diverses, p. xliv, xcv; — Les châtelliers de Bretagne, p. xlviii-xlix.
—— nommé assesseur au Congrès des sociétés savantes, p. xxxiii.
Maktar (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 255, 256; — Inscriptions romaines, p. 243, 255.
Marcilly (M. de), relève des inscriptions, p. 263.
Marques d'amphores, p. 94 à 119.
Marques de potiers, p. 307.
Marseille (Bouches-du-Rhône). Découverte d'une inscription romaine, p. 430.
—— Musée : ancre phénicienne, p. xliv; — Inscriptions romaines, p. 357, 358, 430.
Marsy (M. de), nommé assesseur au Congrès des sociétés savantes, p. xxxiii.
—— offre un ouvrage au Comité, p. lxxviii, xcii.
Martinez (Le lieutenant), relève des inscriptions romaines, p. 84, 85.
Mas des Ports (Hérault). Inscriptions mérovingiennes, p. 58 à 61.
Masfrand (M.). Antiquités préhistoriques de l'arrondissement de Rochechouart, p. xlii.
Maspéro (M.), chargé d'un rapport, p. lxxxvi; — nommé d'une commission, p. lxxii. — Observations diverses, p. lxxii. — Rapports divers, p. lxxviii, xciv.
Mâteur (Tunisie). Voir Maktar.
Maxe Werly (M.), offre divers ouvrages au Comité, p. xcvi.
Mechta-Djillaoua (Algérie). Inscriptions romaines, p. 344, 345, 346.
Medeina (Tunisie). Ruines romaines, p. 411.
Medina (Tunisie). Ruines romaines, p. 407-408.
Medinet-el-Kedima (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 335. — Voie romaine de Cillium à Thélepte, p. 330 à 335.
Medjez-el-Bab (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 246, 272, 274.
Merlet (René). Fouilles dans la cathédrale de Chartres, p. xx, et 66 à 75.
Miniatures du xiiie siècle, p. 120 à 126.
—— représentant Charles le Téméraire, p. 436 à 444.

Moissac (Abbaye de). Carrelages émaillés et mosaïques, p. 189 à 206.
Molins (Le lieutenant). Basilique chrétienne d'Hadjeb-el-Aïoun, p. 286 à 294. — Inscriptions romaines, p. 355, 356. — Notes sur les ruines de Kénicia, p. 366 à 368.
Monméja (Jules). Mosaïques du moyen âge et carrelages émaillés de l'abbaye de Moissac, p. L, et 189 à 206.
Monnaies gauloises découvertes à Vermand, p. XCVII-XCVIII, et 479 à 484.
Montagnon (Le lieutenant), relève des inscriptions, p. 337, 338.
Montaiglon (Anatole de), chargé de divers rapports, p. XXVIII, LXXI, LXXVIII, XCI, XCV, C.
—— nommé d'une commission, p. LXXX.
—— Rapports divers, p. LXXIX, XCIX; — sur un fer à gaufres, p. LXXIX, LXXX.
Montbéliard (Comte de). Voir Bourgogne (Renaud de).
Mont-Beuvray (Fouilles du), p. LII, LXVIII.
Montigny l'Engrain (Aisne). Enceinte gauloise, p. XLIX.
Montpellier (Bibliothèque de). Miniature représentant Charles le Téméraire, p. 436 à 444.
Morel (Léon), auteur de diverses communications, p. I, XCI. — Inscription romaine découverte à Reims, p. XCVIII. — Objets de sa collection, p. XXV, XLII-XLIII.
Mosaïques arabes, trouvées à Sidi-bou-Médine (Algérie), p. 82-83.
Mosaïques du moyen âge à Moissac, p. 189 à 206.
Mosaïques romaines à Bir-Chana, p. 308 à 310; — Brèze, p. 228; — Sainte-Colombe-les-Vienne, p. 224 à 227.
Mostaganem (Algérie). Inscription romaine, p. 359.
Moy (Aisne). Découverte d'une épée gauloise, p. 146-148.
Münck (M. de), offre un ouvrage au Comité, p. XCII.
Müntz (Eugène), chargé de divers rapports, p. LXXVIII, XCI, XCV, C; — nommé d'une commission, p. LXXII. — Rapports divers, p. XXI, LXXXI, LXXXIX, XCIV.
Musées. Voir Le Havre, Marseille, Nantes, Nîmes, Sofia, Troyes, Tunis.
Musset (Georges). L'art de terre à la Rochelle, p. L-LI. — Les châtelliers de Bretagne, p. XLIX.
—— nommé officier de l'Instruction publique, p. LXIX.

N

Naëf (Albert). Fouilles à Harfleur, p. XLIV-XLV.
Nantes (Loire-Inférieure). Découvertes dans l'église Saint-Similien, p. XCIX. — Développement du musée archéologique, p. LXXXVI-LXXXVII.
Nécropole punique de Bordj-Djedid, p. 281 à 285.
Neguisa (Algérie). Borne milliaire, p. 315.
Neltner (Le lieutenant), relève des inscriptions, p. 342, 343.
Nessina (Bulgarie). Inscription grecque, p. 425.
Nîmes (Gard). Inscription romaine, p. 431. — Inscriptions conservées au musée, p. XCIX, et 431.

O

Orbais (Aube). Église du XIIe siècle, p. 24, 25.
Orbais (Jean d'), architecte de la cathédrale de Reims, p. 18, 20, 24 à 28.

Origines de l'architecture gothique en Espagne, p. 168 à 188.
Ormond (M.), envoie un estampage, p. 252.
Oudena (Tunisie). Inscription romaine, p. 251.
Oum-el-Abouab (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 261, 262.

P

Pacqueteau (M.), relève une inscription romaine, p. 359.
Palustre (Léon). Sa mort, p. xc.
Parata (Tour de la), p. 50, 51.
Passilé (M.). Sépulture préhistorique à Bernon (Morbihan), p. xliii.
Perrault-Dabot (M.). Un portrait inédit de Charles le Téméraire, p. xci, xcix-c, et 432 à 444.
Perrier du Carne (M.), offre un ouvrage au Comité, p. xvii.
Perrot (Georges), chargé d'un rapport, p. c.
Philippeville (Algérie). Découverte d'une tête d'empereur, p. lxxxiii.
—— Musée : borne milliaire, p. 360. — Buste de femme, p. 385-386.
Philippopoli (Bulgarie). Inscriptions grecques, p. 422, 423.
Pietranera (Corse). Tour génoise, p. 49, 55.
Pigeon (L'abbé). De l'embaumement des morts à l'époque mérovingienne, p. xxxviii, et 138 à 145.
Pilloy (Jules). Épée gauloise découverte à Moy (Aisne), p. xxxviii, et 146 à 148. — Équitation (L') à l'époque franque, p. xxxviii-xxxix et 149 à 167. — Monnaies gauloises trouvées à Vermand, p. xci, xcvii-xcviii, et 479 à 484.
Porte Rivotte (La) à Besançon, p. xix-xx.
Porto-Farina (Tunisie). Inscription romaine, p. 237.
Portugal (Origines de l'architecture gothique en), p. 168 à 188.
Poteries romaines trouvées à Saint-Quentin, p. 42, 43.
Potiche (Vicomte de), nommé officier d'Académie, p. lxx.
Potiers de la Rochelle, p. l-li.
Poullaine (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxx.
Poupet (Guillaume de), abbé de Baume-les-Messieurs. Son tombeau, p. 471.
Ptchelintzi (Bulgarie). Inscription gréco-romaine, p. 423.
Punique (Nécropole), p. 281 à 285. — Sanctuaire de Tubernuc, p. 295 à 303.
Pupput. Voir Souk-el-Abiod.

Q

Quesné (Victor). Fouilles dans la forêt de Bord, p. xxxix-xl.

R

Ras-el-aïn (Tunisie). Ruines romaines, p. 399 à 402.
Rebillet (Francis), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxix.
Reims (Gaucher de), architecte de la cathédrale de Reims, p. 18, 19, 20, 27.
Reims (Marne). Cathédrale : ses architectes, p. 1 à 40. — Son jubé, p. 37. — Son labyrinthe, p. 15 à 24.

Reims (Marne). Église Saint-Nicaise, p. 11 à 14 et 31 à 34.
—— Inscription romaine, p. xcviii.
Reinach (Salomon), fait partie d'une commission, p. lxxx.
—— fait une observation, p. lxxii.
—— lit divers rapports, p. xxi, xci, xciv, c.
—— Monuments inédits du Musée de Sofia, p. 414 à 429. — Tombes romaines de Zaghouan, p. 387-388.
Remada (Tunisie). Ruines romaines, p. 405.
Renaud (L'Ermite). Son tombeau à Baume-les-Messieurs, p. 465-466.
Retable de Baume-les-Messieurs, p. 461 à 463.
Rgigila (Le) [Tunisie]. Ruines romaines, p. 409-410.
Richard (Alfred). Étude sur les tombes mérovingiennes du Poitou, p. xxxix. — Offre un ouvrage au Comité, p. xxiv. — Présente une observation sur les châtelliers, p. xlix.
Rochechouart (Haute-Vienne). Antiquités préhistoriques, p. xlii.
Roque-Ferrier (M.). Enceinte d'Altimurium, p. l.
Rouvier (Capitaine), relève des inscriptions, p. 86-87.

S

Sabrovo (Bulgarie). Inscription gréco-romaine, p. 420.
Sadoux (M.), relève des inscriptions, p. 259, 263, 264.
Saglio (Robert), nommé officier d'Académie, p. lxx.
Sainte-Colombe-lès-Vienne (Rhône). Mosaïque représentant une course de chars, p. 224 à 227.
Saint-Florent-le-Saumur (Maine-et-Loir). Église, p. 180.
Santa Maria de la Chiapella (Corse). Tour génoise, p. 55-56.
Saint-Nicaise (Gilles de), architecte de la cathédrale de Reims, p. 33-34.
Saint-Quentin (Aisne). Fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville, p. 41 à 46.
Saladin (H.). Fragments de mosaïque trouvés dans les ruines des petits palais des sultans à Sidi-bou-Médine (Algérie), p. 82-83.
Savoisy (Côte-d'Or). Découverte d'antiquités, p. xlii.
Sbikra (La) [Algérie]. Inscription chrétienne, p. 87.
Scherdlin (M.), relève des inscriptions, p. 340-341.
Schlumberger (Gustave), chargé d'un rapport, p. xxviii; — nommé d'une commission, p. lxxii.
Senetose (Corse). Tour génoise, p. 48 à 50.
Septime-Sévère (Statue de), trouvée à Philippeville, p. lxxxiii.
Sépultures antiques, p. xviii, 364-365, 387-388; — préhistoriques, p. xli, xlii, xliii. — Cf. Nécropole, Tombes.
Sidi-bou-Médine (Algérie). Mosaïques du xiiie siècle, p. 82-83.
Sidi-Marched (Tunisie). Inscription romaine, p. 258.
Silex (Taillerie de) à la Goulenne, p. xxxvii.
Sillègue (Algérie). Inscription romaine, p. 344.
Snom (Tunisie). Ruines romaines, p. 406.
Société des antiquaires du centre (La) obtient une subvention, p. lxxviii.
Société archéologique de Châtillon-sur-Saône (La) demande une subvention, p. xcv.
Société Éduenne (La) obtient une subvention, p. lxxviii.
Société historique et archéologique du Forez (La) demande une subvention, p. xcv.

Société nivernaise des lettres, sciences et arts (La) obtient une subvention, p. lxxviii.
Sofia (Bulgarie). Monuments inédits du Musée, p. 414-429.
Soissons (Bernard de), architecte de la cathédrale de Reims, p. 18, 20, 21, 27.
Soufflet (M.) donne un torques au Musée de Troyes, p. xxv, 79-80.
Souk-el-Abiod (Tunisie). Inscription romaine, p. 252.
Sour-Djouab (Algérie). Inscriptions romaines, p. 349-350.
Sousse (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 253, 254, 356.
Spuller (M.). Discours au Congrès de la Sorbonne, p. liv à lxviii.
Stalles de Baume-les-Messieurs, p. 464-465.
Statuettes de la collection Morel, p. xxv.
Sua (Ruines de), p. 319 à 325. — Inscriptions romaines, p. 321 à 324.

T

Thabarca (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 241-242. — Voie romaine, p. 369 à 373.
Tableaux anciens à Baume-les-Messieurs, p. 461 à 464.
Tarragone (Cloître de), p. 172-173.
Tavoillot (M.), fait une communication sur la commune de Villemanoche (Aube), p. xxvii.
Tchatalevo (Bulgarie). Inscription gréco-romaine, p. 418.
Tellier (M.), découvre une inscription, p. 264.
Tenès (Algérie). Inscription romaine, p. 359.
Testour (Tunisie). Inscription romaine, p. 246.
Thelepte. Voir Medinet-el-Kedima.
Thenae. Voir Henchir-Tina.
Théodora, impératrice d'Orient. Statuette supposée la représenter, p. xlii-xliii.
Thiollier (Félix). Les débris du tombeau de saint Lazare à Autun, p. 445 à 457. — Les églises romanes de la Loire, p. li-lii. — Les fouilles du Mont-Beuvray, p. lii.
Thoison (Eugène), nommé officier d'Académie, p. lxx.
Thomas (A.). Auteur d'une communication, p. lxxxi.
Tigzirt (Algérie). Inscriptions romaines, p. 304 à 307. — Fouilles, p. 278 à 280.
Timgad (Algérie). Inscriptions romaines, p. 360 à 363.
Timziouïn (Algérie). Voie romaine de Lucu à Caputta Sacora, p. 311 à 318.
Tinel (Le capitaine), relève des inscriptions, p. 344, 345, 347, 348.
Tombeau de saint Lazare à Autun, p. 445 à 457.
Tombeaux du moyen âge à Baume-les-Messieurs, p. 465 à 473.
Tombes mérovingiennes du Poitou, xxxix.
Torques gaulois conservés au Musée de Troyes, p. xxv à xxvii, et 76 à 81.
Touarès-mta-Guefifet-el-Hadjel (Algérie). Borne milliaire, p. 316.
Toukabeur (Tunisie). Inscription romaine, p. 245.
Toussaint (Le capitaine), envoie des inscriptions, p. 337; — nommé officier d'Académie, p. lxx.
Toutain (J.). Inscriptions inédites de la province de Constantine, p. 84 à 88.
Troyes (Musée de). Torques gaulois, p. xxv à xxvii, et 76 à 81.
Tubernuc (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 296, 297, 298, 299, 300. — Sanctuaire punico-romain, p. 295-303.
Tunis. Inscriptions romaines p. 234. — Musée du Bardo : inscriptions romaines, p. 235, 236, 240, 246, 265; — stèles puniques, p. 295 à

303; — stèle punico-romaine, p. 351.
Tunisie (Inscriptions inédites), p. 231 à 271, 326 à 335, 337 à 339, 350 à 358, 375, 379 à 384.

U

Utique (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 235, 236.
Uzeste (Gironde). Tombeau du pape Clément V, p. xxi.

V

Valentin (Roger), offre divers ouvrages au Comité, p. xcvi.
Valette (René), auteur d'une communication, p. lxxi.
Vauvillé (M.). Note sur des enceintes gauloises, p. xlix-l.
Vermand (Aisne). Découverte de monnaies gauloises, p. xcvii-xcviii, et 479 à 484. — Fouilles, p. 45-46.
Verrier (Le Dr), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxix.
Vertillum (Côte-d'Or). Fouilles, p. xcv.
Vesly (De). Fouilles dans la forêt de Bord, p. xxxix-xl.
Vienne (Isère). Fabriques d'armes, p. 218 à 221. — Inscriptions chrétiennes, p. 62, 63, 64; — romaines, p. 222, 223. — Statue du moyen âge, p. xxviii-xxix.
Villars (Alix de). Son tombeau, p. 469-470.
Villemanoche (Aube). Notice par M. Tavoillot, p. xxvii.
Voies romaines de Bizerte à Tabarca, p. 369 à 373.
—— de Cillium à Thélepte, 330 à 335.
—— de Gabès à Ghadamès, p. 389 à 413.
—— de Lucu à Caputtasacora, p. 311 à 318.
—— de Lyon à Moulins, p. xxxvii.
Voillery (L'abbé). Étude sur les plus anciens monuments d'architecture de la région éduenne, p. xlvi.

W

Waille (M.). Fouilles à Cherchel, p. lxxxii-lxxxiii.
Walser (Le capitaine), relève des inscriptions, p. 346-347.
Watteville (Jean de), abbé de Baume-les-Messieurs. Son tombeau, p. 471-472.
Winckle (Capitaine). Notes sur la voie romaine d'Hippo-Diarrhytus à Thabraca, p. 369 à 373.

Z

Zaghouan (Tunisie). Inscription romaine, p. 357. — Tombes romaines, p. 387-388.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I. Fouilles de la cathédrale de Chartres, p. 67.
Planche II. Torques en bronze trouvés à Rouillerot et à Barbuise, p. 79.
Planche III. Le mur à amphores de la colline Saint-Louis à Carthage, p. 89.
Planche IV. Inscriptions sur les amphores de la colline Saint-Louis, p. 90.
Planche V. Psautier de Bonmont, miniature du fol. 8 r°, p. 121.
Planche VI. Psautier de Bonmont, miniature du fol. 8 v°, p. 122.
Planche VII. Psautier de Bonmont, miniature du fol. 11 v°, p. 122.
Planche VIII. Psautier de Bonmont, miniature du fol. 18 v°, p. 122.
Planche IX. Inscriptions gauloises de Genouilly, p. 127.
Planche X. Église Saint-Vincent d'Avila, portail occidental, p. 177.
Planche XI. Eglise Saint-Vincent d'Avila, portail latéral, p. 177.
Planche XII. Église collégiale de Toro, bas côté Nord, p. 181.
Planche XIII. Carrelage de la chapelle abbatiale de Moissac, p. 199.
Planche XIV. Mosaïque découverte à Sainte-Colombe-lez-Vienne, p. 239.
Planche XV. Buste de femme du Musée de Philippeville, p. 385.
Planche XVI. Itinéraire de M. Lecoy de La Marche, p. 389.
Planche XVII. Mausolée d'El-Amrouni, p. 403.
Planche XVIII. Stèles du musée de Sofia, p. 416 et 417.
Planche XIX. Stèles du musée de Sofia, p. 420 et 425.
Planche XX. Stèles du musée de Sofia, p. 420 et 426.
Planche XXI. Miniature représentant Charles le Téméraire, p. 436.
Planche XXII. Fragments du tombeau de saint Lazare à Autun, p. 448.
Planche XXIII. Retable de l'église de Baume-les-Messieurs, p. 461.
Planche XXIV. Stalles de l'église de Baume-les-Messieurs, p. 464.
Planche XXV. Tombeau de Mahaut de Chalon, p. 467.
Planche XXVI. Tombeau de Renaud de Bourgogne, p. 468.
Planche XXVII. Tombeau d'Alix de Villars, p. 469.
Planche XXVIII. Tombeau de l'abbé Amé de Chalon, p. 470.
Planche XXIX. Statue de Saint-Michel à Baume-les-Messieurs, p. 471.
Planche XXX. Statue de Saint-Paul à Baume-les-Messieurs, p. 473.

LISTE DES VIGNETTES.

Fer à gaufres du XVIIe siècle, p. LXXX.
Amer de Senetose, p. 48.
Plan et coupe de l'amer de Senetose, p. 50.
Plan et coupe de la tour de la Parata, p. 51.
Plans et coupe de la tour de Figari, p. 52.
Coupe d'une tour près de Bonifacio, p. 52.
Inscription mérovingienne du Mas-des-Ports, p. 60.

Plan des fouilles de la cathédrale de Chartres, p. 68.
Estampille d'amphore, p. 108.
Estampille d'amphore, p. 113.
Marques de potiers, p. 114.
Marques de potiers, p. 118.
Épée gauloise trouvée à Moy (Aisne), p. 147.
Fibule de bronze de la collection du grand-duc de Hesse, p. 150.
Fibule de bronze argenté trouvée à Kleinwinterheim, p. 150.
Fibule d'argent doré trouvée à Arcy-Sainte-Restitue, p. 150.
Fibule d'argent trouvée à Brény, p. 150.
Plaque ajourée trouvée à Marilles, p. 151.
Plaque ajourée trouvée à Ginvry, p. 151.
Plaque ajourée trouvée à Seraucourt, p. 152.
Boucle trouvée à Saint-Jean-de-Losne, p. 152.
Plaque ajourée trouvée à Wanquetin, p. 154.
Éperon trouvé à Reichersdorf, p. 156.
Éperons romains trouvés dans la vallée du Rhin, p. 157.
Éperon trouvé dans une tombe franque à Oberalm, p. 157.
Éperon franc trouvé à Eclaye (Belgique), p. 157.
Éperon trouvé aux Petites-Dalles, p. 158.
Éperon trouvé à Tugny, p. 158.
Éperon trouvé à Brény, p. 159.
Éperon trouvé à Osthofen, p. 160.
Éperon trouvé à Wurmlinger, p. 160.
Éperon plaqué d'argent du musée de Carlsruhe, p. 161.
Éperon trouvé au Bel-Air, p. 162.
Éperon trouvé à Mommernheim, p. 162.
Cavalier carolingien d'après une miniature du xe siècle, p. 163.
Étrier trouvé près d'Immenstadt, p. 164.
Étrier trouvé dans le Rhin, p. 164.
Étrier trouvé dans le lac de Neuenburg, p. 164.
Étriers trouvés près de Coucy-le-Château, p. 165.
Cloître de Fontfroide, p. 172.
Cloître de la cathédrale de Tarragone, p. 173.
Église de Las Huelgas, p. 179.
Église de Saint-Florent près Saumur, p. 180.
Cathédrale de Bourges. Triforium des collatéraux, p. 182.
Cathédrale de Burgos. Triforium du transept, p. 183.
Cathédrale de Léon. Détail de la nef, p. 184.
Cathédrale de Chartres. Détail du porche Sud, p. 186.
Cathédrale de Léon. Détail du porche, p. 187.
Mosaïques de l'église de Moissac, p. 192.
Mosaïques de l'église de Moissac, p. 193.
Mosaïques du xiie siècle à Moissac, p. 194.
Carreaux émaillés de Moissac, p. 198.
Carreaux émaillés du palais abbatial de Moissac, p. 201 et 202.
Stèles romano-puniques de Tubernuc, p. 296, 297 et 298.
Mosaïque découverte à Bir-Chana, p. 309.

Carte de la voie romaine de Lucu à Caputtasacora, p. 313.
Inscription romaine trouvée à Ammi-Mousa (Tunisie), p. 358.
Plan des ruines romaines de Ras-el-Aïn, p. 400.
Porte du camp romain de Ras-el-Aïn, p. 401.
Chapiteau et base des pilastres du tombeau d'El-Amrouni, p. 403.
Plan du fortin de Médina, p. 407.
Plan du Rgigila, p. 409.
Bâtiment quadrangulaire au Rgigila, p. 410.
Plan de l'oppidum du Rgigila, p. 410.
Inscription grecque du musée de Sofia, p. 423.
Miniature représentant Charles le Téméraire, p. 437.
Christ en croix. Fragment du tombeau de saint Lazare à Autun, p. 446.
Chapiteau provenant du tombeau de saint Lazare à Autun, p. 447.
Fragments de pilastres provenant du tombeau de saint Lazare à Autun, p. 448 et 449.
Débris de sculptures provenant du tombeau de saint Lazare à Autun, p. 450.
Groupe mutilé provenant du tombeau de saint Lazare à Autun, p. 451.
Dalle gravée provenant du tombeau de saint Lazare à Autun, p. 452.
Monnaies gauloises trouvées à Vermand (Aisne), p. 482 et 483.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres non résidants du Comité, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère pour les travaux historiques, p. I à XIV.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 15 janvier 1894, p. XVII à XXII.

Rapport de M. de Barthélemy sur les fouilles de l'abbé Hamard à Hermes, p. XVIII.
Rapport de M. de Lasteyrie sur la conservation de la porte Rivotte à Besançon, p. XIX à XX.

Séance du 19 avril 1894, p. XXIII à XXVII.

Mort de MM. Aurès et Chevalier, p. XXIV.
Rapport de M. de Barthélemy sur les objets appartenant à M. Morel, p. XXIV à XXV.
Rapport de M. Alexandre Bertrand sur des torques ornés de figures humaines, communiqués par M. Le Clert, p. XXV à XXVII.

Séance du 12 mars 1894, p. XXVIII à XXIX.

Rapport de M. Cagnat sur une inscription romaine découverte à Cadix, p. XXVIII.
Rapport de M. Courajod sur une communication de M. Cornillon, relative à une statue du moyen âge découverte à Vienne, p. XXVIII à XXIX.

Réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. XXX à LXX.

Séance générale d'ouverture, p. XXX à XXXII.

Discours de M. Levasseur, p. XXX à XXXI.

Séance du 27 mars 1894, p. XXXII à XXXVI.

Communication de M. l'abbé Bourdais sur l'œuvre architectonique de Foulques Nerra, p. XXXIII à XXXIV.
Communication de M. l'abbé Brune sur les œuvres d'art conservées dans l'église de Baume-les-Messieurs, p. XXXIV.
Communication de M. Jules Gauthier sur les églises romanes du diocèse de Besançon, p. XXXV.
Note de M. Delord sur diverses antiquités découvertes dans la Drôme, p. XXXVI.

Séance du 28 mars 1894, matin, p. XXXVII à XL.

Communication de M. Bertrand sur diverses découvertes faites dans le département de l'Allier, p. XXXVII.

Communication de M. Alfred Richard sur les tombes mérovingiennes du Poitou, p. xxxix.

Séance du 28 mars 1894, soir, p. xli à xliii.

Communication de M. Morel relative à divers objets de sa collection, p. xlii.

Séance du 29 mars 1894, matin, p. xliv à xlvii.

Communication de M. Albert Naëf sur les fouilles faites par lui à Harfleur, p. xliv à xlv.

Communication de M. l'abbé Voillery sur les plus anciens monuments d'architecture de la région éduenne, p. xlvi.

Séance du 29 mars 1894, soir, p. xlviii à lii.

Communication de M. Léon Maître sur les châtelliers de Bretagne, p. xlviii.

Communication de M. Georges Musset sur l'art de terre à la Rochelle, p. l-li.

Séance générale du 31 mars 1894, p. liii à lxx.

Discours de M Spuller, Ministre de l'Instruction publique, p. liv à lxviii.

Séance du 9 avril 1894, p. lxxi à lxxii.

Programme du congrès des Sociétés savantes pour 1895, p. lxxiii à lxxvii.

Séance du 21 mai 1894, p. lxxviii à lxxx.

Rapport de M. de Montaiglon sur les inventaires communiqués par M. Giraud et M. Bourdery, p. lxxix à lxxx.

Séance du 11 juin 1894, p. lxxxi à lxxxv.

Rapport de M. Babelon sur les fouilles de M. Waille à Cherchel, p. lxxxii-lxxxiii.

Rapport de M. Cagnat sur les publications de la Commission de l'Afrique du Nord, p. lxxxiv à lxxxv.

Séance du 9 juillet 1894, p. lxxxvi à lxxxix.

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Pitre de Lisle relative aux développements du musée de Nantes, p. lxxxvi-lxxxvii.

Rapport de M. Edmond Le Blant sur une inscription chrétienne découverte à Cadix, p. lxxxvii-lxxxix.

Séance du 12 novembre 1894, p. xc à xciv.

Inscription romaine trouvée à Gleizé, communication de M. Lex, p. xciii.

Séance du 10 décembre 1894, p. xcv à c.

Rapport de M. de Barthélemy sur une communication de M. Pilloy relative à des monnaies gauloises trouvées à Vermand, p. xcvii-xcviii.

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Morel, relative à des découvertes récemment faites à Reims, p. xcviii.

Rapport de M. de Lasteyrie sur une inscription du xve siècle découverte à Nîmes et communiquée par M. Bondurand, p. xcix.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

Les architectes de la cathédrale de Reims, par M. Louis Demaison, p. 1 à 40.
Les fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Quentin (Aisne), par M. Théophile Eck, p. 41 à 46.
Tours génoises du littoral de la Corse, par M. de Fréminville, p. 47 à 57.
Inscription de l'époque mérovingienne trouvée au Mas-des-Ports (Hérault), communication de M. Cazalis de Fondouce, p. 58 à 61.
Inscriptions chrétiennes trouvées à Vienne (Isère), rapport de M. Edmond Le Blant sur une communication de M. Cornillon, p. 62 à 65.
Fouilles dans la cathédrale de Chartres, communication de M. René Merlet, p. 66 à 75 (*Planche I*).
Torques en bronze ornés de figures humaines conservés au musée de Troyes, communication de M. Le Clert, p. 76 à 81 (*Planche II*).
Fragments de mosaïque trouvés dans les ruines des petits palais des sultans à Sidi Bou-Médine (près de Tlemcen). Rapport de M. Saladin sur une communication de M. Collignon, p. 82-83.
Inscriptions inédites de la province de Constantine, relevées par la brigade topographique du Sud Algérien, p. 84 à 88.
Le mur à amphores de la colline Saint-Louis, à Carthage, communication du R. P. Delattre, p. 89 à 119 (*Planches III à VI*).
Le psautier de Bonmont, par M. Jules Gauthier, p. 120 à 126 (*Planches V à VIII*).
Les inscriptions gauloises de Genouilly (Cher), par M. Charles de Laugardière, p. 127 à 137 (*Planche IX*).
De l'embaumement des morts à l'époque mérovingienne, par M. l'abbé E.-A. Pigeon, p. 138 à 145.
Découverte d'une épée gauloise dans une grévière à Moy (Aisne), par M. Pilloy, p. 146 à 148.
L'équitation aux époques franque et carolingienne, par M. Pilloy, p. 149 à 167.
Les origines de l'architecture gothique en Espagne et en Portugal, par M. Camille Enlart, p. 168 à 188 (*Planches X à XII*).
Mosaïques du moyen âge et carrelages émaillés de l'abbaye de Moissac, par M. Jules Monméja, p. 189 à 206 (*Planche XIII*).
Le mobilier et la boutique d'un fourbisseur lyonnais en 1555, par M. J.-B. Giraud, p. 207 à 221.
Nouvelles découvertes à Vienne (Isère) et à Sainte-Colombe (Rhône), rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication de M. Cornillon, p. 222 à 227 (*Planche XIV*).
Rapport sur une découverte faite à Brèze, commune de Serrières (Ardèche), par M. Héron de Villefosse, p. 228 à 230.
Inscriptions inédites de Tunisie, communication de M. Gauckler, p. 231 à 271.
Notes sur quelques inscriptions découvertes récemment à Medjez-el-Bab et à Bijga, par M. Gauckler, p. 272 à 277.
Les fouilles de Tigzirt, note de M. Gavault, p. 278 à 280.

Rapport sur une nécropole punique découverte par le service de l'artillerie à Bordj-Djedid, près Carthage, p. 281 à 285.

Notes sur une basilique chrétienne découverte à Hadjeb-el-Aïoun (Tunisie), par MM. Hannezo, Molins et Laurent, p. 286 à 294.

Note sur la découverte d'un nouveau sanctuaire punico-romain à Tubernuc, par M. Gauckler, p. 295 à 303.

Inscriptions trouvées à Tigzirt près de Dellys. Rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication de M. Gavault, p. 304 à 307.

Mosaïque découverte à Bir-Chana. Rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication de M. Hannezo, p. 308 à 310.

Notice sur la voie romaine de Lucu (Timziouïn) à Caputtasacora (Tenira) par M. Demaeght, p. 311 à 318.

Notice sur le village berbère de Chaouach et la ville de Sua, par M. Bouyac, p. 319 à 325.

Inscriptions inédites de la Tunisie méridionale, communiquées par M. de l'Espinasse-Langeac, p. 326 à 335.

Chronique d'épigraphie africaine, par M. Cagnat, p. 336 à 363.

Notes sur des chambres funéraires trouvées dans le roc, par M. Chenel, p. 364-365.

Note sur les ruines de Kénicia, par le lieutenant Molins, p. 366 à 368.

Note sur la voie romaine d'Hippo-Diarrhytus à Thabraca, par le capitaine Winckler, p. 369 à 373.

Fouilles d'une nécropole romaine au Kef, par le lieutenant Denis, p. 374 à 378.

Note sur une excursion en Tunisie par le docteur Carton, p. 379 à 384.

Note sur un buste de femme en marbre blanc du musée de Philippeville, par M. Héron de Villefosse, p. 385-386 (*Planche XV*).

Tombes romaines à Zaghouan, rapport de M. Salomon Reinach sur une communication de M. Hannezo, p. 387-388.

Recherche d'une voie romaine du golfe de Gabès vers Ghadamès, par M. le lieutenant Lecoy de La Marche, p. 389 à 413 (*Planches XVI et XVII*).

Monuments inédits du musée de Sofia, par M. Salomon Reinach, p. 414 à 429 (*Planches XVIII à XX*).

Note sur deux inscriptions de la Narbonnaise, par M. le capitaine Espérandieu, p. 430-431.

Un portrait de Charles le Téméraire, miniature inédite du xve siècle, par M. Perrault-Dabot, p. 432 à 444 (*Planche XXI*).

Les débris du tombeau de saint Lazare à Autun, par M. Thiollier, p. 445 à 457 (*Planche XXII*).

Le mobilier et les œuvres d'art de l'église de Baume-les-Messieurs (Jura), par M. l'abbé Brune, p. 458 à 478 (*Planches XXIII à XXX*).

Note sur des monnaies gauloises trouvées à Vermand (Aisne), par M. Pilloy, p. 479 à 484.

Table alphabétique p. 485 à 500.

Liste des planches, p. 501.

Liste des vignettes, p. 501 à 503.

Table par ordre de matières, p. 505 à 508.

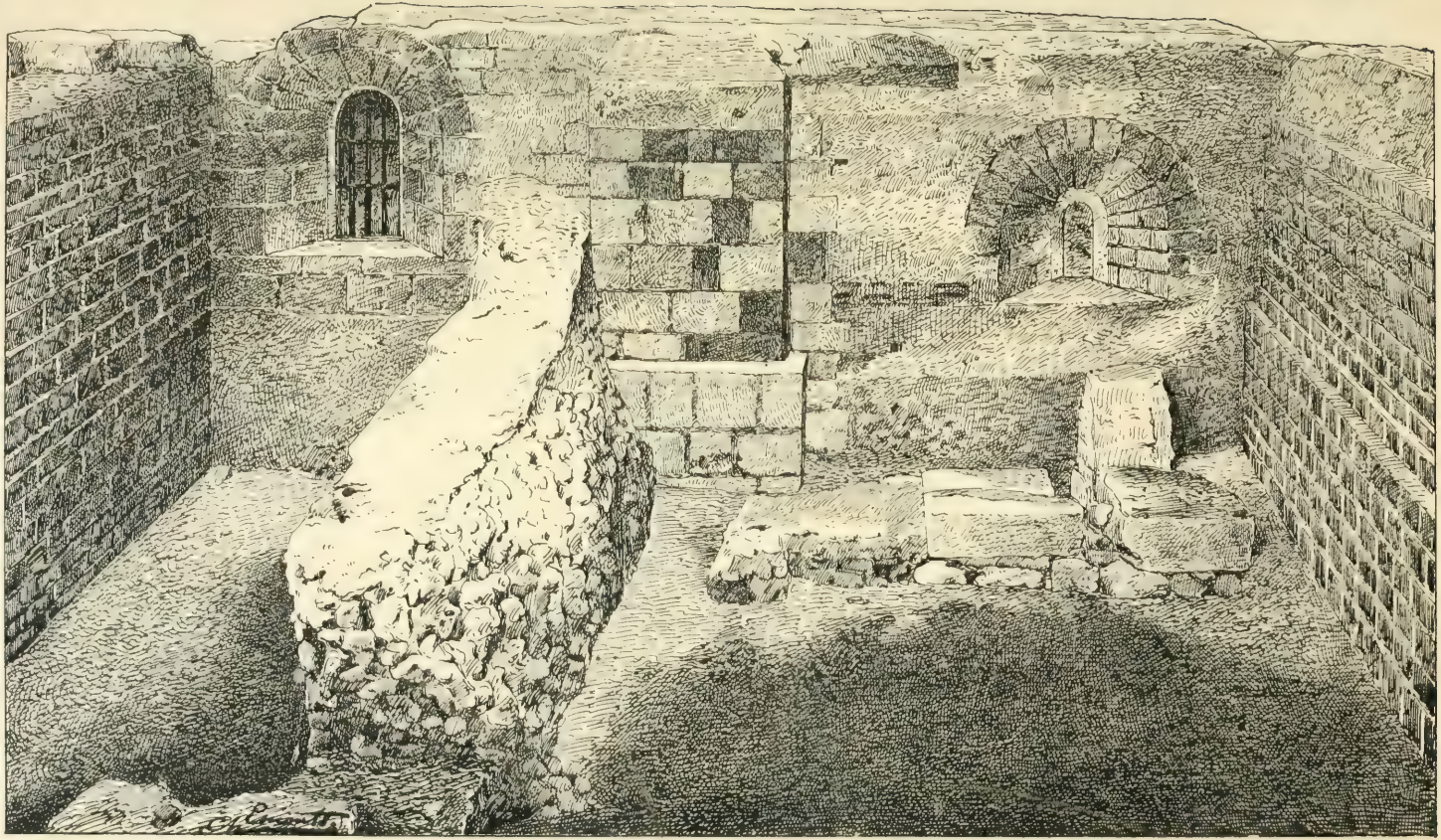

FOUILLES DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES. — [illegible]

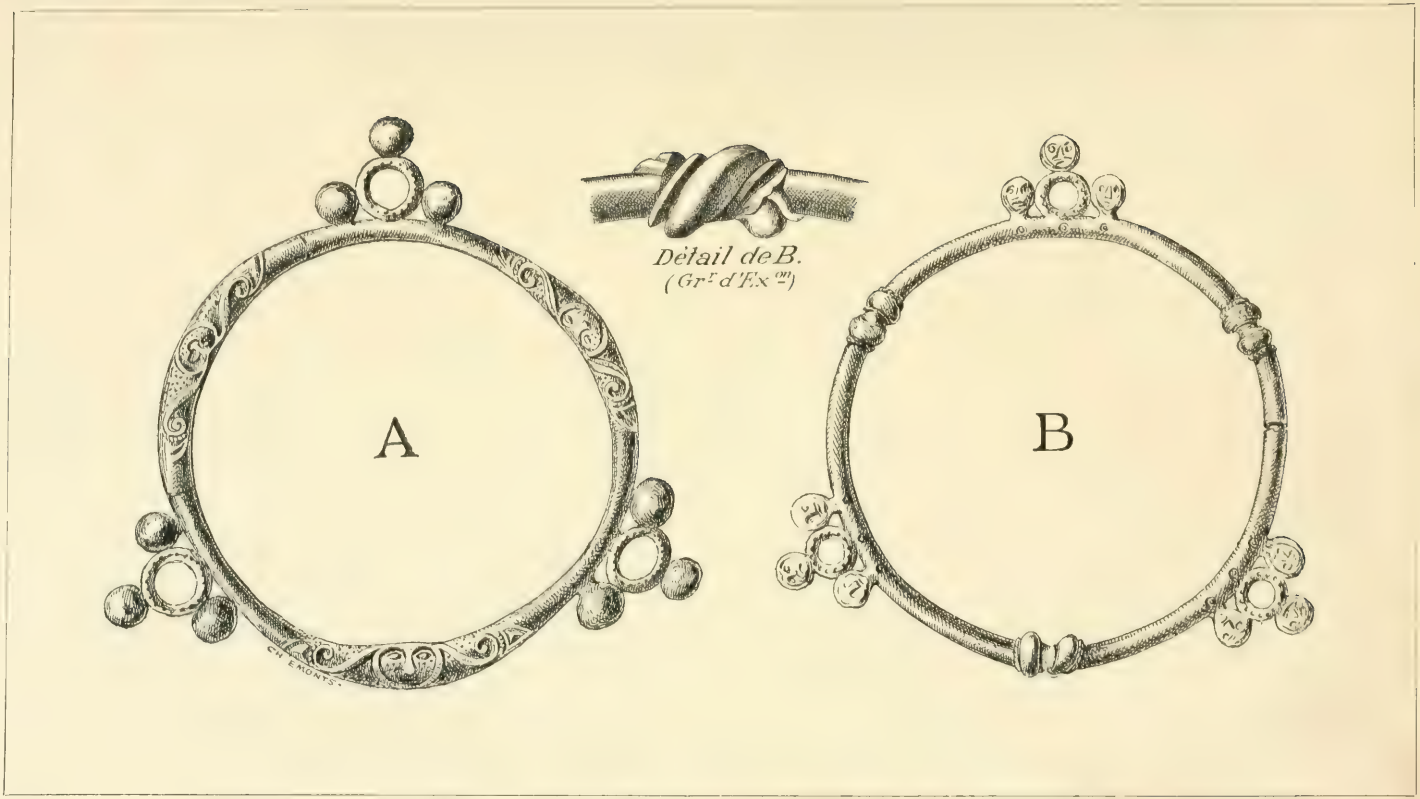

TORQUES EN BRONZE TROUVÉS A ROUILLEROT (A) ET A BARBUISE (B).

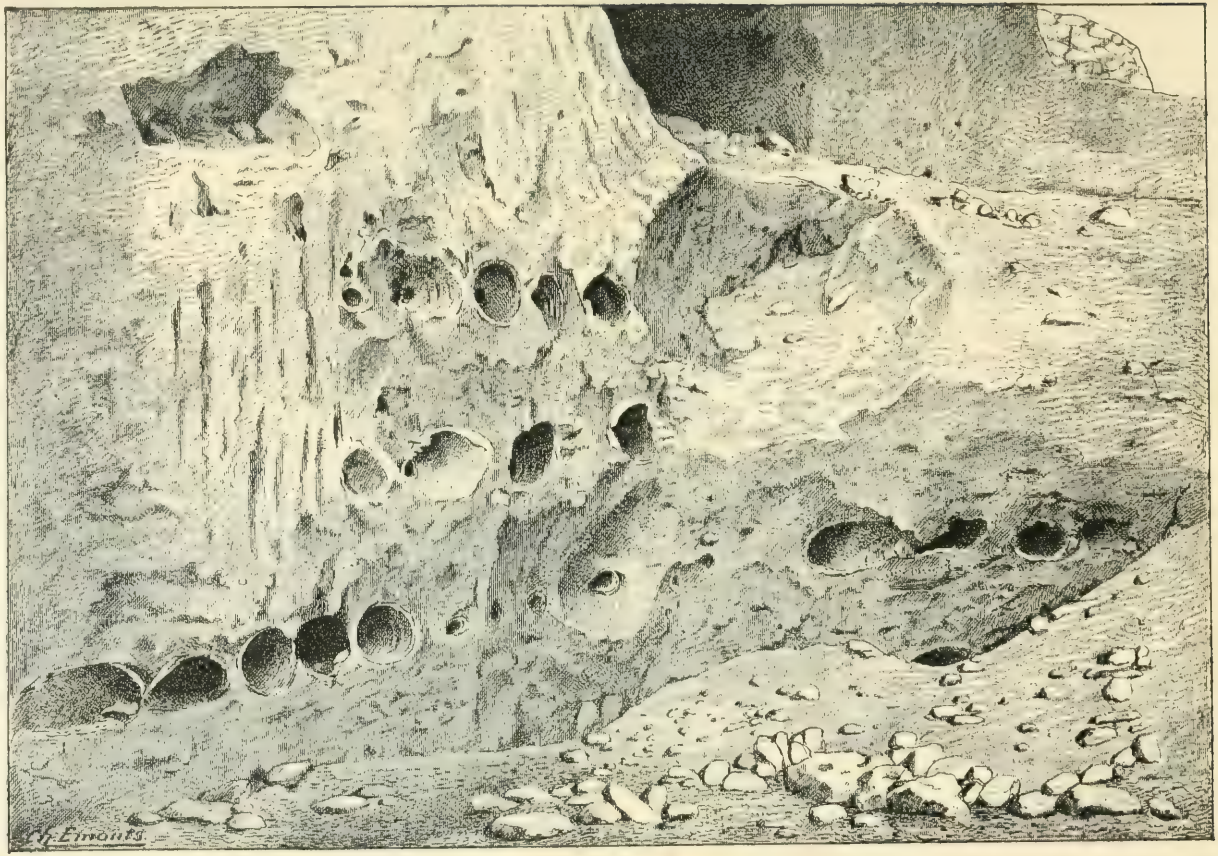

LE MUR A AMPHORES DE LA COLLINE SAINT-LOUIS, A CARTHAGE.

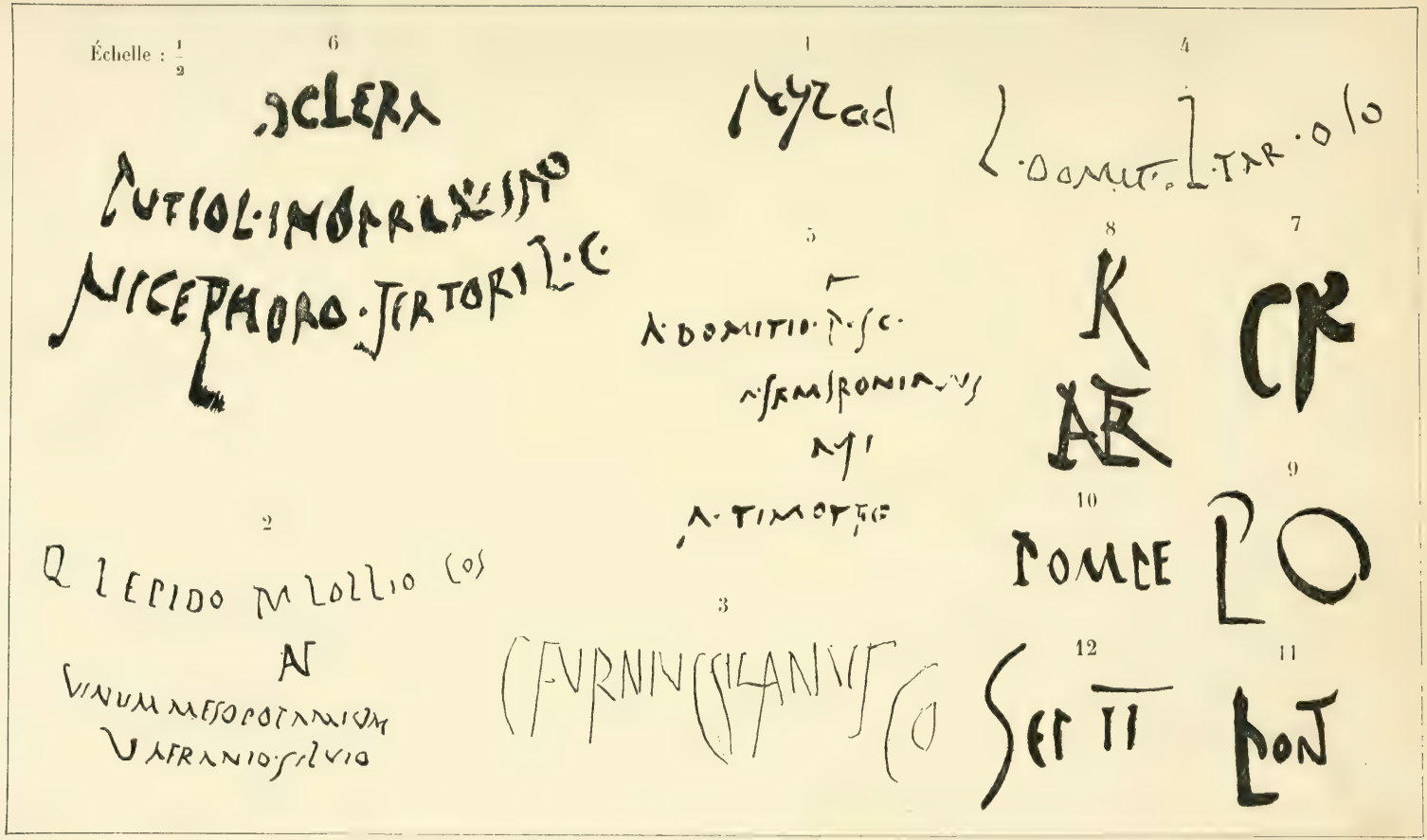

INSCRIPTIONS RELEVÉES SUR LES AMPHORES DE LA COLLINE SAINT-LOUIS, A CARTHAGE.

PSAUTIER DE BONMONT

fol. 8 r°

PSAUTIER DE BONMONT

fol. 8 v°

PSAUTIER DE BONMONT

fol. 11 v°

PSAUTIER DE BONMONT

fol. 18 v°

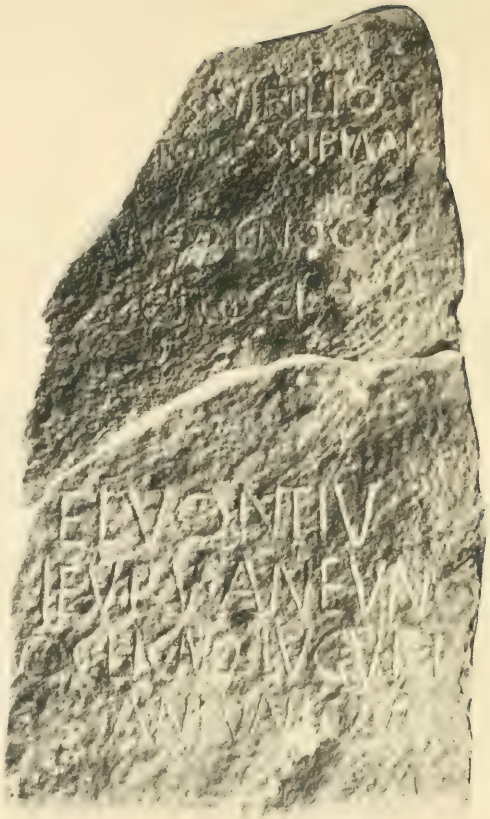

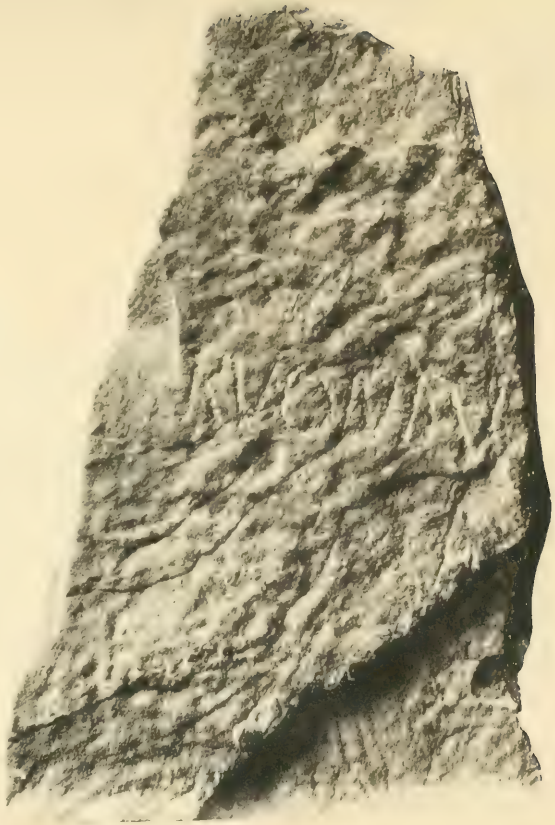

INSCRIPTIONS GAULOISES DE GENOUILLY (CHER)

Phot. [illegible]

ÉGLISE SAINT-VINCENT D'AVILA

Portail occidental.

Phototypie Berthaud.

ÉGLISE SAINT-VINCENT D'AVILA

Portail latéral.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE TORO

Bas-côté nord.

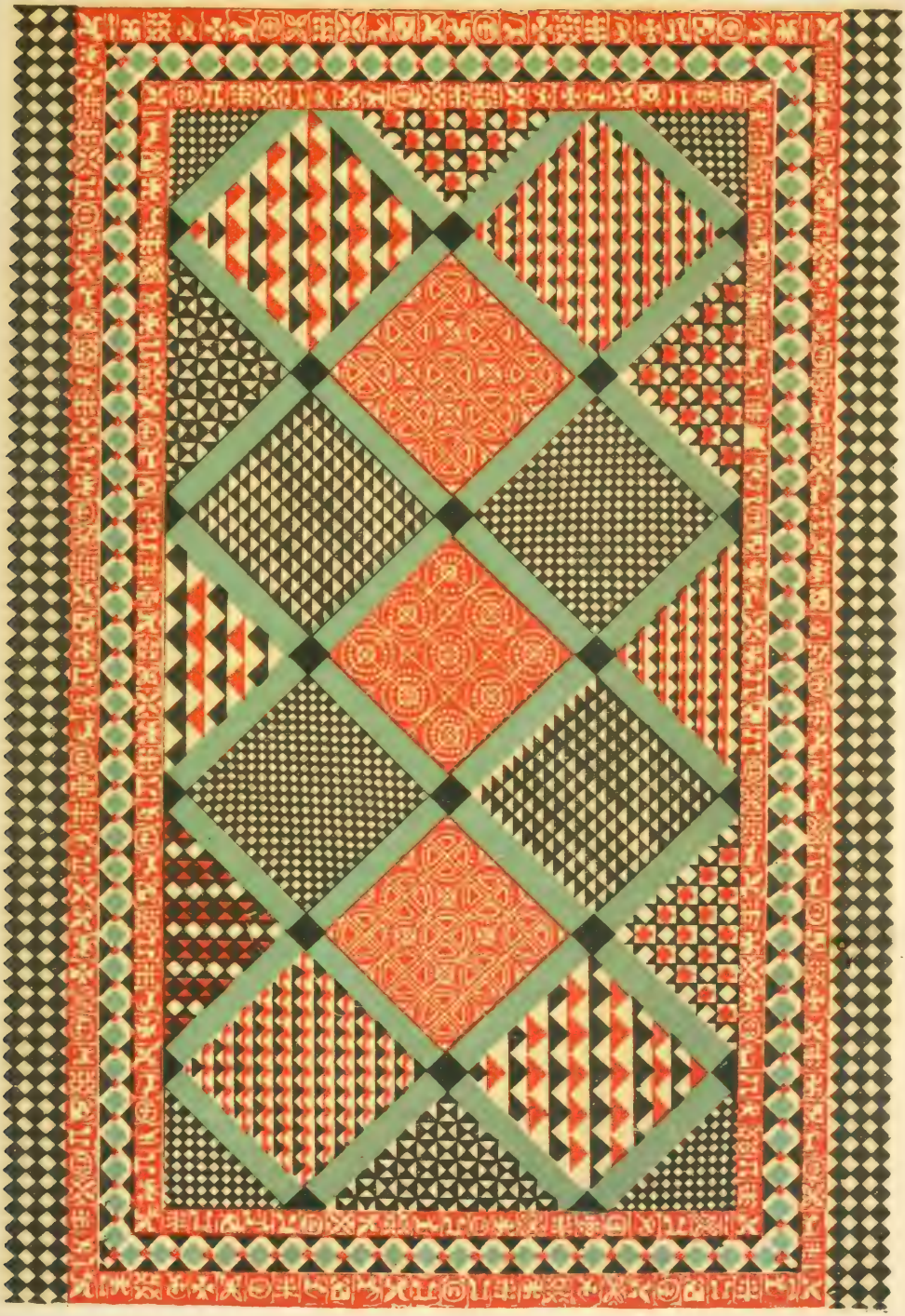

IMP. MONROCQ, à PARIS.

CARRELAGE de la CHAPELLE ABBATIALE
DE MOISSAC.

BUSTE D'IMPÉRATRICE ROMAINE

(PHILIPPEVILLE)

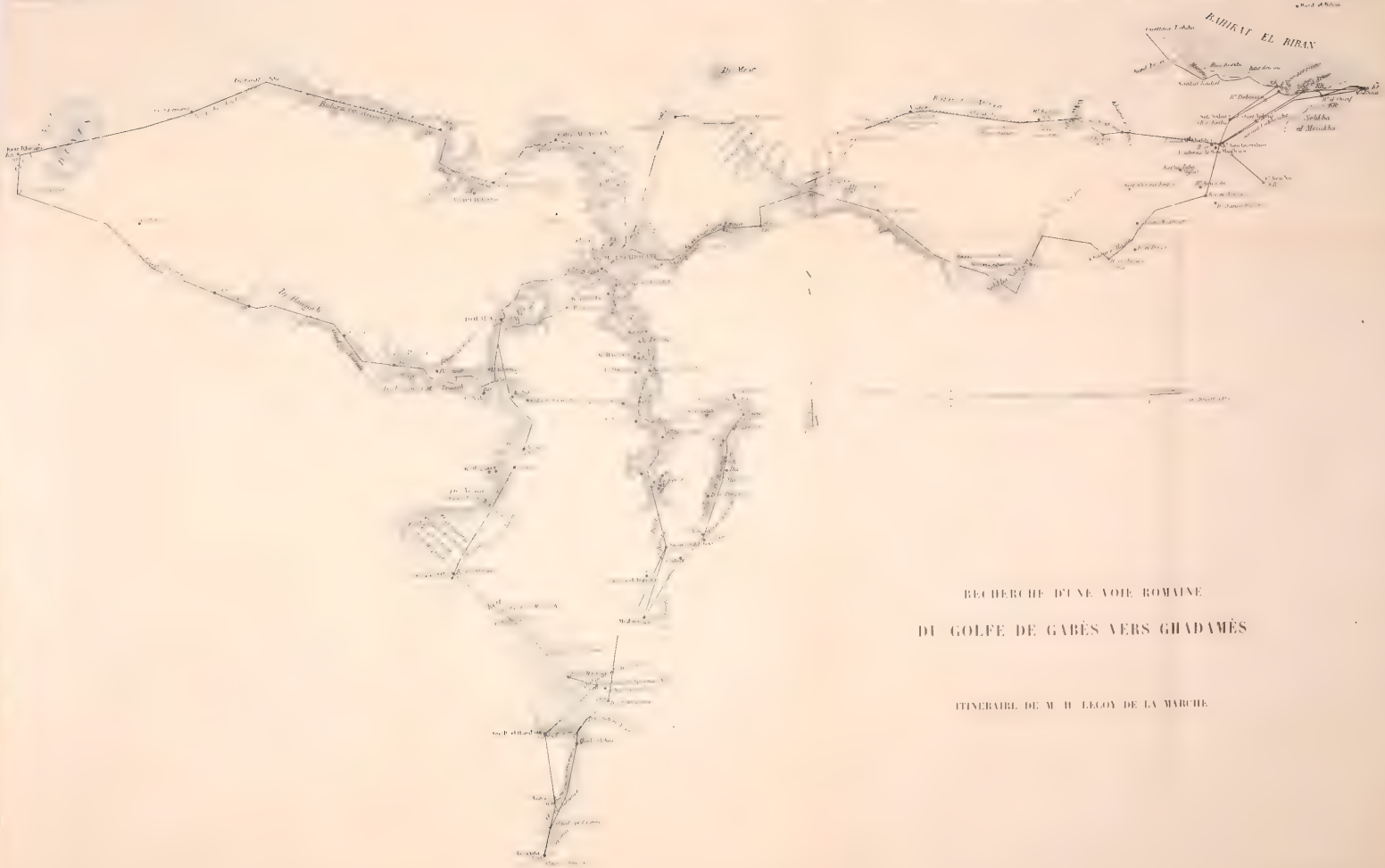

RECHERCHE D'UNE VOIE ROMAINE

DU GOLFE DE GABÈS VERS GHADAMÈS

ITINÉRAIRE DE M. H. LECOY DE LA MARCHE

MAUSOLÉE D'EL-AMROUNI

BAS-RELIEFS DU MUSÉE DE SOFIA

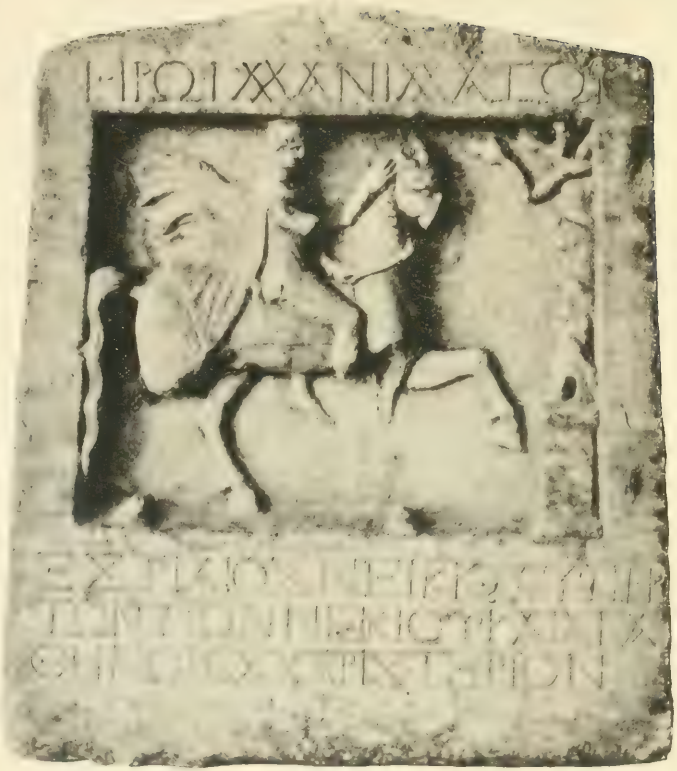

BAS-RELIEFS DU MUSÉE DE SOFIA

BAS-RELIEFS DU MUSÉE DE SOFIA

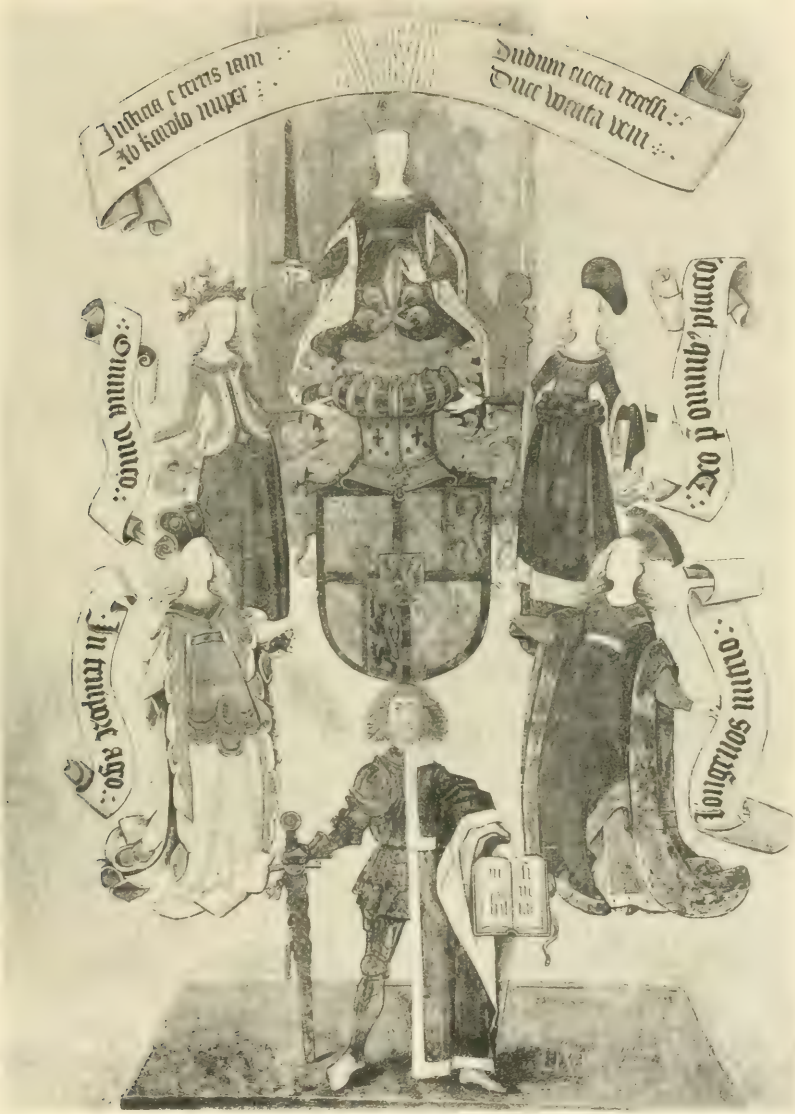

PORTRAIT DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE

1 3 2

FRAGMENTS DU TOMBEAU DE SAINT LAZARE A AUTUN

RÉTABLE DU MAÎTRE AUTEL DE L

GLISE DE BAUME LES MESSIEURS

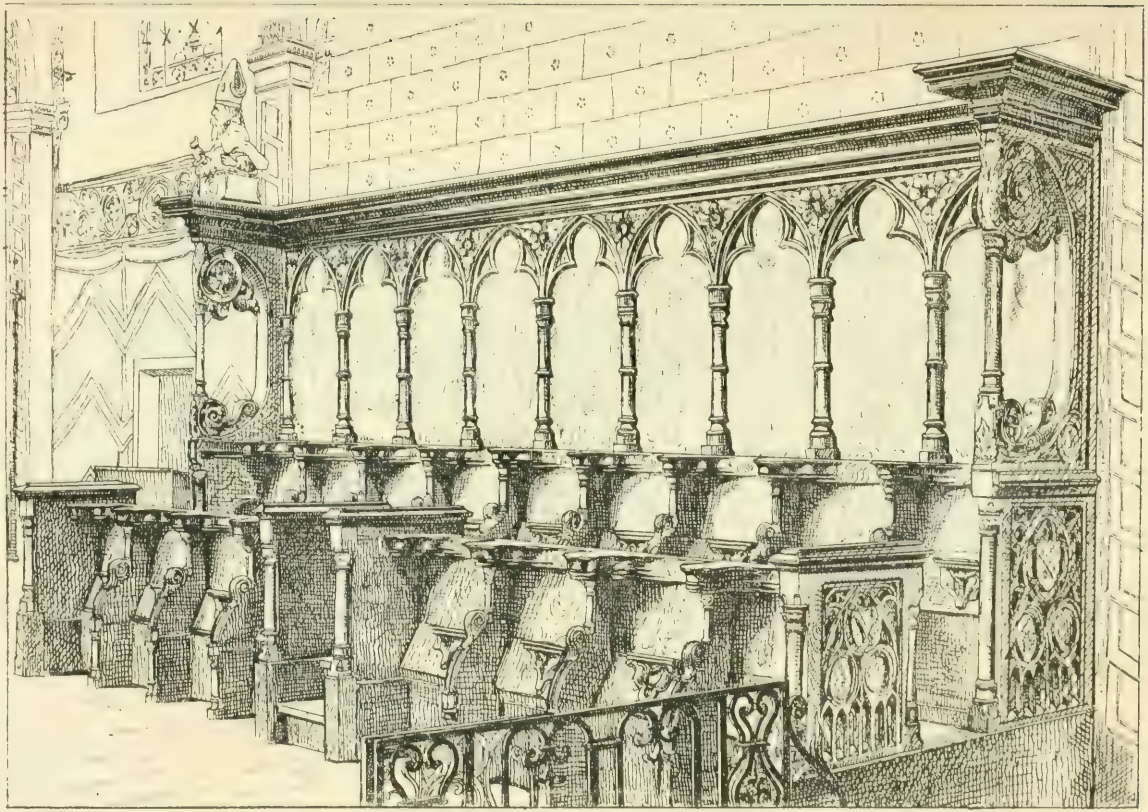

ANCIENNES STALLES DE L'ÉGLISE DE BAUME-LES-MESSIEURS.

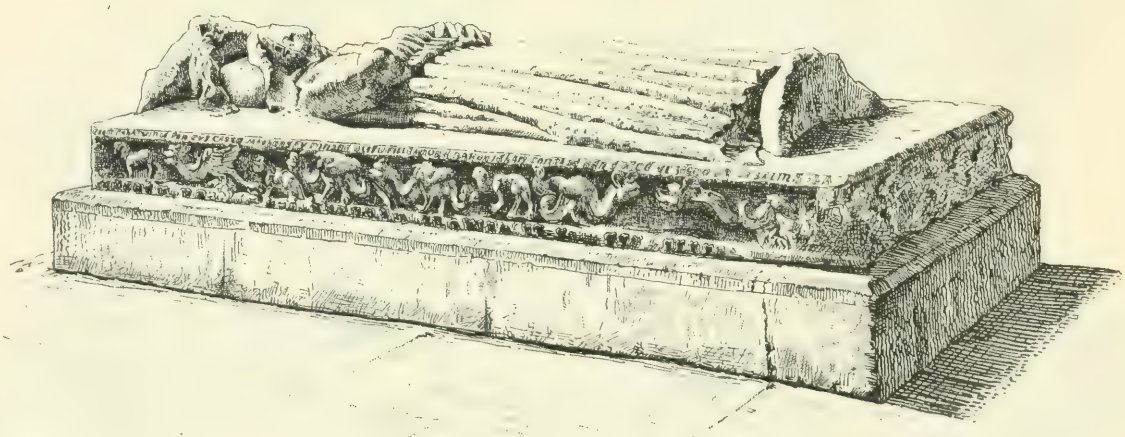

TOMBEAU DE MAHAUT DE CHALON

(XIIIe siècle).

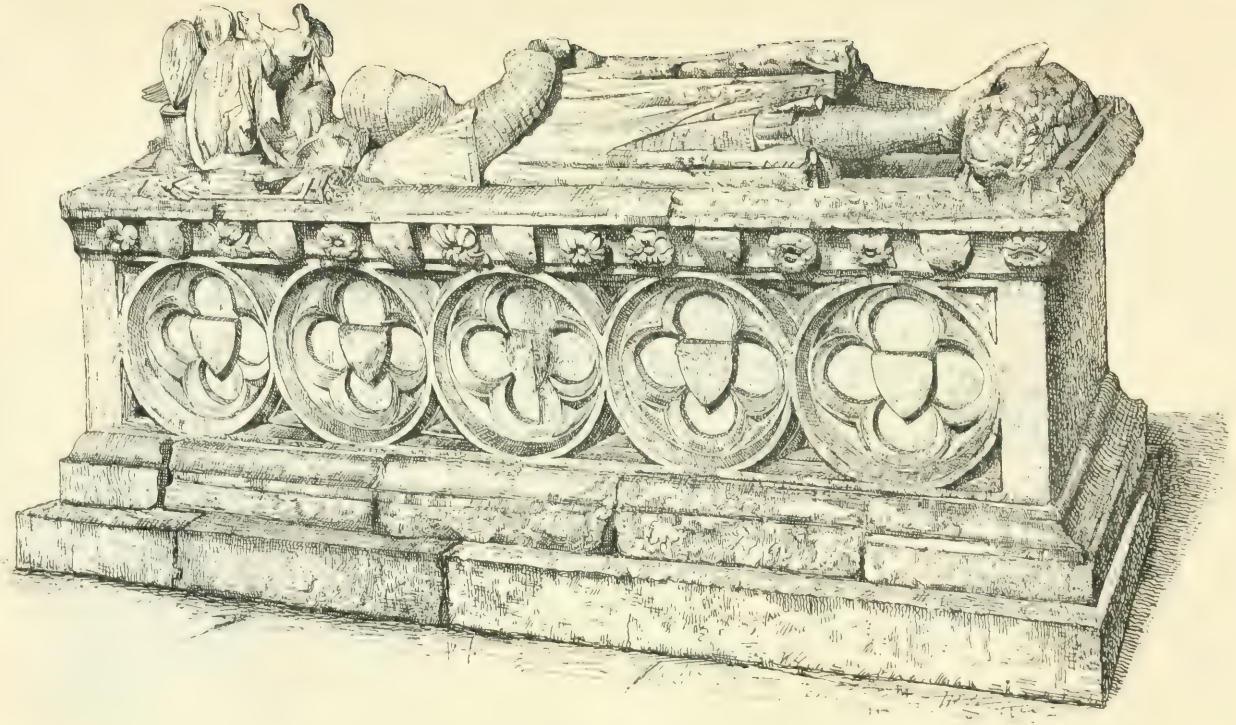

TOMBEAU DE RENAUD DE BOURGOGNE, COMTE DE MONTBÉLIARD († 1382).

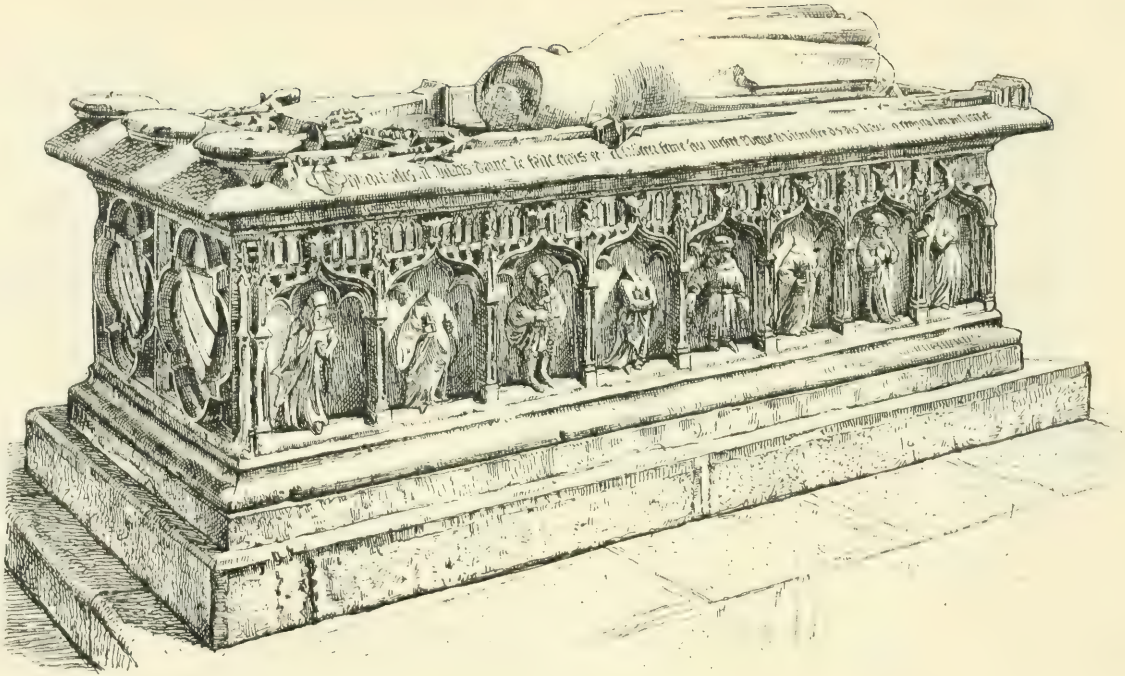

TOMBEAU D'ALIX DE VILLARS, FEMME D'HUGUES DE VIENNE (XVe SIÈCLE).

TOMBEAU D'AMÉ DE CHALON, ABBÉ DE BAUME-LES-MESSIEURS († 1431).

STATUE DE SAINT MICHEL

DANS L'ÉGLISE DE BAUME-LES-MESSIEURS.

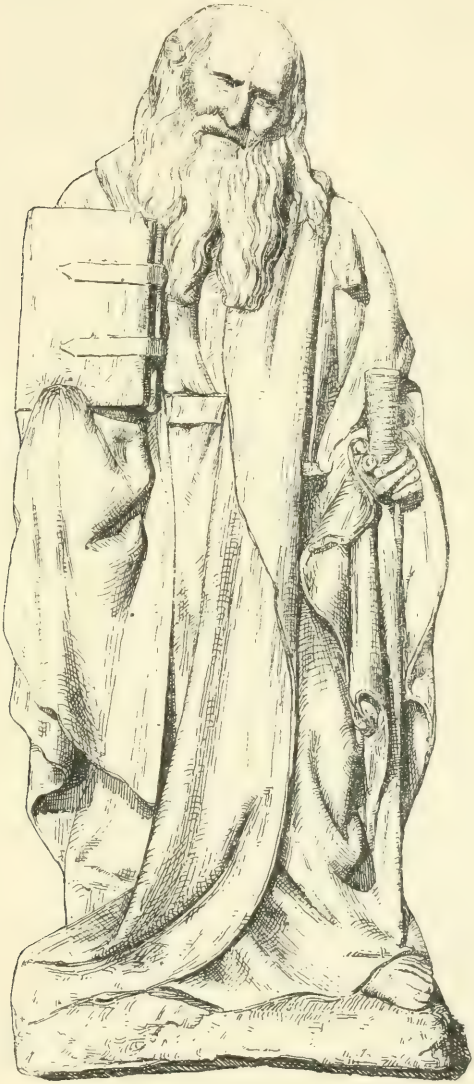

STATUE DE SAINT PAUL

DANS L'ÉGLISE DE BAUME-LES-MESSIEURS.

GETTY CENTER LIBRARY